BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1750601

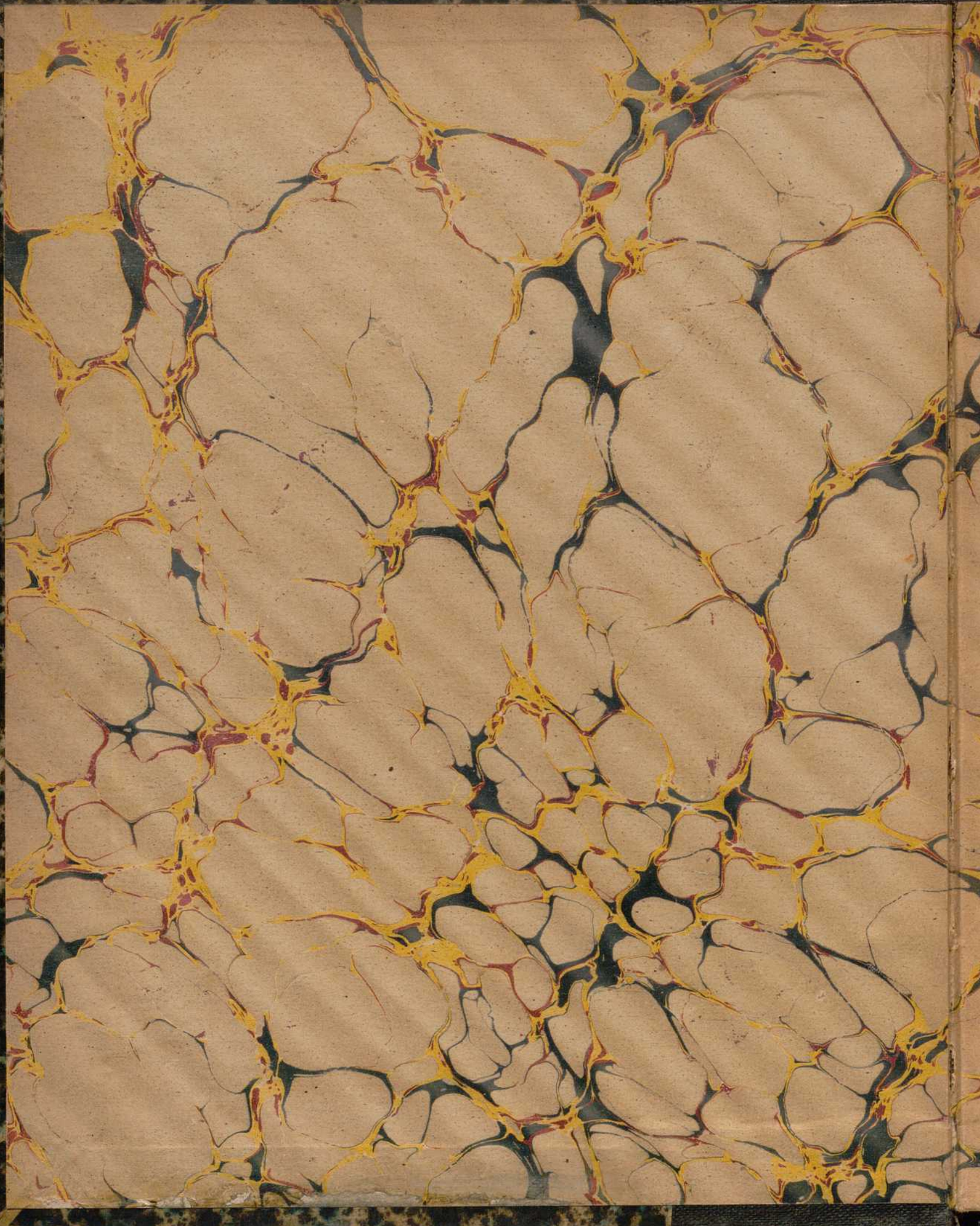

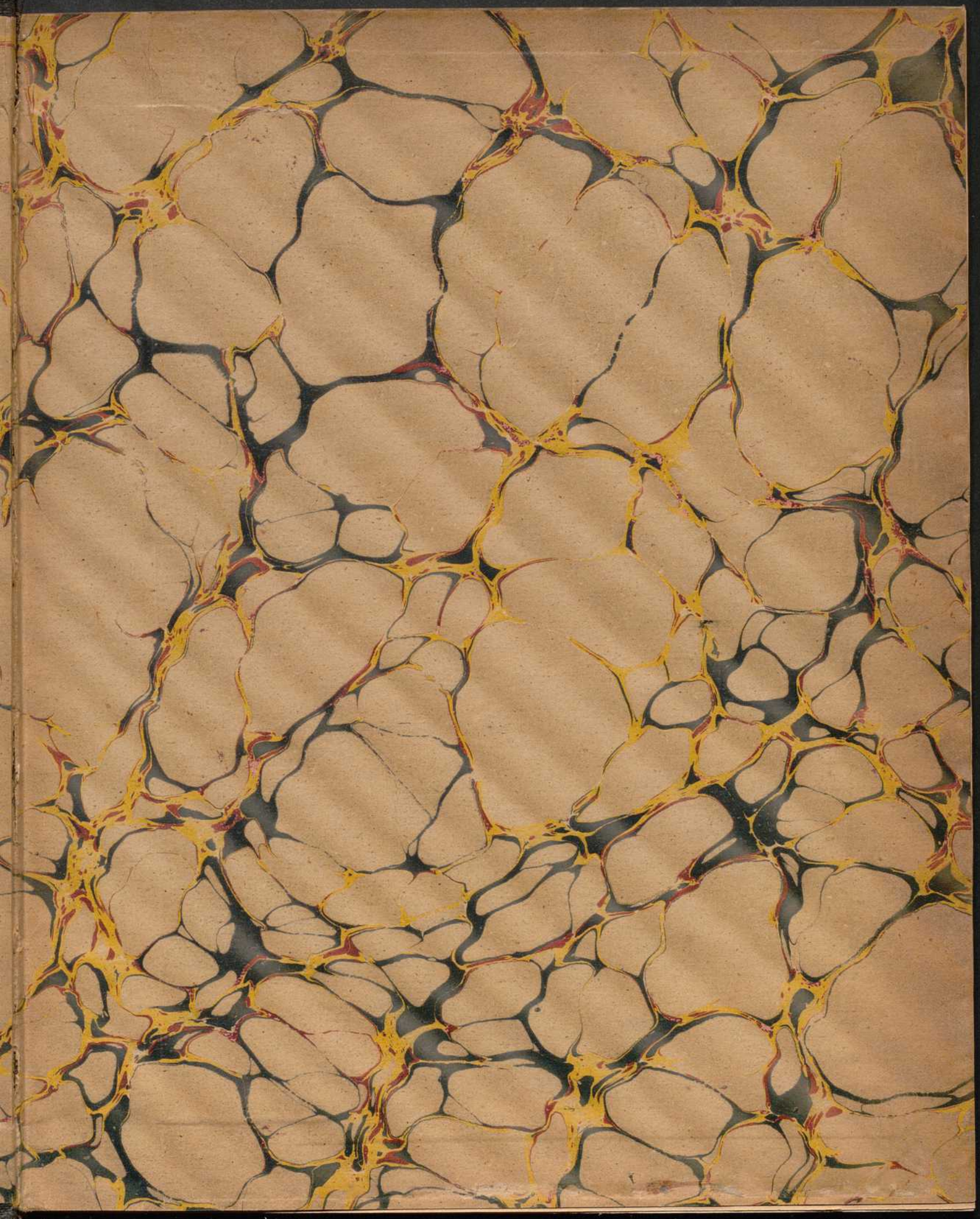

COMPTE GÉNÉRAL

DE L'ADMINISTRATION

DES FINANCES

RENDU

POUR L'ANNÉE 1849

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

Coll. folio 16

PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

1850.

TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES.

			PAGES.
NOTE PRÉLIMINAIRE			5 à 12
COMPTES GÉNÉRAUX.	Compte des opérations de l'année 1849		15 à 45
	——— des contributions et revenus publics		47 à 92
	——— des dépenses publiques		93 à 152
	——— du service de trésorerie		153 à 183
	Comptes des budgets.	Compte définitif de l'exercice 1848	185 à 283
		Compte provisoire de l'exercice 1849	285 à 346
		État des opérations relatives à l'exercice 1850	347 à 350
		Situation financière du service des travaux extraordinaires	351 à 361
		Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1848	363 à 371
	Bilan et situation générale de l'administration des finances		373 à 408
	Résumé de la situation des finances, du 1er janvier 1831 au 1er janvier 1850		409 à 420
COMPTES SPÉCIAUX.	Comptes de la dette publique.	Dette consolidée	425 à 465
		Amortissement des rentes	467 à 495
		Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers	497 à 505
		Cautionnements en numéraire	507 à 513
		Rentes viagères	515 à 519
		Pensions inscrites au trésor	521 à 527
	Comptes de divers services.	Apurement des dépenses des exercices clos	529 à 543
		Service départemental	545 à 555
		Service colonial	557 à 574
		Services financiers en Algérie	575 à 597
		Service des monnaies	599 à 618
		Ancien domaine extraordinaire	619 à 624
		Débets, créances litigieuses et avances pour les chemins de fer	625 à 641
TABLE DÉTAILLÉE des matières			643 à 651

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DISPOSITIONS qui ont réglé la forme du compte général des finances; éléments d'après lesquels il est établi; justifications et contrôles qui garantissent l'exactitude de ses résultats.

Le compte général de l'administration des finances est établi dans les formes prescrites par les ordonnances des 10 décembre 1823 et 1er septembre 1827, dont les dispositions ont été résumées et complétées par celle du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique.

Il est extrait du Journal général et du Grand-livre tenus à la Direction de la comptabilité générale des finances, pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers dont les mouvements et la situation doivent être annuellement mis sous les yeux du Pouvoir législatif.

Ces écritures officielles s'appuient, d'une part, sur la comptabilité des agents préposés à l'assiette des impôts ou à la liquidation des dépenses publiques, et, d'autre part, sur les comptes individuels des comptables chargés d'effectuer les recettes et les payements, ainsi que sur les arrêts judiciaires qui en fixent définitivement les résultats. Toutes ces garanties sont complétées par les vérifications d'une commission spéciale nommée chaque année, en exécution de l'ordonnance du 10 décembre 1823, pour vérifier le compte général des finances, ainsi que tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle, et par la publication du procès-verbal des travaux de cette commission, à la suite duquel se trouvent imprimés la balance des comptes du Grand-livre et un résumé analytique du Journal général. Enfin, l'ordonnance du 9 juillet 1826 a placé ce système d'écritures contradictoires et de vérifications administratives sous le contrôle authentique de la Cour des comptes, qui est appelée à déclarer solennellement la conformité de ses arrêts avec les comptes d'exercice et d'année, publiés par les ministères, à l'appui des lois de finances.

DIVISION du compte général des finances.

Le compte général de l'administration des finances retrace les mouvements annuels et la situation, au commencement et à la fin de l'année, de tous les services financiers de l'État. Chacune de ses principales divisions est précédée d'une note explicative qui en résume les résultats, et qui rappelle les dispositions législatives ou ré-

glementaires applicables à chaque matière spéciale. Ces explications sont destinées surtout à faciliter l'intelligence des tableaux, et à éclairer les investigations des commissions de finances.

Les documents dont se compose le compte de l'administration des finances se divisent en deux catégories principales : *Comptes généraux* et *Comptes spéciaux*. Les comptes généraux ont pour objet de retracer la série des opérations concernant les budgets et le service de trésorerie. Les comptes spéciaux se rapportent à la dette publique ainsi qu'à divers services financiers dont les mouvements comportent des détails particuliers. Ces deux catégories principales sont elles-mêmes subdivisées en sections distinctes, selon l'ordre des opérations et ainsi qu'on va le faire connaître.

1° COMPTES GÉNÉRAUX.

Les comptes généraux, au nombre de six, sont ceux qui suivent :

COMPTE des opérations de l'année.

Le *Compte des opérations de l'année* forme la première section des comptes généraux. Il constate les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables des finances au commencement de l'année, les recettes et les dépenses qu'ils ont effectuées pendant la gestion annuelle, et les soldes matériels restés entre leurs mains au 31 décembre. Les opérations de l'année y sont récapitulées, en ce qui concerne les budgets, par branches principales de revenus et par départements ministériels, et pour les mouvements de trésorerie, par nature principale de service. Cet exposé est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, destiné à servir de base aux Déclarations générales que rend annuellement la Cour des comptes pour constater la conformité de ses arrêts, sur les comptes individuels soumis à son jugement, avec les comptes généraux qui sont produits par les ministres.

COMPTE des contributions et revenus publics.

La section suivante, intitulée *Compte des contributions et revenus publics*, développe, par nature de recettes, les produits des budgets, énoncés sommairement dans le compte des opérations de l'année. La série de tableaux dont elle se compose indique les droits liquidés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués pendant chacune des deux années des exercices en cours d'exécution, et les soldes à recouvrer sur les droits constatés. Cette section du compte des finances a ainsi pour destination de présenter, sous le point de vue distinct de la réalisation des impôts, l'ensemble des ressources applicables tant à l'exercice qui est parvenu au terme de sa clôture, qu'à l'exercice courant. Celles de ces ressources qui se rapportent à l'exercice expiré sont, en outre, l'objet d'un compte que le Ministre des finances publie séparément, à l'appui de la loi proposée pour le règlement

définitif de cet exercice, et dans lequel des développements administratifs font connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le trésor public.

COMPTE des dépenses publiques.

Il est procédé de la même manière à l'égard des dépenses publiques. Après avoir été inscrites, mais seulement par ministère, dans le compte des opérations de l'année, elles sont développées par chapitres législatifs dans la section intitulée *Compte des dépenses publiques,* dont les tableaux exposent les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les payements effectués, soit pendant l'année, soit antérieurement, d'après les ordonnances des ministres, et enfin les restes à payer sur les liquidations opérées. Cette section du compte des finances donne par conséquent la récapitulation des dépenses que chaque département ministériel est tenu de justifier dans son compte particulier, et qui forment les éléments, soit du règlement de l'exercice expiré, soit de la situation provisoire de l'exercice courant. Les détails par articles de dépenses, accompagnés de toutes les justifications administratives qui s'y rattachent, ne se trouvent et ne peuvent être en effet produits que dans les comptes rendus par les divers départements ministériels, lesquels complètent ainsi, pour les dépenses, l'ensemble des documents nécessaires au contrôle législatif.

COMPTE du service de trésorerie.

Les informations relatives aux recettes et aux dépenses publiques sont suivies du *Compte du service de trésorerie,* dans lequel on explique les opérations qui, pendant l'année, ont affecté les créances actives, ainsi que les effets à payer, les comptes courants et autres créances passives de l'administration des finances; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; les moyens de crédits réalisés en vertu d'autorisations législatives; l'excédant au profit ou à la charge du service de trésorerie, qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les encaisses matériels formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

On voit par ces explications que les trois premières sections du Compte général des finances présentent l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses effectuées par tous les agents ou comptables préposés à la liquidation et à la réalisation des droits constatés au profit ou à la charge de l'État. Il reste à rapprocher entre elles ces opérations, et à les combiner avec les soldes des gestions précédentes, de manière à déterminer la situation des différents services financiers, à la fin de l'année dont le compte est rendu. Tel est l'objet des sections suivantes.

COMPTE des budgets.

Les *Comptes des Budgets* se composent d'abord de la série des tableaux établissant la situation définitive du dernier budget qui a atteint l'époque de sa clôture, et dont la loi de règlement est proposée à l'Assemblée nationale. Ces tableaux, dans lesquels on explique les modifications législativement apportées aux prévisions du budget primitif de l'exercice, et qui sont appuyés de plusieurs documents administratifs, comparent, en recette, les évaluations avec les produits réalisés; en dépense, les crédits accordés avec les dépenses faites; fixent les droits restés à recouvrer ou à payer, et déterminent enfin l'excédant ou l'insuffisance des ressources qui constitue la situation finale du budget. D'autres tableaux, offrant les mêmes rapprochements, font ensuite connaître la situation provisoire de l'exercice courant, ainsi que les opérations effectuées, pour les services urgents, sur les budgets dont l'exercice s'ouvrira au 1er janvier suivant. La situation financière du service des travaux extraordinaires est ensuite exposée sous le rapport de l'emploi des allocations générales que les lois ont affectées à ces travaux, et des ressources spéciales destinées à y subvenir.

Cette partie du compte général des finances comprend aussi des tableaux analytiques présentant la situation financière des budgets depuis 1830, telle qu'elle est résultée de leurs propres ressources et besoins, ou que le règlement législatif l'a définitivement arrêtée en la combinant avec les résultats des budgets antérieurs. Des développements, par branches de service, en recette et en dépense, permettent de comparer entre eux les termes correspondants des exercices dont elle est formée.

SITUATION générale des finances.

La *Situation générale des finances*, à la fin de l'année, se compose, 1° d'un bilan ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand-livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses de l'année sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque où s'arrête le compte; 2° d'un exposé de l'actif et du passif de l'administration des finances à cette dernière époque, comprenant les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables, les avances à recouvrer, les effets à payer, les créances passives, les excédants de recette et de dépense produits par le service des budgets et des fonds spéciaux, et enfin les découverts que les anciens budgets ont laissés à la charge du trésor, lesquels représentent l'excédant ou le passif de l'administration des finances sur les articles constituant son actif.

Cette partie du présent compte est accompagnée d'un travail d'ensemble qui résume d'abord et développe ensuite, afin qu'on puisse apprécier leur importance corrélative, les quatre principaux termes de la situation générale des finances publiée à la fin de chacune des années précédentes, en partant du 1er janvier 1831.

2° COMPTES SPÉCIAUX.

Les comptes spéciaux forment deux séries. La première série comprend les comptes de la *Dette publique*, c'est-à-dire ceux de la dette consolidée, de l'amortissement des rentes, des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers, des cautionnements en numéraire, des rentes viagères, et enfin des pensions inscrites au trésor.

La seconde série s'applique à *divers services publics*, savoir : apurement des dépenses des exercices clos; service colonial; services financiers en Algérie; service des monnaies; ancien domaine extraordinaire, et enfin débets, créances litigieuses, prêts effectués au commerce en 1830, et avances du trésor aux compagnies de chemins de fer. On va successivement indiquer la nature des opérations que présente chacun de ces comptes.

COMPTE de la dette consolidée.

Le *Compte de la dette consolidée* se rapporte aux rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o. Il fait connaître l'origine de ces différentes natures de rentes; la situation des crédits qui en ont autorisé la création; l'emploi qui a été fait par le trésor de leur produit, selon qu'elles ont été négociées, remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation des fonds de réserve de l'amortissement, attribuées à divers services publics, ou annulées en vertu d'actes législatifs; leur classement par catégories de propriétaires; et, enfin, les mouvements qu'elles ont éprouvés sous ce rapport, pendant chacun des mois de l'année, avec la distinction des opérations d'*ordre* et des opérations *réelles*.

COMPTE de l'amortissement des rentes.

Le *Compte de l'amortissement des rentes* résume les versements faits par le trésor à la caisse d'amortissement, ainsi que les rachats effectués par elle; les fonds de réserve provenant de la dotation ou des arrérages des diverses natures de rentes; les consolidations successives de bons du trésor représentatifs de cette réserve, et les rentes qui forment la puissance de l'amortissement à la fin de l'année.

COMPTE des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.

Le *Compte des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers* contient le tableau des emprunts de cette nature dont le trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital, les payements qu'il a successivement faits en atténuation de sa dette, et les sommes restant à amortir à la fin de l'année.

COMPTE des cautionnements en numéraire.

Le *Compte des cautionnements en numéraire* indique les mouvements des capitaux de cautionnements pendant l'année et les sommes qui restent dues par l'État à chaque classe de titulaires des emplois, avec la destination qu'ont reçue les fonds de cette origine primitivement versés au trésor.

COMPTE des rentes viagères.

Le *Compte des rentes viagères* présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement, pendant cette période, de chaque classe de rentes viagères, suivant qu'elles ont été constituées sur une ou plusieurs têtes.

COMPTE des pensions inscrites au trésor.

Le *Compte des pensions inscrites au trésor* énonce les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds généraux du budget; les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés et leur situation; les nouvelles pensions liquidées et inscrites, celles qui ont été éteintes pour cause de décès; et, enfin, la somme à laquelle s'élève, à la fin de l'année, cette partie de la dette publique.

COMPTE d'apurement des dépenses des exercices clos.

Le *Compte d'apurement des dépenses des exercices clos* rappelle les créances restées à payer sur ceux des exercices réglés législativement qui n'ont pas encore atteint le terme de leur prescription finale, oppose à ce premier résultat les créances dont le payement a été depuis ordonnancé, dans les formes déterminées par la loi, sur les budgets des exercices courants, et dégage les créances qui restent encore à solder. Il donne ainsi la preuve que la dette arriérée du trésor sur les budgets se réduit successivement des payements dont les exercices courants ont eu à supporter la charge.

COMPTE du service départemental.

Le *Compte du service départemental* a pour objet de résumer sous un point de vue d'ensemble, et selon les spécialités réglées par la loi du 10 mai 1838, les opérations comprises dans les budgets départementaux, qui sont attribuées aux trois ministères chargés de concourir à l'exécution de ce service, c'est-à-dire ceux de l'intérieur, de l'instruction publique et des finances. Ce compte devient ainsi, avec les développements publiés à l'appui par les mêmes ministères, la base de la sanction à donner par le pouvoir législatif, aux recettes et aux dépenses du service départemental, provisoirement arrêtées par les conseils généraux des départements, et réglées ensuite définitivement, conformément à l'article 24 de la loi précitée du 10 mai 1838.

COMPTE du service colonial.

Le *Compte du service colonial* se rapporte au régime postérieur au 1er janvier 1842. Il fait connaître, d'une part, les opérations que l'administration a eues à constater en France, pendant l'année, pour les quatre colonies soumises aux dispositions financières consacrées par la loi du 25 juin 1841, ainsi que pour les divers établissements coloniaux laissés en dehors de ces mêmes dispositions; et, d'autre part, les recettes et les dépenses de chaque exercice, qui, d'après les informations fournies par les agents administratifs et les comptables dans les colonies, sont à soumettre au contrôle législatif, selon les formes voulues.

COMPTE des services financiers en Algérie.

Le *Compte des services financiers en Algérie* a pour destination d'exposer, par nature de recettes et de dépenses et par classe de comptables, les opérations effectuées en Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État que pour le service municipal, et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

Le *Compte du service des monnaies* renferme des tableaux de développement sur les opérations des ateliers monétaires, sur les espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal, sur les fabrications faites en monnaie de cuivre, et sur le mouvement des médailles et des jetons fabriqués et vendus.

COMPTE du service des monnaies.

Le *Compte de l'ancien domaine extraordinaire,* dont la publication est prescrite par diverses lois, indique les créances de l'espèce, recouvrées pendant l'année, et la destination donnée aux produits de ces recettes spéciales.

COMPTE de l'ancien domaine extraordinaire.

Enfin, le *Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce, des avances aux compagnies de chemins de fer et des avances aux associations ouvrières,* présente par catégorie, les mouvements annuels et la situation des débets et créances dont le recouvrement est poursuivi par les soins de l'agence judiciaire du trésor, et contient des développements particuliers sur la situation des prêts effectués en 1830, au commerce et à l'industrie, ainsi que sur ceux qui, depuis 1840, ont eu lieu en faveur de diverses compagnies de chemins de fer.

COMPTE des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce et des avances aux compagnies de chemins de fer.

Le *Compte général des finances,* qui résume à la fois les comptes des ministres et les comptes individuels des comptables, forme la base authentique et invariable sur laquelle repose le règlement législatif des budgets. C'est ce compte, ainsi que ses nombreux développements, qui garantissent l'exactitude matérielle de tous les résultats soumis, chaque année, au contrôle législatif, dont tous les éléments se trouvent dans l'ensemble des documents ci-après :

DOCUMENTS de finances, qui servent de base au contrôle législatif.

Compte définitif rendu par le ministre des finances, pour les recettes de l'exercice expiré;
Comptes définitifs des dépenses de l'exercice expiré, rendus par les ministres ordonnateurs;
Situation provisoire de l'exercice courant, réunie, sous le titre de Documents divers, *aux publications annuelles prescrites par différentes lois;*
Compte général de l'administration des finances;
Rapport au Gouvernement et Déclaration générale de la Cour des comptes;
Éclaircissements publiés par les ministres, en réponse aux observations contenues dans les deux documents émanés de la Cour des comptes;
Rapport et procès-verbal de la Commission instituée pour la vérification des comptes ministériels.

Après avoir indiqué, dans la présente Note préliminaire, la nature et l'objet des documents qui constituent le compte général des finances de chaque année, il reste à mentionner, comme on l'a déjà fait pour celui de 1848, dans quelles parties du compte ont dû trouver place les comptes rendus des opérations exceptionnelles de consolidations ou emprunts en rentes qui ont été décrétées pendant cette dernière année et terminés ou continués en 1849. Ces opérations sont les suivantes:

COMPTES des consolidations et emprunts décrétés en 1848.

1° Consolidation des bons du trésor antérieurs au 24 février (décret du 7 juillet 1848);

2° Consolidation des fonds des caisses d'épargne (décret du 7 juillet 1848);

3° Emprunt en rentes de 13,107,000 francs (décret du 24 juillet 1848);

4° Rentes délivrées pour le rachat du chemin de fer de Paris à Lyon (décret du 17 août 1848);

5° Consolidation des fonds des sociétés tontinières et de fonds appartenant aux communes (décret du 29 juillet 1848).

Les consolidations ou emprunts ci-dessus ayant donné lieu à des émissions de rentes 5 p. o/o ou 3 p. o/o, sont naturellement rattachés aux tableaux généraux du compte de la dette consolidée, qui présentent la situation de l'inscription de ces diverses natures de rentes. En outre, l'emprunt du 24 juillet 1848, et les rentes délivrées pour le rachat par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon, sont l'objet, dans ledit compte, de tableaux spéciaux, page 460 à 463, qui rapprochent les dispositions législatives, sur ces matières, de tous les faits accomplis pour leur exécution. Les rentes remises en échange de fonds appartenant aux sociétés tontinières ou à des communes ne comportaient aucun autre développement que ceux que présentent les tableaux généraux dans leurs différentes parties.

La consolidation des bons du trésor antérieurs au 24 février 1848 est l'objet, dans le compte du service de trésorerie, pages 166 et 167, d'un tableau qui présente tous les termes de la liquidation des bons consolidés, ainsi que de ceux qui avaient été émis en remboursement de quelques dépôts aux caisses d'épargne, et qui ont dû également être convertis en rentes, aux termes du décret du 7 juillet 1848.

Enfin, tous les éléments de l'opération, non encore terminée, de la consolidation, décrétée le 7 juillet 1848, des capitaux appartenant aux caisses d'épargne, ayant affecté, en divers sens, les découverts et avances constatés dans le bilan et la situation générale des finances, c'est dans cette partie du compte de l'année 1849, que se trouve, de même qu'en 1848, l'exposé détaillé de l'opération, au point de vue du trésor. Ce document, après avoir présenté la composition du capital appartenant aux déposants et l'emploi qui lui avait été donné par la caisse des dépôts et consignations, retrace l'application que ce capital a dû recevoir dans les écritures générales de l'administration des finances, et fait ressortir le résultat net dont il a été fait recette en atténuation des découverts et avances du trésor. Il est terminé par le résumé des opérations effectuées en 1849, pour l'exécution de la loi du 21 novembre 1848 sur les caisses d'épargne.

COMPTES GÉNÉRAUX.

Compte des opérations de l'année 1849.

Compte des contributions et revenus publics.

Compte des dépenses publiques.

Compte du service de trésorerie.

Comptes des budgets.

Bilan et situation générale de l'administration des finances.

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1849.

NOTE

Sur le Compte des Opérations de l'année 1849.

Le compte des opérations de l'année forme la première section du compte général de l'administration des finances. On y récapitule les liquidations de droits ainsi que les recettes et les payements qui ont eu lieu, pendant l'année 1849, sur tous les services publics, et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1849 sont ceux que l'on va exposer :

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1849.

Les valeurs de caisse et de portefeuille, qui formaient le solde du compte de l'année précédente, montaient à..... 255,139,597f 30c

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances, pendant l'année 1849, se sont élevées à 7,451,626,497 fr. 73 cent., savoir :

Recettes sur les produits des budgets	1,562,115,249f 65c	
Service colonial	581,986 66	
Recettes sur les services spéciaux	86,733,909 84	
Recette en atténuation des découverts du trésor sur les budgets	245,766,426 73	
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	141,975,897 51	
Bons de garantie remis aux comptoirs nationaux d'escompte	350,000 00	
Recettes provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	3,075,024,648 11	
Idem de ses créances actives	47,741,971 02	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances	2,291,336,408 21	
TOTAL de la recette	7,451,626,497 73	7,451,626,497 73

Le compte des finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une somme totale de 7,706,766,095 03

Les dépenses faites par l'administration des finances s'élèvent à 7,429,403,459 fr. 44 cent., savoir :

Dépenses des budgets	1,674,918,082f 47c	
Service colonial	19,219,825 21	
Dépenses sur les services spéciaux	394,720,660 98	
Bons du trésor remis par la caisse d'amortissement. (Bons consolidés en rentes.)	135,409,862 40	
Payements provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	2,866,174,565 16	
Idem de ses créances actives	48,207,040 35	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances	2,290,753,422 87	
TOTAL de la dépense	7,429,403,459 44	7,429,403,459f 44c

En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant, le 31 décembre 1849, à la caisse centrale du trésor à Paris, et chez les agents extérieurs..... 277,362,635 59

On retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi..... 7,706,766,095 09

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1849.

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Ressources ordinaires.

EXERCICE 1848.

Les droits qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1849, sur les contributions et revenus de l'exercice 1849, s'élevaient à	111,653,701f 70c
Pendant l'année 1849, de nouvelles liquidations de droits ont eu lieu à la charge des redevables de l'État pour 11,018,753 fr. 81 cent. ; des non-valeurs ont été constatées et des décharges de droits accordées pour 12,034,759 fr. 67 cent.; en résultat le solde au commencement de l'année a été diminué de la différence de	1,016,005 86
RESTE	110,637,695 84
Les recouvrements effectués pendant l'année 1849 n'ayant été que de	97,873,479 31
Le budget de l'exercice 1848 a présenté, à l'époque de sa clôture, un restant à recouvrer transporté à l'exercice suivant, de	12,764,216 53

EXERCICE 1849.

D'après les documents adressés périodiquement à la comptabilité générale des finances par les agents administratifs chargés de la liquidation des diverses natures d'impôts, des droits à recouvrer sur l'exercice 1849 ont été inscrits dans les écritures, pendant l'année 1849, pour une somme de	1,281,103,217f 22c
Les recouvrements effectués, par les comptables des finances, ne se sont élevés qu'à	1,186,845,788 95
Et au 31 décembre 1849, il restait à recouvrer	94,257,428 27

EXERCICE 1850.

Quelques recettes ont été faites, en 1849, sur les produits de l'exercice 1850, soit pour des droits liquidés sur les exercices précédents, mais que les redevables n'avaient pas acquittés avant la clôture de ces exercices, soit pour des ressources dont la réalisation devance l'ouverture de l'exercice auquel elles sont attribuées. Ces recettes ne montent qu'à 34,374 fr. 10 cent.

RÉCAPITULATION.

En résumé, les produits ordinaires recouvrés pendant l'année 1849 s'élèvent ensemble à une somme de 1,284,753,642 fr. 36 cent., savoir :

Exercice 1848	97,873,479f 31c	1,284,753,642f 36c
——— 1849	1,186,845,788 95	
——— 1850	34,374 10	

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1849.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Ressources extraordinaires.

Des ressources extraordinaires de diverses natures ont été appliquées aux budgets pendant l'année 1849 :

D'une part, la somme de 541,682 fr. 66 cent., qui formait, au 1er janvier 1849, la portion non employée de l'emprunt de 450 millions affecté aux travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841, a été constatée en accroissement des produits de l'exercice 1849.

Cette opération n'a constitué qu'un virement d'écritures, attendu que le solde de l'emprunt avait été primitivement affecté à l'exercice 1848 et que la dépense des travaux extraordinaires de cet exercice ayant laissé sans emploi la somme précitée de 541,682 fr. 66 cent., cette somme a été retirée des ressources de l'exercice 1848 (voir le tableau page 30), pour être transportée à l'exercice 1849.

D'une autre part, l'exercice 1848 a profité des ressources spéciales ci-après, qui lui ont été législativement attribuées :

Imposition extraordinaire de 45 centimes. (Décret du 16 mars 1848.).....	33,389,911f	71c
Retenues proportionnelles sur traitements. (Décret du 4 avril 1848.).....	1,340,815	53
Recettes sur l'emprunt autorisé par le décret du 24 juillet 1848.....	62,749,091	37
Versements sur certificats en échange d'actions du chemin de fer de Paris à Lyon.	29,607,500	00
Produit de la consolidation de la réserve de l'amortissement.....	65,348,475	00
	192,435,793	61
Si l'on déduit de ces recettes la portion mentionnée ci-dessus de l'emprunt de 450 millions, qui a été retirée de l'exercice 1848 pour être transportée à l'exercice 1849, ci.....	541,682	66
On retrouve le montant net des ressources spéciales dont l'exercice 1848 a profité pendant l'année 1849, ci.....	191,894,110	95
En outre, et conformément à l'arrêté du ministre des finances, en date du 22 août 1848, une *Recette d'ordre* a été portée au budget de l'exercice 1848, comme représentant une partie de la valeur du chemin de fer de Lyon, racheté par l'État, laquelle recette est balancée par une dépense correspondante qui exprime le prix du rachat, mais qui n'a dû être inscrite au budget également que pour ordre, puisque le remboursement aux actionnaires a été effectué en rentes, ci.	14,864,426	28

Quant à l'exercice 1849, indépendamment de la somme de 12,000,000 francs montant des remboursements de la compagnie du chemin de fer du Nord, classée avec les recettes ordinaires, et de celle de 541,682 fr. 66 cent., produit de l'emprunt de 450 millions, il a profité, à titre de ressources extraordinaires, du produit de la consolidation de la réserve de l'amortissement, montant à 70,061,387 fr. 40 cent.

Dépenses sur les services ordinaires.

EXERCICE 1848.

Sur les droits précédemment liquidés par les ministères à la charge du budget de l'exercice 1848,

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1849.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

il restait à payer au 1er janvier 1849, d'après le compte de l'année précédente...		290,006,275f 47c
Ces liquidations ont éprouvé, en 1849, une réduction de...	31,457,193f 14c	
Mais de nouveaux droits ayant été liquidés pour.....	9,959 69	
le reste à payer ci-dessus s'est trouvé atténué de la différence de.....		31,447,233 45
Les dépenses de l'exercice 1848 qui étaient à solder par le trésor pendant l'année 1849 ne s'élèvent, en conséquence, qu'à la somme de.....		258,559,042 02
Les payements ont eu lieu pour.....		247,943,442 74
Et les dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1848 montaient à...		10,615,599 28

EXERCICE 1849.

Les dépenses liquidées pendant l'année 1849, et celles que l'on a présumé devoir encore être effectuées à la charge de l'exercice 1849, ont été constatées dans les écritures des différents ministères ordonnateurs de ces dépenses, pour une somme de..... 1,645,326,868f 58c

Sur cette somme il a été payé par les comptables des finances, celle de..... 1,370,123,949 96

et au 31 décembre 1849 les services restant à solder par le trésor montaient à. 275,202,918 62

EXERCICE 1850.

Les dépenses du Pouvoir exécutif, les approvisionnements d'urgence pour le service de la guerre, principalement en Algérie, les dépenses de la marine à ordonnancer avant l'ouverture de l'exercice, et, enfin, les non-valeurs sur les contributions directes, ont nécessité, pendant l'année 1849, des payements imputables sur les crédits de l'exercice 1850 qui s'élèvent à 10,164,015 fr. 34 cent.

RÉCAPITULATION.

La réunion des payements relatifs aux services ordinaires et effectués sur ces divers exercices fait ressortir, pour l'année 1849, un total de 1,628,231,408 fr. 04 cent., savoir :

Exercice 1848.....	247,943,442f 74c	1,628,231,408f 04c
——— 1849.....	1,370,123,949 96	
——— 1850.....	10,164,015 34	

Dépenses pour les travaux extraordinaires.

Les travaux extraordinaires imputables *sur le produit de l'emprunt en rentes autorisé par la loi du 25 juin 1841* ont donné lieu, pendant l'année 1849, à des payements sur l'exercice 1848, montant ensemble à 3,969,001 fr. 87 cent.

Pendant la même année, les payements effectués au titre *de l'exercice 1848*, pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer et pour divers travaux provisoirement imputables *sur les ressources de la dette flottante du trésor, aux termes de la loi du 11 juin 1842*, se sont élevés à 27,853,246 fr. 28 cent.

La dépense des travaux extraordinaires ayant cessé d'être présentée distinctement dans les budgets, en 1849, les payements de cette nature, applicables *à l'exercice 1849*, se trouvent réunis aux dépenses des services généraux des ministères.

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1849.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Dépense d'ordre.

Prix du rachat du chemin de fer de Lyon (voir plus haut la recette correspondante), 14,864,426f 28c.

Service colonial.

Le service colonial, quant à ceux de ses résultats qui affectent la situation des budgets, a donné lieu, pendant l'année 1849, de constater les opérations suivantes :

Dans le compte provisoire du budget de l'exercice 1848 (page 358 du compte des finances de l'année 1848), il a été fait dépense, par application au compte du service colonial (page 589 du même compte), d'une somme de 18,602,942 francs, pour la portion des fonds généraux dudit budget représentant l'insuffisance présumée des ressources attribuées à ce service, sauf son règlement ultérieur dans la loi des comptes de 1849, selon la disposition spéciale consacrée à cet égard par l'article 11 de la loi des comptes de 1842 ; mais les lois de crédits supplémentaires de 1849 ayant ajouté une somme de 6,388,958 fr. 21 cent. aux dépenses primitivement autorisées par le budget, il y a eu lieu d'augmenter d'une pareille somme le prélèvement originairement effectué sur les fonds généraux du budget de 1849 (voir page 566 du présent compte.)..... 6,388,958f 21c

En outre, pendant l'année 1849, il a été également fait dépense d'une somme de 12,830,867 francs sur les fonds généraux du budget de 1850, au profit du service colonial de cet exercice, dont les besoins ont dû être, en partie, assurés d'avance par des envois de fonds faits aux colonies dans les derniers mois de l'année 1849 (voir page 350 du présent compte pour la dépense du budget de 1850, et page 566 pour l'application qui a été faite de ce prélèvement au compte du service colonial), ci..... 12,830,867 00

ENSEMBLE..... 19,219,825 21

Le prélèvement de même nature effectué sur les fonds généraux du budget de l'exercice 1847, pour une somme de 17,822,320 francs, s'étant trouvé réduit de celle de 581,986 fr. 66 cent. par les recettes et les dépenses constatées en clôture d'exercice, cette dernière somme, aux termes de la proposition qui en a été faite à l'Assemblée législative, en lui soumettant le règlement définitif du service colonial de 1847 (article 11 de la loi des comptes de 1848), a été transportée au budget de l'exercice 1848, en accroissement de ses ressources..... 581,986f 66c

Résultat du service des budgets pour l'année 1849.

Considéré dans son ensemble, le service des budgets a présenté, pendant l'année 1849, un excédant de dépense de 131,440,571 fr. 39 cent., qui résulte du rapprochement des termes ci-après :

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1849.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Service général.

Recettes	1,562,115,249f 65c	
Dépenses	1,674,918,082 47	
Excédant de dépense	112,802,832 82	112,802,832f 82c

Service colonial.

Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets de 1848, 1849 et 1850	19,219,825f 21c	
Réduction du prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1847	581,986 66	
Excédant de dépense	18,637,838 55	18,637,838 55
TOTAL de l'excédant de dépense sur le service des budgets		131,440,671 37

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Les versements de capitaux de cautionnements en numéraire se sont élevés à 14,830,853 fr. 40 cent., et les remboursements à 18,373,480 fr. 81 cent.

Le compte spécial qui est tenu pour les produits éventuels affectés au service départemental, et dont les mouvements, retracés d'abord en dehors des budgets, y sont ensuite rattachés, au fur et à mesure de la mise desdits produits à la disposition des préfets, présente, en 1849, une recette de 26,081,238 fr. 88 cent. et une dépense de 26,616,095 fr. 17 cent.

Les opérations constatées par l'administration des finances pour le service colonial, d'après le régime spécial de comptabilité propre à ce service, et qui se composent principalement des envois de fonds de la métropole, des payements ordonnancés directement par elle, et du prélèvement des fonds généraux du budget destiné à couvrir l'insuffisance de ressources de chaque exercice, ont donné lieu à une recette de 22,788,246 francs 69 centimes et à une dépense de 21,921,070 francs 36 centimes. Cette dépense s'est augmentée en outre de la réduction de 581,986 francs 66 centimes, qu'a dû éprouver, en règlement d'exercice, au profit du budget de 1848, comme on l'a dit plus haut, le prélèvement qu'on avait provisoirement effectué sur les fonds généraux du budget de 1847, pour couvrir l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de cet exercice.

Les mouvements du service municipal en Algérie se résument en une recette de 4,934,254 fr. 68 cent. et en une dépense de 9,092,241 fr. 28 cent.

En 1845, il a été ouvert, dans les écritures de la comptabilité générale des finances, un compte intermédiaire auquel on impute provisoirement le produit des prises faites sur l'ennemi en Algérie, que l'on en retire ensuite pour appliquer au budget la portion dont il doit profiter, et porter en dépense la répartition de ces prises entre les ayants droit, d'après les liquidations faites par les

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1849.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

agents administratifs du ministère de la guerre. La recette constatée à ce compte pendant l'année 1848 a été de 91,818 fr. 33 cent., et la dépense de 104,472 francs 10 centimes.

Par un virement d'écritures, il a été fait imputation au compte spécial ouvert au ministère de la guerre pour la créance à recouvrer à son profit sur la ville de Lille (voir le compte des finances de l'année 1845, page 23), de la dépense de 117,103 fr. 93 cent., que ce ministère a constatée en 1849 pour la construction de nouveaux bâtiments militaires destinés à remplacer ceux qui ont été cédés par lui à ladite ville afin de lui faciliter les moyens d'établir une station intérieure du chemin de fer.

L'avance que la loi du 14 juin 1833 a autorisé le ministre des finances à faire à la Grèce, pour les intérêts annuels et l'amortissement de la portion de l'emprunt contracté par ce Gouvernement qui a été garantie par la France, s'est augmentée, pendant l'année 1849, d'une somme de 1,042,064 fr. 80 cent.

Les événements du mois de février 1848 ont forcé quelques comptables du trésor à effectuer des payements d'urgence, qui ont dû être portés provisoirement à un compte spécial de payements à régulariser. Ces payements se sont élevés à 3,449,390 fr. 47 cent.; il en a été régularisé en 1848 pour une somme de 2,303,073 fr. 05 cent., qui a été portée en recette au compte spécial précité; en 1849, une somme de 416,417 fr. 42 cent. a été constatée en recette au même titre.

Par suite des opérations et régularisations auxquelles a donné lieu la liquidation de l'ancienne liste civile et du domaine privé, des recettes montant à 547,148 fr. 73 cent. et des dépenses pour une somme de 2,224,492 fr. 21 cent. ont été constatées aux comptes ouverts pour cette liquidation.

En vertu des décrets en date du 7 juillet 1848, qui ont ordonné la consolidation des bons du trésor émis antérieurement au 24 février et des bons émis pour le service des caisses d'épargne, il a dû être fait recette du montant des bons déposés, et dépense du capital des rentes successivement remises en échange de ces bons. Les dépôts de bons antérieurs au 24 février 1848 se sont élevés, pendant l'année 1849, à 4,090,242 fr. 95 cent. et ceux provenant des caisses d'épargne à 10,228 fr. 88 cent. Les rentes remises pendant le cours de l'année 1849 ont représenté en capital, pour les caisses d'épargne, 12,826 fr. 19 cent.; pour les bons antérieurs au 24 février, 22,055,220 fr. 65 cent.

Le produit de la *consolidation* des bons du trésor et des fonds des caisses d'épargne a été porté à des comptes spéciaux destinés à retracer successivement les faits de cette consolidation, sauf application ultérieure de ce produit aux découverts du trésor, après que ces deux opérations auront été terminées. Il a été fait recette à ces comptes spéciaux d'une somme totale de 12,465,994 fr. 88 cent. Il a été porté en dépense, au compte spécial de la consolidation des fonds des caisses d'épargne, une somme de 33,374,730 fr. 10 cent., représentant les charges qui sont résultées, pour la liquidation, de l'exécution des lois des 21 novembre 1848 et 29 avril 1850.

Il a été fait dépense, en 1849, au compte spécial de la consolidation des bons du Trésor antérieurs au 24 février 1848, de la somme de 242,747,800 fr. 60 cent., formant le produit définitif de cette consolidation, dont il a été, en même temps, fait recette en atténuation des avances et découverts du Trésor.

La liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon a donné lieu à une recette de 145,555 francs et à une dépense de 357,062 fr. 78 cent.

La compagnie du chemin de fer du Nord, débitrice envers l'État, a remis en payement une portion

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1849.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

de sa dette de 60 millions de francs d'obligations à diverses échéances, conformément aux conventions faites avec elle. Le montant de ces obligations entrées dans le portefeuille du trésor, a dû être porté en recette à un compte spécial, où il est fait dépense, pour application au budget, des obligations successivement réalisées. Les réalisations de l'année 1849 ont été de 12,000,000 francs.

Le trésor a dû remettre des bons de garantie aux comptoirs nationaux d'escompte, pour 350,000 fr., en accroissement de sa part contributive dans le capital des comptoirs; cette dépense d'ordre, comme la remise primitive faite en 1848, a dû être classée dans les services spéciaux, jusqu'à imputation définitive des pertes que le trésor pourrait avoir à supporter lors de la liquidation des opérations de ces comptoirs.

Enfin, de nouvelles avances ont été faites en 1849 pour 332,000 francs à des comptoirs nationaux d'escompte, et constatées à leur débit dans un compte spécial. Il y a été fait recette d'une somme égale, ces avances ayant été intégralement régularisées.

Considérés dans leur ensemble, voici quels ont été les mouvements de ces différents services spéciaux :

Recette		86,733,909f 84c
Dépense		394,720,660 98
Il en est par conséquent résulté, pendant l'année 1849 (*voir* le tableau, p. 178), un excédant de dépense de		307,986,751 14
Mais au point de vue de la destination réelle de ces recettes et de ces dépenses, et de l'exacte appréciation des différents services du trésor, il y a lieu d'en retrancher, pour les reporter ci-après parmi celles qui doivent modifier les découverts et avances sur le service des budgets, les opérations relatives aux consolidations non encore terminées, des fonds des caisses d'épargne, savoir :		
Produit de la consolidation des bons émis pour le service des caisses d'épargne, à retrancher de la recette	11,584 00	26,363,146 10
Idem des fonds des caisses d'épargne, à retrancher de la recette pour 7,000,000 francs, de la dépense pour 33,374,730 fr. 10 cent.; différence	26,374,730 10	
RESTE		281,623,605f 04c

OPÉRATIONS RELATIVES AUX DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

Les découverts du trésor sur les budgets des exercices 1840 et subséquents n'ont point été atténués en 1849, comme ils l'avaient été les années précédentes, du montant des fonds disponibles de la réserve de l'amortissement, qui leur avaient été primitivement affectés, attendu que, en exécution de la loi du 12 décembre 1848, le produit de cette réserve a dû être réuni aux ressources du budget de chaque exercice.

Les atténuations de 1849 ont été celles qui suivent :

Produit de la consolidation des fonds des établissements tontiniers et des communes et établisse-

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1849.

Suite des OPÉRATIONS RELATIVES AUX DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

ments publics. (Décret du 29 juillet 1848.)	3,018,626f 13
Transport, au crédit du compte des découverts, du produit définitif de la consolidation des bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848	242,747,800 60
TOTAL des atténuations des découverts du trésor. (*Voir* page 158.)	245,766,426 73
Il faut en déduire, comme on l'indique d'autre part, les accroissements de charges survenues par suite des opérations de consolidation des fonds des caisses d'épargne, classés provisoirement parmi les services spéciaux, ci	26,363,146 10
Les atténuations ne sont plus, dès lors, que de	219,403,280 63

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les opérations de trésorerie de l'administration des finances ont présenté, pendant l'année 1849, les mouvements et le résultat ci-après :

Il a été remis à la caisse d'amortissement des bons du trésor, formant pour lui, comme on vient de le dire, une ressource réelle, et s'élevant à		141,975,897f 51c
Cette somme s'est trouvée réduite par la consolidation en rentes des bons qui ont été émis, savoir :		
Pour la réserve des six derniers mois de 1848, de	65,348,475f 00c	135,409,862 40
Pour la réserve des six premiers mois de 1849, de	70,061,387 40	
En sorte que l'excédant des bons remis à la caisse d'amortissement, pendant l'année 1849, sur ceux qui ont été consolidés en rentes, n'est que de		6,566,035 11

Créances passives.

Les créances passives de l'administration des finances se sont accrues de recettes s'élevant dans leur ensemble, y compris 350,000 francs de bons du trésor remis en garantie aux comptoirs nationaux d'escompte, et qui, comme on l'a dit ci-dessus, ont motivé une dépense d'ordre correspondante parmi les services spéciaux, à	3,075,374,648 11
et ont été atténuées de remboursements montant à la somme de	2,866,174,565 16
Leur solde, au commencement de l'année, se trouve ainsi augmenté de la différence de	209,200,082 95

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1849.

Suite des OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ce dernier terme se décompose ainsi :

Résultat du mouvement général des bons du trésor remboursés ou consolidés comparativement à ceux qui ont été émis.....	87,135,938f 20c
Augmentation des créances passives de l'administration des finances....	122,064,144 75
TOTAL, comme ci-dessus, des augmentations de l'année 1849...	209,200,082 95

Créances actives.

Les recettes faites en atténuation des créances actives à recouvrer par le trésor, y compris 26,865,604 fr. 13 cent. pour une opération intermédiaire que nécessite entre les préposés des douanes le payement de leurs traitements d'activité et de retraite, ont été de..	47,741,971f 02c
Et les payements faits en accroissement de ces créances, y compris une somme de 26,684,429 fr. 25 cent. pour la même opération intermédiaire, ayant été de.....	48,207,040 35
Le résultat des opérations de l'année les a ainsi augmentées de.....	465,069 33

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE ET MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES.

Les valeurs de caisse et de portefeuille que les comptables conservent habituellement entre leurs mains, pour les besoins du service, s'élevaient, au 1er janvier 1849, à.....		255,139,597f 30c
Pendant l'année 1849, ces comptables ont reçu du trésor ou de leurs collègues.....		2,291,336,408 21
ENSEMBLE.....		2,546,476,005 51
Les envois de fonds et de valeurs qu'ils ont faits au trésor ou à leurs collègues pendant la même année montent à.....	2,290,753,422f 87c	
Le solde en caisse ou en portefeuille, au 1er janvier 1850, est de.....	277,362,635 59	
		2,568,116,058 46
L'encaisse des comptables a par conséquent éprouvé, pendant l'année 1849, une augmentation (*voir* le tableau, page 159) de.....		21,640,052 95

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1849.

RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1849.

Le rapprochement des différents termes que l'on vient d'exposer détermine pour l'ensemble du service de l'administration des finances, pendant l'année 1849, les résultats généraux qui suivent :

	RÉSULTATS GÉNÉRAUX.	
	EN RECETTE.	EN DÉPENSE.
Excédant de dépense sur le service des budgets, y compris les opérations relatives au service colonial.....	"	131,440,671f 37c
Recettes en atténuation des découverts du trésor, savoir :		
Produit de la consolidation des fonds des établissements tontiniers et des communes et établissements de bienfaisance (décret du 29 juillet 1848)....	3,018,626f 13c	"
Produit de la consolidation des bons du trésor et des fonds des caisses d'épargne (décret du 7 juillet 1848).....	216,384,654 50	"
Excédant des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement sur ceux qui ont été consolidés ou remboursés....	6,566,035 11	"
Excédant de dépense sur les services spéciaux qui s'exécutent en dehors des budgets.....	"	281,623,605 04
Résultat du mouvement général des bons du trésor. (Excédant des émissions sur les remboursements ou consolidations).....	87,135,938 20	"
Augmentation des créances passives de l'administration des finances.....	122,064,144 75	"
Augmentation des créances actives.....	"	465,069 33
Augmentation de l'encaisse des comptables.....	"	21,640,052 95
	435,169,398 69	435,169,398 69

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des payements faits par l'administration des finances pendant l'année 1849. Ce développement sert de base au contrôle attribué à la Cour des comptes par l'ordonnance royale du 9 juillet 1826, et à la Déclaration générale qu'elle rend annuellement pour certifier l'exactitude de tous les résultats du Compte général des finances.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1849.

Tableau général des Opérations de l'administration des finances pendant l'année 1849.

Valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1849.

Numéraire	56,639,114f 39c	249,763,940f 62c	255,139,597f 30c
Effets à recevoir	193,124,825 23		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		5,375,656 68	

RECETTE.

EXERCICE 1848.	Droits qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1849.	Droits constatés pendant l'année 1849.	Annulations de droits constatés antérieurement à 1849.	Recouvrements effectués pendant l'année 1849.	Reste à recouvrer à la clôture de l'exercice.
Contributions directes	80,981,559f 90c	36,649f 77c	"	81,018,209f 67c	"
Enregistrement, timbre et domaines	10,833,105 80	"	4,417,504c 95c	1,773,520 19	4,642,080f 66c
Produits des forêts et de la pêche	5,605,709 97	"	837,366 28	3,558,348 28	1,209,995 41
Douanes et sels	20,000 00	"	12,314 04	7,685 96	"
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	6,373,370 30	6,118,442 89	"	5,580,563 73	6,911,249 46
Produits des postes	507,236 53	84,736 19	"	591,081 72	891 00
Produits universitaires	43,324 46	2,048 51	"	45,372 97	"
Produits éventuels affectés au service départemental	"	4,096,678 47	"	4,096,678 47	"
Produits et revenus de l'Algérie	"	680,197 98	"	680,197 98	"
Produit de la rente de l'Inde	"	"	17,999 23	à dre 17,999 23	"
Produits divers	7,289,394 74	"	6,749,575 17	539,819 57	"
	111,653,701 70	11,018,753 81	12,034,759 67	97,873,479 31	12,764,216 53
		1,016,005 86			
Ressources extraordinaires.					
Imposition extraordinaire de 45 centimes. (Décret du 16 mars 1848.)	33,305,746 58	84,165 13	"	33,389,911 71	"
Produit de la consolidation de la réserve de l'amortissement	"	65,348,475 00	"	65,348,475 00	"
Retenues proportionnelles sur traitements et pensions. (Décret du 4 avril 1848.)	"	1,340,815 53	"	1,340,815 53	"
Produit de l'emprunt autorisé par le décret du 24 juillet 1848	62,749,091 37	"	"	62,749,091 37	"
Versements complémentaires par les actionnaires du chemin de fer de Paris à Lyon. (Décret du 17 août 1848.)	29,608,750 00	"	1,250 00	29,607,500 00	"
Portion de l'emprunt de 450 millions applicable aux travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	541,682 66	à dre 541,682 66	"
	125,663,587 95	66,773,455 66	542,932 66	191,894,110 95	"
		66,230,523 00			
	237,317,289 65	77,792,209 47	12,577,692 33	289,767,590 26	12,764,216 53
		65,214,517 14			
		302,531,806 79			
Recette pour ordre du capital des rentes créées pour le rachat du chemin de fer de Paris à Lyon				14,864,426 28	
Total de l'exercice 1848				304,632,016 54	

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES.

EXERCICE 1848.		Droits qui restaient à payer au 1er janvier 1849.	Droits constatés pendant l'année 1849.	Annulations de droits constatés antérieurement à 1849.	Payements effectués pendant l'année 1849.	Reste à payer à la clôture de l'exercice.
SERVICE ORDINAIRE.						
Dotations	Liste civile (janvier et février), liquidation	25,000f 00c	"	"	"	25,000f 00c
	Chambre des pairs. (*Idem.*)	160,345 74	"	4,438f 71c	154,312f 13c	1,594 90
	Chambre des députés. (*Idem.*)	5,754 25	"	2,310 05	3,427 20	17 00
	Gouvernement provisoire	184,500 00	"	"	184,500 00	"
	Service du palais national du Luxembourg	4,002 65	"	3,805 60	84 60	112 45
	Assemblée nationale	228,526 90	"	"	228,526 90	"
	Président du conseil, Chef du Pouvoir exécutif	63,920 43	349f 80c	"	63,920 43	349 80
	Traitement et frais de représentation du Président de la République	36,666 64	"	"	"	36,666 64
Dette publique	Dette consolidée	15,660,523 18	"	352,455 04	13,392,217 85	1,915,850 29
	Frais d'amortissement	29,338 00	"	"	29,338 00	"
	Emprunts spéciaux pour ponts et canaux	300,000 00	"	300,000 00	"	"
	Intérêts de capitaux de cautionnements	6,824,377 05	"	"	6,367,588 57	456,788 48
	Intérêts de la dette flottante	6,289,730 42	9,609 89	"	6,299,340 31	"
	Rentes viagères	801,530 85	"	686 61	800,844 24	"
	Pensions	12,719,911 97	"	1,075,041 60	11,644,395 37	475 00
	Justice	2,365,340 02	"	366,804 21	1,962,250 21	36,285 60
	Affaires étrangères	4,615,488 10	"	539,769 85	4,029,458 03	46,260 22
Dépenses générales des services publics.	Instruction publique et cultes — Instruction publique	6,799,485 96	"	915,744 63	5,779,893 00	103,848 33
	Instruction publique et cultes — Cultes	11,071,848 68	"	336,071 48	10,499,049 97	236,727 23
	Intérieur	47,037,444 47	"	7,841,362 08	38,631,265 94	564,816 45
	Agriculture et commerce	11,717,301 45	"	3,924,815 69	7,738,368 34	54,117 42
	Travaux publics	19,817,975 03	"	929,623 37	18,484,043 42	404,308 24
	Guerre	53,248,822 31	"	5,807,108 40	41,427,800 98	6,013,912 93
	Marine	23,519,042 31	"	3,485,719 18	19,535,789 48	497,533 65
	Finances	3,669,852 72	"	782,333 13	2,854,580 76	32,938 83
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts, etc.		21,203,250 72	"	1,135,799 90	19,929,900 87	137,549 95
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes		41,606,295 62	"	3,653,303 61	37,902,546 14	50,445 87
		290,006,275 47	9,959 69	31,457,193 14	247,943,442 74	10,615,599 28
			31,447,233f 45c			
SERVICE EXTRAORDINAIRE. (Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.)						
Ministère des travaux publics		927,185 74	"	20,832 55	894,043 34	12,309 85
——— de la guerre		1,794,818 52	"	310,626 45	1,477,299 90	6,892 17
——— de la marine		1,719,356 73	"	121,691 30	1,597,658 63	6 80
		4,441,360 99	"	453,150 30	3,969,001 87	19,208 82
(Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.)						
Ministère des travaux publics		22,983,344 10	691,917 19	"	23,393,038 45	282,222 84
——— de la guerre		784,919 05	"	58,352 84	709,631 24	16,934 97
——— de la marine		4,191,469 01	"	440,487 43	3,750,576 59	404 99
		27,959,732 16	691,917 19	498,840 27	27,853,246 28	299,562 80
			193,076 92			
		322,407,368 62	701,876 88	32,409,183 71	279,765,690 89	10,934,370 90
			31,707,306 83			
			290,700,061 79			
Dépense pour ordre. Ministère des travaux publics, s/c du rachat du chemin de fer de Paris à Lyon					14,864,426 28	
Total de l'exercice 1848					294,630,117 17	

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1849.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1849.*

Suite de la RECETTE.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

	DROITS constatés pendant l'année 1849.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1849.	RESTE à recouvrer au 1er janvier 1850 sur les droits constatés.
EXERCICE 1849.			
Contributions directes	437,619,272f 42c	376,163,136f 39c	61,456,136f 03c
Taxe annuelle des biens de mainmorte. (Loi du 20 février 1849.)	3,173,261 40	2,559,360 51	613,900 89
Enregistrement, timbre et domaines	234,262,732 10	223,928,808 60	10,333,923 50
Produits des forêts et de la pêche	32,288,293 10	28,474,867 96	3,813,425 14
Douanes et sels	162,833,782 64	162,823,782 64	10,000 00
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	292,316,309 95	280,416,367 19	11,899,942 76
Produits des postes	41,814,869 82	41,570,051 93	244,817 89
Produits universitaires	2,301,716 94	2,291,755 62	9,961 32
Produits éventuels affectés au service départemental	22,519,416 70	22,519,416 70	"
Produits et revenus de l'Algérie	11,176,550 62	11,176,550 62	"
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,000,000 00	50,000 00
Produits divers	27,747,011 53	21,921,690 79	5,825,320 74
Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord. (Obligations échues en 1849.)	12,000,000 00	12,000,000 00	"
	1,281,103,217 22	1,186,845,788 95	94,257,428 27
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Complément de l'emprunt de 450 millions autorisé par la loi du 25 juin 1841, applicable aux travaux extraordinaires	541,682 66	541,682 66	"
Produit de la consolidation en rentes des bons du trésor formant la réserve de l'amortissement. (Consolidation des six premiers mois de 1849.)	141,975,880 01	70,061,387 40	71,914,492 61
TOTAL de l'exercice 1849	1,423,620,779 89	1,257,448,859 01	166,171,920 88
EXERCICE 1850.			
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres)	34,374 10	34,374 10	"

Suite de la DÉPENSE.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

		DROITS constatés pendant l'année 1849.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1849.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1850 sur les droits constatés.
EXERCICE 1849. SERVICE ORDINAIRE.				
Assemblée nationale		8,001,147f 11c	7,401,000f 00c	600,147f 11c
Pouvoir exécutif		1,245,600 00	1,200,000 00	45,600 00
Dette publique	Dette consolidée	307,067,625 60	291,988,895 53	15,078,730 07
	Fonds d'amortissement	64,454,167 00	63,854,167 00	600,000 00
	Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers	8,960,300 00	8,960,300 00	"
	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,018,060 94	205,692 56	6,812,368 38
	Intérêts de la dette flottante	16,260,000 00	10,763,817 30	5,496,182 70
	Rentes viagères	1,900,000 00	1,091,911 60	808,088 40
	Pensions	57,229,000 00	44,549,931 50	12,679,068 50
Dépenses générales des services publics.	Justice	26,481,685 42	24,277,187 19	2,204,498 23
	Affaires étrangères	10,256,540 81	7,246,624 01	3,009,916 80
	Instruction publique et cultes. Instruction publique	22,248,866 36	14,486,194 10	7,762,672 26
	Instruction publique et cultes. Cultes	41,447,945 95	30,404,068 39	11,043,877 56
	Intérieur	152,126,681 67	108,252,273 45	43,874,408 22
	Agriculture et commerce	19,012,073 02	12,260,190 06	6,751,882 96
	Travaux publics	168,637,063 24	134,081,755 94	34,555,307 30
	Guerre	378,793,206 91	318,674,849 10	60,118,357 81
	Marine	98,967,754 28	78,399,943 05	20,567,811 23
	Finances	17,415,302 90	15,027,912 49	2,387,390 41
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics		146,715,163 28	130,003,975 28	16,711,188 00
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		91,088,684 09	66,993,261 41	24,095,422 68
TOTAL de l'exercice 1849		1,645,326,868 58	1,370,123,949 96	275,202,918 62
EXERCICE 1850.				
Pouvoir exécutif		50,000 00	50,000 00	"
Ministère de la guerre		8,245,920 28	8,245,920 28	"
——— de la marine		1,001,183 06	1,001,183 06	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		866,912 00	866,912 00	"
TOTAL de l'exercice 1850		10,164,015 34	10,164,015 34	"

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1849.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1849.*

Suite de la RECETTE.

SERVICE COLONIAL.

Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de 1847, pour couvrir l'excédant de dépense de ce service		581,986f 66c

SERVICES SPÉCIAUX.

Recettes de cautionnements en numéraire			14,830,853 40
——— de produits éventuels effectués pour le service départemental			26,081,238 88
Opérations diverses constatées en recette pour le service colonial			22,788,246 69
Recettes effectuées pour le service municipal en Algérie			4,934,254 68
——— des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie			91,828 33
Régularisation de payements d'urgence pour dépenses extraordinaires			416,317 42
Recettes provenant de la liquidation de l'ancienne liste civile			547,148 73
Bons du trésor, émis antérieurement au 24 février 1848, déposés par divers pour être consolidés en rentes 3 p. 0/0. (Décrets des 7 juillet et 21 novembre 1848.)			4,090,242 95
Bons du trésor appartenant aux caisses d'épargne déposés pour être consolidés en rentes 5 p. 0/0. (Décret du 7 juillet 1848.)			10,228 88
Produit de la consolidation des bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848. (Décrets des 7 juillet et 21 novembre 1848.)			5,454,410 88
——— des fonds des caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)			7,000,000 00
——— des bons du trésor remis en remboursement des fonds en dépôt aux caisses d'épargne. (*Idem.*)			11,584 00
Liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon			145,555 00
Régularisation d'avances aux comptoirs nationaux d'escompte			332,000 00
			86,733,909 84

RECETTES EN ATTÉNUATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

Recette en atténuation des avances et découverts du trésor du produit définitif de la consolidation des bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848		242,747,800 60
Produit de la consolidation des fonds des établissements tontiniers		937,453 96
——— des communes et établissements publics		2,081,172 17
		245,766,426 73

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement			141,975,897f 51c	
Bons de garantie remis aux comptoirs nationaux d'escompte			350,000 00	
Recettes en augmentation des créances passives. — Bons du trésor remis à la banque de France	201,500,000f 00c	440,972,926f 37c		
——— à divers	239,472,926 37			
Émission de traites et mandats		193,971,437 81		
Recettes de fonds particuliers des comptables des finances		355,940,715 82	3,075,024,648 11	3,265,092,516 64
——— pour le compte des correspondants du trésor		970,701,889 18		
——— des comptables des finances		1,113,437,678 93		
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances)			47,741,971 02	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus)				2,291,336,408 21
				5,556,428,924 85

Suite de la DÉPENSE.

SERVICE COLONIAL.

Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir l'excédant présumé de dépense du service colonial	Exercice 1849	6,388,958f 21c	19,219,825f 21c
	——— 1850	12,830,867 00	

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de cautionnements en numéraire			18,373,480 81
Application aux budgets des produits éventuels recouvrés pour le service départemental			26,616,095 17
Opérations diverses constatées en dépense pour le service colonial			25,921,070 36
Payements effectués pour le service municipal en Algérie			9,092,241 28
Répartition, entre le budget et les ayants droit, des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie			104,472 10
Dépense prélevée sur la recette spéciale constatée, en 1845, au profit du ministère de la guerre. (Créance sur la ville de Lille.)			117,103 93
Payements effectués, à titre d'avance, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France			1,042,064 80
Payements pour le compte de la liquidation de l'ancienne liste civile			1,732,179 71
——— du domaine privé			492,312 50
Capital des rentes 3 p. 0/0 remises à divers contre le dépôt de bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848. (Décrets des 7 juillet et 21 novembre 1848.)			22,055,220 65
Capital des rentes 5 p. 0/0 remises à divers contre le dépôt de bons du trésor émis pour le service des caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)			12,826 19
Liquidation de la reprise par l'Etat du chemin de fer de Paris à Lyon			357,062 78
Compagnie du chemin de fer du Nord S/C d'obligations à réaliser			12,000,000 00
Part contributive du trésor dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte. (Décret du 7 mars 1848.)			350,000 00
Avance aux comptoirs nationaux d'escompte			332,000 00
Transport en atténuation des découverts ci-contre, du solde créditeur du compte spécial du produit de la consolidation des bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848			242,747,800 60
Dépense en atténuation du produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne			33,374,730 10
			394,720,660 98

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Bons remis par la caisse d'amortissement. — Bons consolidés en rentes				135,409,862f 40c	
Payements en atténuation des créances passives. — Remboursements de bons du trésor — remis à la banque de France	201,000,000f 00c	354,186,988 17			
——— aux caisses d'épargne	37,851 28				
——— à divers	153,149,136 89				
Remboursements de traites et mandats		188,626,428 88		2,866,174,565 16	3,049,791,467 91
——— de fonds particuliers des comptables des finances		334,363,433 98			
Dépenses pour le compte des correspondants du trésor		875,688,282 88			
——— des correspondants des comptables des finances		1,113,309,431 25			
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances.)				48,207,040 35	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)					2,290,753,422 87
					5,340,544,890 78

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1850.

Numéraire	108,857,570f 37c	272,367,816f 43c	277,362,635 59
Effets à recevoir	163,510,246 06		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		4,994,819 16	

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1849.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1849.*

Suite de la RECETTE.

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1849.

Contributions et revenus publics.	Exercice 1848		304,632,016f 54c	1,562,115,249f 65c
	——— 1849		1,257,448,859 01	
	——— 1850		34,374 10	
Service colonial. — Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de 1847, pour couvrir l'excédant de dépense de ce service				581,986 66
Services spéciaux				86,733,909 84
Recettes en atténuation des découverts du trésor				245,766,426 73
Opérations de trésorerie.	Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement		141,975,897 51	5,556,428,924 85
	Bons de garantie remis aux comptoirs nationaux d'escompte		350,000 00	
	Recettes en augmentation des créances passives	3,075,024,648f 11c	3,122,766,619 13	
	——— en atténuation des créances actives	47,741,971 02		
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)		2,291,336,408 21	
Total de la recette				7,451,626,497 73
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1849				255,139,597 30
Total général				7,706,766,095 03

Suite de la DÉPENSE.

Dépenses publiques.	Exercice 1848		294,630,117f 17c	1,674,918,082f 47c
	——— 1849		1,370,123,949 96	
	——— 1850		10,164,015 34	
Service colonial. Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir l'excédant présumé de dépense de ce service				19,219,825 21
Services spéciaux				394,720,660 98
Opérations de trésorerie.	Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement		135,409,862f 40c	5,340,544,890 78
	Payements en atténuation des créances passives	2,866,174,565f 16c	2,914,381,605 51	
	——— en augmentation de créances actives	48,207,040 35		
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances		2,290,753,422 87	
Total de la dépense				7,429,403,459 44
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1850				277,362,635 59
Total général				7,706,766,095 03

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1849.

Développement, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances*, pendant l'année 1849.

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER payeur central du trésor public.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.												
EXERCICE 1848.												
Contributions directes	"	"	"	"	"	81,018,209f 67c	"	"	"	"	"	81,018,209f 67c
Enregistrement, timbre et domaines	1,794,478f 63c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20,958f 44c	1,773,520 19
Produits des forêts et de la pêche	746,641 04	"	"	"	"	3,497,754 39	"	"	"	1,463,799f 88c	2,149,847 03	3,558,348 28
Douanes et sels	"	7,685f 96c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7,685 96
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	5,576,272f 82c	"	"	"	"	"	"	4,290 91	"	5,580,563 73
Produits des postes	"	"	"	481,254f 85c	"	"	"	"	"	109,826 87	"	591,081 72
Produits universitaires	"	"	"	"	"	45,372 97	"	"	"	"	"	45,372 97
Produits éventuels affectés au service départemental	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,096,678 47	"	4,096,678 47
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	815,483f 61c	"	135,285 63	680,197 98
Produit de la rente de l'Inde	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	17,999 23	A déd^re. 17,999 23
Produits divers	"	"	27 55	530 65	557f 66c	1,745,874 73	383,985f 00c	63,908f 06c	11,260 19	4,910,852 64	6,577,176 91	539,819 57
Ressources extraordinaires... Imposition extraordinaire de 45 centimes. (Décret du 16 mars 1848.)	"	"	"	"	"	33,389,911 71	"	"	"	"	"	33,389,911 71
Produit de la consolidation de la réserve de l'amortissement	"	"	"	"	"	"	65,348,475 00	"	"	"	"	65,348,475 00
Retenues proportionnelles sur traitements et pensions. (Décret du 4 avril 1850.)	8 00	"	33 75	3,272 74	"	171,777 96	712,375 89	403,463 20	28,361 30	45,929 96	24,407 27	1,340,815 53
Portion de l'emprunt autorisé par le décret du 24 juillet 1848	"	"	"	"	"	"	62,749,091 37	"	"	"	"	62,749,091 37
Versements complémentaires par les actionnaires du chemin de fer de Paris à Lyon. (Décret du 17 août 1848.)	"	"	"	"	"	"	29,607,500 00	"	"	"	"	29,607,500 00
Portion de l'emprunt de 450 millions applicable aux travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	541,682 66	A déd^re. 541,682 66
Recette d'ordre. — Produit de la réalisation en rentes 5 p. 0/0 des actions du chemin de fer de Paris à Lyon	"	"	"	"	"	"	14,864,426 28	"	"	"	"	14,864,426 28
EXERCICE 1849.												
Contributions directes	"	"	"	"	"	376,163,136 39	"	"	"	"	"	376,163,136 39
Taxe annuelle des biens de mainmorte. (Loi du 20 février 1849.)	"	"	"	"	"	2,559,360 51	"	"	"	"	"	2,559,360 51
Enregistrement, timbre et domaines	223,895,071 61	"	"	"	"	"	"	"	"	33,743 30	6 31	223,928,808 60
Produits des forêts et de la pêche	4,572,041 32	"	"	"	"	23,902,826 64	"	"	"	"	"	28,474,867 96
Douanes et sels	"	162,823,782 64	"	"	"	"	"	"	"	"	"	162,823,782 64
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	280,396,134 98	"	"	"	"	"	"	20,522 32	290 11	280,416,367 19
Produits des postes	"	"	"	41,525,223 14	"	"	"	20,107 13	"	24,721 66	"	41,570,051 93
Produits universitaires	"	"	"	"	"	2,291,455 62	"	"	300 00	"	"	2,291,755 62
Produits éventuels affectés au service départemental	"	"	"	"	"	"	"	"	"	22,519,416 70	"	22,519,416 70
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	11,059,583 86	261,846 21	144,879 45	11,176,550 62
Produit de la rente de l'Inde	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,000,000 00	"	1,000,000 00
Produits divers	69,659 01	163,284 83	10,196 12	8,924 91	2,606,486 51	6,336,415 00	11,440,385 41	842,208 24	3,165,785 12	3,646,933 99	6,368,588 35	21,921,690 79
Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord. (Obligations échéant en 1849.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12,000,000 00	"	12,000,000 00
Ressources extraordinaires. Produit de la consolidation de la réserve de l'amortissement	"	"	"	"	"	"	70,061,387 40	"	"	"	"	70,061,387 40
Complément de l'emprunt de 450 millions autorisé par la loi du 25 juin 1841, applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1849	"	"	"	"	"	"	"	"	"	541,682 66	"	541,682 66
EXERCICE 1850.												
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	34,374 10	"	"	"	"	"	"	"	"	34,374 10
A REPORTER	231,077,899 61	162,994,753 43	286,017,039 32	42,019,206 29	2,607,044 17	531,122,095 59	255,167,626 35	1,329,686 63	15,080,774 08	50,680,245 57	15,981,121 39	1,562,115,249 65

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1849.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances*, pendant l'année 1849.

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER Payeur central du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
Report d'autre part	231,077,899f 61c	162,994,753f 43c	286,017,039f 32c	42,019,206f 29c	2,607,044f 17c	531,122,095f 59c	255,167,626f 35c	1,329,686f 63c	15,080,774f 08c	50,680,245f 57c	15,981,121f 39c	1,562,115,249f 65c
SERVICE COLONIAL.												
Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de 1847 pour couvrir l'excédant de dépense de ce service	"	"	"	"	"	"	"	"	"	581,986 66	"	581,986 66
SERVICES SPÉCIAUX.												
Recettes de cautionnements en numéraire	"	"	"	"	"	9,834,416 31	4,762,795 00	"	231,950 00	1,692 09	"	14,830,853 40
Recettes de produits éventuels effectuées pour le service départemental	"	"	"	"	"	26,106,394 21	"	"	"	"	25,155 33	26,081,238 88
Opérations diverses constatées en recette pour le service colonial	"	"	"	"	"	"	"	"	"	23,431,491 04	643,244 35	22,788,246 69
Recettes effectuées pour le service municipal de Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	4,934,254 68	"	"	4,934,254 68
Recettes des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	91,828 33	"	"	91,828 33
Régularisation de payements d'urgence pour dépenses extraordinaires	"	"	"	"	"	"	416,317 42	"	"	"	"	416,317 42
Recette provenant de la liquidation de l'ancienne liste civile	"	"	"	"	"	"	9 75	"	"	685,956 40	138,817 42	547,148 73
Bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848 déposés par divers pour être consolidés en rentes 3 p. 0/0	"	"	"	"	"	"	4,090,242 95	"	"	"	"	4,090,242 95
Bons du trésor appartenant aux caisses d'épargne déposés pour être consolidés en rentes 5 p. 0/0	"	"	"	"	"	"	10,228 88	"	"	"	"	10,228 88
Produit de la consolidation des bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848	"	"	"	"	"	"	5,454,410 88	"	"	"	"	5,454,410 88
Produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7,000,000 00	"	7,000,000 00
——— des bons du trésor remis en remboursement des fonds en dépôt aux caisses d'épargne	"	"	"	"	"	"	11,584 00	"	"	"	"	11,584 00
Liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon	"	"	"	"	"	"	105,555 00	"	"	40,000 00	"	145,555 00
Régularisation d'avances aux comptoirs nationaux d'escompte	"	"	"	"	"	"	"	"	"	332,000 00	"	332,000 00
RECETTES EN ATTÉNUATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.												
Produit de la consolidation en rentes des bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848	"	"	"	"	"	"	"	"	"	242,747,800 60	"	242,747,800 60
Produit de la consolidation des fonds des établissements tontiniers	"	"	"	"	"	"	937,453 96	"	"	"	"	937,453 96
——— des communes et établissements publics	"	"	"	"	"	"	2,081,172 17	"	"	"	"	2,081,172 17
SERVICE DE TRÉSORERIE.												
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	"	"	"	"	"	"	141,975,897 51	"	"	"	"	141,975,897 51
Bons de garantie remis aux comptoirs nationaux d'escompte	"	"	"	"	"	"	350,000 00	"	"	"	"	350,000 00
Recettes en augmentation des créances passives. — Bons du trésor remis à la banque de France	"	"	"	"	"	"	201,500,000 00	"	"	"	"	201,500,000 00
Recettes en augmentation des créances passives. — ——— à divers	"	"	"	"	"	"	239,472,926 37	"	"	"	"	239,472,926 37
Recettes en augmentation des créances passives. — Émission de traites et mandats	"	"	"	"	"	94,652,196 38	85,009,074 23	221,585 04	5,891,934 31	8,701,747 39	505,099 54	193,971,437 81
Recettes en augmentation des créances passives. — Recettes de fonds particuliers des comptables des finances	8,937 86	46,783 45	1,379,784 62	"	23,851,229 40	330,593,583 78	"	59,646 04	750 67	"	"	355,940,715 82
Recettes en augmentation des créances passives. — Recettes pour le compte des correspondants du trésor	2,471,618 05	44,743,431 91	8,158,340 65	55,139,136 66	465,279,257 46	171,755,419 80	130,921,941 57	1,400,073 76	8,698,216 26	82,766,696 48	632,243 42	970,701,889 18
Recettes en augmentation des créances passives. — Recettes pour le compte des correspondants des comptables des finances	"	"	"	"	"	1,110,673,025 80	"	1,636,332 28	1,128,520 85	"	200 00	1,113,437,678 93
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances)	465,167 34	33,698,187 18	3,212,637 82	554,305 85	"	6,044,471 08	259,857 60	2,284,871 15	1,019,999 35	229,901 26	27,427 61	47,741,971 02
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus)	1,392,641 64	13,979,241 55	8,857,410 47	16,833,663 54	232,171 20	738,229,379 79	617,758,351 92	793,259,932 67	82,554,403 26	20,417,202 59	2,177,990 42	2,291,336,408 21
Total des Recettes	235,416,264 50	255,462,397 52	307,625,212 88	114,546,312 34	491,969,702 23	3,019,010,982 74	1,690,285,445 56	800,192,127 57	119,632,631 79	437,616,720 08	20,131,299 48	7,451,626,497 73
										417,485,420f 60c		

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1849.

Développement, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER Payeur central du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1848.												
SERVICE ORDINAIRE.												
Chambre des pairs. (Janvier, février 1848, et liquidation.)	"	"	"	"	"	"	154,327f 73c	"	"	"	15f 60c	154,312f 13c
Chambre des députés. (*Idem.*)	"	"	"	"	"	"	3,427 20	"	"	"	"	3,427 20
Gouvernement provisoire	"	"	"	"	"	"	184,500 00	"	"	"	"	184,500 00
Service du palais national du Luxembourg	"	"	"	"	"	"	69 00	"	"	15f 60c	"	84 60
Assemblée nationale	"	"	"	"	"	"	240,000 00	"	"	"	11,473 10	228,526 90
Commission du Pouvoir exécutif	"	"	"	"	"	"	64,593 50	"	"	"	"	64,593 50
Président du conseil et Chef du Pouvoir exécutif	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	673 07	A déduire : 673 07
Dette consolidée	"	"	"	"	"	"	7,617,162 24	5,757,984f 11c	2,309f 00c	17,556 00	2,793 50	13,392,217 75
Fonds d'amortissement	"	"	"	"	"	"	29,338 00	"	"	"	"	29,338 00
Emprunts spéciaux pour ponts, canaux et travaux divers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	0 23	0 23	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	814,218 40	5,522,100 30	31,344 87	"	75 00	6,367,588 57
Intérêts de la dette flottante	"	"	"	"	"	1,022,925f 69c	267,253 83	"	"	5,523,080 01	513,919 22	6,299,340 61
Rentes viagères	"	"	"	"	"	"	702,326 60	98,999 14	"	49,235 19	49,716 69	800,844 24
Pensions	"	"	"	"	"	"	2,423,945 68	9,156,623 97	45,193 20	80,879 67	62,247 15	11,644,395 37
Ministère de la justice	"	"	"	"	"	"	123,827 50	1,804,829 53	74,257 78	1,521 61	42,186 21	1,962,250 01
——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	3,964,528 63		"	124,822 97	59,893 57	4,029,458 03
——— de l'instruction publique et des cultes — Dépenses de l'instruction publique	"	"	"	"	"	"	1,377,682 78	4,393,660 87	26,019 35	15,043 78	32,513 78	5,779,893 00
——— de l'instruction publique et des cultes — ——— des cultes	"	"	"	"	"	"	334,801 04	10,145,111 27	25,997 29	425 00	7,284 63	10,499,049 97
——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	6,456,747 93	30,992,765 82	"	1,497,285 37	315,533 18	38,631,265 94
——— de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"	"	"	3,020,755 81	4,728,473 69	"	"	10,861 16	7,738,368 34
——— des travaux publics	"	"	"	"	"	"	4,058,934 46	14,443,508 30	"	3,290,707 34	3,309,106 68	18,484,043 42
——— de la guerre	"	"	"	"	"	"	15,601,897 85	25,787,304 97	9,145,058 38	11,115,379 18	20,221,839 40	41,427,800 98
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	5,973,006 37	16,313,891 05	34,417 72	6,358,538 00	9,144,063 66	19,535,789 48
——— des finances	9,894f 29c	2f 65c	16,003f 22c	2,876f 76c	"	1,822,378 01	770,004 39	198,749 85	20,491 21	29,498 86	15,318 48	2,854,580 76
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	157,429 60	341,046 53	3,044,501 27	3,779,145 93	"	4,143,423 31	3,104,198 02	2,828,029 06	160,959 57	2,514,814 94	143,647 36	19,929,900 87
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	314,352 01	9,019,805 03	21,904 71	2,198 90	"	28,460,048 30	15,247 27	61,115 40	A déd : 729 40	9,302 92	699 00	37,902,546 14
SERVICE EXTRAORDINAIRE.												
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841. — Ministère des travaux publics	"	"	"	"	"	"	"	793,863 53	"	106,114 10	5,934 29	894,043 34
——— de la guerre	"	"	"	"	"	"	223,629 50	1,442,911 65	"	112 64	189,353 89	1,477,299 90
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	52,038 20	1,057,343 18	"	526,121 42	37,844 17	1,597,658 63
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842. — Ministère des travaux publics	"	"	"	"	"	"	6,854,645 99	16,642,059 02	"	1,739,534 77	1,843,201 33	23,393,038 45
——— de la guerre	"	"	"	"	"	"	139,331 32	591,841 15	"	396,244 56	417,785 79	709,631 24
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	1,543,693 91	1,943,589 14	"	327,650 98	64,357 44	3,750,576 59
Dép. d'ordre. — Ministère des trav. publ. S/C du rachat du chemin de fer de Paris à Lyon.	"	"	"	"	"	"	15,106,404 47	"	"	"	241,978 19	14,864,426 28
EXERCICE 1849.												
Assemblée nationale	"	"	"	"	"	"	7,401,000 00	"	"	"	"	7,401,000 00
Traitement et frais de représentation du Président de la République	"	"	"	"	"	"	1,200,000 00	"	"	"	"	1,200,000 00
Dette consolidée	"	"	"	"	"	"	224,766,694 53	67,183,298 00	40,253 50	"	1,350 50	291,988,895 53
Fonds d'amortissement	"	"	"	"	"	"	63,854,167 00	"	"	"	"	63,854,167 00
Emprunts spéciaux pour ponts, canaux et travaux divers	"	"	"	"	"	"	8,145,300 00	815,000 00	"	"	"	8,960,300 00
Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	44,659 76	160,601 13	431 67	"	"	205,692 56
Intérêts de la dette flottante	"	"	"	"	"	2,573,424 90	7,479,859 93	"	"	1,063,142 91	352,610 44	10,763,817 30
Rentes viagères	"	"	"	"	"	"	845,164 11	246,587 49	160 00	"	"	1,091,911 60
Pensions	"	"	"	"	"	"	18,516,645 61	25,890,520 56	142,468 55	295 78	"	44,549,931 50
Ministère de la justice	4,568,304 08	"	"	"	"	"	3,521,673 00	15,737,807 36	448,454 83	947 92	"	24,277,187 19
——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	7,270,226 37	"	"	12,343 46	35,945 82	7,246,624 01
——— de l'instruction publique et des cultes — Dépenses de l'instruction publique	"	"	"	"	"	"	5,202,759 22	9,147,148 57	137,315 36	"	1,029 05	14,486,194 10
——— de l'instruction publique et des cultes — Dépenses des cultes	"	"	"	"	"	"	1,389,852 87	28,783,857 46	230,358 06	"	"	30,404,068 39
——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	23,963,405 87	84,183,047 84	"	132,063 89	26,244 15	108,252,273 45
——— de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"	"	"	5,837,198 24	6,422,280 98	"	15,175 00	14,464 16	12,260,190 06
——— des travaux publics	"	"	"	"	"	"	32,357,996 69	101,801,301 48	"	209 45	77,751 68	134,081,755 94
——— de la guerre	"	"	"	"	"	"	63,611,307 67	196,147,771 24	61,226,016 85	9,890,317 30	12,200,563 96	318,674,849 10
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	17,825,900 70	59,926,309 68	703,419 60	4,925,324 31	4,981,011 24	78,399,943 05
——— des finances	43,441 98	11,610 59	3,405 55	8,379 13	"	5,768,287 46	7,089,770 70	1,354,148 64	494,964 16	332,374 37	78,470 09	15,027,912 49
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	9,905,712 37	24,184,495 91	37,716,176 25	27,920,808 11	"	8,886,723 75	11,511,744 81	9,131,280 15	743,406 64	11,448 55	7,821 26	130,003,975 28
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	2,501,662 27	18,116,498 40	1,104,400 68	23,773 96	"	40,579,654 59	4,204,421 98	419,933 19	5,052 59	38,505 67	641 92	66,993,261 41
A REPORTER	17,500,796 60	51,673,459 11	41,906,391 68	31,737,182 79	"	93,256,866 01	597,262,287 68	762,055,648 77	73,737,620 78	50,146,033 75	54,522,220 04	1,664,754,067 13

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1849.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER Payeur central du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
REPORT d'autre part.....	17,500,796f 60c	51,673,459f 11c	41,906,391f 68c	31,737,182f 79c	"	93,256,866f 01c	597,262,287f 68c	762,055,648f 77c	73,737,620f 78c	50,146,033f 75c	54,522,220f 04c	1,664,754,067f 13c
Suite des DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1850.												
Pouvoir exécutif.....	"	"	"	"	"	"	50,000 00	"	"	"	"	50,000 00
Ministère de la guerre.....	"	"	"	"	"	"	285,312 10	960,608 18	"	7,000,000 00	"	8,245,920 28
——— de la marine.....	"	"	"	"	"	"	359,075 00	863,301 62	"	1,280,215 49	1,501,409 05	1,001,183 06
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.....	"	"	"	"	"	866,912 00	"	"	"	"	"	866,912 00
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES.												
Frais de fabrication prélevés sur le prod' brut des monnaies. Exercice 1848.....	"	"	"	"	43,449f 86c	"	"	"	"	70,586 27	114,036 13	"
——— Exercice 1849.....	"	"	"	"	2,486,476 99	"	"	"	"	37,067 31	2,523,544 30	"
SERVICE COLONIAL.												
Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir l'excédant présumé de dépense de ce service : exercices..... Exercices 1849. 6,388,958f 21c ——— 1850. 12,830,867 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	19,219,825 21	"	19,219,825 21
SERVICES SPÉCIAUX.												
Remboursements de cautionnements en numéraire.....	"	"	"	"	"	"	4,524,509 87	13,810,105 94	38,865 00	"	"	18,373,480 81
Service départemental *S/C* de produits éventuels.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	26,616,095 17	"	26,616,095 17
Opérations diverses constatées en dépense pour le service colonial.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	26,608,507 16	687,436 80	25,921,070 36
Payements effectués pour le service municipal en Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	9,092,241 28	"	"	9,092,241 28
Répartition entre le budget et les ayants droit des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	104,472 10	"	"	104,472 10
Dépense prélevée sur la recette spéciale constatée en 1845 au profit du ministère de la guerre. (Créance sur la ville de Lille).....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	117,103 93	"	117,103 93
Payements effectués, à titre d'avances, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France.....	"	"	"	"	"	"	1,042,064 80	"	"	"	"	1,042,064 80
Payements pour le *C/* de la liquidation de l'ancienne liste civile.....	"	"	"	"	"	"	1,731,952 56	227 15	"	"	"	1,732,179 71
——— du domaine privé.....	"	"	"	"	"	"	456,512 28	35,800 22	"	"	"	492,312 50
Capital des rentes 3 p. 0/0 remis à divers contre le dépôt des bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848.....	"	"	"	"	"	"	22,055,220 65	"	"	"	"	22,055,220 65
Capital des rentes 5 p. 0/0 remis à divers contre le dépôt des bons du trésor émis pour le service des caisses d'épargne.....	"	"	"	"	"	"	12,826 19	"	"	"	"	12,826 19
Dépense en atténuation du produit de la consolidation des bons du trésor antérieurs au 24 février 1848.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	242,747,800 60	"	242,747,800 60
Dépense en atténuation du produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	33,374,730 10	"	33,374,730 10
Liquidation de la reprise par l'état du chemin de fer de Paris à Lyon.....	"	"	"	"	"	"	357,062 78	"	"	"	"	357,062 78
Compagnie du chemin de fer du Nord *S/C* d'obligations à réaliser.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12,000,000 00	"	12,000,000 00
Part contributive du trésor dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte..	"	"	"	"	"	"	350,000 00	"	"	"	"	350,000 00
Avance aux comptoirs nationaux d'escompte.....	"	"	"	"	"	"	332,000 00	"	"	"	"	332,000 00
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.												
Remboursement des bons du trésor remis par la caisse d'amortissement.....	"	"	"	"	"	"	135,409,862 40	"	"	"	"	135,409,862 40
Payements en atténuation des créances passives. — Remboursement de bons du trésor remis à la banque de France.....	"	"	"	"	"	"	201,000,000 00	"	"	"	"	201,000,000 00
Remboursement de bons du trésor remis aux caisses d'épargne.....	"	"	"	"	"	"	37,851 28	"	"	"	"	37,851 28
Remboursement de bons du trésor à divers.....	"	"	"	"	"	"	153,149,136 89	"	"	"	"	153,149,136 89
——— de traites et mandats.....	"	"	"	"	"	17,771,372 88	165,918,902 56	47,231 59	4,888,921 85	"	"	188,626,428 88
——— de fonds particuliers des comptables des finances.....	12,590 22	54,923 15	698,434 74	"	23,884,453 72	307,706,475 88	"	59,676 98	997 16	1,945,882 13	"	334,363,433 98
Dépenses pour le compte des correspondants du trésor..	1,659,034 80	43,277,062 30	7,104,583 53	52,416,028 52	465,613,634 04	177,023,750 33	69,066,686 16	380,999 69	5,923,866 19	54,593,066 24	1,370,428 92	875,688,282 88
——— des comptables des finances.....	"	"	"	"	"	1,110,558,013 13	"	1,618,587 62	1,120,508 94	12,321 56	"	1,113,309,431 25
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances)...	561,842 18	33,651,075 91	2,574,802 54	573,188 06	"	5,775,885 63	"	1,468,602 58	1,025,424 30	4,018,699 73	1,442,480 58	48,207,040 35
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.).....	215,663,709 60	127,212,367 15	255,424,674 44	29,573,634 76	322,844 91	1,309,838,907 41	309,538,976 21	17,264,013 88	26,055,252 74	2,460,013 88	2,600,972 11	2,290,753,422 87
TOTAL des payements.....	235,397,973 40	255,868,887 62	307,708,886 93	114,300,034 13	492,350,859 52	3,022,798,183 27	1,662,940,239 41	798,564,804 22	121,988,170 34	482,247,948 53	64,762,527 93	7,429,403,459 44
										417,485,420f 60c		

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1849.

Résumé du développement, par classe de comptables, *des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1849.*

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1849.	RECETTES EFFECTUÉES pendant l'année 1849.	TOTAL au 31 décembre 1849. (Voir page 36.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1849.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1850.	TOTAL au 31 décembre 1849. (Voir page 37.)
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	276,185f 15c	235,416,264f 50c	235,692,449f 65c	235,397,973f 40c	294,476f 25c	235,692,449f 65c
——— des douanes et sels	6,711,964 26	255,462,397 52	262,174,361 78	255,868,887 62	6,305,474 16	262,174,361 78
——— des contributions indirectes	2,045,964 75	307,625,212 88	309,671,177 63	307,708,886 93	1,962,290 70	309,671,177 63
Directeurs des postes	1,049,840 97	114,546,312 34	115,596,153 31	114,300,034 13	1,296,119 18	115,596,153 31
——— de la fabrication des monnaies	5,431,282 10	491,969,702 23	497,400,984 33	492,350,859 52	5,050,124 81	497,400,984 33
Receveurs généraux des finances	21,837,960 75	3,019,010,982 04	3,040,848,943 49	3,022,798,183 27	18,050,760 22	3,047,848,943 49
Caissier payeur central du trésor public	183,203,998 50	1,690,285,445 56	1,873,489,444 06	1,662,940,239 41	210,549,204 65	1,873,489,444 06
Payeurs du trésor public	6,773,041 26	800,192,127 57	806,965,168 83	798,564,804 22	8,400,364 61	806,965,168 83
Comptables des finances en Algérie	27,809,359 56	119,632,631 79	147,441,991 35	121,988,170 34	25,453,821 01	147,441,991 35
Agent responsable des virements de comptes	"	417,485,420 60	417,485,420 60	417,485,420 60	"	417,485,420 60
	255,139,597 30	7,451,626,497 73	7,706,766,095 03	7,429,403,459 44	277,362,635 59	7,706,766,095 03

COMPTE

DES

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

POUR L'ANNÉE 1849.

NOTE

Sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Le compte des contributions et revenus publics a pour objet de faire connaître, pour chacune des branches principales de ressources composant le budget général des recettes de l'État, les droits liquidés à la charge des redevables du Trésor public, et ceux qui ont été recouvrés, ou qui sont restés à réaliser. Les résultats exposés dans ce compte se rapportent à l'exercice 1848 parvenu au terme de sa clôture, pendant l'année 1849, et dont le règlement définitif vient d'être soumis à l'Assemblée nationale; à l'exercice 1849, qui a accompli sa première année d'exécution; et, enfin, à l'exercice 1850, sur lequel quelques recettes, d'après le régime qui leur est propre, ont été constatées avant l'ouverture de cet exercice.

Ce compte se compose des documents ci-après :

1° D'un tableau général qui récapitule l'ensemble des résultats inscrits sur ces exercices dans les écritures de la comptabilité générale des finances jusqu'au 31 décembre 1849, en distinguant les opérations de l'année 1848, de celles qui ont eu lieu antérieurement à la publication du compte.

2° D'une série d'états de développement, par nature de perceptions, suivant les divisions principales du budget des recettes, SAVOIR :

Contributions directes;
Enregistrement, timbre et domaines;
Produits des forêts et de la pêche;
Douanes et sels;
Contributions indirectes;
Produits des postes;
Produits universitaires;
Produits éventuels affectés au service départemental;
Produits et revenus de l'Algérie;
Produit de la rente de l'Inde;
Produits divers du budget;
Ressources extraordinaires.

3° D'un résumé spécial pour les impôts et revenus indirects des exercices 1848 et 1849;

4° Et, enfin, d'un développement, par département et par classe de comptables, de l'ensemble des recouvrements qui ont été effectués pendant l'année 1849.

Les développements administratifs sur les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs et d'où sont résultés les droits perçus par le trésor public sur l'exercice 1848, se trouvent dans le compte définitif des recettes de cet exercice qui est publié séparément, par le ministre des finances, à l'appui de la loi proposée à l'Assemblée nationale pour le règlement du budget dudit exercice. C'est également à ce compte qu'il est nécessaire de se reporter pour le développement, par département et par branche de revenus, des recouvrements effectués pendant l'exercice 1848 (pages 22 à 25). Les développements de cette nature ne pouvant être établis qu'en clôture d'exercice, la publication n'en aura lieu, pour l'exercice 1849, qu'à l'époque où cet exercice sera soumis au contrôle législatif.

Note sur le compte des contributions et revenus publics.

Les différents résultats constatés dans la présente partie du compte général des finances se résument de la manière suivante :

Contributions et Revenus de l'Exercice 1848.

Les droits constatés au profit de l'État, sur l'exercice 1848, se sont élevés à 1,774,456,925 fr. 99 c., savoir :

Recettes ordinaires	Contributions directes	432,403,502f 48c	1,213,799,725f 54c
	Produits des domaines	6,740,848 57	
	Produits des forêts et de la pêche	28,789,001 46	
	Impôts et revenus indirects	693,767,942 48	
	Produits universitaires	2,257,818 10	
	Produits éventuels affectés au service départemental	14,986,932 84	
	Produits et revenus de l'Algérie	12,967,390 62	
	Produit de la rente de l'Inde	1,032,000 77	
	Produits divers	20,854,288 22	
Ressources extraordinaires			560,657,200 45
	TOTAL		1,774,456,925 99

Sur cette somme il a été reçu par le trésor public, antérieurement au 1er janvier 1849	1,471,925,119 20	
Pendant l'année 1849	289,767,590 26	
		1,761,692,709 46
Et il restait à recouvrer, à la clôture de l'exercice 1848		12,764,216 53

Contributions et Revenus de l'Exercice 1849.

Les droits à recouvrer, qui ont été constatés au profit de l'État sur l'exercice 1849, jusqu'au 31 décembre 1849, montent à 1,443,961,545 fr. 37 cent., savoir :

Recettes ordinaires.	Contributions directes	437,619,272f 42c	1,281,126,383f 58c
	Taxe annuelle sur les biens de main morte	3,173,261 40	
	Produits des domaines	8,962,848 30	
	Produits des forêts et de la pêche	32,288,293 10	
	Impôts et revenus indirects	722,288,012 57	
	Produits universitaires	2,301,716 94	
	Produits éventuels affectés au service départemental	22,519,416 70	
	Produits et revenus de l'Algérie	11,176,550 62	
	Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	
	Produits divers	27,747,011 53	
	Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord (obligations échues en 1849)	12,000,000 00	
Ressources extraordinaires			162,835,161 79
	TOTAL		1,443,961,545 37

Sur cette somme il a été reçu par le trésor, antérieurement au 1er janvier 1849	20,340,765f 48c	1,277,789,624 49
Pendant l'année 1849	1,257.448,859 01	
Et, au 31 décembre 1849, il restait à recouvrer celle de		166,171,920 88

Note sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Contributions et Revenus de l'Exercice 1850.

Les recouvrements effectués, pendant l'année 1849, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1850, ont été de 34,374 fr. 10 cent., pour les contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres).

Récapitulation des Recouvrements de l'année 1849.

D'après les résultats qui précèdent, les recouvrements de toute nature effectués pendant l'année 1849 se sont élevés à 1,547,250,823 fr. 37 cent., et se résument ainsi qu'il suit :

	EXERCICE 1848.	EXERCICE 1849.	EXERCICE 1850.
Contributions directes	81,018,209f 67c	376,163,136f 39c	"
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	"	2,559,360 51	"
Produits des domaines	805,355 03	6,795,757 85	"
Produits des forêts et de la pêche	3,558,348 28	28,474,867 96	"
Impôts et revenus indirects	7,147,496 57	701,943,252 51	34,374f 10c
Produits universitaires	45,372 97	2,291,755 62	"
Produits éventuels affectés au service départemental	4,096,678 47	22,519,416 70	"
Produits et revenus de l'Algérie	680,197 98	11,176,550 62	"
Produit de la rente de l'Inde	A déd. 17,999 23	1,000,000 00	"
Produits divers	539,819 57	21,921,690 79	"
Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord. (Obligations échues en 1849.)	"	12,000,000 00	"
	97,873,479 31	1,186,845,788 95	34,374 10
Ressources extraordinaires	191,894,110 95	70,603,070 06	"
	289,767,590 26	1,257,448,859 01	34,374 10
TOTAL		1,547,250,823 37	

Cette somme est celle qui se trouve portée en recette dans le tableau général des opérations de l'administration des finances pendant l'année 1849. (Page 34.) Non comprise toutefois la *recette d'ordre* de 14,864,426 fr. 28 cent. qui n'est pas de nature à figurer dans le compte des contributions et revenus publics.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1848 et 1849, 1850, au 1er Janvier 1850.

Pages de renvoi aux états de développements.	Contributions et revenus.	Droits constatés à la charge des redevables de l'État — antérieurement au 1er janvier 1849.	Droits constatés — Opérations de l'année 1849. Droits constatés.	Droits constatés — Opérations de l'année 1849. Annulations de droits constatés.	Droits constatés — Total	Recouvrements effectués — antérieurement au 1er janvier 1849.	Recouvrements effectués — pendant l'année 1849.	Recouvrements effectués — Total.	Reste à recouvrer au 1er janvier 1850 sur les droits constatés.	Observations.
	EXERCICE 1848.									
	RESSOURCES ORDINAIRES.									
58 et 60.	Contributions directes	432,366,852f 71c	36,649f 77c	"	432,403,502f 48c	351,385,292f 81c	81,018,209f 67c	432,403,502f 48c	"	
62 et 64.	Enregistrement, timbre et domaines	214,912,325 91	"	4,417,504f 95c	210,494,820 96	204,079,220 11	1,773,520 19	205,852,740 30	4,642,080f 66c	
66	Produits des forêts et de la pêche	29,626,367 74	"	837,366 28	28,789,001 46	24,020,657 77	3,558,348 28	27,579,006 05	1,209,995 41	
68	Douanes et sels	147,720,233 60	"	12,314 04	147,707,919 56	147,700,233 60	7,685 96	147,707,919 56	"	
70	Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	283,253,757 96	6,118,442 89	"	289,372,200 85	276,880,387 66	5,580,563 73	282,460,951 39	6,911,249 46	
72	Postes	52,849,113 49	84,736 19	"	52,933,849 68	52,341,876 96	591,081 72	52,932,958 68	891 00	
74	Produits universitaires	2,255,769 59	2,048 51	"	2,257,818 10	2,212,445 13	45,372 97	2,257,818 10	"	
76	Produits éventuels affectés au service départemental	10,890,254 37	4,096,678 47	"	14,986,932 84	10,890,254 37	4,096,678 47	14,986,932 84	"	
78 à 82.	Produits et revenus de l'Algérie	12,287,192 64	680,197 98	"	12,967,390 62	12,287,192 64	680,197 98	12,967,390 62	"	
76	Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	"	17,999 23	1,032,000 77	1,050,000 00	à déd. 17,999 23	1,032,000 77	"	
84 et 86.	Produits divers	27,603,863 39	"	6,749,575 17	20,854,288 22	20,314,468 65	539,819 57	20,854,288 22	"	
		1,214,815,731 40	11,018,753 81	12,034,759 67	1,213,799,725 54	1,103,162,029 70	97,873,479 31	1,201,035,509 01	12,764,216 53	
			1,016,005 86							
	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.									
	Imposition extraordinaire de 45 centimes. (Décret du 16 mars 1848.)	191,980,568 59	84,165 13	"	192,064,733 72	158,674,822 01	33,389,911 71	192,064,733 72	"	
	Produit de la consolidation de la réserve de l'amortissement	40,582,323 83	65,348,475 00	"	105,930,798 83	40,582,323 83	65,348,475 00	105,930,798 83	"	
	Retenues proportionnelles sur traitements et pensions. (Décret du 4 avril 1848.)	7,294,336 28	1,340,815 53	"	8,635,151 81	7,294,336 28	1,340,815 53	8,635,151 81	"	
	Remboursement fait au trésor par la compagnie du chemin de fer du Nord	3,000,000 00	"	"	3,000,000 00	3,000,000 00	"	3,000,000 00	"	
	Produit de l'emprunt autorisé par le décret du 24 juillet 1848	177,536,948 75	"	"	177,536,948 75	114,787,857 38	62,749,091 37	177,536,948 75	"	
	Versements complémentaires par les actionnaires du chemin de fer de Paris à Lyon. (Décret du 17 août 1848.)	54,273,500 00	"	1,250f 00c	54,272,250 00	24,664,750 00	29,607,500 00	54,272,250 00	"	
	Portion de l'emprunt de 450 millions applicable aux travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	19,759,000 00	"	541,682 66	19,217,317 34	19,759,000 00	à déd. 541,682 66	19,217,317 34	"	
		494,426,677 45	66,773,455 66	542,932 66	560,657,200 45	368,763,089 50	191,894,110 95	560,657,200 45	"	
			66,230,523 00							
	TOTAUX	1,709,242,408 85	77,792,209 47	12,577,692 33	1,774,456,925 99	1,471,925,119 20	289,767,590 26	1,761,692,709 46	12,764,216 53	
			65,214,517 14							
	Recette, *pour ordre*, du capital des rentes créées pour le rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon							43,678,112 00		
								1,805,370,821 46		

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1848, 1849 et 1850, au 1er Janvier 1850.*

PAGES de RENVOI aux états de développement.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1849. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1849.	PENDANT l'année 1849.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1850 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
	EXERCICE 1849.									
	RESSOURCES ORDINAIRES.									
59 à 61	Contributions directes	"	437,619,272f 42c	"	437,619,272f 42c	"	376,163,136f 39c	376,163,136f 39c	61,456,136f 03c	
	Taxe annuelle sur les biens de main morte. (Loi du 20 février 1849.)	"	3,173,261 40	"	3,173,261 40	"	2,559,360 51	2,559,360 51	613,900 89	
63 à 65	Enregistrement, timbre et domaines	"	234,262,732 10	"	234,262,732 10	"	223,928,808 60	223,928,808 60	10,333,923 50	
67	Produits des forêts et de la pêche	"	32,288,293 10	"	32,288,293 10	"	28,474,867 96	28,474,867 96	3,813,425 14	
69	Douanes et sels	"	162,833,782 64	"	162,833,782 64	"	162,823,782 64	162,823,782 64	10,000 00	
71	Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	23,166f 36c	292,316,309 95	"	292,339,476 31	23,166f 36c	280,416,367 19	280,439,533 55	11,899,942 76	
73	Produits des postes	"	41,814,869 82	"	41,814,869 82	"	41,570,051 93	41,570,051 93	244,817 89	
75	Produits universitaires	"	2,301,716 94	"	2,301,716 94	"	2,291,755 62	2,291,755 62	9,961 32	
77	Produits éventuels affectés au service départemental	"	22,519,416 70	"	22,519,416 70	"	22,519,416 70	22,519,416 70	"	
79 à 83	Produits et revenus de l'Algérie	"	11,176,550 62	"	11,176,550 62	"	11,176,550 62	11,176,550 62	"	
77	Produit de la rente de l'Inde	"	1,050,000 00	"	1,050,000 00	"	1,000,000 00	1,000,000 00	50,000 00	
85 à 87	Produits divers	"	27,747,011 53	"	27,747,011 53	"	21,921,690 79	21,921,690 79	5,825,320 74	
"	Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord. (Obligations échues en 1849.)	"	12,000,000 00	"	12,000,000 00	"	12,000,000 00	12,000,000 00	"	
		23,166 36	1,281,103,217 22	"	1,281,126,383 58	23,166 36	1,186,845,788 95	1,186,868,955 31	94,257,428 27	
	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.									
	Portion de l'emprunt de 450 millions applicables aux travaux extraordinaires de l'exercice 1849	20,317,599 12	541,682 66	"	20,859,281 78	20,317,599 12	541,682 66	20,859,281 78	"	
	Produit de la consolidation en rentes des bons du trésor formant la réserve de l'amortissement. (Consolidation des six premiers mois de 1849)	"	141,975,880 01	"	141,975,880 01	"	70,061,387 40	70,061,387 40	71,914,492 61	
		20,317,599 12	142,517,562 67	"	162,835,161 79	20,317,599 12	70,603,070 06	90,920,669 18	71,914,492 61	
	TOTAL de l'exercice 1849	20,340,765 48	1,423,620,779 89	"	1,443,961,545 37	20,340,765 48	1,257,448,859 01	1,277,789,624 49	166,171,920 88	

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1848, 1849 et 1850, au 1er Janvier 1850.*

PAGES du RENVOI aux états de développement.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT. antérieurement au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Droits constatés.	Opérations de l'année 1849. Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1849.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS PENDANT l'année 1849.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1850 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1850.					
	RESSOURCES ORDINAIRES.									
90	Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)....	"	34,374f 10c	"	34,374f 10c	"	34,374f 10c	34,374f 10c	"	
					RÉCAPITULATION.					
	Exercice 1848	1,709,242,408f 85c	65,214,517 14	"	1,774,456,925 99	1,471,925,119f 20c	289,767,590 26	1,761,692,709 46	12,764,216f 53c	
	Exercice 1849	20,340,765 48	1,423,620,779 89	"	1,443,961,545 37	20,340,765 48	1,257,448,859 01	1,277,789,624 49	166,171,920 88	
	Exercice 1850	"	34,374 10	"	34,374 10	"	34,374 10	34,374 10	"	
	Totaux	1,729,583,174 33	1,488,869,671 13	"	3,218,452,845 46	1,492,265,884 68	1,547,250,823 37	3,039,516,708 05	178,936,137 41	

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions directes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

EXERCICE 1848.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le détail qui suit.*)	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1849.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1849.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière	285,405,104f 76c				
——— personnelle et mobilière	60,932,821 94				
——— des portes et fenêtres	36,279,911 99	351,421,943f 00c	80,981,559f 48c	432,403,502f 48c	"
——— des patentes	48,938,364 24				
Taxe de premier avertissement	847,299 55				
	432,403,502 48	351,421,943 00	80,981,559 48	432,403,502 48	"

DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		159,156,016f 55c	187,804,099f 53c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		28,648,082 98	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	15,972,268f 35c	60,464,488 80	97,601,005 23
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	10,185,985 10		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	954,936 09		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	7,998,514 93		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	13,611,202 11		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	8,376,609 68		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2,841,584 34		
	——— pour dépenses du cadastre	523,388 20		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	7,986,605 31	33,706,365 05	
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et chambres de commerce	14,931,996 63		
	Centimes pour dépenses des chemins vicinaux	6,621,265 08		
	——— de l'instruction primaire	3,191,963 62		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	974,534 41		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			1,591,560 16	
Fonds pour non-valeurs et dégrèvements			1,591,560 17	
——— de réimpositions			191,651 98	
Frais de confection de rôles des contributions extraordinaires autorisés par décrets			55,379 07	
Total de la contribution foncière				285,405,104 76

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1849.)

EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le détail qui suit.*)	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1849.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière	289,012,766f 85c		
——— personnelle et mobilière	62,401,335 51		
——— des portes et fenêtres	37,249,901 36	376,163,136f 39c	61,456,136f 03
——— des patentes	48,143,715 90		
Taxe de premier avertissement	811,552 80		
	437,619,272 42	376,163,136 39	61,456,136 03
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte (Loi du 20 février 1849.)	3,173,261 40	2,599,360 51	573,900 89
	440,792,533 82	378,762,496 90	62,030,93 92

DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		159,644,802f 21c	186,784,418f 57c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		27,139,616 36	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	16,603,059f 46c	64,102,063 29	102,228,348 28
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	11,175,136 16		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	957,868 80		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	7,994,641 73		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	16,595,824 04		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	7,393,021 00		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2,920,083 87		
	——— pour dépenses du cadastre	462,428 23		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	7,982,696 06	34,821,500 35	
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	14,543,834 86		
	Centimes pour dépenses des chemins vicinaux	8,032,769 46		
	——— de l'instruction primaire	3,247,970 89		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	1,014,229 08		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			1,596,448 03	
——— pour non-valeurs et dégrèvements			1,596,448 03	
——— de réimpositions			105,803 93	
Frais de confection de rôles des contributions extraordinaires, autorisés par décrets			6,084 65	
Total de la contribution foncière				289,012,766 85

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Contributions directes.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

Suite de l'EXERCICE 1848.

Suite du DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		34,739,318f 86c	40,992,437f 05c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		6,253,118 19	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	3,473,954f 55c	12,777,292 31	
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	2,223,330 80		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	208,437 35		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	1,741,405 28		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	2,815,577 44		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,725,854 28		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	588,732 61		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	1,736,933 99	5,879,398 62	19,940,384 89
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	2,171,723 03		
	——— des chemins vicinaux	1,231,992 40		
	——— de l'instruction primaire	573,623 34		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	165,125 86		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			347,395 46	
Fonds pour non-valeurs et dégrèvements			347,395 45	
Fonds de réimpositions			579,203 89	
Frais de confection de rôles des contributions extraordinaires, autorisés par décrets			9,699 16	
Total de la contribution personnelle et mobilière				60,932,821 94

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		25,000,976 00	28,951,130 12
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		3,950,154 12	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	2,031,022 36	3,661,000 74	
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,211,579 95		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	418,398 43		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	1,597,271 50	2,909,748 31	7,328,781 87
	——— des chemins vicinaux	837,180 11		
	——— de l'instruction primaire	393,383 89		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	81,912 81		
Fonds pour décharges et non-valeurs			750,029 28	
Frais de confection de rôles des contributions extraordinaires, autorisés par décrets			8,003 54	
Total de la contribution des portes et fenêtres				36,279,911 99

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal (*réduit des 8 centimes attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844.*)		33,406,827 72	35,875,954 49
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		2,469,126 77	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des départements, approuvées par des lois spéciales	2,790,362 84	5,009,302 27	
	Centimes pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,664,285 39		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	554,654 04		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	1,847,037 47	6,230,423 93	13,062,409 75
	——— des chemins vicinaux	968,478 78		
	——— de l'instruction primaire	417,923 51		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	93,109 50		
	——— attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844 (8 centimes.)	2,903,874 67		
Fonds pour réductions, décharges et non-valeurs (5 centimes.)			1,815,534 56	
Frais de confection de rôles des contributions extraordinaires, autorisés par décrets			7,148 99	
Total de la contribution des patentes				48,938,364 24

Taxe de premier avertissement	3 centimes pour frais d'impression et d'expédition	474,577 11
	2 centimes pour frais de distribution	372,722 44
		847,299 55

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	293,623,621 19
Fonds applicables aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	138,779,881 29
	432,403,502 48

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1849.)

Suite de l'EXERCICE 1849.

Suite du DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		35,046,840f 09c	41,004,803f 26c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		5,957,963 17	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	3,644,870f 79c	13,811,152 32	
	——— pour dépenses ordinaires, sur le fonds commun	2,453,278 20		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	210,281 02		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	1,756,830 32		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	3,586,256 36		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,548,572 23		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	611,063 40		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	1,752,279 85	6,275,140 79	21,396,532 25
	——— extraordinaires, et pour frais de bourses et de chambres de commerce	2,205,034 63		
	——— des chemins vicinaux	1,538,436 99		
	——— de l'instruction primaire	599,297 95		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	180,091 37		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			350,468 39	
Fonds pour non-valeurs et dégrèvements			350,468 39	
Fonds de réimpositions			607,957 75	
Frais de confection de rôles des contributions extraordinaires, autorisés par décrets			1,344 61	
Total de la contribution personnelle et mobilière				62,401,335 51

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		25,181,273 61	29,159,914 68
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		3,978,641 07	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	2,540,672f 88c	4,069,055 44	
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,093,012 48		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	435,370 08		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	1,701,227 21	3,264,728 74	8,089,986 68
	——— des chemins vicinaux	1,054,887 54		
	——— de l'instruction primaire	413,528 94		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	95,085 05		
Fonds pour décharges et non-valeurs			755,438 20	
Frais de confection de rôles des contributions extraordinaires, autorisés par décrets			764 30	
Total de la contribution des portes et fenêtres				37,249,901 36

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal (*réduit de 8 centimes attribués aux communes par l'article 22 de la loi du 25 avril 1844.*)		31,908,898 84	34,267,323 57
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		2,358,424 73	
Fonds pour dépenses départementales.	Cent^mes pour dépenses extraordinaires des départem^ts, approuvées par des lois spéciales	3,502,115f 47c	5,496,221 38	
	Centimes pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,444,074 61		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	550,031 30		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	2,101,761 41	6,645,307 57	13,876,392 33
	——— des chemins vicinaux	1,216,721 34		
	——— de l'instruction primaire	440,229 59		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	112,760 10		
	——— attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844 (8c)	2,773,835 07		
Fonds pour réductions, décharges et non-valeurs			1,734,136 80	
Frais de confection de rôles des contributions extraordinaires, autorisés par décrets			726 58	
Total de la contribution des patentes				48,143,715 90

Taxe de premier avertissement	3 centimes pour frais d'impression et d'expédition	486,931 68
	2 centimes pour frais de distribution	324,621 12
		811,552 80

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	291,216,460 08
Fonds applicables aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	146,402,812 34
	437,619,272 42
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte. (Loi du 20 février 1849.) — Principal	3,168,078f 45c
Taxe de premier avertissement	5,182 95
	3,173,261 40
	440,792,533 82

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Enregistrement, Timbre et Domaines.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

EXERCICE 1848.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1849.	PENDANT l'année 1849.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels.	Ventes... de meubles	7,652,091f 27c	7,652,008f 69c	79f 94c	7,652,088f 63c	2f 64c
		Ventes... d'immeubles	57,009,773 81	56,915,846 97	17,098 57	56,932,945 54	76,828 27
		Donations en ligne directe	6,969,993 24	6,967,389 54	628 59	6,968,018 13	1,975 11
		Donations entre époux	34,024 76	33,791 12	233 64	34,024 76	"
		Donations en ligne collatérale	1,645,767 90	1,645,576 39	170 06	1,645,746 45	21 45
		Donations entre personnes non parentes	781,810 18	781,719 10	91 08	781,810 18	"
		Successions en ligne directe	11,326,211 02	11,324,871 18	1,123 80	11,325,994 08	216 04
		Successions entre époux	4,606,628 88	4,605,835 67	644 44	4,606,480 11	148 77
		Successions en ligne collatérale	20,623,820 90	20,619.287 38	3,853 67	20,623,141 05	679 85
		Successions entre personnes non parentes	4,802,850 14	4,802,206 64	570 90	4,802,777 54	72 60
		Actes divers. Baux et antichrèses	1,228,181 94	1,228,181 54	"	1,228,182 54	9 40
		Actes divers. Adjudications au rabais et marchés	854,651 13	854,634 41	16 72	854,651 13	"
		Actes divers. Obligations	9,869,281 36	9,869,280 48	"	9,869,280 48	0 88
		Actes divers. Cautionnements	754,150 72	754,150 72	"	754,150 72	"
		Actes divers. Libérations	3,610,550 18	3,610,550 18	"	3,610,550 18	"
		Actes divers. Condamnations, collocations et liquidations	2,389,304 80	2,388,973 70	12 10	2,388,985 80	319 00
	Droits fixes.	Actes civils et administratifs	5,983,515 45	5,983,510 15	4 40	5,983,514 55	0 90
		—— judiciaires	4,264,074 65	4,264,074 65	"	4,264,074 65	"
		—— extrajudiciaires	10,148,944 52	10,148,935 72	8 80	10,148,944 52	"
		—— de l'état civil	4,081 00	4,081 00	"	4,081 00	"
	Droits et demi-droits en sus		1,204,336 98	1,122,774 20	10,332 84	1,133,107 04	71,229 94
TOTAL de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*			155,764,054 83	155,577,680 43	34,869 55	155,612,549 98	151,504 85
Greffes, *y compris le décime pour franc*			4,654,293 09	4,654,293 08	0 01	4,654,293 09	"
Hypothèques (*idem*)			1,943,812 87	1,941,780 77	1,073 86	1,942,854 63	958 24
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts et la pêche			4,755,028 86	2,485,041 36	524,590 19	3,009,631 55	1,745,397 31
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe			118,232 94	118,232 94	"	118,232 94	"
Passe-ports			586,854 00	586,854 00	"	586,854 00	"
Permis de chasse			1,891,815 00	1,891,815 00	"	1,891,815 00	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers			34,782 00	34,782 00	"	34,782 00	"
Droits de sceau attribués au trésor public			98,370 00	98,370 00	"	98,370 00	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation			239,167 39	239,167 39	"	239,167 39	"
Recouvrements de frais de justice			2,693,566 87	1,066,356 46	394,176 16	1,460,532 62	1,233,034 25
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances			49,410 18	26 060 73	7,837 98	33,898 71	15,511 47
Droits de timbre			30,924,584 36	30,914,861 03	5,617 41	30,920,478 44	4,105 92
A REPORTER			203,753,972 39	199,635,295 19	968,165 16	200,603,460 35	3,150,512 04

(Les développements, par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1849.)

EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1849.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels.	Ventes... de meubles	8,957,674f 50c	8,956,920f 69c	753f 81c
		Ventes... d'immeubles	74,132,781 67	74,025,632 02	107,149 65
		Donations. en ligne directe	6,700,844 41	6,697,491 59	3,352 82
		Donations. entre époux	36,904 18	36,772 18	132 00
		Donations. en ligne collatérale	1,418.687 64	1,416,763 19	1,924 45
		Donations. entre personnes non parentes	717,646 73	717,132 15	514 58
		Successions en ligne directe	10,588,872 96	10,586,283 72	2,589 24
		Successions entre époux	4,580,109 28	4,579,279 00	830 28
		Successions en ligne collatérale	19,116,728 01	19,111,453 22	5,274 79
		Successions entre personnes non parentes	4,250,277 95	4,248,007 06	2,270 89
		Actes divers. Baux et antichrèses	1,391,545 10	1,388,905 10	2,640 00
		Actes divers. Adjudications au rabais et marchés	1,104,357 58	1,103,565 58	792 00
		Actes divers. Obligations	7,967,817 34	7,967,815 91	1 43
		Actes divers. Cautionnements	864,458 85	864,458 85	"
		Actes divers. Libérations	3,850,750 02	3,850,750 02	"
		Actes divers. Condamnations, collocations et liquidations	2,063,935 82	2,063,429 82	506 00
	Droits fixes.	Actes civils et administratifs	6,327,243 45	6,327,231 35	12 10
		—— judiciaires	4,734,771 80	4,734,771 80	"
		—— extrajudiciaires	9,563,172 30	9,563,165 70	6 60
		—— de l'état civil	4,825 70	4,825 70	"
	Droits et demi-droits en sus		1,668,462 84	1,568,240 92	100,221 92
TOTAL de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*			170,041,868 13	169,812,895 57	228,972 56
Greffes, *y compris le décime pour franc*			5,110,693 78	5,110,693 78	"
Hypothèques (*idem*)			2,117,607 61	2,114,521 88	3,085 73
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts et la pêche (*idem*)			6,340,451 03	2,582,002 92	3,758,448 11
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe			124,673 13	124,673 13	"
Passe-ports			625,910 00	625,910 00	"
Permis de chasse			2,144,190 00	2,144,190 00	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers			27,200 00	27,200 00	"
Droits du sceau attribués au trésor public			105,694 69	105,694 69	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation			310,216 02	310,216 02	"
Recouvrements de frais de justice			5,531,599 03	(a)1,407,942 20	4,123,656 83
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances			78,160 99	32,011 56	46,149 43
Droits de timbre			32,741,619 39	32,735,099 00	6,520 39
A REPORTER			225,299,883 80	217,133,050 75	8,166,833 05

(a) Déduction faite de 3 fr. annulés par virement de compte.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de *l'Enregistrement, Timbre et Domaines.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

Suite de l'EXERCICE 1848.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1848.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1849. — Recettes.	Annulation de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	REPORT	203,753,972f 39c	199,635,295f 19c	968,165f 16c	"	200,603,460f 35c	3,150,512f 04c
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus des domaines	566,304 96	258,852 78	55,494 82	"	314,347 60	251,957 36
	Produits des terrains des fortifications. (Loi du 21 avril 1832.)	597,394 16	560,383 11	31,201 55	"	591,584 66	5,809 50
	Porduits des terrains des fortifications de Paris	38,754 23	37,085 48	"	"	37,085 48	1,668 75
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	21,431 22	8,324 21	(A) 1,564 93	"	9,889 14	11,542 08
	Rentes. (Arrérages et rachats.)	18,202 16	13,992 49	1,414 65	"	15,407 14	2,795 02
	Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	141,758 97	58,960 44	10,693 69	"	69,654 13	72,104 84
	Épaves, déshérences et biens vacants	333,748 55	305,135 65	12,630 73	"	317,766 38	15,982 17
	Domaines et bois engagés ou échangés	688,492 62	15,811 82	394,284 25	"	410,096 07	278,396 55
	Biens vendus en exécution des lois du 25 ventôse an XIII et antérieures	503,317 29	403,804 15	61,149 88	"	464,954 03	38,363 26
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	10,033 96	33 96	"	"	33 96	10,000 00
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	141,095 19	66,687 85	6,942 30	"	73,630 15	67,465 04
	Produit de l'ancienne dotation de la couronne. (depuis le 24 février 1848.)	278,429 02	113,125 29	60,750 35	"	173,875 64	104,553 38
		207,092,934 72	201,477,492 42	1,604,292 31	"	203,081,784 73	4,011,149 99
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	Ministère de la justice et des cultes	10,784 79	10,784 79	"	"	10,784 79	"
	——— des affaires étrangères	1,207 50	805 00	402 50	"	1,207 50	"
	——— de l'instruction publique	1,270 00	1,270 00	"	"	1,270 00	"
	——— de l'intérieur	16,528 14	10,372 35	983 38	"	11,355 73	5,172 41
	——— de l'agriculture et du commerce	2,527 75	2,527 75	"	"	2,527 75	"
	——— des travaux publics	541,020 31	491,079 21	40,618 41	"	531,697 62	9,322 69
	——— de la guerre	982,129 78	974,049 37	(B) 6,336 63	"	980,386 00	1,743 78
	——— de la marine	317,580 04	312,029 89	3,792 50	"	315,822 39	1,757 65
	——— des finances	790,820 06	179,028 92	402 50	"	179,431 42	611,388 64
		209,756,803 09	203,459,439 70	1,656,828 23	"	205,116,267 93	4,640,535 16
Revenus de divers établissements spéciaux.	Écoles vétérinaires	4,765 82	4,765 82	"	"	4,765 82	"
	Bergeries	54,900 20	38,563 42	16,336 78	"	54,900 20	"
	Vacherie d'expérience au haras du Pin	92,331 39	28,886 21	63,445 18	"	92,331 39	"
	Haras, dépôts d'étalons	285,431 02	243,379 88	40,913 02	"	284,292 90	1,138 12
	Écoles des arts et métiers	70,635 12	70,635 12	"	"	70,635 12	"
	Établissements thermaux	229,954 32	212,714 32	16,832 62	"	229,546 94	407 38
	Manufactures nationales	"	20,835 64	"	20,835 64	"	"
		210,494,820 96	204,079,220 11	1,794,355 83	20,835 64	205,852,740 30	4,642,080 66
				1,773,520 19			

(A) Y compris 22 fr. 10 cent. par virement de comptes.
(B) Déduction faite de 122 fr. 80 cent. pour annulation de recette.

(Les développements, par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1849.)

Suite de l'EXERCICE 1849.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1849.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	REPORT	225,299,883f 80c	217,133,050f 75c	8,166,833f 05
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus des domaines	568,721 90	275,377 73	293,344 17
	Produits de terrains des fortifications. (Loi du 21 avril 1832.)	622,648 29	580,650 93	41,997 36
	——— de Paris	50,768 88	47,698 29	3,070 59
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	20,948 96	5,243 07	15,705 89
	Rentes. (Arrérages et rachats.)	65,260 22	55,171 13	10,088 09
	Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	432,917 27	73,345 68	359,571 59
	Épaves, déshérences et biens vacants	486,259 13	419,350 59	66,908 54
	Domaines et bois engagés ou échangés	290,165 42	15,462 44	274,702 98
	Biens vendus en exécution des lois du 25 ventôse an XI et antérieures	752,947 12	592,392 18	160,554 94
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	43,795 24	(A) 33,795 24	10,000 00
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	"	"	"
	Produits de l'ancienne dotation de la couronne (depuis le 24 février 1848)	727,869 78	479,787 99	248,081 79
		229,362,185 01	219,711,326 02	9,650,858 99
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.	Ministère de la justice	973 58	973 58	"
	——— des affaires étrangères	1,610 00	1,207 50	402 50
	——— de l'instruction publique et des cultes	14,711 86	14,711 86	"
	——— de l'intérieur	39,938 85	27,683 74	12,255 11
	——— de l'agriculture et du commerce	3,139 15	3,139 15	"
	——— des travaux publics	631,156 46	602,407 24	28,749 22
	——— de la guerre	1,972,751 16	1,969,985 57	2,765 59
	——— de la marine	411,488 91	396,154 64	15,334 27
	——— des finances	914,059 07	292,924 62	621,134 45
		233,352,014 05	223,020,513 92	10,331,500 13
Revenus de divers établissements spéciaux.	Écoles vétérinaires	7,512 03	7,512 03	"
	Bergeries	55,840 62	(B) 55,840 62	"
	Vacherie d'expérience au haras du Pin	51,957 63	51,957 63	"
	Haras, dépôts d'étalons	253,237 94	251,221 95	2,015 99
	Écoles des arts et métiers	87,540 86	87,540 86	"
	Établissements thermaux	375,045 39	374,638 01	407 38
	Manufactures nationales	79,583 58	79,583 58	"
		234,262,732 10	223,928,808 60	10,333,923 50

(A) Y compris 33,743 fr. 30 cent. par virement de compte.
(B) Déduction faite de 3 fr. 31 cent. annulés par virement de comptes.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits des Forêts et de la Pêche.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

EXERCICE 1848.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1849.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1849. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1849. — Annulation de recette.	MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits des coupes de bois.								
Prix principal.	Bois de l'État	17,945,900f 70c	20,191,452f 80c					
	De l'ancienne dotation de la couronne	2,245,552 10						
Charges additionnelles.	Décime pour franc. — Bois de l'État	1,794,644 47	2,019,199 66					
	Décime pour franc. — de la couronne	224,555 19						
	3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations. — Bois de l'État	538,740 73	606,107 26	20,012,238f 13c	4,961,554f 27c	2,149,847f 03	22,823,945f 37c	"
	3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations. — de la couronne	67,366 53						
	Moitié du droit de 5 p. 0/0 sur la vente de bois indivis		7,185 65					
	1 et 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication		286,945 00	284,713 77	1,917 20	"	286,630 97	314f 03c
Prix de coupes de bois vendues en détail			627,235 81	529,586 63	93,854 91	"	623,441 54	3,794 27
			23,738,126 18	20,826,538 53	5,057,326 38	2,149,847 03	23,734,017 88	4,108 30
Produits divers et Droit de pêche.								
Menus produits des forêts.	Chablis, plants sur mesures, etc.		649,270 79	502,138 66	86,857 69	"	588,996 35	60,274 44
	Fruits, semences et herbes		70,724 88	52,119 02	18,357 77	"	70,476 79	248 09
	Minerai, terre, pierres et sables		47,253 67	37,438 00	6,430 07	"	43,868 07	3,385 60
	Redevances et indemnités		96,737 83	48,345 14	16,910 18	"	65,255 32	31,482 51
	Recettes diverses et imprévues		33,062 19	21,063 42	6,229 46	"	27,292 88	5,769 31
	Location de la chasse		278,264 47	260,767 14	2,909 96	"	263,677 10	14,587 37
Location de la pêche dans les fleuves, rivières et canaux navigables et flottables			478,784 87	429,814 01	28,665 17	"	458,479 18	20,305 69
Produits d'amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc).			1,043,517 85	237,327 66	186,267 12	"	423,594 78	619,923 07
Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et délits de pêche			208,084 77	31,868 23	33,474 98	"	65,343 21	142,741 56
Recouvrements, sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche			550,953 40	205,666 47	128,095 09	"	333,761 56	217,191 84
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon des coupes exploitées par économie, des menus produits des bois de l'État, de la chasse, de la pêche et des travaux d'amélioration et d'entretien			47,813 85	45,737 61	1,446 01	"	47,183 62	630 23
Divers produits des bois provenant de l'ancienne dotation de la couronne			92,694 47	87,398 94	3,958 20	"	91,357 14	1,337 33
Taxe sur les défrichements de bois			237 62	237 62	"	"	237 62	"
			3,597,400 66	1,959,921 92	519,601 70	"	2,479,523 62	1,117 877 04
Contribution des communes et des établissements publics.								
Portion contributive des communes et des établissements publics pour les frais de régie de leurs bois. (Art. 5 de la loi de finances de 1842.)			1,453,474 62	1,234,197 32	131,267 23	"	1,365,464 55	88,010 07
RÉCAPITULATION.								
Produits de coupes de bois			23,738,126 18	20,826,538 53	5,057,326 38	2,149,847 03	23,734,017 88	4,108 30
Produits divers et droit de pêche			3,597,400 66	1,959,921 92	519,601 70	"	2,479,523 62	1,117,877 04
Contribution des communes et établissements publics			1,453,474 32	1,234,197 32	131,267 23	"	1,365,464 55	88,010 07
			28,789,001 46	24,020,657 77	5,708,195 31	2,149,847 03	27,579,006 05	1,209,995 41
					3,558,348f 28c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1849.)

EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1849.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits des Coupes de bois.					
Prix principal	Bois de l'État	20,667,133f 55c	21,615,486f 17c		
	— de l'ancienne dotation de la couronne	948,352 62			
Charges additionnelles.	Décime pour franc. — Bois de l'État	2,065,599 57	2,786,621 54	24,046,978f 66c	362,684f 56c
	Décime pour franc. — de la couronne	78,286 10			
	3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations. — Bois de l'État	619,250 03			
	3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations. — de la couronne	23,485 84			
	Moitié du droit de 5 p. 0/0 sur la vente des bois		7,555 51		
	1 et 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication		316,473 26	315,125 86	1,347 40
Prix de coupes de bois vendues en détail			592,377 66	545,505 73	46,871 93
			25,318,514 14	24,907,610 25	410,903 89
Produits divers et Droit de Pêche.					
Menus produits des forêts.	Chablis, plants sur mesures, etc.		584,870 90	467,747 62	117,123 28
	Fruits, semences et herbes		68,601 16	65,899 50	2,701 66
	Minerai, terre, pierres et sables		45,555 72	34,389 21	11,166 51
	Redevances et indemnités		125,936 50	78,264 56	47,671 94
	Recettes diverses et imprévues		100,244 26	75,701 59	24,542 67
	Location de la chasse		304,314 04	296,041 42	8,272 62
Location de la pêche, dans les fleuves, rivières et canaux navigables et flottables			491,662 62	446,983 27	44,679 35
Produits d'amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (*y compris le décime pour franc*)			1,919,599 74	267,349 19	1,652,250 55
Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et pour délits de pêche			419,831 91	43,208 35	376,623 56
Recouvrements sur les condamnés de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche			1,092,354 43	249,600 88	842,753 55
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon des coupes exploitées par économie, des menus produits des bois de l'État, de la chasse, de la pêche et des travaux d'amélioration et d'entretien			41,552 06	38,471 38	3,080 68
			5,194,523 34	2,063,656 97	3,130,866 37
Taxe sur les concessions de défrichements de bois. (Décret du 2 mai 1848)			251,759 90	179,339 86	72,420 04
Contribution des Communes et des Établissements publics.					
Portion contributive des communes et établissements publics pour les frais de régie de leurs bois (Art. 5 de la loi de finances de 1842)			1,523,495 72	1,324,260 88	199,234 84
RÉCAPITULATION.					
Produits des coupes de bois			25,318,514 14	24,907,610 25	410,903 89
Produits divers et droit de pêche			5,194,523 34	2,063,656 97	3,130,866 37
Taxe sur les concessions de défrichements de bois. (Décret du 2 mai 1848.)			251,759 90	179,339 86	72,420 04
Contribution des communes et établissements publics			1,523,495 72	1,324,260 88	199,234 84
			32,288,293 10	28,474,867 96	3,813,425 14

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Douanes et Sels.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

EXERCICE 1848.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1849.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1849.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Droits de douanes	à l'importation	Marchandises diverses	60,065,488f 76c	60,065,488f 76c	"	60,065,488f 76c	"
		Sucres des colonies françaises	22,656,716 64	22,656,716 64	"	22,656,716 64	"
		——— étrangers	7,219,233 71	7,219,233 71	"	7,219,233 71	"
	à l'exportation		2,447,504 19	2,447,504 19	"	2,447,504 19	"
			92,388,943 30	92,388,943 30	"	92,388,943 30	"
Droits de navigation.	Francisation des navires		4,890 01	4,890 01	"	4,890 01	"
	Entrée des navires.	Droit et demi-droit de tonnage	1,115,602 76	1,115,602 76	"	1,115,602 76	"
		Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	546,118 56	546,118 56	"	546,118 56	"
	Expédition pour entrée et sortie des navires		46,122 80	46,122 80	"	46,122 80	"
	Sortie des navires.	Congés des bâtiments français	38,694 85	38,694 85	"	38,694 85	"
		Passe-ports des bâtiments étrangers	11,039 50	11,039 50	"	11,039 50	"
	Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires		75,590 90	75,590 90	"	75,590 90	"
	Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration.	du port du Havre	"	"	"	"	"
		——— de Boulogne	40,410 69	40,410 69	"	40,410 69	"
		——— de Bordeaux	70,184 75	70,184 75	"	70,184 75	"
	Taxes locales — pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle		4,494 03	4,494 03	"	4,494 03	"
	Taxes locales — ——— du Havre		109,721 02	109,721 02	"	109,721 02	"
	Taxes locales — pour le séjour des navires de commerce dans les bassins de la marine à Dunkerque		8,775 75	8,775 75	"	8,775 75	"
			94,460,588 92	94,460,588 92	"	94,460,588 92	"
Recettes accessoires.	Droits à l'entrée des voitures de voyageurs.	Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	5,070 68	5,070 68	"	5,070 68	"
		Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	13,159 98	13,159 98	"	13,159 98	"
	Droit à la réexportation des entrepôts		62,237 71	62,237 71	"	62,237 71	"
	——— à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger		568 71	568 71	"	568 71	"
	——— de timbre des expéditions et des commissions d'emploi		294,128 45	294,128 45	"	294,128 45	"
	Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques		40,500 00	40,500 00	"	40,500 00	"
	Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires		583 61	583 61	"	583 61	"
	Valeur des objets réformés pris en payement par les fournisseurs		960 51	960 51	"	960 51	"
	Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France		2 37	2 37	"	2 37	"
	Droit de magasinage et de dépôt		3,169 25	3,169 25	"	3,169 25	"
	Recettes accidentelles		48,883 12	48,883 12	"	48,883 12	"
	Produit des amendes et confiscations		637,121 05	629,435 09	7,685f 96c	637,121 05	"
	Produit des taxes de plombage et d'estampillage		897,943 79	897,943 79	"	897,943 79	"
	Droit perçu pour récépissés de marchandises déposées dans les magasins généraux agréés par l'État		6,497 70	6,497 70	"	6,497 70	"
			96,471,415 85	96,463,729 89	7,685 96	96,471,415 85	"
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes			51,236,503 71	51,236,503 71	"	51,236,503 71	"
			147,707,919 56	147,700,233 60	7,685 96	147,707,919 56	"

(Les développements, par nature de valeurs et de marchandises, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1849.)

EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1849.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Droits de douanes	à l'importation.	Marchandises diverses	82,980,060f 44c	82,980,060f 44c	"
		Sucres des colonies françaises	30,753,845 74	30,753,845 74	"
		——— étrangers	14,122,375 50	14,122,375 50	"
	à l'exportation		2,466,776 42	2,466,776 42	"
			130,323,058 10	130,323,058 10	"
Droits de navigation.	Francisation des navires		3,631 81	3,631 81	"
	Entrée des navires.	Droit et demi-droit de tonnage	1,525,683 45	1,525,683 45	"
		Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	641,316 40	641,316 40	"
	Expédition pour entrée et sortie des navires		59,444 00	59,444 00	"
	Sortie des navires.	Congés des bâtiments français	38,777 20	38,777 20	"
		Passe-ports des bâtiments étrangers	11,717 20	11,717 20	"
	Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires		93,538 05	93,538 05	"
	Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration	du port du Havre	"	"	"
		——— de Boulogne	"	"	"
		——— de Bordeaux	83,575 27	83,575 27	"
	Taxes locales — pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle		2,019 53	2,019 53	"
	Taxes locales — ——— des bassins à flot et non à flot du Havre		59,443 64	59,443 64	"
	Taxes locales — pour le séjour des navires de commerce dans les bassins de la marine à Dunkerque		9,478 05	0,478 05	"
			132,851,682 70	132,851,682 70	"
Recettes accessoires	Droits à l'entrée des voitures des voyageurs.	Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	10,170 05	10,170 05	"
		Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation a eu lieu dans les délais prescrits	16,369 99	16,369 99	"
	Droit à la réexportation des entrepôts		70,721 05	70,721 05	"
	Droit à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger		714 02	714 02	"
	Droit de timbre des expéditions et des commissions d'emploi		325,109 00	325,109 00	"
	Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques		41,000 00	41,000 00	"
	Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires		621 42	621 42	"
	Valeur des objets réformés pris en payement par les fournisseurs		1,343 00	1,343 00	"
	Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France		"	"	"
	Droit de magasinage et de dépôt		2,983 59	2,983 59	"
	Recettes accidentelles		111,184 70	111,184 70	"
	Produit des amendes et confiscations		1,070,276 60	1,060,276 60	10,000f 00c
	Produit des taxes de plombage et d'estampillage		1,074,505 65	1,074,505 65	"
	Droit perçu pour récépissés de marchandises déposées dans les magasins généraux agréés par l'État		"	"	"
			135,576,681 77	135,566,681 77	10,000 00
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes			27,257,100 87	27,257,100 87	"
			162,833,782 64	162,823,782 64	10,000 00

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions indirectes (Boissons, Droits divers, Tabacs et Poudres).

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

EXERCICE 1848.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1849.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1849.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc.	6,465,279f 82c	6,439,863f 90c	23,446f 01c	6,463,309f 91c	1,969f 91c
—— de 15 centimes par expédition	732,007 50	732,005 60	1 90	732,007 50	"
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres	26,368,703 83	24,589,509 42	1,662,151 96	26,251,661 38	117,042 45
—— général de consommation sur les vins, etc.	10,565,169 94	10,430,288 39	111,645 25	10,541,933 64	23,236 30
—— général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux	10,759,074 86	10,701,925 83	53,055 78	10,754,981 61	4,093 25
—— perçu à Paris en remplacement des droits de détail et d'entrée	9,974,324 54	9,974,324 54	"	9,974,324 54	"
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc.	9,750,076 71	9,435,232 10	253,404 67	9,688,636 77	61,439 94
Taxe unique aux entrées	8,364,847 01	8,055,776 90	225,261 14	8,281,038 04	83,808 97
Droit de fabrication sur les bières	7,972,976 58	7,752,033 89	216,190 09	7,968,223 98	4,752 60
	90,952,460 79	88,110,960 57	2,545,156 80	90,656,117 37	296,343 42
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	12,233,623 30	12,200,528 40	33,094 90	12,233,623 30	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	23,785,461 40	22,823,854 23	861,917 21	23,685,771 44	99,689 96
Droits divers et recettes à différents titres.					
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc.	3,936,423 84	3,762,722 91	155,012 33	3,917,735 24	18,688 60
Navigation sur les rivières et canaux	6,704,774 44	6,696,713 95	6,956 16	6,703,670 11	1,104 33
Péage sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Bassin de la Garonne	156,470 88	156,470 88	"	156,470 88	"
Péage sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Rivière de l'Allier	6,214 69	6,214 69	"	6,214 69	"
Péages sur les ponts	104,163 52	99,663 52	4,500 00	104,163 52	"
Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès, etc.	880,989 64	740,725 28	44,391 25	785,116 53	95,873 11
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	8,813,854 70	8,125,680 15	661,787 51	8,787,467 66	26,387 04
Garantie des matières d'or et d'argent	773,594 90	773,174 26	420 64	773,594 90	"
Argues nationales	23,169 06	23,169 06	"	23,169 06	"
Timbres	3,286,063 30	3,285,616 40	446 90	3,286,063 30	"
Cartes à jouer	578,291 50	536,769 83	38,812 85	575,582 68	2,708 82
Dixième du produit des octrois	10,857,073 28	3,502,244 71	1,072,228 86	4,574,473 57	6,282,599 71
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,071,580 82	990,142 46	35,258 44	1,025,400 90	46,179 92
Portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres provenant de saisies	9,751 56	9,751 56	"	9,751 56	"
Droit de dénaturation des alcools	15,471 42	15,466 09	"	15,466 09	5 33
Recettes extraordinaires	316,113 49	308,529 33	5,650 68	314,180 01	1,933 48
Produit brut des amendes et confiscations	676,619 54	630,888 34	7,787 06	638,675 40	37,944 14
Prix des plombs apposés sur les sels et les sucres	82,820 00	82,741 85	78 15	82,820 00	"
Indemnités pour frais de surveillance des fabriques de soude	1,500 00	1,500 00	"	1,500 00	"
Recouvrements d'avances pour divers services.					
Sur les communes. — Abonnement pour traitement des employés des octrois	659,793 01	646,247 19	14,672 39	658,919 58	873 43
Sur les communes. — Frais d'impressions, transports, etc.	72,556 64	28,086 20	43,913 77	71,999 97	556 67
Sur les communes. — Indemnité pour suite d'exercice dans l'intérieur des villes	229,394 81	195,293 11	34,101 70	229,394 81	"
Sur les fabricants de cartes	123,082 94	123,082 94	"	123,082 94	"
Sur les employés, pour prix d'instruments, etc.	16,413 50	16,413 50	"	16,413 50	"
Sur les cultivateurs de tabacs	111,783 54	111,783 54	"	111,783 54	"
	166,480,410 51	154,005,334 95	5,564,187 60	159,569,522 55	6,910,887 96
Produit de la vente des tabacs	116,255,538 97	116,244,798 54	10,716 43	116,255,514 97	24 00
—— des poudres à feu	6,636,251 37	6,630,254 17	5,659 70	6,635,913 87	337 50
	289,372,200 85	276,880,387 66	5,580,563 73	282,460,951 39	6,911,249 46

(Les développements, par nature de valeurs et quantités, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1849.)

EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1849.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1849.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc.	8,838,825f 70c	76f 22c	8,819,045f 84c	8,819,122f 06c	19,703f 64c
—— de 15 centimes par expédition	831,033 45	2 20	831,020 80	831,023 00	10 45
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, etc.	34,779,555 91	7,157 08	33,214,930 84	33,222,087 92	1,557,467 99
—— général de consommation sur les vins, etc.	20,960 98	46 42	10,519 08	10,565 50	10,395 48
—— général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux	8,685,859 07	0 70	8,680,079 46	8,680,080 16	5,778 91
—— perçu à Paris en remplacement des droits de détail et d'entrée	11,981,061 98	"	11,981,061 98	11,981,061 98	"
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc.	8,877,261 44	374 09	8,646,611 69	8,646,985 78	230,275 66
Taxe unique aux entrées	12,488,355 92	130 22	12,142,957 70	12,143,087 92	345,268 00
Droit de fabrication sur les bières	8,228,060 42	386 36	8,045,646 75	8,046,033 11	182,027 31
	94,730,974 87	8,173 29	92,371,874 14	92,380,047 43	2,350,927 44
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	6,107,846 26	"	6,107,846 26	6,107,846 26	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	24,735,266 54	0 76	23,663,412 13	23,663,412 89	1,071,853 65
Droits divers et recettes à différents titres.					
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc.	3,992,114 54	184 90	3,872,339 26	3,872,524 16	119,590 38
Navigation sur les rivières et canaux	7,842,179 18	"	(a) 7,836,822 62	7,836,822 62	5,356 56
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Bassin de la Gironde	181,333 57	"	181,333 57	181,333 57	"
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Rivière de l'Allier	7,836 18	"	7,836 18	7,836 18	"
Péages sur les ponts	91,273 00	"	91,264 66	91,264 66	8 34
Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès, etc.	832,061 82	1,676 16	750,784 67	752,460 83	79,600 99
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	8,500,317 02	1,977 25	7,910,582 35	7,912,559 60	587,757 42
Garantie des matières d'or et d'argent	1,386,484 10	0 18	1,386,344 32	1,386,344 50	139 60
Argues nationales	25,042 70	"	25,042 70	25,042 70	"
Timbres	3,561,166 30	0 65	3,560,967 25	3,560,967 90	198 40
Cartes à jouer	663,470 01	3,938 98	620,067 88	624,006 86	39,463 15
Dixième du produit des octrois	12,634,399 16	132 93	5,178,527 00	5,178,659 93	7,455,739 23
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,413,013 26	2,616 70	1,383,050 64	1,385,667 34	27,345 92
Portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres saisis	12,556 66	"	12,556 66	12,556 66	"
Recettes extraordinaires	139,600 50	2,342 69	135,993 99	138,336 68	1,263 82
Produit des amendes et confiscations	1,146,550 81	150 25	1,059,638 77	1,059,789 02	86,761 79
Prix des plombs apposés sur les sels et les sucres	79,126 05	"	79,126 05	79,126 05	"
Droit de dénaturation des alcools	20,270 06	"	20,243 78	20,243 78	26 28
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les communes. — Abonnement pour traitement des employés des octrois	647,178 85	339 46	636,667 94	637,007 40	10,171 45
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les communes. — Frais d'impressions, transport, etc.	168,449 29	1,629 91	143,737 41	145,367 32	23,081 97
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les communes. — Indemnité pour suite d'exercice dans l'intérieur des villes	250,412 18	"	216,797 03	216,797 03	33,615 15
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les fabricants de cartes, pour prix marchand du papier filigrané	154,431 82	"	154,431 82	154,431 82	"
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les employés, pour prix d'instruments	16,722 55	"	16,715 20	16,715 20	7 35
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les cultivateurs de tabacs	111,835 94	"	111,835 94	111,835 94	"
Indemnités pour frais de surveillance des fabriques de soude	1,500 00	"	1,500 00	1,500 00	"
	169,453,413 22	23,164 11	157,537,340 22	157,560,504 33	11,892,908 89
Produit de la vente des tabacs	117,136,560 31	1 25	(b) 117,133,112 77	117,133,114 02	3,446 29
—— des poudres à feu	5,749,502 78	1 00	5,745,914 20	5,745,915 20	3,587 58
	292,339,476 31	23,166 36	280,416,367 19	280,439,533 55	11,899,942 76

(a) Y compris 20,522 fr. 32 cent. par virement de comptes.
(b) Déduction faite de 290 fr. 11 cent. annulés par virement de comptes.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits des Postes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

EXERCICE 1848.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1849.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1849.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	47,816,861f 00c	47,816,861f 00c	"	47,816,861f 00c	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	980,188 57	980,188 57	"	980,188 57	"
Droit sur le transport — de matières d'or et d'argent par les paquebots de la Manche	2,125 03	2,125 03	"	2,125 03	"
Droit sur le transport — de marchandises par les paquebots de la Méditerranée	416,603 01	416,603 01	"	416,603 01	"
Produit des places dans les malles-postes	1,583,322 55	1,559,896 90	23,425f 65c	1,583,322 55	"
Produit des places dans les paquebots — de Calais à Douvres	29,307 05	29,307 05	"	29,307 05	"
Produit des places dans les paquebots — de Toulon en Algérie	3,630 00	3,630 00	"	3,630 00	"
Produit des places dans les paquebots — de Marseille à Constantinople	1,115,230 80	1,087,862 24	27,368 56	1,115,230 80	"
Produit des places dans les paquebots — ——— en Corse	133,273 80	70,215 80	63,058 00	133,273 80	"
Droit de transit des correspondances étrangères	822,069 97	347,252 46	474,817 51	822,069 97	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour transport frauduleux de lettres	10,719 20	7,416 20	2,412 00	9,828 20	891f 00c
Recettes diverses — Droit de 2 p. 0/0 sur les fonds transportés en fraude	"	"	"	"	"
Recettes diverses — Forcements en recette prononcés par la cour des comptes	"	"	"	"	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes imposées aux postillons	421 08	421 08	"	421 08	"
Recettes diverses — Reversements d'appointements trop perçus	1,691 50	1,691 50	"	1,691 50	"
Recettes diverses — Produit de la vente du livre des postes	2,772 75	2,772 75	"	2,772 75	"
Recettes diverses — Recettes accidentelles	15,633 37	15,633 37	"	15,633 37	"
	52,933,849 68	52,341,876 96	591,081 72	52,932,958 68	891 00

(Les développements par nature de produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1849.)

EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1849.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	36,582,008f 89c	36,582,008f 89c (A)	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,094,427 78	1,094,427 78 (B)	"
Droit sur le transport — de matières d'or et d'argent par les paquebots de la Manche	39 50	39 50	"
Droit sur le transport — de marchandises par les paquebots de la Méditerranée	517,345 75	517,345 75	"
Produit des places dans les malles-postes	1,474,751 20	1,472,985 80 (C)	1,765f 40c
Produit des places dans les paquebots — de Calais à Douvres	50,937 23	50,937 23	"
Produit des places dans les paquebots — de Toulon en Algérie	3,920 00	3,920 00	"
Produit des places dans les paquebots — de Marseille à Constantinople	1,254,779 84	(D) 1,254,779 84	"
Produit des places dans les paquebots — ——— en Corse	121,405 36	(E) 121,405 36	"
Droit de transit des correspondances étrangères	663,403 62	432,351 13	231,052 49
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour transport frauduleux de lettres	20,699 20	8,699 20	12,000 00
Recettes diverses — ——— (Décret du 24 août 1848.)	461 60	461 60	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour contravention à la loi du 15 ventôse an XIII (Droit de 25 centimes au profit des maîtres de postes.)	300 00	300 00	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes imposées aux postillons	433 65	433 65	"
Recettes diverses — Reversements d'appointements trop perçus	3,636 03	3,636 03	"
Recettes diverses — Forcement en recette prononcée par la cour des comptes	179 48	179 48	"
Recettes diverses — Produit de la vente du livre des postes	5,318 11	5,318 11	"
Recettes diverses — Droit de 2 p. 0/0 sur les fonds transportés en fraude	"	"	"
Recettes diverses — Recettes accidentelles	20,822 58	20,822 58	"
	41,814,869 82	41,570,051 93	244,817 89

(A) Y compris 16,696 fr. 01 cent. par le payeur du corps expéditionnaire de l'armée d'Italie.
(B) Y compris 3,411 12 *idem.*
(C) Y compris 216 66 par virement de comptes.
(D) Y compris 1,100 00 *idem.*
(E) Y compris 23,405 00 *idem.*

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits universitaires.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

EXERCICE 1848.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1849.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1849.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Droit annuel		57,468f 94c	49,641f 86c	7,827f 08c	57,468f 94c	"
Produits des facultés	de droit	845,554 00	818,044 00	27,510 00	845,554 00	"
	de médecine	317,411 00	317,146 00	265 00	317,411 00	"
	de pharmacie	77,205 00	77,205 00	"	77,205 00	"
	de théologie	940 00	940 00	"	940 00	"
	des sciences	54,039 00	54,039 00	"	54,039 00	"
	des lettres	363,855 00	354,814 00	9,041 00	363,855 00	"
Produit de rentes et domaines.	Produit d'arrérages de rentes	523,433 00	523,433 00	"	523,433 00	"
	——— de domaines	17,912 16	17,182 27	729 89	17,912 16	"
		2,257,818 10	2,212,445 13	45,372 97	2,257,818 10	"

RÉCAPITULATION.

Droit annuel	57,468 94	49,641 86	7,827 08	57,468 94	"
Produits des facultés	1,659,004 00	1,622,188 00	36,816 00	1,659,004 00	"
Produit de rentes et domaines	541,345 16	540,615 27	729 89	541,345 16	"
	2,257,818 10	2,212,445 13	45,372 97	2,257,818 10	"

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1849.)

EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1849.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Droit annuel		56,543f 86c	47,363f 75c	9,180f 11c
Produits des facultés	de droit	940,891 00	1,716,335 00	170 00
	de médecine	(A) 322,679 00		
	de pharmacie	74,591 00		
	de théologie	660 00		
	des sciences	52,131 00		
	des lettres	325,553 00		
Produit de rentes et domaines.	Produit d'arrérages de rentes	525,433 00	528,056 87	611 21
	——— de domaines	3,235 08		
		2,301,716 94	2,291,755 62	9,961 32

(A) Y compris 300 francs par les trésoriers payeurs en Algérie.

RÉCAPITULATION.

Droit annuel	56,543f 86c	47,363f 75c	9,180f 11c
Produits des facultés	1,716,505 00	1,716,335 00	170 00
Produit de rentes et domaines	528,668 08	528,056 87	611 21
	2,301,716 94	2,291,755 62	9,961 32

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits éventuels affectés au service départemental.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

EXERCICE 1848.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1849.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1849.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits éventuels ordinaires	872,242f 22c	485,645f 55c	386,596f 67c	872,242f 22c	"
—— éventuels pour dépenses facultatives	250,179 20	113,290 15	136,889 05	250,179 20	"
—— de subventions communales et particulières pour travaux de routes	2,367,929 13	1,511,424 65	856,504 48	2,367,929 13	"
Produits des emprunts autorisés par des lois spéciales	904,352 00	331,700 00	572,652 00	904,352 00	"
—— des contingents communaux et des souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	10,592,230 29	8,448,194 02	2,144,036 27	10,592,230 29	"
	14,986,932 84	10,890,254 37	4,096,678 47	14,986,932 84	"

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1849.)

EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1849.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits éventuels ordinaires	453,137f 76c	453,137f 76c	"
—— éventuels applicables aux dépenses facultatives	84,612 08	84,612 08	"
—— de subventions communales et particulières pour travaux de routes	2,002,358 15	2,002,358 15	"
Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	8,523,273 31	8,523,273 31	"
—— des contingents communaux et des souscriptions particulières	11,456,035 40	11,456,035 40	"
	22,519,416 70	22,519,416 70	"

Produit de la rente de l'Inde.

EXERCICE 1848.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1849.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1849.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la rente de l'Inde	1,032,000f 77c	1,050,000f 00c	A déd. 17,999f 23c	1,032,000f 77c	"

EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1849.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la rente de l'Inde	1,000,000f 00c	1,000,000f 00c	"

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits et Revenus de l'Algérie.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1849.)

EXERCICE 1848.

DÉSIGNATION DES PRODUITS		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Recettes.	Opérations de l'année 1849. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
	Enregistrement, timbre et domaines.						
Enregistrement, greffe, hypothèques.	Enregistrement	666,429f 79c	666,425f 79c	4f 00c	"	666,429f 79c	"
	Greffe	57,613 29	57,613 29	"	"	57,613 29	"
	Hypothèques	10,967 57	10,967 57	"	"	10,967 57	"
	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	2,267 61	2,267 61	"	"	2,267 61	"
Timbre.	Débité	323,056 90	323,056 90	"	"	323,056 90	"
	Extraordinaire et visa	54,647 76	54,645 36	2 40	"	54,647 76	"
	Passe-ports	14,082 00	14,082 00	"	"	14,082 00	"
	Permis de port d'armes	9,855 00	9,855 00	"	"	9,855 00	"
Amendes de toute nature autres que celles forestières		18,764 65	18,081 05	683 60	"	18,764 65	"
Produit des domaines et prix de vente d'immeubles et objets mobiliers.	Produits des terrains des fortifications et bâtiments militaires	31,850 07	21,343 36	10,506 71	"	31,850 07	"
	Revenus des domaines de l'État. (Loyers et fermages.)	503,400 21	417,462 90	85,937 31	"	503,400 21	"
	Rentes foncières	275,510 22	191,624 75	83,885 47	"	275,510 22	"
	Prix de ventes de domaines de l'État	1,130 60	1,130 60	"	"	1,130 60	"
	Prix des récoltes sur les terres du domaine de l'État.	8,897 47	8,897 47	"	"	8,897 47	"
	Produits des pépinières et plantations faites par le Gouvernement	10,871 55	10,847 55	24 00	"	10,871 55	"
	Prix de vente d'objets mobiliers appartenant à l'État.	387,088 73	514,472 18	7,902 18	135,285f 63c	387,088 73	"
	Épaves, déshérences et biens vacants	2,609 09	2,609 09	"	"	2,609 09	"
Produits des forêts.	Prix des coupes de bois	60 00	60 00	"	"	60 00	"
	Recouvrements de frais d'adjudication	11 52	11 52	"	"	11 52	"
	Menus produits forestiers	8,752 22	8,385 72	366 50	"	8,752 22	"
	Amendes et condamnations pour délits forestiers	1,462 50	1,022 50	440 00	"	1,462 50	"
	Dommages-intérêts pour délits dans les bois de l'État.	40 00	40 00	"	"	40 00	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances en matière forestière	123 80	104 65	19 15	"	123 80	"
Contributions arabes.	Hockor. (Loyers des terres occupées par les tribus nomades.)	108,638 94	"	108,638 94	"	108,638 94	"
	Achour. (Impôt sur les grains.)	53,798 52	"	53,798 52	"	53,798 52	"
	Zekkar. (Impôt sur les bestiaux.)	3,844 41	"	3,844 41	"	3,844 41	"
	Legma. (Impôt kabyle.)	41,403 82	"	41,403 82	"	41,403 82	"
Produits divers.	Redevances et produits extraordinaires des mines	578 06	433 55	144 51	"	578 06	"
	Abonnements et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel	2,546 68	2,482 68	64 00	"	2,546 68	"
	Recouvrements de frais de justice	21,026 31	15,093 70	5,932 61	"	21,026 31	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	317 45	225 10	92 35	"	317 45	"
	Recouvrements de frais d'adjudication payés par les adjudicataires	3,792 80	3,181 80	611 00	"	3,792 80	"
	Recettes accidentelles	1,984 72	1,868 87	115 85	"	1,984 72	"
	Forcement en recette par suite de rejets de dépenses effectuées	5,764 75	5,764 75	"	"	5,764 75	"
	Retenue proportionnelle au profit du trésor	1,962 68	1,962 68	"	"	1,962 68	"
	Confiscation du prix de vente de nègres	250 00	250 00	"	"	250 00	"
	Produit de vente de chevaux de soumission	20,325 00	"	20,325 00	"	20,325 00	"
Produits de diverses origines.	Produit des prises sur l'ennemi	"	"	"	"	"	"
	Produits des contributions extraordinaires de guerre.	1,451 73	"	1,451 73	"	1,451 73	"
TOTAUX		2,657,178 42	2,366,269 99	426,194 06	135,285 63	2,657,178 42	"
				290,908f 43c			

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1849. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
	Enregistrement, timbre et domaines.					
Enregistrement, greffe, hypothèques.	Enregistrement	614,344f 41c	614,344f 41c	"	614,344 41	"
	Greffes	59,182 91	59,182 91	"	59,182 91	"
	Hypothèques	8,865 17	8,865 17	"	8,865 17	"
	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	3,928 36	3,928 36	"	3,928 36	"
Timbre	Débité	336,750 65	336,750 65	"	336,750 65	"
	Extraordinaire et visa	44,796 35	44,796 35	"	44,796 35	"
	Passe-ports	16,242 00	16,242 00	"	16,242 00	"
	Permis de port d'armes	9,900 00	9,900 00	"	9,900 00	"
Amendes de toute nature autres que celles forestières		26,796 28	26,796 28	"	26,796 28	"
Produits des domaines et prix de ventes d'immeubles et d'objets mobiliers.	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires.	25,879 23	25,879 23	"	25,879 23	"
	Revenus des domaines de l'État. (Loyers et fermages.)	411,928 21	411,928 21	"	411,928 21	"
	Rentes foncières	215,958 07	215,958 07	"	215,958 07	"
	Prix de ventes de domaines de l'État	27,487 32	27,487 32	"	27,487 32	"
	Prix des récoltes sur les terres du domaine de l'État	3,269 70	3,269 70	"	3,269 70	"
	Produits de pépinières et plantations faites par le Gouvernement.	16,128 00	16,128 00	"	16,128 00	"
	Prix de ventes d'objets mobiliers appartenant à l'État. (Guerre.)	436,666 91	581,546 36	144,879f 45c	436,666 91	"
	(Marine.)	1,233 00	1,233 00	"	1,233 00	"
	Prix d'effets déposés dans les greffes	261 40	261 40	"	261 40	"
	Épaves, déshérences et biens vacants	2,695 15	2,695 15	"	2,695 15	"
Produits des forêts.	Prix des coupes de bois	1,485 32	1,485 32	"	1,485 32	"
	Recouvrements de frais d'adjudication	18 81	18 81	"	18 81	"
	Menus produits forestiers	3,938 64	3,938 64	"	3,938 64	"
	Amendes de condamnation pour délit forestiers	1,752 60	1,752 60	"	1,752 60	"
	Dommages-intérêts pour délit dans les bois de l'État	50 00	50 00	"	50 00	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instance en matière forestière	89 20	89 20	"	89 20	"
Produits des contributions arabes.	Hockor. (Loyer des terres occupées par les tribus nomades.)	676,465 93	676,465 93	"	676,465 93	"
	Achour. (Impôt sur les grains.)	1,343,916 66	1,343,916 66	"	1,343,916 66	"
	Zekkat. (Impôt sur les bestiaux.)	1,496,467 77	1,496,467 77	"	1,496,467 77	"
	Eussa. (Impôt payé par les tribus du désert.)	40,552 18	40,552 86	"	40,552 86	"
	Legma. (Impôt kabyle.)	1,021,532 86	1,021,532 18	"	1,021,532 18	"
Produits divers.	Redevances et produits extraordinaires des mines	578 06	578 06	"	578 06	"
	Abonnements et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel	726 32	726 32	"	726 32	"
	Recouvrements de frais de justice	29,359 56	29,359 56	"	29,359 56	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement	818 00	818 00	"	818 00	"
	Dommages-intérêts adjugés à l'État	428 60	428 60	"	428 60	"
	Frais d'adjudication payés par les adjudicataires	853 62	853 62	"	853 62	"
	Résultat de vérification de régie	141 21	141 21	"	141 21	"
	Remplacement de dépenses rejetées par la cour des comptes	2,025 34	2,025 34	"	2,025 34	"
	Produit de vente de chevaux de soumission et d'investiture	229,900 00	229,900 00	"	229,900 00	"
	Confiscations opérées au préjudice de tribus rebelles ou insoumises	1,091 75	1,091 75	"	1,091 75	"
	Produits de droits de successions arabes	36,088 74	36,088 74	"	36,088 74	"
	Sommes mises à cause de responsabilité à la charge des receveurs.	49 98	49 98	"	49 98	"
	Créances de l'État autres que rentes	1,130 00	1,130 00	"	1,130 00	"
	Plus-value des monnaies arabes	117 00	117 00	"	117 00	"
Produits de différentes origines.	Produit des prises sur l'ennemi	49,473 39	49,473 39	"	49,473 39	"
	Produit des contributions extraordinaires de guerre	98,411 90	98,411 90	"	98,411 90	"
	Recettes diverses	11 34	11 34	"	11 34	"
TOTAUX		7,299,787 90	7,444,667 35	144,879 45	7,299,787 90	"
			7,299,787f 90c			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits et Revenus de l'Algérie.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

Suite de l'EXERCICE 1848.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Recettes.	Opérations de l'année 1849. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Douanes.							
Droits de douanes	à l'importation	1,643,055f 40c	1,643,055f 40c	"	"	1,643,055f 40c	"
	à l'exportation	14,186 32	14,186 32	"	"	14,186 32	"
Droits de navigation.	Droits de tonnage	398,647 37	398,647 37	"	"	398,647 37	"
	Droits de permis relatifs aux cargaisons	4,156 50	4,156 50	"	"	4,156 50	"
	Droits de passe-ports à la sortie des navires étrangers	1,030 50	1,030 50	"	"	1,030 50	"
	Droits de congés de bateaux français	282 00	282 00	"	"	282 00	"
	Passe-ports des bateaux étrangers	5,175 00	5.175 00	"	"	5,175 00	"
Entrepôts réels.	Droit de magasinage	7,603 81	7,603 81	"	"	7,603 81	"
Patentes pour la pêche du corail		131,200 00	129,200 00	2,000f 00c	"	131,200 00	"
Dixième du produit net de l'octroi municipal		261,130 72	236,304 46	24,826 26	"	261,130 72	"
Droits sanitaires et de ports	sur les bâtiments mis en quarantaine	14,305 06	14,305 06	"	"	14,305 06	"
	Mouillage	20,693 08	20,693 08	"	"	20,693 08	"
	Patentes des navires à la sortie	24,361 94	24,361 94	"	"	24,361 94	"
Recettes accessoires des douanes.	Timbre des expéditions, quittances et commissions d'emploi	11,028 50	11,028 50	"	"	11,028 50	"
	Droit de magasinage et de dépôt	257 72	257 72	"	"	257 72	"
	Produit des ventes des marchandises abandonnées en douane	7 34	7 34	"	"	7 34	"
	Recettes accidentelles	452 89	452 89	"	"	452 89	"
Droits et produits à répartir.	Produit des amendes et confiscations	27,632 95	27,622 95	10 00	"	27,632 95	"
	Produit des taxes de plombage et d'estampillage	14,620 99	14,620 99	"	"	14,620 99	"
		2,579,828 09	2,552,991 83	26,836 26	"	2,579,828 09	"
Contributions diverses.							
Contributions directes.	Contributions des patentes	336,148 19	274,214 07	61,934 12	"	336,148 19	"
Contributions indirectes.	Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons	396,095 85	350,034 46	46,061 39	"	396,095 85	"
	Droit de licence sur la fabrication et la vente des tabacs	35,486 00	32,002 10	3,483 90	"	35,486 00	"
	Produit de la vente des poudres à feu	122,470 50	122,470 50	"	"	122,470 50	"
Contributions arabes.	Hockor. (Loyer des terres occupées par les tribus nomades.)	1,555,907 95	1,555,907 95	"	"	1,555,907 95	"
	Achour. (Impôt sur les grains.)	929,043 25	929,043 25	"	"	929,043 25	"
	Zekkat. (Impôt sur les bestiaux.)	425,664 41	425,664 41	"	"	425,664 41	"
	Eussa. (Impôt payé par les tribus du désert.)	30,812 40	30,812 40	"	"	30,812 40	"
	Contributions de l'Aghanat Gadda	170,295 51	170,295 51	"	"	170,295 51	"
	A REPORTER	4,001,924 06	3,890,444 65	111,479 41	"	4,001,924 06	"

(Les développements par nature de produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

Suite de l'EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1849. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Douanes.						
Droits de douanes	à l'importation	1,441,049f 04c	1,441,049f 04c	"	1,441,049 04	"
	à l'exportation	11,016 27	11,016 27	"	11,016 27	"
Droits de navigation.	Entrée des navires. — Droit de tonnage	266,340 75	266,340 75	"	266,340 75	"
	Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	654 50	654 50	"	654 50	"
	Droit de permis relatifs aux cargaisons des navires	2,807 50	2,807 50	"	2,807 50	"
	—— de congé des bateaux français	242 00	242 00	"	242 00	"
	—— de passe-ports des bateaux étrangers	4,135 00	4,135 00	"	4,135 00	"
	—— de patente des bateaux corailleurs étrangers	79,200 00	79,200 00	"	79,200 00	"
	Droits sanitaires et de port	39,302 28	39,302 28	"	39,302 28	"
Recettes accessoires.	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	9,902 35	9,902 35	"	9,902 35	"
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	6 80	6 80	"	6 80	"
	Droit de magasinage et de dépôt	103 17	103 17	"	103 17	"
	——— des marchandises en entrepôt réel	6,410 17	6,410 17	"	6,410 17	"
	Dixième du produit net de l'octroi de mer	201,358 39	201,358 39	"	201,358 39	"
	Recettes accidentelles	205 45	205 45	"	205 45	"
Amendes et confiscations.	Vente des marchandises et des moyens de transport saisis	32,233 71	32,233 71	"	32,233 71	"
	Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires	7,881 92	7,881 92	"	7,881 92	"
Taxe de plombage et d'estampillage.	Produit des taxes	15,914 75	15,914 75	"	15,914 75	"
	Produit de la vente des vieux plombs	1,179 11	1,179 11	"	1,179 11	"
		2,119,943 16	2,119,943 16	"	2,119,943 16	"
Contributions diverses.						
Contributions directes.	Contributions des patentes	291,958 53	291,958 53	"	291,958 53	"
Contributions indirectes.	Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons	348,969 62	348,969 62	"	348,969 62	"
	Droit de licence sur la fabrication et la vente des tabacs	31,926 00	31,926 00	"	31,926 00	"
	Produit de la vente des poudres à feu	182,238 76	182,238 76	"	182,238 76	"
	A REPORTER	855,092 91	855,092 91	"	855,092 91	"

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits et Revenus de l'Algérie.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

Suite de l'EXERCICE 1848.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Recettes.	Opérations de l'année 1849. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
REPORT	4,001,924f 06c	3,890,444f 65c	111,479f 41c	"	4,001,924f 06c	"
Suite des *Contributions diverses.*						
Produits divers. Droits de vérification des poids et mesures	8,139 08	8,037 99	101 09	"	8,139 08	"
Timbre des expéditions et quittances	9,407 20	9,407 20	"	"	9,407 20	"
Recouvrement de frais de poursuites et d'instances	4,778 12	4,144 97	633 15	"	4,778 12	"
Produits des ventes de chevaux de soumission et d'investiture	108,135 00	108,135 00	"	"	108,135 00	"
Produits des droits de successions payés par les Arabes	45,987 73	45,987 73	"	"	45,987 73	"
Confiscations sur des tribus rebelles ou insoumises	8,000 00	8,000 00	"	"	8,000 00	"
Recettes accidentelles	2,594 25	2,594 25	"	"	2,594 25	"
Produit de diverses origines. Produit de prises faites sur l'ennemi	351,299 62	351,299 62	"	"	351,299 62	"
Contributions extraordinaires de guerre	95,130 15	95,130 15	"	"	95,130 15	"
Produits à répartir, amendes et confiscat. Montant de la vente des objets saisis	3,680 80	3,680 80	"	"	3,680 80	"
Sommes reçues par suite de condamnations pécun.	2,371 21	2,371 21	"	"	2,371 21	"
	4,641,447 22	4,529,233 57	112,213 65	"	4,641,447 22	"
Postes et paquebots à vapeur.						
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	438,788 99	438,788 99	"	"	438,788 99	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les articles d'argent	17,482 80	17,482 80	"	"	17,482 80	"
Prix des places dans les paquebots	95,210 85	95,210 85	"	"	95,210 85	"
Recettes accidentelles	4 90	4 90	"	"	4 90	"
	551,487 54	551,487 54	"	"	551,487 54	"
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	595,980 91	345,741 27	250,239 64	"	295,980 91	"
Recettes effectuées sur les produits coloniaux de l'exercice 1846 et attribuées au trésor par l'article 133 de l'ordonnance du 2 janvier 1846	1,941,468 44	1,941,468 44	"	"	1,941,468 44	"
RÉCAPITULATION.						
Enregistrement	2,657,178 42	2,366,269 90	426,194 06	135,285 63	2,657,178 42	"
Douanes	2,579,828 09	2,552,991 83	26,836 26	"	2,579,828 09	"
Contributions diverses	4,641,447 22	4,529,233 57	112,213 65	"	4,641,447 22	"
Postes et paquebots à vapeur	551,487 54	551,487 54	"	"	551,487 54	"
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	595,980 91	345,741 27	250,239 64	"	595,980 91	"
Recettes effectuées sur les produits coloniaux de l'exercice 1846 et attribuées au trésor par l'article 133 de l'ordonnance du 2 janvier 1846	1,941,468 44	1,941,468 44	"	"	1,941,468 44	"
	12,967,390 62	12,287,192 64	815,483 61	135,285 63	12,967,390 62	"
			680,197 98			

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1849.)

Suite de l'EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1849. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
REPORT	855,092f 91c	855,092f 91c	"	855,092f 91c	"
Suite des *Contributions diverses.*					
Produits divers. Droit de vérification des poids et mesures	14,235 68	14,235 68	"	14,235 68	"
Prix des estampilles perdues	18 50	18 50	"	18 50	"
Timbre des expéditions et quittances	6,482 50	6,482 50	"	6,482 50	"
Recouvrement de frais de poursuites et d'instances	2,714 73	2,714 73	"	2,714 73	"
Recettes accidentelles	258 57	258 57	"	258 57	"
Produits à répartir, amendes et confiscations. Sommes reçues par suite de condamnations pécuniaires ou de transactions	4,658 08	4,658 08	"	4,658 08	"
	883,460 97	883,460 97	"	883,460 97	"
Postes et paquebots à vapeur.					
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire)	315,682 60	315,682 60	"	315,682 60	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les articles d'argent	21,336 72	21,336 72	"	21,336 72	"
Prix des places dans les paquebots	95,338 50	95,338 50	"	95,338 50	"
Recettes accidentelles	20 00	20 00	"	20 00	"
	432,377 82	432,377 82	"	432,377 82	"
Prélèvement de 10 pour 0/0 sur les recettes du service local et municipal	179,134 56	179,134 56	"	179,134 56	"
Recettes effectuées sur les produits coloniaux de l'exercice 1847 et attribuées au trésor par l'article 133 de l'ordonnance du 2 janvier 1846	261,846 21	261,846 21	"	261,846 21	"
RÉCAPITULATION.					
Enregistrement, timbre et domaines	7,299,787 90	7,444,667 35	144,879 45	7,299,787 90	"
Douanes	2,119,943 16	2,119,943 16	"	2,119,943 16	"
Contributions diverses	883,460 97	883,460 97	"	883,460 97	"
Postes et paquebots à vapeur	432,377 82	432,377 82	"	432,377 82	"
Prélèvement de 10 pour 0/0 sur les recettes du service local et municipal	179,134 56	179,134 56	"	179,134 56	"
Recettes effectuées sur les produits coloniaux de l'exercice 1847 et attribuées au trésor par l'article 133 de l'ordonnance du 2 janvier 1846	261,846 21	261,846 21	"	261,846 21	"
	11,176,550 62	11,321,430 07	144,879 45	11,176,550 62	"
		11,176,550 62			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits divers du budget.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

EXERCICE 1848.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1849.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1849. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1849. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le compte du service des monnaies, page 610.)	75,878f 70c	48,184f 63c	71,143f 93c	43,449f 86c	75,878f 70c	"
Produit des mines. — Redevances fixes et proportionnelles	706,607 09	353,088 93	353,518 16	"	706,607 09	"
Produit des mines. — Produits extraordinaires	6,875 00	5,325 00	1,550 00	"	6,875 00	"
Droits de vérification des poids et mesures	1,076,488 93	480,762 67	595,726 26	"	1,076,488 93	"
Produit de la taxe des brevets d'invention	286,642 00	286,642 00	"	"	286,642 00	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1843	80,609 10	80,609 10	"	"	80,609 10	"
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	558,349 34	467,519 46	90,829 88	"	558,349 34	"
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	20,057 03	20,057 03	130 23	130 23	20,057 03	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École polytechnique	127,387 60	76,326 27	51,061 33	"	127,387 60	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École spéciale militaire de Saint-Cyr	141,741 25	102,546 01	39,195 24	"	141,741 25	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — Collége militaire de la Flèche	32,361 62	22,221 54	10,140 08	"	32,361 62	"
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	50,529 63	50,529 63	"	"	50,529 63	"
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	105,582 36	102,863 61	2,718 75	"	105,582 36	"
Versement fait au trésor du produit de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides, sur les anciens marchés dont l'exécution s'est prolongée pendant l'année 1848	10,070 76	"	10,070 76	"	10,070 76	"
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides — sur les dépenses du personnel de la guerre	827,694 03	767,349 21	60,383 80	38 98	827,694 03	"
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides — sur la solde des offic.es de la garde municipale et des sapeurs pompiers de Paris.	5,910 90	5,910 90	"	"	5,910 90	"
Pensions des marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	42,150 82	31,386 32	10,764 50	"	42,150 82	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	191,835 45	133,791 10	58,044 35	"	191,835 45	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles des arts et métiers	220,416 91	182,675 00	37,741 91	"	220,416 91	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Lazarets et établissements sanitaires	164,336 30	164,336 30	"	"	164,336 30	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses des budgets; Reversements de fonds sur les dépenses des ministères; Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement; Remboursement de premières mises d'habillement par les militaires remplacés; Remboursement de prix de journées d'hôpitaux; Remboursement d'effets perdus ou dégradés par des militaires; Remplacement de moins-value de mobilier	76,701 05	25,936 16	50,764 89	"	76,701 05	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses des budgets; Reversements de fonds sur les dépenses des ministères; Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement; Remboursement de premières mises d'habillement par les militaires remplacés; Remboursement de prix de journées d'hôpitaux; Remboursement d'effets perdus ou dégradés par des militaires; Remplacement de moins-value de mobilier	1,786,780 73	7,652,751 07	169,563 20	6,035,533 54	1,786,780 73	"
Produit de vente de cartes des dépôts — de la guerre	14,264 42	6,010 92	8,253 50	"	14,264 42	"
Produit de vente de cartes des dépôts — de la marine	18,661 66	9,753 10	8,908 56	"	18,661 66	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	1,194,216 58	"	1,194,216 58	"	1,194,216 58	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la marine	374,516 25	"	374,516 25	"	374,516 25	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — ——— des finances	2,475,005 00	"	2,475,005 00	"	2,475,005 00	"
Produit d'ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	85,566 56	85,474 86	91 70	"	85,566 56	"
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais de police et de surveillance	55,346 03	48,995 29	6,350 74	"	55,346 03	"
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations pendant l'année 1848.	3,990,680 56	3,990,680 56	"	"	3,990,680 56	"
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	37,250 20	37,250 20	"	"	37,250 20	"
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	36,000 00	36,000 00	"	"	36,000 00	"
A REPORTER	14,876,513 86	15,274,976 87	5,680,689 60	6,079,152 61	14,876,513 86	"

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1849.)

EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1849. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1849. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le compte du service des monnaies, page 611.)	82,942 21	2,606,486 51	2,523,544 30	82,942 21	"
Produit des mines. — Redevances fixes et proportionnelles	377,011 06	208,016 25	"	208,016 25	168,994 81
Produit des mines. — Produits extraordinaires	7,025 00	3,825 00	"	3,825 00	3,200 00
Droit de vérification des poids et mesures	1,068,819 10	624,680 92	"	624,680 92	444,138 18
Produit de la taxe des brevets d'invention	367,680 00	367,680 00	"	367,680 00	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1846	63,018 58	63,018 58	"	63,018 58	"
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	497,338 49	507,714 20	10,375 71	497,338 49	"
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	7,056 45	7,056 45	"	7,056 45	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École polytechnique	161,499 75	147,897 47	"	147,897 47	13,602 28
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École spéciale militaire de Saint-Cyr	264,661 67	175,556 49	"	175,556 49	89,105 18
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — Collége militaire de la Flèche	41,096 17	22,944 57	"	22,944 57	18,151 60
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	34,600 00	34,600 00	"	34,600 00	"
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	82,643 75	82,075 00	"	82,075 00	568 75
Versement à faire au trésor du produit de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides sur les anciens marchés dont l'exécution s'est prolongée pendant l'année 1848	74,767 85	74,767 85	"	74,767 85	"
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des Invalides — sur les dépenses du personnel de la guerre	905,400 00	880,436 41	4 66	880,431 75	24,968 25
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des Invalides — sur la solde des offic. de la garde républicaine et des sapeurs pompiers de la ville de Paris.	6,000 00	858 37	"	858 37	5,141 63
Pensions payées par la marine pour des marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,000 00	32,447 72	"	32,447 72	15,552 28
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	171,816 00	133,553 50	"	133,553 50	38,262 50
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles des arts et métiers	184,052 00	153,047 78	"	153,047 78	31,004 22
Revenus de divers établissements spéciaux. — Lazarets et établissements sanitaires	162,735 12	162,735 12	"	162,735 12	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses des budgets; Reversements de fonds sur les dépenses des ministères; Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement; Remboursement de premières mises d'habillement par les militaires remplacés; Remboursem.t de prix de journées d'hôpitaux; Remboursement d'effets perdus ou dégradés par des militaires; Remplacement de moins-value de mobilier	829 56	829 56	"	829 56	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses des budgets; Reversements de fonds sur les dépenses des ministères; Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement; Remboursement de premières mises d'habillement par les militaires remplacés; Remboursem.t de prix de journées d'hôpitaux; Remboursement d'effets perdus ou dégradés par des militaires; Remplacement de moins-value de mobilier	4,397,894 03	7,166,063 48	2,768,169 45	4,397,894 03	"
Produit de vente de cartes des dépôts — de la guerre	15,000 00	9,504 67	"	9,504 67	5,495 33
Produit de vente de cartes des dépôts — de la marine	25,649 24	15,421 51	"	15,421 51	10,227 73
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	1,347,270 00	"	"	"	1,347,270 00
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — ——— de la marine	357,700 00	"	"	"	357,700 00
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — ——— des finances	3,083,480 00	"	"	"	3,083,480 00
Produit d'ateliers de condamnés et de pénitenciers militaires	68,144 13	68,144 13	"	68,144 13	"
Produit du travail des détenus dans les maisons centl.es de force et de correct.n	862,785 12	862,876 46	91 34	862,785 12	"
Versements des compagnies de chemins de fer et autres pour remboursement de frais divers mis à leur charge	40,455 77	40,455 77	"	40,455 77	"
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations, pour l'année 1849.	1,611,650 04	1,611,650 04	"	1,611,650 04	"
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	88,038 13	88,038 13	"	88,038 13	"
Versem.ts des sociétés et agences tontinières pour rembours.t de frais de surveill.ce	33,500 00	33,500 00	"	33,500 00	"
Versements des associations ouvrières pour *idem*	9,809 80	9,809 80	"	9,809 80	"
Produit des chemins de fer exploités par l'État — Paris à Chartres	627,000 00	627,000 00	"	627,000 00	"
Produit des chemins de fer exploités par l'État — Paris à Lyon	2,294,021 73	2,294,021 73	"	2,294,021 73	"
A REPORTER	19,471,390 75	19,116,713 47	5,302,185 46	13,814,528 01	5,656,862 74

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits divers du budget.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

Suite de l'EXERCICE 1848.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1849.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1849. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1849. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
REPORT	14,876,513f86c	15,274,976f87c	5,680,689f60c	6,079,152 61	14,876,513f86c	"
Recettes sur les débets de comptables et créances litigieuses, non compris dans l'actif de l'administration des finances	22,040 64	22,040 64	"	"	22,040 64	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire du trésor, et non compris dans l'actif de l'administration des finances	1,207,355 67	1,207,071 86	283 81	"	1,207,355 67	"
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janvier 1833.)	7,661 24	7,661 24	"	"	7,661 24	"
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital intérêts sur avances à elles faites par le trésor	120,000 00	120,000 00	"	"	120,000 00	"
Fonds versés par des départements, des communes et des particuliers pour concourir à l'exécution de travaux publics	113,439 63	104,016 23	15,423 40	6,000 00	113,439 63	"
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie nationale pour l'exercice 1848	71,005 46	"	71,005 46	"	71,005 46	"
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction	1,270,743 19	858,016 55	412,726 64	"	1,270,743 19	"
Produit de la ferme annexée à la maison centrale de Clairvaux	10,596 16	10,596 16	"	"	10,596 16	"
Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	"	"	20,835 64	"	"	"
Produit des manufactures nationales	20,835 64	"	"	"	20,835 64	"
Dons patriotiques	766,364 54	766,364 54	31,758 75	"	766,364 54	"
Produit des ateliers nationaux	146,108 75	114,350 00	"	"	146,108 75	"
Versements sur le produit des arrérages de rentes et des intérêts des actions des canaux provenant de la consolidation des fonds des caisses d'épargne	1,348,857 00	1,348,857 00	"	"	1,348,857 00	"
Part contributive de la ville de Paris dans la dépense des ateliers nationaux	225,000 00	225,000 00	"	"	225,000 00	"
Recettes de différentes origines. — Fonds avancés pour dépenses cadastrales	434 49	434 49	"	15,000 00	434 49	"
Contingent de diverses villes pour travaux de casernement	"	15,000 00	"	"	"	"
Excédant du produit de péage du pont de Bordeaux. (Loi du 10 avril 1818.)	3,102 77	3,102 77	"	"	3,102 77	"
Retenues sur traitements et pensions	6,974 37	7,088 37	"	114 00	6,974 37	"
——— pour cause de cumul. (Décret du 12 août 1848.)	51,889 17	"	51,889 17	"	51,889 17	"
Excédant de recouvrem^ts sur les contrib^ons directes de l'exerc. 1848.	30,354 39	30,354 39	"	"	30,354 39	"
Avances aux comptoirs nationaux d'escompte	45,000 00	45,000 00	"	"	45,000 00	"
Recettes de droits de passe-ports à l'étranger, non délivrés ou non réclamés	222 00	222 00	"	"	222 00	"
Prix de vente de documents publiés par ordre du Gouvernement	4,490 10	4,490 10	"	"	4,490 10	"
Produit de vacances de gestions de perceptions	75,829 82	75,829 82	"	"	75,829 82	"
Valeurs émises par les comptables du trésor antérieurement au 1er janvier 1842, et non payées au 30 décembre 1848	5,240 29	5,240 29	"	"	5,240 29	"
Reste à recouvrer sur le produit extraordinaire des mines au 31 décembre 1847. (Circulaire du 31 décembre 1847.)	450 00	450 00	"	"	450 00	"
Droits perçus pour récépissés de marchandises déposées dans les magasins agréés par l'État	4,117 30	4,117 30	"	"	4,117 30	"
Recettes sur les exercices clos	396,487 43	49,404 03	447,083 40	100,000 00	396,487 43	"
Recettes à divers titres	23,174 31	14,784 00	9,192 17	801 86	23,174 31	"
Recettes faites en atténuation des frais de service et de négociations	"	"	376,108 44	376,108 44	"	"
Recettes applicables au compte du service de trésorerie	"	"	"	"	"	"
TOTAL des produits divers de l'exercice 1848	20,854,288 22	20,314,468 65	7,116,996 48	6,577,176 91	20,854,288 22	"
			539,819f57c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1849.)

Suite de l'EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1849. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1849. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
REPORT	19,471,390f75c	19,116,713f47c	5,302,185f46c	13,814,528f01c	5,656,862f74c
Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses, non compris dans l'actif de l'administration des finances	27,076 46	27,076 46	"	27,076 46	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire du trésor, et non compris dans l'actif de l'administration des finances	278,251 36	281,429 83	3,178 47	278,251 36	"
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janvier 1833.)	14,864 03	14,864 03	"	14,864 03	"
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital intérêts sur avances à elles faites par le trésor	"	58,972 60	58,972 60	"	"
Fonds versés par des départements, des communes et des particuliers pour concourir à l'exécution de travaux publics	99,178 54	99,178 54	"	99,178 54	"
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie nationale	168,458 00	"	"	"	168,458 00
Recouvrements d'avances faites aux comptoirs nationaux d'escompte	1,198,579 77	1,198,579 77	"	1,198,579 77	"
Retenues pour cause de cumul. (Décret du 7 août 1848.)	293,983 92	294,642 26	658 34	293,983 92	"
Dons patriotiques	68,740 65	68,740 55	"	68,740 65	"
Intérêts et arrérages des valeurs provenant des caisses d'épargne qui ont été versées au trésor	2,682,678 53	2,682,678 53	"	2,682,678 53	"
Arrérages d'une inscription de rente provenant de la liquidation de l'ancienne compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	80,000 00	80,000 00	"	80,000 00	"
Portion des dépenses de la garde républicaine remboursée par la ville de Paris	1,038,186 24	1,038,186 24	"	1,038,186 53	"
Prix de bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	308,972 60	308,972 60	"	308,972 60	"
Produits des musées nationaux	10,094 94	10,094 94	"	10,094 94	"
Recettes de différentes origines. — Retenues sur pensions et traitements	21,708 36	23,931 14	2,222 78	21,708 36	"
Fonds provenant d'ordonnances restées sans emploi	1,493 69	1,493 69	"	1,493 69	"
Recettes sur droits de permis de chasse non délivrés ou réclamés	280 00	280 00	"	280 00	"
Prix de vente de documents publiés par ordre du Gouvernement	2,895 90	2,895 90	"	2,895 90	"
Produit de vacances de gestions de perceptions	117,874 67	117,874 67	"	117,874 67	"
Droits perçus pour récépissés de marchandises déposées dans les magasins généraux agréés par l'État	3,479 30	3,479 30	"	3,479 30	"
Redevance de la vallée d'Andorre	2,400 00	2,400 00	"	2,400 00	"
Excédant de recouvrement sur les contributions directes de l'exercice 1849	59,668 38	59,668 38	"	59,668 38	"
Recouvrements sur prêts faits aux associations ouvrières — en capital 2,000f 00c; en intérêts 2,151 98	4,151 98	4,151 98	"	4,151 98	"
Fonds provenant de l'ancien domaine extraordinaire	"	33,743 30	33,743 30	"	"
Produit de la vente des écharpes et étoffes provenant de la fabrique de Lyon	14,160 68	14,160 68	"	14,160 68	"
Recettes sur exercices clos	112,461 47	170,461 47	58,000 00	112,461 47	"
Recettes à divers titres	1,665,981 31	1,826,397 05	160,415 74	1,665,981 31	"
Recettes faites en atténuation de frais de service et de négociations	"	425,633 73	425,633 73	"	"
Recettes applicables aux comptes du service de trésorerie	"	323,577 93	323,577 93	"	"
TOTAL des produits divers de l'exercice 1849	27,747,011 53	28,290,279 14	6,368,588 35	21,921,690 79	5,825,320 74
		21,921,690 79			

Suite des CONTRIBUTIONS

Résumé spécial pour les

EXERCICE 1848.

DÉSIGNATION DES IMPOTS ET REVENUS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS		
	ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1849.	PENDANT l'année 1849.	TOTAL.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			
Droit d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	168,720,434f 16c	962,547f 75c	169,682,981f 91c
Droit de timbre	30,914,861 03	5,617 41	30,920,478 44
DOUANES ET SELS.			
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	60,065,488 76	"	60,065,488 76
Droits de douanes à l'importation. — Sucres des colonies françaises	22,656,716 64	"	22,656,716 64
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	7,219,233 71	"	7,219,233 71
Droits de douanes à l'exportation	2,447,504 19	"	2,447,504 19
Droits de navigation	2,071,645 62	"	2,071,645 62
Droits et produits divers de douanes	2,003,140 97	7,685 96	2,010,826 93
Taxe de consommation des sels, perçue dans le rayon des douanes	51,236,503 71	"	51,236,503 71
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	88,110,960 57	2,545,156 80	85,565,717 37
Taxe de consommation des sels, perçue hors du rayon des douanes	12,200,528 40	33,094 90	12,233,623 30
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	22,823,854 23	861,917 21	23,685,771 44
Droits divers et recettes à différents titres	30,869,991 75	2,119,727 78	32,989,719 53
Produit de la vente des tabacs	116,244,798 54	10,716 43	116,255,514 97
Produit de la vente des poudres à feu	6,630,254 17	5,659 70	6,635,913 27
PRODUITS DES POSTES.			
Produit de la taxe des lettres	47,816,861 00	"	47,816,861 00
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	980,188 57	"	980,188 57
Droit sur le transport des matières d'or et d'argent sur les paquebots de la Méditerranée	418,728 04	"	418,728 04
Produit des places dans les malles-postes	1,559,896 90	4,025 34	1,563,922 24
Produit des places dans les paquebots	1,191,015 09	"	1,191,015 09
Droit de transit des correspondances étrangères	347,252 46	474,817 51	822,069 97
Recettes à différents titres	27,934 90	2,412 00	30,346 90
	676,557,793 41	7,033,378 79	683,591,172 20
RÉSUMÉ.			
Enregistrement et timbre	199,635,295 19	968,165 16	200,603,460 35
Douanes et sels	147,700,233 60	7,685 96	147,707,919 56
Contributions indirectes	276,880,387 66	5,576,272 82	282,456,660 48
Produits des postes	52,341,876 96	481,254 85	52,823,131 81
	676,557,793 41	7,033,378 79	683,591,172 20

ET REVENUS PUBLICS.

impôts et revenus indirects.

EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES IMPOTS ET REVENUS.	RECOUVREMENTS effectués jusqu'au 31 décembre 1849.	RESTE À RECOUVRER jusqu'à la clôture de l'exercice.	TOTAL.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			
Droit d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	184,397,951f 75c	8,160,312f 66c	492,558,25 4
Droit de timbre	32,735,099 00	6,520 39	32,741,619 39
DOUANES ET SELS.			
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	82,980,060 44	"	82,980,060 44
Droits de douanes à l'importation. — Sucres des colonies françaises	30,753,845 74	"	30,753,845 74
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	14,122,375 50	"	14,122,375 50
Droits de douanes à l'exportation	2,466,776 42	"	2,466,776 42
Droits de navigation	2,528,624 60	"	2,528,624 60
Droits et produits divers de douanes	2.714,999 07	10,000 00	2,724,999 07
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	27,257,100 87	"	27,257,100 87
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	92,380,047 43	2,350,927 44	94,730,974 87
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	6,107,846 26	"	6,107,846 26
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	23,663,412 89	1,071,853 65	24,735,266 54
Droits divers et recettes à différents titres	35,409,197 75	8,470,127 80	43,879,325 55
Produit de la vente des tabacs	117,133,114 02	3,446 29	117,136,560 31
Produit de la vente des poudres à feu	5,745,915 20	3,587 58	5,749,502 78
PRODUITS DES POSTES.			
Produit de la taxe des lettres	36,582,008 89	"	36,582,008 89
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,094,427 78	"	1,094,427 78
Droit de transport de marchandises et des matières d'or et d'argent par les paquebots	517,385 25	"	517,385 25
Produit des places dans les malles-postes	1,472,985 80	1,765 40	1,474,751 20
Produit des places dans les paquebots	1,431,042 43	"	1,431,042 43
Droit de transit des correspondances étrangères	432,351 13	231,052 49	663,403 62
Recettes à différents titres	39,850 65	12,000 00	39,850 65
	701,966,418 87	20,321,593 70	722,288,012 57
RÉSUMÉ.			
Enregistrement et timbre	217,133,050 75	8,166,833 05	225,299,883 80
Douanes et sels	162,823,782 64	10,000 00	162,833,782 64
Contributions indirectes	280,439,533 55	11,899,942 76	292,339,476 31
Produits des postes	41,570,051 93	244,817 89	41,814,869 82
	701,966,418 27	20,321,593 70	722,288,012 57

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État des Recettes faites, en 1849, sur les Droits et Produits constatés de l'Exercice 1850.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1849.	RESTE À RECOUVRER.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons. — Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie, etc...	52f 55c	52f 55c	"
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, etc.	3,815 33	3,815 33	"
—— général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux.....	1 10	1 10	"
———— sur les vins, cidres, etc.....	46 68	46 68	"
—— d'entrée sur les vins, cidres, etc.....	399 28	399 28	"
Taxe unique aux entrées.....	390 51	390 51	"
Droit de fabrication sur les bières.....	29 84	29 84	"
	4,735 29	4,735 29	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes.....	11,296 50	11,296 50	"
Droits divers et recettes à différents titres. — Licences accordées aux brasseurs, bouilleurs, distillateurs, etc.....	281 70	281 70	"
Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès, etc.....	113 19	113 19	"
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises.	783 54	783 54	"
Recettes accessoires des canaux soumissionnés.....	1,616 54	1,616 54	"
Timbres.....	0 15	0 15	"
Cartes à jouer.....	1,846 05	1,846 05	"
Dixième du produit des octrois.....	11,740 19	11,740 19	"
Abonnement pour traitement d'employés (service de l'octroi).....	"	"	"
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement.....	1,392 15	1,392 15	"
Recettes extraordinaires.....	0 04	0 04	"
Produit des amendes et confiscations.....	27 58	27 58	"
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les communes. — Abonnement pour frais d'impressions...	540 93	540 93	"
TABACS.			
Produit de la vente des tabacs.....	0 25	0 25	"
POUDRES À FEU.			
Produit de la vente des poudres.....	"	"	"
TOTAL.....	34,374 10	34,374 10	"

Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1849.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC. (*Produits divers.*)	TOTAL.
Ain.....	1,999,928f 39c	102,929f 34c	1,502,187f 33c	209,527f 41c	3,865,064f 51c	5,851f 52c	7,685,488f 50c
Aisne.....	4,499,369 26	88,160 09	5,035,807 17	562,044 44	11,272,736 64	14,455 10	21,472,572 70
Allier.....	1,930,818 42	"	1,399,683 48	192,294 78	4,191,259 38	7,042 28	7,721,098 34
Alpes (Basses-).....	713,843 75	29,087 30	649,463 77	84,865 42	1,829,082 11	2,935 47	3,309,277 82
Alpes (Hautes-).....	590,078 60	44,621 56	581,544 34	62,383 14	1,441,076 35	8,740 92	2,728,444 91
Ardèche.....	1,629,586 09	"	1,228,407 68	186,417 78	3,281,334 75	2,355 29	6,328,101 59
Ardennes.....	2,370,270 89	530,810 15	2,140,221 68	347,180 45	4,707,605 00	15,926 54	10,112,014 71
Ariége.....	867,478 00	17,942 79	645,954 97	92,929 45	2,206,318 80	3,225 37	3,833,849 38
Aube.....	2,154,705 89	"	1,605,434 24	260,773 85	4,608,697 43	4,637 87	8,634,249 28
Aude.....	1,410,738 47	1,552,158 70	960,905 44	181,325 44	5,484,916 05	6,359 36	9,596,403 46
Aveyron.....	1,719,223 79	"	978,781 43	148,372 83	4,346,422 34	4,341 40	7,197,141 79
Bouches-du-Rhône...	4,128,140 80	32,862,969 10	7,208,328 52	3,071,686 72	7,575,093 42	32,384 84	54,878,603 40
Calvados.....	4,838,651 73	2,023,050 56	3,420,352 35	563,956 34	10,390,612 63	12,121 97	21,248,745 58
Cantal.....	1,184,878 01	"	888,367 02	103,696 31	2,935,308 27	2,210 90	5,114,460 51
Charente.....	2,129,885 61	"	1,302,035 70	240,379 14	5,347,221 94	4,093 80	9,023,616 19
Charente-Inférieure..	2,717,576 79	2,518,342 13	1,972,164 66	362,454 05	7,990,215 37	17,366 06	15,578,119 06
Cher.....	1,813,488 72	"	1,822,461 24	204,535 78	4,322,430 65	14,658 78	8,177,575 17
Corrèze.....	1,205,230 79	"	1,010,614 00	109,102 76	2,516,971 42	3,861 03	4,845,780 00
Corse.....	338,588 11	388,714 02	"	133,322 90	1,000,038 94	16,714 10	1,877,378 07
Côte-d'Or.....	3,052,765 64	"	4,052,058 67	429,862 12	7,919,439 28	16,713 87	15,470,839 58
Côtes-du-Nord.....	1,868,312 15	595,409 67	4,137,116 77	212,996 96	4,503,152 21	5,578 20	11,322,565 96
Creuse.....	1,066,682 54	"	908,569 47	99,329 55	2,143,716 44	3,023 59	4,221,321 59
Dordogne.....	1,998,499 62	"	1,403,521 28	230,892 73	6,611,610 30	6,027 83	10,250,551 76
Doubs.....	1,943,898 48	346,474 02	2,404,423 73	326,000 62	3,822,580 55	18,464 04	8,861,841 44
Drôme.....	2,010,537 53	"	1,578,215 96	238,520 79	3,977,590 78	13,757 96	7,818,623 02
Eure.....	3,903,761 65	"	2,684,494 34	424,052 46	9,550,307 78	7,964 72	16,570,580 95
Eure-et-Loir.....	2,641,793 51	"	2,268,101 47	271,656 72	6,002,015 32	5,744 14	11,189,311 16
Finistère.....	1,918,634 29	1,048,777 13	5,246,496 08	262,258 52	4,536,667 89	19,333 60	13,032,167 51
Gard.....	2,352,511 27	1,730,372 37	2,639,458 12	357,677 41	6,510,253 69	14,881 17	13,605,154 03
Garonne (Haute-)...	2,935,585 66	706,341 17	2,954,326 00	537,644 92	7,507,912 61	28,532 27	14,670,342 63
Gers.....	1,579,236 89	"	751,533 93	173,790 08	5,072,647 27	6,261 77	7,583,469 94
Gironde.....	4,444,286 88	15,101,563 52	5,443,250 21	1,098,198 50	11,204,173 47	26,399 66	37,317,872 24
Hérault.....	2,516,830 61	2,244,265 55	2,799,130 52	479,773 67	7,288,884 49	18,348 28	15,347,233 12
Ille-et-Vilaine.....	2,332,649 69	942,220 20	4,344,369 59	316,984 01	5,677,176 13	20,905 49	13,634,305 11
Indre.....	1,343,839 62	"	988,472 42	162,004 98	3,718,626 35	4,293 14	6,217,236 51
Indre-et-Loire.....	2,409,735 78	"	1,901,546 32	297,290 53	5,303,985 61	9,618 70	9,922,176 94
Isère.....	3,609,039 22	176,081 32	3,150,405 39	424,327 66	7,430,907 64	34,321 56	14,825,082 79
Jura.....	1,782,797 69	69,547 04	2,626,002 36	246,994 88	4,566,401 36	6,469 22	9,298,212 55
Landes.....	898,213 31	"	1,116,131 89	124,663 89	2,270,317 57	3,436 20	4,412,762 86
Loir-et-Cher.....	1,713,275 68	"	1,485,244 64	218,202 43	4,131,364 25	7,516 10	7,555,603 10
Loire.....	2,238,354 91	"	3,452,130 88	356,847 58	5,258,132 66	8,735 15	11,314,201 18
Loire (Haute-).....	1,376,256 95	"	774,337 24	108,049 09	3,026,584 14	2,804 43	5,288,031 85
Loire-Inférieure.....	2,997,579 40	13,596,011 83	4,456,855 20	437,597 26	5,778,775 99	11,566 16	27,278,385 84
Loiret.....	2,497,255 83	1,184,902 13	2,859,081 47	356,620 61	6,470,231 46	6,734 89	13,374,826 39
Lot.....	921,256 66	"	732,890 01	96,617 69	4,317,273 98	3,211 43	6,071,249 77
Lot-et-Garonne.....	1,819,310 61	"	1,293,543 17	217,262 39	5,941,362 54	4,171 29	9,275,650 00
Lozère.....	652,305 52	"	348,739 97	57,739 20	1,480,680 14	1,982 05	2,541,446 88
Maine-et-Loire.....	2,771,451 19	"	3,619,470 78	355,345 94	7,294,021 79	18,253 82	14,058,543 52
Manche.....	3,563,721 66	1,082,450 86	3,413,842 81	383,581 91	8,287,053 03	14,113 88	16,744,764 15
Marne.....	3,036,115 39	"	3,022,806 14	480,438 51	6,952,085 40	10,498 66	13,501,944 10
Marne (Haute-).....	1,721,097 75	"	1,426,230 91	235,438 08	4,160,962 17	7,651 52	7,551,380 43
Mayenne.....	1,976,675 18	"	2,443,818 82	166,759 71	4,375,154 51	2,609 65	8,965,017 87
A REPORTER...	112,136,750 87	78,983,202 55	117,079,331 58	17,302,670 39	272,404,454 80	549,207 04	598,455,617 23

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1849.*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC. (*Produits divers.*)	TOTAL.
REPORT.....	112,136,750f 87c	78,983,202f 55c	117,079,331f 58c	17,302,670f 39c	272,404,454f 80c	549,207f 04c	598,455,617f 23c
Meurthe.....	3,007,842 13	"	4,766,863 18	420,818 36	6,421,360 96	25,389 92	14,642,274 55
Meuse.....	2,227,065 84	23,872 59	1,819,457 66	253,096 00	5,173,286 75	15,506 90	9,512,285 74
Morbihan.....	1,495,405 88	515,830 14	3,615,147 68	182,453 63	3,740,843 97	18,154 06	9,567,835 36
Moselle.....	2,595,778 75	1,195,153 54	3,963,870 56	382,258 92	6,052,351 21	47,244 10	14,236,657 08
Nièvre.....	2,006,007 61	"	1,690,249 84	216,198 36	4,284,172 56	5,204 85	8,201,833 22
Nord.....	7,289,937 39	17,068,107 44	21,776,739 32	1,014,682 08	16,282,144 54	44,621 14	63,476,231 91
Oise.....	3,699,614 90	"	3,550,445 77	406,342 38	10,189,348 18	7,547 46	17,853,298 69
Orne.....	2,992,629 07	"	1,910,458 90	309,645 44	7,088,055 53	3,522 39	12,304,311 33
Pas-de-Calais.....	4,847,932 85	2,778,239 85	9,028,094 03	636,079 85	9,587,594 30	21,566 62	26,899,507 50
Puy-de-Dôme.....	2,769,445 87	"	1,845,035 30	284,319 24	7,004,259 68	9,995 12	11,913,055 21
Pyrénées (Basses-)...	1,742,745 24	1,589,286 88	2,629,915 11	424,067 26	3,461,986 81	19,248 27	9,867,249 57
Pyrénées (Hautes-)..	1,015,887 28	41,480 60	830,939 01	130,445 43	1,916,719 35	7,854 34	3,943,326 01
Pyrénées-Orientales..	623,733 13	291,198 62	808,914 07	125,330 26	2,037,521 65	14,272 38	3,900,970 11
Rhin (Bas-).....	3,713,805 82	2,583,392 14	3,043,066 87	558,753 44	6,920,934 53	42,106 37	16,862,059 17
Rhin (Haut-).....	2,877,593 57	1,468,569 24	2,814,865 07	548,942 21	5,799,878 82	21,748 11	13,531,597 02
Rhône.....	4,969,331 56	3,917,110 87	8,494,852 15	1,243,442 49	9,310,350 87	52,880 22	27,987,968 16
Saône (Haute-).....	1,783,350 94	"	2,717,165 90	243,409 10	3,873,985 46	4,651 00	8,622,562 40
Saône-et-Loire.....	2,804,948 91	"	3,643,726 04	385,879 49	7,630,446 20	12,619 74	14,477,620 38
Sarthe.....	2,848,934 53	"	2,635,093 56	293,658 25	6,637,978 82	5,921 52	12,421,586 68
Seine.....	26,600,551 64	14,744,651 71	47,893,675 05	11,497,967 01	41,636,642 73	1,733 37	141,775,221 51
Seine-Inférieure.....	7,527,342 53	34,812,396 34	9,356,490 10	1,383,322 31	18,388,900 23	23,488 48	71,491,939 99
Seine-et-Marne.....	3,307,873 57	"	3,309,956 96	417,594 58	9,329,511 70	17,307 88	16,382,244 69
Seine-et-Oise.....	5,192,397 21	"	5,852,343 38	769,518 40	11,820,944 79	35,458 50	23,670,662 28
Sèvres (Deux-).....	1,368,226 40	"	1,116,457 45	152,051 51	3,994,387 65	5,719 72	6,636,842 73
Somme.....	4,127,368 93	1,825,981 04	3,738,710 66	477,165 03	10,251,937 32	10,584 49	20,431,747 47
Tarn.....	1,546,950 67	"	1,018,411 66	153,352 25	4,726,452 66	6,736 80	7,451,904 04
Tarn-et-Garonne....	1,297,931 51	"	838,753 02	119,078 90	5,109,052 33	5,969 87	7,370,785 63
Var.....	2,028,783 38	707,536 79	3,383,751 95	337,637 00	4,561,676 65	31,075 48	11,050,461 25
Vaucluse.....	1,847,968 78	"	1,966,305 56	219,822 88	3,200,498 31	11,600 51	7,246,196 04
Vendée.....	1,493,881 64	448,743 09	1,445,255 11	155,107 66	4,424,235 09	5,792 48	7,973,015 07
Vienne.....	1,613,620 13	"	1,405,013 56	202,232 26	3,936,504 47	10,407 33	7,167,777 75
Vienne (Haute-)....	1,352,631 81	"	1,601,568 36	180,203 31	3,119,428 52	7,616 83	6,261,448 83
Vosges.....	2,231,562 05	"	1,853,843 97	256,787 74	4,665,580 58	4,177 88	9,011,952 22
Yonne.....	2,692,067 22	"	2,572,270 93	334,872 87	6,138,667 57	7,886 65	11,745,765 24
Armée d'italie.....	"	"	"	"	"	214,868 81	214,868 81
	231,077,899 61	162,994,753 43	286,017,039 32	42,019,206 29	531,122,095 59	1,329,686 63	1,254,560,680 87

Directeurs de la fabrication des monnaies.....	2,607,044 17
Caissier central du trésor public.....	240,303,200 07
Comptables des finances en Algérie.....	15,080,774 08
Agent responsable des virements de comptes.....	34,699,124 18
TOTAL GÉNÉRAL des recouvrements effectués pendant l'année 1849.....	1,547,250,823 37

COMPTE

DES DÉPENSES PUBLIQUES

POUR L'ANNÉE 1849.

NOTE

Sur le Compte des Dépenses publiques.

Dans le compte des contributions et revenus publics qui précède, on a détaillé, par branche principale de revenus, les différentes ressources dont se compose le budget des recettes. Dans le compte des dépenses publiques, on fait connaître, par division principale de services, les diverses natures de dépenses représentant les besoins généraux de l'État. Ces deux comptes servent ainsi de développement au compte des budgets, qui a pour destination de retracer l'exécution des lois annuelles de finances, en opposant les recettes réalisées aux évaluations qui les ont prévues, et les dépenses effectuées aux crédits qui les ont autorisées.

Les dépenses de chaque exercice sont classées dans le compte des dépenses publiques, selon les distributions législatives du budget, savoir :

Dette publique, comprenant les rentes perpétuelles, le fonds d'amortissement, la dette viagère, les pensions, les intérêts de cautionnements et la dette flottante.

Dotations, titre sous lequel sont réunies les dépenses du Pouvoir législatif et exécutif.

Dépenses générales des services publics, divisées par département ministériel et par chapitre.

Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics, présentant la distinction de chaque nature d'impôts.

Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes indiquant les revenus auxquels s'appliquent les dépenses de cette espèce.

Les tableaux du compte des dépenses publiques, formés d'après ces divisions principales, n'énoncent ces dépenses que par chapitre spécial du budget. Pour les détails par article, ainsi que pour les développements administratifs que comporte chaque nature de service, il est nécessaire de se reporter aux comptes que les ministres ordonnateurs publient pour justifier l'emploi des fonds mis à leur disposition par la loi de finances.

Chacun de ces tableaux fait connaître :

Les dépenses résultant des services faits, c'est-à-dire les droits constatés à la charge de l'État et au profit de ses créanciers;

Les payements effectués sur les ordonnances des ministres, avec la distinction de l'année pendant laquelle ils ont eu lieu;

Les annulations de payements constatés pour fonds reversés dans les caisses du Trésor public, d'après les ordres des ministres, pour remboursements d'avances concernant d'autres ministères, et pour changements d'imputation dont la cour des comptes est appelée à reconnaître la régularité;

Enfin les dépenses qui sont restées à payer, soit à la clôture de l'exercice expiré, soit à la fin de la première année de l'exercice courant.

Le compte des dépenses publiques est précédé d'un tableau général, qui récapitule les développements placés à la suite, pour chaque branche de service, et dont on va résumer les résultats par exercice.

Il contient, en outre, le développement, par département et par classe de comptables, des payements effectués pendant la gestion sur les divers exercices en cours d'exécution. Les détails, par lieu d'ordonnancement, des dépenses de chaque ministère, selon les circonscriptions spéciales des services, se trouvent dans les comptes définitifs que les départements ministériels publient en clôture d'exercice.

Note sur le Compte des Dépenses publiques.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1848.

Les dépenses constatées par les ministres, à la charge de cet exercice, se sont élevées à 1,757,594,875 fr. 51 cent.

SAVOIR :

Dette inscrite		356,755,931f 98c
Fonds d'amortissement		56,798,600 00
Dotations		9,320,398 05
Dépenses générales des services publics		912,299,288 04
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts		156,429,576 64
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		106,065,190 85
		1,597,668,985 56
Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	19,236,526f 16c	159,925,889 95
Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842	140,689,363 79	
TOTAL		1,757,594,875 51

Sur cette somme, il a été payé par le trésor public, antérieurement au 1er janvier 1849 ..... 1,466,894,813f 72c

Pendant l'année 1849	316,268,028f 47c		
A déduire les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation	36,502,337 58		
		279,765,690 89	
			1,746,660,504 61

Dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice 1848, et qui seront ordonnancées, par les ministres, sur le chapitre spécial ouvert, pour les exercices clos, aux budgets des exercices courants 10,934,370 90

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1849.

Les dépenses liquidées par les ministères ordonnateurs jusqu'au 1er janvier 1850, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de cet exercice, montent à 1,622,154,801 fr. 45 c.

SAVOIR :

Dette inscrite	398,434,986f 54c
Fonds d'amortissement	64,454,167 00
Dotations	9,246,747 00
Dépenses générales des services publics	951,746,705 08
Frais de régie de perception et d'exploitation des impôts	146,715,163 28
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	91,557,032 44
TOTAL à reporter	1,662,154,801 45

Note sur le Compte des dépenses publiques.

REPORT..... 1,662,154,801f 45c

Les payements faits par le trésor public jusqu'au 1er janvier 1850 ne s'élèvent qu'à la somme de 1,386,951,882 fr. 83 cent.

SAVOIR :

Payements antérieurs au 1er janvier 1849.....		16,827,932f 87c	
Payements de l'année 1849.....	1,387,901,854f 23c		
A déduire les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation.....	17,777,904 27		
		1,370,123,949 96	
			1,386,951,882 83
Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1850.....			275,202,918 62

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1850.

Les payements faits, par anticipation, sur cet exercice ont eu lieu principalement pour le service des vivres et des fourrages de la guerre, tant en France qu'en Algérie, pour divers services de la marine, et pour l'acquittement d'ordonnances de réimpositions sur les contributions directes, etc. Ils s'élèvent ensemble à 10,164,015 fr. 34 cent.

RÉCAPITULATION DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1849.

D'après les résultats qui viennent d'être exposés, les payements de toute nature effectués sur les dépenses publiques, pendant l'année 1849, s'élèvent à une somme totale de 1,660,053,656 fr. 19 c.

SAVOIR :

	EXERCICE 1848.	EXERCICE 1849.	EXERCICE 1850.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dette inscrite.....	38,504,386f 34c	357,560,548f 49c	"
Fonds d'amortissement.....	29,338 00	63,854,167 00	"
Dotations.....	634,771 26	8,601,000 00	50,000f 00c
Dépenses générales des services publics.....	150,942,500 13	743,110,997 78	9,247,103 34
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts..	19,929,900 87	130,003,975 28	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes...	37,902,546 14	66,993,261 41	866,912 00
	247,943,442 74	1,370,123,949 96	10,164,015 34
SERVICE EXTRAORDINAIRE.			
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.....	3,969,001 87	"	"
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.....	27,853,246 28	"	"
	279,765,690 89	1,370,123,949 96	10,164,015 34
		1,660,053,656 19	

Ces payements sont portés en dépense dans le tableau général des opérations de l'administration des finances de l'année 1849. (V. pag. 35), non comprise toutefois la *dépense d'ordre* de 14,864,426 fr. 28 cent. qui n'est pas de nature à figurer dans le compte des dépenses publiques.

DÉPENSES PUBLIQUES.

État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1848, 1849 et 1850, au 1er janvier 1850.

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT — Antérieurement au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1849. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1849.	pendant l'année 1849.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	OBSERVATIONS
	SERVICE ORDINAIRE.				EXERCICE 1848.					
	Dette consolidée	271,341,328f 84c	"	352,455f 04c	270,988,873f 80	255,680,805f 66c	13,392,217f 85c	269,073,023f 51c	1,915,850f 29c	
	Fonds d'amortissement	56,798,600 00	"	"	56,798,600 00	56,769,262 00	29,338 00	56,798,600 00	"	
	Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	9,313,208 01	"	300,000 00	9,013,208 01	9,013,208 01	"	9,013,208 01	"	
	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,057,056 74	"	"	7,057,056 74	232,679 69	6,367,588 57	6,600,268 26	456,788 48	
	Intérêts de la dette flottante	13,970,000 00	9,609f 89c	"	13,979,609 89	7,680,269 58	6,299,340 31	13,979,609 89	"	
	Rentes viagères	2,013,972 00	"	686 61	2,013,285 39	1,212,441 15	800,844 24	2,013,285 39	"	
	Pensions	44,180,000 00	"	1,040,124 71	43,139,875 29	31,801,330 67	11,338,544 62	43,139,875 29	"	
	Subvention aux fonds de retraite des finances, etc.	10,135,940 00	"	31,419 89	10,104,520 11	9,809,087 11	295,433 00	10,104,520 11	"	
	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	399,999 75	"	3,497 00	396,502 75	385,610 00	10,417 75	396,027 75	475 00	
104	Secours à la caisse des retraites des employés de l'ancienne Chambre des Pairs	63,000 00	"	"	63,000 00	63,000 00	"	63,000 00	"	
	Liste civile (mois de janvier et février 1848)	2,216,666 66	"	"	2,216,666 66	2,191,666 66	"	2,191,666 66	25,000 00	
	Chambre des Pairs. (Service de janvier et février 1848, et liquidation.)	331,667 00	"	4,438 71	327,228 29	171,321 26	154,312 13	325,633 39	1,594 90	
	Chambre des Députés. (*Idem.*)	255,000 00	"	2,310 05	252,689 95	249,245 75	3,427 20	252,672 95	17 00	
	Gouvernement provisoire	201,000 00	"	"	201,000 00	16,500 00	184,500 00	201,000 00	"	
	Service du Palais national et du Luxembourg	70,000 00	"	3,805 60	66,194 40	65,997 35	84 60	66,081 95	112 45	
	Assemblée nationale	5,978,526 90	"	"	5,978,526 90	5,750,000 00	228,526 90	5,978,526 90	"	
	Commission du Pouvoir exécutif	115,619 61	"	"	115,619 61	115,619 61	"	115,619 61	"	
	Président du conseil, chef du Pouvoir exécutif	125,455 80	349 80	"	125,805 60	61,535 37	63,920 43	125,455 80	349 80	
	Traitement et frais de représentation du Président de la République	36,666 64	"	"	36,666 64	"	"	"	36,666 64	
106	Ministère de la justice	26,765,192 04	"	366,804 21	26,398,387 83	24,399,852 02	1,962,250 21	26,362,102 23	36,285 60	
108	——— des affaires étrangères	11,647,568 31	"	539,769 85	11,107,798 46	7,032,080 21	4,029,458 03	11,061,538 24	46,260 22	
110 et 112	——— de l'instruction publique et des cultes	60,622,490 30	"	1,251,816 11	59,370,674 19	42,751,155 66	16,278,942 97	59,030,098 63	340,575 56	
114 à 118	——— de l'intérieur	163,317,922 12	"	7,841,362 08	155,476,560 04	116,280,477 65	38,631,265 94	154,911,743 59	564,816 45	
120	——— de l'agriculture et du commerce	25,866,550 16	"	3,924,815 69	21,941,734 47	14,149,248 71	7,738,368 34	21,887,617 05	54,117 42	
122 et 124	——— des travaux publics	92,063,258 67	"	929,623 37	91,133,635 30	72,245,283 64	18,484,043 42	90,729,327 06	404,308 24	
126 et 128	——— de la guerre	419,946,802 69	"	5,807,108 40	414,139,694 29	366,697,980 38	41,427,800 98	408,125,781 36	6,013,912 93	
130 et 132	——— de la marine	107,395,779 80	"	3,485,719 18	103,910,060 62	83,876,737 49	19,535,789 48	103,412,526 97	497,533 65	
134	——— des finances	29,603,075 97	"	782,333 13	28,820,742 84	25,933,223 25	2,854,580 76	28,787,804 01	32,938 83	
136 et 138	Frais de régie, de percept. et d'exploitat. des impôts et revenus publics	157,565,376 54	"	1,135,799 90	156,429,576 64	136,362,125 82	19,929,900 87	156,292,026 69	137,549 95	
140	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	109,718,494 46	"	3,653,303 61	106,065,190 85	68,112,198 84	37,902,546 14	106,014,744 98	50,445 87	
		1,629,116,219 01	9,959 60	31,457,193 14	1,597,668,985 56	1,339,109,943 54	247,943,442 74	1,587,053,386 28	10,615,599 28	
			31,447,233f 45c							
	SERVICE EXTRAORDINAIRE.									
	1re PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*									
124	Ministère des travaux publics	5,312,181 92	"	20,832 55	5,291,349 37	4,384,996 18	894,043 34	5,279,039 52	12,309 85	
128	Ministère de la guerre	8,682,164 54	"	310,626 45	8,371,538 09	6,887,346 02	1,477,299 90	8,364,645 92	6,892 17	
132	Ministère de la marine	5,695,330 00	"	121,691 30	5,573,638 70	3,975,973 27	1,597,658 63	5,573,631 90	6 80	
		19,689,676 46	"	453,150 30	19,236,526 16	15,248,315 47	3,969,001 87	19,217,317 34	19,208 82	
	2e PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*									
124	Ministère des travaux publics	119,627,102 38	691,917 19	"	120,319,019 57	96,643,758 28	23,393,038 45	120,036,796 73	282,222 84	
128	Ministère de la guerre	4,767,634 77	"	58,352 84	4,709,281 93	3,982,715 72	709,631 24	4,692,346 96	16,934 97	
132	Ministère de la marine	16,101,549 72	"	440,487 43	15,661,062 29	11,910,080 71	3,750,576 59	15,660,657 30	404 99	
		140,496,286 87	691,917 19	498,840 27	140,689,363 79	112,536,554 71	27,853,246 28	140,389,800 99	299,562 80	
			193,076f 92c							
	TOTAL GÉNÉRAL	1,789,302,182 34	701,876 88	32,409,183 71	1,757,594,875 51	1,466,894,813 72	279,765,690 89	1,746,660,504 61	10,934,370 90	
			31,707,306f 83c							

EXERCICE 1849.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectué et des Restes à payer sur les exercices 1848, 1849 et 1850, au 1er janvier 1850.*

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT, ET DÉPENSES PRÉSUMÉES, antérieurement au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Droits constatés et présumés.	Opérations de l'année 1849. Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1849.	pendant l'année 1849.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses au 1er janvier 1850.	OBSERVATIONS.
	SERVICE ORDINAIRE.				EXERCICE 1849.					
	Dette consolidée	"	307,067,625f 60c	"	307,067,625f 60	"	291,988,895f 53c	291,988,895f 53c	15,078,730f 07c	
	Fonds d'amortissement	"	64,454,167 00	"	64,454,167 00	"	63,854,167 00	63,854,167 00	600,000 00	
	Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	"	8,960,300 00	"	8,960,300 00	"	8,960,300 00	8,960,300 00	"	
	Intérêts de capitaux de cautionnements	"	7,018,060 94	"	7,018,060 94	"	205,692 56	205,692 56	6,812,368 38	
	Intérêts de la dette flottante	"	16,260,000 00	"	16,260,000 00	"	10,763,817 30	10,763,817 30	5,496,182 70	
	Rentes viagères	"	1,900,000 00	"	1,900,000 00	"	1,091,911 60	1,091,911 60	808,088 40	
	Pensions	"	45,145,000 00	"	45,145,000 00	"	32,517,129 71	32,517,129 71	12,627,870 29	
105	Subvention aux fonds de retraite des finances	"	11,455,000 00	"	11,455,000 00	"	11,455,000 00	11,455,000 00	"	
	Secours à la caisse des retraites des employés de l'ancienne Chambre des Pairs	"	62,000 00	"	62,000 00	"	62,000 00	62,000 00	"	
	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	"	267,000 00	"	267,000 00	"	265,801 79	265,801 79	1,198 21	
	Douaire de Madame la duchesse d'Orléans	"	300,000 00	"	300,000 00	"	250,000 00	250,000 00	50,000 00	
	Assemblée nationale	"	8,001,147 11	"	8,001,147 11	"	7,401,000 00	7,401,000 00	600,147 11	
	Pouvoir exécutif	"	1,245,600 00	"	1,245,600 00	"	1,200,000 00	1,200,000 00	45,600 00	
107	Ministère de la justice	"	26,481,685 42	"	26,481,685 42	"	24,277,187 19	24,277,187 19	2,204,498 23	
109	——— des affaires étrangères	"	10,256,540 81	"	10,256,540 81	"	7,246,624 01	7,246,624 01	3,009,916 80	
111 et 113	——— de l'instruction publique et des cultes	"	63,696,812 31	"	63,696,812 31	"	44,890,262 49	44,890,262 49	18,806,549 82	
115 à 119	——— de l'intérieur	"	152,126,681 67	"	152,126,681 67	"	108,252,273 45	108,252,273 45	43,874,408 22	
121	——— de l'agriculture et du commerce	"	19,012,073 02	"	19,012,073 02	"	12,260,190 06	12,260,190 06	6,751,882 96	
123 et 125	——— des travaux publics	"	168,637,063 24	"	168,637,063 24	"	134,081,755 94	134,081,755 94	34,555,307 30	
127 et 129	——— de la guerre	14,827,179f 43c	378,793,206 91	"	393,620,386 34	14,827,179f 43c	318,674,849 10	333,502,028 53	60,118,357 81	
131 et 133	——— de la marine	1,532,405 09	98,967,754 28	"	100,500,159 37	1,532,405 09	78,399,943 05	79,932,348 14	20,567,811 23	
135	——— des finances	"	17,415,302 90	"	17,415,302 90	"	15,027,912 49	15,027,912 49	2,387,390 41	
137 et 139	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	"	146,715,163 28	"	146,715,163 28	"	130,003,975 28	130,003,975 28	16,711,188 00	
141	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	468,348 35	91,088,684 09	"	91,557,032 44	468,348 35	66,993,261 41	67,461,609 76	24,095,422 68	
	TOTAL	16,827,932 87	1,645,326,868 58	"	1,662,154,801 45	16,827,932 87	1,370,123,949 96	1,386,951,882 83	275,202,918 62	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1848, 1849 et 1850, au 1er janvier 1850.*

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1849. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1849.	pendant l'année 1849.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses au 1er janvier 1850.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1850.					
	SERVICE ORDINAIRE.									
150	Pouvoir exécutif	"	50,000f 00c	"	50,000f 00c	"	50,000f 00c	50,000f 00c	"	
	Ministère de la guerre	"	8,245,920 28	"	8,245,920 28	"	8,245,920 28	8,245,920 28	"	
	——— de la marine	"	1,001,183 06	"	1,001,183 06	"	1,001,183 06	1,001,183 06	"	
	Remboursements et restitutions	"	866,912 00	"	866,912 00	"	866,912 00	866,912 00	"	
		"	10,164,015 34	"	10,164,015 34	"	10,164,015 34	10,164,015 34	"	
	Exercice 1848	1,789,302,182f 34c	"	31,707,306f 83c	1,757,594,875 51	1,466,894,813f 72c	279,765,690 89	1,746,660,504 61	10,934,370f 90c	
	——— 1849	16,827,932 87	1,645,326,868 58	"	1,662,154,801 45	16,827,932 87	1,370,123,949 96	1,386,951,882 83	275,202,918 62	
	——— 1850	"	10,164,015 34	"	10,164,015 34	"	10,164,015 34	10,164,015 34	"	
		1,806,130,115 21	1,655,490,883 92	31,707,306 83	3,429,913,692 30	1,483,722,746 59	1,660,053,656 19	3,143,776,402 78	286,137,289 52	
			1,623,783,577f 09c							

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dette publique. — Liste civile et Dotations.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette consolidée. Rentes 5 p. 0/0	168,249,311f 30c	160,649,276f 34c	5,902,795f 07c	2,782f 00c	166,549,289f 41c	1,700,021f 89c
Dette consolidée. 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,022,956 50	3,475 50	"	1,026,432 00	168 00
Dette consolidée. 4 p. 0/0	22,489,769 50	22,480,516 00	7,304 00	"	22,487,820 00	1,949 50
Dette consolidée. 3 p. 0/0	79,223,193 00	71,528,056 82	7,481,436 78	11 50	79,009,482 10	213,710 90
Fonds d'amortissement	56,798,600 00	56,769,262 00	29,338 00	"	56,798,600 00	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. Intérêts et primes des emprunts	5,848,821 30	5,848,821 07	0 23	"	5,848,821 30	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. Amortissement des emprunts	3,111,478 70	3,111,478 93	"	0 23	3,111,478 70	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses	52,908 01	52,908 01	"	"	52,908 01	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	7,057,056 74	232,679 69	6,367,663 57	75 00	6,600,268 26	456,788 48
Intérêts de la dette flottante du trésor	13,979,609 89	7,680,269 58	6,813,259 53	513,919 22	13,979,609 89	"
Rentes viagères	1,964,160 20	1,212,441 15	801,435 74	49,716 69	1,964,160 20	"
Pensions de la pairie, de veuves de Pairs, etc.	453,349 99	315,533 53	137,816 46	"	453,349 99	"
Pensions civiles	1,410,612 64	1,008,488 16	403,055 88	931 40	1,410,612 64	"
Pensions à titre de récompense nationale	352,221 54	264,396 30	90,072 45	2,247 21	352,221 54	"
Pensions militaires	38,650,436 04	28,523,765 55	10,169,674 73	43,004 24	38,650,436 04	"
Pensions ecclésiastiques	421,282 47	273,295 52	149,263 87	1,276 92	421,282 47	"
Pensions de donataires dépossédés	1,196,888 21	815,851 61	388,661 23	7,624 63	1,196,888 21	"
Pensions accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile.	600,000 00	600,000 00	"	"	600,000 00	"
Pensions et indemnités à des employés réformés de divers ministères	718,520 11	423,087 11	302,595 75	7,162 75	718,520 11	"
Subvention aux fonds de retraite des finances, pensions et indemnités temporaires	9,386,000 00	9,386,000 00	"	"	9,386,000 00	"
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	396,502 75	385,610 00	10,417 75	"	396,027 75	475 00
Subvention à la caisse des retraites des employés de l'ancienne Chambre des Pairs	63,000 00	63,000 00	"	"	63,000 00	"
Rappels d'arrérages des rentes viagères des exercices clos.	49,125 19	"	49,125 19	"	49,125 19	"
Rappels des pensions des exercices clos	55,084 40	"	55,084 40	"	55,084 40	"
	413,554,531 98	372,647,693 87	39,162,476 13	628,751 79	411,181,418 21	2,373,113 77
			38,533,724f 34c			
LISTE CIVILE ET DOTATIONS.						
Liste civile (service de janvier et de février)	2,216,666 66	2,191,666 66	"	"	2,191,666 66	25,000 00
Chambre des Pairs (service de janvier et février, et liquidation)	327,228 29	171,321 26	154,327 73	15 60	325,633 39	1,594 90
Chambre des Députés (*idem*)	252,689 95	249,245 75	3,427 20	"	252,672 95	17 00
Gouvernement provisoire	201,000 00	16,500 00	184,500 00	"	201,000 00	"
Service du palais national du Luxembourg	66,194 40	65,997 35	84 60	"	66,081 95	112 45
Assemblée nationale	5,978,526 90	5,750,000 00	240,000 00	11,473 10	5,978,526 90	"
Commission du Pouvoir exécutif	115,619 61	115,619 61	"	"	115,619 61	"
Président du Conseil, Chef du Pouvoir exécutif	125,805 60	61,535 37	64,593 50	673 07	125,455 80	349 80
Traitement et frais de représentation du Président de la République	36,666 64	"	"	"	"	36,666 64
	9,320,398 05	8,621,886 00	646,933 03	12,161 77	9,256,657 26	63,740 79
			634,771 26			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1850.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette consolidée. Rentes 5 p. 0/0	192,916,209f 10c	"	185,025,906f 53c	633f 00c	185,025,273f 53c	7,890,935f 57c
Dette consolidée. 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	"	1,021,073 00	"	1,021,073 00	5,527 00
Dette consolidée. 4 p. 0/0	18,472,164 00	"	18,454,261 50	"	18,454,261 50	17,902 50
Dette consolidée. 3 p. 0/0	94,652,652 50	"	87,489,005 00	717 50	87,488,287 50	7,164,365 00
Fonds d'amortissement	64,454,167 00	"	63,854,167 00	"	63,854,167 00	600,000 00
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. Intérêts et primes des emprunts	5,675,297 47	"	5,675,297 47	"	5,675,297 47	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. Amortissement des emprunts	3,285,002 53	"	3,285,002 53	"	3,285,002 53	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	7,018,060 94	"	205,692 56	"	205,692 56	6,812,368 38
Intérêts de la dette flottante du trésor	16,260,000 00	"	11,116,427 74	352,610 44	10,763,817 30	5,496,182 70
Rentes viagères	1,900,000 00	"	1,091,911 60	"	1,091,911 60	808,088 40
Pensions de la pairie, de veuves de Pairs, etc.	440,000 00	"	310,866 66	"	310,866 66	129,133 34
Pensions civiles	1,485,000 00	"	1,094,857 87	"	1,094,857 87	390,142 13
Pensions à titre de récompense nationale.	345,000 00	"	238,678 41	"	238,678 41	106,321 59
Pensions militaires	39,750,000 00	"	28,630,070 51	"	28,630,070 51	11,119,929 49
Pensions ecclésiastiques	410,000 00	"	225,354 75	"	225,354 75	184,645 25
Pensions de donataires dépossédés	1,205,000 00	"	781,984 85	"	781,984 85	423,015 15
Pensions accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile.	600,000 00	"	600,000 00	"	600,000 00	"
Pensions et indemnités à des employés réformés de divers ministères	910,000 00	"	635,316 66	"	635,316 66	274,683 34
Subvention au fonds de retraite des finances, pensions et indemnités temporaires	11,455,000 00	"	11,455,000 00	"	11,455,000 00	"
Subvention à la caisse des retraites des employés de l'ancienne Chambre des Pairs	62,000 00	"	62,000 00	"	62,000 00	"
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile.	267,000 00	"	265,801 79	"	265,801 79	1,198 21
Douaire de Mme la duchesse d'Orléans	300,000 00	"	250,000 00	"	250,000 00	50,000 00
	462,889,153 54	"	421,768,676 43	353,960 94	421,414,715 49	41,474,438 05
			421,414,715f 49c			
DOTATIONS.						
Assemblée nationale	8,001,147 11	"	7,401,000 00	"	7,401,000 00	600,147 11
Pouvoir exécutif	1,245,600 00	"	1,200,000 00	"	1,200,000 00	45,600 00
	9,246,747 11	"	8,601,000 00	"	8,601,000 00	645,747 11
			8,601,000 00			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Justice.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale (personnel)	418,346f 38c	410,486f 38c	7,860f 00c	"	418,346f 38c	"
——— (matériel)	99,266 93	72,291 82	26,975 11	30f 00c	99,236 93	30f 00c
Conseil d'État (personnel)	642,641 53	603,808 20	38,833 33	"	642,641 53	"
——— (matériel)	31,364 68	25,315 28	6,049 40	"	31,364 68	"
Cour de cassation	839,329 14	834,612 48	66 66	100 00	834,579 14	4,750 00
Cours d'appel	5,364,083 55	5,010,236 16	355,248 12	14,279 86	5,351,204 42	12,879 13
——— d'assises	153,200 00	118,758 33	34,425 00	"	153,183 33	16 67
Tribunaux de première instance	7,667,803 31	7,075,589 76	591,751 88	7,519 90	7,659,821 74	7,981 57
——— de commerce	179,890 34	159,155 12	20,528 57	"	179,683 69	206 65
——— de police	62,690 53	56,958 83	5,938 61	206 91	62,690 53	"
Justices de paix	5,969,579 41	5,167,465 75	796,990 79	3,662 97	5,960,793 57	8,785 84
Frais de justice criminelle et des statistiques	4,407,294 56	4,390,198 94	26,025 79	9,088 27	4,407,136 46	158 10
Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, etc.	54,822 08	37,879 00	16,943 08	"	54,822 08	"
Dépenses urgentes	1,000 00	1,000 00	"	"	1,000 00	"
Dépenses de la justice en Algérie	505,322 72	434,343 30	76,800 08	7,298 30	503,845 08	1,477 64
	26,396,635 16	24,398,099 35	2,004,436 42	42,186 21	26,360,349 56	36,285 60
Dépenses des exercices clos	1,752 67	1,752 67	"	"	1,752 67	"
	26,398,387 83	24,399,852 02	2,004,436 42	42,186 21	26,362,102 23	36,285 60
			1,962,250 21			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1850.
Administration centrale (personnel)	396,247f 53c	"	394,036f 42c	"	394,036f 42c	2,211f 11c
——— (matériel)	91,333 00	"	65,004 07	"	65,004 07	26,328 93
Conseil d'État (personnel)	712,265 61	"	640,413 58	"	640,413 58	71,852 03
——— (matériel)	40,000 00	"	25,596 39	"	25,596 39	14,403 61
Cour de cassation	721,416 62	"	717,852 74	"	717,852 74	3,563 88
Cours d'appel	5,116,972 19	"	4,705,226 15	"	4,705,226 15	411,746 04
——— d'assises	151,800 00	"	116,600 00	"	116,600 00	35,200 00
Tribunaux de première instance	7,640,488 49	"	7,032,925 63	"	7,032,925 63	607,562 86
——— de commerce	179,900 00	"	159,595 73	"	159,595 73	20,304 27
——— de police	62,900 00	"	56,697 93	"	56,697 93	6,202 07
Justices de paix	6,031,670 78	"	5,237,559 51	"	5,237,559 51	794,111 27
Dépenses de la justice en Algérie	572,183 00	"	450,541 50	"	450,541 50	121,641 50
Frais de justice criminelle et des statistiques	4,679,407 60	"	4,599,332 94	"	4,599,332 94	80,074 66
Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, etc.	55,000 00	"	45,704 00	"	45,704 00	9,296 00
Dépenses diverses. — Sceaux de la République	27,624 61	"	27,624 61	"	27,624 61	"
	26,479,209 43	"	24,274,711 20	"	24,274,711 20	2,204,498 23
Dépenses des exercices clos	2,475 99	"	2,475 99		2,475 99	"
	26,481,685 42	"	24,277,187 19	"	24,277,187 19	2,204,498 23
			24,277,187 19			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Affaires étrangères.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	479,916f 96c	465,272f 15c	14,546f 79c	20f 83c	479,798f 11c	118f 85
——— (Matériel.)	157,929 79	118,523 47	39,406 32	"	157,929 79	"
Traitements des agents politiques et consulaires	4,250,941 37	3,133,248 44	1,130,729 76	21,890 43	4,242,087 77	8,853 60
Traitements des agents en inactivité	79,117 72	25,155 52	53,482 84	31 75	78,606 61	511 11
Frais d'établissement	766,601 38	425,274 14	357,012 39	34,203 65	748,082 88	18,518 50
Frais de voyages et de courriers	1,049,969 56	651,937 19	395,931 19	3,517 75	1,044,350 63	5,618 93
Frais de service	982,308 86	550,885 59	420,148 21	"	971,033 80	11,275 06
Présents diplomatiques	19,648 89	9,977 55	9,671 34	"	19,648 89	"
Indemnités et secours	52,456 61	26,816 07	24,776 37	"	51,592 44	864 17
Dépenses secrètes	650,000 00	633,000 00	17,000 00	"	650,000 00	"
Missions extraordinaires	589,323 17	263,564 08	325,988 25	229 16	589,323 17	"
Dépenses imprévues	30,120 77	18,150 70	11,470 07	"	29,620 77	500 00
Subvention à la caisse des retraites	200,000 00	190,000 00	10,000 00	"	200,000 00	"
Subsides au gouvernement Oriental	1,239,317 07	10,000 00	1,229,317 07	"	1,239,317 07	"
Fonds secrets diplomatiques	270,000 00	230,000 00	40,000 00	"	270,000 00	"
Dépenses des exercices périmés	9,871 00	"	9,871 00	"	9,871 00	"
	10,827,523 15	6,751,804 90	4,089,351 60	59,893 57	10,781,262 93	46,260 22
Dépenses des exercices clos	280,275 31	280,275 31	"	"	280,275 31	"
	11,107,798 46	7,032,080 21	4,089,351 60	59,893 57	11,061,538 24	46,260 22
			4,029,458 03			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1850.
Administration centrale. (Personnel.)	429,067f 00c	"	414,625f 50c	"	414,625f 50c	14,441f 50c
——— (Matériel.)	157,333 00	"	130,711 46	"	130,711 46	26,621 54
Traitements des agents politiques et consulaires	3,527,800 00	"	2,648,495 99	4,158f 76c	2,644,337 23	883,462 77
Traitements des agents en inactivité	86,000 00	"	65,434 85	"	65,434 85	20,565 15
Frais d'établissement	443,334 00	"	438,935 29	30,787 06	408,148 23	35,185 77
Frais de voyages et de courriers	926,667 00	"	516,218 74	1,000 00	515,218 74	411,448 26
Frais de service	1,043,333 00	"	625,396 09	"	625,396 09	417,936 91
Présents diplomatiques	33,333 00	"	17,225 40	"	17,225 40	16,107 60
Indemnités et secours	52,500 00	"	37,762 54	"	37,762 54	14,737 46
Dépenses secrètes	400,000 00	"	390,000 00	"	390,000 00	10,000 00
Missions extraordinaires	570,000 00	"	397,465 03	"	397,465 03	172,534 97
Dépenses imprévues	30,000 00	"	18,169 93	"	18,169 93	11,830 07
Subvention à la caisse des retraites	200,000 00	"	200,000 00	"	200,000 00	"
Subsides au Gouvernement Oriental	2,300,000 00	"	1,324,955 20	"	1,324,955 20	975,044 80
Dépenses des exercices périmés	5,564 28	"	5,564 28	"	5,564 28	"
	10,204,931 28	"	7,230,060 30	35,945 82	7,195,014 48	3,009,916 80
Dépenses des exercices clos	51,609 53	"	51,609 53	"	51,609 53	"
	10,256,540 81	"	7,282,569 83	35,945 82	7,246,624 01	3,009,916 80
			7,246,624 01			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Instruction publique et des cultes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1re PARTIE. — DÉPENSES						
Administration centrale. (Personnel.)	407,831f 18c	399,818f 91c	8,012f 27c	"	407,831f 18c	"
——— (Matériel.)	163,090 94	81,298 77	81,771 17	"	163,069 94	21f 00c
Conseil et inspecteurs généraux de l'Université	228,863 71	214,621 61	14,540 00	297f 90c	228,863 71	"
Services généraux	342,749 21	287,414 38	54,413 64	"	341,828 02	921 19
Administrations académiques	699,902 55	621,428 28	78,859 61	755 34	699,532 55	370 00
Instruction supérieure. (Facultés.)	2,832,193 88	2,331,800 05	493,549 35	581 63	2,824,767 77	7,426 11
——— secondaire. (Frais généraux.)	94,713 32	55,762 83	37,789 08	"	93,551 91	1,161 41
Instruction secondaire. (Lycées nationaux et colléges communaux.)	2,351,818 78	2,113,917 58	229,514 10	239 64	2,343,192 04	8,626 74
Instruction primaire. (Inspections.)	558,394 03	471,818 92	85,310 60	110 83	557,018 69	1,375 34
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.) Instruction primaire. (Loi du 7 juillet 1848.)	3,456,887 65	1,686,085 01	1,705,088 18	3 00	3,391,170 19	65,717 46
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	4,425,535 38	2,339,575 76	2,088,297 65	2,338 03	4,425,535 38	"
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	536,346 43	437,351 27	111,208 50	12,213 34	536,346 43	"
Institut	554,800 00	459,465 12	94,193 12	"	553,658 34	1,141 66
Collége de France	180,044 00	143,452 23	38,825 36	6,080 25	176,197 34	3,846 66
Muséum d'histoire naturelle	480,138 89	432,700 16	50,540 93	3,137 50	480,103 59	35 30
Bureau des longitudes et observatoires	121,759 51	79,205 89	43,717 60	1,163 88	121,759 51	"
Bibliothèque nationale. (Dépenses ordinaires.)	283,561 89	205,528 01	74,799 32	"	280,327 33	3,234 56
——— (Crédit extraord. — IIe annuité.)	93,723 77	38,646 60	55,277 17	200 00	93,723 77	"
Bibliothèques publiques	182,722 82	153,379 87	29,342 95	"	182,722 82	"
Académie nationale de médecine	45,300 00	34,294 95	11,005 05	"	45,300 00	"
École des chartes	35,399 43	30,335 97	5,063 46	"	35,399 43	"
École spéciale des langues orientales vivantes et cours d'arabe vulgaire à Marseille	55,799 97	48,785 59	7,014 38	"	55,799 97	"
Établissements divers. (Cours d'archéologie à la bibliothèque nationale; jardin botanique d'Ajaccio.)	20,398 65	17,469 13	2,929 52	"	20,398 65	"
Souscriptions	166,354 30	107,853 25	57,838 55	"	165,691 80	662 50
Sociétés savantes	49,977 52	32,593 28	16,213 78	3,749 94	45,357 12	4,920 40
Voyages et missions scientifiques	111,964 24	99,190 75	11,470 49	"	110,661 24	1.303 00
Encouragements et secours aux savants et hommes de lettres	247,099 97	214,599 97	31,750 00	"	246,349 97	750 00
Idem. (Décret du 17 juillet 1848.)	100,000 00	82,750 00	16,675 00	"	99,425 60	575 00
Recueil et publication de documents inédits de l'histoire nationale	149,998 60	141,628 00	7,593 60	"	149.221 00	777 00
Publication des œuvres scientifiques de Fermat	"	"	"	"	"	"
Publication et distribution d'écrits populaires	4,999 20	4,436 20	563 00	"	4,999 20	"
Subvention au fonds de retraite	182,770 00	"	182,770 00	"	182,770 00	"
Réimpression des œuvres scientifiques de Laplace	10,000 00	"	10,000 00	"	10,000 00	"
Acquisition, constructions, etc., dans l'intérêt de divers établissements universitaires	43,824 68	14,255 00	29,569 68	"	43,824 68	"
Dépenses de l'instruction publique en Algérie	113,213 60	86,973 43	26,899 67	1,642 50	112,230 60	983 00
Crédit extraordinaire. (École d'administration.)	20,000 00	"	20,000 00	"	20,000 00	"
	19.352,178 10	13,468,436 77	5,812.406 78	32,513 78	19,248,329 77	103,848 33
Dépenses des exercices clos	50,232 35	50,232 35	"	"	50,232 35	"
	19,402,410 45	13,518,669 12	5,812,406 78	32,513 78	19,298,562 12	103,848 33
			5,779,893 00			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1850.
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Administration centrale. (Personnel.)	382,773f 00c	"	381,358f 99c	59f 37c	381,299f 62c	1,473f 38c
——— (Matériel.)	91,792 00	"	46,768 66	420 01	46,348 65	45,443 35
Conseil de l'Université et inspecteurs généraux	219,000 00	"	205,938 15	"	205,938 15	13,061 85
Services généraux	360,017 00	"	300,654 21	"	300,654 21	59,362 79
Administrations académiques	504,892 00	"	451,336 56	"	451,336 56	53,555 44
Instruction supérieure. (Facultés.)	2,824,943 00	"	2,322,483 04	247 92	2,322,235 12	502,707 88
——— secondaire. (Frais généraux.)	85,000 00	"	45,035 15	"	45,035 15	39,964 85
Instruction secondaire. (Lycées nationaux et colléges communaux.)	2,400,000 00	"	2,147,446 27	"	2,147,446 27	252,553 73
Instruction primaira. (Inspections)	606,400 00	"	501,679 27	301 75	501,377 52	105,022 48
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.)	5,920,000 00	"	2,492,986 22	"	2,492,986 22	3,427,013 78
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	4,688,140 17	"	2,391,762 47	"	2,391,762 47	2,296,377 70
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	554,443 33	"	369,990 16	"	369,990 16	184,453 17
Institut	582,592 00	"	481,385 86	"	481,385 86	101,206 14
Collége de France	180,000 00	"	156,944 68	"	156,944 68	23,055 32
École d'administration	35,000 00	"	13,549 88	"	13,549 88	21,450 12
Muséum d'histoire naturelle	487,350 00	"	417,750 81	"	417,750 81	69,599 19
Bureau des longitudes et observatoires	121,760 00	"	87,846 57	"	87,846 57	33,913 43
Bibliothèque nationale. (Dépenses ordinaires.)	283,600 00	"	212,186 68	"	212,186 68	71,413 32
——— (Crédit extraord. — 9e annuité.)	79,167 00	"	43,425 15	"	43,425 15	35,741 85
Bibliothèques publiques	229,896 00	"	200,742 67	"	200,742 67	29,153 33
Académie nationale de médecine	47,000 00	"	33,465 87	"	33,465 87	13,534 13
École des chartes	35,400 00	"	29,789 50	"	29,789 50	5,610 50
École spéciale des langues orientales vivantes et cours d'arabe vulgaire à Marseille	51,866 67	"	49,165 52	"	49,165 52	2,701 15
Établissements divers (Cours d'archéologie à la bibliothèque nationale; jardin botanique d'Ajaccio.)	13,708 33	"	13,406 83	"	13,406 83	301 50
Souscriptions	170,000 00	"	117,349 20	"	117,349 20	52,650 80
Sociétés savantes	50,000 00	"	26,389 32	"	26,389 32	23,610 68
Voyages et missions scientifiques	112,000 00	"	91,960 25	"	91,960 25	20,039 75
Encourag. et secours aux savants et hommes de lettres.	197,400 00	"	153,384 96	"	153,384 96	44,015 04
Recueil et publication des documents inédits de l'histoire nationale	150,000 00	"	139,027 05	"	139,027 05	10,972 95
Subvention aux caisses de retraite du ministère	500,000 00	"	375,000 00	"	375,000 00	125,000 00
Réimpression des œuvres scientifiques de Laplace	1,936 00	"	1,662 74	"	1,662 74	273 26
Subvention à la ville de Rennes pour la construction d'un édifice qui sera affecté à l'instruction publique.	37,500 00	"	37,500 00	"	37,500 00	"
Indemnités temporairs aux employés supprimés	23,127 00	"	19,196 06	"	19,196 06	3,930 94
Acquisition d'un immeuble pour l'école de pharmacie (Loi du 20 juin 1847.)	22,210 00	"	21,738 75	"	21,738 75	471 25
Construction d'un conservatoire anatomique à la faculté de médecine de Montpellier	94,572 52	"	7,035 31	"	7,035 31	87,537 21
Acquisitions de collections pour le Muséum	5,500 00	"	"	"	"	5,500 00
	22,148,986 02	"	14,387,342 81	1,029 05	14,386,313 76	7,762,672 26
Dépenses des exercices clos	99,880 34	"	99,880 34	"	99,880 34	"
	22,248,866 36	"	14,487,223 15	1,029 05	14,486,194 10	7,762,672 26
			14,486,194 10			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Instruction publique et des Cultes.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. (DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
IIe PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.						
Personnel des bureaux des cultes	181,098f 76c	177,717f 51c	3,381f 25c	"	181,098f 76c	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	26,932 83	12,144 02	14,393 26	"	26,537 28	395f 55f
Subvention au fonds de retraite des employés des cultes	30,102 00	17,000 00	13,102 00	"	30,102 00	"
Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,013,593 62	789,302 50	224,291 12	"	1,013,593 62	"
Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	30,789,069 17	22,859,689 35	7,922,337 91	3,334f 63c	30,778,692 63	10,376 54
Chapitre de Saint-Denis	85,258 43	62,796 93	22,461 50	"	85,258 43	"
Bourses des séminaires	994,950 84	741,240 04	253,651 75	50 00	994,841 79	109 05
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	720,578 00	614,930 00	96,788 00	"	711,718 00	8,860 00
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	457,346 09	275,484 02	179,846 07	"	455,330 09	2,016 00
Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	1,942,786 36	974,004 77	784,810 60	3,200 00	1,755,615 37	187,170 99
Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,193,306 00	763,560 95	409,295 05	700 00	1,172,156 00	21,150 00
Secours à divers établissements ecclésiastiques	99,950 00	30,525 00	69,425 00	"	99,950 00	"
Dépenses accidentelles	3,285 90	2,135 00	1,150 90	"	3,285 90	"
Dépenses du personnel des cultes protestants	1,125,290 53	824,550 37	299,811 26	"	1,124,361 63	928 90
Dépenses du matériel *idem*	101,309 11	61,397 86	38,484 65	"		
Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	13,199 90	10,002 45	3,197 45	"	99,882 51 13,199 90	1,426 60 "
Dépenses du culte israélite	116,039 72	79,727 22	36,212 50	"	115,939 72	100 00
Restauration de la cathédrale de Paris	583,000 00	484,158 14	95,895 04	"	580,053 18	2,946 82
Dépenses des cultes en Algérie	204,047 02	176,802 95	25,997 29	"	202,800 24	1,246 78
Dépenses des exercices périmés	1,802 00	"	1,802 00	"	1,802 00	"
Supplément de traitement pour le cardinal-évêque de Bourges	10,000 00	"	10,000 00	"	10,000 00	"
	39,692,946 28	28,957,169 08	10,506,334 60	7,284 63	39,456,219 05	236,727 23
Dépenses des exercices clos	275,317 46	275,317 46	"	"	275,317 46	"
	39,968,263 74	29,232,486 54	10,506,334 60	7,284 63	39,731,536 51	236,727 23
			10,499,049f 97c			

RÉCAPITULATION.

Ire PARTIE. — Dépenses de l'instruction publique	19,402,410 45	13,518,669 02	5,812,406 78	32,513 78	19,298,562 12	103,848 33
IIe PARTIE. — Dépenses des cultes	39,968,263 74	29,232,486 54	10,506,334 60	7,284 63	39,731,536 51	236,727 23
	59,370,674 19	42,751,155 66	16,318,741 38	39,798 41	59,030,098 63	340,575 56
			16,278,942 97			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1850.
IIe PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.						
Personnel des bureaux des cultes	171,730f 00c	"	170,175f 03c	"	170,175f 03c	1,554f 97
Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	25,600 00	"	18,056 10	"	18,056 10	7,603 90
Subvention au fonds de retraite des employés des cultes	31,895 00	"	25,495 00	"	25,495 00	6,400 00
Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,051,000 00	"	819,068 34	"	819,068 34	231,931 66
Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	32,181,450 00	"	23,782,885 50	"	23,782,885 50	8,398,564 50
Chapitre de Saint-Denis	68,500 00	"	55,874 16	"	55,874 16	12,625 84
Bourses des séminaires	1,000,000 00	"	733,329 30	"	733,329 30	266,670 70
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	776,400 00	"	682,008 30	"	682,008 30	94,391 70
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	733,600 00	"	287,829 49	"	287,829 49	145,770 51
Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	1,800,000 00	"	920,642 69	"	920,642 69	879,357 31
Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,066,600 00	"	833,305 00	"	833,305 00	233,295 00
——— à divers établissements ecclésiastiques	94,100 00	"	70,475 00	"	70,475 00	23,625 00
Dépenses accidentelles	3,500 00	"	1,836 75	"	1,836 75	1,663 25
Dépenses du personnel des cultes protestants	1,162,000 00	"	844,305 11	"	844,305 11	317,694 89
——— du matériel *idem*	89,334 00	"	23,100 00	"	23,100 00	66,234 00
Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	12,000 00	"	5,696 05	"	5,696 05	6,303 95
Dépenses du culte israélite	123,700 00	"	82,320 56	"	82,320 56	41,379 44
Restauration de la cathédrale de Paris	610,000 00	"	515,731 00	"	515,731 00	94,269 00
Dépenses des cultes en Algérie	446,700 00	"	232,158 06	"	232,158 06	214,541 94
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	41,148,169 00	"	30,104,291 44	"	30,104,291 44	11,043,877 56
Dépenses des exercices clos	299,776 95	"	299,776 95	"	299,776 95	"
	41,447,945 95	"	30,404,068 39	"	30,404,068 39	11,043,877 56
			30,404,068 39			

RÉCAPITULATION.

Ire PARTIE. — Dépenses de l'instruction publique	22,248,866 36	"	14,487,223 15	1,029 05	14,486,194 10	7,762,672 26
IIe PARTIE. — Dépenses des cultes	41,447,945 95	"	30,404,068 39	"	30,404,068 39	11,043,877 56
	63,696,812 31	"	44,891,291 54	1,029 05	44,890,262 49	18,806,549 82
			44,890,262 49			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Intérieur.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
SERVICES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.						
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	825,857f 38c	807,678f 66c	18,290f 72c	121f 00c	825,857f 38c	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux	397,321 61	242,231 80	108,462 68	"	350,694 48	46,627f 13c
Indemnité de réforme et subvention à la caisse des retraites des employés	100,000 00	70,000 00	30,000 00	"	100,000 00	"
Archives nationales	104,066 99	83,168 49	20,898 50	"	104,066 99	"
Services divers.						
Dépenses secrètes ordinaires de police générale	932,000 00	932,000 00	"	"	932,000 00	"
——— du personnel des lignes télégraphiques	1,006,578 94	911,273 58	95,285 86	"	1,006,559 44	19 50
——— du matériel des lignes télégraphiques	144,559 48	90,424 49	54,189 99	55 00	144,559 48	"
Dépenses générales du personnel des gardes nationales	170,162 33	133,378 98	39,499 62	4,164 42	168,714 18	1,448 15
——— du matériel des gardes nationales	95,419 91	26,308 56	67,212 23	"	93,520 79	1,899 12
Dépenses relatives à la surveillance de la librairie provenant de l'étranger	13,925 00	8,762 50	5,162 50	"	13,925 00	"
Beaux-arts.						
Établissements des beaux-arts	463,139 69	367,882 89	93,756 80	"	461,639 69	1,500 00
Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics	498,786 86	455,500 94	43,003 52	"	498,504 46	282 40
Conservation d'anciens monuments historiques	790,385 59	253,664 54	510,259 36	"	763,923 90	26,461 69
Encouragemts et souscriptions concernant les beaux-arts	210,571 90	209,359 90	692 00	"	210,051 90	520 00
Indemnités annuelles ou secours à des artistes, etc.	136,049 69	99,038 33	36,711 36	"	135,749 69	300 00
Subventions aux théâtres nationaux	1,962,691 70	1,916,742 34	45,949 36	"	1,962,691 70	"
Subvention à la caisse des pensions de l'Académie nationale de musique	200,000 00	183,000 00	17,000 00	"	200,000 00	"
Subvention à la caisse des pensions du conservatoire de musique	10,000 00	6,000 00	4,000 00	"	10,000 00	"
Secours et subventions.						
Secours aux établissements généraux de bienfaisance	557,468 74	533,302 06	24,166 68	"	557,468 74	"
——— généraux aux hospices, bureaux de charité, etc.	1,594,054 17	1,098,338 30	464,990 87	"	1,563,329 17	30,725 00
——— à des personnes dans l'indigence et qui ont droit à la bienveillance du Gouvernement; frais de rapatriement de Français indigents	392,486 38	274,450 82	117,688 56	"	392,139 38	347 00
Subventions pour exécution, par voie de concessions de péage, de travaux de ponts sur les chemins vicinaux	364,848 98	214,136 50	150,712 48	"	364,848 98	"
Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	115,450 00	4,950 00	400 00	120,000 00	"
——— aux étrangers réfugiés en France	1,408,938 20	1,113,104 29	288,298 26	357 80	1,401,044 75	7,893 45
——— aux condamnés politiques	210,221 98	169,367 74	40,111 24	"	209,478 98	743 00
——— aux orphelins et aux combattants de juillet 1830 et aux orphelins de juin 1832	22,000 00	21,815 00	185 00	"	22,000 00	"
Administration départementale.						
Traitemts et indemnités aux fonctionnaires administratifs	3,219,896 41	2,967,739 92	257,817 33	12,111 90	3,213,445 35	6,451 06
——— aux commissaires de police	97,531 53	68,931 14	28,200 39	100 00	97,031 53	500 00
Abonnement pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,254,193 71	4,936,037 56	317,987 15	"	5,254,024 71	169 00
Inspections administratives des services départementaux	108,799 54	87,584 87	21,214 67	"	108,799 54	"
A REPORTER	21,411,956 71	18,396,674 20	2,906,706 13	17,310 12	21,286,070 21	125,886 50

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1850.
SERVICES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.						
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	707,533f 00c	"	697,204f 27c	666f 68c	696,537f 59c	10,995f 41c
Indemnités temporaires aux employés supprimés	50,000 00	"	44,489 01	"	44,489 01	5,510 99
Matériel et dépenses diverses des bureaux	270,280 34	"	145,871 69	"	145,871 69	124,408 65
Subvention à la caisse des retraites des employés de l'administration centrale	160,000 00	"	110,000 00	"	110,000 00	50,000 00
Archives nationales	108,000 00	"	79,875 97	"	79,875 97	28,124 03
Services divers.						
Dépenses secrètes ordinaires de police générale	865,334 00	"	800,000 00	"	800,000 00	65,334 00
——— du personnel des lignes télégraphiques	988,266 00	"	885,155 10	"	885,155 10	103,110 90
——— du matériel des lignes télégraphiques	124,700 00	"	64,542 59	"	64,542 59	60,157 41
Dépenses générales du personnel des gardes nationales	132,834 00	"	118,299 54	"	118,299 54	14,534 46
——— de la garde nationale mobile	4,400,000 00	"	3,552,166 77	10,422 57	3,541,744 20	858,255 80
——— du matériel des gardes nationales	34,333 00	"	20,682 44	"	20,682 44	13,650 56
Dépenses relatives à la surveillance de la librairie provenant de l'étranger	10,000 00	"	7,813 74	"	7,813 74	2,186 26
Beaux-arts.						
Établissements des beaux-arts	447,000 00	"	356,659 02	"	356,659 02	90,340 98
Musées nationaux et expositions annuelles. (Personnel.)	167,700 00	"	156,771 25	"	156,771 25	10,928 75
——— (Matériel.)	151,700 00	"	76,460 04	"	76,460 04	75,239 96
Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	900,000 00	"	839,896 61	"	839,896 61	60,103 39
Acquisitions de tableaux et de statues pour les musées	50,000 00	"	6,997 50	"	6,997 50	43,002 50
Conservation d'anciens monuments historiques	763,333 00	"	197,219 24	"	197,219 24	566,113 76
Encouragements et souscriptions concernant les beaux-arts	194,333 00	"	182,699 90	"	182,699 90	11,633 10
Indemnités annuelles ou secours à des artistes, etc.	137,700 00	"	101,701 80	"	101,701 80	35,998 20
Subventions aux théâtres nationaux	1,278,625 00	"	1,263,908 84	"	1,263,908 84	14,716 16
Subvention à la caisse des pensions de l'Académie nationale de musique	200,000 00	"	190,000 00	"	190,000 00	10,000 00
Subvention à la caisse des pensions du conservatoire de musique	10,000 00	"	6,000 00	"	6,000 00	4,000 00
Secours et subventions.						
Secours aux établissements généraux de bienfaisance	595,560 00	"	548,371 58	"	548,371 58	47,188 42
——— généraux aux hospices, bureaux de charité, etc.	797,000 00	"	689,455 00	15,150 00	674,305 00	122,695 00
——— à des personnes dans l'indigence et qui ont droit à la bienveillance du Gouvernement, frais de rapatriement de Français indigents	717,000 00	"	462,073 86	"	462,073 86	254,926 14
Subventions pour exécution, par voie de concession de péage, de travaux de ponts sur les chemins vicinaux	400,000 00	"	175,750 00	"	175,750 00	224,250 00
Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	"	116,250 00	"	116,250 00	3,750 00
——— aux étrangers réfugiés en France	1,300,000 00	"	995,584 85	"	995,584 85	304,415 15
——— aux condamnés politiques	285,000 00	"	170,460 47	"	170,460 47	114,539 53
——— aux orphelins et aux combattants de juillet 1830, de février et de juin 1848	150,000 00	"	100,035 00	"	100,035 00	49,965 00
Administration départementale.						
Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs	2,612,300 00	"	2,422,508 16	"	2,422,508 16	189,791 84
——— aux commissaires de police	100,000 00	"	84,090 88	"	84,090 88	15,909 12
Abonnement pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,086,000 00	"	4,922,830 96	"	4,922,830 96	163,169 04
Inspections administratives des services départementaux	111,000 00	"	88,613 22	"	88,613 22	22,386 78
A REPORTER	24,425,531 34	"	20,680,439 30	26,239 25	20,654,200 05	3,771,331 29

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Intérieur.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
REPORT	21,411,956f 71c	18,396,674f 20c	2,906,706f 13c	17,310f 12c	21,286,070f 21f	125,886f 50c
Détention des condamnés.						
Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention	6,987,725 53	5,471,699 73	1,241,366 95	31,413 53	6,681,653 15	306,072 38
Remboursement sur le produit du travail des condamnés détenus dans les maisons centrales	1,102,198 68	868,795 01	220,756 72	1,000 00	1,088,551 73	13,646 95
Transport de condamnés au bagne et à plus d'un an de détention	567,100 24	376,832 88	189,694 31	"	566,527 19	573 05
Matériel des cours d'appel.						
Loyers, entretien et réparations des bâtiments des cours d'appel	279,637 57	148,433 59	130,998 48	"	279,432 07	205 50
Travaux de construction au palais de justice de Pau	144,608 84	96,200 00	48,408 84	"	144,608 84	"
Dépenses extraordinaires.						
Achèvement de trois monuments historiques	290,000 00	253,016 10	36,983 90	"	290,000 00	"
Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	56,139 68	55,128 04	1,011 64	"	56,139 68	"
Publication de l'ouvrage sur les ruines de Ninive	130,000 00	130,000 00	"	"	130,000 00	"
Établissement d'un télégraphe électrique de Paris à Lille	77,832 38	56,273 03	21,559 35	"	77,832 38	"
Garde nationale mobile de Paris	10,567,059 93	9,442,428 94	1,215,237 60	97,681 26	10,559,985 28	7,074 65
Dépenses extraordinaires de sûreté générale	1,063,758 14	1,100,000 00	"	36,241 86	1,063,758 14	"
Musées nationaux	335,229 38	203,461 54	131,767 84	"	335,229 38	"
Cérémonie de la distribution des drapeaux	63,839 28	61,929 51	1,909 77	"	63,839 28	"
Fête de la Concorde	848,453 49	726,747 54	121,075 06	50 74	847,771 86	681 63
Secours extraordinaires aux citoyens dans le besoin	6,000,000 00	5,985,000 00	15,000 00	"	6,000,000 00	"
Secours aux gardes nationaux blessés en juin 1848	2,673,774 56	1,376,571 75	1,285,126 69	3,408 30	2,658,290 14	15,484 42
Cérémonie funèbre des victimes de juin et des obsèques de l'archevêque de Paris	146,789 20	14,017 20	132,772 00	"	146,789 20	"
Encouragements aux beaux-arts	199,250 00	162,636 90	36,253 10	"	198,890 00	360 00
Garde nationale mobile à cheval	75,305 57	75,677 10	65 00	436 53	75,305 57	"
Achèvement de la cour d'appel de Rouen	67,286 91	24,350 50	42,936 41	"	67,286 91	"
Achèvement du palais de justice de Lyon	59,542 32	29,293 90	30,248 42	"	59,542 32	"
Subvention extraordinaire aux chemins vicinaux	5,941,674 82	2,398,604 13	3,542,776 52	"	5,941,380 65	294 17
Cérémonie de la promulgation de la Constitution	695,301 00	435,194 20	258,993 50	"	694,187 70	1,113 30
Subvention pour secours au département de la Seine	1,500,000 00	1,000,000 00	500,000 00	"	1,500,000 00	"
Dépenses extraordinaires faite par ordre du Gouvernement provisoire	101,228 86	"	101,554 37	412 96	101,141 41	87 45
Secours de route aux étrangers réfugiés en France	170,348 65	18,752 20	60,000 00	1,700 00	77,052 20	93,296 45
Cérémonie funèbre des victimes de Février	74,928 51	"	74,888 51	"	74,888 51	40 00
Dépense de l'ex-garde mobile de Lyon	706,307 82	"	706,307 82	"	706,307 82	"
Licenciement du bataillon lyonais	14,488 82	"	14,488 82	"	14,488 82	"
Travaux d'achèvement exécutés en 1848 au palais de justice de Montpellier	93,039 06	"	93,039 06	"	93,039 06	"
Dépenses des exercices périmés	22,807 93	"	22,807 93	"	22,807 93	"
Travaux et dépenses effectués par les ateliers nationaux de Lyon	102,795 08	"	102,795 08	"	102,795 08	"
	62,570,408 96	48,907,717 99	13,287,529 81	189,655 30	62,005,592 51	564,816 45
Dépenses des exercices clos	267,913 29	267,913 29	"	"	267,913 29	"
TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	62,838,322 25	49,175,631 28	13,287,529 82	189,655 30	62,273,505 80	564,816 45
			13,097,874 52			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1850.
REPORT	24,425,531f 34f	"	20,680,439f 30c	26,239f 25c	20,654,200f 05c	3,771,331f 29c
Détention des condamnés.						
Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention, etc.	6,485,000 00	"	4,875,690 91	"	4,875,690 91	1,609,309 09
Remboursement sur le produit du travail des condamnés détenus dans les maisons centrales	950,000 00	"	590,038 97	"	590,038 97	359,961 03
Transports des condamnés aux bagnes et aux maisons centrales	490,000 00	"	365,242 30	4 90	365,237 40	124,762 60
Matériel des cours d'appel.						
Loyer, entretien et réparations des bâtiments des cours d'appel, etc.	300,000 00	"	184,784 60	"	184,784 60	115,215 40
Travaux de construction au palais de la cour d'appel de Pau	150,000 00	"	58,000 00	"	58,000 00	92,000 00
Dépenses extraordinaires.						
Subvention au département de la Seine pour secourir les citoyens nécessiteux	1,500,000 00	"	1,500,000 00	"	1,500,000 00	"
Secours aux indigents invalides de la campagne	"	"	"	"	"	"
Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	67,818 56	"	1,729 82	"	1,729 82	66,088 74
Publication d'un ouvrage sur les ruines de l'ancienne Ninive	"	"	"	"	"	"
Érection d'un monument à la mémoire de l'archevêque de Paris	6,600 53	"	13 61	"	13 61	6,586 92
Célébration de l'anniversaire des services de Février 1848	500,000 00	"	430,493 32	"	430,493 32	69,506 68
Travaux d'achèvement de la cour d'appel de Rouen	59,505 53	"	25,300 00	"	25,300 00	34,205 53
Dépenses de l'exposition de peinture et de sculpture	73,579 80	"	43,228 00	"	43,228 00	30,351 80
Célébration de l'anniversaire de la promulgation de la Constitution	200,000 00	"	125,530 30	"	125,530 30	74,469 70
Achèvement de deux monuments historiques	226,384 51	"	150,803 67	"	150,803 67	75,580 84
Érection d'un monument à la mémoire de Carnot	"	"	"	"	"	"
Secours aux familles qui ont le plus souffert des inondations du Furens	200,000 00	"	"	"	"	200,000 00
Achèvement du palais de justice de Montpellier	156,960 94	"	"	"	"	156,960 94
Secours aux blessés de juin 1848	250,000 00	"	"	"	"	250,000 00
Achèvement du palais du justice de Lyon	199,758 42	"	"	"	"	199,758 42
Dépenses des exercices périmés	4,204 11	"	4,102 81	"	4,102 81	101 30
	36,245,343 74	"	29,035,397 61	26,244 15	29,009,153 46	7,236,190 28
Dépenses des exercices clos	110,291 26	"	110,291 26	"	110,291 26	"
TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	36,355,635 00	"	29,145,688 87	26,244 15	29,119,444 72	7,236,190 28
			29,119,444 72			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Intérieur.*

(Voir pour les développements le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1840.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
SERVICE DÉPARTEMENTAL.						
Dépenses ordinaires.						
Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements, et sur le produit du fonds commun	31,602,048f 48c	24,887,913f 62c	6,730,101f 09c	15,966f 23c	31,602,048f 48c	"
Dépenses sur produits éventuels ordinaires	925,204 58	322,317 53	602,887 05	"	925,204 58	"
Dépenses facultatives.						
Dépenses facultatives d'utilité départementale sur le produit des centimes facultatifs et du fonds commun	11,117,403 33	8,476,959 60	2,690,934 64	50,490 91	11,117,403 33	"
Dépenses sur produits éventuels	257,075 64	79,628 11	177,447 53	"	257,075 64	"
Dépenses sur le produit des subventions communales	2,367,179 01	1,241,472 62	1,126,206 39	500 00	2,367,179 01	"
Dépenses extraordinaires.						
Dépenses sur le produit des centimes additionnels extraordinaires, autorisées par des lois spéciales	22,745,893 19	16,323,816 27	6,426,680 67	4,603 75	22,745,893 19	"
Dépenses sur fonds d'emprunt, autorisées par des lois particulières	1,238,133 38	327,257 61	912,167 27	1,291 50	1,238,133 38	"
Dépenses spéciales.						
Dépenses des chemins vicinaux sur centimes d'impositions spéciales	11,672,098 98	9,255,722 96	2,448,310 12	31,934 10	11,672,098 98	"
Dépenses sur subventions communales et souscriptions particulières	10,713,201 20	6,189,758 05	4,544,534 54	21,091 39	10,713,201 20	"
TOTAL des dépenses imputables sur ressources spéciales	92,638,237 79	67,104,846 37	25,659,269 30	125,877 88	92,638,237 79	"
REPORT des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	62,838,322 25	49,175,631 28	13,287,529 82	189,655 30	62,273,505 80	564,816f 45c
	155,476,560 04	116,280,477 65	38,946,799 12	315,533 18	154,911,743 59	564,816 45
			38,631,265 94			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1850.
SERVICE DÉPARTEMENTAL.						
Dépenses ordinaires.						
Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements, et sur le produit du fonds commun	34,495,750f 93c	"	25,884,246f 15c	"	25,884,246f 15c	8,611,504f 78c
Dépenses sur produits éventuels ordinaires	543,282 80	"	204,699 14	"	204,699 14	338,583 66
Dépenses facultatives.						
Dépenses facultatives d'utilité départementale sur le produit des centimes facultatifs et du fonds commun	12,328,074 60	"	7,854,201 09	"	7,854,201 09	4,473,873 51
Dépenses sur produits éventuels	1,544,882 77	"	46,411 68	"	46,411 68	1,498,471 09
Dépenses sur le produit des subventions communales	2,479,299 58	"	1,692,010 19	"	1,692,010 19	787,289 39
Dépenses extraordinaires.						
Dépenses sur le produit des centimes additionnels extraordinaires, autorisées par des lois spéciales	31,651,609 77	"	18,170,012 77	"	18,170,012 77	13,481,597 00
Dépenses sur fonds d'emprunt, autorisées par des lois particulières	8,781,003 95	"	7,662,331 20	"	7,662,331 20	1,118,672 75
Dépenses spéciales.						
Dépenses des chemins vicinaux sur centimes d'impositions spéciales	12,056,973 78	"	8,868,217 94	"	8,868,217 94	3,188,755 84
Dépenses sur subventions communales et souscriptions particulières	11,890,168 49	"	8,750,698 57	"	8,750,698 57	3,139,469 92
TOTAL des dépenses imputables sur les ressources spéciales	115,771,046 67	"	79,132,828 73	"	79,132,828 73	36,638,217 94
REPORT des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	36,355,635 00	"	29,145,688 87	26,244 15	29,119,444 72	7,236,190 28
	152,126,681 67	"	108,278,517 60	26,244 15	108,252,273 45	43,874,408 22
			108,252,273 45			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Agriculture et du Commerce.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale.						
Administration centrale. (Personnel.)	461,058f 86c	441,843f 51c	17,945f 69c	98f 67c	459,690f 53c	1,368f 33c
(Matériel.)	114,729 90	62,287 58	52,433 32	"	114,720 90	9 00
Subvention à la caisse des retraites	77,000 00	45,000 00	32,000 00	"	77,000 00	"
Agriculture et haras.						
Écoles vétérinaires et bergeries	672,109 70	489,629 05	182,613 28	132 63	672,109 70	"
Encouragements à l'agriculture	1,515,707 55	789,214 87	688,216 63	4,178 25	1,473,253 25	42,454 30
Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons, etc.	1,597,195 83	1,408,241 04	192,662 81	3,785 22	1,597,118 63	77 20
Remonte et encouragements à l'industrie particulière.	839,763 24	730,519 95	108,629 96	"	839,149 91	613 33
Manufactures, commerce intérieur et extérieur.						
Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,144,276 31	965,608 56	178,821 44	153 69	1,144,276 31	"
Encouragements aux manufactures et au commerce; publication des brevets d'invention; travaux statistiques	203,975 40	156,854 85	46,920 55	"	203,775 40	200 00
Encouragements à l'industrie des bronzes et meubles.	600,000 00	600,000 00	"	"	600,000 00	"
Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	34,933 20	34,652 23	280 97	"	34,933 20	"
Encouragements aux pêches maritimes	3,523,394 41	2,146,984 15	1,371,500 78	"	3,518,484 93	4,909 48
Poids et mesures	715,277 24	578,376 92	136,713 21	31 97	715,058 16	219 08
Établissements thermaux et sanitaires.						
Entretien des établissements thermaux et sanitaires.	279,672 40	202,483 79	76,515 61	"	278,999 40	673 00
Établissements et services sanitaires	376,592 69	295,672 90	78,853 52	"	374,526 42	2,066 27
Secours.						
Secours aux colons	741,054 07	627,372 44	114,739 20	2,441 00	739,670 64	1,383 43
Secours pour pertes matérielles et événements malheureux	1,364,004 00	183,483 58	1,180,535 42	15 00	1,364,004 00	"
Services supplémentaires.						
Manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais	493,063 41	369,210 91	123,877 23	24 73	493,063 41	"
Encouragements aux associations	1,797,456 94	191,773 32	1,605,683 62	"	1,797,456 94	"
Commandes d'écharpes et de drapeaux. (*Décret spécial du 14 octobre 1848.*)	5,259,074 03	3,762,499 95	1,496,430 08	"	5,258,930 03	144 00
Exposition des produits de l'industrie en 1849. (*Loi du 22 novembre 1848.*)	56,356 18	"	56,356 18	"	56,356 18	"
Dépenses des exercices périmés	7,500 00	"	7,500 00	"	7,500 00	"
	21,874,195 36	14,081,709 60	7,749,229 50	10,861 16	21,820,077 94	54,117 42
Dépenses des exercices clos	67,539 11	67,539 11	"	"	67,539 11	"
	21,941,734 47	14,149,248 71	7,749,229 50	10,861 16	21,887,617 05	54,117 42
			7,738,368 34			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1850.
Administration centrale.						
Administration centrale (Personnel)	440,894f 44c	"	437,459f 60c	3f 75c	437,455f 85c	3,438f 59c
(Matériel)	86,500 00	"	43,650 35	"	43,650 35	42,849 65
Subvention à la caisse des retraites	150,000 00	"	150,000 00	"	150,000 00	"
Agriculture et haras.						
Écoles vétérinaires et bergeries	500,327 55	"	362,640 46	"	362,640 46	137,687 09
Enseignement professionnel de l'agriculture	2,506,868 80	"	1,624,516 00	6,010 46	1,618,505 54	888,363 26
Encouragements à l'agriculture	606,567 26	"	476,755 03	1,750 00	475,005 03	131,562 23
Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons, etc.	1,556,400 00	"	1,369,243 65	0 15	1,369,243 50	187,156 50
Remontes et encouragements à l'industrie particulière	912,500 00	"	756,449 00	6,500 00	749,949 00	162,551 00
Manufactures, commerce intérieur et extérieur.						
Dépenses des manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais	639,000 00	"	523,705 95	115 00	523,590 95	115,409 05
Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,145,000 00	"	915,878 95	"	915,878 95	229,121 05
Encouragements aux manufactures et au commerce; publication, etc	270,325 60	"	148,362 00	"	148,362 00	121,963 60
Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	35,307 55	"	35,007 55	"	35,007 55	300 00
Encouragements aux pêches maritimes	4,000,000 00	"	2,591,142 47	"	2,591,142 47	1,408,857 53
Poids et mesures	737,510 99	"	592,583 60	1 60	592,582 00	144,928 99
Exposition des produits de l'industrie nationale	900,143 82	"	533,180 24	"	533,180 24	366,963 58
Établissements thermaux et sanitaires.						
Entretien des établissements thermaux	276,250 00	"	199,349 02	"	199,349 02	76,900 98
Subventions aux établissements particuliers d'eaux minérales	37,500 00	"	23,000 00	"	23,000 00	14,500 00
Établissements et services sanitaires	755,900 43	"	463,945 75	83 20	463,862 55	292,037 88
Secours.						
Secours aux colons	743,806 00	"	590,234 87	"	590,234 87	153,571 13
Secours pour pertes matérielles et événements malheureux	1,077,452 37	"	211,728 27	"	211,728 27	865,724 10
Services supplémentaires.						
Secours à des employés réformés	15,049 84	"	13,249 84	"	13,249 84	1,800 00
Surveillance des associations ouvrières	9,599 92	"	9,599 92	"	9,599 92	"
Indemnité à M. Allard	195,415 29	"	195,415 29	"	195,415 29	"
Encouragements aux associations ouvrières	1,202,543 06	"	"	"	"	1,202,543 06
Commandes d'écharpes et de drapeaux	200,000 00	"	"	"	"	200,000 00
Dépenses des exercices périmés	3,653 69	"	"	"	"	3,653 69
	19,004,516 61	"	12,267,097 81	14,464 16	12,252,633 65	6,751,882 96
Dépenses des exercices clos	7,556 41	"	7,556 41	"	7,556 41	"
	19,012,073 02	"	12,274,654 22	14,464 16	12,260,190 06	6,751,882 96
			12,260,190 06			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Travaux publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Traitem. du minist. et personnel de l'adm. centrale.	476,680f 71c	466,102f 58c	12,378f 16c	1,800f 03c	476,680f 71c	"
Matériel et dép. div. des bureaux de l'adm. centrale.	91,922 76	52,993 72	38,914 04	"	91,907 76	15f 00c
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,024,995 93	2,654,478 42	373,824 12	3,676 31	3,024,626 23	369 70
Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime et des inspecteurs de la navigation	175,312 15	139,251 37	35,730 04	71 35	174,910 06	402 09
Personnel des conducteurs embrigadés	1,448,637 88	1,211,248 04	237,210 25	52 08	1,448,406 21	231 67
Personnel du corps des mines, enseignement, écoles.	520,747 81	394,283 73	127,082 31	1,446 65	519,919 39	828 42
Personnel des gardes-mines	79,718 50	63,092 92	16,425 58	"	79,518 50	200 00
Matériel des mines. (Services divers.)	66,364 16	45,005 53	19,983 43	"	64,988 96	1,375 20
École des mines de Saint-Étienne	24,646 65	7,126 65	17,520 00	"	24,646 65	"
Conseil des bâtiments civils et bureau de contrôle	55,716 96	54,544 24	2,622 72	1,450 00	55,716 96	"
Subvention à la caisse des retraites	249,942 90	248,117 26	1,825 64	"	249,942 90	"
Routes nationales et ponts	37,680,940 22	33,009,888 20	7,468,661 34	2,894,284 86	37,584,264 68	96,675 54
Reconstruction de divers ponts. (Loi du 2 juill. 1843.).	35,115 99	8,685 29	26,430 70	"	35,115 99	"
Navigation intérieure. (Rivières, quais et bacs.)	9,389,620 63	7,335,306 54	2,081,351 39	57,573 33	9,359,084 60	30,536 03
——— (Canaux)	5,090,321 11	4,188,454 04	958,124 15	61,032 00	5,085,546 19	4,774 92
Ports maritimes, phares et fanaux	5,554,274 12	4,045,674 03	1,499,968 47	2,287 88	5,543,354 62	10,919 50
Bacs, dunes et semis, études d'irrigations et de desséchement	619,827 10	310,204 74	302,202 25	43 33	612,363 66	7,463 44
Chemins de fer. (Frais de police et de surveillance.).	405,429 78	362,550 62	38,113 94	100 00	400,564 56	4,865 22
Continuation d'études de chemins de fer	27,994 58	22,516 73	5,477 85	"	27,994 58	"
Subventions aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage	447,500 00	311,510 92	135,989 08	"	447,500 00	"
Frais généraux du service des départemts; secours, etc.	63,557 64	36,013 70	28,335 94	1,000 00	63,349 64	208 00
Entretien et réparations ordinaires des bâtiments civils d'intérêt général	559,753 13	431,455 24	327,956 15	214,844 43	544,566 96	15,186 17
Conservation et entretien des bâtimts de la liste civile.	2,345,893 85	605,293 98	1,733,837 37	6,951 18	2,332,180 17	13,713 68
Constructions et grosses réparations d'intérêt général. (Bâtiments civils.)	773,292 26	520,740 53	251,467 03	"	772,207 56	1,084 70
Travaux de construction, d'achèvement ou de grandes réparat. de div. édif. publics. (Loi du 19 juil. 1843.).	303,674 15	150,730 63	152,943 82	0 30	303,674 15	"
Agrandissement et réparations d'établissements d'intérêt général. (Loi du 19 juillet 1845.)	150,965 38	61,335 06	89,630 32	"	150,965 38	"
Achèvemt de div. édific. publics. (Loi du 3 juil. 1846.)	1,347,070 02	1,068,203 50	276,285 72	"	1,344,489 22	2,580 80
Frais de publication des comptes rendus des ponts et chaussées, des mines et des monuments publics.	11,535 45	5,332 64	6,202 81	"	11,535 45	"
Réparation de dommages causés aux digues et levées, ainsi qu'aux voies navigables, par la crue et le débordement des eaux en 1846	3,129,553 29	1,690,366 03	1,433,922 51	"	3,124,288 54	5,264 75
Réparation de dommages causés aux routes nationales et départementales par la crue et le débordement des eaux en 1846. (Loi du 11 juillet 1847.)	409,356 30	307,350 06	102,016 24	10 00	409,356 30	"
Travaux à exécuter à l'école polytechnique et au palais de la Chambre des députés. (Loi du 9 août 1847.)	87,997 25	68,696 23	20,312 21	1,033 32	87,975 12	22 13
Travaux aux palais de l'Assemblée nationale	401,101 68	174,119 96	24,108 43	"	198,228 39	202,873 29
Régularisation des abords du Panthéon et de l'ex-Chambre des pairs	993 90	"	266 39	"	266 39	727 51
Subventions aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus	243,847 02	170,000 00	73,847 02	"	243,847 02	"
Construction d'une salle provisoire pour l'Assemblée nationale	497,854 64	242,013 08	251,857 28	"	493,870 36	3,984 28
Dépenses des ateliers nationaux	14,478,291 84	11,560,146 57	2,979,588 70	61,449 63	14,478,285 64	6 20
A REPORTER	90,270,447 74	72,022,832 78	21,152,413 40	3,309,106 68	89,866,139 50	404,308 24

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1850.
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	502,375f 66c	"	475,705f 26c	"	475,705f 26c	26,670f 40c
Indemnités aux employés supprimés	24,037 20	"	21,908 89	"	21,908 89	2,128 31
Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	118,003 65	"	60,317 54	"	60,317 54	57,686 11
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,333,977 10	"	2,947,143 28	"	2,947,143 28	386,833 82
Personnel des conducteurs embrigadés	3,241,120 42	"	2,721,841 11	"	2,721,841 11	519,279 31
Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime et des inspecteurs de la navigation	154,926 62	"	133,420 65	"	133,420 65	21,505 97
Personnel du corps des mines, enseignement, écoles	523,000 00	"	393,432 25	"	393,432 25	129,567 75
Personnel des gardes-mines	80,000 00	"	68,240 57	"	68,240 57	11,759 43
Contrôle et surveillance des chemins de fer	300,000 00	"	258,019 80	"	258,019 80	41,980 20
Conseils des bâtiments civils	33,999 97	"	33,999 97	"	33,999 97	"
Subvention à la caisse des retraites	549,264 95	"	432,226 66	"	432,226 66	117,038 29
Routes nationales et ponts	36,723,000 00	"	30,302,453 60	"	30,302,453 60	6,420,546 40
Réparation des dommages causés par les inondations.	183,110 52	"	111,442 36	"	111,442 36	71,668 16
Subventions aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus emportés par les eaux	125,000 00	"	82,000 00	"	82,000 00	43,000 00
Navigation intérieure. (Rivières, quais et bacs.)	12,287,500 00	"	8,059,663 12	"	8,059,663 12	4,227,836 88
——— (Canaux.)	7,825,000 00	"	5,366,756 91	77,751f 68c	5,289,005 23	2,535,994 77
Ports maritimes (phares et fanaux)	10,758,250 00	"	7,867,969 72	"	7,867,969 72	2,890,280 28
Dunes et semis (desséchements et irrigations)	500,000 00	"	297,277 67	"	297,277 67	202,722 33
A REPORTER	77,262,566 09	"	59,633,819 36	77,751 68	59,556,067 68	17,706,498 41

Suite des *Dépenses du ministère des Travaux publics.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la 1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	90,270,447 74	72,022,832 78	21,152,413 40	3,309,106 68	89,866,139f 50c	404,308 24
Travaux à la colonne de Juillet pour la sépulture des citoyens morts en février et en juin	28,956f 68c	25,549f 36c	3,407f 32c	"	28,956 68	"
Travaux à l'école polytechnique	28,901 61	861 09	28,040 52	"	28,901 61	"
Restauration de diverses salles du Louvre	199,875 89	"	199,875 89	"	199,875 89	"
Dépenses des exercices périmés	30,330 94	17,946 05	12,384 89	"	30,330 94	"
Travaux et dépenses effectués par les ateliers nationaux de Lyon	397,028 08	"	397,028 08	"	397,028 08	"
	90,955,540 94	72,067,189 28	21,793,150 10	3,309,106 68	90,551,232 70	404,308 24
Dépenses des exercices clos	178,094 36	178,094 36	"	"	178,094 36	"
TOTAL de la 1re section	91,133,635 30	72,245,283 64	21,793,150 10	3,309,106 68	90,729,327 06	404,308 24
			18,484,043 42			
IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.						
1re PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*						
Routes nationales classées avant le 1er janvier 1837	"	"	"	"	"	"
Routes nationales classées depuis le 1er janvier 1837	"	"	"	"	"	"
Routes nationales et ports maritimes de la Corse	110,621 40	92,970 37	9,676 76	625 00	102,022 13	8,599 27
Routes stratégiques de l'Ouest	"	"	"	"	"	"
Ponts	"	"	"	"	"	"
Amélioration des rivières	345,715 83	225,173 66	119,406 65	1,179 74	343,400 57	2,315 26
Idem. (Loi du 8 juillet 1840.)	240,000 00	175,805 86	64,361 14	167 00	240,000 00	"
Canaux du Nivernais et du Berri	429,682 73	395,113 74	34,543 72	"	429,657 46	25 27
Études de navigation	"	"	"	"	"	"
Amélioration de ports maritimes	1,638,239 20	1,137,158 61	500,417 84	"	1,637,576 45	662 75
Chemins de fer. (Garantie d'intérêts et prêts aux comp.)	"	"	"	"	"	"
Chemins de fer construits par l'État	"	600 00	"	600 00	"	"
Établissement de nouveaux canaux	1,798,415 00	1,751,586 20	49,507 55	3,362 55	1,797,731 20	683 80
Idem. (Loi du 8 juillet 1840.)	430,000 00	307,912 53	122,063 97	"	429,976 50	23 50
	4,992,674 16	4,086,320 97	899,977 63	5,934 29	4,980,364 31	12,309 85
Dépenses des exercices clos	298,675 21	298,675 21	"	"	298,675 21	"
TOTAL de la 1re partie	5,291,349 37	4,384,996 18	899,977 63	5,934 29	5,279,039 52	12,309 85
			894,043 34			
2e PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*						
Établissement de grandes lignes de chemins de fer	83,542,691 19	66,791,402 50	16,639,460 63	60,530 79	83,370,332 34	172,358 85
Prêts et subventions aux compagnies des chemins de fer de Paris à Rouen et de Rouen au Havre	450,000 00	300,000 00	150,000 00	"	450,000 00	"
Travaux de routes nationales. (Loi du 5 août 1844.)	"	"	"	"	"	"
Ports maritimes, phares et fanaux. (Lois des 5 août 1844, 16 et 19 juillet 1845.)	8,952,129 15	7,813,106 34	1,188,861 43	63,421 54	8,938,546 23	13,582 92
Routes nationales (achèvement et perfectionnement)	12,340,113 75	9,679,172 14	2,609,429 44	1,654 05	12,286,947 53	53,166 22
Construction de trois édifices à affecter à des services d'intérêt général	1,199,870 15	819,603 68	379,744 27	"	1,199,347 95	522 20
Construction de divers ponts. (Lois des 19 juillet 1845 et 31 mai 1846.)	1,468,900 93	1,947,754 47	299,009 76	779,268 74	1,467,495 49	1,405 44
Reconstruction de cinq ponts	1,349,992 39	"	1,350,000 00	7 61	1,349,992 39	"
Établissement de nouveaux canaux. (Loi du 5 mai 1846)	3,918,189 66	3,085,383 64	819,445 67	11,025 68	3,893,803 63	24,386 03
Amélioration de rivières. (Loi du 31 mai 1846.)	6,097,132 35	6,207,335 51	808,042 32	927,292 92	6,088,084 91	9,047 44
Amélioration de la Marne entre son embouchure et Dizy	1,000,000 00	"	992,246 26	"	992,246 26	7,753 74
TOTAL de la 2e partie	120,319,019 57	96,643,758 28	25,236,239 78	1,843,201 33	120,036,796 73	282,222 84
			23,393,038 45			
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. — Service ordinaire	91,133,635 30	72,245,283 64	21,793,150 10	3,309,106 68	90,729,327 06	404,308 24
2e SECTION. — Service extraordinaire	125,610,368 94	101,028,754 46	26,136,217 41	1,849,135 62	125,315,836 25	294,532 69
	216,744,004 24	173,274,038 10	47,929,367 51	5,158,242 30	216,045,163 31	698,840 93

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1850.
REPORT	77,262,566f 09c	"	59,633,819 36	77,751 68	59,556,067 68	17,706,498 41
Réparations de dommages causés par les inondations	1,200,000 00	"	617,252 90	"	617,252 90	582,747 10
Établissement de grandes lignes de chemins de fer	81,988,750 00	"	70,106,813 31	"	70,106,813 31	11,881,936 69
Garantie d'intérêt et prêts aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	"	"	"	"	"	"
Matériel des mines. (Services divers.)	40,000 00	"	17,880 64	"	17,880 64	22,119 36
Appropriation de la propriété de Chante-Grillet (Loire) pour y installer l'école des mineurs de Saint-Étienne.	48,000 00	"	7,266 13	"	7,266 13	40,733 87
Entretien et réparations ordinaires. (Bâtiments civils)	589,860 36	"	102,705 99	"	102,705 99	487,154 37
Constructions et grosses réparations. (Bâtiments civils.)	2,693,148 34	"	1,004,957 21	"	1,004,957 21	1,688,191 13
Changements opérés à la salle des séances de l'Assemblée et travaux exécutés à la Sainte-Chapelle	109,175 62	"	"	"	"	109,175 62
Palais et parcs nationaux	2,741,181 73	"	1,517,128 44	"	1,517,128 44	1,224,053 29
Restauration de diverses salles du Louvre	600,000 00	"	40,035 25	"	40,035 25	559,964 75
Appropriation de diverses salles des Tuileries pour l'exposition de peinture et de sculpture	35,582 00	"	12,000 00	"	12,000 00	23,582 00
Frais généraux, secours, etc.	35,000 00	"	26,954 50	"	26,954 50	8,045 50
Subventions aux compagnies pour travaux à exécuter, etc.	450,000 00	"	334,001 36	"	334,001 36	115,998 64
Liquidation des dépenses des ateliers nationaux	5,993 33	"	5,660 00	"	5,660 00	333 33
Dépenses des exercices périmés	114,223 31		9,450 07	"	9,450 07	104,773 24
	167,913,480 78	"	133,435,925 16	77,751 68	133,358,173 48	34,555,307 30
Dépenses des exercices clos	723,582 46	"	723,582 46	"	723,582 46	"
	168,637,063 24	"	134,159,507 62	77,751 68	134,081,755 94	34,555,307 30
			134,081,755 94			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Guerre.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Administration centrale. (Personnel.)	1,815,823f 45	1,797,743f 27c	18,972f 13c	891f 95c	1,815,823f 45c	"
——— (Matériel.)	302,149 32	175,711 31	126,708 01	270 00	302,149 32	"
Frais généraux d'impressions	288,989 70	136,194 74	154,538 56	1,743 60	288,989 70	"
États-majors	15,496,047 58	14,225,663 56	1,276,839 29	10,744 57	15,491,758 28	4,289f 30c
Gendarmerie	21,978,386 30	20,451,713 91	1,582,702 09	56,029 70	21,978,386 30	"
Subvention à la ville de Paris, pour la garde municipale	515,157 26	486,000 00	29,157 26	"	515,157 26	"
Recrutement et réserve	396,174 69	330,006 71	65,624 69	"	395,631 40	543 29
Justice militaire	767,676 42	604,680 23	166,469 20	5,014 94	766,134 49	1,541 93
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnements payables comme la solde	134,159,513 91	130,484,030 26	5,902,391 65	2,226,908 00	134,159,513 91	"
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	44,463,819 36	41,122,266 83	4,348,852 11	3,292,692 69	42,178,426 25	2,285,393 11
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux	15,595,159 10	13,428,692 13	3,194,871 62	1,035,093 21	15,588,470 54	6,688 56
Solde et entretien des troupes. — Service de marche	6,604,363 59	5,527,739 59	1,296,822 28	234,549 48	6,590,012 39	14,351 20
Habillement et campement	21,826,091 87	13,953,776 32	8,206,123 72	516,260 55	21,643,639 49	182,452 38
Lits militaires	7,817,758 86	4,989,246 87	3,013,029 94	336,189 63	7,666,087 18	151,671 68
Transports généraux	4,294,681 20	4,153,680 64	1,443,655 99	1,310,083 80	4,287,252 83	7,428 37
Remonte générale	21,524,146 70	21,649,419 04	175,131 53	301,303 87	21,523,246 70	900 00
Harnachement	3,273,647 07	1,485,926 12	1,799,510 25	17,721 80	3,267,714 57	5,932 50
Fourrages	44,336,920 41	41,432,289 87	6,100,662 91	5,778,570 53	41,754,382 25	2,582,538 16
Soldes de non-activité et de réforme	432,359 61	376,378 40	58,220 35	2,239 14	432,359 61	"
Secours	1,079,778 30	785,623 07	294,230 23	75 00	1,079,778 30	"
Dépenses temporaires	302,222 29	235,699 42	67,251 29	728 42	302,222 29	"
Subvention aux fonds de retraite des employés	526,000 00	526,000 00	"	"	526,000 00	"
Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	139 117 28	70,027 84	71,171 34	2,081 90	139,117 28	"
Matériel de l'artillerie	14,211,298 19	9,252,963 19	8,916,667 67	3,994,674 09	14,174,956 77	36,341 42
Poudres et salpêtres. (Personnel.)	500,450 18	497,088 19	17,903 98	14,541 99	500,450 18	"
——— (Matériel.)	4,049,768 42	3,481,350 02	799,970 11	231,911 71	4,049,408 42	360 00
Matériel du génie. (Intérieur.)	9,279,082 56	7,342,398 38	2,180,768 29	338,963 33	9,184,203 34	94,879 22
——— (Algérie.)	5,160,343 52	4,283,425 58	645,994 21	285,969 57	4,643,450 22	516,893 30
Écoles militaires	1,666,419 84	1,264,598 20	393,717 42	3 53	1,658,312 09	8,107 75
Invalides de la guerre	2,768,393 04	2,490,972 99	314,857 32	37,437 27	2,768,393 04	"
A REPORTER	385,571,740 02	347,041,306 68	52,662,815 44	20,032,694 27	379,671,427 85	5,900,312 17

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1850.
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Administration centrale. (Personnel.)	1,679,300f 00c	"	1,668,478f 99c	369f 93c	1,668,109f 06c	11,190f 94c
——— (Matériel.)	291,000 00	"	119,072 93	"	119,072 93	171,927 07
Frais généraux d'impressions	231,000 00	"	126,372 90	"	126,372 90	104,627 10
États-majors	15,053,793 00	"	13,361,132 10	"	13,361,132 10	1,692,660 90
Gendarmerie	21,769,693 00	"	20,359,818 58	39,303 80	20,320,514 78	1,449,178 22
Garde républicaine	2,421,647 00	"	2,046,346 57	"	2,046,346 57	375,300 43
Recrutement et réserve	470,000 00	"	420,256 50	"	420,256 50	49,743 50
Justice militaire	960,800 00	"	773,922 10	"	773,922 10	186,877 90
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnts payables comme la solde	130,936,794 00	330,570f 12c	125,648,481 88	904,129 73	125,074,922 27	5,861,871 73
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	43,327,639 00	4,700,928 02	33,020,058 09	476,789 03	37,244,197 08	6,083,441 92
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux	17,206,023 00	"	14,126,094 76	42,825 50	14,083,269 26	3,122,753 74
Solde et entretien des troupes. — Service de marche	4,573,190 00	"	4,102,218 14	731 50	4,101,486 64	471,703 36
Habillement et campement	18,909,769 00	"	12,743,807 01	"	12,743,807 01	6,165,961 99
Lits militaires	8,481,156 00	"	4,312,242 73	"	4,312,242 73	4,168,913 27
Transports généraux	3,122,291 00	"	2,187,669 76	73,696 18	2,113,973 58	1,008,317 42
Remonte générale	5,450,480 00	"	5,425,166 89	13,500 00	5,411,666 89	38,813 11
Harnachement	833,315 00	"	436,221 47	7,136 05	429,085 42	404,229 58
Fourrages	37,540,967 00	9,795,681 29	34,446,900 27	10,507,329 29	33,735,252 27	3,805,714 73
Solde de non-activité et de réforme	435,800 00	"	336,130 96	"	336,130 96	99,669 04
Secours	1,245,000 00	"	1,021,305 32	"	1,021,305 32	223,694 68
Dépenses temporaires	320,600 00	"	219,206 04	"	219,206 04	101,393 96
Subvention aux fonds de retraite des employés	640,000 00	"	626,000 00	"	626,000 00	14,000 00
Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	127,000 00	"	59,134 39	"	59,134 39	67,865 61
Matériel de l'artillerie. (Intérieur.)	10,289,832 00	"	6,025,016 67	9,065 50	6,015,951 17	4,273,880 83
——— Algérie	275,000 00	"	5,300 00	"	5,300 00	269,700 00
Poudres et salpêtres. (Personnel.)	509,055 00	"	443,686 51	"	443,686 51	65,368 49
——— (Matériel.)	3,677,885 00	"	2,767,816 46	32,354 54	2,735,461 92	942,423 08
Matériel du génie. (Intérieur.)	18,447,500 00	"	13,572,139 52	85,631 32	13,486,508 20	4,960,991 80
——— (Algérie)	4,300,000 00	"	3,262,820 37	"	3,262,820 37	1,037,179 63
Écoles militaires	2,022,000 00	"	1,423,206 51	158 34	1,423,048 17	598,951 83
Invalides de la guerre	2,730,204 00	"	2,263,162 06	"	2,263,162 06	467,041 94
A REPORTER	358,278,733 00	14,827,179 43	307,349,186 48	12,193,020 71	309,983,345 20	48,295,387 80

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Guerre.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. — Payements.	Opérations de l'année 1849. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	385,571,740f 02c	347,041,306f 68c	52,662,815f 44c	20,032,694f 27c	379,671,427f 85c	5,900,312f 17c
Gouvernement et administrcon générale de l'Algérie	2,244,341 36	1,800,315 27	450,741 62	6,965 53	2,244,091 36	250 00
Services militaires indigènes en Algérie	6,403,948 46	6,124,621 95	325,221 49	45,894 98	6,403,948 46	"
Service maritime en Algérie	491,092 61	186,101 92	307,651 45	2,773 26	490,980 11	112 50
Services civils en Algérie	2,394,975 32	1,827,366 73	572,324 11	16,114 15	2,383,576 69	11,398 63
Colonisation en Algérie	1,376,204 70	810,303 84	542,660 82	4,340 55	1,348,624 11	27,580 59
Établissement des colonies agricoles en Algérie	4,553,606 31	1,150,888 66	3,442,042 27	39,720 22	4,553,210 71	395 60
Travaux civils en Algérie	6,480,156 65	5,177,886 64	1,349,236 11	73,336 44	6,453,286 31	26,870 34
Expropriation en Algérie	1,174,285 05	"	1,127,291 95	"	1,127,291 95	46,993 10
Dépenses secrètes en Algérie	249,800 00	229,300 00	20,000 00	"	249,800 00	"
Dépenses des exercices périmés	48,852 40	"	48,852 40	"	48,852 40	"
	410,989,002 88	364,348,091 69	60,848,837 66	20,221,839 40	404,975,089 95	6,013,912 93
Dépenses des exercices clos	2,349,888 69	2,349,888 69	"	"	2,349,888 69	"
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1848	800,802 72	"	800,802 72	"	800,802 72	"
TOTAL de la Ire Section	414,139,694 29	366,697,980 38	61,649,640 38	20,221,839 40	408,125,781 36	6,013,912 93
			41,427,800f 98c			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Ire PARTIE. *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*						
Travaux des fortifications de Paris	599,988 10	551,401 99	52,519 01	3,932 90	599,988 10	"
——— des autres places	2,126,403 96	1,944,023 78	338,371 51	159,420 99	2,122,974 30	3,429 66
Travaux pour les bâtiments militaires	4,919,540 93	3,996,561 94	945,516 48	26,000 00	4,916,078 42	3,462 51
Constructions pour le service de l'artillerie	410,904 44	215,059 82	195,844 62	"	410,904 44	"
Constructions aux établissements des poudres et salpêtres	314,700 66	180,298 49	134,402 17	"	314,700 66	"
TOTAL de la Ire Partie	8,371,538 09	6,887,346 02	1,666,653 79	189,353 89	8,364,645 92	6,892 17
			1,477,299f 90c			
IIe PARTIE. *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*						
Travaux de fortifications du port du Havre	483,900 00	431,430 56	52,469 44	"	483,900 00	"
Armement des fortifications de Paris	2,125,270 77	1,939,798 27	601,954 59	416,482 09	2,125,270 77	"
Travaux de fortifications de diverses places	2,055,534 61	1,610,680 94	429,222 40	1,303 70	2,038,599 64	16,934 97
Reconstruction de l'arsenal d'Amiens	42,375 07	805 95	41,569 12	"	42,375 07	"
Création d'un hôpital militaire thermal à Vichy	2,201 48	"	2,201 48	"	2,201 48	"
TOTAL de la 2e Partie	4,709,281 93	3,982,715 72	1,127,417 03	417,785 79	4,692,346 96	16,934 97
			709,631f 24c			
RÉCAPITULATION.						
Ire SECTION. — Service ordinaire	414,139,694 29	366,697,980 38	61,649,640 38	20,221,839 40	408,125,781 36	6,013,912 93
2e SECTION. — Travaux extraordinaires	13,080,820 02	10,870,061 74	2,794,070 82	607,139 68	13,056,992 88	23,827 14
	427,220,514 31	377,568,042 12	64,443,711 20	20,828,979 08	421,182,774 24	6,037,740 07
			43,614,732f 12			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. — Payements.	Opérations de l'année 1849. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1850.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	358,278,733f 00c	14,827,179f 43c	307,349,186f 48c	12,193,020f 71c	309,983,345f 20c	48,295,387f 80c
Gouvernement et administration générale de l'Algérie	771,000 00	"	537,446 98	"	537,446 98	233,553 02
Services indigènes en Algérie	7,725,500 00	"	6,664,274 51	7,543 25	6,656,731 26	1,068,768 74
Service maritime en Algérie	532,000 00	"	305,639 03	"	305,639 03	226,360 97
Administration provinciale en Algérie	625,000 00	"	603,450 14	"	603,450 14	21,549 86
Services financiers en Algérie	1,301,115 00	"	774,135 21	"	774,135 21	526,979 79
Expropriation en Algérie	2,000,000 00	"	255,933 14	"	255,933 14	1,744,066 86
Colonisation en Algérie	1,684,000 00	"	656,288 20	"	656,288 20	1,027,711 80
Colonies agricoles en Algérie	13,946,393 69	"	8,492,473 94	"	8,492,473 94	5,453,919 75
Travaux civils en Algérie	6,053,660 00	"	4,543,600 78	"	4,543,600 78	1,510,059 22
Dépenses secrètes en Algérie	77,000 00	"	67,000 00	"	67,000 00	10,000 00
Dépenses des exercices périmés	7,594 14	"	7,594 14	"	7,594 14	"
	393,001,995 83	14,827,179 43	330,257,022 55	12,200,563 96	332,883,638 02	60,118,357 81
Dépenses des exercices clos	618,390 51	"	618,390 51	"	618,390 51	"
	393,620,386 34	14,827,179 43	330,875,413 06	12,200,563 96	333,502,028 53	60,118,357 81
			318,674,849f 10c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Marine.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
SERVICE MARINE.						
		1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.				
Service central.						
Administration centrale. (Personnel.)	794,389f 83c	787,665f 54c	7,864f 86c	1,213f 90c	794,316f 50c	73f 33c
Administration centrale. (Matériel.)	152,882 59	121,331 73	26,999 79	"	148,331 52	4,551 07
Service général.						
Officiers militaires et civils	7,444,309 55	6,665,504 90	792,220 32	15,835 05	7,441,890 17	2,419 38
Maistrance, gardiennage et surveillance	1,756,582 14	1,639,182 41	121,302 42	3,011 11	1,756,573 72	8 42
Solde et habillement des équipages et des troupes	29,129,767 98	20,799,107 66	9,814,462 96	1,490,172 04	29,123,398 58	6,369 40
Hôpitaux	1,833,791 22	1,251,098 68	630,123 27	134,258 25	1,746,963 70	86,827 52
Vivres	14,600,559 18	11,230,620 79	4,509,659 53	1,140,394 32	14,599,886 00	673 18
Justice maritime	91,626 54	68,347 46	23,021 72	2 64	91,366 54	260 00
Salaires d'ouvriers	11,106,600 49	9,987,046 07	1,168,556 35	53,463 13	11,102,139 29	4,461 20
Approvisionnements généraux de la flotte	26,568,749 75	22,183,010 28	6,912,559 09	2,568,350 83	26,527,218 54	41,531 21
Idem. (Croisière de la côte occidentale d'Afrique.)	1,912,829 21	1,326,831 93	473,080 62	"	1,799,912 55	112,916 66
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	3,456,004 40	2,404,168 64	1,160,030 71	151,768 96	3,412,430 39	43,574 01
Poudres	330,688 35	"	372,116 75	41,428 40	330,688 35	"
École navale en rade de Brest	92,708 61	87,065 24	5,643 37	"	92,708 61	"
Affrétements et transports par mer	273,197 86	187,257 59	90,580 01	5,053 61	272,783 99	413 87
Chiourmes	300,007 99	255,719 02	43,930 09	"	299,649 11	358 88
Frais généraux d'impressions	303,249 85	139,374 59	163,901 59	30 67	303,245 51	4 34
Frais de voyage, vacation et dépenses diverses	1,824,727 73	1,416,638 30	403,334 49	166,237 53	1,653,735 26	170,992 47
Dépenses temporaires	70,225 44	56,658 21	14,740 41	1,173 18	70,225 44	"
Service scientifique.						
Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	425,142 12	382,702 15	43,061 74	625 94	425,137 95	4 17
——— (Matériel.)	327,068 49	247,466 96	59,321 99	1,815 00	304,973 95	22,094 54
Dépenses des exercices périmés	20,296 14	20,296 14	"	"	20,296 14	"
	102,815,405 46	81,257,094 29	26,836,512 08	5,775,734 56	102,317,871 81	497,533 65
Dépenses des exercices clos. (Service marine.)	728,799 80	728,799 80	"	"	728,799 80	"
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1848	365,855 36	"	365,855 36	"	365,855 36	"
A REPORTER	103,910,060 62	81,985,894 09	27,202,367 44	5,775,734 56	103,412,526 97	497,533 65

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1850.
SERVICE MARINE.						
		1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.				
Service central.						
Administration centrale. (Personnel.)	745,300f 00c	"	738,579f 45c	"	738,579f 45c	6,720f 55c
Administration centrale. (Matériel.)	133,000 00	"	86,278 59	"	86,278 59	46,721 41
Service général.						
Officiers militaires et civils	7,366,319 00	"	6,454,188 73	120f 00c	6,454,068 73	912,250 27
Maistrance, gardiennage et surveillance	1,845,889 00	"	1,637,101 74	"	1,637,101 74	208,787 26
Solde et habillement des équipages et des troupes	27,155,548 00	1,129,047f 92c	18,148.244 47	3,468 10	19,273,824 29	7,881,723 71
Hôpitaux	1,604,934 00	"	1,287,501 29	10,038 13	1,277,463 16	327,470 84
Vivres	12,295,682 00	"	9,533,878 51	202,832 44	9,331,046 07	2,964,635 93
Justice maritime	91,710 00	"	63,553 55	143 51	63,410 04	28,299 96
Salaires d'ouvriers	11,468,666 00	"	10,247,592 25	76,769 19	10,170,823 06	1,297,842 94
Approvisionnements généraux de la flotte	25,646,400 00	"	21,786,828 72	755,953 12	21,030,875 60	4,615,524 40
Idem. (Croisière de la côte occidentale d'Afrique.)	809,541 00	"	194,685 25	"	194,685 25	614,855 75
Travaux hydrauliques et bâtiments civils. (Service ordinaire.)	2,169,666 00	"	1,713,522 10	177,826 76	1,535,695 34	633,970 66
Idem. (Service extraordinaire.)	5,133,333 00	"	4,196,420 84	124,604 39	4,071,816 45	1,061,516 55
Poudres	257,700 00	"	"	"	"	257,700 00
École navale en rade de Brest	105,400 00	"	73,528 39	"	73,528 39	31,871 61
Affrétements et transports par mer	275,000 00	"	154,718 43	"	154,718 43	120,281 57
Chiourmes	320,000 00	"	291,228 82	1,225 05	290,003 77	29,996 23
Frais généraux d'impressions	368,000 00	"	173,625 29	40 20	173,585 09	194,414 91
Frais de voyage, vacation et dépenses diverses	1,358,650 00	13,539 00	1,048,689 50	15,036 54	1,047,191 96	311,458 04
Dépenses temporaires	93,000 00	"	60,855 28	"	60,855 28	32,144 72
Service scientifique.						
Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	464,650 00	"	395,924 26	"	395,924 26	68,725 74
——— (Matériel.)	342,000 00	"	210,441 37	59 50	210,381 87	131,618 13
Dépenses des exercices périmés	23,615 85	"	22,158 04	"	22,158 04	1,457 81
	100,074,003 85	1,142,586 92	78,519,544 87	1,368,116 93	78,294,014 86	21,779,988 99
Dépenses des exercices clos. (Service marine.)	426,155 52	"	423,859 14	"	423,859 14	2,296 38
A REPORTER	100,500,159 37	1,142,586 92	78,943,404 01	1,368,116 93	78,717,874 00	21,782,285 37

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Marine.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. — Payements.	Opérations de l'année 1849. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT.....	103,910,060f 62c	81,985,894f 00c	27,202,367f 44c	5,775,734f 56c	103,412,526f 97c	497,533f 65c
Service colonial.						
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel).	"	"	728,893 29	728,893 29	"	"
——— (Matériel.).	"	"	346,635 28	346,635 28	"	"
Dépenses du service général des colonies.....	"	"	189,088 03	189,088 03	"	"
Approvisionnements des colonies (Décret du 4 août 1848)	"	"	6,455 52	6,455 52	"	"
Dépenses du service local des colonies.....	"	"	179,399 34	179,399 34	"	"
Subvention à divers établissements coloniaux.....	"	"	"	"	"	"
Dépenses générales des établissements français dans l'Océanie.....	"	"	"	"	"	"
Dépenses des exercices périmés.....	"	"	2,549 17	2,549 17	"	"
Payements faits par le trésor sur les traites de la marine à régulariser au 31 décembre 1848.....	"	1,890,843 40	"	1,890,843 40	"	"
	103,910,060 62	83,876,737 49	28,655,388 07	9,119,598 59	103,412,526 97	497,533 65
Dépenses des exercices clos. (*Service colonial.*).....	"	"	24,465 07	24,465 07	"	"
TOTAL de la Ire Section.....	103,910,060 62	83,876,737 49	28,679,853 14	9,144,063 66	103,412,526 97	497,533 65
			19,535,787 48			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
1re PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*						
Fort Boyard.....	295,329f 44c	271,001f 14c	24,428f 30c	106f 80c	295,322f 64c	6f 80c
Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon.	"	"	"	"	"	"
Établissements à créer à Castineau.....	282,513 84	154,506 62	128,007 22	"	282,513 84	"
Digue et arsenal de Cherbourg.....	4,995,795 42	3,550,465 51	1,483,067 28	37,737 37	4,995,795 42	"
TOTAL de la 1re Partie.....	5,573,638 70	3,975,973 27	1,635,502 80	37,844 17	5,573,631 90	6 80
			1,597,658 63			
2e PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*						
Curage et défense de la petite rade de Toulon.....	1,514,708f 82c	990,016f 50	524,692f 32c	"	1,514,708f 82c	"
Amélioration de Port-Vendres.....	642,715 48	494,336 78	148,378 70	"	642,715 48	"
Salaires d'ouvriers.....	1,727,435 57	1,535,310 12	220,901 92	28,776f 47c	1,727,435 57	"
Approvisionnements généraux de la flotte.....	7,770,950 09	4,959,869 01	2,846,586 43	35,580 97	7,770,874 47	75f 62c
Approvisionnement de prévoyance.....	4,005,252 33	3,930,548 30	74,374 66	"	4,004,922 96	329 37
TOTAL de la 2e Partie.....	15,661,062 29	11,910,080 71	3,814,934 03	64,357 44	15,660,657 30	404 99
			3,750,576 59			

RÉCAPITULATION.

1re SECTION. — Service ordinaire.....	103,910,060f 62c	83,876,737f 49c	28,679,853f 14c	9,144,063f 66c	103,412,526f 97c	497,533f 65c
2e SECTION. — Travaux extraordinaires.....	21,234,700 99	15,886,053 98	5,450,436 83	102,201 61	21,234,289 20	411 79
	125,144,761 61	99,762,791 47	34,130,289 97	9,246,265 27	124,646,816 17	497,945 44
			24,884,024 70			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. — Payements.	Opérations de l'année 1849. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1850.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT.....	100,500,159f 37c	1,142,586f 92c	78,943,404f 01c	1,368,116f 93c	78,717,874f 00c	21,782,285f 37
Service colonial.						
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel).	"	"	705,797 60	705,797 60	"	"
——— (Matériel).	"	"	274,665 68	274,665 68	"	"
Dépenses du service général des colonies.....	"	"	442,791 63	442,791 63	"	"
Dépense du service local des colonies.....	"	"	88,398 45	88,398 45	"	"
Subvention à divers établissements coloniaux.....	"	"	674,200 00	674,200 00	"	"
Dépenses générales des établissements français dans l'Océanie.....	"	"	440,000 00	440,000 00	"	"
Indemnités aux colons par suite de l'affranchissement des esclaves.....	"	"	117,661 08	117,661 08	"	"
Dépenses des exercices périmés.....	"	"	63,184 31	63,184 31	"	"
Payements faits par le trésor sur les traites de la marine, à régulariser au 31 décembre 1848.....	"	389,818 17	"	389,818 17	"	"
	100,500,159 37	1,532,405 09	81,750,102 76	4,564,633 85	78,717,874 00	21,782,285 37
Dépenses des exercices clos. (*Service colonial.*).....	"	"	416,377 39	416,377 39	"	"
	100,500,159 37	1,532,405 09	82,166,480 15	4,981,011 24	78,717,874 00	21,782,285 37
Payements faits par le trésor sur traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1849. — A AJOUTER.....	"	"	1,214,474 14	"	1,214,474 14	"
Payements faits par le trésor sur traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1849. — A DÉDUIRE.....	"	"	"	"	"	1,214,474 14
TOTAL.....	100,500,159 37	1,532,405 09	83,380,954 29	4,981,011 24	79,932,348 14	20,567,811 23
			78,399,943 05			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Finances.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
COUR DES COMPTES.						
Personnel	1,024,854f 98c	950,751f 13c	74,229f 12c	125f 27c	1,024,854f 98c	"
Matériel et dépenses diverses	70,481 49	50,549 87	19,917 95	"	70,467 82	13f 67c
ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	5,120,334 07	5,006,258 27	113,319 17	104 17	5,119,473 27	860 80
Matériel	639,821 36	309,573 79	335,367 85	5,327 28	639,614 36	207 00
Dépenses diverses	252,054 43	210,036 17	42,018 26	"	252,054 43	"
MONNAIES ET MÉDAILLES. (Service des établissements monétaires.)						
Personnel	146,300 00	105,467 72	40,832 28	"	146,300 00	"
Matériel	71,222 37	53,969 07	17,329 55	76 25	71,222 37	"
Frais de réouverture des ateliers monétaires de Lyon	3,559 00	"	3,559 00	"	3,559 00	"
Dépenses diverses	7,344 01	2,250 00	5,094 01	"	7,344 01	"
Réparations de bâtiments à l'atelier des médailles	8,315 86	"	8,315 86	"	8,315 86	"
Frais de concours pour la gravure des monnaies de la République	36,216 70	"	36,216 70	"	36,216 70	"
SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	3,393,949 36	2,573,047 49	830,546 38	9,644 51	3,393,949 36	"
Traitements fixes des receveurs généraux et particuliers des finances	1,203,000 00	1,101,450 00	101,550 00	"	1,203,000 00	"
Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	1,540,996 07	1,217,082 85	323,913 22	"	1,540,996 07	"
Taxations pour la centralisation du produit de l'impôt direct	1,204,052 33	869,225 21	334,862 12	41 00	1,204,046 33	6 00
Idem des impôts indirects	975,485 45	695,814 37	279,671 08	"	975,485 45	"
Remises sur les produits des coupes de bois et les produits divers	157,056 12	61,874 64	95,181 48	"	157,056 12	"
Traitements et frais de service des payeurs	1,053,353 66	956,614 19	96,739 47	"	1,053,353 66	"
Frais de secours pour les blessés et combattants de février	30,000 00	"	30,000 00	"	30,000 00	"
Frais de premier établissement des anciens détenus politiques promus à des fonctions publiques à partir du 24 février 1848	14,402 90	500 00	13,352 90	"	13,852 90	550 00
Remboursement au mont-de-piété de la valeur des objets rendus gratuitement aux déposants en vertu du décret du 24 février 1848	312,664 31	281,362 95	"	"	281,362 95	31,301 36
Avances aux comptoirs nationaux d'escompte	10,129,000 00	10,129,000 00	"	"	10,129,000 00	"
Dépenses des exercices périmés	89,571 16	21,688 32	67,882 84	"	89,571 16	"
	27,484,035 63	24,596,516 04	2,869,899 24	15,318 48	27,451,096 80	32,938 83
Dépenses des exercices clos	1,336,707 21	1,336,707 21	"	"	1,336,707 21	"
	28,820,742 84	25,933,223 25	2,869,899 24	15,318 48	28,787,804 01	32,938 83
			2,854,580f 76c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1850.
COUR DES COMPTES.						
Personnel	880,783f 80c	"	810,203f 16c	475f 00c	809,728f 16c	71,055f 64c
Matériel et dépenses diverses	59,600 00	"	40,359 61	256 25	40,103 36	19,496 64
Frais de transport des archives dans les nouveaux bâtiments de la rue de Lille	6,000 00	"	"	"	"	6,000 00
ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	4,973,200 00	"	4,783,690 32	823 33	4,782,866 99	190,333 01
Matériel	690,000 00	"	379,826 70	3,892 22	375,934 48	314,065 52
Dépenses diverses	285,500 00	"	228,211 35	"	228,211 35	57,288 65
MONNAIES ET MÉDAILLES. (Service des établissements monétaires.)						
Personnel	135,380 60	"	102,412 32	"	102,412 32	32,968 28
Matériel	77,891 97	"	50,353 21	"	50,353 21	27,538 76
Frais de concours pour la gravure des monnaies de la République	5,804 96	"	2,000 00	"	2,000 00	3,804 96
Dépenses diverses	28,783 00	"	"	"	"	28,783 00
SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	3,152,000 00	"	2,698,064 52	73,023 29	2,625,041 23	526,958 77
Traitements fixes des receveurs généraux et particuliers des finances	1,203,000 00	"	1,099,850 00	"	1,099,850 00	103,150 00
Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	1,300,000 00	"	905,537 73	"	905,537 73	394,462 27
Taxations pour la centralisation du produit de l'impôt direct	1,200,000 00	"	923,104 43	"	923,104 43	276,895 57
Idem des impôts indirects	750,000 00	"	695,190 14	"	695,190 14	54,809 86
Remises sur les produits des coupes de bois et les produits divers	143,666 00	"	93,337 03	"	93,337 03	50,328 97
Traitements et frais de service des payeurs	946,000 00	"	850,818 82	"	850,818 82	95,181 18
Avances aux comptoirs nationaux d'escompte	407,000 00	"	332,000 00	"	332,000 00	75,000 00
Dépenses des exercices périmés	119,708 24	"	60,438 91	"	60,438 91	59,269 33
	16,364,318 57	"	14,055,398 25	78,470 09	13,976,928 16	2,387,390 41
Dépenses des exercices clos	1,050,984 33	"	1,050,984 33	"	1,050,984 33	"
	17,415,302 90	"	15,106,382 58	78,470 09	15,027,912 49	2,387,390 41
			15,027,912f 49c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Frais de Régie, de Perception et d'Exploitation des impôts et revenus publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	2,400,632f 23c	2,196,029f 02c	204,553f 21c	"	2,400,582f 23c	50f 00c
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	2,402,547 63	1,604,910 05	797,903 10	602f 90c	2,402,210 25	337 38
CADASTRE.						
Dépenses à la charge du fonds commun	135,778 67	72,380 09	63,727 14	328 56	135,778 67	"
——— imputables sur le produit des centimes facultatifs	674,183 02	437,934 54	237,009 22	760 74	674,183 02	"
Frais de mutations cadastrales	699,928 09	551,316 12	147,467 06	"	698,783 18	1,144 91
Frais de perception des contributions directes et autres taxes	13,503,301 77	9,337,182 50	4,165,223 31	"	13,502,405 81	895 96
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Enregistrement et domaines... Personnel	8,635,291 81	8,634,674 26	617 55	"	8,635,291 81	"
Enregistrement et domaines... Matériel	222,144 31	184,248 75	37,705 91	"	221,954 66	189 65
Enregistrement et domaines... Dépenses diverses	821,509 09	733,129 02	83,721 42	"	816,850 44	4,658 65
Enregistrement et domaines... Indemnités au conservateur des hypothèques pour travail sur l'impôt des créances hypothécaires	61,979 38	"	61,837 68	"	61,837 68	141 70
Timbre... Personnel	417,276 99	416,666 16	610 83	"	417,276 99	"
Timbre... Matériel et dépenses diverses	530,977 23	477,350 55	53,262 13	"	530,612 68	364 55
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements... Personnel	3,818,639 40	3,443,629 38	401,126 66	28,056 29	3,816,699 75	1,939 65
Service administratif et de surveillance dans les départements... Matériel	1,858,067 72	1,064,336 47	787,736 83	145 06	1,851,928 24	6,139 48
Service administratif et de surveillance dans les départements... Dépenses diverses	672,981 21	418,833 99	222,941 08	"	641,775 07	31,206 14
DOUANES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	23,515,079 31	23,510,808 12	4,161 09	"	23,514,969 21	110 10
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	371,630 11	153,423 80	218,138 30	"	371,562 10	68 01
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,363,880 95	1,182,807 20	180,507 35	"	1,363,314 55	566 40
Services administratifs des douanes en Algérie...	578,611 19	479,198 59	98,784 80	"	577,983 39	627 80
Frais d'impression du tableau décennal des importations et exportations de 1837 à 1846	33,112 09	"	33,112 09	"	33,112 09	"
Frais de nouveaux services de douanes	115,333 71	115,333 71	"	"	115,333 71	"
Acquisitions de terrains et construction pour la réorganisation de la seconde ligne d'inspection de douanes, à Lille	48,062 26	12,522 57	18,739 96	"	31,262 53	16,799 73
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	18,502,219 81	18,195,731 97	306,279 54	"	18,502,011 51	208 30
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	432,645 19	182,902 55	250,097 26	478 17	432,521 64	123 55
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	2,198,261 04	2,075,252 48	121,033 76	"	2,196,286 24	1,974 80
Service administratif et de perception dans les départements... Avances recouvrables	952,710 87	775,380 48	177,200 39	"	952,580 87	130 00
Service administratif et de perception dans les départements... Indemnité pour suppression de péage sur divers ponts soumissionnés	25,477 50	"	25,477 50	"	25,477 50	"
POUDRES À FEU.						
Service administratif dans les départements. Personnel	43,781 13	42,034 89	1,746 24	"	43,781 13	"
Service administratif dans les départements. Matériel et dépenses diverses	2,685,863 30	201,095 40	2,483,801 27	"	2,684,896 67	966 63
A REPORTER	87,721,907 01	76,499,112 66	11,184,522 68	30,371 72	87,653,263 62	68,643 39

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1850.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	2,399,770f 09c	"	2,190,267f 78c	"	2,190,267f 78c	209,502f 31c
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,660,851 60	"	1,036,873 59	"	1,036,873 59	623,978 01
CADASTRE.						
Dépenses à la charge du fonds commun	169,264 93	"	48,631 02	"	48,631 02	120,633 91
——— imputables sur le produit des centimes facultatifs	758,672 06	"	351,340 49	"	351,340 49	407,331 57
Frais de mutations cadastrales	720,500 00	"	697,785 49	"	697,785 49	22,714 51
Frais de perception des contributions directes et autres taxes	12,008,909 64	"	8,927,956 43	"	8,927,956 43	3,080,953 21
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Enregistrement et domaine... Personnel	8,750,000 00	"	8,727,059 27	"	8,727,059 27	22,940 73
Enregistrement et domaine... Matériel	180,000 00	"	145,241 72	"	145,241 72	34,758 28
Enregistrement et domaine... Dépenses diverses	1,022,900 00	"	927,972 96	18f 50c	927,954 46	94,945 54
Timbre... Personnel	412,600 00	"	411,471 33	17 50	411,453 83	1,146 17
Timbre... Matériel et dépenses diverses	535,400 00	"	467,637 68	"	467,637 68	67,762 32
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements... Personnel	3,722,500 00	"	3,311,533 47	680 88	3,310,852 59	411,647 41
Service administratif et de surveillance dans les départements... Matériel	2,042,150 00	"	1,191,330 83	119 41	1,191,220 42	850,929 58
Service administratif et de surveillance dans les départements... Dépenses diverses	832,500 00	"	555,802 52	"	555,802 52	276,697 48
DOUANES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	23,100,000 00	"	22,731,287 53	"	22,731,287 53	368,712 47
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	519,900 00	"	365,077 02	"	365,077 02	154,822 98
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,890,000 00	"	1,182,475 24	"	1,182,475 24	707,524 76
Dépenses du service des douanes en Algérie	630,000 00	"	581,473 55	"	581,473 55	48,526 45
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	16,982,854 78	"	16,904,912 21	"	16,904,912 21	77,942 57
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	351,631 13	"	156,542 21	"	156,542 21	195,088 92
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	2,879,337 32	"	2,627,325 66	"	2,627,325 66	252,011 66
Service administratif et de perception dans les départements... Avances recouvrables	951,471 64	"	782,907 36	"	782,907 36	168,564 28
POUDRES À FEU.						
Service administratif dans les départements. Personnel	25,790 09	"	23,108 75	"	23,108 75	2,681 34
Service administratif dans les départements. Matériel et dépenses diverses	2,472,761 12	"	195,196 04	"	195,196 04	2,277,565 08
A REPORTER	85,019,764 40	"	74,541,219 15	836 29	74,540,382 86	10,479,381 54

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Frais de Régie de perception et d'Exploitation des impôts et revenus publics.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

Suite de l'EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
REPORT	87,721,907f 01c	76,499,112f 66c	11,184,522f 68c	30,371f 72c	87,653,263f 62c	68,643f 39c
TABACS.						
Exploitation — Personnel	941,261 75	941,261 75	"	"	941,261 75	"
Exploitation — Matériel	6,309,937 47	5,833,269 19	476,668 28	"	6,309,937 47	"
Exploitation — Achats et transports de tabacs	25,302,130 89	21,723,552 08	3,582,072 62	5,284 91	25,300,339 79	1,791 10
Exploitation — Dépenses diverses	218,055 38	208,187 57	9,854 48	"	218,042 05	13 33
POSTES.						
Administration et perception dans les départements — Personnel	12,042,722 81	11,516,151 29	526,024 69	171 00	12,042,004 98	717 83
Administration et perception dans les départements — Matériel	925,618 52	556,044 64	372,883 68	4,190 13	924,738 19	880 33
Administration et perception dans les départements — Fabrication de timbres-franchises	49,041 34	"	49,041 34	"	49,041 34	"
Administration et perception dans les départements — Dépenses diverses	1,280,697 46	938,588 25	339,914 53	"	1,278,502 78	2,194 68
Transport des dépêches — Personnel	2,733,777 23	2,251,321 31	494,325 36	13,341 79	2,732,304 88	1,472 35
Transport des dépêches — Matériel	12,379,552 56	11,190,451 48	1,252,025 91	84,099 75	12,358,377 64	21,174 92
Transport des dépêches — Dépenses diverses	5,919,517 79	4,490,641 45	1,424,302 43	6,188 06	5,908,755 82	10,761 97
Frais de construction et de premier établissement de trois paquebots à vapeur destinés au transport de la correspondance entre Calais et Douvres	323,654 43	59,342 15	234,412 23	"	293,754 38	29,900 05
Subvention pour le maintien des communications en poste sur les routes parallèles aux chemins de fer	281,702 00	154,202 00	127,500 00	"	281,702 00	"
	156,429,576 64	136,362,125 82	20,073,548 23	143,647 36	156,292,026 69	137,549 95
			19,929,900f 87c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1850.
REPORT	85,019,764f 40c	"	74,541,219f 15c	836f 29c	74,540,382f 86c	10,479,381f 54c
TABACS.						
Exploitation — Personnel	892,698 72	"	892,698 72	"	892,698 72	"
Exploitation — Matériel	5,697,103 23	"	5,257,978 22	"	5,257,978 22	439,125 01
Exploitation — Achats et transports de tabacs	19,383,632 27	"	17,992,551 30	"	17,992,551 30	1,391,080 97
Exploitation — Dépenses diverses	196,587 66	"	183,668 28	"	183,668 28	12,919 38
POSTES.						
Administration et perception dans les départements — Personnel	11,992,100 00	"	11,774,179 68	"	11,774,179 68	217,920 32
Administration et perception dans les départements — Matériel	1,226,286 00	"	715,035 13	365 64	714,669 49	511,616 51
Administration et perception dans les départements — Dépenses diverses	1,808,224 00	"	1,500,574 93	"	1,500,574 93	307,649 07
Transport des dépêches — Personnel	2,545,329 25	"	2,090,280 24	"	2,090,280 24	455,049 01
Transport des dépêches — Matériel	11,860,197 75	"	10,575,272 93	6,619 33	10,568,653 60	1,291,544 15
Transport des dépêches — Dépenses diverses	6,093,240 00	"	4,488,337 96	"	4,488,337 96	1,604,902 04
	146,715,163 28	"	130,011,796 54	7,821 26	130,003,975 28	16,711,188 00
			130,003,975f 28c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Restitutions sur le produit des centimes additionnels, imposés pour dépenses ordinaires des communes..	9,723,539f 30c	7,211,782f 42c	2,511,756f 88c	"	9,723,539f 30c	"
Restitutions pour dépenses extraordin. des communes.	20,532,470 39	15,327,665 62	5,202,536 75	"	20,530,202 37	2,268f 02c
——— des chemins vicinaux.....	9,658,732 99	7,306,091 96	2,352,628 25	"	9,658,720 21	12 78
——— de l'instruction primaire..	4,576,840 11	3,428,601 94	1,148,233 86	"	4,576,835 80	4 31
Restitutions sur le produit des centimes additionnels applicables aux frais de rôles spéciaux de diverses impositions communales.....	15,394 42	12,417 94	2,976 48	"	15,394 42	"
Restitutions pour frais de perception des impositions communales.....	1,314,456 26	656,324 30	658,057 28	"	1,314,381 58	74 68
Restitutions sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes....	2,903,326 81	1,784,101 12	1,119,219 89	"	2,903,321 01	5 80
Remises et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière.....	1,728,646 54	90,525 71	1,638,180 83	60f 00c	1,728,646 54	"
Dégrèvement et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres.....	741,491 46	82,512 08	658,979 38	"	741,491 46	"
Dégrèvement et frais de confection de formules pour la contribution des patentes.....	1,927,811 71	1,141,852 62	785,832 67	"	1,927,685 29	126 42
Décharges et réduct. imput. sur le produit des réimpos.	770,135 79	770,116 16	"	"	770,116 16	19 63
Dégrèvement pour démolitions et construct' nouvelles.	131,759 84	28,079 78	103,679 74	"	131,759 52	0 32
	54,024,605 62	37,840,071 65	16,182,082 01	60 00	54,022,093 66	2,511 96
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.						
Non-valeurs sur les redevances des mines.....	5,224 28	"	5,224 28	"	5,224 28	"
Idem sur le droit annuel dû par les chefs d'école....	1,607 95	300 00	1,307 95	"	1,607 95	"
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures	17,484 73	58 08	17,370 70	"	17,428 78	55 95
Non-valeurs extraordinaires.....	4,107,733 70	"	4,106,894 04	"	4,106,894 04	839 66
Dégrèvement et non-valeurs sur l'impôt des 45 cent..	17,794,362 56	9,656,108 17	8,136,220 29	"	17,792,328 46	2,034 10
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (A).						
Enregistrement et domaines.....	1,629,231 25	1,419,061 48	201,148 65	"	1,620,210 13	9,021 12
Forêts.....	102,850 77	77,364 56	24,330 79	25 00	101,670 35	1,180 42
Douanes.....	74,881 42	48,178 28	26,031 57	"	74,209 85	671 57
Contributions indirectes.....	125,703 02	108,044 08	17,617 31	"	125,661 39	41 63
Postes.....	28,926 28	27,945 62	1,430 50	614 00	28,762 12	164 16
Produits divers.....	214,264 49	166,833 89	47,266 10	"	214,099 99	164 50
Répartition de produits de plombage, d'estampillage, etc.	926,463 16	925,731 08	731 41	"	926,462 49	0 67
RÉPART^on DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (B).						
Enregistrement.....	1,969,963 54	1,854,986 06	113,233 29	"	1,968,219 35	1,744 19
Forêts.....	175,637 25	151,367 83	24,164 42	"	175,532 25	105 00
Douanes.....	622,348 62	619,393 20	2,766 50	"	622,159 70	188 92
Contributions indirectes.....	466,513 73	466,513 73	"	"	466,513 73	"
Postes.....	7,141 10	5,872 70	1,268 40	"	7,141 10	"
Primes à l'exportation des marchandises (B).....	21,721,367 16	12,703,641 79	8,986,003 35	"	21,689,645 14	31,722 02
Escompte sur divers droits (B).....	2,048,880 22	2,040,726 64	8,153 58	"	2,048,880 22	"
	106,065,190 85	68,112,198 84	37,903,245 14	699 00	106,014,744 98	50,445 87
			37,902,546 14			

(A) Voir les développements, pages 144 et 146.
(B) Voir les développements, page 148.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1849.	Opérations de l'année 1849. Payements.	Opérations de l'année 1849. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer au 1er janvier 1850.
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUT. DIR.						
Restitutions sur centimes ordinaires des communes..	9,734,975f 91c	"	7,559,888f 93c	"	7,559,888f 93c	2,175,086f 98c
——— extraordinaires *idem*.....	20,523,083 58	"	15,739,530 34	"	15,739,530 34	4,783,553 24
Restitutions sur le produit des centimes additionnels, imposés pour les dépenses des chemins vicinaux...	11,842,815 33	"	9,003,886 86	"	9,003,886 86	2,838,928 47
Restitutions sur centimes imposés, pour dépenses de l'instruction primaire.....	4,701,027 37	"	3,550,619 40	"	3,550,619 40	1,150,407 97
Idem pour frais de rôles spéciaux des imposit. commun.	28,774 53	"	24,793 00	"	24,793 00	3,981 53
Idem pour frais de percept. des imposit. communales..	1,402,165 66	"	725,418 43	"	725,418 43	676,747 23
Idem sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes.....	2,773,835 07	"	1,837,728 94	"	1,837,728 94	936,106 13
Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière.....	2,182,944 41	"	117,906 72	"	117,906 72	2,065,037 69
Dégrèvement et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres.....	755,438 20	"	128,104 19	"	128,104 19	627,334 01
Dégrèvement et frais de confection de formules pour la contribution des patentes.....	2,934,187 74	"	1,579,774 86	"	1,579,774 86	1,354,412 88
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions.....	713,761 68	468,348f 35c	243,909 37	"	712,257 72	1,503 96
Fonds spécial de non-valeurs sur les contribut. de 1848.	800,000 00	"	"	"	"	800,000 00
Dégrèvement pour démolitions et construct. nouvelles.	150,000 00	"	52,614 28	"	52,614 28	97,385 72
	58,543,009 48	468,348 35	40,564,175 32	"	41,032,523 67	17,510,485 81
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.						
Dégrèvem^t et non-val. sur la taxe des biens de mainmorte	85,000 00	"	1,600 16	"	1,600 16	83,399 84
Idem sur les redevances des mines.....	6,000 00	"	41 72	"	41 72	5,958 28
Idem sur le droit annuel dû par les chefs d'école.....	1,000 00	"	162 50	"	162 50	837 50
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures..	16,000 00	"	255 19	"	255 19	15,744 81
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES. (A).						
Enregistrement et domaines.....	1,640,000 00	"	1,379,019 11	641f 92c	1,378,377 19	261,622 81
Forêts.....	365,660 00	"	198,105 44	"	198,105 44	167,554 56
Douanes.....	60,000 00	"	53,084 12	"	53,084 12	6,915 88
Contributions indirectes.....	4,058,608 39	"	4,022,239 31	"	4,022,239 31	36,369 08
Postes.....	22,500 00	"	19,340 01	"	19,340 01	3,159 99
Produits divers.....	451,552 55	"	424,241 39	"	424,241 39	27,311 16
Répartition de produits de plombage, d'estampillage, etc.	980,000 00	"	953,103 23	"	953,103 23	26,896 77
RÉPART^on DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (B).						
Enregistrement.....	1,330,000 00	"	1,122,643 16	"	1,122,643 16	207,356 84
Forêts.....	102,000 00	"	96,831 75	"	96,831 75	5,168 25
Douanes.....	900,000 00	"	845,827 78	"	845,827 78	54,172 22
Contributions indirectes.....	687,802 02	"	687,802 02	"	687,802 02	"
Postes.....	6,400 00	"	5,429 95	"	5,429 95	970 05
Primes à l'exportation des marchandises (B).....	20,136,000 00	"	14,491,891 09	"	14,491,891 09	5,644,108 91
Escompte sur divers droits (B).....	2,165,500 00	"	2,128,110 08	"	2,128,110 08	37,389 92
	91,557,032 44	468,348 35	66,993,903 33	641 92	67,461,609 76	24,095,422 68
			66,993,261 41			

(A) Voir les développements, pages 145 et 147.
(B) Voir les développements, page 149.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement des Annulations de payements constatées pendant l'année 1849, sur les dépenses des Ministères.

EXERCICE 1848.

MINISTÈRES.		MOTIFS DES ANNULATIONS. Fonds reversés dans les caisses du trésor public sur les ordonnances des ministres.	Remboursements d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	Changements d'imputation.	Recettes formant annulation de payement.	Total.
Dette publique		3,268f 00c	"	259,019f 86c	366,463f 93c	628,751f 79c
Dotations		12,146 17	"	15 60	"	12,161 77
Justice		36,546 21	5,215f 00c	425 00	"	42,186 21
Affaires étrangères		45,042 22	"	14,851 35	"	59,893 57
Instruction publique et cultes	Instruction publique	19,443 45	142 50	12,927 83	"	32,513 78
	Cultes	7,284 63	"	"	"	7,284 63
Intérieur		85,004 32	14,638 44	215,890 42	"	315,533 18
Agriculture et commerce		10,710 00	151 16	"	"	10,861 16
Travaux publics.	Service ordinaire	72,073 57	3,145 00	3,233,888 11	"	3,309,106 68
	Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.	1,179 74	"	4,754 55	"	5,934 29
	Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.	113,671 46	7,000 00	1,722,529 87	"	1,843,201 33
Guerre	Service ordinaire	6,749,785 28	1,665,319 88	11,806,734 24	"	20,221,839 40
	Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.	143,460 56	45,893 33	"	"	189,353 89
	Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.	1,303 70	"	416,482 09	"	417,785 79
Marine	Service ordinaire	922,213 79	2,002,681 25	6,219,168 62	"	9,144,063 66
	Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	304 57	180 00	37,359 60	"	37,844 17
	Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.	3,731 25	"	60,626 19	"	64,357 44
Finances.	Services divers	3,015 57	"	2,658 40	9,644 51	15,318 48
	Frais de régie, de perception	34,534 82	97,892 77	11,219 77	"	143,647 36
	Remboursements et restitutions	60 00	"	639 00	"	699 00
		8,264,779 31	3,842,259 33	24,019,190 50	376,108 44	36,502,337 58

EXERCICE 1849.

MINISTÈRES.		MOTIFS DES ANNULATIONS. Fonds reversés dans les caisses du trésor public sur les ordonnances des ministres.	Remboursements d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	Changements d'imputation.	Recettes formant annulation de payement.	Total.
Dette publique		1,350f 50c	"	"	352,610f 44c	353,960f 94c
Dotations		"	"	"	"	"
Justice		"	"	"	"	"
Affaires étrangères		35,945 82	"	"	"	35,945 82
Instruction publique et cultes	Instruction publique	1,029 05	"	"	"	1,029 05
	Cultes	"	"	"	"	"
Intérieur		11,094 15	15,150f 00c	"	"	26,244 15
Agriculture et commerce		14,464 16	"	"	"	14,464 16
Travaux publics		"	77,751 68	"	"	77,751 68
Guerre		279,330 84	85,804 65	11,835,428f 47c	"	12,200,563 96
Marine		13,364 82	635,355 06	4,332,291 36	"	4,981,011 24
Finances.	Services divers	5,446 80	"	"	73,023 29	78,470 09
	Frais de régie et de perception	1,303 43	6,499 33	18 50	"	7,821 26
	Remboursements et restitutions	"	"	641 92	"	641 92
		363,329 57	820,560 72	16,168,380 25	425,633 73	17,777,904 27

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

EXERCICE 1848. (Voir page 140.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		1,411,314f 07c	1,620,210f 13c
	——— d'amendes consignées		54,378 50	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		41,371 13	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		113,146 43	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts.			101,670 35
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	57,983 28	74,209 85
		——— d'exportation	8,878 91	
		——— de réexportation d'entrepôts	162 16	
		——— de fonds consignés pour voitures de voyageurs	33 34	
		——— de navigation	4,704 60	
		——— de consommation des sels	2,180 78	
		——— de magasinage	11 20	
		——— sanitaires	20 00	
		Recettes accidentelles et de diverses natures	78 75	
		Retenues pour cause de cumul	81 10	
		——— proportionnelles	75 73	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	14,696f 40c	69,182 90
		sur les licences	135 85	
		sur les voitures publiques	1,362 34	
		sur la navigation, bacs, etc.	18,052 18	
		sur le dixième des octrois	7,194 85	
		sur les frais de casernement	2,774 74	
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes	2,824 58	
		sur la dénaturalisation de l'alcool	4 87	
		sur les tabacs	21,950 27	
		sur les poudres	107 00	
		sur divers services	79 82	
	Remboursements sur les produits des ponts et canaux soumissionnés		2,841 10	125,661 39
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières	28,168 07	53,637 39
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	25,469 32	
Postes	Remboursements sur le produit de la taxe des lettres et le droit de 2 p. 0/0 pour envois d'argent		7,894 03	28,762 12
	——— du prix des places dans les malles-postes et sur les paquebots		20,868 09	
		À REPORTER		1,950,513 84

EXERCICE 1849. (Voir page 141.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		1,188,358f 82c	1,378,377f 19c
	——— d'amendes consignées		42,524 25	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		28,716 39	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		118,777 73	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts.			198,105 44
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	48,807 38	53,084 12
		——— de réimportation de marchandises françaises	36 47	
		——— d'exportation	2,493 11	
		——— de réexportation d'entrepôts	62 01	
		——— de fonds consignés pour voitures de voyageurs	50 00	
		——— de navigation	752 17	
		——— de consommation de sels	586 54	
		——— de magasinage	3 00	
		——— sanitaires	30 00	
		——— de recettes accidentelles	26 48	
		Retenues proportionnelles	236 96	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	11,999f 08c	3,995,201 29
		sur le sel	3,961,158 55	
		sur les licences	153 45	
		sur les voitures publiques	615 71	
		sur les frais de casernement	11,048 06	
		sur la navigation et passage d'eau	2,246 30	
		sur le dixième des octrois	1,083 28	
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes	4,284 55	
		sur la dénaturalisation de l'alcool	"	
		sur les tabacs	415 75	
		sur les poudres	1,995 55	
		sur divers services	201 01	
	Remboursements sur les produits des ponts et canaux soumissionnés			150 72	4,022,239 31
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières et exportation de boissons	12,677 81	26,887 30
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	14,209 49	
Postes	Remboursements sur le produit de la taxe des lettres et le droit de 2 p. 0/0 pour envois d'argent			4,321 11	19,340 01
	——— du prix des places dans les malles-postes et sur les paquebots			15,018 90	
		À REPORTER			5,671,146 07

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

Suite de l'EXERCICE 1848. (Voir page 140.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.		
	REPORT	.....	1,950,513f 84c
Produits divers..	Remplacement de fonds provenant de recouvrement des contributions directes et enlevés de vive force..	40,006f 00c	214,099 99
	Restitutions de droits de douanes indûment perçus	38,920 00	
	Restitutions à divers de sommes provenant de retenues ou de produits éventuels, portés en recette dans les budgets	5,509 87	
	Restitutions à la caisse des dépôts et consignations du produit de successions vacantes ou de successions de militaires décédés, versé au trésor, etc	23 09	
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps.	36,271 10	
	Restitutions de trop payés sur débets	2,212 02	
	Remboursements de dépôts et consignations reçus par le trésor ou par l'ancienne caisse d'amortissement dont l'actif a été reçu par le trésor	4,119 69	
	Restitutions à divers pour divers motifs	48,134 14	
	Restitutions de trop payés sur les contributions directes	1,593 65	
	Restitutions du produit non employé et versé au trésor, de diverses impositions spéciales appartenant à des départements, et destinées à subvenir à des dépenses concernant ces départements	367 38	
	Restitutions d'indemnités de remplacement versées par des militaires	330 00	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention	4,202 00	
	Remboursement d'avances faites par les receveurs généraux sur la pension de divers élèves des écoles militaires	32,411 05	
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues		2,164,613 83

Suite de l'EXERCICE 1849. (Voir page 141.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.		
	REPORT	.....	5,671,146f 07c
Produits divers..	Restitutions de prix de coupes de bois indûment reçu par le trésor	14,776f 09c	424,241 39
	Restitutions de droits de douanes indûment perçus	3,621 85	
	Remboursements à divers comptables pour erreur à leur préjudice dans leur compte avec le trésor	86,158 82	
	Restitutions à divers de sommes provenant de retenues ou de produits éventuels portés en recette dans les budgets	143,326 73	
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps.	15,671 27	
	Restitutions de trop payé sur débets	33,439 31	
	Remboursements de dépôts et consignations reçus par le trésor ou par l'ancienne caisse d'amortissement dont l'actif a été reçu par le trésor	40 09	
	Restitutions à divers pour divers motifs	37,347 75	
	Restitutions de trop payé sur les contributions directes	4,144 70	
	Restitutions du produit non employé et versé au trésor, de diverses impositions spéciales appartenant à des départements, et destiné à subvenir à des dépenses concernant ces départements	28,038 51	
	Restitutions d'indemnités de remplacement versées par des militaires	830 00	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention	1,785 00	
	Remboursements d'avances faites par des receveurs généraux sur la pension de divers élèves des écoles militaires	5,303 72	
	Remboursements de retenues proportionnelles exercées par suite d'une fausse application des décrets des 4 avril et 12 août 1848	49,757 55	
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues	.....	6,095,387 46

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

Suite de l'EXERCICE 1848. (Voir page 140.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Payements d'amendes attribuées aux communes et hospices	1,505,540f 58c	1,968,219f 35c
	——— à divers	462,678 77	
Forêts	Payements d'amendes attribuées aux agents forestiers	.....	175,532 25
Douanes	Répartition aux ayants droit	399,232 49	622,159 70
	Payements sur les fonds réservés provenant de saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	14,177 38	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	208,749 83	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	13,655 76	466,513 73
	Remboursement de frais de poursuites	79,971 06	
	Prélèvements des droits fraudés	2,271 41	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	40,217 66	
	Parts des employés saisissants et des indicateurs	196,125 58	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	134,272 26	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		7,141 10
	TOTAL des répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers		3,239,566 13
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Sucres raffinés	6,467,998 93	21,689,645 14
	Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine	9,080,267 62	
	Cotons filés	48,624 60	
	Tissus de coton	1,765,312 59	
	Savons	1,121,260 35	
	Acides nitrique et sulfurique	3,988 76	
	Soufres raffinés	45,258 28	
	Meubles en acajou et feuilles de placage	169 92	
	Chapeaux de paille d'écorce et de sparterie	66,516 15	
	Plomb ouvré	111,563 79	
	Cuivre et laiton ouvrés	6,819 09	
	Peaux apprêtées	66,110 25	
	Fils et tissus de lin ou de chanvre	159,524 83	
	Viandes salées	243,452 55	
	Sel ammoniac	38 52	
	Beurre salé	57,230 99	
	Tissus de soie	2,445,507 92	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels	1,270,324 11	2,048,880 22
	——— sur les droits de douanes à l'importation	654,765 58	
	——— sur le droit de fabrication des sucres indigènes	105,833 30	
	——— sur le droit de fabrication des bières	17,957 23	

Suite de l'EXERCICE 1849. (Voir page 141.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines	Payements d'amendes attribuées aux communes et hospices	780,162f 99c	1,122,643f 16c
	——— à divers	342,480 17	
Forêts	Payements d'amendes attribuées aux agents forestiers	.....	96,831 75
Douanes	Répartition aux ayants droit	599,511 67	845,827 78
	Payements sur les fonds réservés provenant des saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	7,603 25	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	238,712 86	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	50,142 10	687,802 02
	Remboursement de frais de poursuite	105,181 12	
	Prélèvements des droits fraudés	3,201 81	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	79,377 78	
	Part des employés saisissants et des indicateurs	253,509 17	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	196,390 04	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		5,429 95
	TOTAL des répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers		2,758,534 66
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Sucres raffinés	8,792,751 41	14,491,891 09
	Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine	3,469,496 47	
	Cotons filés	20,240 07	
	Tissus de coton	943,720 61	
	Savons	649,292 61	
	Acides nitrique et sulfurique	2,253 02	
	Soufres raffinés	15,013 38	
	Meubles en acajou et feuilles de placage	138 16	
	Chapeaux de paille, d'écorce et de sparterie	29,991 30	
	Plomb ouvré	122,496 00	
	Cuivre et laiton ouvrés	5,176 00	
	Peaux apprêtées	50,278 49	
	Fils et tissus de lin ou de chanvre	12,900 06	
	Viandes salées	107,288 70	
	Beurre salé	18,070 44	
	Sel ammoniac	"	
	Tissus de soie	252,784 37	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels	677,497 02	2,128,110 08
	——— sur les droits de douanes à l'importation	1,226,125 68	
	——— sur le droit de fabrication des sucres indigènes	190,194 88	
	——— sur le droit de fabrication des bières	34,292 50	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses constatées et Payements effectués, pendant l'année 1849, sur l'Exercice 1850.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. PAYEMENTS.	ANNULATIONS de payements.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
DOTATIONS.					
Pouvoir exécutif	50,000f 00c	50,000f 00c	"	50,000f 00c	"
GUERRE.					
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.					
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnement payables comme la solde	12,654 22	12,654 22	"	12,654 22	"
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	218,221 30	218,221 30	"	218,221 30	"
Fourrages	8,015,044 76	8,015,044 76	"	8,015,044 76	"
	8,245,920 28	8,245,920 28	"	8,245,920 28	"
MARINE.					
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.					
Service marine.					
Solde et habillement des équipages	763,025 87	763,025 87	"	763,025 87	"
Frais de voyage	10,150 75	10,150 75	"	10,150 75	"
	773,176 62	773,176 62	"	773,176 62	"
Service colonial.					
Dépenses des services militaires. Personnel	"	318,284 05	318,284 05	"	"
——— Matériel	"	115,000 00	115,000 00	"	"
Dépenses du service général des colonies	"	6,808 33	6,808 33	"	"
——— local	"	"	"	"	"
Subvention à divers établissements coloniaux	"	600,000 00	600,000 00	"	"
Dépenses générales des établissements de l'Océanie	"	450,000 00	450,000 00	"	"
Indemnités aux colons pour affranchissement des esclaves	"	11,316 67	11,316 67	"	"
	773,176 62	2,274,585 67	1,501,409 05	773,176 62	"
Payements faits par le trésor sur traites de la marine à régulariser, au 31 décembre 1849, en atténuation des restes à payer d'exercices clos.	228,006 44	228,006 44	"	228,006 44	"
	1,001,183 06	2,502,592 11	1,501,409 05	1,001,183 06	"
		1,001,183 06			
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.					
Restitutions sur les contributions directes (décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions)	866,912 00	866,912 00	"	866,912 00	"

Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1849.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS DES POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TOTAL.
Ain	166,505f 88c	548,620f 29c	199,517f 11c	197,218f 12c	820,422f 87c	4,408,339f 41c	6,340,623f 68c
Aisne	288,672 48	338,052 59	465,653 63	355,599 16	2,042,177 82	10,340,021 37	13,830,177 05
Allier	152,873 53	"	165,489 59	189,261 75	653,691 68	4,587,984 83	5,749,301 38
Alpes (Basses-)	102,222 93	276,057 95	103,515 14	114,926 14	300,098 52	2,818,884 60	3,715,705 28
Alpes (Hautes-)	79,933 50	132,427 94	84,309 54	85,239 79	281,693 13	3,683,062 76	4,346,666 66
Ardèche	145,255 93	"	137,961 83	139,114 40	651,980 14	3,350,886 74	4,425,199 04
Ardennes	153,715 73	881,762 03	282,297 62	304,465 51	839,403 63	7,677,249 94	10,138,894 46
Ariége	88,970 28	175,419 73	102,306 39	98,764 18	457,302 25	2,281,727 89	3,204,490 72
Aube	173,569 60	"	185,592 04	230,112 08	822,091 76	5,496,421 98	5,907,787 46
Aude	133,644 96	243,981 08	151,268 75	159,160 30	912,436 74	4,397,087 32	6,997,579 15
Aveyron	159,270 22	"	162,669 86	185,899 84	824,694 57	3,923,045 31	5,255,579 80
Bouches-du-Rhône	277,698 01	12,335,681 88	1,011,263 36	3,717,657 11	1,972,132 56	19,786 305 23	39,100,738 15
Calvados	297,924 00	611,811 71	326,443 55	365,444 58	1,893,898 95	10,710,023 61	14,205,546 40
Cantal	112,226 63	"	129,582 50	137,343 75	487,986 41	2,659,676 80	3,526,816 09
Charente	151,205 61	"	179,454 42	179,631 34	1,038,015 03	6,164,511 10	7,712,817 50
Charente-Inférieure	207,242 61	799,552 69	264,187 37	243,659 03	1,441,640 52	13,144,069 59	16,100,351 81
Cher	185,161 05	"	173,474 32	271,839 12	529,891 70	9,667.295 36	10,827,661 55
Corrèze	112,840 91	"	126,790 88	134,801 84	511,621 63	3,143,193 51	4,029,248 77
Corse	229,399 69	338,993 67	"	116,697 43	340,112 38	5,672,586 64	6,697,789 81
Côte-d'Or	222,184 11	"	400,227 97	442,308 46	1,129,137 59	19,648,606 75	21,842,464 88
Côtes-du-Nord	158,281 63	448,368 80	281,800 75	187,022 46	746,152 77	5,548,626 20	7,370,252 61
Creuse	101,721 01	"	119,615 60	116,084 32	366,053 16	2,924,012 87	3,627,486 96
Dordogne	209,193 69	"	216,253 65	252,070 92	1,031,074 78	4,966,235 66	6,674,828 70
Doubs	165,272 61	868,204 80	235,534 22	252,702 48	443,230 14	7,987,646 68	9,952,590 93
Drôme	189,540 68	"	154,928 61	215,267 19	958,805 11	6,756,155 74	8,274,697 33
Eure	252,697 04	"	243,748 20	278,674 21	1,664,613 21	7,445,749 65	9,885,482 31
Eure-et-Loir	172,168 48	"	184,549 94	211,813 28	1,181,050 02	6,320,621 29	8,070,203 01
Finistère	183,356 15	850,605 03	634,783 93	374,609 48	754,254 15	21,972,224 45	24,769,833 19
Gard	183,022 08	245.592 28	234,194 77	218,035 59	1,013,412 31	6,743,147 10	8,637,404 13
Garonne (Haute-)	233,266 50	74,776 80	565,179 35	1,272,461 88	1,347,644 36	11,288,229 65	14,781,558 54
Gers	122,990 32	"	119,524 91	181,149 18	854,227 30	4,385,079 07	5,662,970 78
Gironde	264,317 98	1,513,381 58	894,136 02	824,366 57	2,493,295 36	18,241,512 86	24,231,010 37
Hérault	209,549 01	970,942 50	281,546 85	307,844 84	1,227,940 66	8,985,518 87	11,983,342 73
Ille-et-Vilaine	186,045 48	603,659 16	959,076 19	363,510 50	885,804 74	11,090,363 28	14,088,459 35
Indre	109,773 81	"	121,114 00	214,606 49	722,141 96	4,450,844 98	5,618,481 24
Indre-et-Loire	162,639 97	"	174,917 78	422,570 26	888,824 80	9,596,407 96	11,245,360 77
Isère	248,177 38	646,099 98	257,174 95	267,373 70	1,407,550 38	14,806,535 24	17,632,911 63
Jura	144,453 59	290,143 58	260,381 42	236,911 94	594,302 69	4,601,645 63	6,127,838 85
Landes	89,850 77	"	142,088 82	145,091 85	339,118 87	3,101,229 26	3,817,379 57
Loir-et-Cher	129,396 01	"	150,323 30	192,239 51	715,350 08	5,116,598 13	6,303,907 03
Loire	163,247 74	"	220,001 93	388,444 98	987,546 83	5,959,607 59	7,718,849 07
Loire (Haute-)	114,279 94	"	95,880 97	117,570 51	506,283 61	2,833,834 69	3,667,849 72
Loire-Inférieure	202,190 63	1,374,458 63	350,708 99	383,076 28	1,079,623 94	12,637,872 13	16,027,930 60
Loiret	187,818 48	113,580 99	317,920 14	249,530 27	1,055,672 90	6,837,752 04	8,762,274 82
Lot	111,747 57	"	1,148,478 85	121,755 07	706,841 24	3,206,432 53	5,295,255 26
Lot-et-Garonne	147,388 99	"	1,922,034 17	204,719 59	916,510 70	5,033,032 82	8,223,686 27
Lozère	87,803 46	"	80,573 74	99,140 49	286,580 96	2,153 866 84	2,707,965 49
Maine-et Loire	201,649 99	"	365,707 54	236,077 51	1,055,559 00	12,754,920 33	14 613,914 37
Manche	233,151 08	861,810 82	319,941 91	280,524 40	1,342,648 09	17,631,644 62	20,669,720 92
Marne	222,620 11	"	325,004 67	305,456 97	1,369,855 04	10,562,045 12	12,784,981 91
A REPORTER	8,628,129 84	25,543,986 51	16,029,132 04	16,589,846 65	46,892,399 04	389,500,374 02	503,183,868 10

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1849.*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS DES POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TOTAL.
REPORT....	8,628,129f 84c	25,543,986f 51c	16,029,132f 04c	16,589,846f 65c	46,892,399f 04c	389,500,374f 02c	503,183,868 10
Marne (Haute-)...	152,460 40	"	178,655 93	402,018 37	521,621 44	5,045,339 99	6,300,096 13
Mayenne.....	132,702 24	"	160,474 25	134,004 80	736,565 21	4,439,710 11	5,603,456 61
Meurthe.....	245,495 24	"	369,472 71	269,088 59	789,139 61	14,696,027 55	16,369,223 70
Meuse.....	184,815 44	133,514 99	207,124 68	206,002 05	610,624 11	9,603,701 18	10,945,782 45
Morbihan.....	140,523 41	726,103 96	277,625 87	129,611 77	597,770 13	12,980,472 68	14,852,107 82
Moselle.....	222,199 43	1,161,284 81	334,759 32	370,866 72	882,877 57	17,657,851 61	20,629,839 46
Nièvre.....	143,261 50	"	222,296 24	192,455 84	758,080 33	7,799,943 95	9,116,037 86
Nord.....	460,099 14	3,785,861 07	4,195,711 66	444,641 01	3,508,843 38	21,530,948 80	33,926,105 06
Oise.....	236,815 53	"	276,460 78	280,493 29	1,916,127 27	7,608,338 15	10,318,235 02
Orne.....	215,859 06	"	178,082 70	233,124 24	1,123,269 60	5,445,341 34	7,195,676 94
Pas-de-Calais.....	330,771 60	736,958 85	1,694,321 32	643,440 12	2,182,308 20	11,367,453 27	16,955 253 36
Puy-de-Dôme.....	227,563 08	"	257,874 62	421,204 45	1,215,655 78	6,585,386 33	8,707,684 26
Pyrénées (Basses-).	168,565 32	1,188,544 53	304,628 55	529,360 77	678,649 41	9,863,646 13	12,733,394 71
Pyrénées (Hautes-).	96,570 87	161,162 96	110,900 31	113,855 74	373,943 75	3,549,481 06	4,405,914 69
Pyrénées-Orientales.	90,459 49	443,482 21	89,026 17	163,109 69	325,816 97	5,714,648 45	6,826,542 98
Rhin (Bas-).....	270,087 74	762,900 62	3,543,713 37	459,879 36	918,932 97	18,407,113 08	24,362,627 14
Rhin (Haut-).....	219,886 40	1,250,898 93	261,025 50	409,216 85	883,674 39	7,823,901 13	10,848,603 20
Rhône.....	265,758 52	2,342,934 22	1,036,894 83	904,448 44	1,760,789 00	26,360,947 40	32,671,772 41
Saône (Haute-)....	149,757 58	"	222,877 39	207,281 41	513,820 49	3,922,814 38	5,016,551 25
Saône-et-Loire.....	203,537 47	"	331,367 49	310,652 56	1,029,362 52	7,037,541 53	8,912,461 57
Sarthe.....	167,183 20	"	209,981 67	293,220 75	1,102,911 12	5,770,645 73	7,543,042 47
Seine.....	1,710,383 90	7,400,220 36	6,805,834 71	4,193,257 82	7,403,323 97	12,706,771 78	40,219,792 54
Seine-Inférieure....	404,095 61	4,366,894 06	1,634,659 80	588,110 05	3,399,388 79	16,830,188 38	27,223,336 69
Seine-et-Marne.....	225,416 14	"	286,145 65	368,615 71	1,908,443 45	13,833,469 21	16,622,090 16
Seine-et-Oise.....	417,068 95	"	463,092 84	459,421 78	2,666,790 08	20,260,829 02	24,267,202 67
Sèvres (Deux-)....	145,376 93	"	140,022 04	146,348 51	608,712 21	3,958,478 08	4,998,937 77
Somme.....	265,856 77	322,943 05	468,295 07	367,482 44	2,226,225 75	9,396,209 64	13,047,012 72
Tarn.....	139,884 76	"	135,806 57	158,188 93	731,721 55	4,492,473 69	5,658,075 50
Tarn-et-Garonne...	115,307 20	"	115,714 88	127,946 42	858,355 88	3,514,511 01	4,731,835 39
Var.....	161,416 05	822,294 63	232,469 58	202,918 68	587,891 26	31,198,318 92	33,205,309 12
Vaucluse.....	136,916 31	"	137,823 08	154,350 26	661,717 99	5,926,659 66	7,017,467 30
Vendée.....	117,906 39	523,473 35	154,128 89	158,142 74	794,711 38	5,043,880 37	6,792,243 12
Vienne.....	167,842 83	"	168,313 32	183,072 91	687,036 00	6,121,423 53	7,327,688 59
Vienne (Haute-)...	136,996 51	"	198,108 65	449,221 56	624,547 56	5,823,893 35	7,232,767 63
Vosges.....	200,975 27	"	214,586 15	203,142 91	528,418 54	3,968,115 50	5,115,238 37
Yonne.....	202,850 48	"	258,983 05	269,138 60	1,114,211 31	11,150,557 48	12,995,740 92
Armée d'Italie.....	"	"	"	"	"	6,942,151 08	"
	17,500,796 60	51,673,459 11	41,906,391 68	31,737,182 79	94,123,778 01	763,879,558 57	1,000,821,166 76

Directeurs de la fabrication des monnaies.....	2,529,926 85
Caissier central du trésor public.....	582,850,270 31
Comptables des finances en Algérie.....	73,737,620 78
	1,659,938,984 70
Agent responsable des virements de comptes (à déduire).....	127,306 70
TOTAL GÉNÉRAL des payements effectués pendant l'année 1849.....	1,659,811,678 00

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1849.

NOTE

Sur le Compte de Trésorerie.

Le compte des opérations de trésorerie faites par l'administration des finances expose les mouvements de fonds, les émissions et les remboursements d'effets à payer, ainsi que les recettes et les dépenses en compte courant, qui ont eu lieu, tant pour maintenir l'équilibre entre les ressources et les besoins de l'État pendant le cours de l'année 1849, que pour assurer, dans toutes les localités, l'acquittement ponctuel des dépenses publiques.

Les résultats de ces opérations expliquent les modifications qu'a éprouvées la situation de l'administration des finances pendant l'année 1849, et démontrent ainsi l'exactitude de tous les articles de son actif et de son passif au 1er janvier 1850.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1849.

L'état général qui suit la présente note comprend l'ensemble des recettes et des payements du service de trésorerie, et se résume ainsi qu'il suit, savoir :

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1849.

Soldes existant chez les comptables des finances :			
Numéraire		56,639,115f 39c	255,139,597f 30c
Valeurs de portefeuille		193,124,825 23	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces		5,375,656 68	

RECETTE.

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement et formant la réserve des rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair				141,975,897 51
Bons de garantie remis aux comptoirs nationaux d'escompte				350,000 00
Recettes en augmentation des créances passives.				
Émission d'effets à payer :				
Bons du trésor négociés à divers	239,472,926f 37c	440,972,926f 37c	634,944,364 18	3,075,024,648 11
Id. remis à la banque de France	201,500,000 00			
Traites et mandats		193,971,437 81		
Recettes de fonds particuliers				
des receveurs généraux des finances		330,593,583 78	355,940,715 82	
d'autres comptables		25,347,132 04		
Recettes pour le compte des correspondants				
du trésor		970,701,889 18	2,084,139,568 11	
des receveurs généraux		1,110,672,825 80		
des payeurs du trésor		1,636,332 28		
des comptables en Algérie		1,128,520 85		
Recettes en atténuation des créances actives.				
Avances pour divers services			47,279,639 77	47,741,971 02
Créances administratives sur divers			259,857 60	
Débets de comptables			202,473 65	
Mouvements de fonds.				
Recettes résultant des mouvements de fonds entre les comptables des finances				2,291,336,408 21
TOTAL				5,811,568,522 15

Note sur le Compte de Trésorerie.

DÉPENSE.

Bons du trésor remis par la caisse d'amortissement :					
Bons consolidés en rentes (1)					135,409,862f 40c
Payements en atténuation des créances passives.					
Remboursements d'effets à payer :					
Bons du trésor négociés à divers	153,149,136f 89c	354,186,988f 17c	542,813,417f 05c		
Idem remis à la banque de France	201,000,000 00				
Idem remis aux caisses d'épargne	37,851 28				
Traites et mandats		188,626,428 88			
Remboursements de fonds particuliers					
des receveurs généraux des finances		309,652,358 01	334,363,433 98		2,866,174,565 16
d'autres comptables		24,711,075 97			
Dépenses pour le compte des correspondants					
du trésor		875,688,282 88	1,988,997,714 13		
des receveurs généraux		1,110,558,013 13			
des payeurs du trésor		1,618,587 62			
des comptables en Algérie		1,132,830 50			
Payements en augmentation des créances actives.					
Avances pour divers services			46,422,952 83		48,207,040 35
Créances administratives constatées à la charge de divers			1,682,655 50		
Débets de comptables			101,432 02		
Mouvements de fonds.					
Dépenses résultant des mouvements de fonds entre les comptables des finances					2,290,753,422 87
Budgets, Services spéciaux, Avances et Découverts du Trésor.					
Excédant des payements sur les recettes effectuées, pendant l'année 1849					193,660,995 78
VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 1849.					
Soldes existant chez les comptables des finances :					
Numéraire			108,857,570f 37c		277,362,635 59
Valeurs de portefeuille			163,510,246 06		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces			4,994,819 16		
TOTAL					5,811,568,522 15

(1) Première consolidation :

Bons qui restaient à consolider au 31 décembre 1848		65,348,506f 95c
A déduire pour appoint reporté dans la consolidation suivante		31 95
RESTE formant le montant de la première consolidation		65,348,475 00
Deuxième consolidation :		
Appoint non employé dans la première consolidation	31f 95c	
Bons émis pendant le premier semestre de 1849	70,061,384 06	
ENSEMBLE	70,061,416 01	
A déduire pour appoint reporté à la prochaine consolidation	28 61	
RESTE formant le montant de la deuxième consolidation	70,061,387 40	70,061,387 40
TOTAL		135,409,862 40

(Voir, pour l'origine des bons compris dans ces deux liquidations, le tableau page 495.)

Note sur le Compte de Trésorerie.

RÉSULTAT DU SERVICE DE TRÉSORERIE PENDANT L'ANNÉE 1849.

Il a été remis à la caisse d'amortissement, en échange des fonds provenant de la réserve des rentes, dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair, des bons du trésor montant à la somme de 141,975,897f 51c

Mais il y a lieu d'en déduire :

Les consolidations opérées pendant l'année 1849, SAVOIR :

Consolidation des bons du trésor émis pendant les six derniers mois de l'année 1848	65,348,475f 00c	
Consolidation des bons du trésor émis pendant les six premiers mois de l'année 1849	70,061,387 40	
		135,409,862 40
Bons du trésor restant à consolider au 31 décembre 1849		6,566,035 11
La part contributive du trésor dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte a donné lieu à une émission de bons de garantie s'élevant à la somme de		350,000 00

Les créances passives se sont accrues d'une somme de 208,850,082 fr. 95 c. Cette augmentation est le résultat des mouvements que présentent, pendant l'année 1849, les articles ci-après de la dette flottante du trésor.

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Bons du trésor remis à divers	86,323,789f 48c	"	
——— à la banque de France	500,000 00	"	
——— aux caisses d'épargne	"	37,851f 28c	
Traites et mandats	5,345,008 93	"	
Fonds particuliers des receveurs généraux	20,941,225 77	"	
——— des directeurs de la fabrication des monnaies	"	33,224 32	
——— des autres comptables des finances	669,280 39	"	
Fonds placés au trésor par les communes et établissements publics	19,669,356 48	"	
Fonds déposés par divers corps de troupes de la guerre et de la marine	"	474,000 00	
Caisse des invalides de la marine	"	488,643 97	
Compte courant de la caisse des dépôts et consignations	10,552,086 89	"	
Compte de la même caisse pour les fonds des caisses d'épargne	27,886,683 38	"	
——— pour compensation accordée aux déposants des caisses d'épargne	29,421,378 00	"	
Fonds spéciaux à la disposition de divers ministères	648,937 49	"	
Fonds reçus pour divers services publics	836,378 31	"	
Fonds déposés par divers établissements particuliers	"	36,385 63	
Fonds à rembourser à divers	671,733 83	"	
Divers L/C de matières versées aux changes de monnaies pour être fabriquées	"	335,078 44	
Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects	3,614,434 46	"	
Correspondants du Trésor	3,046,725 50	"	
Correspondants des comptables des finances	128,247 68	"	
	210,255,266 59	1,405,183 64	
RÉSULTAT en augmentation	208,850,082 95		208,850,082 95
TOTAL de l'excédant de recette réalisé par le trésor en 1849			215,766,118 06

Note sur le Compte de Trésorerie.

Cet excédant de recette a été employé de la manière suivante :

Les créances actives de l'administration des finances donnent, pendant l'année 1849, une augmentation de 465,069 fr. 33 cent., qui affecte celles qui suivent :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Avances pour divers services	"	856,686f 94c	
Créances administratives	1,422,797f 90c	"	
Débets de comptables	"	101,041 63	
	1,422,797 90	957,728 57	
RÉSULTAT en augmentation	465,069 33		465,069f 33c

Les opérations relatives aux budgets des exercices courants, aux services spéciaux qui s'exécutent en dehors du budget, et aux avances et découverts du trésor, présentent un excédant de dépense, qui se résume ainsi qu'il suit :

	EXCÉDANT DE RECETTE.	EXCÉDANT DE DÉPENSE.	
BUDGETS.			
Budget de l'exercice 1848	10,001,899f 37c	"	
——— 1849	"	112,675,090f 95c	
——— 1850	"	10,129,641 24	
Fonds généraux des budgets applicables au service colonial	"	18,637,838 55	
SERVICES SPÉCIAUX.			
Cautionnements en numéraire	"	3,542,627 41	
Service départemental. (Produits éventuels.)	"	534,856 29	
——— colonial	"	3,132,823 67	
——— municipal de l'Algérie	"	4,157,986 60	
Compte intermédiaire des produits de prises sur l'ennemi en Algérie.	"	12,643 77	
Créance sur la ville de Lille	"	117,103 93	
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	"	1,042,064 80	
Payements d'urgence pour dépenses extraordinaires	416,317 42	"	
Liquidation de l'ancienne liste civile	"	1,185,030 98	
——— du domaine privé	"	492,312 50	
Bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848, déposés pour être consolidés en rentes 3 p. 0/0	"	17,964,977 70	
Bons du trésor appartenant aux caisses d'épargne, déposés pour être consolidés en rentes 5 p. 0/0	"	2,597 31	
Consolidation des bons du trésor remis à divers, antérieurement au 24 février 1848	"	237,293,389 72	
Consolidation des fonds des caisses d'épargne	"	26,374,730 10	
——— des bons du trésor remis en remboursement des fonds en dépôt aux caisses d'épargne	11,584 00	"	
Liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon.	"	211,507 78	
Compagnie du chemin de fer du Nord s/c d'obligations à réaliser	"	12,000,000 00	
Part contributive du trésor dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte	"	350,000 00	
AVANCES ET DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.			
Produit de la consolidation en rentes des bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848	242,747,800 60	"	
Produit de la consolidation des fonds des établissements tontiniers	937,453 96	"	
——— des communes et établissements publics	2,081,172 17	"	
	256,196,227 52	449,857,223 30	
EXCÉDANT de dépense	193,660,995 78		193,660,995 78
A REPORTER			194,126,065 11

Note sur le Compte de Trésorerie.

REPORT			194,126,065f 11c

Les valeurs de caisse et de portefeuille existant entre les mains des comptables ont éprouvé, pendant l'année, une augmentation de 21,640,052 fr. 95 cent., ainsi qu'il résulte des rapprochements qui suivent :

Au 1er janvier 1849, le montant de ces valeurs était de		255,139,597f 30c	
Les fonds que les comptables ont reçus pendant l'année 1849, du trésor ou de leurs collègues, montent à		2,291,336,408 21	
ENSEMBLE		2,546,476,005 51	
Les envois qu'ils ont faits, pendant la même année, au trésor ou à leurs collègues, sont de	2,290,753,422f 87c		
Le solde des valeurs dont ils se trouvaient dépositaires au 31 décembre 1849 s'élève à	277,362,635 59		
		2,568,116,058 46	
RÉSULTAT en augmentation		21,640,052 95	21,640,052 95
SOMME pareille à l'excédant de recette qui vient d'être établi			215,766,118 06

Le tableau général des opérations de trésorerie indique les états de développements auxquels il est nécessaire de se reporter pour les détails sur chaque nature de service.

On joint à ces états de développements deux autres tableaux dont la destination est de présenter les résultats qui suivent :

1° Le résumé des opérations faites par les receveurs généraux pour le compte du trésor, pendant l'année 1849, et qui ont déterminé l'augmentation qu'ont éprouvée leurs avances en compte courant, comparativement au solde de l'année précédente ;

2° Le relevé, par département, de l'ensemble des recettes et des payements que tous les comptables des finances ont effectués sur les services des budgets pendant l'année 1849, faisant ressortir l'excédant qui en est résulté, dans chaque département, pour le service de trésorerie.

SERVICE DE TRÉSORERIE.

État général des Recettes et des Payements de l'année 1849.

Pages des états de développement.					
179	Comptables dépositaires des valeurs. — *VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1849.*				
			Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.
	Caissier-payeur du trésor.	Valeurs existant au trésor	8,366,410f 58c	155,173,468f 41c	183,203,998f 50c
		Numéraire en dépôt à la Banque	19,664,119 51	"	
	Receveurs généraux		9,180,515 51	12,657,445 24	21,837,960 75
	Receveurs des impôts et revenus indirects		3,360,468 47	6,779,112 08	10,139,580 55
	Payeurs du trésor.	Service ordinaire	2,441,412 50	"	6,773,041 26
		Service spécial à Toulon	4,331,628 76	"	
	Comptables en Algérie.	Trésoriers payeurs	9,069,547 41	18,514,799 50	27,584,346 91
		Receveurs de l'enregistrement et des domaines	137,484 05	"	137,484 05
		Receveurs des douanes	34,876 30	"	34,876 30
		Receveurs des contribons diverses	52.652 30	"	52,652 30
			56,639,115 39	193,124,825 23	249,763,940 62
	Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces.)				5,375,656 68
					255,139,597f 30c

RECETTE.

Pages des états de développement.				
480	Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement			141,975,897 51
"	Bons de garantie remis aux comptoirs nationaux d'escompte			350,000 00
	RECETTES EN AUGMENTATION DES CRÉANCES PASSIVES.			
162 à 169	Émissions d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	239,472,926f 37c	440,972,926f 37c
		à la banque de France	201,500,000 00	
		Traites et mandats du caissier-payeur du trésor	85,009,074 23	193,971,437 81
		des comptables extérieurs	108,962,363 58	
				634,944,364f 18c
168	Recettes de fonds particuliers des receveurs généraux		330,593,583 78	355,940,715 82
	des autres comptables des finances		25,347,132 04	
169 et 170	Recettes pour le compte des correspondants du trésor		970,701,889 18	
	des receveurs généraux		1,110,672,825 80	2,084,139,568 11
171	des payeurs		1,636,332 28	
	des comptables en Algérie		1,128,520 85	
				3,075,024,648 11
	RECETTES EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES ACTIVES.			
172	Recouvrements d'avances pour divers services			47,279,639 77
	de créances administratives			259,857 60
173	de débets de comptables			202,473 65
				47,741,971 02
	MOUVEMENTS DE FONDS.			
174 et 176	Fonds reçus par les receveurs des impôts et revenus indirects			41,295,128 40
	les receveurs généraux			738,012,446 44
	le caissier-payeur du trésor			617,758,699 26
	les payeurs du trésor			793,259,932 67
	les trésoriers payeurs en Algérie			82,167,378 31
	les receveurs des revenus indirects en Algérie			386,323 92
	les trésoriers des colonies			18,456,499 21
				2,291,336,408 21
	TOTAL			5,811,568,522 15

DÉPENSE.

Pages des états de développement.				
495	Bons du trésor remis par la caisse d'amortissement (Bons consolidés en rentes 3 p. 0/0)			135,409,862f 40c
	PAYEMENTS EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES PASSIVES.			
163 à 169	Remboursements d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	153,149,136f 89c	354,186,988f 17c
		à la banque de France	201,000,000 00	
		aux caisses d'épargne	37,851 28	
		Traites et mandats du caissier-payeur du trésor	82,408,748 95	188,626,428 88
		des comptables extérieurs	106,217,679 93	
				542,813,417f 05c
168	Remboursements de fonds particuliers des receveurs généraux		309,652,358 01	334,363,433 98
	des autres comptables des finances		24,711,075 97	
169 et 170	Dépenses pour le compte des correspondants du trésor		875,688,282 88	
	des receveurs généraux		1,110,558,013 13	1,988,997,714 13
171	des payeurs		1,618,587 62	
	des comptables en Algérie		1,132,830 50	
	PAYEMENTS EN AUGMENTATION DES CRÉANCES ACTIVES.			
172	Avances pour divers services			46,422,952 83
173	Créances administratives			1,682,655 50
	Débets de comptables			101,432 02
	MOUVEMENTS DE FONDS.			
175 et 177	Fonds envoyés par les receveurs des impôts et revenus indirects			628,196,871 47
	les receveurs généraux			1,310,044,133 74
	le caissier-payeur du trésor			309,215,143 91
	les payeurs du trésor			17,263,243 91
	les trésoriers payeurs en Algérie			10,677,324 60
	les receveurs des revenus indirects en Algérie			15,318,338 79
	les trésoriers des colonies			38,366 45
				2,290,753,422 87
	BUDGETS, SERVICES SPÉCIAUX; AVANCES ET DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.			
178	Excédant des payements sur les recettes pour les opérations de l'année			193,660,995 78
179	Comptables dépositaires des valeurs. — *VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1850.*			
			Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.
	Caissier payeur du trésor.	Valeurs existant au trésor	7,739,483f 34c	131,069,973f 64c	210,549,204f 65c
		Numéraire en dépôt à la Banque	71,739,747 67	"	
	Receveurs généraux		9,234,725 31	8,816,034 91	18,050,760 22
	Receveurs des impôts et revenus indirects		3,968,428 43	5,945,237 51	9,913,665 94
	Payeurs du trésor.	Service ordinaire	3,280,670 74	277,200 00	8,400,364 61
		Service spécial à Toulon	4,842,493 87	"	
	Comptables en Algérie.	Trésoriers payeurs	7,920,089 09	17,401,800 00	25,321,889 09
		Receveurs de l'enregistrement et des domaines	88,233 48	"	88,233 48
		Receveurs des douanes	33,402 67	"	33,402 67
		Receveurs des contribons diverses	10,295 77	"	10,295 77
			108,857,570 37	163,510,246 06	272,367,816 43
	Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces.)				4,994,819 16
					277,362,635 59
	TOTAL				5,811,568,522 15

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Développement sur les Mouvements, pendant l'année 1849, des Bons du Trésor remis à divers.

	BONS ÉMIS PENDANT L'ANNÉE 1849.												
	BONS CRÉÉS en remboursement de droits sur le sel.	BONS REMIS à la banque de France.		BONS	BONS	BONS	BONS	BONS	TOTAL.		BONS REMBOURSÉS pendant l'année 1849.	EXCÉDANT PAR MOIS	
	Sans intérêts.	Sans intérêts.	A 4 p. 0/0.	à 3 p. 0/0.	à 4 p. 0/0.	à 5 p. 0/0.	à 5 1/2 p. 0/0.	à 6 p. 0/0.				des BONS ÉMIS.	des BONS REMBOURSÉS.
Solde au 31 décembre 1848										73,801,542f 00c			
Janvier 1849	"	50,000,000f 00c	"	"	"	"	7,909,893f 55c	655,756f 25c	58,565,649f 80c		58,294,982f 93c	270,666f 87c	"
Février	"	"	"	"	"	"	9,283,500 85	1,301,309 50	10,584,810 35		7,280,544 16	3,304,266 19	"
Mars	"	"	"	"	"	"	12,167,131 20	3,985,251 60	16,152,382 80		5,791,655 57	10,360,727 23	"
Avril	"	"	50,500,000f 00c	"	"	"	7,382,750 00	8,551,084 00	66,433,834 00		57,759,482 14	8,674,351 86	"
Mai	425,803f 70c	"	"	"	"	"	4,156,733 55	4,363,253 00	8,945,790 25		11,518,549 04	"	2,572,758f 79c
Juin	650,566 65	"	"	"	"	"	14,652,125 30	3,221,577 50	18,524,269 45		13,297,872 77	5,226,396 68	"
Juillet	1,340,521 22	"	50,500,000 00	"	"	"	13,401,938 95	9,433,934 50	74,676,394 67		63,264,236 60	11,412,158 07	"
Août	1,496,853 25	"	"	"	"	8,410,748f 90c	10,460,849 95	5,118,164 25	25,486,616 35		7,439,274 65	18,047,341 70	"
Septembre	"	"	"	"	4,369,364f 95c	19,330,214 05	6,864,455 25	3,969,615 95	34,533,650 20		17,995,422 96	16,538,227 24	"
Octobre	"	"	50,500,000 00	"	15,126,183 65	9,616,568 70	"	5,248,484 00	80,491,236 35		69,829,537 72	10,661,698 63	"
Novembre	34,086 80	"	"	"	13,059,123 35	5,572,600 80	"	4,184,509 00	22,850,319 95		16,493,026 59	6,357,293 36	"
Décembre	"	"	"	1,442,687f 25c	11,984,502 75	5,244,688 20	"	5,056,094 00	23,727,972 20		25,222,403 04	"	1,494,430 84
	3,947,831 62	50,000,000 00	151,500,000 00	1,442,687 25	44,539,174 70	48,174,820 65	86,279,378 60	55,089,033 55	440,972,926 37	440,972,926 37	354,186,988 17	"	"
Solde au 31 décembre 1849 (A)											160,587,480 20	"	"
										514,774,468 37	514,774,468 37	90,853,127 83	4,067,189 63
Excédant des bons émis												86,785,938 20	

Nota. Le développement, par mois, des bons du trésor délivrés à la caisse d'amortissement, pendant l'année 1849, pour les fonds mis par elle en réserve, se trouve page 494 du compte de l'amortissement des rentes.

TAUX DE L'ÉMISSION DES BONS DU TRÉSOR PENDANT L'ANNÉE 1849.

	BONS de 3 à 5 mois.	BONS de 6 à 11 mois.	BONS à un an.
Du 1er janvier au 14 août 1849	5 1/2 p. 0/0	6 p. 0/0	6 p. 0/0
Du 15 août au 21 septembre	5 p. 0/0	5 1/2 p. 0/0	6 p. 0/0
Du 22 septembre au 24 décembre	4 p. 0/0	5 p. 0/0	6 p. 0/0
Du 25 décembre au 31 décembre	3 p. 0/0	4 p. 0/0	5 p. 0/0

(A) Ce solde de 160,587,480f 20c se divise ainsi qu'il suit, savoir :

Montant des bons	remis à divers	Capital	107,180,960f 65c	110,087,480f 20c	160,587,480f 20c
		Intérêts	2,906,519 55		
	remis à la Banque de France	Capital	50,000,000 00	50,500,000 00	
		Intérêts	500,000 00		
Échéance des bons	Bons échus au 31 décembre 1849			1,394,451 35	160,587,480 20
	Bons à échoir pendant l'année 1850			159,193,028 85	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

TABLEAU indiquant les causes des mouvements, pendant l'année 1849, des Bons du Trésor remis à divers.

MOIS.	BONS ÉMIS			
	CONTRE ESPÈCES.	CRÉÉS en remboursement de droits sur le sel.	REMIS à la banque de France.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Janvier 1849	8,565,649 80	"	50,000,000 00	58,565,649 80
Février	10,584,810 35	"	"	10,584,810 35
Mars	16,152,382 80	"	"	16,152,382 80
Avril	15,933,834 00	"	50,500,000 00	66,433,834 00
Mai	8,519,986 55	425,803 70	"	8,945,790 25
Juin	17,873,702 80	650,566 65	"	18,524,269 45
Juillet	22,835,873 45	1,340,521 22	50,500,000 00	74,676,394 67
Août	23,989,763 10	1,496,853 25	"	25,486,616 35
Septembre	34,533,650 20	"	"	34,533,650 20
Octobre	29,991,236 35	"	50,500,000 00	80,491,236 35
Novembre	22,816,233 15	34,086 80	"	22,850,319 95
Décembre	23,727,972 20	"	"	23,727,972 20
	235,525,094 75	3,947,831 62	201,500,000 00	440,972,926 37

MOIS.	BONS REMBOURSÉS				
	EN ESPÈCES.	RETIRÉS de la banque de France et renouvelés.	CONSOLIDÉS EN RENTES 3 ET 5 P. 0/0. Consolidés en rentes 3 p. 0/0. Décret du 7 juillet 1848. (Voir le tableau ci-après.)	CONSOLIDÉS EN RENTES 3 ET 5 P. 0/0. Consolidés en rentes 5 p. 0/0 et provenant des caisses d'épargne. Décret du 7 juillet 1848. (Voir le tableau ci-après.)	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Janvier 1849	6,289,530 07	50,000,000 00	2,000,537 50	4,915 36	58,294,982 93
Février	6,702,890 08	"	576,332 50	1,321 58	7,280,544 16
Mars	5,212,103 17	"	579,095 00	457 40	5,791,655 57
Avril	7,700,584 85	50,000,000 00	58,897 30	"	57,759,482 14
Mai	10,639,633 84	"	875,380 65	3,534 54	11,518,549 04
Juin	13,297,872 77	"	"	"	13,297,872 77
Juillet	12,764,236 60	50,500,000 00	"	"	63,264,236 60
Août	7,439,274 65	"	"	"	7,439,274 65
Septembre	17,995,422 96	"	"	"	17,995,422 96
Octobre	19,329,537 72	50,500,000 00	"	"	69,829,537 72
Novembre	16,493,026 59	"	"	"	16,493,026 59
Décembre	25,222,403 04	"	"	"	25,222,403 04
	149,086,516 34	201,000,000 00	4,090,242 95	10,228 88	354,186,988 17

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Tableau de la Consolidation, au 1er janvier 1850, des Bons du trésor antérieurs au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.)

MOIS.		BONS DÉPOSÉS.	CAPITAL des RENTES CRÉÉES.	LIQUIDATION DES BONS. CAPITAL des rentes remises aux déposants.	APPOINTS payés en numéraire.	INTÉRÊTS annulés au profit du trésor.	TOTAL.
Bons consolidés pendant l'année 1848.	Juillet 1848	88,043,976f35c	56,219,306f24c	50,963,598f94c	17,174f 46c	760,631f 60c	51,741,405f00c
	Août	75,452,502 55	87,552,684 63	87,573,016 95	52,610 16	1,204,172 29	88,829,799 40
	Septembre	23,107,745 20	30,472,700 98	33,364,618 91	35,050 12	492,933 77	33,892,602 80
	Octobre	16,795,378 95	18,542,491 10	18,564,564 33	19,901 63	283,580 14	18,868,046 10
	Novembre	11,545,330 40	16,210,582 67	16,395,712 47	21,815 33	275,283 60	16,692,811 40
	Décembre	27,447,609 70	28,295,624 10	14,141,333 00	7,407 82	254,159 93	14,402,900 75
Total au 31 décembre 1848		242,392,543 15	237,293,389 72	221,002,844 60	153,959 52	3,270,761 33	224,427,565 45
Bons consolidés pendant l'année 1849.	Janvier 1849	2,000,537 50	3,061,606 45	18,904,320 78	5,150 11	259,886 81	19,169,357 70
	Février	576,332 50	744,343 02	965,343 34	1,829 38	18,412 28	985,585 00
	Mars	579,095 00	375,286 55	531,238 81	984 82	7,146 37	539,370 00
	Avril	58,897 30	351,860 59	384,476 84	437 63	2,628 03	387,542 50
	Mai	875,380 65	921,314 27	959,576 23	2,320 71	11,468 51	973,365 45
Total au 31 décembre 1849		246,482,786 10	242,747,800 60	242,747,800 60	164,682 17	3,570,303 33	246,482,786 10

Tableau de la Consolidation des Bons du trésor créés depuis le 1er juillet 1848, en remboursement de dépôts aux Caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)

MOIS.		BONS DÉPOSÉS.	CAPITAL des RENTES CRÉÉES.	LIQUIDATION DES BONS. CAPITAL des rentes remises aux déposants.	APPOINTS payés en numéraire.	INTÉRÊTS annulés au profit du trésor.	TOTAL.
Bons consolidés pendant l'année 1848.	Septembre 1848	4,020f 61c	"	"	"	"	"
	Octobre	2,874 47	4,688f 00c	4,688f 00c	44f 72c	104f 55c	4,837f 27c
	Novembre	5,484 95	6,144 00	5,872 00	208 92	103 83	6,184 75
	Décembre	5,673 95	4,624 00	4,240 00	120 27	74 38	4,434 65
Total au 31 décembre 1848		18,053 98	15,456 00	14,800 00	373 91	282 76	15,456 67
Bons consolidés pendant l'année 1849.	Janvier 1849	4,915 36	5,600 00	5,648 00	146 38	127 58	5,921 96
	Février	1,321 58	2,176 00	2,784 00	70 38	57 91	2,912 29
	Mars	457 40	"	"	"	"	"
	Avril	"	432 00	432 00	18 84	6 56	457 40
	Mai	3,534 54	3,376 00	3,376 00	83 80	74 74	3,534 54
Total au 31 décembre 1849		28,282 86	27,040 00	27,040 00	693 31	549 55	28,282 86

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Traites et Mandats, pendant l'année 1849.

DÉSIGNATION DES EFFETS.	EFFETS ÉMIS.	EFFETS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES EFFETS émis.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES EFFETS remboursés.
Traites du caissier payeur du trésor sur lui-même	57,302,823f 76c	54,393,624f 86c	2,909,198f 90c	"
Mandats du caissier payeur du trésor sur lui-même pour payements de quittances d'arrérages de rentes déposées	22,073,944 85	22,476,977 35	"	403,032f 50c
Mandats du caissier payeur du trésor sur les receveurs généraux	5,632,305 62	5,538,146 74	94,158 88	"
Mandats tirés sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	91,860,259 07	89,117,840 50	2,742,418 57	"
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	10,988,585 16	11,086,168 50	"	97,583 34
Mandats des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	970,595 77	944,651 94	25,943 83	"
Mandats des mêmes comptables sur leurs préposés	1,552,041 88	1,547,872 56	4,169 32	"
——— sur leurs collègues	554,545 26	564,031 06	"	9,485 80
Mandats des préposés des mêmes comptables	2,814,751 40	2,776,789 43	37,961 97	"
Mandat du payeur de l'armée d'Italie sur les receveurs généraux	173,719 11	132,865 55	40,853 56	"
——— sur les trésoriers payeurs en Algérie	628 59	228 80	399 79	"
——— sur ses préposés	31,793 90	31,793 90	"	"
Mandats des préposés du même comptable	15,443 44	15,437 69	5 75	"
	193,971,437 81	188,626,428 88	5,855,110 57	510,101 64
EXCÉDANT des effets émis			5,345,008 93	

État présentant le mouvement des Fonds particuliers des Comptables des finances, pendant l'année 1849.

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	FONDS REÇUS.	FONDS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES FONDS reçus.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES FONDS remboursés.
Receveurs généraux (A)	330,593,583f 78c	309,652,358f 01c	20,941,225f 77c	"
Receveurs des revenus indirects. — Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	8,937 86	12,590 22	"	3,652f 36c
Receveurs des revenus indirects. — ——— des douanes	46,783 45	54,923 15	"	8,139 70
Receveurs des revenus indirects. — ——— des contributions indirectes	1,379,784 62	698,434 74	681,349 88	"
Directeurs de la fabrication des monnaies	23,851,229 40	23,884,453 72	"	33,224 32
Payeurs du trésor	59,646 04	59,676 98	"	30 94
Comptables en Algérie	750 67	997 16	"	246 49
	355,940,715 82	334,363,433 98	21,622,575 65	45,293 81
EXCÉDANT des fonds reçus			21,577,281 34	

(A) Les mouvements des fonds particuliers des receveurs généraux n'expriment pas ceux de leurs avances en compte courant avec le trésor. Ces avances sont, pour leur résultat annuel, l'objet d'un développement spécial qui se trouve ci-après, pages 180 et 181.

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1849.

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
Communes et établissements publics l/c de fonds placés au trésor — Ville de Paris	17,212,337f 06c	3,231,500f 00c	13,980,837f 06c	"
Communes et établissements publics l/c de fonds placés au trésor — Départements	73,208,746 17	67,520,226 75	5,688,519 42	"
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine l/c de fonds déposés au trésor	6,345,000 00	6,819,000 00	"	474,000f 00c
Caisse des invalides de la marine	7,777,343 52	8,265,987 49	"	488,643 97
Caisse des dépôts et consignations s/c courant avec le trésor	67,138,770 27	56,586,683 38	10,552,086 89	"
——— s/c de fonds des caisses d'épargne	34,886,683 38	7,000,000 00	27,886,683 38	"
——— s/c de compensation accordée aux déposants des caisses d'épargne	29,421,378 00	"	29,421,378 00	"
DIVERS SERVICES PUBLICS.				
Imprimerie nationale	458,245 90	297,800 00	160,445 90	"
Ministère de la marine s/c du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	3,163,428 29	3,500,816 49	"	337,388 20
Divers l/c de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	55,764,455 69	55,088,383 26	676,072 43	"
Départements l/c de produits éventuels affectés à divers services locaux	8,560,758 99	7,586,643 73	974,115 26	"
Chancelleries consulaires l/c de fonds commun	151,924 54	139,714 11	12,210 43	"
Caisse des dépôts et consignations s/c chez les receveurs généraux	78,983,481 06	79,048,641 42	"	65,160 36
Légion d'honneur s/c chez les receveurs généraux	5,091,025 37	5,069,047 96	21,977 41	"
Gestions intérimaires de recettes des finances l/c de bénéfices et de frais	197,693 65	154,650 72	43,042 93	"
ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS. (Fonds déposés au Trésor.)				
Caisse des employés et artisans	141,263 83	121,000 00	20,263 83	"
Tontine du pacte social	40,068 40	41,000 00	"	931 60
——— d'épargnes	1,352,064 89	1,395,000 00	"	42,935 11
Ministère de l'instruction publique s/c de fondations anglaises	41,311 41	30,497 97	10,813 44	"
——— écossaises	20,429 70	12,351 41	8,078 29	"
——— irlandaises	85,486 76	122,000 00	"	"
Divers établissements l/c de placements de fonds sans intérêts	82,456 65	77,617 89	4,838 76	36,513 24
FONDS À REMBOURSER À DIVERS.				
Ex-receveurs généraux l/c d'avances à leur rembourser	1,318,698 96	943,151 72	375,547 24	"
Caisse des dépôts et consignations s/c de recettes à lui verser pour divers services spéciaux	1,712,136 28	1,707,015 66	5,120 62	"
Idem pour le service des retraites du ministère des finances	4,803,974 20	4,670,975 09	132,999 11	"
——— de la justice	977,883 84	960,129 61	17,754 23	"
Fonctionnaires de l'instruction publique l/c de fonds de retraite	327,099 13	307,200 00	19,899 13	"
Divers l/c de dépôts et consignations chez les trésoriers payeurs en Algérie	"	500 00	"	500 00
——— d'arrérages de rentes départementales à payer à Paris	331,277 24	282,857 24	48,420 00	"
——— déposées	35,414,604 07	35,342,110 57	72,493 50	"
DIVERS CORRESPONDANTS.				
Receveurs généraux l/c intermédiaire de remboursement de dépôts antérieurs au 1er juin 1816	4,119 69	"	4,119 69	"
Héritiers Carayon-Latour l/c de remboursement à 4 p. 0/0	"	799,994 00	"	799,994 00
Baudon, ex receveur général de la Seine-Inférieure s/c de liquidation	630,393 02	"	630,393 02	"
Ministères l/c de services d'estafettes	38,427 00	43,856 14	"	5,429 14
Maîtres de postes l/c de services d'estafettes	39,122 45	43,994 23	"	4,871 78
Directeurs des monnaies l/c intermédiaire de frais de fabrication	37,067 31	66,857 02	"	29,789 71
Diérickx, directeur de la fabrication des monnaies de Paris s/c courant	1,904,616 86	1,904,616 86	"	"
Directeurs des monnaies l/c d'avances pour tolérances en fort sur la fabrication	3,729 25	3,729 25	"	"
Divers comptables l/c intermédiaire de mouvements de fonds	2,421,647 43	2,533,267 89	"	111,620 46
Établissements tontiniers l/c d'arrérages et annuités versés par eux, en exécution du décret du 20 mars 1848	225 00	937,453 96	"	937,228 96
Ministère de la marine s/c de banque de prêts de la Guadeloupe et de la Martinique	1,077,837 86	1,035,487 63	42,350 23	"
Caisse des dépôts et consignations s/c de dépôts de garantie à la banque de France	4,320,000 00	"	4,320,000 00	"
Divers correspondants	734,274 95	795,478 34	"	61,203 39
A REPORTER	446,221,488 07	354,487,237 79	95,130,460 20	3,396,209 92

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Suite de l'*État présentant le Mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1849.*

DÉSIGNATION. DES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
REPORT	446,221,488f 07c	354,487,237f 79c	95,130,460f 20c	3,396,209f 92c
COMPTES DE DIVERS AVEC LES RECEVEURS DES REVENUS INDIRECTS.				
Communes et établissements publics *r/c* avec les receveurs de l'enregistrement	100,297 14	76,065 92	24,231 22	"
Caisse des dépôts et consignations *s/c* intermédiaire avec les receveurs de l'enregistrement	1,253,444 07	1,254,283 76	"	839 69
Légion d'honneur *s/c* avec les receveurs de l'enregistrement	8,357 74	5,724 84	2,632 90	"
Établissements d'aliénés *r/c* de recouvrements de pensions	166,436 35	164,015 81	2,420 54	"
Divers *r/c* de recouvrements de mandements exécutoires décernés par les préfets	155,585 50	152,659 47	2,926 03	"
Gendarmerie *s/c* de frais de capture pour contrainte par corps	7,541 00	6,195 00	1,346 00	"
Hospices *r/c* de confiscations prononcées à leur profit. (Enregistrement.)	"	90 00	"	90 00
Liste civile *s/c* intermédiaire de liquidation chez les receveurs de l'enregist.	"	A déd. 1,185 08	"	A déd. 1,185 08
Domaine privé *s/c* intermédiaire de liquidation chez les receveurs de l'enreg.	"	1,185 08	"	1,185 08
Divers *r/c* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	28,515,517 84	27,742,816 50	772,701 34	"
——— *r/c* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	12,055,154 52	13,103,498 53	"	1,048,344 01
Receveurs des douanes *r/c* de fonds recouvrés pour divers	232,787 75	231,158 75	1,629 00	"
——— *r/c* de fonds de retenues pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés des brigades	2,316,675 34	2,125,324 69	191,350 65	"
——— *r/c* de primes pour saisies de tabacs et arrestations de fraudeurs	66,166 09	67,366 17	"	1,200 08
Préposés des douanes *r/c* de saisies faites à la requête d'autres administrations	8,033 38	6,897 66	1,135 72	"
Receveurs des contributions indirectes *r/c* de consignations à juger ou à répartir	2,731,539 33	2,847,994 11	"	116,454 78
Villes et communes *r/c* avec les receveurs des contributions indirectes. (*Service des octrois.*)	4,264,414 35	4,256,589 42	7,824 93	"
Divers *r/c* de fonds en dépôt chez les directeurs des postes	12,443 47	5,487 81	6,955 66	"
Pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée *r/c* d'indemnités	4,764 55	4,733 15	31 40	"
Divers *r/c* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	231,259,157 37	231,594,235 81	"	335,078 44
Directeurs de la fabrication des monnaies *r/c* intermédiaire de conversion de matières à fabriquer	233,614,459 15	233,614,459 15	"	"
Divers *r/c* de retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes de monnaies par le commerce	54,044 97	56,623 70	"	2,578 73
——— de polissage, de coins et de viroles	4,064 60	4,064 60	"	"
——— d'affinage d'or et d'argent	312,099 97	312,099 97	"	"
——— de vérification d'or et d'argent	22,865 69	22,865 69	"	"
——— de viroles brisées dans la fabrication des pièces de 5 francs	8,744 01	9,190 91	"	446 90
Divers *r/c* de bonifications allouées aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent	81 67	83 43	"	1 76
——— de pièces de 15 et 30 sous	10 78	10 78	"	"
Divers *r/c* avec les receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	4,762,463 30	1,013,659 45	3,748,803 85	"
Divers *r/c* avec les receveurs des douanes en Algérie	2,053,612 29	2,031,558 91	22,053 38	"
Divers *r/c* avec les receveurs des contributions diverses en Algérie	489,638 89	491,291 10	"	1,652 21
	970,701,889 18	875,688,282 88	99,916,502 82	4,902,896 52
EXCÉDANT des recettes			95,013,606f 30c	

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants des Comptables des Finances, pendant l'année 1849.

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DES COMPTABLES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.				
Receveurs particuliers *r/c* avec les receveurs généraux	791,045,769f 79c	790,750,264f 03c	295,505f 76c	"
——— *r/c* avec les percepteurs	2,496,179 41	2,168,795 61	327,383 80	"
Percepteurs *r/c* courant avec les receveurs particuliers	5,677,865 14	6,256,886 58	"	579,021f 44c
Agents comptables des facultés *r/c* courant	1,941,424 00	1,936,454 00	4,970 00	"
Receveur particulier de Bastia *s/c* de caisse de réserve	1,897,012 83	2,027,508 53	"	130,495 70
Greffiers comptables des maisons centrales de force et de correction *r/c* de restes à recouvrer	13,533 35	15,268 53	"	1,735 18
Comptoirs d'escomptes et sociétés commerciales *r/c* d'effets à recouvrer	228,739 74	215,267 86	13,471 88	"
Payeurs des départements *r/c* d'acquits à vérifier	72,359,136 89	72,834,504 95	"	475,368 06
Divers comptables des départements *r/c* de mandats des receveurs généraux	69,956,426 99	69,174,720 28	781,706 71	"
Divers comptables des départements *r/c* de fournitures de l'Imprimerie nationale	327,536 15	317,513 06	10,023 09	"
——— *r/c* d'effets à payer	7,709,173 17	7,793,247 01	"	84,073 84
——— *r/c* d'achats de rentes sur l'État	68,709,473 99	70,605,240 50	"	1,895,766 51
——— *r/c* de ventes de rentes sur l'État	39,490,074 68	38,546,710 43	943,364 25	"
Officiers et employés militaires *r/c* de retenues applicables aux contributions directes	18,852 07	18,068 86	783 21	"
Trésorier général des invalides de la marine	9,048,131 57	8,316,234 38	731,897 19	"
Agents forestiers *r/c* de masse	10 00	338 00	"	328 00
Condamnés libérés *r/c* de masse	370 00	573 84	"	203 84
Receveurs d'hospices et d'établissements de bienfaisance *r/c* de versements pour le service des enfants trouvés	8,930,939 76	8,838,379 86	92,559 90	"
Communes et établissements publics *r/c* de produits de coupes extraordinaires de bois	6,234,535 11	4,279,370 75	1,955,164 36	"
Receveurs des communes et établissements publics *r/c* d'obligations de coupes ordinaires de bois en dépôt	2,443,022 85	1,823,582 93	619,439 92	"
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *r/c* d'obligations	4,482,703 21	6,232,772 36	"	1,750,069 15
Adjudicataires de coupes ordinaires de bois des communes et établissements publics *r/c* d'obligations en dépôt	1,828,002 98	2,443,022 85	"	615,019 87
Soumissionnaires de fournitures et de travaux publics *r/c* de dépôts en effets publics	875,673 35	901,880 00	"	26,206 65
Ministères *r/c* de dépôts en effets publics des soumissionnaires de fournitures et travaux	1,019,145 00	987,048 35	32,096 65	"
——— en numéraire des soumissionnaires de fournitures et travaux	10,722,227 04	10,922,575 91	"	200,348 87
Monnaies étrangères. (Matières d'or et d'argent.)	58,067 02	58,067 02	"	"
Produit de souscriptions en faveur des victimes des 22, 23 et 24 février 1848	2,571 65	2,449 05	122 60	"
——— pour les victimes de juin 1848	1,557 50	1,557 50	"	"
Divers correspondants	3,154,670 56	3,089,710 10	64,960 46	"
CORRESPONDANTS DES PAYEURS.	1,110,672,825 80	1,110,558,013 13	5,873,449 78	5,758,637 11
Divers *r/c* de retenues exercées à leur profit	1,618,450 62	1,618,450 62	"	"
Divers correspondants	17,881 66	137 00	17,744 66	"
CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS PAYEURS EN ALGÉRIE.				
Comptoirs d'escomptes et sociétés commerciales *r/c* d'effets à recouvrer	175,589 88	185,939 93	"	10,350 05
Service communal en Algérie	876,608 70	852,541 91	24,066 79	"
Préposés-payeurs en Algérie *r/c* de remise de monnaies arabes aux trésoriers payeurs	55,382 66	55,382 66	"	"
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES EN ALGÉRIE.				
Service communal en Algérie	20,939 61	38,966 00	"	18,026 39
	1,113,437,678 93	1,113,309,431 25	5,915,261 23	5,787,013 55
EXCÉDANT de recettes			128,247f 68c	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Avances pour divers services, pendant l'année 1849.

DÉSIGNATION DES AVANCES.	AVANCES CONSTATÉES.	AVANCES RECOUVRÉES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES AVANCES constatées.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES AVANCES recouvrées.
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Frais de régie de l'administration des forêts	181,744f 24c	90,272f 67c	91,471f 57c	"
Frais judiciaires. (Justice militaire.)	33,215 33	30,785 44	2,429 89	"
Frais de poursuites et d'instances concernant l'administration des domaines	224,889 25	230,921 13	"	6,031f 88c
Divers services	111,375 23	113,188 10	"	1,812 87
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES.				
Appointements des préposés, à payer par les contrôleurs des brigades. (Compte intermédiaire.)	21,141,415 75	21,142,721 86	"	1,306 11
Pensions de retraites acquittées pour le compte des receveurs des finances	5,543,013 50	5,722,882 27	"	179,868 77
Fonds de masse d'habillement des brigades	37,245 05	53,366 41	"	16,121 36
Frais de saisies	322,760 39	255,889 66	66,870 73	"
Parts de saisies	73,129 50	71,754 25	1,375 25	"
Primes d'arrestation de fraudeurs	2,490 41	3,007 90	"	517 49
Plombage, estampillage et marque de bestiaux	355,673 25	349,141 68	6,531 57	"
Remboursements de consignations	5,153,688 97	5,190,896 20	"	37,207 23
Divers services	1,004,159 09	908,526 95	95,632 14	"
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.				
Frais judiciaires	2,560,236 80	3,212,637 82	"	652,401 02
AVANCES DES DIRECTEURS DES POSTES.				
Timbre de reconnaissances de dépôts de valeurs	504,000 00	499,712 50	4,287 50	"
Service des voyages de l'ancienne Cour	330 39	"	330 39	"
Frais de poursuites	15,100 43	5,687 72	9,412 71	"
Divers services	45,054 11	50,200 63	"	5,146 52
AVANCES DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.				
Solde des comptes des contributions	161,784 85	101,701 65	60,083 20	"
Frais de poursuites pour le recouvrement des contributions directes	2,035,747 03	1,995,038 39	40,708 64	"
Timbres de formules de patentes	1,431,313 75	1,732,536 04	"	301,222 29
Droits de permis de chasse	2,147,040 00	2,215,195 00	"	68,155 00
AVANCES DES PAYEURS DU TRÉSOR.				
Dépenses à régulariser sur ordonnances ultérieures de la marine	"	2,914 58	"	2,914 58
AVANCES DES TRÉSORIERS PAYEURS EN ALGÉRIE.				
Service des postes	127 00	1,407 50	"	1,280 50
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES EN ALGÉRIE.				
Divers services	332,159 33	303,027 73	29,131 60	"
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES EN ALGÉRIE.				
Divers services	458,944 39	484,350 62	"	25,406 23
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES EN ALGÉRIE.				
Divers services	265,653 22	231,213 50	34,439 72	"
OPÉRATION D'ORDRE.				
Virement d'écritures, pour l'application aux budgets, des traites de la marine restant à régulariser au 1er janvier 1849 dans la comptabilité de l'agent spécial de ces traites	2,280,661 57	2,280,661 57	"	"
	46,422,952 83	47,279,639 77	442,704 91	1,299,391 85
Excédant des avances recouvrées			856,686 94	

État des Créances administratives constatées pendant l'année 1849, et des Recettes effectuées sur ces créances pendant la même année.

CRÉANCES CONSTATÉES.		
Créance constatée à la charge de la caisse des dépôts et consignations, pour le versement à faire par elle au trésor sur le produit de ses bénéfices de l'année 1849		1,611,650f 04c
Créance constatée à la charge de l'Imprimerie nationale, pour le versement à faire par elle au trésor de l'excédant de ses recettes pendant l'exercice 1848		71,005 46
Total		1,682,655 50
RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR LES CRÉANCES.		
Versement fait au trésor, par l'Imprimerie nationale, de l'excédant de ses recettes	pendant l'exercice 1845 .. 199,771f 89c pendant l'exercice 1846 .. 60,085 71	259,857 60
Excédant de créances constatées		1,422,797 90

État présentant le mouvement des Débets de Comptables et des Créances litigieuses, pendant l'année 1849.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.	ACCROISSEMENTS.	ATTÉNUATIONS. VERSEMENTS effectués dans les caisses du trésor public.	ATTÉNUATIONS. RÉDUCTIONS prononcées par arrêts de la cour des comptes, ordonnances et décisions ministérielles.
DÉBETS DE COMPTABLES.			
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	34,158f 65c	14,858f 96c	0f 09c
Receveurs des douanes	17,500 00	"	"
Receveurs des contributions indirectes	14,948 24	30,842 59	826 21
Directeurs des postes	8,703 13	10,316 99	"
Receveurs généraux	"	145,562 14	"
Payeurs du trésor	26,122 00	66 67	"
CRÉANCES LITIGIEUSES.			
Néant	"	"	"
	101,432 02	201,647 35	826 30
		202,473 65	
Excédant des atténuations	101,041 63		

SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1849.

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
RECEVEURS de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Receveurs généraux	136,400f 00c	1,392,641f 64c
	Caissier payeur du trésor	80,000 00	
	Leurs collègues	1,176,241 64	
RECEVEURS des douanes	Receveurs généraux	8,218,489 27	13,974,954 55
	Caissier payeur du trésor	1,770,000 00	
	Receveurs des douanes en Algérie	952 89	
	Leurs collègues	3,985,512 39	
Idem. (Traites et obligations protestées.)	Receveurs généraux	.....	4,287 00
RECEVEURS des contributions indirectes	Receveurs généraux	5,014,000 00	8,679,150 10
	Caissier payeur du trésor	2,930,594 34	
	Leurs collègues	734,555 76	
Idem. (Traites et obligations protestées.)	Receveurs généraux	.....	178,260 37
DIRECTEURS des postes	Receveurs de l'enregistrement	1,945,350 29	16,833,663 54
	Receveurs des douanes	223,206 00	
	Receveurs des contributions indirectes	2,589,431 55	
	Receveurs généraux	4,155,581 09	
	Caissier payeur du trésor	2,714,307 30	
	Leurs collègues	5,205,787 31	
DIRECTEURS de la fabrication des monnaies	Leurs collègues	.....	232,171 20
RECEVEURS GÉNÉRAUX	Receveurs de l'enregistrement	187,131,505 99	738,012,446 44
	Receveurs des douanes	73,784,253 12	
	Receveurs des contributions indirectes	195,963,160 80	
	Directeurs des postes	20,999,470 30	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	7,452 21	
	Caissier payeur du trésor	225,305,488 71	
	Payeurs	2,065,233 80	
	Agent comptable des traites de la marine	304 64	
	Trésoriers des colonies	37,925 21	
	Leurs collègues	32,717,651 66	
CAISSIER PAYEUR DU TRÉSOR	Receveurs de l'enregistrement	24,358,532 81	617,758,699 26
	Receveurs des douanes (numéraire)	3,463,365 19	
	Receveurs des douanes (traites de douanes)	46,106,372 27	
	Receveurs des contributions indirectes (numéraire)	42,447,423 27	
	Receveurs des contributions indirectes (obligations des redevables)	15,254,751 86	
	Directeurs des postes	3,340,749 85	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	75,645 30	
	Receveurs généraux	480,850,494 10	
	Payeurs	1,232,692 55	
	Agent comptable des traites de la marine	46,993 08	
	Trésoriers payeurs en Algérie	581,237 74	
	Trésoriers des colonies	441 24	
	A REPORTER	.....	1,397,066,274 10

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
RECEVEURS de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Directeurs des postes	1,945,350f 29c	215,664,069f 60c
	Receveurs généraux	188,183,944 86	
	Caissier payeur du Trésor	24,358,532 81	
	Leurs collègues	1,176,241 64	
RECEVEURS des douanes	Directeurs des postes	223,206 00	127,212,367 15
	Receveurs généraux	73,433,321 29	
	Caissier payeur du Trésor (numéraire)	3,463,365 19	
	Caissier payeur du Trésor (traites de douanes)	46,102,522 27	
	Receveurs des douanes en Algérie	4,440 01	
	Leurs collègues	3,985,512 39	
RECEVEURS des contributions indirectes	Directeurs des postes	2,589,431 55	255,423,648 99
	Receveurs généraux	194,397,486 55	
	Caissier payeur du Trésor (numéraire)	42,447,423 27	
	Caissier payeur du Trésor (obligations des redevables)	15,254,751 86	
	Leurs collègues	734,555 76	
DIRECTEURS des postes	Receveurs généraux	21,049,607 73	29,573,940 82
	Caissier payeur du Trésor	3,340,749 85	
	Leurs collègues	5,183,583 24	
DIRECTEURS de la fabrication des monnaies	Receveurs généraux	8,189 81	322,844 91
	Caissier payeur du Trésor	75,645 30	
	Leurs collègues	239,009 80	
RECEVEURS GÉNÉRAUX	Receveurs de l'enregistrement	136,400 00	1,310,944,133 74
	Receveurs des douanes	8,218,489 27	
	Receveurs de douanes (Traites et obligations protestées.)	4,287 00	
	Receveurs des contributions indirectes	5,014,000 00	
	Receveurs de contributions indirectes (Traites et obligations protestées.)	178,260 37	
	Directeurs des postes	4,155,581 09	
	Caissier payeur du Trésor	480,468,799 58	
	Payeurs	761,766,165 68	
	Trésoriers payeurs en Algérie	3,863 85	
	Trésoriers des colonies	17,450,635 92	
	Leurs collègues	32,647,650 98	
CAISSIER PAYEUR DU TRÉSOR	Receveurs de l'enregistrement	80,000 00	309,215,143 91
	Receveurs des douanes	1,770,000 00	
	Receveurs des contributions indirectes	2,930,594 34	
	Directeurs des postes	2,714,307 30	
	Receveurs généraux	224,314,033 90	
	Payeurs	13,430,696 02	
	Agent comptable des traites de la marine	11,914,988 10	
	Trésoriers payeurs en Algérie	51,489,847 82	
	Trésoriers des colonies	570,676 43	
	A REPORTER	.....	2,247,456,149 12

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1849.*

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
	REPORT	.....	1,397,066,274f 10c
PAYEURS DU TRÉSOR	Receveurs généraux	762,751,297f 62c	781,344,944 57
	Caissier payeur du Trésor	13,430,696 02	
	Trésoriers payeurs en Algérie	1,687,618 80	
	Leurs collègues	3,475,332 13	
AGENT comptable des traites de la marine	Caissier-payeur du Trésor	.....	11,914,988 10
TRÉSORIERS PAYEURS en Algérie	Receveurs généraux	3,863 85	82,167,378 31
	Caissier payeur du Trésor	49,129,380 83	
	Payeurs	10,000,000 00	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	9,127,833 17	
	Receveurs des douanes en Algérie	4,713,866 26	
	Receveurs des contributions diverses en Algérie	1,304,545 18	
	Leurs collègues	7,887,889 02	
RECEVEURS de l'enregistrement et des domaines en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	180,400 00	310,892 78
	Leurs collègues	130,492 78	
RECEVEURS des douanes en Algérie	Receveurs des douanes	4,440 01	23,742 75
	Leurs collègues	19,302 74	
RECEVEURS des contributions diverses en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	10,525 59	51,688 39
	Leurs collègues	41,162 80	
TRÉSORIERS des colonies	Receveurs généraux	17,450,635 92	18,456,499 21
	Caissier payeur du Trésor	570,676 43	
	Payeurs	435,186 86	
	TOTAL des fonds reçus	.....	2,291,336,408 21

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
	REPORT	.....	2,247,456,149f 12c
PAYEURS DU TRÉSOR	Receveurs généraux	2,065,233f 80c	17,215,883 20
	Caissier payeur du Trésor	1,242,617 10	
	Trésoriers payeurs en Algérie	10,000,000 00	
	Trésoriers des colonies	435,186 86	
	Leurs collègues	3,472,845 44	
AGENT comptable des traites de la marine	Receveurs généraux	304 64	47,360 71
	Caissier payeur du Trésor	46,993 08	
	Trésoriers des colonies	62 99	
TRÉSORIERS PAYEURS en Algérie	Caissier payeur du Trésor	667,153 12	10,677,324 60
	Payeurs	1,687,618 80	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	180,400 00	
	Receveurs des contributions diverses en Algérie	10,525 59	
	Leurs collègues	8,131,627 09	
RECEVEURS de l'enregistrement et des domaines en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	9,116,708 11	9,239,901 92
	Leurs collègues	123,193 81	
RECEVEURS des douanes en Algérie	Receveurs des douanes	952 89	4,734,121 89
	Trésoriers payeurs en Algérie	4,713,866 26	
	Leurs collègues	19,302 74	
RECEVEURS des contributions diverses en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	1,304,545 18	1,344,314 98
	Leurs collègues	39,769 80	
TRÉSORIERS des colonies	Receveurs généraux	37,925 21	38,366 45
	Caissier payeur du Trésor	441 24	
	TOTAL des fonds envoyés	.....	2,290,753,422 87

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement, pendant l'année 1849, des Fonds des Budgets et des Services spéciaux, ainsi que des Avances du Trésor sur les mêmes services.

SERVICES ET EXERCICES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT des RECETTES.	EXCÉDANT des PAYEMENTS.
BUDGETS.				
Budget de l'exercice 1848	304,632,016f 54c	294,630,117f 17c	10,001,899f 37c	"
——— 1849	1,257,448,859 01	1,370,123,949 96	"	112,675,090f 95c
——— 1850	34,374 10	10,164,015 34	"	10,129,641 24
Fonds généraux des budgets applicables au service colonial. Exercice 1848	581,986 66	"	581,986 66	"
——— 1849	"	6,388,958 21	"	6,388,958 21
——— 1850	"	12,830,867 00	"	12,830,867 00
SERVICES SPÉCIAUX.				
Cautionnements en numéraire	14,830,853 40	18,373,480 81	"	3,542,627 41
Service départemental. (Produits éventuels.)	26,081,238 88	26,616,095 17	"	534,856 29
Service colonial	22,788,246 69	25,921,070 36	"	3,132,823 67
Service municipal de l'Algérie	4,934,254 68	9,092,241 28	"	4,157,986 60
Compte intermédiaire des produits de prises sur l'ennemi en Algérie	91,828 33	104,472 10	"	12,643 77
Créance sur la ville de Lille	"	117,103 93	"	117,103 93
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	"	1,042,064 80	"	1,042,064 80
Payements d'urgence pour dépenses extraordinaires	416,317 42	"	416,317 42	"
Liquidation de l'ancienne liste civile	547,148 73	1,732,179 71	"	1,185,030 98
——— du domaine privé	"	492,312 50	"	492,312 50
Bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848, déposés pour être consolidés en rentes 3 p. 0/0	4,090,242 95	22,055,220 65	"	17,964,977 70
Bons du trésor appartenant aux caisses d'épargne, déposés pour être consolidés en rentes 5 p. 0/0	10,228 88	12,826 19	"	2,597 31
Consolidation des bons du trésor remis à divers, antérieurement au 24 février 1848	5,454,410 88	242,747,800 60	"	237,293,389 72
Consolidation des fonds des caisses d'épargne	7,000,000 00	33,374,730 10	"	26,374,730 10
——— des bons du trésor remis en remboursement des fonds en dépôts aux caisses d'épargne	11,584 00	"	11,584 00	"
Liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon	145,555 00	357,062 78	"	211,507 78
Compagnie du chemin de fer du Nord S/C d'obligations à réaliser	"	12,000,000 00	"	12,000,000 00
Comptoirs nationaux d'escompte	332,000 00	332,000 00	"	"
Part contributive du trésor dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte	"	350,000 00	"	350,000 00
AVANCES ET DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.				
Produit de la consolidation en rentes des bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848	242,747,800 60	"	242,747,800 60	"
Produit de la consolidation des fonds des établissements tontiniers	937,453 96	"	937,453 96	"
——— des fonds des communes et établissements publics	2,081,172 17	"	2,081,172 17	"
	1,895,197,572 88	2,088,858,568 66	256,778,214 18	450,439,209 96
		Excédant de dépense	193,660,995f 78c	
RÉSULTAT GÉNÉRAL.				
Service des budgets. Service général	1,562,115,249 65	1,674,918,082 47	"	112,802,832 82
Service des budgets. Service colonial	581,986 66	19,219,825 21	"	18,637,838 55
Services spéciaux	86,733,909 84	394,720,660 98	"	307,986,751 14
Avances et découverts	245,766,426 73	"	245,766,426 73	"
	1,895,197,572 88	2,088,858,568 66	245,766,426 73	439,427,422 51
		Excédant de dépense	193,660,995f 78c	

État des Valeurs de Caisse et de Portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1849.

DÉSIGNATION DES VALEURS ET DES COMPTABLES.	AU 1er janvier 1849.	AU 1er janvier 1850.	DIFFÉRENCES AU 1er JANVIER 1850. Augmentations.	DIFFÉRENCES AU 1er JANVIER 1850. Diminutions.
NUMÉRAIRE.				
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	276,185f 15c	294,476f 25c	18,291f 10c	"
——— des douanes	1,555,620 04	1,876,323 51	320,703 47	"
——— des contributions indirectes	433,210 75	456,217 70	23,006 95	"
Directeurs des postes	1,039,827 11	1,286,105 32	246,278 21	"
Directeurs de la fabrication des monnaies	55,625 42	55,305 65	"	319f 77c
Receveurs généraux	9,180,515 51	9,234,725 31	54,209 80	"
Caissier payeur du trésor. Numéraire en caisse au trésor	8,366,410 58	7,739,483 34	"	626,927 24
Caissier payeur du trésor. Numéraire en dépôt à la banque	19,664,119 51	71,739,747 67	52,075,628 16	"
Payeurs du trésor	6,773,041 26	8,123,164 61	1,350,123 35	"
Comptables en Algérie. Trésoriers payeurs	9,069,547 41	7,920,089 09	"	1,149,458 32
Comptables en Algérie. Receveurs de l'enregistrement et des domaines	137,484 05	88,233 48	"	49,250 57
Comptables en Algérie. Receveurs des douanes	34,876 30	33,402 67	"	1,473 63
Comptables en Algérie. Receveurs des contributions diverses	52,652 30	10,295 77	"	42,356 53
	56,639,115 39	108,857,570 37	54,088,241 04	1,869,786 06
			52,218,454 98	
MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT À CONVERTIR EN ESPÈCES.				
Directeurs de la fabrication des monnaies	5,375,656 68	4,994,819 16	"	380,837 52
EFFETS À RECEVOIR.				
Receveurs des douanes	5,156,344 22	4,429,150 65	"	727,193 57
Receveurs des contributions indirectes	1,612,754 00	1,506,073 00	"	106,681 00
Directeurs des postes	10,013 86	10,013 86	"	"
Receveurs généraux	12,657,445 24	8,816,034 91	"	3,841,410 33
Caissier payeur du trésor	155,173,468 41	131,069,973 64	"	24,103,494 77
Payeurs du trésor	"	277,200 00	277,200 00	"
Trésoriers payeurs en Algérie	18,514,799 50	17,401,800 00	"	1,112,999 50
	193,124,825 23	163,510,246 06	277,200 00	29,891,779 17
			29,614,579 17	
RÉCAPITULATION.				
Numéraire	56,639,115 39	108,857,570 37	52,218,454 98	"
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	5,375,656 68	4,994,819 16	"	380,837 52
Effets à recevoir	193,124,825 23	163,510,246 06	"	29,614,579 17
	255,139,597 30	277,362,635 59	52,218,454 98	29,995,416 69

Augmentation, pendant l'année 1849, sur les valeurs de caisse et de portefeuille dont les comptables des finances étaient dépositaires au 1er janvier de la même année		22,223,038f 29c
Mais cette augmentation n'est réellement que de 21,640,052 fr. 95 cent., par le résultat des mouvements de fonds qui ont eu lieu, pendant l'année 1849, entre tous les comptables des finances. (Voir pages 174 à 177.)		
En effet,		
Les fonds envoyés ont été de	2,290,753,422f 87c	
Les fonds reçus se sont élevés à	2,291,336,408 21	
Excédant des fonds reçus	582,985 34	
représentant des fonds envoyés antérieurement au 1er janvier 1850 et parvenus depuis cette époque, lesquels diminuent d'autant l'encaisse des comptables qui ont reçu les fonds		582,985 34
Augmentation effective des valeurs de caisse et de portefeuille pendant l'année 1849		21,640,052 95

État des Opérations que les receveurs généraux ont faites pour le compte du Trésor, pendant l'année 1849.

RECETTES.

SERVICE DES BUDGETS.

		Exercice 1848.	Exercice 1849.		
Recettes sur les contributions et revenus publics.	Contributions directes	81,018,209f 67c	376,163,136f 39c		
	Contribution extraordinaire des 45 centimes	33,389,911 71	"		
	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	"	2,559,360 51		
	Produit des forêts et de la pêche	3,497,754 39	23,902,826 64		
	Produits universitaires	45,372 97	2,291,455 62		
	Produits divers	1,745,874 73	6,336,415 00		
	Retenues proportionnelles sur traitements et pensions	171,777 96	"		
		119,868,901 43	411,253,194 16		
		531,122,095 59		(1)	531,122,095f 59c

SERVICES SPÉCIAUX.

Versements de cautionnements en numéraire			9,834,416f 31c	
Produits éventuels affectés aux dépenses des départements	Exercice 1848	3,077,576f 60c		35,940,810 52
	—— 1849	23,028,817 61	26,106,394 21	

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Recettes pour le compte des correspondants du trésor.	Communes et établissements publics *t/c* de fonds placés au trésor	70,322,883f 07c			
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *t/c* de fonds déposés au trésor	6,345,000 00			
	Caisse des invalides de la marine	1,840,399 59			
	Départements *t/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	8,560,758 99			
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	78,983,481 06			
	Légion d'honneur.....*idem*	5,091,025 37			
	Gestions intérimaires de recettes des finances *t/c* de bénéfices et de frais	197,693 65	171,755,419 80		
	Divers établissements *t/c* de placements de fonds sans intérêts	82,456 65			
	Fonctionnaires de l'instruction publique *t/c* de fonds de retraite	297,827 74			
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* de recettes à lui verser pour le service des retraites du ministère des finances	33,668 68			
	Établissements tontiniers *t/c* d'arrérages et annuités versés par eux, en exécution du décret du 20 mars 1848	225 00			
Émissions de mandats.	Traites sur le caissier payeur du trésor par les receveurs généraux	83,663,611 22			
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues pour le compte du trésor	10,988,585 16	94,652,196 38		
	Solde des comptes des contributions pour les exercices 1847 et 1848	101,701 65			1,010,681,467 05
Recouvrements d'avances.	Poursuites pour le recouvrement des contributions	1,995,038 39			
	Timbre des formules de patentes	1,732,536 04	6,044,471 08		
	Droits de permis de chasse	2,215,195 00			
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.	Versements des receveurs de l'enregistrement	187,131,505 99			
	—— des douanes	73,784,253 12			
	—— des contributions indirectes	195,963,160 80			
	Versements des directeurs des postes	20,999,470 30			
	—— de la fabrication des monnaies	7,452 21			
	—— des receveurs des chemins de fer	216,933 35	(2) 738,229,379 79		
	Remises du caissier payeur du trésor	225,305,488 71			
	—— des payeurs	2,065,233 80			
	—— de l'agent comptable des traites de la marine	304 64			
	—— des trésoriers des colonies	37,925 21			
	—— des receveurs généraux	32,717,651 66			
	Total des recettes				1,577,744,373 16

(1) Voir le développement par département, pages 93 et 94.

(2) Ces fonds reçus, rapprochés de ceux que présente la page 174, se trouvent augmentés d'une somme de 216,933f 35c provenant des opérations constatées par virement de comptes.

DÉPENSES.

SERVICE DES BUDGETS.

		Exercice 1848.	Exercice 1849.		
Dépenses sur le budget du ministère des finances.	Intérêts de la dette flottante. (Intérêts alloués en compte courant aux receveurs généraux, et 1/3 p. 0/0 sur les intérêts dus aux communes)	1,022,925f 69c	2,573,424f 90c		
	Frais de service et de trésorerie. (Commissions, frais de transport et d'emballage de fonds.)	687,200 11	2,051,309 13		
	Traitements, taxations, remises et bonifications des receveurs des finances. — Traitements fixes	101,550 00	1,099,850 00		
	Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	323,913 22	905,537 73		
	Taxation pour la centralisation du produit de l'impôt direct	334,862 12	923,063 43		
	—— du produit des impôts et revenus indirects	279,671 08	695,190 14		
	Remises sur les produits de coupes de bois et les produits divers	95,181 48	93,337 03		
	Frais de perception des contributions directes. — Remises des percepteurs	3,078,852 39	8,587,763 82		
	Taxes de premier avertissement	48,845 58	290,186 81		
	Frais de perception de la contribution extraordinaire des 45 centimes	959,301 25	"		
	Frais de perception des redevances des mines (remises des percepteurs et premier avertissement)	15,491 32	4,820 40		
	Frais de perception des droits de vérification des poids et mesures (remises des percepteurs)	40,932 77	408 45		
	Frais de perception des biens de mainmorte. — Remises des percepteurs	"	3,292 11		
	Taxes de premier avertissement	"	252 16		
	Restitutions et non-valeurs, décharges et réductions sur contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles	28,460,048 30	40,579,654 59		
		35,448,775 31	57,808,090 70		
		93,256,866 01			
	Décharges à réimposer sur les contributions directes de l'exercice 1850	866,912 00			
		94,123,778 01		(1)	94,123,778f 01c

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Payements pour le compte des correspondants du trésor.	Communes et établissements publics *t/c* de fonds placés au trésor	67,520,226f 75c			
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *t/c* de fonds déposés au trésor	6,819,000 00			
	Caisse des invalides de la marine	7,127,857 10			
	Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	1,879,504 24			
	Départements *t/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	7,586,643 73		177,023,750 33	
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	79,048,641 42			
	Légion d'honneur *s/c*.....*idem*	5,069,047 96			
	Gestions intérimaires de recettes des finances *t/c* de bénéfices et de frais	154,650 72			
	Divers établissements *t/c* de placements de fonds sans intérêts	77,617 89			
	Ex-receveurs généraux *t/c* d'avances à leur rembourser	1,740,560 52			
Remboursements de mandats.	Mandats du caissier payeur du trésor sur les receveurs généraux	5,518,383 65			
	Traites des receveurs généraux sur le caissier payeur du trésor	89,303 24			
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues pour le compte du trésor	11,086,168 50		17,771,372 88	
	—— des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	944,651 94			
	—— du payeur de l'armée d'Italie sur les receveurs généraux	132,865 55			1,510,409,916 25
	Solde des comptes des contributions de l'exercice 1848	161,784 85			
Avances à recouvrer.	Poursuites pour le recouvrement des contributions	2,035,747 03			
	Timbre des formules de patentes	1,431,313 75		5,775,885 63	
	Droits de permis de chasse	2,147,040 00			
	Fonds de subvention aux receveurs de l'enregistrement	133,400 00			
	—— des douanes	8,204,097 71			
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.	Envois aux receveurs des douanes (traites et obligations protestées)	4,287 00			
	Fonds de subvention aux receveurs des contributions indirectes	5,014,000 00			
	Envois aux receveurs des contributions indirectes (traites et obligations protestées)	178,260 37			
	Fonds de subvention aux directeurs des postes	4,151,875 74		(2) 1,309,838,907 41	
	Envois au caissier payeur du trésor	489,266,654 28			
	Versements aux payeurs	761,784,302 52			
	Envois aux trésoriers payeurs en Algérie	3,742 89			
	—— aux trésoriers des colonies	17,450,635 92			
	—— aux receveurs généraux	32,647,650 98			
	Total des dépenses				1,604,533,694 26

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Les receveurs généraux étaient en avance envers le trésor, à l'époque du 1er janvier 1849 (voir page 422 du compte des finances de l'année 1848) d'une somme de..... 19,706,067f 70c

Les opérations de toute nature qu'ils ont effectuées pour son compte, pendant l'année 1849, se sont élevées, savoir :

En recette, à..... 1,577,744,373f 16c

En dépense, à..... 1,604,533,694 26

Et font ainsi ressortir un excédant de dépense, représentant l'augmentation que leurs avances ont éprouvée pendant l'année 1849, de..... 26,789,321 10

A déduire l'avance des receveurs généraux sortis de fonctions, lesquels ont été crédités pendant la même année, à un titre particulier et en dehors de leur compte courant..... 1,945,882 13

Reste pour augmentation..... 24,843,438 97 — 24,843,438 97

En conséquence, les avances des receveurs généraux sont, au 31 décembre 1849 (voir page 422 du présent compte), de..... 44,549,506 67 (3)

(1) Voir le développement par département, pages 151 et 152.

(2) Ces envois de fonds, rapprochés de ceux que présente la page 175, se trouvent atténués d'une somme de 205,226f 33c, provenant des opérations constatées par virement de comptes, pour régularisation des fonds en route à la fin de chaque année.

(3) Ce chiffre est atténué de 200 francs à la situation générale, en raison d'un virement de compte portant sur les opérations des correspondants des receveurs généraux.

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département pendant l'année 1849, sur les Budgets et les Services spéciaux.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT de RECETTE.	EXCÉDANT de PAYEMENT.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ain	7,969,758f 46c	6,470,454f 18c	1,499,304f 28c	"	
Aisne	22,039,091 68	14,146,326 50	7,892,765 18	"	
Allier	7,975,784 30	5,842,779 66	2,133,004 64	"	
Alpes (Basses-)	3,455,239 30	3,761,502 77	"	306,263f 47c	
Alpes (Hautes-)	2,833,508 99	4,390,356 09	"	1,556,847 10	
Ardèche	6,564,159 18	4,479,613 43	2,084,545 75	"	
Ardennes	10,395,676 82	10,231,951 12	163,725 70	"	
Ariége	3,968,262 95	3,255,300 44	712,962 51	"	
Aube	8,876,164 65	7,028,105 46	1,848,059 19	"	
Aude	9,819,596 45	6,114,737 65	3,704,858 80	"	
Aveyron	7,392,931 81	5,339,538 79	2,053,393 02	"	
Bouches-du-Rhône	55,414,661 24	39,278,805 15	16,135,856 09	"	
Calvados	21,915,606 03	14,595,570 76	7,320,035 27	"	
Cantal	5,268,281 88	3,694,952 78	1,573,329 10	"	
Charente	9,328,009 74	7,842,223 50	1,485,786 24	"	
Charente-Inférieure	15,850,662 07	16,311,350 63	"	460,688 56	
Cher	8,413,116 08	10,872,094 55	"	2,458,978 47	
Corrèze	5,023,759 27	4,280,226 84	743,532 43	"	
Corse	1,928,294 32	6,721,700 81	"	4,793,406 49	
Côte-d'Or	15,728,226 95	21,946,083 16	"	6,217,856 21	
Côtes-du-Nord	11,610,601 40	7,450,638 52	4,159,962 88	"	
Creuse	4,346,832 82	3,674,773 96	672,058 86	"	
Dordogne	10,579,658 47	6,875,423 86	3,704,234 61	"	
Doubs	9,166,485 58	10,028,091 27	"	861,605 69	
Drôme	8,029,086 95	8,369,882 69	"	340,795 74	
Eure	16,950,174 74	10,158,435 12	6,791,739 62	"	
Eure-et-Loir	11,416,271 38	8,356,559 52	3,059,711 86	"	
Finistère	13,414,834 29	24,954,309 33	"	11,539,475 04	
Gard	13,828,974 06	8,780,198 43	5,048,775 63	"	
Garonne (Haute-)	15,208,046 47	15,012,220 07	195,826 40	"	
Gers	7,757,114 18	5,743,439 22	2,013,674 96	"	
Gironde	38,026,198 05	24,786,909 42	13,239,288 63	"	
Hérault	15,612,534 43	12,134,344 43	3,478,190 00	"	
Ille-et-Vilaine	14,114,437 30	14,176,175 35	"	61,738 05	
Indre	6,380,395 53	5,668,638 46	711,757 07	"	
Indre-et-Loire	10,078,285 96	11,335,443 85	"	1,257,157 89	
Isère	15,432,394 66	17,816,802 13	"	2,384,407 47	
Jura	9,554,530 50	6,207,736 19	3,346,794 31	"	
Landes	4,507,734 36	3,858,832 49	648,901 87	"	
Loir-et-Cher	7,803,507 27	6,446,024 25	1,357,483 02	"	
Loire	11,519,221 62	8,181,816 53	3,337,405 09	"	
Loire (Haute-)	5,465,810 84	4,092,405 72	1,373,405 12	"	
Loire-Inférieure	27,770,555 17	16,210,542 59	11,560,012 58	"	
Loiret	13,647,032 63	8,883,356 32	4,763,676 31	"	
Lot	6,290,091 94	5,333,003 52	957,088 42	"	
Lot-et-Garonne	9,523,638 09	8,295,121 27	1,228,516 82	"	
Lozère	2,611,403 30	2,748,855 45	"	137,452 15	
Maine-et-Loire	14,425,227 19	14,706,267 17	"	281,039 98	
Manche	17,136,629 69	20,849,519 31	"	3,712,889 62	
Marne	13,855,646 37	12,951,923 20	903,723 17	"	
Marne (Haute-)	7,757,886 42	6,364,088 60	1,393,797 82	"	
Mayenne	9,228,826 16	5,773,244 61	3,455,581 55	"	
Meurthe	14,924,112 83	16,460,472 31	"	1,536,359 48	
Meuse	9,947,354 07	11,007,540 71	"	1,060,186 64	
Morbihan	9,868,912 40	14,918,545 55	"	5,049,633 15	
Moselle	14,662,978 19	20,790,953 39	"	6,127,975 20	
Nièvre	8,503,857 37	9,207,388 86	"	703,531 49	
Nord	64,363,005 31	35,296,883 82	29,066,121 49	"	
Oise	18,093,982 83	10,403,609 12	7,690,373 71	"	
Orne	12,728,414 92	7,503,023 94	5,225,390 98	"	
Pas-de-Calais	27,494,775 72	17,368,880 19	10,125,895 53	"	
Puy-de-Dôme	12,184,269 26	8,905,115 38	3,279,153 80	"	
Pyrénées (Basses-)	10,136,577 19	12,850,859 68	"	2,714,282 49	
Pyrénées (Hautes-)	4,048,505 93	4,447,454 98	"	398,949 05	
Pyrénées-Orientales	4,012,067 45	6,925,235 98	"	2,913,168 53	
Rhin (Bas-)	17,131,457 55	24,728,234 77	"	7,596,777 22	
Rhin (Haut-)	13,758,401 72	10,994,592 20	2,763,809 52	"	
Rhône	28,529,816 85	32,866,100 89	"	4,336,284 04	
Saône (Haute-)	8,880,643 91	5,157,410 78	3,723,233 13	"	
Saône-et-Loire	14,775,776 65	9,039,029 63	5,736,747 02	"	
Sarthe	12,683,627 25	7,615,120 67	5,068,506 58	"	
Seine	151,096,600 56	40,219,792 54	110,876,808 02	"	
Seine-Inférieure	72,168,051 62	27,657,746 65	44,510,304 97	"	
Seine-et-Marne	17,044,091 17	16,714,319 55	329,771 62	"	
Seine-et-Oise	24,135,843 28	24,474,196 36	"	338,353 08	
Sèvres (Deux-)	6,863,402 57	5,125,582 54	1,737,820 03	"	
Somme	21,008,879 39	13,192,275 48	7,816,603 91	"	
Tarn	7,622,612 09	5,778,329 97	1,844,282 12	"	
Tarn-et-Garonne	7,498,398 47	4,790,539 98	2,707,858 49	"	
Var	11,521,117 64	33,456,100 87	"	21,934,983 23	
Vaucluse	7,433,289 08	7,149,529 97	283,759 11	"	
Vendée	8,433,788 62	6,859,961 99	1,573,826 63	"	
Vienne	7,556,458 41	7,433,346 88	123,111 53	"	
Vienne (Haute-)	6,637,208 49	7,283,045 46	"	645,836 97	
Vosges	9,247,653 27	5,194,123 56	4,053,529 71	"	
Yonne	12,079,830 53	13,081,107 22	"	1,001,276 69	
Armée d'Italie	214,868 81	6,942,151 08	"	6,727,282 27	
	1,290,501,491 39	1,014 667,300 07	375,289,672 78	99,455,481 46	
Directeurs de la fabrication des monnaies	2,607,044 17	2,529,926 85	77,117 32	"	
Caissier payeur du trésor	258,172,970 08	613,954,397 63	"	355,781,427 55	
Comptables des finances en Algérie	20,338,807 09	82,973,199 16	"	62,634,392 07	
	1,571,620,312 73	1,714,124,823 71	375,366,790 10	517,871,301 08	
Excédant réel de dépense, pendant l'année 1849, sur les budgets et les services spéciaux				142,504,510f 98c	
A ajouter, *pour ordre*, le résultat des opérations constatées à titre de virements de comptes et qui n'ont donné lieu à aucun mouvement de valeurs				(A) 51,156,484 80	
Total				193,660,995 78	

OBSERVATIONS.

Le présent tableau a pour objet de développer, par département, l'*excédant de dépense*, pendant l'année 1849, *des budgets et des services spéciaux*, auquel il a été pourvu par l'*excédant de recette* résultant des mouvemens *du service de trésorerie*.

Ces deux excédants, en sens inverse, se justifient l'un par l'autre, et se résument ainsi qu'il suit :

Budgets et services spéciaux.

Recettes sur les contributions et revenus publics. (Voir le développement, par départ^t, page 92.)		1,547,250,823f 37c
Réduction du prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1847, pour le service colonial de cet exercice. (Voir page 22.)		581,986 66
Ensemble		1,547,832,810 03
Payements sur les dépenses publiques. (Voir le développement, par département, page 152.)	1,660,053,656f 19c	
Prélèvement sur les fonds généraux des budgets pour le service colonial. (Voir page 22.)	19,219,825 21	1,679,273,481 40
Excédant de payement		131,440,671 37
Recette sur les avances et découverts du trésor à déduire		245,766,426 73
Excédant de recette		114,325,755 36
Recettes sur les services spéciaux qui s'exécutent en dehors des budgets.	86,733,909f 84c	
Payements sur les mêmes services	394,720,660 98	
Excédant de dépense	307,986,751 14	307,986,751 14
Reste en excédant de dépense. (Voir pages 158 et 178.)		193,660,995 78

Service de trésorerie.

Augmentation des créances passives de l'administration des finances		208,850,082 95
Net des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement		6,566,035 11
Bons de garantie remis aux comptoirs nationaux d'escompte		350,000 00
A déduire :		215,766,118 06
Accroissement des créances actives, ci.	465,069f 33c	
Augmentation des valeurs de caisse et de portefeuille existant entre les mains des comptables des finances	21,640,052 95	22,105,122 28
Excédant de recette. (Voir pages 158 et 178.)		193,660,995 78

(A) Le résultat ci-contre des opérations constatées par virement de comptes se trouve comme il suit, dans le tableau de développement par classe de comptables, pages 36 à 43.

Payements	419,217,964f 90c	
A déduire les annulations	59,348,646 32	359,869,318f 67c
Recettes	325,501,172 36	
A déduire les annulations	16,788,338 49	308,712,833 87
Excédant de payements		51,156,484 80

COMPTES DES BUDGETS

POUR L'ANNÉE 1849.

Compte définitif de l'exercice 1848.

Compte provisoire de l'exercice 1849.

État des opérations relatives à l'exercice 1850.

Situation financière du service des travaux extraordinaires.

Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1848.

NOTE

Sur les Comptes des Budgets.

DOCUMENTS dont se composent les comptes des budgets.

Les comptes des budgets font connaître la situation financière de l'État sur les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par l'Assemblée législative; ils comparent, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits établis et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux ministres avec les services faits et avec les payements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense, et déterminent les non-valeurs sur les revenus ou les excédants de recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépenses.

Ils se composent, pour l'année 1849, des documents qui suivent :

1° *Compte définitif du budget de l'exercice 1848;*

2° *Compte provisoire du budget de l'exercice 1849;*

3° *État des recettes et des payements effectués sur le budget de l'exercice 1850;*

4° *Situation financière du service des travaux extraordinaires régis par les lois des 25 juin 1841 et 11 juin 1842.*

JUSTIFICATIONS à l'appui des comptes des budgets.

Les comptes des budgets trouvent le développement, la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées, relativement aux droits liquidés au profit ou à la charge de l'État et à leur réalisation par le trésor public, dans les autres sections du compte général des finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1849 ou que la situation en est établie à la fin de l'année; savoir :

Compte des opérations de l'année;

Compte des contributions et revenus publics;

Compte des dépenses publiques;

Compte du service de trésorerie;

Situation générale des finances.

Les comptes des budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du Trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés, conformément à l'ordonnance du 9 juillet 1826, par les *Déclarations générales* émanées chaque année de la Cour des comptes, pour attester, d'après les arrêts rendus par elle sur les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, l'exactitude des comptes publiés par les ministres pour chaque exercice.

RÉSULTATS généraux publiés sur les budgets de 1830 à 1848.

On joint aux comptes des budgets, sous le titre de *Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1848*, une série de tableaux dont l'objet est de résumer, par exercice et par branches principales de service, la situation financière de chacun de ces budgets, de manière à déterminer, soit qu'on les examine séparément, soit qu'on les compare entre eux, leurs ressources et leurs besoins respectifs, ainsi que leur résultat final. (Voir pages 363 à 371). La situation semblable sur la période politique de 1814 à

Note sur les Comptes des Budgets.

1829 a été publiée pour la dernière fois, pages 365 à 367 du compte général des finances de l'année 1845.

SERVICES SPÉCIAUX rattachés pour ordre au budget général de l'État.

La loi du 9 juillet 1836 (règlement définitif du budget de l'exercice 1833), a, par son article 17, prescrit de rattacher, chaque année, *pour ordre*, au budget général de l'État, les services spéciaux de la *Légion d'honneur*, de l'*Imprimerie nationale*, des *Chancelleries consulaires*, de la *Caisse des invalides de la marine*, et enfin de la *Fabrication des monnaies et médailles;* et elle a en même temps statué, d'une part, que ces services spéciaux seraient soumis à toutes les règles prescrites par les lois de finances pour le règlement définitif de chaque exercice; et, d'autre part, que les comptes détaillés de ces mêmes services seraient annexés aux comptes généraux des départements ministériels auxquels ils ressortissent.

Conformément à ces dispositions, un titre particulier de la loi des comptes de chaque exercice est consacré, depuis la loi précitée, à l'apurement législatif des services spéciaux susmentionnés, dont une ordonnance, en date du 15 février 1847, a déféré les résultats au contrôle annuel de la Cour des comptes.

Les recettes et les dépenses des services de la *Légion d'honneur*, de l'*Imprimerie nationale*, des *Chancelleries consulaires* et de la *Caisse des invalides de la marine* ne sont pas comprises dans le compte général de l'administration des finances, parce que, soumises à un régime particulier, elles s'effectuent, en dehors de l'action du ministre des finances, par des comptables spéciaux qui ne sont pas astreints à remettre à la Direction de la comptabilité générale des finances des éléments périodiques d'écritures d'après lesquels elle ait à retracer les mouvements desdits services. C'est donc seulement dans les comptes des ministères de la justice, des affaires étrangères et de la marine que se trouvent les développements et les justifications des résultats contenus, à cet égard, dans les lois annuelles de règlement.

Quant au service de la *Fabrication des monnaies et médailles*, comme il est exécuté par des comptables dépendants de l'administration des finances, les opérations en sont annuellement publiées dans le compte général de cette administration, dont elles forment une des subdivisions. (Voir pages 599 à 618.)

SERVICE départemental.

Le *Service départemental*, tel que le régit actuellement la loi du 10 mai 1838, a été soumis pour la première fois à l'action du contrôle législatif, dans la loi de règlement du budget de l'exercice 1843. Les détails qu'il comporte se trouvent, pour les *recettes*, dans le compte définitif des recettes de chaque exercice, et pour les *dépenses*, dans les comptes rendus par les trois départements ministériels qui participent à l'exécution de ce service, c'est-à-dire ceux de l'intérieur, de l'instruction publique et des finances. La sanction à donner par le pouvoir législatif aux recettes et aux dépenses du service départemental, provisoirement arrêtées par les conseils généraux des départements et réglées ensuite définitivement, en exécution de l'article 24 de la loi précitée du 10 mai 1838, ne pouvant avoir pour base qu'un tableau d'ensemble des opérations de ce service, ce tableau, dressé par les soins de l'administration des finances, et selon les spécialités réglées par ladite loi, se trouve joint à la loi des comptes de 1848, à l'appui du titre spécial consacré au règlement du service dont il s'agit. Il est reproduit dans le compte général des finances (voir pages 545 à 555).

Note sur les Comptes des Budgets.

où il a dû former une section distincte, ses résultats, considérés sous le point de vue propre au budget général de l'État, étant déjà retracés par branches de services dans les tableaux qui composent les comptes des budgets. Cette section contient, en outre, la situation provisoire de l'exercice en cours d'exécution.

SERVICE COLONIAL.

Le *Service colonial* forme également une section particulière du compte général des finances. (Voir pages 557 à 574.) Elle comprend, 1° un résumé des opérations de toute nature constatées dans les écritures de la comptabilité générale des finances, soit pour les quatre colonies régies par la loi du 25 juin 1841, soit pour les autres établissements coloniaux laissés en dehors des dispositions de cette loi; 2° le tableau définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1847, dont le règlement est l'objet d'un titre spécial de la loi présentée pour l'apurement du budget de 1848; 3° un tableau des prévisions de recettes et de dépenses de l'exercice 1848 qui, aux termes de la même loi, doivent être soumises au contrôle législatif dans celle des comptes de 1849; 4° enfin, une situation provisoire des exercices 1849 et 1850, telle que les appréciations connues permettent de l'établir au 31 décembre 1849. Les diverses informations que comporte le service colonial sont portées à la connaissance de l'Assemblée nationale dans les comptes publiés par les ministères de la marine et des finances.

La Cour des comptes statue également par ses *Déclarations générales* sur les résultats définitifs, en règlement d'exercice, du *Service départemental* et du *Service colonial.*

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

NOTE

Sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1848.

Le loi du budget rectifié de l'exercice 1848, en date du 12 décembre 1848, a fixé sur de nouvelles bases les ressources et les besoins de cet exercice, précédemment déterminés par la loi de finances du 8 août 1847. Ces fixations nouvelles ont été les suivantes:

Résultat du vote primitif du budget.

Dépenses..	Service ordinaire			1,651,132,148f	1,817,642,708f 00c
	Service extraordinaire.	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	19,759,000f	166,510,560	
		Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	146,751,560		
Ressources.	Ressources ordinaires			1,182,274,770	1,487,324,818 00
	Ressources extraordinaires.	Imposition extraordinaire des 45 centimes	191,260,000f	305,050,048	
		Retenues proportionnelles sur les traitements	10,000,000		
		Portion non employée du fonds d'amortissement pour l'année 1848	103,790,048		

L'excédant de dépense présenté par la loi du budget rectifié s'élevait, ainsi, à la somme de 330,317,890 00

Mais aux recettes portées dans cette loi, comme il est dit ci-dessus, pour 1,487,324,818f 00c

ont été ajoutées, à titres de moyens extraordinaires, diverses ressources affectées par l'Assemblée nationale à l'atténuation des charges de l'exercice 1848; savoir:

Portion de l'emprunt de 450 millions applicable aux travaux extraordinaires (1)	19,217,317f 34c	254,026,516 09	254,026,516 09
Produit de l'emprunt autorisé par le décret du 24 juillet 1848	177,536,948 75		
Versements en échange des actions du chemin de fer de Paris à Lyon. (Décret du 17 août 1848.) (2)	54,272,250 00		
Remboursements faits en 1848 par la compagnie du chemin de fer du Nord.	3,000,000 00		

En sorte que les ressources ont, en définitive, été élevées à 1,741,351,334 09

Et que le découvert du budget rectifié de 1848 se trouvait réduit à..... 76,291,373 91

(1) Dans la situation provisoire (page 289, du compte général des finances de 1848) la portion de l'emprunt de 450 millions, applicable aux travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841, avait été évaluée à 19,759,000 francs; elle est ramenée, ici, au montant réel des payements effectués pour ces travaux.

(2) Même observation pour les versements des actionnaires du chemin de fer de Lyon, qui avaient été évalués à 54,273,500 fr., et qui se sont élevés à 54,272,250 francs.

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1848.

Modifications que les prévisions du budget ont éprouvées.

Les prévisions du budget de 1848 ont, depuis, éprouvé les modifications indiquées dans deux tableaux spéciaux que l'on trouve ci-après, pages 212 à 217. Ces tableaux les récapitulent par branche de revenus et par ministère, et les justifient par catégorie, en citant les actes législatifs d'où elles résultent.

1° Évaluations des recettes.

Les modifications portant sur les évaluations de recettes sont celles qui suivent :

Les recettes de l'exercice 1848 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à 1,741,351,334f 09c

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux s'accroissent du montant de la plus-value réalisée sur lesdites ressources. Cette plus-value a été de..... 7,060,332 28

Les voies et moyens assignés à l'exercice s'augmentent, en outre, des fonds restés disponibles sur le service départemental et sur divers services spéciaux, à la clôture des exercices ci-après :

Exercice 1846.....	3,179,468f 47c	13,193,970 35
Exercice 1847.....	10,014,501 88	
Ensemble.....		1,761,605,636 72

Mais, d'un autre côté, les évaluations ci-dessus se réduisent du montant des prévisions de recettes inscrites pour le service colonial dans la loi de finances précitée, service dont le règlement législatif n'aura lieu, pour l'exercice 1848, que dans la loi des comptes de 1849, en exécution de l'article 11 de la loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1842, ci..... 5,697,293 00

Total des recettes affectées législativement au budget de 1848, savoir :

Fonds de report des exercices 1846 et 1847.		13,193,970f 35c	1,196,831,779f 63c	1,755,908,343 72
Ressources ordinaires.....		1,183,637,809 28		
Ressources extraordinaires.	Prévues dans la loi du budget rectifié.....	305,050,048 00	559,076,564 09	
	Rattachées au budget postérieurement au vote de la loi.....	254,026,516 09		

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1848.

2° Crédits ouverts aux ministres.

Les modifications relatives aux crédits se résument de la manière suivante :

Les crédits ouverts par le budget rectifié s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a annoncé plus haut, à..... 1,817,642,708f 00c

Ceux de ces crédits qui se rapportent au service départemental, ainsi qu'aux autres services spéciaux dont la dépense se règle d'après les ressources particulières que la loi leur assigne, ont été ramenés au montant des produits recouvrés (voir ci-contre la modification correspondante qu'ont éprouvée les évaluations du budget des recettes)..... 7,060,332 28

Les crédits applicables aux dépenses des mêmes services dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds des budgets de 1846 et 1847 ont été transportés avec la même destination à l'exercice 1848 (voir ci-contre)..... 13,193,970 35

ENSEMBLE..... 1,837,897,010 63

Diverses lois spéciales, rendues postérieurement au vote du budget, ont ouvert aux ministres, pour les services ordinaires, des crédits supplémentaires et extraordinaires, s'élevant à la somme de..... 17,000,268f 49c

D'un autre côté, des lois spéciales ont prononcé des annulations de crédits pour..... 31,912,373 10

De sorte que les crédits du *service ordinaire* ont été *atténués* (voir les tableaux, pages 216 et 217) de..... 14,912,104 61

Des modifications résultant de changements d'exercices ont été, en outre, opérées par des décrets en vertu des lois qui avaient autorisé les services. Les crédits de l'exercice 1848 ont été affectés pour cette cause :

D'augmentations, montant à.....	734,656f 65c	
De réductions, montant à.....	1,365,004 36	
Excédant en *réduction* (voir les mêmes tableaux)	630,348 31	630,348 31

Les crédits du *service ordinaire* se sont, conséquemment, trouvés réduits de..... 15,542,452 92 — 15,542,452 92

RESTE..... 1,822,354,557 71

Les allocations ci-dessus s'atténuent encore du résultat des modifications de crédits qu'a éprouvées, comme suit, le *service des travaux publics extraordinaires* (voir pages 227 et 228).

Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.

Crédits ouverts par arrêtés des 9 décembre 1848 et 30 décembre 1849.	551,164f 54c	
A DÉDUIRE, crédit annulé par arrêté du 9 décembre 1848.....	38,000 00	
RESTE pour crédits accordés.....	513,164 54	
A REPORTER.....		1,822,354,557 71

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1848.

REPORT			1,822,354,557f 71c
Crédits accordés. (*Report d'autre part.*)		513,164f 54c	
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.			
Crédits accordés (arrêtés des 30 décembre 1848 et 28 décembre 1849)	296,124 49		
Crédits annulés (arrêtés des 6, 8 et 9 décembre 1848).	2,183,500 00		
EXCÉDANT en *annulation*	1,887,375 51	1,887,375 51	
Les crédits destinés aux *travaux extraordinaires* ont, en conséquence, éprouvé dans leur ensemble une *diminution* de.		1,374,210 97	1,374,210 97
Ce qui ramène les allocations générales du budget à			1,820,980,346 74

Enfin, la loi du 23 mai 1834, qui, par les articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des dépenses des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués, chaque année, pour ces dépenses, sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins primitifs de l'exercice 1848 s'accroissent, en vertu de cette loi, d'une somme de 5,835,195 fr. 46 cent., qui s'applique :

Au service ordinaire du budget, pour	5,536,520f 25c	5,835,195 46
Au service extraordinaire, pour	298,675 21	
ENSEMBLE		1,826,815,542 20

Mais, d'un autre côté, les crédits de l'exercice 1848 doivent être réduits de ceux qui se rapportent au service colonial dudit exercice, lequel service sera, ainsi qu'on l'a dit plus haut, l'objet d'un règlement spécial dans la loi des comptes de 1849, ci

	24,300,235 00
MONTANT des crédits rectifiés de l'exercice 1848	1,802,515,307 20

Ce dernier résultat se résume ainsi qu'il suit, selon les divisions entièrement distinctes de l'ensemble des services du budget de 1848 :

Dépenses du service ordinaire		1,637,080,282f 96c
Dépenses du service extraordinaire.	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841 (y compris 298,675 fr. 21 c., comme il vient d'être dit, pour payements effectués à titre d'exercices clos)	20,570,839 75
	Grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842	144,864,184 49
RÉSULTAT pareil		1,802,515,307 20

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1848.

Résultat des votes législatifs pour le budget de 1848.

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives votées, ou en ce moment soumises à l'Assemblée, qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de 1848, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Les dépenses ordinaires et extraordinaires s'élevant à.....	1,802,515,307f 20c
Et les prévisions de recettes étant de.....	1,755,908,343 72
Il en résultait un excédant probable de dépense de.....	46,606,963 48
Cet excédant de dépense, s'augmentant du prélèvement à faire sur les fonds généraux du budget de 1848, pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice, lequel a été autorisé en dépense pour 24,300,235 francs, et prévu seulement en recette pour 5,697,293 francs, différence.....	18,602,942 00
Se trouvait ainsi porté à une somme totale de.....	65,209,905 48

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés.

1° Situation des recettes, en clôture d'exercice. (*Service ordinaire.*)

L'on va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés, et pour présenter ainsi la situation définitive de l'exercice 1848, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque de sa clôture.

Les évaluations de recettes ordinaires pour 1848 ont été formées d'après les bases indiquées dans le compte définitif rendu pour ces recettes par le ministre des finances, et publié par lui à l'appui du projet de la loi de règlement de cet exercice.

Elles s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'établir (voir ci-dessus page 194), à. . 1,183,637,809f 28c

Les droits liquidés à la charge des redevables de l'État, sur les différentes branches de revenus dont se composent les ressources du budget, montent à..... 1,213,799,725f 54c

Les recouvrements effectués en atténuation de ces droits n'ont été que de..... 1,201,035,509 01

Et il est resté à recouvrer..... 12,764,216 53

Ce reste à recouvrer s'applique à diverses natures d'impôts indirects, ou à des revenus de domaines, pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément (voir page 19 du compte définitif des recettes de 1848), savoir :

Enregistrement, timbre et domaines.....	4,642,080f 66c
Produits des forêts et de la pêche.....	1,209,995 41
Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres).....	6,911,249 46
Produits des postes.....	891 00
	12,764,216 53

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1848.

Le solde ci-dessus représente des ressources assurées pour le Trésor; mais, à raison des délais plus ou moins longs dans lesquels les redevables pourront se libérer, la recette successive en sera portée au compte de l'exercice courant, au moment où elle aura lieu.

L'on ne doit en conséquence comparer avec les prévisions du budget, ci..	1,183,637,809f 28c
Que les recouvrements obtenus jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, ci.....	1,201,035,509 01
Les ressources ordinaires réalisées pendant l'exercice excèdent donc les évaluations (voir le tableau pages 236 et 237 du présent compte) de.....	17,397,699 73

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et de revenus :

	RECETTES excédant les évaluations.	RECETTES inférieures aux évaluations.
Contributions directes.....	"	516,028f 70c
Produits de domaines.....	"	579,861 28
Produits des forêts et de la pêche.....	"	2,412,393 95
Impôts et revenus indirects.....	18,553,289f 98c	"
Produits universitaires.....	302,667 10	"
Produits et revenus de l'Algérie.....	142,390 62	"
Produit de la rente de l'Inde.....	"	17,999 23
Produits divers.....	1,925,635 19	"
TOTAUX.....	20,923,982 89	3,526,283 16
EXCÉDANT des recettes sur les évaluations.....	17,397,699f 73c	

Les prévisions du budget renfermant nécessairement plusieurs éventualités, la cause précise des excédants ci-dessus ne saurait être expliquée. Les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve ci-après (page 280). Le compte définitif des recettes du budget de 1848 fait, au surplus, connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le Trésor public.

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1848.

(*Ressources extraordinaires.*)

Les ressources *extraordinaires* prévues dans le budget rectifié ou ajoutées à ce budget se sont élevées ensemble, comme on l'a dit plus haut, à..... 559,076,564f 09c

Les ressources *réalisées* montent à..... 560,657,200 45

EXCÉDANT de recettes..... 1,580,636 36

PROVENANT :

De ce que l'*imposition extraordinaire des 45 centimes* a produit au delà des prévisions..... 804,733 72

De ce que le *produit des consolidations de la réserve de l'amortissement* a dépassé aussi la somme prévue au budget, de..... 2,140,750 83

ENSEMBLE..... 2,945,484 55

Et de ce que les *retenues proportionnelles sur les traitements* ont présenté, au contraire, une moins-value de..... 1,364,848 19

RÉSULTAT ÉGAL..... 1,580,636 36

2e Situation des dépenses, en clôture d'exercice. (*Service ordinaire.*)

Les crédits accordés aux ministres pour le service ordinaire, tant par le vote primitif du budget, que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a dit plus haut, à. 1,637,080,282f 96c

Les dépenses liquidées à la charge de l'exercice 1848 montent à..... 1,597,668,985f 56c

Les payements effectués sur les dépenses, jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, ont été de..... 1,587,053,386 28

Et il est resté à payer, par imputation sur les fonds des exercices suivants, selon le mode réglé par la loi du 23 mai 1834, pour l'apurement des dépenses des exercices clos..... 10,615,599 28

En comparant les crédits mis à la disposition des ministres avec les dépenses payées par le Trésor public, ci..... 1,587,053,386 28

il résulte du compte définitif de l'exercice 1848 que, dans leur ensemble, ces dépenses sont restées inférieures aux crédits, de..... 50,026,896 68

Ce dernier résultat se décompose comme suit, ainsi qu'on va le faire connaître, d'après la situation des différents services auxquels les crédits ont été attribués (voir le tableau pages 276 et 277):

Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement..... 31,548,806f 56c

Crédits non consommés par les payements, et représentant les dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice..... 10,615,599 28

Crédits pour dépenses départementales ou spéciales, à transporter aux budgets des exercices 1849 et 1850..... 13,210,270 37

TOTAL des crédits à annuler ou à transporter.... 55,374,676 21

A DÉDUIRE :

Crédits complémentaires à accorder pour des dépenses constatées en excédant des prévisions législatives..... 5,347,779 53

TOTAL semblable à celui qui vient d'être établi..... 50,026,896 68

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1848.

Les résultats que les dépenses liquidées présentent, comparativement aux allocations législatives, se résument ainsi qu'il suit, par branches principales de services :

	DÉPENSES excédant les crédits. (*Crédits complémentaires à accorder.*)	CRÉDITS excédant les dépenses. (*Crédits à annuler définitivement.*)
Dette publique	104,209f 60c	1,877,438f 63c
Dotations	"	43,749 49
Ministère de la justice	"	672,980 87
——— des affaires étrangères	16,839 87	685,609 72
——— de l'instruction publique et des cultes	1,309 11	708,402 94
——— de l'intérieur	481,642 39	1,697,408 41
——— de l'agriculture et du commerce	"	3,233,894 38
——— des travaux publics	481,086 74	1,684,928 80
——— de la guerre	3,609,274 94	9,416,383 34
——— de la marine	626,826 79	4,330,595 97
——— des finances	"	859,152 98
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	26,590 09	1,723,520 02
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	"	4,614,741 01
	5,347,779 53	31,548,806 56
EXCÉDANT des crédits	26,201,027 03	

Les crédits qui doivent être annulés, pour les dépenses restant à payer sur les budgets des exercices courants, résultent du règlement des budgets des ministères, dont le détail suit :

Ministère de la justice		36,285f 60c
——— des affaires étrangères		46,260 22
——— de l'instruction publique et des cultes		340,575 56
——— de l'intérieur		564,816 45
——— de l'agriculture et du commerce		54,117 42
——— des travaux publics		404,308 24
——— de la guerre		6,013,912 93
——— de la marine		497,533 65
——— des finances	Dette publique 2,373,113f 77c	2,657,789 21
	Divers services 284,675 44	
		10,615,599 28

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1848.

Les crédits à transporter aux exercices 1849 et 1850, pour conserver aux dépenses ci-après, non soldées sur l'exercice 1848, les ressources qui leur étaient spécialement affectées dans le budget de ce dernier exercice, sont ceux que l'on va résumer par service :

EXERCICE 1849.

Service départemental.	Dépenses de l'instruction primaire.....	103,552f 59c	9,145,613f 18c
	Dépenses des écoles normales primaires.....	10,036 46	
	Dépenses départementales.....	9,032,024 13	

EXERCICE 1850.

Service départemental.	Dépenses de l'instruction primaire....	497,901f 35c	3,077,668 02	4,064,657 19
	Dépenses des écoles normales primaires.	17,739 36		
	Dépenses départementales.....	2,348,308 81		
	Dépenses cadastrales.....	213,718 50		
Divers services spéciaux.	Secours spéciaux aux départements..	606,506 85	986,989 17	
	Non-valeurs sur contributions directes.	380,482 32		
				13,210,270 37

Le service des travaux extraordinaires, considéré sous le double rapport de ses ressources et de ses besoins, présente les résultats suivants pour chacun des ministères ordonnateurs de ces travaux :

3° Situation, en clôture d'exercice, des travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.

1° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

Ministère des travaux publics.

La loi du budget rectifié de l'exercice 1848 a ouvert au ministre des travaux publics un crédit de.....	5,840,000f 00c
Ce crédit s'est accru pour des dépenses d'exercices clos (voir le tableau page 227) de.....	298,675 21
ENSEMBLE.....	6,138,675 21
Les payements effectués sur les liquidations opérées à la charge du budget de cet exercice n'ayant été que de.....	5,279,039 52
Le règlement législatif dégage des crédits à annuler pour une somme de.....	859,635 69

Ces annulations proviennent :

De crédits non consommés par les dépenses pour.....	847,325f 84c
Et de dépenses restées à payer pour.....	12,309 85
	859,635 69

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1848.

Ministère de la guerre.

Les allocations qui ont été mises à la disposition de ce ministère, par la loi du budget de 1848, ont été de..... 8,169,000f 00c

Mais des réimputations de crédits qui ont eu lieu, soit au profit, soit à la décharge de l'exercice 1848, produisent, en résumé (voir ci-après, page 227), une augmentation de..... 513,164 54

ENSEMBLE..... 8,682,164 54

Les payements effectués sur les liquidations opérées à la charge du budget de cet exercice n'ayant été que de..... 8,364,645 92

Le règlement législatif dégage des crédits à annuler pour une somme de..... 317,518 62

qui provient :

De crédits non consommés par les dépenses pour.....	310,626f 45c	
De dépenses restées à payer pour.....	6,892 17	
	317,518 62	

Ministère de la marine.

Le crédit attribué à ce ministère, par la loi du budget rectifié et qu'aucune disposition postérieure n'a modifié, a été de..... 5,750,000f 00c

Les payements effectués sur les liquidations opérées à la charge du budget n'ayant été que de..... 5,573,631 90

Le règlement législatif dégage des crédits à annuler pour une somme de..... 176,368 10

provenant :

De crédits non consommés par les dépenses, ci.....	176,361f 30c	
De dépenses restées à payer, ci.....	6 80	
	176,368 10	

Résumé.

Considéré dans son ensemble, le *service des travaux extraordinaires* régis par la loi du 25 juin 1841 présente, pour l'exercice 1848, les résultats suivants :

Les crédits ouverts montent à..... 20,570,839f 75c

Les dépenses liquidées à..... 19,236,526 16

La différence représente les crédits non consommés par les dépenses..... 1,334,313 59

Les payements effectués avec imputation sur le produit de l'emprunt en rentes se sont élevés à une somme totale de 19,217,317 fr. 34 cent. et se subdivisent ainsi qu'il suit, par ministère :

Ministère des travaux publics.....	5,279,039f 52c	19,217,317f 34c
——— de la guerre.....	8,364,645 92	
——— de la marine.....	5,573,631 90	

En y ajoutant les dépenses restées à payer en clôture d'exercice..... 19,208 82

on retrouve le montant ci-dessus des dépenses liquidées à la charge de l'exercice. 19,236,526 16

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1848.

D'après ce qui vient d'être dit, les crédits attribués au service des travaux extraordinaires, pour l'exercice 1848, se sont élevés dans leur ensemble à.....	20,570,839f 75c
Mais ils se réduisent de ceux qui n'ont pas été employés par les dépenses à l'époque de la clôture de 1848, (1,334,313 fr. 59 cent.), ainsi que de ceux qui expriment les dépenses restées à payer (19,208 fr. 82 cent.), ensemble.....	1,353,522 41
En sorte que les crédits maintenus au budget de 1848, d'accord avec les payements effectués pendant l'exercice, ne sont plus que de.....	19,217,317 34
Et, comme la portion de l'emprunt à attribuer, en somme égale, à cet exercice est de.....	19,217,317 34
Il en résulte, ainsi que la loi l'a voulu, que ce service se balance au budget définitif de l'exercice 1848, ci.....	"

2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

4° Situation en clôture d'exercice des travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.

L'établissement des grandes lignes de chemins de fer, ainsi que les autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842, et provisoirement imputables sur les ressources de la dette flottante du trésor, ont donné lieu, comme il est dit page 196, à des allocations de crédits qui, réduits des annulations résultant de diverses lois spéciales, présentent, pour l'exercice 1848, une somme totale de.....		144,864,184f 49c
Des crédits complémentaires sont portés dans la loi de règlement du budget de 1848, pour.....		6,637 45
		144,870,821 94
Mais des crédits non consommés par les dépenses montent à	4,181,458f 15c	
Et les dépenses liquidées sont inférieures aux payements effectués de.....	299,562 80	
ENSEMBLE.....	4,481,020 95	4,481,020 95
Les payements qui constituent l'avance réelle du trésor se réduisent, en conséquence, à l'expiration de l'exercice, à la somme de.....		140,389,800 99

Les explications sommaires qui se trouvent dans les tableaux placés à la suite de la présente note font connaître, pour chaque ministère et par chapitre législatif, les opérations qui ont donné lieu aux excédants de crédits ou de dépenses dont on vient de présenter l'analyse. Ce sont les comptes rendus par les ministres à l'appui du projet de la loi du règlement de cet exercice, qu'il faut consulter pour les détails par article de dépense, ainsi que pour les éclaircissements administratifs que comporte l'emploi fait par eux, sous leur responsabilité, des crédits mis à leur disposition.

Indépendamment de ce point de vue de contrôle législatif, sous lequel les charges de l'exercice 1848 doivent être examinées, il est encore essentiel de les apprécier comparativement à celles que l'exercice précédent a eues à supporter, et cette comparaison est établie ci-après, page 282.

La situation du budget de 1848, en clôture d'exercice, s'établit ainsi qu'il suit pour chacune des trois grandes divisions de service de ce budget :

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1848.

Résultat général du budget de l'exercice 1848, à l'époque de la clôture.

Les ressources ordinaires réalisées pendant l'exercice s'élèvent à.....		1,201,035,509f 01c
Elles s'accroissent :		
1° Des fonds du service départemental, ainsi que de divers services spéciaux reportés des budgets de 1846 et 1847.....		13,193,970 35
2° Des fonds généraux du budget de 1847 que le règlement définitif du service colonial de cet exercice a laissés disponibles.....		581,986 66
TOTAL.....		1,214,811,466 02
et se réduisent des fonds de même origine transportés aux budgets de 1849 et 1850.		13,210,270 37
RESTE.....		1,201,601,195 65
Les ressources *extraordinaires* ont produit des recouvrements montant à....		560,657,200 45
Les recettes qui demeurent applicables aux besoins de l'exercice 1848 sont, en conséquence, de.....		1,762,258,396 10
Les payements effectués sur les ordonnances des ministres ayant été de :		
Service ordinaire..... 1,587,053,386f 28c	1,746,660,504f 61c	
Travaux extraordinaires..... 159,607,118 33		
et le prélèvement sur les fonds généraux, pour l'excédant de dépense du service colonial de 1848, dont le règlement définitif doit avoir lieu dans la loi des comptes de 1849, étant (voir page 572) de.....	18,602,942 00	
ENSEMBLE.....	1,765,263,446 61	1,765,263,446 61
Il en résulte un excédant de dépense de.....		3,005,050 51

qui se décompose ainsi :

Excédant des dépenses sur les impôts et revenus ordinaires (1).....	404,055,132 63
Excédant des ressources extraordinaires sur les dépenses pour travaux publics extraordinaires. (Loi du 11 juin 1842) (2).....	401,050,082 12
RÉSULTAT pareil.....	3,005,050 51

Cet excédant de dépense est transporté parmi les avances et découverts du trésor, qui demeurent provisoirement à la charge de la dette flottante du trésor, en exécution des lois en vigueur.

Le résultat général du budget de l'exercice 1848 comprend, en outre, une Recette et une Dépense

(1) Ressources ordinaires.....	1,201,601,195f 65c
Dépenses ordinaires (y compris 18,602,942 francs d'excédant de dépense du service colonial).....	1,605,656,328 28
	404,055,132 63
(2) Ressources *extraordinaires* (déduction faite de 19,217,317 fr. 34 cent., portion de l'emprunt affecté aux travaux *régis par la loi du 25 juin 1841*, laquelle couvre, en somme égale, les dépenses de cette nature.).	541,439,883 11
Payements pour les *travaux extraordinaires* régis *par la loi du 11 juin 1842*.....	140,389,800 99
	401,050,082 12

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1848.

de 43,678,112 francs relatives au rachat du chemin de fer de Paris à Lyon; la note sur la situation provisoire de l'exercice (page 296 du compte des finances de 1848) contient les explications nécessaires sur cette opération *purement d'ordre*.

Comparaison de la situation du budget de 1848, d'après les votes législatifs, avec celle que présente le règlement définitif de l'exercice.

On a vu, page 197, que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le budget de l'exercice 1848 paraissait devoir présenter un excédant de dépense de..... 65,209,905f 48c

Le compte définitif de l'exercice 1848, dont on vient d'analyser sommairement les résultats, ne fait ressortir qu'un excédant de dépense de 3,005,050f 51c

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Fonds généraux du budget de 1847 que le règlement définitif du service colonial a laissés disponibles..... 581,986 66

2° Dépenses non effectuées par les ministres, sur celles qui avaient été autorisées par les Chambres, et pour lesquelles des crédits sont à annuler en somme égale; savoir :

Dépenses du service ordinaire (31,548,806 fr. 56 cent., déduction faite de 5,347,779 fr. 53 cent. de crédits complémentaires), ci.....	26,201,027f 03c	31,710,161 32
Dépenses des travaux extraordinaires (5,515,771 fr. 74 cent., déduction faite de 6,637 fr. 45 cent. de crédits complémentaires).....	5,509,134 29	

3° Dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1848

Service ordinaire.....	10,615,599 28	10,934,370 90
Travaux extraordinaires	318,771 62	

ENSEMBLE..... 43,226,518 88

A AJOUTER : Plus-value des recettes réalisées, comparativement aux évaluations, savoir :

Plus-value sur les recettes ordinaires...	17,397,699 73	18,978,336 09
Idem sur les ressources extraordinaires..	1,580,636 36	

62,204,854 97

EXCÉDANT de dépense, d'accord avec celui qui vient d'être établi..... 3,005,050 51

Comparaison de la situation provisoire de 1848, publiée au 1er janvier 1849, avec la situation définitive établie en clôture d'exercice.

D'après la situation provisoire publiée dans le compte des finances de l'année 1848 (page 358), et distraction faite du *service colonial*, dont les prévisions, égales en recettes et en dépenses, sont retranchées, comme on l'a déjà dit, de la loi des comptes de 1848 pour être soumises au contrôle de l'Assemblée nationale dans celle de 1849, le budget de l'exercice 1848 présentait, à l'époque du 1er janvier 1849, un découvert probable, de..... 13,824,680f 79c

A REPORTER..... 13,824,680 79

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1848.

REPORT	13,824,680f 79c
La liquidation définitive des recettes et des dépenses de l'exercice, et l'apurement, en clôture d'exercice, des services ressortissant aux divers départements ministériels, a produit une atténuation de 10,819,630 fr. 28 cent. sur les charges du budget, ci	10,819,630 28
Et, comme on l'a établi ci-dessus (page 205), l'excédant de dépense du budget de 1848 demeure fixé à	3,005,050 51

Comparaison des recettes et des dépenses de 1848 avec celles de 1847.

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, ces deux termes exprimant seuls des faits positifs, dont la corrélation permet de signaler à l'Assemblée législative les résultats qu'il lui importe principalement de connaître, c'est-à-dire les variations de l'impôt d'une année à l'autre. On a fait, en même temps, remarquer, quant aux dépenses, la nécessité d'en apprécier le montant pour l'exercice expiré, comparativement à celles que l'exercice précédent a eues à supporter. Ces deux sortes de comparaisons établies, cette année, sur les résultats des budgets des exercices 1848 et 1847, sont l'objet des tableaux placés à la suite de la présente note (pages 282 et 283).

Des états de recettes, dressés par branche de revenus, et qui sont publiés dans le compte définitif des recettes de 1848, présentent la comparaison des recettes des exercices 1848 et 1847, en indiquant les causes des augmentations ou des diminutions survenues en 1848. Des états semblables, pour les dépenses, sont joints aux comptes des ministères ordonnateurs, et font également connaître, par nature de services, les causes des différences qui ressortent entre les mêmes exercices.

Avant d'analyser ces tableaux de comparaison, il y a lieu d'en rapprocher les termes de ceux qui ont servi de base au règlement législatif des deux budgets.

Comme les résultats qui précèdent viennent de l'établir, le règlement de l'exercice 1848 détermine un excédant de dépense de			3,005,050f 51c
D'après la loi de règlement de l'exercice 1847, le budget de cet exercice a constaté un excédant de dépense, sur le *service ordinaire*, de		109,417,310f 92c	286,868,734 95
Le même budget a compris, pour les *travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841*, une dépense de	29,578,095 95		
Et pour les *travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842*, une dépense de	147,873,328 08	177,451,424 03	
Il en résulte que, comparativement à l'exercice 1847, le budget de 1848 se présente dans une situation plus favorable de la somme de			283,863,684 44

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1848.

Ce résultat est produit par les causes ci-après :

1° Augmentation, en 1848, des revenus du budget :

Recettes de 1848	1,761,692,709f 46c	427,366,447f 27c
——— de 1847	1,334,326,262 19	

2° Différence au profit du budget de 1848, provenant de ce que, comparativement aux dépenses liquidées pour les deux exercices, les payements de 1848 ont été inférieurs à ceux de 1847 :

Dépenses restées à payer sur l'exercice 1848.	Service ordinaire.	10,615,599f 28c	10,934,370f 90	6,669,193 77
	Travaux extraord.	318,771 62		
Dépenses restées à payer sur l'exercice 1847..	Service ordinaire.	3,922,754 26	4,265,177 13	
	Travaux extraord.	342,422 87		
			434,035,641 04	434,035,641f 04c

3° Augmentation, en 1848, des dépenses du budget :

Dépenses de 1848....	Serv. ordinaire.	1,597,668,985f 56c	1,757,594,875 51	148,027,014 69
	Trav. extraord.	159,925,889 95		
——— de 1847....	Serv. ordinaire.	1,431,774,013 92	1,609,567,860 82	
	Trav. extraord.	177,793,846 90		

4° Diminution, en 1848, des fonds reportés en recette et en dépense pour le service départemental et pour divers services spéciaux (différence entre les reports dont chaque budget a profité et ceux qu'il a légués aux exercices suivants) :

Perte sur les reports en 1848	16,300f 02c	493,858 20
Reports au profit de 1847	477,558 18	

5° Diminution, en 1848, des fonds généraux restés disponibles sur le service colonial :

Recette de 1848	581,986f 66c	917,461 71
——— de 1847	1,499,448 37	

6° Augmentation, en 1848, du prélèvement fait sur les fonds généraux du budget pour les dépenses du service colonial :

Dépenses de 1848	18,602,942f 00c	733,622 00
——— de 1847	17,869,320 00	

150,171,956 60

RÉSULTAT ÉGAL à la différence établie ci-contre entre les résultats que présentaient, en situation définitive, les budgets des exercices 1848 et 1847. 283,863,684 44

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1848.

L'augmentation de recette de la somme de 427,366,447 fr. 27 cent., qui ressort à l'exercice 1848, comparativement à l'exercice 1847, se répartit de la manière suivante entre les diverses branches de revenus, savoir :

	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1848.	
	Augmentations.	Diminutions.
Contributions directes	8,967,942f 04c	"
Produits des domaines	"	764,351f 85c
Produits des forêts et de la pêche	"	1,855,923 33
Impôts et revenus indirects	"	141,077,110 08
Produits universitaires	"	165,669 97
Produits éventuels affectés au service départemental	"	1,916,315 49
Produits et revenus de l'Algérie	283,505 53	"
Produits de la rente de l'Inde	"	17,090 25
Produits divers	3,254,260 22	"
Ressources extraordinaires	560,657,200 45	"
	573,162,908 24	145,796,460 97
AUGMENTATION à l'exercice 1848. (Voir page 280)	427,366,447f 27c	

Comme les impôts et revenus indirects sont les seules ressources du budget dont les variations se rattachent aux mouvements des valeurs mobilières et immobilières, des transactions civiles, des consommations, du commerce et de l'industrie, il a paru utile d'en établir une comparaison spéciale pour les deux exercices dont on vient de rapprocher les termes généraux.

Cette comparaison se trouve à la page 281, et fait ressortir, à l'exercice 1848, une diminution de 141,077,110 fr. 08 cent., qui se développe ainsi qu'il suit :

	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1848.	
	Augmentations.	Diminutions.
Enregistrement	"	54,107,111f 75c
Timbre	"	10,771,855 07
Droits de douanes à l'importation : Marchandises diverses	"	27,627,278 18
Droits de douanes à l'importation : Sucres des colonies françaises	"	18,905,947 67
Droits de douanes à l'importation : Sucres étrangers	"	11,881 68
Droits divers de douanes et de navigation	"	1,160,597 18
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	"	5,686,816 01
Droits sur les boissons	"	11,171,668 37
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	114,234f 08c	"
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	"	1,249,503 91
Diverses taxes indirectes	"	8,342,735 43
Produit de la vente des tabacs	"	1,442,804 95
Produit de la vente des poudres	"	358,906 34
Produits des postes	"	354,237 62
	114,234 08	141,191,344 16
RÉSULTAT en diminution à l'exercice 1848	141,077,110f 08c	

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1848.

L'augmentation de 148,027,014 francs 69 centimes, que présentent les dépenses de l'exercice 1848, comparées à celles de l'exercice 1847, s'applique aux services ci-après :

	DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1848.			
	SUR LE SERVICE ORDINAIRE.		SUR LE SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.	
	Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.
Dette publique	27,359,966f 52c	"	"	"
Dotations	"	5,498,872f 95c	"	"
Ministère de la justice et des cultes	"	1,005,719 33	"	"
——— des affaires étrangères	892,674 79	"	"	"
——— de l'instruction publique et des cultes — Service de l'instruction publique	1,032,800 45	"	"	"
——— de l'instruction publique et des cultes — Service des cultes	858,569 02	"	"	"
Ministère de l'intérieur	21,928,258 58	"	"	"
——— de l'agriculture et du commerce	7,906,475 53	"	"	"
——— des travaux publics	21,452,474 30	"	"	8,847,570f 63c
——— de la guerre	63,895,508 85	"	"	10,974,203 69
——— de la marine	"	5,739,184 77	1,953,817f 37c	"
——— des finances	8,369,455 62	"	"	"
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	2,017,081 66	"	"	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	22,425,483 37	"	"	"
	178,138,748 69	12,243,777 05	1,953,817 37	19,821,774 32
	165,894,971 64		17,867,956 95	
AUGMENTATION à l'exercice 1848. (Voir pag. 282.)	148,027,014f 69c			

Enfin un état particulier (page 283) présente la comparaison des dépenses qui sont restées à payer à la clôture de chacun des deux exercices 1848 et 1847, et fait connaître, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, savoir :

Que les restes à payer de l'exercice 1848, sur le *service ordinaire*, sont supérieurs à ceux de 1847, de 6,692,845f 02c

Et que, pour le service des *travaux extraordinaires*, les restes à payer de l'exercice 1848 sont, au contraire, inférieurs de 23,651 25

DIFFÉRENCE ÉGALE au résultat énoncé page 207 . . . . 6,669,193 77

TABLEAUX MODIFICATIFS

A L'APPUI

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS

QUI SERVENT DE BASE

AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1848.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1848.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES d'après le budget.	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE LA RÉALISATION des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. (A)		MODIFICATIONS RÉSULTANT DE CHANGEMENTS apportés législativement au budget primitif de l'exercice 1848.		ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
		Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.		
RESSOURCES ORDINAIRES.							
Contributions directes	422,143,281f 00c	10,776,250f 18c	"	"	"	432,919,531f 18c	(A) Voir le développement par nature de produits et par chapitre, page 214.
Enregistrement, timbre et domaines	211,402,490 00	44,651 23	"	"	"	211,447,141 23	
Produits des forêts et de la pêche	29,991,400 00	"	"	"	"	29,991,400 00	
Douanes et sels	135,447,000 00	"	"	"	"	135,447,000 00	
Contributions indirectes	272,286,000 00	"	"	"	"	272,286,000 00	
Produits des postes	51,801,000 00	"	"	"	"	51,801,000 00	
Divers revenus. — Produits universitaires	1,955,151 00	"	"	"	"	1,955,151 00	
Divers revenus. — Produits éventuels affectés au service départemental	18,791,000 00	"	3,804,067f 16c	"	"	14,986,932 84	
Divers revenus. — Produits et revenus de l'Algérie	12,825,000 00	"	"	"	"	12,825,000 00	
Divers revenus. — Produits de la rente de l'Inde	1,050,000 00	"	"	"	"	1,050,000 00	
Divers revenus. — Recettes des colonies. (Loi du 25 juin 1841.)	5,697,293 00	"	"	"	(B) 5,697,293f 00c	"	(B) Exécution de l'article 11 de la loi de règlement de l'exercice 1842.
Produits divers	18,885,155 00	43,498 03	"	"	"	18,928,653 03	
	1,182,274,770 00	10,864,399 44	3,804,067 16	"	5,697,293 00	1,183,637,809 28	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.							
Imposition extraordinaire des 45 centimes. (Décret du 16 mars 1848.)	191,260,000 00	"	"	"	"	191,260,000 00	
Produit de la consolidation de la réserve de l'amortissement	103,790,048 00	"	"	"	"	103,790,048 00	
Retenues proportionnelles sur traitements et pensions. (Décret du 4 avril 1848.)	10,000,000 00	"	"	"	"	10,000,000 00	
	1,487,324,818 00					1,488,687,857 28	
Remboursement fait au trésor par la compagnie du chemin de fer du Nord	3,000,000 00	"	"	"	"	3,000,000 00	
Produit de l'emprunt autorisé par le décret du 24 juillet 1848	177,536,948 75	"	"	"	"	177,536,948 75	
Versements complémentaires par les actionnaires du chemin de fer de Paris à Lyon. (Décret du 17 août 1868.)	54,272,250 00	"	"	"	"	54,272,250 00	
Portion de l'emprunt de 450 millions, applicable aux travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	19,217,317 34	"	"	"	"	19,217,317 34	
	1,741,351,334 09	10,864,399 44	3,804,067 16			1,742,714,373 37	
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.							
Fonds reportés des exercices 1846 et 1847 pour le service départemental et divers services spéciaux... — Exercice 1846... 3,179,468f 47c; Exercice 1847... 10,014,501 88	"	"	"	13,193,970f 35c	"	13,193,970 35	
	1,741,351,334 09	10,864,399 44	3,804,067 16	13,193,970 35	5,697,293 00	1,755,908,343 72	
		7,060,332 28		7,496,677 35			

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1848.

Développement des modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES. (Augmentation : 10,776,250f 18c.)		
Fonds pour dépenses départementales. — Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	71,022f 90c	"
Centimes additionnels pour fonds commun réparti entre les départements — applicables aux dépenses ordinaires	45,475 90	"
Centimes additionnels pour fonds commun réparti entre les départements — aux dépenses facultatives	4,263 44	"
Centimes votés par les conseils généraux pour dépenses facultatives	52,320 21	"
Centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales pour dépenses extraordinaires	5,079,864 75	"
Centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux de grande communication et autres chemins vicinaux	913,329 30	"
Centimes additionnels spéciaux pour dépenses de l'instruction primaire	173,369 42	"
——— pour dépenses du cadastre	"	50,611f 80c
Fonds pour dépenses communales. — Centimes affectés aux dépenses ordinaires	63,539 30	"
——— aux dépenses extraordinaires et aux frais de bourse et de chambre de commerce	3,615,607 71	"
Centimes affectés aux dépenses des communes pour les chemins vicinaux	532,916 37	"
——— pour l'instruction primaire	195,894 36	"
——— pour frais de confection de rôles spéciaux de diverses impositions communales	"	4,579 08
——— pour frais de perception de diverses impositions communales	111,562 58	"
Centimes attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844	23,874 67	"
Fonds pour secours en cas de grêle, incendie, inondations ou autres cas fortuits	7,105 62	"
Fonds de non-valeurs. — Foncière, personnelle et mobilière (non-valeurs, remises et modérations)	7,105 62	"
Portes et fenêtres (non-valeurs)	13,769 28	"
Patentes, décharges, réductions, remises et modérations et frais d'impression et d'expédition des formules des patentes	15,534 56	"
Fonds de réimpositions	"	229,144 13
Taxe de premier avertissement et frais de confection de rôles de contributions extraordinaires, autorisés par décrets	134,029 20	"
A REPORTER	11,060,585 19	284,335 01

Développement des modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
REPORT	11,060,585f 19c	284,335f 01c
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES. (Augmentation : 44,651f 23c.)		
Produits d'établissements spéciaux régis par l'État. (Produits consommés en nature provenant de ces établissements.)	44,651 23	"
PRODUITS ÉVENTUELS AFFECTÉS AUX DÉPENSES DÉPARTEMENTALES. (Diminution : 3,804,067f 16c.)		
Produits affectés aux dépenses ordinaires	"	233,757 78
——— facultatives sur diverses natures de recettes	"	581,820 80
——— facultatives sur subventions pour travaux de routes	914,929 13	"
——— extraordinaires	"	2,795,648 00
——— spéciales sur subventions communales	"	1,107,769 71
PRODUITS DIVERS. (Augmentation : 43,498f 03c.)		
Redevances et produits extraordinaires des mines	"	1 00
Ressources extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	8,349 34	"
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	434 49	"
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	16,000 00	"
Produits éventuels départementaux attribués à l'instruction primaire	18,715 20	"
	12,063,664 58	5,003,332 30
RÉSULTAT en augmentation... Ressources applicables au service départemental. 2,512,465f 99c; ——— à divers services spéciaux. 4,547,866 29	7,060,332 28	

TABLEAU MODIFICATIF A L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DU BUDGET DE 1848.

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ouverts d'après le budget rectifié. (Loi de finances du 12 décembre 1848.)	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES affectées au service départemental et à divers services spéciaux (A). Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS des exercices 1846 et 1847 pour le service départemental et pour divers services spéciaux (B).	AUGMENTATIONS et DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de lois spéciales (C). Crédits accordés.	Crédits annulés.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de changements d'exercices opérés sur les crédits par décrets en vertu de lois qui ont autorisé les services (D). Crédits accordés.	Crédits annulés.	DÉDUCTION DES CRÉDITS du service colonial, en exécution de l'article 11 du projet de loi de règlement de l'exercice 1842. (E)	CRÉDITS pour DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1848 (F).	CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget de l'exercice 1848.
SERVICE ORDINAIRE.											
Dette publique	413,902,844f	"	"	"	1,544,917f01c	120,000f00c	"	"	"	"	415,327,761f01c
Dotations	9,600,604	"	"	"	61,666 64	298,123 10	"	"	"	"	9,364,147 54
Services généraux des ministères. — Justice	26,463,595	"	"	"	633,021 03	"	"	27,000f 00c	"	1,752f 67c	27,071,368 70
Instruction publique et Cultes. — Affaires étrangères	9,657,293	"	"	"	1,839,000 00	"	"	"	"	280,275 31	11,776,568 31
Instruction publique	19,070,037	204,694f64c	"	601,416f93c	401,331 61	"	144,970f 89c	94,572 52	"	50,232 35	20,378,110 90
Cultes	39,304,583	"	"	"	629,000 00	"	119,986 42	"	"	275,317 46	40,328,886 88
Intérieur	151,514,502	6,166,276 50	3,808,327f84c	12,050,572 07	2,511,812 26	"	469,698 74	1,099,788 02	"	267,913 29	168,072,659 00
Agriculture et commerce	25,745,417	67,756 85	"	30,488 43	14,578 13	"	"	143,643 82	"	67,539 11	25,782,135 70
Travaux publics	87,530,173	"	"	"	5,204,210 00	575,000 00	"	"	"	178,094 36	92,337,477 36
Guerre	419,144,164	"	"	"	384,000 00	1,931,250 00	"	"	"	2,349,888 69	419,946,802 69
Marine — Service marine	105,011,980	"	"	"	1,873,050 00	"	"	"	"	728,799 80	107,613,829 80
Marine — Service colonial	24,300,235	"	"	"	"	"	"	"	24,300,235f00c	"	"
Finances	28,058,158	"	"	"	535,030 61	250,000 00	"	"	"	1,336,707 21	29,679,895 82
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts publics	159,444,020	83,850 89	"	349,857 50	1,220,496 68	2,758,000 00	"	"	"	"	158,340,225 07
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	132,384,543	4,346,081 24	"	161,635 42	148,154 52	25,980,000 00	"	"	"	"	111,060,414 18
	1,651,132,148	10,868,660 12	3,808,327 84	13,193,970 35	17,000,268 49	31,912,373 10	734,656 05	1,365,004 36	24,300,235 00	5,536,520 25	1,637,080,282 96
		7,060,332f 28c			14,912,104f 61c		630,348f 31c				
SERVICE EXTRAORDINAIRE. *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*											
Ministère des travaux publics	5,840,000	"	"	"	"	"	"	"	"	298,675 21	6,138,675 21
——— de la guerre	8,169,000	"	"	"	221,500 00	38,000 00	329,664 54	"	"	"	8,682,164 54
——— de la marine	5,750,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5,750,000 00
	19,759,000	"	"	"	221,500 00	38,000 00	329,664 54	"	"	298,675 21	20,570,839 75
		"			183,500f 00c		329,664f 54c (G)				
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.											
Ministère des travaux publics	125,010,000	"	"	"	"	2,000,000 00	"	"	"	"	123,010,000 00
——— de la guerre	4,941,560	"	"	"	"	183,500 00	9,574 77	"	"	"	4,767,634 77
——— de la marine	16,800,000	"	"	"	"	"	286,549 72	"	"	"	17,086,549 72
	146,751,560	"	"	"	"	2,183,500 00	296,124 49	"	"	"	144,864,184 49
		"			2,183,500f 00c (G)		296,124f 49c (G)				
TOTAL GÉNÉRAL	1,817,642,708	10,868,660 12	3,808,327 84	13,193,970 35	17,221,768 49	34,133,873 10	1,360,445 08	1,365,004 36	24,300,235 00	5,835,195 46	1,802,515,307 20
		7,060,332f 28c			16,912,104f 61c		4,559f 28c				

(A) Exécution de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834. (Voir, à la page suivante, le développement de ces modifications, qui affectent, pour des sommes semblables, les évaluations de recettes.)

(B) Voir le développement par ministère et par chapitre, page 219.

(C) Voir *idem*, pages 220 à 223.

(D) Voir *idem*, pages 224 et 225.

(E) Voir *idem*, page 226.

(F) Exécution de l'article 8 de la loi de finances du 28 mai 1834. Il n'est pas publié de développement pour cette nature de modifications, parce que les dépenses des exercices clos forment un chapitre spécial dans le budget de chaque ministère, et que le présent tableau n'avait pas à contenir, à cet égard, d'autres indications que celles qui s'y trouvent énoncées.

(G) Voir le développement, pages 227 et 228.

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1848.

Développement des modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MODIFICATIONS. AUGMENTATIONS.	MODIFICATIONS. DIMINUTIONS.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. (Augmentation : 204,694f 64c.)		
11	Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les centimes additionnels	196,345f 30c	"
12	Dépenses de l'instruction primaire imputables sur ressources spéciales des écoles normales primaires	8,349 34	"
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. (Augmentation : 2,357,948f 66c.)		
37	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements	71,022 90	"
	——— sur le fonds commun	45,475 90	"
	——— sur produits éventuels ordinaires	"	233,757f 78c
38	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	52,320 21	4,260 68
	——— sur le fonds commun	4,263 44	"
	——— sur produits éventuels facultatifs	"	581,820 80
	——— sur subventions communales	914,929 13	"
39	Dépenses extraordinaires sur le produit de centimes extraordinaires	6,462,648 42	"
	——— sur produits éventuels (emprunts autorisés)	"	2,795,648 00
40	Dépenses spéciales sur centimes votés pour les chemins vicinaux	913,329 30	1,382,783 67
	——— sur subventions communales pour les chemins vicinaux	"	1,107,769 71
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE. (Augmentation : 67,756f 85c.)		
4	Écoles vétérinaires et bergeries	"	6,163 22
5	Encouragements à l'agriculture	53,199 37	"
6	Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons	"	2,384 92
9	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	16,000 00	"
15	Secours pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations ou autres cas fortuits, etc	7,105 62	"
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS. (Augmentation : 83,850f 89c.).		
38	Dépenses diverses. — Frais d'impressions et de confection de rôles, etc	112,665 38	"
41	Frais de perception des contributions directes	21,362 82	"
39	Dépenses du cadastre sur centimes facultatifs votés par les conseils généraux	"	50,177 31
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS. (Augmentation : 4,346,081f 24c.)		
66	Restitutions sur le produit des centimes additionnels pour dépenses ordinaires des communes	63,539 30	"
	——— pour dépenses extraordinaires des communes	3,615,607 71	"
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	532,916 37	"
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	195,894 36	"
	——— pour frais de confection de rôles spéciaux des impositions communales	"	4,579 08
	——— pour frais de perception des impositions communales	111,562 58	"
	Restitutions sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	23,874 67	"
	Remises et modérations sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	7,105 62	"
	Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	13,769 28	"
	——— sur la contribution des patentes	15,534 56	"
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	"	229,144 13
		13,458,821 58	6,398,489 30
	RÉSULTAT en augmentation... Crédits applicables au service départemental..... 2,512,465f 99c ; ——— à divers services spéciaux..... 4,547,866 29	7,060,332f 28c	

Développement des crédits reportés des exercices 1846 et 1847, pour les dépenses du service départemental et de divers services spéciaux.

CHAPITRES spéciaux du budget de 1848.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS REPORTÉS À L'EXERCICE 1848. Crédits provenant de l'exercice 1846.	Crédits provenant de l'exercice 1847.	Total.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
11	Dépenses de l'instruction primaire sur centimes additionnels	465,705 60	129,938 42	595,644 02
12	Dépenses des écoles normales primaires sur fonds spéciaux	"	5,772 91	5,772 91
		465,705 60	135,711 33	601,416 93
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
37	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements	399,866 72	203,830 30	603,697 02
	——— sur produits éventuels ordinaires	138,068 48	59,114 51	197,182 99
38	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	406,395 46	1,180,854 74	1,587,250 20
	——— sur produits éventuels	45,532 91	1,403,508 16	1,449,041 07
	——— sur subventions communales	105,667 85	394,918 01	500,585 86
39	Dépenses extraordinaires sur produits de centimes extraordinaires	603,937 04	5,350,790 66	5,954,727 70
	——— sur produits éventuels (emprunts autorisés)	155,996 09	376,318 38	532,314 47
40	Dépenses spéciales sur centimes votés pour les chemins vicinaux	307,257 74	363,430 22	670,687 96
	——— sur subventions communales pour les chemins vicinaux	9,059 23	546,025 57	555,084 80
		2,171,781 52	9,878,790 55	12,050,572 07
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.			
9	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	5,307 40	"	5,307 40
15	Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendie, de grêle, etc	25,181 03	"	25,181 03
		30,488 43	"	30,488 43
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
39	Dépenses cadastrales imputables sur le fonds commun	104,460 06	"	104,460 06
	——— sur le produit des centimes facultatifs	245,397 44	"	345,397 44
66	Non-valeurs, sur contributions foncière, personnelle et mobilière	32,301 42	"	32,301 42
	Dégrèvement et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	129,334 00	"	129,334 00
		511,492 92	"	511,492 92
	TOTAL GÉNÉRAL (Voir les lois de règlement des exercices 1846 et 1847)	3,179,468 47	10,014,501 88	13,193,970 35

NOTA. Le résultat général ci-dessus se développe ainsi qu'il suit, sous le rapport des services auxquels les reports sont applicables :

Service départemental.	Exercice 1846	2,987,344f 62c	13,193,970f 35c
	Exercice 1847	10,014,501 88	
Services spéciaux	Exercice 1848	192,123 85	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1848.

Développement des modifications de crédits résultant de lois spéciales.

DATES DES LOIS, arrêtés ou décrets.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS ACCORDÉS.		
		DETTE PUBLIQUE.		
	1	Rentes 5 p. 0/0	4,025f 34c	
	4	——— 3 p. 0/0	590,842 00	
	5	Fonds d'amortissement	29,338 00	
	7	Amortissement des emprunts à rembourser par le trésor	104 93	
Loi du 4 déc. 1849	9	Intérêts de capitaux de cautionnement	57,056 74	1,544,917f 01c
	11	Rentes viagères	160,000 00	
	13	Pensions civiles	200,000 00	
	15	Pensions militaires	500,000 00	
Loi du 26 déc. 1849	12	Pensions de la pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs	3,550 00	
		DOTATIONS.		
Loi du 4 déc. 1849	22	Ancienne liste civile. (Douaire de madame la duchesse d'Orléans)	25,000 00	61,666 64
	92	Traitement et frais de représentation du Président de la République	36,666 64	
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
Arrêté du 14 oct. 1848	1	Administration centrale. (Personnel)	1,333 00	
Arrêté du 14 oct. 1848	11 *bis.*	Justice en Algérie	548,850 00	633,021 03
Arrêté du 23 fév. 1849	12	Frais de justice criminelle et des statistiques	82,838 03	
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
Arrêté du 29 déc. 1848	14 *bis.*	Subside du Gouvernement oriental	600,000 00	
Loi du 30 avril 1849	14 *bis.*	*Idem*	640,000 00	
Loi du 1er mai 1849	6	Frais de voyages et de courriers	370,000 00	1,839,000 00
Loi du 1er mai 1849	11	Missions extraordinaires	110,000 00	
Loi du 23 oct. 1849	4	Traitements des agents en inactivité	29.000 00	
Loi du 23 oct. 1849	11	Missions extraordinaires	90,000 00	
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.		
		DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Arrêté du 14 oct. 1848	1er.	Administration centrale. (Personnel.)	1,467 00	
Arrêté du 14 oct. 1848	Spécial.	Dépenses de l'instruction publique en Algérie	150,000 00	
Décrets du 21 déc. 1848	"	Subvention aux fonds de retraites	182,770 00	
Décret du 20 déc. 1848	"	Réimpression des œuvres de Laplace	10,000 00	401,331 61
Décret du 13 mars 1849	"	Publication d'écrits populaires	5,000 00	
Loi du 8 août 1849	2	Administration centrale. (Matériel.)	32,094 61	
Décret du 9 août 1849	Spécial.	École d'administration	20,000 00	
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.		
		DÉPENSES DES CULTES.		
Arrêté du 14 oct. 1848	1er.	Personnel des bureaux des cultes	600 00	
Arrêté du 14 oct. 1848	Spécial.	Dépenses des cultes en Algérie	218,400 00	629,000 00
Loi du 2 janvier 1849	"	Complément du traitement du cardinal archevêque de Bourges	10,000 00	
Loi du 3 janvier 1849	5	Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	400,000 00	
		A REPORTER		5,108,936 29

DATES DES LOIS, arrêtés ou décrets.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		REPORT		5,108,936f 29c
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Loi du 13 déc. 1848	63	Cérémonie funèbre en l'honneur des victimes de Février	75,000f 00c	
Loi du 3 janvier 1849	33	Transport des condamnés aux bagnes et aux maisons centrales de force et de correction	130,000 00	
	2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	91,000 00	
	4	Archives nationales	4,400 00	
	9	Dépenses générales du matériel des gardes nationales	40,000 00	
Lois des 18 janvier et 10 février 1849	27	Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départements	180,000 00	
	29	Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures,	80,000 00	
	45	Dépenses relatives à la garde nationale mobile	5,857 00	
	61	Dépenses du Gouvernement provisoire	123,000 00	2,511,812 26
	62	Secours de route aux ouvriers des ateliers nationaux	60,000 00	
Loi du 5 mars 1849	64	Dépenses de l'ex-garde nationale de Lyon	712,478 90	
Loi du 15 mai 1849	32	Remboursements sur le produit du travail des condamnés détenus dans les maisons centrales de force et de correction	390,000 00	
Loi du 30 juillet 1849	65	Licenciement du bataillon lyonnais	14,488 82	
	6	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques	7,000 00	
Loi du 10 août 1849	31	Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention	465,548 48	
	32	Remboursement sur le produit du travail des condamnés dans les maisons centrales de force et de correction	40,000 00	
Loi du 11 août 1849	66	Travaux d'achèvement, exécutés en 1848, au palais de justice de Montpellier	93,039 06	
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.		
Loi du 11 août 1849	2	Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	14,578 13	14,578 13
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Décret du 6 oct. 1848	11	Routes nationales et ponts	2,000,000 00	
Décret du 12 déc. 1848	38	Restaurations de diverses salles du Louvre	200,000 00	
Loi du 10 fév. 1849	35	Dépenses des ateliers nationaux	2,482,000 00	
Loi du 3 mai 1849	34	Construction d'une salle provisoire destinée à l'Assemblée nationale	247,855 00	5,204,210 00
Loi du 6 nov. 1849	32	Régularisation des abords du Panthéon et de l'ex-chambre des pairs	202,873 29	
Loi du 4 fév. 1850	20 *bis.*	Conservation et entretien des bâtiments faisant partie de l'ancienne liste civile	60,127 72	
Loi du 16 mars 1849	27	Dépenses des exercices périmés	11,353 99	
		A REPORTER		12,839,536 68

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1848.

Développement des modifications de crédits résultant de lois spéciales.

DATES DES LOIS, ARRÊTÉS ou décrets.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		REPORT	.....	12,839,536f 68c
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Loi du 1er avril 1849...	11	Lits militaires	384.000f 00c	384,000 00
		MINISTÈRE DE LA MARINE.		
Loi du 26 oct. 1849...	3	Officiers militaires et civils	132,000 00	1,873,050 00
	6	Hôpitaux	124,000 00	
	7	Vivres	1,487,050 00	
	17	Frais de voyages, vacations et dépenses diverses	130,000 00	
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
		SERVICE GÉNÉRAL.		
Loi du 4 juillet 1848...	91	Avances aux comptoirs nationaux d'escompte	500,000 00	535,030 61
Loi du 4 déc. 1849....	90	Remboursement au mont-de-piété de la valeur d'objets engagés et rendus gratuitement aux déposants	31,301 36	
Loi du 26 déc. 1849...	32	Monnaies et médailles. (Service des établissements monétaires. — Dépenses diverses.)	3.729 25	
		FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.		
Arrêté du 23 fév. 1849.	52 *bis*.	Service administratif des douanes en Algérie	630,000 00	1,220,496 68
Loi du 29 nov. 1849...	41	Contributions directes. — Frais de perception des contributions directes et autres taxes	47,303 13	
Loi du 4 déc. 1849....	41	*Idem*	8,310 03	
	46	Timbre. — Matériel et dépenses diverses	15,000 00	
	49	Forêts. — Dépenses diverses	90,000 00	
	67	Postes. — Transport des dépêches. (Matériel.)	300,000 00	
Loi du 26 déc. 1849...	41	Contributions directes. — Frais de perception, etc	102,283 79	
	64	Postes. — Service administratif. (Matériel.)	27,599 73	
		REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.		
Loi du 4 déc. 1849....	69	Restitutions et non-valeurs	148,154 52	148,154 52
		TOTAL des crédits accordés		17,000,268 49

DATES DES LOIS, ARRÊTÉS ou décrets.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		2° CRÉDITS ANNULÉS.		
		DETTE PUBLIQUE.		
Loi du 4 déc. 1849....	19	Pensions et indemnités à des employés réformés de divers ministères	120,000f 00c	120,000f 00c
		DOTATIONS.		
Idem	87	Assemblée nationale	298,123 10	298,123 10
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Arrêté du 10 avril 1849.	29	Réparations de dommages causés par les inondations aux routes nationales et départementales. (Loi du 11 juillet 1347.)	450,000 00	575,000 00
	33	Subvention aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus qui ont été emportés ou endommagés par les eaux	125,000 00	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Arrêté du 14 oct. 1848..	31	Services civils en Algérie	1,547,250 00	1,931,250 00
	4	États-majors	384,000 00	
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
		SERVICE GÉNÉRAL.		
Loi du 4 déc. 1849....	27	Administration centrale des finances. (Personnel.)	180,000 00	250,000 00
	36 *bis*.	Dépenses des exercices périmés	70,000 00	
		FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.		
Idem	38	Contributions directes. (Dépenses diverses.)	100,000 00	2,758,000 00
	42	Enregistrement, timbre et domaines. (Personnel.)	770,000 00	
	91	*Idem*. (Indemnités aux conservateurs des hypothèques pour travaux extraordinaires.)	88,000 00	
	50	Douanes. (Personnel.)	250,000 00	
	51	*Idem*. (Matériel.)	100,000 00	
	53	Contributions indirectes. (Personnel.)	100,000 00	
	58	Poudres à feu. (Matériel et dépenses diverses.)	900,000 00	
	60	Tabacs. (Matériel.)	200,000 00	
	68	Postes. Transport des dépêches.)	100,000 00	
	75	*Idem*. (Subventions pour pourvoir aux dépenses résultant du maintien des communications en poste sur les routes parallèles aux chemins de fer en cours d'exécution.)	60,000 00	
	81	*Idem*. (Construction de 3 paquebots à vapeur destinés au transport de la correspondance entre Calais et Douvres.)	90,000 00	
		REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.		
Idem	69 *bis*.	Non-valeurs extraordinaires	15,000,000 00	25,980,000 00
	69 *ter*.	Dégrèvement sur l'impôt de 45 centimes	9,000,000 00	
	70	Remboursement sur produits indirects et divers	500,000 00	
	71	Répartition des produits de plombage et d'estampillage	300,000 00	
	72	Restitution sur produit d'amendes et confiscations	1,100,000 00	
	74	Escomptes sur droits divers	80,000 00	
		TOTAL des crédits annulés		31,912,373 10

RÉSULTATS des modifications apportées aux crédits par des lois spéciales.

Crédits accordés	17,000,268f 49c
Crédits annulés	31,912,373 10
CRÉDITS ANNULÉS	14,912,104 61

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1848.

Développement des modifications résultant de changements d'exercices opérés sur les crédits, par décrets, en vertu de lois qui ont autorisé les services.

DATES DES LOIS, ARRÊTÉS ou décrets.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS ACCORDÉS.		
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.		
		DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Arrêté du 25 oct. 1848..	Spécial.	Acquisitions et constructions dans l'intérêt de divers établissements universitaires	131,734f 63c	144,970f 89c
Idem	*n*	*Idem*	13,236 26	
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.		
		DÉPENSES DES CULTES.		
Arrêté du 29 nov. 1848.	14	Restauration de la cathédrale de Paris	119,986 42	119,986 42
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Arrêté du 21 juill. 1848.	56	Achèvement de la cour d'appel de Rouen	210,398 00	469,698 74
Arrêté du 14 sept. 1848.	57	*Idem* des bâtimens de la cour d'appel de Lyon	259,300 74	
		TOTAL des crédits accordés sur les services ordinaires		734,656 05

DATES DES LOIS, ARRÊTÉS ou décrets.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		2° CRÉDITS ANNULÉS.		
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
Loi du 30 juillet 1849..	13 *bis*.	Dépenses urgentes	27,000f 00c	27,000f 00c
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.		
		Dépenses de l'instruction publique.		
Loi du 12 mai 1849....	Spécial.	Acquisitions et constructions dans l'intérêt de divers établissements universitaires	94,572 52	94,572 52
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Arrêté du 8 mai 1849...	41	Dépenses exceptionnelles non prévues au budget	686,384 51	1,099,788 02
Arrêté du 8 déc. 1848..	42	Construction du tombeau de l'Empereur Napoléon	4,284 00	
	43	Publication de l'ouvrage sur les ruines de l'ancienne Ninive	16,250 00	
	54	Érection d'un monument en l'honneur de l'archevêque de Paris	50,000 00	
Arrêté du 28 mars 1849.	56	Achèvement de la cour d'appel de Lyon	143,111 09	
Arrêté du 5 déc. 1849..	57	——— du palais de justice de Lyon	199,758 42	
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.		
Loi du 12 mai 1849....	23	Exposition des produits de l'industrie nationale	143,643 82	143,643 82
		TOTAL des crédits annulés sur les services ordinaires		1,365,004 36

RÉSULTAT des modifications apportées aux crédits par suite de changemeuts d'exercices opérés par décrets, en verta de lois qui ont autorisé les services.

Crédits accordés	734,656f 05c
Crédits annulés	1,365,004 36
Crédits annulés	630,348 31

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1848.

Développement des crédits du service colonial, qui ont été déduits en exécution de l'article 3 du projet de règlement du budget de 1848.

CRÉDITS OUVERTS PAR LA LOI DE FINANCES DU 12 DÉCEMBRE 1848.

Ces déductions portent sur les crédits du ministère de la marine, savoir :

CHAPITRE 21. Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)			6,223,772f 00c
——— 22. *Idem* (Matériel.)			2,189,763 00
CHAPITRE 23. Dépenses du service général des colonies	Martinique	1,681,230f 00c	5,916,392 00
	Guadeloupe	1,852,932 00	
	Guyane française	644,140 00	
	Ile de la Réunion	1,356,590 00	
	Services communaux (quatre colonies)	381,500 00	
CHAPITRE 23 *bis*. Approvisionnements des colonies	Martinique	160,000 00	1,500,000 00
	Guadeloupe	160,000 00	
	Guyane française	60,000 00	
	Saint-Pierre et Miquelon	120,000 00	
	Ile de la Réunion	1,000,000 00	
CHAPITRE 24. Dépenses du service local des colonies	Martinique	1,539,620 00	5,321,653 00
	Guadeloupe	1,375,073 00	
	Guyane française	595,620 00	
	Ile de la Réunion	1,811,340 00	
CHAPITRE 25. Subvention à divers établissements coloniaux	Mana	62,200 00	1,343,660 00
	Sénégal	609,400 00	
	Comptoirs fortifiés sur les côtes occidentales d'Afrique	173,000 00	
	Saint-Pierre et Miquelon	186,000 00	
	Mayotte et dépendances	313,060 00	
CHAPITRE 26. Dépenses générales des établissements français de l'Océanie			1,784,300 00
——— 27. Dépenses des exercices périmés			20,695 00
TOTAL			24,300,235 00

Développement des modifications applicables aux crédits ouverts pour le service extraordinaire.

TRAVAUX RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

1° CRÉDITS ACCORDÉS.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Loi de règlement du budget de 1848.	Crédit pour dépenses des exercices clos payées pendant l'année 1849		298,675f 21c

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Arrêté du 9 décembre 1848.	CHAPITRE 3. Travaux pour les bâtiments militaires		221,500f 00c	551,164 54
Arrêté du 30 décembre 1849.	Crédits restés sans emploi sur l'exercice 1847 :			
	CHAPITRE 3. Travaux pour les bâtiments militaires	276,078f 89c	329,664 54	
	——— 4. Constructions pour le service de l'artillerie	53,585 65		
	TOTAL des crédits accordés			849,839 75

2° CRÉDITS ANNULÉS.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Arrêté du 9 décembre 1848.	CHAPITRE 2. Travaux de fortifications des places autres que Paris	38,000 00
	TOTAL des crédits annulés	38,000 00

Résultat des modifications apportées aux crédits pour les travaux régis par la loi du 25 juin 1841.

Crédits accordés	849,839f 75c
A DÉDUIRE : Crédits pour rappels des exercices clos	298,675 21
	551,164 54
Crédits annulés	38,000 00
RESTE pour crédits accordés	513,164 54

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1848.

Développement des modifications applicables aux crédits ouverts pour le service extraordinaire.

TRAVAUX RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

1° CRÉDITS ACCORDÉS.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Arrêté du 30 décembre 1848.	Crédits restés sans emploi sur l'exercice 1847 :		
	CHAPITRE 7. Armement des fortifications de Paris	5,416f 42c	9,574f 77c
	——— 10. Construction d'un hôpital militaire à Vichy	4,158 35	

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Arrêté du 28 décembre 1849.	Crédits restés sans emploi sur l'exercice 1847 :		
	CHAPITRE 8. Justice maritime	279,303 46	286,549 72
	——— 9. Salaires d'ouvriers	7,246 26	
	TOTAL des crédits accordés		296,124 49

2° CRÉDITS ANNULÉS.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Décret du 6 octobre 1848.	CHAPITRE 17. Achèvement et perfectionnement des routes nationales (crédit compris à tort dans les travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842, et qui doit être rattaché au service ordinaire, chapitre 11. — Routes nationales et ponts)	2,000,000 00

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Arrêté du 9 décembre 1848.	CHAPITRE 6. Travaux de fortifications du Havre	156,100f 00c	183,500 00
	——— 8. Travaux extraordinaires de fortifications et de défense des ports maritimes	27,400 00	
	TOTAL des crédits annulés		2,183,500 00

Résultat des modifications apportées aux crédits pour les travaux régis par la loi du 11 juin 1842.

Crédits accordés	296,124f 49c
Crédits annulés	2,183,500 00
CRÉDITS annulés	1,874,100 61

COMPTE DÉFINITIF

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1848,

À L'ÉPOQUE DE SA CLÔTURE.

BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	285,196,505f 23c	285,405,104f 76c	285,405,104f 76c	"	"	208,599f 53c	285,405,104f 76c	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1848, pages 30 à 95.
——— personnelle et mobilière	60,803,184 89	60,932,821 94	60,932,821 94	"	"	129,637 05	60,932,821 94	
——— des portes et fenêtres	35,968,417 87	36,279,911 99	36,279,911 99	"	"	311,494 12	36,279,911 99	
——— des patentes	50,103,734 75	48,938,364 24	48,938,364 24	"	1,165,370f 51c	"	48,938,364 24	
Taxe de premier avertissement	847,688 44	847,299 55	847,299 55	"	388 89	"	847,299 55	
	432,919,531 18	432,403,502 48	432,403,502 48	"	1,165,759 40	649,730 70	432,403,502 48	
					516,028f 70c			
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	176,412,000 00	172,829,388 03	169,682,981 91	3,146,406f 12c	6,729,018 09	"	169,682,981 91	Voir, comme ci-dessus, pages 99 à 133.
Droit de timbre	29,206,000 00	30,924,584 36	30,920,478 44	4,105 92	"	1,714,478 44	30,920,478 44	
Revenus et prix de ventes de domaines	2,829,300 00	3,338,962 33	2,478,324 38	860,637 95	350,975 62	"	2,478,324 38	
Prix de ventes d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	1,917,500 00	2,663,868 37	2,034,483 20	629,385 17	"	116,983 20	2,034,483 20	
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	1,082,341 23	738,017 87	736,472 37	1,545 50	345,868 86	"	736,472 37	
	211,447,141 23	210,494,820 96	205,852,740 30	4,642,080 66	7,425,862 57	1,831,461 64	205,852,740 30	
					5,594,400f 93c			
PRODUITS DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE.								
Produits des coupes de bois	20,877,200 00	21,200,652 36	21,196,544 06	4,108 30	"	319,344 06	21,196,544 06	Voir, comme ci-dessus, pages 136 à 157.
——— provenant de l'ancienne dotation de la couronne. (Décret du 27 mars 1848.)	5,000,000 00	2,537,473 82	2,537,473 82	"	2,462,526 18	"	2,537,473 82	
	25,877,200 00	23,738,126 18	23,734,017 88	4,108 30	2,462,526 18	319,344 06	23,734,017 88	
Produits divers et droit de pêche	2,749,200 00	3,597,400 66	2,479,523 62	1,117,877 04	269,676 38	"	2,479,523 62	
Contribution des communes et établissements publics pour frais de régie de leurs bois	1,365,000 00	1,453,474 62	1,365,464 55	88,010 07	"	464 55	1,365,464 55	
	29,991,400 00	28,789,001 46	27,579,006 05	1,209,995 41	2,732,202 56	319,808 61	27,579,006 05	
					2,412,393f 95c			
DOUANES ET SELS.								
Droits à l'importation. — Marchandises diverses	55,888,000 00	60,065,488 76	60,065,488 76	"	"	4,177,488 76	60,065,488 76	Voir, comme ci-dessus, pages 160 à 217.
Droits à l'importation. — Sucres des colonies françaises	22,000,000 00	22,656,716 64	22,656,716 64	"	"	656,716 64	22,656,716 64	
Droits à l'importation. — Sucres étrangers	6,760,000 00	7,219,233 71	7,219,233 71	"	"	459,233 71	7,219,233 71	
Droits à l'exportation	1,919,000 00	2,447,504 19	2,447,504 19	"	"	528,504 19	2,447,504 19	
Droits de navigation	2,080,000 00	2,076,716 30	2,076,716 30	"	3,283 70	"	2,076,716 30	
Droits et produits divers	1,800,000 00	2,005,756 25	2,005,756 25	"	"	205,756 25	2,005,756 25	
Taxe de consommation des sels, perçue dans le rayon des douanes	45,000,000 00	51,236,503 71	51,236,503 71	"	"	6,236,503 71	51,236,503 71	
	135,447,000 00	147,707,919 56	147,707,919 56	"	3,283 70	12,264,203 26	147,707,919 56	
					12,260,919f 56c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES TABACS ET POUDRES.								
Droits sur les boissons	88,000,000f 00c	90,952,460f 79c	90,656,117f 37c	296,343f 42c	//	2,656,117f 37c	90,656,117f 37c	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1848, pages 221 à 261.
Taxe de consommation des sels, perçue hors du rayon des douanes	11,046,000 00	12,233,623 30	12,233,623 30	//	//	1,187,623 30	12,233,623 30	
Sucre indigène. (Droit de fabrication.)	18,240,000 00	23,785,461 40	23,685,771 44	99,689 96	//	5,445,771 44	23,685,771 44	
Droits divers et recettes à différents titres	30,000,000 00	39,508,865 02	32,994,010 44	6,514,854 58	//	2,994,010 44	32,994,010 44	
Produit de la vente des tabacs	119,000,000 00	116,255,538 97	116,255,514 97	24 00	2,744,485f 03c	//	116,255,514 97	
Produit de la vente des poudres à feu	6,000,000 00	6,636,251 37	6,635,913 87	337 50	//	635,913 87	6,635,913 87	
	272,286,000 00	289,372,200 85	282,460,951 39	6,911,249 46	2,744,485 03	12,919,436 42	282,460,951 39	
					10,174,951f 39c			
PRODUITS DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres	46,909,000 00	47,816,861 00	47,816,861 00	//	//	907,861 00	47,816,861 00	Voir, comme ci-dessus, pages 265 à 277.
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	961,000 00	980,188 57	980,188 57	//	//	19,188 57	980,188 57	
Droits de transport de marchandises et de matières d'or et d'argent par les paquebots	110,000 00	418,728 04	418,728 04	//	//	308,728 04	418,728 04	
Produit des places dans les malles-postes	1,759,000 00	1,583,322 55	1,583,322 55	//	175,677 45	//	1,583,322 55	
——— dans les paquebots	995,000 00	1,281,441 65	1,281,441 65	//	//	286,441 65	1,281,441 65	
Droit de transit des correspondances étrangères	1,036,000 00	822,069 97	822,069 97	//	213,930 03	//	822,069 97	
Recettes accidentelles	31,000 00	31,237 90	30,346 90	891 00	653 10	//	30,346 90	
	51,801,000 00	52,933,849 68	52,932,958 68	891 00	390,260 58	1,522,219 26	52,932,958 68	
					1,131,958f 68c			
PRODUITS UNIVERSITAIRES.								
Droits divers	1,413,975 00	1,716,472 94	1,716,472 94	//	//	302,497 94	1,716,472 94	Voir, comme ci-dessus, pages 281 à 301.
Produit des rentes et domaines	541,176 00	541,345 16	541,345 16	//	//	169 16	541,345 16	
	1,955,151 00	2,257,818 10	2,257,818 10	//	//	302,667 10	2,257,818 10	
					302,667f 10c			
DIVERS REVENUS.								
Produits éventuels affectés au service départemental	14,986,932 84	14,986,932 84	14,986,932 84	//	//	//	14,986,932 84	Voir, comme ci-dessus, pages 305 à 319.
Produits et revenus de l'Algérie	12,825,000 00	12,967,390 62	12,967,390 62	//	//	142,390 62	12,967,390 62	Voir, comme ci-dessus, pages 322 à 337.
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,032,000 77	1,032,000 77	//	17,999 23	//	1,032,000 77	Voir, comme ci-dessus, page 341.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
PRODUITS DIVERS.								
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles	70,100f 00c	75,878f 70c	75,878f 70c	"	"	5,778f 70c	75,878f 70c	
Redevances et produits extraordinaires des mines	397,201 00	713,482 09	713,482 09	"	"	316,281 09	713,482 09	
Droit de vérification des poids et mesures	1,000,000 00	1,076,488 93	1,076,488 93	"	"	76,488 93	1,076,488 93	
Produit de la taxe des brevets d'invention	300,000 00	286,642 00	286,642 00	"	13,358f 00c	"	286,642 00	
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	24,000 00	80,609 10	80,609 10	"	"	56,609 10	80,609 10	
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	558,349 34	558,349 34	558,349 34	"	"	"	558,349 34	
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	23,715 20	20,057 03	20,057 03	"	3,658 17	"	20,057 03	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	835,200 00	301,490 47	301,490 47	"	533,709 53	"	301,490 47	
Recouvrements de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	35,500 00	50,529 63	50,529 63	"	"	15,029 63	50,529 63	
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	105,000 00	105,582 36	105,582 36	"	"	582 36	105,582 36	
Versement du produit de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides de la marine sur les anciens marchés dont l'exécution s'est prolongée pendant l'année 1848	"	10,070 76	10,070 76	"	"	10,070 76	10,070 76	
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de l'armée de terre	905,400 00	827,694 03	827,694 03	"	77,705 97	"	827,694 03	
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,000 00	42,150 82	42,150 82	"	5,849 18	"	42,150 82	
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de la garde municipale et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	8,600 00	5,910 90	5,910 90	"	2,689 10	"	5,910 90	
Revenus de divers établissements spéciaux. (Écoles vétérinaires, écoles des arts et métiers, lazarets et établissem. sanitaires.)	686,000 00	576,588 66	576,588 66	"	109,411 34	"	576,588 66	
Produits provenant des ministères et autres recettes attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique	3,699,700 00	1,863,481 78	1,863,481 78	"	"	163,781 78	1,863,481 78	
Produit de la vente de cartes des dépôts de la guerre et de la marine	50,000 00	32,926 08	32,926 08	"	17,073 92	"	32,926 08	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	5,690,392 00	1,194,216 58	1,194,216 58	"	1,646,654 17	"	1,194,216 58	Les développements administratifs à publier, par le ministre des finances, sur cette branche de revenus, se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1848, pages 344 à 371.
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la marine		374,516 25	374,516 25	"		"	374,516 25	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département des finances		2,475,005 00	2,475,005 00	"			2,475,005 00	
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	196,000 00	85,566 56	85,566 56	"	110,433 44	"	85,566 56	
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais de police et de surveillance	407,900 00	55,346 03	55,346 03	"	352,553 97	"	55,346 03	
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1848	500,000 00	3,990,680 56	3,990,680 56	"	"	3,490,680 56	3,990,680 56	
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	150,000 00	37,250 20	37,250 20	"	112,749 80	"	37,250 20	
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	36,000 00	36,000 00	36,000 00	"	"	"	36,000 00	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	80,000 00	1,229,396 31	1,229,396 31	"	"	1,149,396 31	1,229,396 31	
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes acquis au trésor pour cause de déchéance	7,800 00	7,661 24	7,661 24	"	138 76	"	7,661 24	
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et en intérêts, sur les avances à elles faites par le trésor	1,582,999 00	120,000 00	120,000 00	"	1,462,999 00	"	120,000 00	
Fonds versés par des départements, des communes et des particuliers, pour concourir, avec ceux de l'État, à l'exécution de travaux publics	150,000 00	113,439 63	113,439 63	"	36,560 37	"	113,439 63	
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie nationale pour l'exercice 1848	233,790 00	71,005 46	71,005 46	"	162,784 54	"	71,005 46	
Portion revenant au Trésor du produit du travail des détenus dans les maisons de force et de correction	1,700,000 00	1,281,339 35	1,281,339 35	"	418,660 65	"	1,281,339 35	
Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	308,000 00	"	"	"	308,000 00	"	"	
Produit des manufactures nationales	132,230 00	20,835 64	20,835 64	"	111,394 36	"	20,835 64	
Dons patriotiques	710,900 00	766,364 54	766,364 54	"	"	55,464 54	766,364 54	
Versements sur le produit des arrérages de rentes et des intérêts des actions des canaux provenant de la consolidation des fonds des caisses d'épargne	"	1,348,857 00	1,348,857 00	"	"	1,348,857 00	1,348,857 00	
Produit des ateliers nationaux	"	146,108 75	146,108 75	"	"	146,108 75	146,108 75	
Part contributive de la ville de Paris dans la dépense des ateliers nationaux	"	225,000 00	225,000 00	"	"	225,000 00	225,000 00	
Recettes à divers titres	295,876 49	647,766 44	647,766 44	"	"	351,889 95	647,766 44	
	18,928,653 03	20,854,288 22	20,854,288 22	"	5,486,384 27	7,412,019 46	20,854,288 22	
					1,925,635f 19c			
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Imposition extraordinaire de 45 centimes. (Décret du 16 mars 1848.)	191,260,000 00	192,064,733 72	192,064,733 72	"	"	804,733 72	192,064,733 72	Voir comme ci-dessus, page 94.
Produit de la consolidation de la réserve de l'amortissement	103,790,048 00	105,930,798 83	105,930,798 83	"	"	2,140,750 83	105,930,798 83	——— 377.
Retenues proportionnelles sur les traitements et pensions. (Décret du 4 avril 1848.)	10,000,000 00	8,635,151 81	8,635,151 81	"	1,364,848 19	"	8,635,151 81	——— 385 à 389.
Remboursement fait au trésor par la compagnie du chemin de fer du Nord	3,000,000 00	3,000,000 00	3,000,000 00	"	"	"	3,000,000 00	——— 381.
Produit de l'emprunt autorisé par le décret du 24 juillet 1848	177,536,948 75	177,536,948 75	177,536,948 75	"	"	"	177,536,948 75	——— 393.
Versements complémentaires par les actionnaires du chemin de fer de Paris à Lyon. (Décret du 17 août 1848.)	54,272,250 00	54,272,250 00	54,272,250 00	"	"	"	54,272,250 00	——— 396 et 397.
Produit de l'emprunt de 450 millions applicable aux travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	19,217,317 34	19,217,317 34	19,217,317 34	"	"	"	19,217,317 34	——— 401.
	559,076,564 09	560,657,200 45	560,657,200 45	"	1,364,848 19	2,945,484 55	560,657,200 45	
					1,580,636f 36c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1846 ET 1847.

Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture des exercices 1846 et 1847, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1848, savoir :

	SERVICE DÉPARTEMENTAL.	DIVERS SERVICES SPÉCIAUX.
Par la loi de règlement de l'exercice 1846	2,087,344f 62c	192,123f 85c
——— de l'exercice 1847	10,014,501 88	//
	13,001,846 50	192,123 85
	13,193,970f 35c	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.								
Contributions directes	432,919,531f 18c	432,403,502f 48c	432,403,502f 48c	//	516,028f 70c	//	432,403,502f 48c	
Enregistrement, timbre et domaines	211,447,141 23	210,494,820 96	205,852,740 30	4,642,080f 66c	5,594,400 93	//	205,852,740 30	
Produit des forêts et de la pêche	29,991,400 00	28,789,001 46	27,579,006 05	1,209,995 41	2,412,393 95	//	27,579,006 05	
Douanes et sels	135,447,000 00	147,707,919 56	147,707,919 56	//	//	12,260,919 56	147,707,919 56	
Contributions indirectes	272,286,000 00	289,372,200 85	282,460,951 39	6,911,249 46	//	10,174,951 39	282,460,951 39	
Produits des postes	51,801,000 00	52,933,849 68	52,932,958 68	891 00	//	1,131,958 68	52,932,958 68	
Produits universitaires	1,955,151 00	2,257,818 10	2,257,818 10	//	//	302,667 10	2,257,818 10	
Produits éventuels affectés au service départemental	14,986,932 84	14,986,932 84	14,986,932 84	//	//	//	14,986,932 84	
Produits et revenus de l'Algérie	12,825,000 00	12,967,390 62	12,967,390 62	//	//	142,390 62	12,967,390 62	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,032,000 77	1,032,000 77	//	17,999 23	//	1,032,000 77	
Produits divers	18,928,653 03	20,854,288 22	20,854,288 22	//	//	1,925,635f 19c	20,854,288 22	
	1,183,637,809 28	1,213,799,725 54	1,201,035,509 01	12,764,216 53	8,540,822 81	25,938,522 54	1,201,035,509 01	
Ressources extraordinaires	559,076,564 09	560,657,200 45	560,657,200 45	//	//	1,580,636 36	560,657,200 45	
	1,742,714,373 37	1,774,456,925 99	1,761,692,709 46	12,764,216 53	8,540,822 81	27,519,158 90	1,761,692,709 46	
					18,978,336f 09c			
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.								
Fonds reportés des exercices 1846 et 1847 pour le service départemental et pour divers services spéciaux	13,193,970 35						13,193,970 35	
	1,755,908,343 72						1,774,886,679 81	
Fonds généraux du budget de 1847, que le règlement définitif du service colonial de cet exercice a laissés disponibles. (Article 11 de la loi des comptes de 1848.)							581,986 66	
							1,775,468,666 47	
Recette pour ordre du capital des rentes créées pour le rachat du chemin de fer de Paris à Lyon							43,678,112 00	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget rectifié et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	DETTE PUBLIQUE.											
	1° Dette consolidée et amortissement.											
1	Rentes 5 p. 0/0	168,301,417f 34c	168,249,311f 30c	166,549,289f 41c	1,700,021f 89c	(A) 52,106f 04c	"	"	52,106f 04c	1,700,021f 89c	166,549,289f 41c	
2	—— 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,026,600 00	1,026,432 00	168 00	"	"	"	"	168 00	1,026,432 00	
3	—— 4 p. 0/0	22,489,770 00	22,489,769 50	22,487,820 00	1,949 50	(B) 0 50	"	"	0 50	1,949 50	22,487,820 00	
4	—— 3 p. 0/0	79,524,542 00	79,223,193 00	79,009,482 10	213,710 90	(C) 301,349 00	"	"	301,349 00	213,710 90	79,009,482 10	
5	Fonds d'amortissement	56,798,600 00	56,798,600 00	56,798,600 00	"	"	"	"	"	"	56,798,600 00	
	2° Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers.											
6	Intérêts et primes des emprs à remb. par le trésor	6,148,926 00	5,848,821 30	5,848,821 30	"	(D) 300,104 70	"	"	300,104 70	"	5,848,821 30	
7	Amortissemt des emprunts à remb. par le trésor	3,111,478 93	3,111,478 70	3,111,478 70	"	(E) 0 23	"	"	0 23	"	3,111,478 70	
8	Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses	52,908 00	52,908 01	52,908 01	"	"	(F) 0f 01c	0f 01c	"	"	52,908 01	
	3° Intérêts de capitaux remboursables à divers titres.											
9	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,057,056 74	7,057,056 74	6,600,268 26	456,788 48	"	"	"	"	456,788 48	6,600,268 26	
10	—— de la dette flottante du trésor	14,000,000 00	13,979,609 89	13,979,609 89	"	(G) 20,390 11	"	"	20,390 11	"	13,979,609 89	
	4° Dette viagère.											
11	Rentes viagères	2,013,972 00	1,964,160 20	1,964,160 20	"	(H) 49,811 80	"	"	49,811 80	"	1,964,160 20	
12	Pensions de la pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs	453,550 00	453,349 99	453,349 99	"	200 01	"	"	200 01	"	453,349 99	
13	Pensions civiles	1,470,000 00	1,410,612 64	1,410,612 64	"	59,387 36	"	"	59,387 36	"	1,410,612 64	
14	—— à titre de récompenses nationales	365,000 00	352,221 54	352,221 54	"	12,778 46	"	"	12,778 46	"	352,221 54	
15	—— militaires	39,550,000 00	38,650,436 04	38,650,436 04	"	899,563 96	"	"	899,563 96	"	38,650,436 04	
16	—— ecclésiastiques	510,000 00	421,282 47	421,282 47	"	88,717 53	"	"	88,717 53	"	421,282 47	
17	—— de donataires dépossédés	1,235,000 00	1,196,888 21	1,196,888 21	"	(H) 38,111 79	"	"	38,111 79	"	1,196,888 21	
18	—— accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	600,000 00	"	"	"	"	"	"	600,000 00	
19	—— et indemnités accordées à des employés réformés de divers ministères	769,940 00	718,520 11	718,520 11	"	(I) 51,419 89	"	"	51,419 89	"	718,520 11	
20	Subvention aux fonds de retraite des finances.	9,386,000 00	9,386,000 00	9,386,000 00	"	"	"	"	"	"	9,386,000 00	
21	Secours aux pensionn. de l'anc. liste civile	400,000 00	396,502 75					"	3,497 25	475 00	396,027 75	
21 *bis.*	Secours à la caisse des retraites des employés de l'ancienne chambre des pairs	63,000 00	63,000 00	396,027 75	475 00	(J) 3,497 25	"					
				63,000 00	"	"	"	"	"	"	63,000 00	
		415,327,761 01	413,450,322 39	411,077,208 62	2,373,113 77	1,877,438 63	0 01	0 01	1,877,438 63	2,373,113 77	411,077,208 62	
	Rappels d'arrér. de rentes viagères d'exercces clos	"	49,125 19	49,125 19	"	"	(K) 49,125 19	49,125 19	"	"	49,125 19	
	Rappels d'arrérages de pensions d'exercces clos.	"	55,084 40	55,084 40	"	"	(K) 55,084 40	55,084 40	"	"	55,084 40	
		415,327,761 01	413,554,531 98	411,181,418 21	2,373,113 77	1,877,438 63	104,209 60	104,209 60	1,877,438 63	2,373,113 77	411,181,418 21	
									4,250,552f 40c			
	DOTATIONS.											
22	Liste civile. (Janvier, février et liquidation.)	2,216,667 00	2,216,666 66	2,191,666 66	25,000 00	(L) 0 34	"	"	0 34	25,000 00	2,191,666 66	
23	Chambre des Pairs. (*Idem.*)	331,667 00	327,228 29	325,633 39	1,594 90	(M) 4,438 71	"	"	4,438 71	1,594 90	325,633 39	
24	Chambre des Députés	255,000 00	252,689 95	252,672 95	17 00	(M) 2,310 05	"	"	2,310 05	17 00	252,672 95	
82	Gouvernement provisoire	210,000 00	201,000 00	201,000 00	"	(N) 9,000 00	"	"	9,000 00	"	201,000 00	
83	Service du palais national du Luxembourg	70,000 00	66,194 40	66,081 95	112 45	(O) 3,805 60	"	"	3,805 60	112 45	66,081 95	
87	Assemblée nationale	5,978,526 90	5,978,526 90	5,978,526 90	"	"	"	"	"	"	5,978,526 90	
88	Commission du Pouvoir exécutif	115,620 00	115,619 61	115,619 61	"	(L) 0 39	"	"	0 39	"	115,619 61	
88 *bis.*	Président du conseil, Chef du Pouvoir exécutif	150,000 00	125,805 60	125,455 80	349 80	(P) 24,194 40	"	"	24,194 40	349 80	125,455 80	
92	Traitement et frais de représentation du Président de la République	36,666 64	36,666 64	"	36,666 64	"	"	"	"	36,666 64	"	
		9,364,147 54	9,320,398 05	9,256,657 26	63,740 79	43,749 49	"	"	43,749 49	63,740 79	9,256,657 26	
									107,490f 28c			

(A) Excédant des évaluations du budget sur les rentes réellement inscrites pour diverses mesures financières.

(B) Fractions négligées dans la réduction de crédit opérée par suite de l'annulation des rentes des caisses d'épargne.

(C) Excédant des évaluations du budget sur les rentes réellement inscrites pour diverses mesures financières.

(D) Non-emploi du crédit de 300,000 francs prévu pour restitution à la compagnie des travaux de l'Oise de l'excédant de recette de la navigation en 1848, et disponible, de 104 fr. 70 cent. provenant de la répartition définitive des annuités affectées aux intérêts de l'amortissement des emprunts.

(E) Excédant de la somme affectée à l'amortissement par suite de la répartition définitive des annuités.

(F) Appoint résultant de liquidation à régulariser.

(G) Résultat de la diminution des avances des receveurs généraux productives d'intérêts.

(H) Extinction de rentes et pensions, et non-réclamation d'arrérages.

(I) Extinction de pensions et cessation de jouissance d'indemnités temporaires.

(J) Allocations non consommées par suite du décès des titulaires.

(K) Rétablissement à deux chapitres spéciaux des arrérages de la dette viagère antérieurement à 1848, qui ont été payés pendant cette année sur les divers crédits de l'exercice courant.

(L) Fraction non employée.

(M) Reliquats restés disponibles sur les crédits affectés à la liquidation des dettes des anciennes Chambres législatives.

(N) Somme non employée sur l'allocation attribuée aux membres du Gouvernement provisoire.

(O) Reliquat disponible sur le crédit ouvert pour les dépenses de la commission des travailleurs qui a siégé au Luxembourg en mars et avril 1848.

(P) Reste sans emploi sur l'allocation prévue pour les dépenses de la présidence du conseil pendant les six derniers mois de l'année.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget rectifié et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE.											
	Administration centrale.											
1	Administration centrale. (Personnel.)	435,833f 00c	418,346f 38c	418,346f 38c	"	(A) 17,486f 62c	"	"	17,486f 62c	"	418,346f 38c	(A) Excédants de crédits sur les besoins du service.
2	Administration centrale. (Matériel.)	101,000 00	99,266 93	99,236 93	30f 00c	(A) 1,733 07	"	"	1,733 07	30f 00c	99,236 93	
	Conseil d'État.											
3	Conseil d'État. (Personnel.)	699,134 00	642,641 53	642,641 53	"	(B) 56,492 47	"	"	56,492 47	"	642,641 53	(B) Produit de vacances de places, privations de traitement, etc.
4	Conseil d'État. (Matériel.)	34,000 00	31,364 68	31,364 68	"	(A) 2,635 32	"	"	2,635 32	"	31,364 68	
	Cours et Tribunaux.											
5	Cour de cassation	945,467 00	839,329 14	834,579 14	4,750 00	(B) 106,137 86	"	"	106,137 86	4,750 00	834,579 14	
6	Cours d'appel	5,604,233 00	5,364,083 55	5,351,204 42	12,879 13	(B) 240,149 45	"	"	240,149 45	12,879 13	5,351,204 42	
7	Cours d'assises	154,400 00	153,200 00	153,183 33	16 67	(B) 1,200 00	"	"	1,200 00	16 67	153,183 33	
8	Tribunaux de première instance	7,774,261 00	7,667,803 31	7,659,821 74	7,981 57	(B) 106,457 69	"	"	106,457 69	7,981 57	7,659,821 74	
9	Tribunaux de commerce	179,900 00	179,890 34	179,683 69	206 65	(B) 9 66	"	"	9 66	206 65	179,683 69	
10	Tribunaux de police	62,900 00	62,690 53	62,690 53	"	(B) 209 47	"	"	209 47	"	62,690 53	
11	Justices de paix	6,059,800 00	5,969,579 41	5,960,793 57	8,785 84	(B) 90,220 59	"	"	90,220 59	8,785 84	5,960,793 57	
11 *bis.*	Justice en Algérie	548,850 00	505,322 72	503,845 08	1,477 64	(A) 43,527 28	"	"	43,527 28	1,477 64	503,845 08	
	Frais de justice.											
12	Frais de justice criminelle et des statistiques	4,413,838 03	4,407,294 56	4,407,136 46	158 10	(A) 6,543 47	"	"	6,543 47	158 10	4,407,136 46	
	Secours et Subventions.											
13	Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, à leurs veuves et orphelins n'ayant pas droit à pensions; dépenses extraordinaires et imprévues; etc.	55,000 00	54,822 08	54,822 08	"	(B) 177 92	"	"	177 92	"	54,822 08	
13 *bis.*	Dépenses urgentes	1,000 00	1,000 00	1,000 00	"	"	"	"	"	"	1,000 00	
		27,069,616 03	26,396,635 16	26,360,349 56	36,285 60	672,980 87	"	"	672,980 87	36,285 60	26,360,349 56	
14	Dépenses des exercices clos	1,752 67	1,752 67	1,752 67	"	"	"	"	"	"	1,752 67	
		27,071,368 70	26,398,387 83	26,362,102 23	36,285 60	672,980 87	"	"	672,980 87	36,285 60	26,362,102 23	
									709,266f 47c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget rectifié et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.											
	Administration centrale.											
1	Administration centrale. (Personnel.)	506,122f 00c	479,916f 96c	479,798f 11c	118f 85c	(A) 26,205f 04c	"	"	26,205f 04c	118f 85c	479,798f 11c	(A) Réductions opérées par le budget rectifié de 1848.
2	Administration centrale. (Matériel.)	158,000 00	157,929 79	157,929 79	"	70 21	"	"	70 21	"	157,929 79	
	Traitement des agents du service extérieur.											
3	Traitements des agents politiques et consulaires	4,682,800 00	4,250,941 37	4,242,087 77	8,853 60	(B) 431,858 63	"	"	431,858 63	8,853 60	4,242,087 77	(B) Bonification résultant des vacances et des congés. Réductions sur les traitements.
4	——— des agents en inactivité	79,000 00	79,117 72	78,606 61	511 11	"	117f 72c	117f 72c	"	511 11	78,606 61	
	Dépenses variables.											
5	Frais d'établissement	750,000 00	766,601 38	748,082 88	18,518 50	"	16,601 38	16,601 38	"	18,518 50	748,082 88	
6	—— de voyage et de courriers	1,120,000 00	1,049,969 56	1,044,350 63	5,618 93	(C) 70,030 44	"	"	70,030 44	5,618 93	1,044,350 63	(C) Portion restée disponible sur les suppléments de crédits que la loi a accordés à ce chapitre.
7	—— de service	1,098,000 00	982,308 86	971,033 80	11,275 06	(D) 115,691 14	"	"	115,691 14	11,275 06	971,033 80	(D) Portion de crédits représentant des créances pour frais de service qui n'ont pu, faute de justifications suffisantes, être comprises dans les dépenses constatées de l'exercice 1848.
8	Présents diplomatiques	40,000 00	19,648 89	19,648 89	"	20,351 11	"	"	20,351 11	"	19,648 89	
9	Indemnités et secours	52,500 00	52,456 61	51,592 44	864 17	43 39	"	"	43 39	864 17	51,592 44	
10	Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	650,000 00	"	"	"	"	"	"	650,000 00	
11	Missions extraordinaires	600,000 00	589,323 17	589,323 17	"	(C) 10,676 83	"	"	10,676 83	"	589,323 17	
12	Dépenses imprévues	30,000 00	30,120 77	29,620 77	500 00	"	120 77	120 77	"	500 00	29,620 77	
13	Subvention à la caisse des retraites	210,000 00	200,000 00	200,000 00	"	(E) 10,000 00	"	"	10,000 00	"	200,000 00	(E) Résultat des extinctions.
16	Dépenses secrètes diplomatiques	270,000 00	270,000 00	270,000 00	"	"	"	"	"	"	270,000 00	
15	Dépenses des exercices périmés	9,871 00	9,871 00	9,871 00	"	"	"	"	"	"	9,871 00	
14 *bis.*	Subside au Gouvernement oriental	1,240,000 00	1,239,317 07	1,239,317 07	"	682 93	"	"	682 93	"	1,239,317 07	
		11,496,293 00	10,827,523 15	10,781,262 93	46,260 22	685,609 72	16,839 87	16,839 87	685,609 72	46,260 22	10,781,262 93	
14	Dépenses des exercices clos	280,275 31	280,275 31	280,275 31	"	"	"	"	"		280,275 31	
		11,776,568 31	11,107,798 46	11,061,538 24	46,260 22	685,609 72	16,839 87	16,839 87	685,609 72	46,260 22	11,061,538 24	
									731,869f 94c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés par le budget rectifié et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS effectués sur les ordonnances des ministres.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES excédant les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1849.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1850.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.							MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.						
	Administration centrale.													
1	Administration centrale. (Personnel.)	418,967f 00c	407,831f 18c	407,831f 18c	"	(A) 11,135f 82c	"	"	11,135f 82c	"	"	"	407,831f 18c	(A) Excédant de crédit provenant du traitement du ministre qui était fixé à 80,000 francs pendant les six premiers mois de 1848.
2	——— (Matériel.)	163,094 61	163,090 94	163,069 94	21f 00c	3 67	"	"	3 67	21f 00c	"	"	163,069 94	
	Université.													
3	Conseil de l'Université et Inspecteurs généraux	254,834 00	228,863 71	228,863 71	"	(B) 25,970 29	"	"	25,970 29	"	"	"	228,863 71	(B) Reliquat sur les frais de tournées des inspecteurs généraux.
4	Services généraux	342,750 00	342,749 21	341,828 02	921 19	0 79	"	"	0 79	921 19	"	"	341,828 02	
5	Administration académique	716,300 00	699,902 55	699,532 55	370 00	(C) 16,397 45	"	"	16,397 45	370 00	"	"	699,532 55	(C) *Idem* sur l'ensemble des services.
6	Instruction supérieure. (Facultés.)	2,966,356 00	2,832,193 88	2,824,767 77	7,426 11	(D) 134,162 12	"	"	134,162 12	7,426 11	"	"	2,824,767 77	(D) *Idem* sur les traitements éventuels dans les facultés.
7	Instruction secondaire. (Frais généraux)	107,000 00	94,713 32	93,551 91	1,161 41	(E) 12,286 68	"	"	12,286 68	1,161 41	"	"	93,551 91	
8	*Idem.* (Colléges nationaux et communaux.)	2,351,820 00	2,351,818 78	2,343,192 04	8,626 74	1 22	"	"	1 22	8,626 74	"	"	2,343,192 04	(E) *Idem* sur les traitements des agrégés.
9	Instruction primaire. (Inspection.)	582,000 00	558,394 03	557,018 69	1,375 34	(F) 23,605 97	"	"	23,605 97	1,375 34	"	"	557,018 69	
10	*Idem.* (Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État.)	2,400,000 00	3,456,887 65	3,391,170 19	65,717 46	(F) 43,112 35	"	"	43,112 35	65,717 46	"	"	3,391,170 19	(F) *Idem* sur l'ensemble de ce chapitre.
10 *bis.*	*Idem.* (Crédit extraordinaire, loi du 7 juillet 1848)	1,100,000 00												
11	*Idem.* (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	5,026,989 32	4,425,535 38	4,425,535 38	"	601,453 94	"	"	"	"	103,552f 59c	497,901f 35c	4,425,535 38	
12	*Idem.* (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	564,122 25	536,346 43	536,346 43	"	27,775 82	"	"	"	"	10,036 46	17,739 36	536,346 43	
	Établissements scientifiques et littéraires.													
13	Institut national	560,300 00	554,800 00	553,658 34	1,141 66	(G) 5,500 00	"	"	5,500 00	1,141 66	"	"	553,658 34	(G) Prix annuels non décernés.
14	Collége de France	180,044 00	180,044 00	176,197 34	3,846 66	"	"	"	"	3,846 66	"	"	176,197 34	
15	Muséum d'histoire naturelle	480,150 00	480,138 89	480,103 59	35 30	11 11	"	"	11 11	35 30	"	"	480,103 59	
16	Établissements astronomiques	121,760 00	121,759 51	121,759 51	"	0 49	"	"	0 49	"	"	"	121,759 51	
17	Bibliothèque nationale. (Dépenses ordinaires.)	283,600 00	283,561 89	280,327 33	3,234 56	38 11	"	"	38 11	3,234 56	"	"	280,327 33	
18	*Idem.* (Crédit extraordinaire.)	105,000 00	93,723 77	93,723 77	"	(H) 11,276 23	"	"	11,276 23	"	"	"	93,723 77	(H) Excédant de crédit par suite de décès d'artistes qui avaient été évincés des bâtiments de la Sorbonne.
19	Bibliothèques publiques	182,723 00	182,722 82	182,722 82	"	0 18	"	"	0 18	"	"	"	182,722 82	
20	Académie de médecine	45,500 00	45,300 00	45,300 00	"	200 00	"	"	200 00	"	"	"	45,300 00	
21	École des chartes	35,400 00	35,399 43	35,399 43	"	0 57	"	"	0 57	"	"	"	35,399 43	
22	École spéciale des langues orientales vivantes et cours d'arabe vulgaire à Marseille	55,800 00	55,799 97	55,799 97	"	0 03	"	"	0 03	"	"	"	55,799 97	
23	Établissements divers	20,400 00	20,398 65	20,398 65	"	1 35	"	"	1 35	"	"	"	20,398 65	
24	Souscriptions	170,000 00	166,354 30	165,691 80	662 50	(F) 3,645 70	"	"	3,645 70	662 50	"	"	165,691 80	
25	Sociétés savantes	50,000 00	49,977 52	45,057 12	4,920 40	22 48	"	"	22 48	4,920 40	"	"	45,057 12	
26	Voyages et missions scientifiques	112,000 00	111,964 24	110,661 24	1,303 00	35 76	"	"	35 76	1,303 00	"	"	110,661 24	
27	Encouragements et secours aux savants et hommes de lettres	248,800 00	247,099 97	246,349 97	750 00	(H) 1,700 03	"	"	1,700 03	750 00	"	"	246,349 97	
27 *bis.*	*Idem.* (Crédit extraordinaire, loi du 17 juillet 1848.)	100,000 00	100,000 00	99,425 00	575 00	"	"	"	"	575 00	"	"	99,425 00	
28	Recueil et publication des documents inédits de l'histoire nationale	150,000 00	149,998 60	149,221 60	777 00	1 40	"	"	1 40	777 00	"	"	149,221 60	
28 *bis.*	Publication des œuvres scientifiques de Fermat	14,000 00	"	"	"	(I) 14,000 00	"	"	14,000 00	"	"	"	"	(I) Il n'y a pas eu de dépenses sur ce chapitre.
"	*Idem* d'écrits populaires	5,000 00	4,999 20	4,999 20	"	0 80	"	"	0 80	"	"	"	4,999 20	
"	Acquisition et construction dans l'intérêt de divers établissements universitaires	50,398 37	43,824 68	43,824 68	"	6,573 69	"	"	6,573 69	"	"	"	43,824 68	
"	Subvention au fonds de retraites	182,770 00	182,770 00	182,770 00	"	"	"	"	"	"	"	"	182,770 00	
"	Réimpression des œuvres de Laplace	10,000 00	10,000 00	10,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	10,000 00	
"	Dépenses de l'instruction publique en Algérie	150,000 00	113,213 60	112,230 60	983 00	(C) 36,786 40	"	"	36,786 40	983 00	"	"	112,230 60	
"	École d'administration	20,000 00	20,000 00	20,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	20,000 00	
		20,327,878 55	19,352,178 10	19,248,329 77	103,848 33	975,700 45	"	"	346,470 69	103,848 33	113,589 05	515,640 71	19,248,329 77	
29	Dépenses des exercices clos	50,232 35	50,232 35	50,232 35	"	"	"	"	"	"	"	"	50,232 35	
		20,378,110 90	19,402,410 45	19,298,562 12	103,848 33	975,700 45	"	"	346,470 69	103,848 33	113,589 05	515,640 71	19,298,562 12	
									450,319f 02c		629,229f 76c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Suite du MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget rectifié et par des lois spéciales.	Dépenses résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses excédant les crédits.	Résultats pour le règlement définitif du budget. Crédits complémentaires à accorder.	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits applicables au service départemental, à transporter à l'exercice 1849.	Crédits applicables au service départemental, à transporter à l'exercice 1850.	Crédits définitifs de l'exercice 1848.
	DÉPENSES DES CULTES.												
	Administration centrale.												
1	Personnel des bureaux des cultes	181,100f00c	181,098f76c	181,098f76c	"	(A) 1f24c	"	"	1f 24c	"	"	"	181,098f76c
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	27,000 00	26,932 83	26,537 28	395f 55c	(B) 67 17	"	"	67 17	395f 55c	"	"	26,537 28
3	Subvention au fonds de retraites des employés des cultes	30,102 00	30,102 00	30,102 00	"	"	"	"	"	"	"	"	30,102 00
	Culte catholique.												
4	Traitemts et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques.	1,057,000 00	1,013,593 62	1,013,593 62	"	(C) 43,406 38	"	"	43,406 38	"	"	"	1,013,593 62
5	Traitemts et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial.	30,888,100 00	30,789,069 17	30,778,692 63	10,376 54	(D) 99,030 83	"	"	99,030 83	10,376 54	"	"	30,778,692 63
6	Chapitre de Saint-Denis	92,000 00	85,258 43	85,258 43	"	(E) 6,741 57	"	"	6,741 57	"	"	"	85,258 43
7	Bourses des séminaires	1,000,000 00	994,950 84	994,841 79	109 05	(F) 5,049 16	"	"	5,049 16	109 05	"	"	994,841 79
8	Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	800,000 00	720,578 00	711,718 00	8,860 00	(G) 79,422 00	"	"	79,422 00	8,860 00	"	"	711,718 00
9	Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	467,000 00	457,346 09	455,330 09	2,016 00	(H) 9,653 91	"	"	9,653 91	2,016 00	"	"	455,330 09
10	Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	2,000,000 00	1,942,786 36	1,755,615 37	187,170 99	(I) 57,213 64	"	"	57,213 64	187,170 99	"	"	1,755,615 37
11	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,200,000 00	1,193,306 00	1,172,156 00	21,150 00	(J) 6,694 00	"	"	6,694 00	21,150 00	"	"	1,172,156 00
12	Secours à divers établissements ecclésiastiques	100,000 00	99,950 00	99,950 00	"	(K) 50 00	"	"	50 00	"	"	"	99,950 00
13	Dépenses accidentelles	5,000 00	3,285 90	3,285 90	"	(L) 1,714 10	"	"	1,714 10	"	"	"	3,285 90
14	Restauration de la cathédrale de Paris	583,015 42	583,000 00	580,053 18	2,946 82	(M) 15 42	"	"	15 42	2,946 82	"	"	580,053 18
	Cultes non catholiques.												
15	Dépenses du personnel des cultes protestants	1,159,050 00	1,125,290 53	1,124,361 63	928 90	(N) 33,759 47	"	"	33,759 47	928 90	"	"	1,124,361 63
16	Dépenses du matériel des cultes protestants	100,000 00	101,309 11	99,882 51	1,426 60	"	(O) 1,309f 11	1,309f 11c	"	1,426 60	"	"	99,882 51
17	Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	13,199 90	13,199 90	"	(P) 2,800 10	"	"	2,800 10	"	"	"	13,199 90
18	Dépenses du culte israélite	118,000 00	116,039 72	115,939 72	100 00	(Q) 1,960 28	"	"	1,960 28	100 00	"	"	115,939 72
	Services extraordinaires.												
"	Dépenses des cultes en Algérie	218,400 00	204,047 02	202,800 24	1,246 78	(R) 14,352 98	"	"	14,352 98	1,246 78	"	"	202,800 24
"	Supplément de traitement du cardinal archevêque de Bourges	10,000 00	10,000 00	10,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	10,000 00
20	Dépenses des exercices périmés	1,802 00	1,802 00	1,802 00	"	"	"	"	"	"	"	"	1,802 00
		40,053,569 42	39,692,946 28	39,456,219 05	236,727 23	361,932 25	"	1,309 11	361,932 25	236,727 23	"	"	39,456,219 05
19	Dépenses des exercices clos	275,317 46	275,317 46	275,317 46	"	"	1,309 11	"	"	"	"	"	275,317 46
		40,328,886 88	39,968,263 74	39,731,536 51	236,727 23	361,932 25	1,309 11	1,309 11	361,932 25	236,727 23	"	"	39,731,536 51
	RÉCAPITULATION.												
	Dépenses de l'instruction publique	20,378,110 90	19,402,410 45	19,298,562 12	103,848 33	975,700 45	"	"	346,470 69	103,848 33	113,589f 05c	515,640f 71c	19,298,562 12
	Dépenses des cultes	40,328,886 88	39,968,263 74	39,731,536 51	236,727 23	361,932 25	1,309 11	1,309 11	361,932 25	236,727 23	"	"	39,731,536 51
		60,706,997 78	59,370,674 19	59,030,098 63	340,575 56	1,337,632 70	1,309 11	1,309 11	708,402 94	340,575 56	113,589 05	515,640 71	59,030,098 63
									1,048,978f 50c		629,229f 76c		

(A) Économie sur l'ensemble de la dépense.

(B) *Idem.*

(C) Reliquat sur les traitements, par suite de vacances dans les siéges 30,547f 95c
Idem sur les frais de visites diocésaines 4,500 00
Idem sur indemnités de premier établissement 12,000 00
47,047 95
A déduire : Excédant de dépenses sur les frais de bulles et d'informations 3,641 57
Reste en excédant de crédit 43,406 38

(D) Cet excédant a sa source dans l'éventualité même des prévisions établies longtemps à l'avance pour un service aussi étendu et soumis, pendant le cours de l'exercice, à de nombreuses modifications résultant du nombre des prêtres entrés dans des catégories d'âge donnant droit à des traitements plus élevés, ainsi que des décès survenus.

(E) Produit de vacances dans les emplois.

(F) *Idem* parmi les boursiers.

(G) Portion de crédit restée libre par le décès d'ecclésiastiques et d'anciennes religieuses, avant le payement des secours qui leur avaient été accordés, et par les soins qu'on a eu de n'allouer des secours que dans des cas d'impérieux besoins.

(H) Inachèvement de quelques dépenses avant la fin de l'année.

(I) Diverses circonstances ont retardé la liquidation des dépenses effectuées dans plusieurs départements. Cette somme pourra donc plus tard être réintégrée au compte de cet exercice.

(J) Secours pour lesquels les conditions de payement n'ont pas été remplies.

(K) Économie sur l'ensemble de la dépense.

(L) Les frais éventuels nécessités par les besoins du service sont restés au-dessous des prévisions.

(M) Portion de crédit non employée.

(N) Produit de vacances dans les emplois.

(O) Excédant de dépenses par suite de travaux supplémentaires exécutés en 1848 au séminaire protestant de Montauban, et qui ont dépassé les prévisions d'une somme de 1,426f 60c
La portion de crédit non employée pour les autres dépenses est de 117 49
Reste en excédant sur l'ensemble des dépenses. 1,309 11

(P) Économie sur l'ensemble de la dépense annuelle.

(Q) Produit des vacances dans les emplois.

(R) Portion de crédit non employée sur l'ensemble des dépenses.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget rectifié et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.											
						MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.						
	Administration centrale.											
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale...	826,000f 00	825,857f 38	825,857f 38	"	(A) 142f 62c	"	"	142f 62c	"	825,857f 38c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux.....	351,000 00	397,321 61	350,694 48	46,627f 13c	"	(B) 46,321f 61c	46,321f 61c	"	46,627f 13c	350,694 48	
3	Indemnité de réforme et subvon à la caisse des retraites des employés	100,000 00	100,000 00	100,000 00	"	"	"	"	"	"	100,000 00	
4	Archives nationales.....	104,067 00	104,066 99	104,066 99	"	(A) 0 01	"	"	0 01	"	104,066 99	
	Services divers.											
5	Dépenses secrètes ordinaires et extraordinaires de police générale..	932,000 00	932,000 00	932,000 00	"	"	"	"	"	"	932,000 00	
6	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques.....	1,006,784 00	1,006,578 94	1,006,559 44	19 50	(A) 205 06	"	"	205 06	19 50	1,006,559 44	
7	Dépenses du matériel *idem*.....	144,800 00	144,559 48	144,559 48	"	(A) 240 52	"	"	240 52	"	144,559 48	
8	Dépenses générales du personnel des gardes nationales.....	247,000 00	170,162 33	168,714 18	1,448 15	(C) 76,837 67	"	"	76,837 67	1,448 15	168,714 18	
9	——— matériel *idem*.....	116,000 00	95,419 91	93,520 79	1,899 12	(D) 20,580 09	"	"	20,580 09	1,899 12	93,520 79	
10	Dépenses relatives à la surveillance de la librairie proven' de l'étranger.	15,000 00	13,925 00	13,925 00	"	(E) 1,075 00	"	"	1,075 00	"	13,925 00	
	Beaux-Arts.											
11	Établissements des beaux-arts.....	472,000 00	463,139 69	461,639 69	1,500 00	(F) 8,860 31	"	"	8,860 31	1,500 00	461,639 69	
12	Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics.....	500,000 00	498,786 86	498,504 46	282 40	(A) 1,213 14	"	"	1,213 14	282 40	498,504 46	
13	Conservation d'anciens monuments historiques.....	800,000 00	790,385 59	763,923 90	26,461 69	(G) 9,614 41	"	"	9,614 41	26,461 69	763,923 90	
14	Encouragements et souscriptions concernant les beaux-arts.....	211,000 00	210,571 90	210,051 90	520 00	(H) 428 10	"	"	428 10	520 00	210,051 90	
15	Indemnités annuelles ou secours à des artistes, auteurs dramatiques, compositeurs et à leurs veuves.....	137,700 00	136,049 69	135,749 69	300 00	(J) 1,650 31	"	"	1,650 31	300 00	135,749 69	
16	Subvention aux théâtres nationaux.....	1,963,034 00	1,962,691 70	1,962,691 70	"	(A) 342 30	"	"	342 30	"	1,962,691 70	
17	Subvention à la caisse des pensions du théâtre de la Nation.....	200,000 00	200,000 00	200,000 00	"	"	"	"	"	"	200,000 00	
18	——— des retraites du conservatoire de musique...	10,000 00	10,000 00	10,000 00	"	"	"	"	"	"	10,000 00	
	Secours et subventions.											
19	Secours aux établissements généraux de bienfaisance.....	559,560 00	557,468 74	557,468 74	"	(K) 2,091 26	"	"	2,091 26	"	557,468 74	
20	Secours généraux aux hospices, bureaux de charité, institutions de bienfaisance, etc.....	1,597,000 00	1,594,054 17	1,563,329 17	30,725 00	(L) 2,945 83	"	"	2,945 83	30,725 00	1,563,329 17	
21	Secours à des personnes dans l'indigence et qui ont des droits à la bienveillance du Gouvernement; frais de rapatriement de Français indigents.....	417,000 00	392,486 38	392,139 38	347 00	(M) 24,151 62	"	"	24,513 62	347 00	392,139 38	
22	Subventions pour exécution, par voie de concession de péage, de travaux de ponts sur les chemins vicinaux.....	400,000 00	364,848 98	364,848 98	"	(N) 35,513 02	"	"	35,151 02	"	364,848 98	
23	Secours aux sociétés de charité maternelle.....	120,000 00	120,000 00	120,000 00	"	"	"	"	"	"	120,000 00	
24	Secours aux étrangers réfugiés en France.....	1,600,000 00	1,408,938 20	1,401,044 75	7,893 45	(A) 191,061 80	"	"	191,061 80	7,893 45	1,401,044 75	
25	Secours aux condamnés politiques.....	215,000 00	210,221 98	209,478 98	743 00	(O) 4,778 02	"	"	4,778 02	743 00	209,478 98	
26	Secours aux combattants de juillet 1830 et aux orphelins de juillet 1830 et de juin 1832.....	22,000 00	22,000 00	22,000 00	"	"	"	"	"	"	22,000 00	
	Administration départementale.											
27	Traitem^ts et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départ^ts.	3,294,182 00	3,219,896 41	3,213,445 35	6,451 06	(P) 74,285 59	"	"	74,285 59	6,451 06	3,213,445 35	
28	Traitements et indemnités des commissaires de police.....	100,000 00	97,531 53	97,031 53	500 00	(Q) 2,468 47	"	"	2,468 47	500 00	97,031 53	
29	Abonnem^ts pour frais d'administrat^n des préfectures et sous-préfectures.	5,266,000 00	5,254,193 71	5,254,024 71	169 00	(R) 11,806 29	"	"	11,806 29	169 00	5,254,024 71	
30	Inspections administratives des services départementaux.....	126,833 00	108,799 54	108,799 54	"	(S) 18,033 46	"	"	18,033 46	"	108,799 54	
	Détention des condamnés.											
31	Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention, renfermés dans les maisons centrales de force, de correction, etc.....	6,765,548 48	6,987,725 53	6,681,653 15	306,072 38	"	(V) 222,177 05	222,177 05	"	306,072 38	6,681,653 15	
32	Remboursement sur le produit du travail des condamnés détenus dans les maisons centrales.....	1,130,000 00	1,102,198 68	1,088,551 73	13,646 95	(T) 27,801 32	"	"	27,801 32	13,646 95	1,088,551 73	
33	Transport des condamnés au bagne et à plus d'un an de détention, reprises d'évadés.....	580,000 00	567,100 24	566,527 19	573 05	(U) 12,899 76	"	"	12,899 76	573 05	566,527 19	
	À REPORTER.....	30,329,508 48	30,068,981 16	29,622,802 28	446,178 88	529,025 98	268,498 66	268,498 66	529,025 98	446,178 88	29,622,802 28	

(A) Portion de crédit restée sans emploi.

(B) Insuffisance de crédit sur divers articles de ce chapitre.

(C) Excédant de crédits sur le service de la mobilisation des gardes nationales et sur les frais d'inspection de l'armement.

(D) Les dépenses de transport d'armes et de taxes de terrains, et celles relatives au travail annuel de révision des contrôles des gardes nationaux mobilisables, sont restées au-dessous des prévisions.

(E) Réduction des indemnités pour travaux extraordinaires.

(F) Réduction dans les dépenses de l'académie de France à Rome.

(G) Travaux autorisés qui n'ont pas été exécutés en temps utile.

(H) Retard dans les livraisons des ouvrages.

(J) Produit de décompte, par suite de vacances, d'indemnités annuelles.

(K) Économie provenant d'extinctions de pensions d'aliénés dans la maison de Charenton.

(L) Secours non réclamés en temps utile.

(M) Produit d'extraction dans les secours annuels, et excédant de la portion de crédit destinée aux frais de rapatriement.

(N) Travaux non exécutés en temps utile et auxquels on appliquera les crédits des exercices suivants, au fur et à mesure de leur exécution.

(O) Produit d'extinctions survenues en cours d'exercice.

(P) Produit de vacances, de mutations ou de congés, et excédant du crédit extraordinaire ouvert par prévision.

(Q) Produit de vacances ou de mutations.

(R) Reste libre sur les crédits supplémentaires et extraordinaires qui ont excédé les besoins du service de la mobilisation des gardes nationales, et celui des abonnements extraordinaires au *Moniteur*.

(S) Somme restée sans emploi sur l'allocation pour frais de tournées, et sur l'article des frais d'impressions.

(T) Somme restée libre sur le second crédit supplémentaire ouvert par prévision.

(U) ——— sur le crédit supplémentaire ——— *idem*.

(V) Cet excédant provient de l'augmentation des dépenses des maisons centrales, par suite de la suspension du travail dans ces établissements, et de celles occasionnées par les insurgés de juin 1848. Il est applicable aux indemnités de séjour des condamnés dans les prisons départementales.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget rectifié et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1849.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1850.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.													
	REPORT	30,329,508f 48c	30,068,981f 16c	29,622,802f 28c	446,178f 88c	529,025f 98c	268,498f 66c	268,498f 66c	529,025f 98c	446,178f 88c	"	"	29,622,802f 28c	
	Matériel des cours d'appel.													
34	Loyers, entretien et réparations des bâtiments, mobiliers et menues dépenses des cours d'appel	400,000 00	279,637 57	279,432 07	205 50	(A) 120,362 43	"	"	120,362 43	205 50	"	"	279,432 07	
35	Travaux de construction au palais de justice de Pau	165,548 00	144,608 84	144,608 84	"	(A) 20,939 16	"	"	20,939 16	"	"	"	144,608 84	
	Dépenses extraordinaires.													
41	Achèvement de deux monuments historiques	290,000 49	290,000 00	290,000 00	"	(B) 0 49	"	"	0 49	"	"	"	290,000 00	
42	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	56,140 00	56,139 68	56,139 68	"	(B) 0 32	"	"	0 32	"	"	"	56,139 68	
43	Publication de l'ouvrage sur les ruines de Ninive	130,000 00	130,000 00	130,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	130,000 00	
44	Établissement d'un télégraphe électrique de Paris à Lille	80,000 00	77,832 38	77,832 38	"	(C) 2,167 62	"	"	2,167 62	"	"	"	77,832 38	
45	Garde nationale mobile de Paris	11,005,857 00	10,567,059 94	10,559,985 28	7,074 65	(D) 438,797 07	"	"	438,797 07	7,074 65	"	"	10,559,985 28	
46	Dépenses extraordinaires de sûreté générale	1,100,000 00	1,063,758 13	1,063,758 14	"	(E) 36,241 86	"	"	36,241 86	"	"	"	1,063,758 14	
47	Musées nationaux	338,000 00	335,229 38	335,229 38	"	(F) 2,770 62	"	"	2,770 62	"	"	"	335,229 38	
48	Cérémonie de la distribution des drapeaux	75,000 00	63,839 28	63,839 28	"	(F) 11,160 72	"	"	11,160 72	"	"	"	63,839 28	
49	Fête de la concorde	950,000 00	848,453 49	847,771 86	681 63	(F) 101,546 51	"	"	101,546 51	681 63	"	"	847,771 86	
50	Secours extraordinaires à des citoyens dans le besoin	6,000,000 00	6,000,000 00	6,000,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	6,000,000 00	
51	Secours aux gardes nationaux blessés en juin 1848	3,000,000 00	2,673,774 56	2,658,290 14	15,484 42	(C) 326,225 44	"	"	326,225 44	15,484 42	"	"	2,658,290 14	
52	Cérémonie funèbre des victimes de juin et des obsèques de l'archevêque de Paris	158,000 00	146,789 20	146,789 20	"	(C) 11,210 80	"	"	11,210 80	"	"	"	146,789 20	
53	Encouragements aux beaux-arts	200,000 00	199,250 00	198,890 00	360 00	(F) 750 00	"	"	750 00	360 00	"	"	198,890 00	
55	Garde nationale mobile à cheval	75,677 00	75,305 57	75,305 57	"	(F) 371 43	"	"	371 43	"	"	"	75,305 57	
56	Achevèment de la cour d'appel de Rouen	67,286 91	67,286 91	67,286 91	"	"	"	"	"	"	"	"	67,286 91	
57	Achèvement du palais de justice de Lyon	59,542 32	59,542 32	59,542 32	"	"	"	"	"	"	"	"	59,542 32	
58	Subvention extraordinaire aux chemins vicinaux	6,000,000 00	5,941,674 82	5,941,380 65	294 17	(G) 58,325 18	"	"	58,325 18	294 17	"	"	5,941,380 65	
59	Cérémonie de la promulgation de la Constitution	700,000 00	695,301 00	694,187 70	1,113 30	(C) 4,699 00	"	"	4,699 00	1,113 30	"	"	694,187 70	
60	Subvention pour secours au département de la Seine	1,500,000 00	1,500,000 00	1,500,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	1,500,000 00	
61	Dépenses extraordinaires faites par ordre du Gouvernement provisoire	123,000 00	101,228 86	101,141 41	87 45	(E) 21,771 14	"	"	21,771 14	87 45	"	"	101,141 41	
62	Secours de route aux étrangers réfugiés en France	60,000 00	170,348 65	77,052 20	93,296 45	"	(H) 110,348 65	110,348 65	"	93,296 45	"	"	77,052 20	
63	érémonie funèbre des victimes de Février	75,000 00	74,928 51	74,888 51	40 00	(F) 71 49	"	"	71 49	40 00	"	"	74,888 51	
64	Dépenses de l'ex-garde mobile de Lyon	712,478 90	706,307 82	706,307 82	"	(C) 6,171 08	"	"	6,171 08	"	"	"	706,307 82	
65	Licenciement du bataillon lyonnais	14,488 82	14,488 82	14,488 82	"	"	"	"	"	"	"	"	14,488 82	
66	Travaux d'achèvement exécutés en 1848 au palais de justice de Montpellier	93,039 06	93,039 06	93,039 06	"	"	"	"	"	"	"	"	93,039 06	
36 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	27,608 00	22,807 93	22,807 93	"	(I) 4,800 07	"	"	4,800 07	"	"	"	22,807 93	
"	Avances et dépenses effectuées pour les ateliers nationaux de Lyon	"	102,795 08	102,795 08	"	"	(I) 102,795 08	102,795 08	"	"	"	"	102,795 08	
		63,786,174 98	62,570,408 96	62,005,592 51	564,816 45	1,697,408 41	481,642 39	481,642 39	1,697,408 41	564,816 45	"	"	62,005,592 51	
36	Dépenses des exercices clos	267,913 29	267,913 29	267,913 29	"	"	"	"	"	"	"	"	267,913 29	
	TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	64,054,088 27	62,838,322 25	62,273,505 80	564,816 45	1,697,408 41	481,642 39	481,642 39	1,697,408 41	564,816 45	"	"	62,273,505 80	

(A) Reste libre résultant de la non-exécution des travaux en temps utile.

(B) Appoint inutile.

(C) Dépenses restées au-dessous des prévisions.

(D) Crédits supplémentaires qui ont dépassé les besoins du service.

(E) Crédits extraordinaires qui ont dépassé les besoins du service.

(F) Portion de crédit restée sans emploi.

(G) Excédant de crédit provenant de ce que les communes n'ont pas justifié en temps utile de leur droit à la subvention.

(H) Le crédit complémentaire qui sera accordé par la loi de règlement définitif du budget de l'exercice 1848, pour couvrir l'insuffisance du crédit voté ne donnera lieu à l'ordonnancement que de 93,296 fr. 45 cent. en dépenses; la somme de 17,052 fr. 20 c. formant la différence ne servira qu'à régulariser pour ordre un payement de 18,752 fr. 20 cent. fait d'urgence par le payeur de Seine-et-Marne et auquel on a déjà appliqué le disponible de 1,700 francs que présentait le crédit du chapitre.

(I) Créances non payées en temps utile.

(J) Le crédit complémentaire à accorder par la loi de règlement de l'exercice 1848 ne donnera lieu à aucun ordonnancement, le crédit n'étant demandé que pour régulariser le payement des dépenses des ateliers nationaux de Lyon, autorisées par dépêche télégraphique du 26 juin 1848.

NOTA. Les chapitres 50, 52, 53, 55 et 59 ont conservé dans ce présent tableau les numéros qu'ils avaient avant la loi du 12 décembre 1848, attendu que, cette loi ayant été promulguée tardivement, l'adoption des numéros qui y sont portés aurait entraîné des changements considérables dans les écritures; de nombreux mandats et ordonnances ayant déjà été délivrés et acquittés.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget rectifié et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1849.	à l'exercice 1850.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR													
	DÉPENSES DÉPARTEMENTALES IMPUTABLES SUR LES RESSOURCES SPÉCIALES.													
37	Dépenses ordinaires. — Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels concédés aux départements. (10 centimes.)	20,049,919f 92c	31,602,048f 48c	31,602,048f 48c	"	857,187f 34c	"	"	"	"	323,756f 91c	533,430f 43c	31,602,048f 48c	
	Dépenses imputables sur le produit du fonds commun à répartir entre les départements (6 centimes 4/10es)	12,409,315 90												
	Dépenses imputables sur les produits éventuels ordinaires	1,069,425 21	925,204 58	925.204 58	"	144,220 63	"	"	"	"	51,947 74	92,272 89	925,204 58	
38	Dépenses facultatives. — Dépenses d'utilité départementale imputables sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux, etc.	11,322,909 73	11,117,403 33	11,117,403 33	"	1,368,879 84	"	"	"	"	1,101,925 57	266,954 27	11,117,403 33	
	Dépenses sur le produit du fonds commun	1,163,373 44												
	Dépenses sur produits éventuels facultatifs	1,699,220 27	257,075 64	257,075 64	"	1,442,144 63	"	"	"	"	1,382,114 57	60,030 06	257,075 64	
	Dépenses sur le produit des subventions communales et particulières et autres produits destinés à des travaux d'utilité départementale	2,868,514 99	2,367,179 01	2,367,179 01	"	501,335 98	"	"	"	"	382,033 04	119,302 94	2,367,179 01	
39	Dépenses extraordinaires. — Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	28,585,676 12	22,745,893 19	22,745,893 19	"	5,839,782 93	"	"	"	"	4,843,501 13	996,281 80	22,745,893 19	
	Dépenses sur les fonds d'emprunts autorisés par des lois spéciales	1,436,666 47	1,238,133 38	1,238,133 38	"	198,533 09	"	"	"	"	163,107 70	35,425 39	1,238,133 38	
40	Dépenses spéciales. — Dépenses des chemins vicinaux, imputables sur le produit des centimes additionnels spéciaux (5 centimes)	12,266,233 59	11,672,098 98	11,672,098 98	"	594,134 61	"	"	"	"	349,523 58	244,611 03	11,672,098 98	
	Dépenses sur contingents communaux et souscriptions particulières	11,147,315 09	10,713,201 20	10,713,201 20	"	434,113 89	"	"	"	"	434,113 89	"	10,713,201 20	
		104,018,570 73	92,638,237 79	92,638,237 79	"	11,380,332 94	"	"	"	"	9,032,024 13	2.348,308 81	92,638,237 79	
	RÉCAPITULATION.													
	Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	64,054,088 27	62,838,322 25	62,273,505 80	564,816 45	1,697,408 41	481,642f 39c	481,642f 39c	1,697,408f 41c	564,816f 45c	"	"	62,273,505 80	
	Dépenses départementales imputables sur les ressources spéciales	104,018,570 73	92,638,237 79	92,638,237 79	"	11,380,332 94	"	"	"	"	9,032,024 13	2,348,308 81	92,638,237 79	
		168,072,659 00	155,476,560 04	154,911,743 59	564,816 45	13,077,741 35	481,642 39	481,642 39	1,697,408 41	564,816 45	9,032,024 13	2,348,308 81	154,911,743 59	
											11,380,332 94			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget rectifié et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables à divers services spéciaux, à transporter à l'exercice 1850	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	Service central.												
1	Administration centrale. (Personnel.)	481,306f00c	461,058f86c	459,690f53c	1,368f 33c	(A) 20,247f 14c	"	"	20,247f 14c	1,368f 33c	"	459,690f53c	
2	——— (Matériel.)	114,742 13	114,729 90	114,720 90	9 00	12 23	"	"	12 23	9 00	"	114,720 90	
3	Subvention aux caisses de retraite	77,000 00	77,000 00	77,000 00	"	"	"	"	"	"	"	77,000 00	
	Agriculture et haras.												
4	Écoles vétérinaires et bergeries	686,271 78	672,109 70	672,109 70	"	(B) 14,162 08	"	"	14,162 08	"	"	672,109 70	
5	Encouragements à l'agriculture	1,523,327 37	1,515,707 55	1,473,253 25	42,454 30	(B) 7,619 82	"	"	7,619 82	42,454 30	"	1,473,253 25	
6	Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons	1,613,482 08	1,597,195 83	1,597,118 63	77 20	(B) 16,286 25	"	"	16,286 25	77 20	"	1,597,118 63	
7	Remontes et encouragements à l'industrie particulière	842,000 00	839,763 24	839,149 91	613 33	(B) 2,236 76	"	"	2,236 76	613 33	"	839,149 91	
	Manufactures, commerce intérieur et extérieur.												
8	Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,145,000 00	1,144,276 31	1,144,276 31	"	723 69	"	"	723 69	"	"	1,144,276 31	
9	Encouragements aux manufactures et au commerce, publication des brevets d'invention, travaux statistiques	217,000 00	203,975 40	203,775 40	200 00	(C) 13,024 60	"	"	13,024 60	200 00	"	203,775 40	
9 *bis.*	Encouragements à l'industrie des bronzes et meubles	600,000 00	600,000 00	600,000 00	"	"	"	"	"	"	"	600,000 00	
10	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	41,307 40	34,933 20	34,933 20	"	(D) 6,374 20	"	"	6,374 20	"	6,374f 20c	34,933 20	
11	Encouragements aux pêches maritimes	4,000,000 00	3,523,394 41	3,518,484 93	4,909 48	(E) 476,605 59	"	"	476,605 59	4,909 48	"	3,518,484 93	
12	Poids et mesures	719,000 00	715,277 24	715,058 16	219 08	(E) 3,722 76	"	"	3,722 76	219 08	"	715,058 16	
	Établissements thermaux et sanitaires.												
13	Entretien des établissements thermaux et subventions	280,000 00	279,672 40	278,999 40	673 00	(E) 327 60	"	"	327 60	673 00	"	278,999 40	
14	Subventions aux établissements d'eaux minérales dont l'État n'est pas propriétaire	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
15	Établissements et services sanitaires	391,167 00	376,592 69	374,526 42	2,066 27	(E) 14,574 31	"	"	14,574 31	2,066 27	"	374,526 42	
	Secours.												
16	Secours aux colons	760,000 00	741,054 07	739,670 64	1,383 43	(F) 18,945 93	"	"	18,945 93	1,383 43	"	739,670 64	
17	Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations	1,964,136 65	1,364,004 00	1,364,004 00	"	(G) 600,132 65	"	"	"	"	600,132 65	1,364,004 00	
	Services supplémentaires.												
20	Manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais	495,000 00	493,063 41	493,063 41	"	(E) 1,936 59	"	"	1,936 59	"	"	493,063 41	
21	Encouragements aux associations	3,000,000 00	1,797,456 94	1,797,456 94	"	(H) 1,202,543 06	"	"	1,202,543 06	"	"	1,797,456 94	
22	Commande d'écharpes et de drapeaux	6,700,000 00	5,259,074 03	5,258,930 03	144 00	(J) 1,440,925 97	"	"	1,440,925 97	144 00	"	5,258,930 03	
23	Exposition des produits de l'industrie, en 1849	56,356 18	56,356 18	56,356 18	"	"	"	"	"	"	"	56,356 18	
19	Dépenses des exercices périmés	7,500 00	7,500 00	7,500 00	"	"	"	"	"	"	"	7,500 00	
		25,714,596 59	21,874,195 36	21,820,077 94	54,117 42	3,840,401 23	"	"	3,233,894 38	54,117 42	606,506 85	21,820,077 94	
18	Dépenses des exercices clos	67,539 11	67,539 11	67,539 11	"	"	"	"	"	"	"	67,539 11	
		25,782,135 70	21,941,734 47	21,887,617 05	54,117 42	3,840,401 23	"	"	3,233,894 38	54,117 42	606,506 85	21,887,617 05	
									3,288,011f 80c				

(A) Somme restée libre sur la portion du crédit alloué pour traitement du ministre.

(B) Reliquats sans emploi par suite de la liquidation définitive des dépenses.

(C) Somme non répartie sur le crédit du chapitre 9, applicable à des dépenses diverses.

(D) Sommes à transporter au budget de 1850.

(E) Somme sans emploi sur un crédit éventuel de sa nature.

(F) Économie obtenue par suite de décès.

(G) Portion de crédit non employée à reporter à l'exercice 1850, en vertu de la loi du 21 juin 1826.

(H) Le report de ce reliquat à 1849 a été autorisé par la loi du 9 février 1850.

(J) La loi du 15 février 1850 a autorisé le report à 1849 d'une somme de 200,000 francs nécessaire pour acquitter des dépenses afférentes à la confection d'écharpes et de drapeaux.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget rectifié et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses. (A)	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.											
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.											
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale...	493,000f00c	476,680f71c	476,680f71c	"	16,319f 29c	"	"	16,319f 29c	"	476,680f71c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	92,000 00	91,922 76	91,907 76	15f 00c	77 24	"	"	77 24	15f 00c	91,907 76	
3	Personnel du corps des ponts et chaussées.....	3,031,000 00	3,024,995 93	3,024,626 23	369 70	6,004 07	"	"	6,004 07	369 70	3,024,626 23	(A) Résultat de la liquidation finale.
4	Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime et des inspecteurs de la navigation.....	184,000 00	175,312 15	174,910 06	402 09	8,687 85	"	"	8,687 85	402 09	174,910 06	
5	Personnel des conducteurs embrigadés.....	1,558,000 00	1,448,637 88	1,448,406 21	231 67	109,362 12	"	"	109,362 12	231 67	1,448,406 21	
6	——— du corps des mines, enseignement, écoles.....	527,717 00	520,747 81	519,919 39	828 42	6,969 19	"	"	6,969 19	828 42	519,919 39	
7	——— des gardes mines.....	80,000 00	79,718 50	79,518 50	200 00	281 50	"	"	281 50	200 00	79,518 50	(B) Fonds versés au Trésor par des départements, des communes et des propriétaires intéressés, pour concourir, avec les fonds de l'État, à l'exécution de travaux publics, et crédités sur l'exercice 1848, par arrêté du 6 mai 1849.
8	Matériel des mines. (Services divers.).....	65,000 00	66,364 16	64,988 96	1,375 20	"	(A) 1,364f 16c	1,364f 16c	"	1,375 20	64,988 96	
8 *bis.*	Dépenses relatives à l'installation de l'école des mineurs de St-Étienne.	46,700 00	24,646 65	24,646 65	"	22,053 35	"	"	22,053 35	"	24,646 65	
9	Conseil des bâtiments civils et bureau de contrôle.....	56,167 00	55,716 96	55,716 96	"	450 04	"	"	450 04	"	55,716 96	
10	Subvention à la caisse des retraites.....	250,000 00	249,942 90	249,942 90	"	57 10	"	"	57 10	"	249,942 90	
11	Routes nationales et ponts.....	37,900,000 00	37,680,940 22	37,584,264 68	96,675 54	250,943 78	(B) 31,884 00	31,884 00	250,943 78	96,675 54	37,584,264 68	
11 *bis.*	Reconstruction de divers ponts. (Loi du 2 juillet 1843.).....	56,000 00	35,115 99	35,115 99	"	20,884 01	"	"	20,884 01	"	35,115 99	
12	Navigation intérieure (rivières, quais et bacs).....	9,410,000 00	9,389,620 63	9,359,084 60	30,536 03	47,360 33	(B) 26,980 96	26,980 96	47,360 33	30,536 03	9,359,084 60	
13	——————— (canaux.).....	5,100,000 00	5,090,321 11	5,085,546 19	4,774 92	9,678 89	"	"	9,678 89	4,774 92	5,085,546 19	
14	Ports maritimes, phares et fanaux.....	5,550,000 00	5,554,274 12	5,543,354 62	10,919 50	5,101 51	(B) 9,375 63	9,375 63	5,101 51	10,919 50	5,543,354 62	
15	Bacs, dunes et semis, études d'irrigations et de desséchements....	750,000 00	619,827 10	612,363 66	7,463 44	130,172 90	"	"	130,172 90	7,463 44	612,363 66	
16	Chemins de fer. (Frais de police et de surveillance.).....	400,000 00	405,429 78	400,564 56	4,865 22	"	(C) 5,429 78	5,429 78	"	4,865 22	400,564 56	(C) Cette somme de 5,429 fr. 78 cent., représentant le montant du crédit complémentaire à accorder, se compose, savoir : de 1,972 fr. 50 cent. versés au Trésor, à titre de remboursement, par la compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen et de Rouen au Havre, et crédités sur l'exercice 1848, par arrêté du 6 mai 1849, ci..... 1,972f 50c de 3,457 fr. 28 cent., montant des dépenses constatées en sus des crédits ouverts..... 3,457 28 SOMME ÉGALE..... 5,429 78
17	Continuation des études de chemins de fer.....	50,000 00	27,994 58	27,994 58	"	22,630 42	(B) 625 00	625 00	22,630 42	"	27,994 58	
18	Subventions aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage.....	450,000 00	447,500 00	447,500 00	"	2,500 00	"	"	2,500 00	"	447,500 00	
19	Frais généraux du service des départements, secours, etc.....	66,500 00	63,557 64	63,349 64	208 00	2,942 36	"	"	2,942 36	208 00	63,349 64	
20	Entretien et réparations ordinaires des bâtiments civils d'intérêt général	560,000 00	559,753 13	544,566 96	15,186 17	246 87	"	"	246 87	15,186 17	544,566 96	
20 *bis.*	Conservation et entretien des bâtiment faisant partie de l'ancienne liste civile.....	2,337,494 72	2,345,893 85	2,332,180 17	13,713 68	"	(A) 8,399 13	8,399 13	"	13,713 68	2,332,180 17	
21	Constructions et grosses réparations d'intérêt général. (Bâtiments civils.).....	780,000 00	773,292 26	772,207 56	1,084 70	6,707 74	"	"	6,707 74	1,084 70	772,207 56	
	A REPORTER.....	69,793,578 72	69,208,206 82	69,019,357 54	188,849 28	669,430 56	84,058 66	84,058 66	669,430 56	188,849 28	69,019,357 54	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget rectifié et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses. (A)	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.											
	Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.											
	REPORT	69,793,578f 72c	69,208,206f 82c	69,019,357f 54c	188,849f 28c	669,430f 56c	84,058f 66c	84,058f 66c	669,430f 56c	188,849f 28c	69,019,357f 54c	
22	Travaux de construction, d'achèvement ou de grandes réparations de divers édifices publics	408,550 00	303,674 15	303,674 15	"	104,875 85	"	"	104,875 85	"	303,674 15	(A) Résultat de la liquidation finale.
23	Agrandissement et réparations d'établissements d'intérêt général	150,972 00	150,965 38	150,965 38	"	6 62	"	"	6 62	"	150,965 38	
24	Achèvement de divers édifices publics	1,350,000 00	1,347,070 02	1,344,489 22	2,580 80	2,929 98	"	"	2,929 98	2,580 80	1,344,489 22	
25	Frais de publication des comptes rendus des ponts et chaussées, des mines et des monuments publics	13,334 00	11,535 45	11,535 45	"	1,798 55	"	"	1,798 55	"	11,535 45	
28	Réparations des dommages causés aux digues et levées ainsi qu'aux voies navigables, comprises dans le bassin de la Loire, par la crue et le débordement des eaux en 1846	3,600,000 00	3,129,553 29	3,124,288 54	5,264 75	470,446 71	"	"	470,446 71	5,264 75	3,124,288 54	
29	Réparations des dommages causés aux routes nationales et départementales, par la crue et le débordement des eaux en 1846	450,000 00	409,356 30	409,356 30	"	40,643 70	"	"	40,643 70	"	409,356 30	
30	Travaux à exécuter à l'École polytechnique et au palais de l'ex-Chambre des Députés	88,000 00	87,997 25	87,975 12	22 13	2 75	"	"	2 75	22 13	87,975 12	
31	Travaux à exécuter au palais de l'ex-chambre des Députés. (Hôtel de la présidence)	401,247 29	401,101 68	198,228 39	202,873 29	145 61	"	"	145 61	202,873 29	198,228 39	
32	Régularisation des abords du Panthéon et de l'ex-Chambre des Pairs	51,298 00	993 90	266 39	727 51	50,304 10	"	"	50,304 10	727 51	266 39	
33	Subventions aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus qui ont été emportés ou endommagés par les eaux	255,000 00	243,847 02	243,847 02	"	11,152 98	"	"	11,152 98	"	243,847 02	
34	Construction d'un salle provisoire pour l'Assemblée nationale	497,855 00	497,854 64	493,870 36	3,984 28	0 36	"	"	0 36	3,984 28	493,870 36	
35	Dépenses des ateliers nationaux	14,482,000 00	14,478,291 84	14,478,285 64	6 20	3,708 16	"	"	3,708 16	6 20	14,478,285 64	
36	Travaux à la colonne de juillet pour la sépulture des citoyens morts en combattant pour la République les 23 et 24 février 1848	29,000 00	28,956 68	28,956 68	"	43 32	"	"	43 32	"	28,956 68	
37	Travaux de reconstruction d'une partie des bâtiments de l'École polytechnique	350,000 00	28,901 61	28,901 61	"	321,098 39	"	"	321,098 39	"	28,901 61	
38	Restauration de diverses salles du Louvre	200,000 00	199,875 89	199,875 89	"	124 11	"	"	124 11	"	199,875 89	
27	Dépenses des exercices périmés	38,547 99	30,330 94	30,330 94	"	8,217 05	"	"	8,217 05	"	30,330 94	
"	Travaux et dépenses effectués par les ateliers nationaux de Lyon	"	397,028 08	397,028 08	"	"	397,028 08	(B) 397,028 08	"	"	397,028 08	(B) Ces dépenses ont été faites et payées en vertu d'un ordre du Gouvernement provisoire.
		92,159,383 00	90,955,540 94	90,551,232 70	404,308 24	1,684,928 80	481,086 74	481,086 74	1,684,928 80	404,308 24	90,551,232 70	
26	Dépenses des exercices clos	178,094 36	178,094 36	178,094 36	"	"	"	"	"	"	178,094 36	
	TOTAL de la Ire section	92,337,477 36	91,133,635 30	90,729,327 06	404,308 24	1,684,928 80	481,086 74	481,086 74	1,684,928 80	404,308 24	90,729,327 06	
									2,089,237f 04c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget rectifié et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses. (A)	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.											
	IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.											
	Ire PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*											
1	Routes nationales classées avant le 1er janvier 1837	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	(A) Résultat de la liquidation finale.
2	*Idem* depuis le 1er janvier 1837	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
3	Routes nationales et ports maritimes de la Corse	440,000^f 00^c	110,621^f 40^c	102,022^f 13^c	8,599^f 27^c	329,378^f 60^c	"	"	329,378^f 60^c	8,599^f 27^c	102,022^f 13^c	
4	Achèvement des routes stratégiques de l'Ouest	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
5	Ponts	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
6	Amélioration de rivières	350,000 00	345,715 83	343,400 57	2,315 26	4,284 17	"	"	4,284 17	2,315 26	343,400 57	
6 *bis.*	Améliorations de rivières. (Loi du 8 juillet 1840.)	240,000 00	240,000 00	240,000 00	"	"	"	"	"	"	240,000 00	
7	Service des canaux du Nivernais et du Berry	440,000 00	429,682 73	429,657 46	25 27	10,317 27	"	"	10,317 27	25 27	429,657 46	
8	Études de navigation	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
9	Amélioration de ports maritimes	1,640,000 00	1,638,239 20	1,637,576 45	662 75	1,760 80	"	"	1,760 80	662 75	1,637,576 45	
10	Chemins de fer. — Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies concessionnaires, etc.	500,000 00	"	"	"	500,000 00	"	"	500,000 00	"	"	
10 *bis.*	Chemins de fer construits par l'État	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
11	Établissements de nouveaux canaux	1,800,000 00	1,798,415 00	1,797,731 20	683 80	1,585 00	"	"	1,585 00	683 80	1,797,731 20	
11 *bis.*	Établissements de nouveaux canaux. (Loi du 8 juillet 1840.)	430,000 00	430,000 00	429,976 50	23 50	"	"	"	"	23 50	429,976 50	
		5,840,000 00	4,992,674 16	4,980,364 31	12,309 85	847,325 84	"	"	847,325 84	12,309 85	4,980,364 31	
12	Dépenses des exercices clos	298,675 21	298,675 21	298,675 21	"	"	"	"	"	"	298,675 21	
	TOTAL de la Ire partie	6,138,675 21	5,291,349 37	5,279,039 52	12,309 85	847,325 84	"	"	847,325 84	12,309 85	5,279,039 52	
									859,635^f 69^c			
	IIe PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*											
13	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	86,000,000 00	83,542,691 19	83,370,332 34	172,358 85	2,457,308 81	"	"	2,457,308 81	172,358 85	83,370,332 34	
14	Prêts et subventions aux compagnies des chemins de Paris à Rouen et de Rouen au Havre	500,000 00	450,000 00	450,000 00	"	50,000 00	"	"	50,000 00	"	450,000 00	
15	Travaux de routes nationales	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
16	Ports maritimes, phares et fanaux	9,000,000 00	8,952,129 15	8,938,546 23	13,582 92	47,870 85	"	"	47,870 85	13,582 92	8,938,546 23	
17	Achèvement et perfectionnement des routes nationales	12,380,000 00	12,340,113 75	12,286,947 53	53,166 22	46,523 70	6,637^f 45^c	(B) 6,637^f 45^c	46,523 70	53,166 22	12,286,947 53	(B) Fonds versés au trésor par des communes pour concourir avec les fonds de l'État à l'exécution de travaux publics, et crédités sur l'exercice 1848, par arrêté du 6 mai 1849.
18	Construction de trois édifices à affecter à des services d'intérêt général	1,200,000 00	1,199,870 15	1,199,347 95	522 20	129 85	"	"	129 85	522 20	1,199,347 95	
19	Construction de divers ponts	1,480,000 00	1,468,900 93	1,467,495 49	1,405 44	11,099 07	"	"	11,099 07	1,405 44	1,467,495 49	
19 *bis.*	Reconstruction de cinq ponts	1,350,000 00	1,349,992 39	1,349,992 39	"	7 61	"	"	7 61	"	1,349,992 39	
20	Établissements de nouveaux canaux	4,000,000 00	3,918,189 66	3,893,803 63	24,386 03	81,810 34	"	"	81,810 34	24,386 03	3,893,803 63	
21	Amélioration des rivières	6,100,000 00	6,097,132 35	6,088,084 91	9,047 44	2,867 65	"	"	2,867 65	9,047 44	6,088,084 91	
22	Amélioration de la Marne entre son embouchure et Dizy	1,000,000 00	1,000,000 00	992,246 26	7,753 74	"	"	"	"	7,753 74	992,246 26	
	TOTAL de la IIe partie	123,010,000 00	120,319,019 57	120,036,796 73	282,222 84	2,697,617 88	6,637 45	6,637 45	2,697,617 88	282,222 84	120,036,796 73	
	TOTAL GÉNÉRAL de la IIe section	129,148,675 21	125,610,368 94	125,315,836 25	294,532 69	3,544,943 72	6,637 45	6,637 45	3,544,943 72	294,532 69	125,315,836 25	

RÉCAPITULATION.

I^e SECTION. — Service ordinaire	92,337,477 36	91,133,635 30	90,729,327 06	404,308 24	1,684,928 80	6,637 45	481,086 74	1,684,928 80	404,308 24	90,729,327 06	
IIe SECTION. — Service extraordinaire	129,148,675 21	125,610,368 94	125,315,836 25	294,532 69	3,544,943 72	481,086 74	6,637 45	3,544,943 72	294,532 69	125,315,836 25	
	221,486,152 57	216,744,004 24	216,045,163 31	698,840 93	5,229,872 52	487,724 19	487,724 19	5,229,872 52	698,840 93	216,045,163 31	
								5,928,713^f 45^c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget rectifié et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses. (A)	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits. (A)	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1848.
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.							MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,882,530f 00c	1,815,823f 45c	1,815,823f 45c	"	66,706f 55c	"	"	66,706f 55c	"	1,815,823f 45c
2	Administration centrale. (Matériel.)	302,150 00	302,149 32	302,149 32	"	0 68	"	"	0 68	"	302,149 32
3	Frais généraux d'impressions	314,000 00	288,989 70	288,989 70	"	25,010 30	"	"	25,010 30	"	288,989 70
4	États-majors	16,204,845 00	15,496,047 58	15,491,758 28	4,289f 30c	708,797 42	"	"	708,797 42	4,289f 30c	15,491,758 28
5	Gendarmerie	22,531,878 00	21,978,386 30	21,978,386 30	"	553,491 70	"	"	553,491 70	"	21,978,386 30
6	Subvention à la ville de Paris pour la garde municipale	597,006 00	515,157 26	515,157 26	"	81,848 74	"	"	81,848 74	"	515,157 26
7	Recrutement et réserve	477,000 00	396,174 69	395,631 40	543 29	80,825 31	"	"	80,825 31	543 29	395,631 40
8	Justice militaire	825,187 00	767,676 42	766,134 49	1,541 93	57,510 58	"	"	57,510 58	1,541 93	766,134 49
9	Solde et entretien des troupes	201,754,017 00	200,822,855 96	198,516,423 09	2,306,432 87	931,161 04	"	"	931,161 04	2,306,432 87	198,516,423 09
10	Habillement et campement	21,785,886 00	21,826,091 87	21,643,639 49	182,452 38	"	40,205f 87c	40,205f 87c	"	182,452 38	21,643,639 49
11	Lits militaires	7,676,100 00	7,817,758 86	7,666,087 18	151,671 68	"	141,658 86	141,658 86	"	151,671 68	7,666,087 18
12	Transports généraux	5,734,234 00	4,294,681 20	4,287,252 83	7,428 37	1,439,552 80	"	"	1,439,552 80	7,428 37	4,287,252 83
13	Remonte générale	22,742,360 00	21,524,146 70	21,523,246 70	900 00	1,218,213 30	"	"	1,218,213 30	900 00	21,523,246 70
14	Harnachement	3,460,825 00	3,273,647 07	3,267,714 57	5,932 50	187,177 93	"	"	187,177 93	5,932 50	3,267,714 57
15	Fourrages	42,230,239 00	44,336,920 41	41,754,382 25	2,582,538 16	"	2,106,681 41	2,106,681 41	"	2,582,538 16	41,754,382 25
16	Solde de non-activité et de réforme	515,800 00	432,359 61	432,359 61	"	83,440 39	"	"	83,440 39	"	432,359 61
17	Secours	1,098,000 00	1,079,778 30	1,079,778 30	"	18,221 70	"	"	18,221 70	"	1,079,778 30
18	Dépenses temporaires	349,600 00	302,222 29	302,222 29	"	47,377 71	"	"	47,377 71	"	302,222 29
19	Subvention aux fonds de retraite des employés	526,000 00	526,000 00	526,000 00	"	"	"	"	"	"	526,000 00
20	Dépôt général de la guerre	149,000 00	139,117 28	139,117 28	"	9,882 72	"	"	9,882 72	"	139,117 28
21	Matériel de l'artillerie	14,702,707 00	14,211,298 19	14,174,956 77	36,341 42	491,408 81	"	"	491,408 81	36,341 42	14,174,956 77
22	Poudres et salpêtres. (Personnel.)	532,900 00	500,450 18	500,450 18	"	32,449 82	"	"	32,449 82	"	500,450 18
23	——— (Matériel.)	5,090,292 00	4,049,768 42	4,049,408 42	360 00	1,040,523 58	"	"	1,040,523 58	360 00	4,049,408 42
24	Matériel du génie. (Divnes territ. de l'intérieur.)	9,273,500 00	9,279,082 56	9,184,203 34	94,879 22	"	5,582 56	5,582 56	"	94,879 22	9,184,203 34
25	Matériel du génie. (Algérie.)	4,646,000 00	5,160,343 52	4,643,450 22	516,893 30	"	514,343 52	514,343 52	"	516,893 30	4,643,450 22
26	Écoles militaires	1,966,660 00	1,666,419 84	1,658,312 09	8,107 75	300,240 16	"	"	300,240 16	8,107 75	1,658,312 09
27	Invalides de la guerre	2,768,568 00	2,768,393 04	2,768,393 04	"	174 96	"	"	174 96	"	2,768,393 04
	A REPORTER	390,137,284 00	385,571,740 02	379,671,427 85	5,900,312 17	7,374,016 20	2,808,472 22	2,808,472 22	7,374,016 20	5,900,312 17	379,671,427 85

(A) Ces excédants de crédits et de dépenses se forment et se résument ainsi qu'il suit, savoir :

OBSERVATIONS.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.		
CHAPITRE 1er. Portions de traitement non perçues par le Ministre et par le Sous-Secrétaire d'état; traitements civils non alloués à des fonctionnaires militaires, payés sur les fonds de la solde, et économies réalisées sur les traitements du personnel civil des bureaux	66,706f 55c	"
CHAP. 2.	0 68	"
CHAP. 3. Réduction dans les frais d'impression des budgets, comptes, règlements administratifs, etc., ainsi que dans la consommation des formules imprimées servant aux agents des divers services du département de la guerre, tant en France qu'en Algérie	25,010 30	"
CHAP. 4. Incomplets parmi les officiers généraux, supérieurs et autres d'état-major; économies sur les frais de bureau et de représentation, ainsi que sur les indemnités de logement et de fourrages	708,797 42	"
CHAP. 5. Résultat d'incomplets dans l'effectif des compagnies départementales et du bataillon de gendarmerie mobile qui, bien que créé à partir du 1er juillet 1848, n'a été entièrement organisé qu'en septembre	553,491 70	"
CHAP. 6. Suppression de la garde municipale après les événements de février	81,848 74	"
CHAP. 7. Réduction sur plusieurs parties des frais de recrutement, notamment, sur les frais de déplacement des membres des conseils de révision	80,825 31	"
CHAP. 8. Réduction sur les frais généraux de justice militaire, ainsi que sur les dépenses concernant les ateliers de condamnés et les pénitenciers militaires	57,510 58	"
CHAP. 9. Incomplets dans l'effectif des troupes, compensation faite des excédants de dépenses résultant d'achat d'approvisionnements du service des vivres en Algérie, de l'augmentation du nombre des malades admis dans les hôpitaux de l'intérieur, et des nombreux mouvements de troupes qui ont eu lieu en 1848	931,161 04	"
CHAP. 10. Excédant de dépense ayant pour cause les frais de bureau du personnel de l'habillement, et le non-remboursement de 1,500 couvertures cédées au département de la marine par celui de la guerre	"	49,205f 87c
CHAP. 11. Pertes, dégradations et dépenses accidentelles provenant des événements de février	"	141,658 86
CHAP. 12. Réduction sur les frais de transport du matériel par terre et par eau, ainsi que sur les dépenses des équipages militaires	1,439,552 80	"
CHAP. 13. Achat d'un nombre de chevaux inférieur aux prévisions	1,218,213 30	"
CHAP. 14. Réduction sur les dépenses ayant pour objet le remplacement d'effets de harnachement dans les corps de la cavalerie, de l'artillerie et des équipages militaires	187,177 93	"
CHAP. 15. Excédant de dépense résultant principalement de l'augmentation du prix de la ration de fourrages	"	2,106,681 41
CHAP. 16, 17 et 18. Extinctions parmi les officiers en congé et en réforme, les employés des anciennes administrations, etc.	149,039 80	"
CHAP. 20. Retard dans la gravure des cartes et dans les travaux topographiques	9,882 72	"
CHAP. 21. Ajournement d'une partie des approvisionnements prévus par les arsenaux, les directions d'artillerie, les fonderies et les forges, balance faite d'une augmentation sur les dépenses des armes portatives	491,408 81	"
CHAP. 22 et 23. Incomplet dans le personnel des établissements des poudres et salpêtres; non-réalisation de la totalité des fabrications prévues au budget, principalement en ce qui concerne la poudre de mine, l'administration des contributions indirectes ayant notablement réduit ses commandes primitives	1,072,973 40	"
A REPORTER	7,073,601 08	2,288,546 14

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget rectifié et par des lois spéciales.	Dépenses résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses excédant les crédits.	Résultats pour le règlement définitif du budget. Crédits complémentaires à accorder.	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1848.
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE. (Suite.)										
	Report	390,137,284f 00c	385,571,740f 02c	379,671,427f 85c	5,900,312f 17c	7,374,016f 20c	2,808,472f 22c	2,808,472f 22c	7,374,016f 20c	5,900,312f 17c	379,671,427f 85c
28	Gouvernemt. et administn. générale de l'Algérie	2,310,000 00	2,244,341 36	2,244,091 36	250 00	65,718 64	"	"	65,718 64	250 00	2,244,091 36
29	Services militaires indigènes en Algérie	6,419,992 00	6,403,948 46	6,403,948 46	"	16,043 54	"	"	16,043 54	"	6,403,948 46
30	Service maritime en Algérie	492,000 00	491,092 61	490,980 11	112 50	907 39	"	"	907 39	112 50	490,980 11
31	Services civils en Algérie	2,778,750 00	2,394,975 32	2,383,576 69	11,398 63	383,774 68	"	"	383,774 68	11,398 63	2,383,576 69
32	Colonisation en Algérie	1,607,958 00	1,376,204 70	1,348,624 11	27,580 59	231,753 30	"	"	231,753 30	27,580 59	1,348,624 11
32 *b.*	Établissement des colonies agricoles en Algérie	5,000,000 00	4,553,606 31	4,553,210 71	395 60	446,393 69	"	"	446,393 69	395 60	4,553,210 71
33	Travaux civils en Algérie	6,551,547 00	6,480,156 65	6,453,286 31	26,870 34	71,390 35	"	"	71,390 55	26,870 34	6,453,286 31
33 *b*	Remboursement du capital des indemnités, pour acquisitions et expropriations	2,000,000 00	1,174,285 05	1,127,291 95	46,993 10	825,714 95	"	"	825,714 35	46,993 10	1,127,291 95
34	Dépenses secrètes en Algérie	250,000 00	249,800 00	249,800 00	"	200 00	"	"	200 00	"	249,800 00
35	Dépenses des exercices périmés	49,323 00	48,852 40	48,852 40	"	470 60	"	"	470 60	"	48,852 40
		417,596,914 00	410,989,002 88	404,975,089 95	6,013,912 93	9,416,383 34	2,808,472 22	2,808,472 22	9,416,383 34	6,013,912 93	404,975,089 95
36	Dépenses des exercices clos	2,349,888 69	2,349,888 69	2,349,888 69	"	"	"	"	"	"	2,349,888 69
37	Rappels de dépses payab. sur revues antér. à 1848	"	800,802 72	800,802 72	"	"	800,802 72	800,802 72	"	"	800,802 72
	Total de la Ire Section	419,946,802 69	414,139,694 29	408,125,781 36	6,013,912 93	9,416,383 34	3,609,274 94	3,609,274 94	9,416,383 34	6,013,912 93	408,125,781 36
									15,430,296 27		
	IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.										
	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.										
1	Travaux de fortification de Paris	600,000 00	599,988 10	599,988 10	"	11 90	"	"	11 90	"	599,988 10
2	Travaux de fortifications des places autres que Paris	2,150,000 00	2,126,403 96	2,122,974 30	3,429 66	23,596 04	"	"	23,596 04	3,429 66	2,122,974 30
3	Travaux pour les bâtiments militaires	4,956,578 89	4,919,540 93	4,916,078 42	3,462 51	37,037 96	"	"	37,037 96	3,462 51	4,916,078 42
4	Constructions pour le service de l'artillerie	553,585 65	410,904 44	410,904 44	"	142,681 21	"	"	142,681 21	"	410,904 44
5	Constructions aux établissements des poudres et salpêtres	422,000 00	314,700 66	314,700 66	"	107,299 34	"	"	107,299 34	"	314,700 66
		8,682,164 54	8,371,538 09	8,364,645 92	6,892 17	310,626 45	"	"	310,626 45	6,892 17	8,364,645 92
	Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.										
6	Travaux de fortification du port du Havre	483,900 00	483,900 00	483,900 00	"	"	"				
7	Armement des fortifications de Paris	2,150,976 42	2,125,270 77	2,125,270 77	"	25,705 65	"	"	"	"	483,900 00
8	Travaux extraordinaires de fortification et de défense des ports maritimes	2,085,600 00	2,055,534 61	2,038,599 64	16,934 97	30,065 39	"	"	25,705 65	"	2,125,270 77
9	Reconstruction de l'arsenal d'Amiens	43,000 00	42,375 07	42,375 07	"	624 93	"	"	30,065 39	16,934 97	2,038,599 64
10	Créatn d'un hôpital militaire thermal à Vichy	4,158 35	2,201 48	2,201 48	"	1,956 87	"	"	624 93	"	42,375 07
									1,956 87	"	2,201 48
		4,767,634 77	4,709,281 93	4,692,346 96	16,934 97	58,352 84	"	"	58,352 84	16,934 97	4,692,346 96
	Total général de la IIe Section	13,449,799 31	13,080,820 02	13,056,992 88	23,827 14	368,979 29	"	"	368,979 29	23,827 14	13,056,992 88
	RÉCAPITULATION.										
	Ire Section. — Service ordinaire	419,946,802 69	414,139,694 29	408,125,781 36	6,013,912 93	9,416,383 34	3,609,274 94	3,609,274 94	9,416,383 34	6,013,912 93	408,125,781 36
	IIe Section. — Service extraordinaire	13,449,799 31	13,080,820 02	13,056,992 88	23,827 14	368,979 29	"	"	368,979 29	23,827 14	13,056,992 88
		433,396,602 00	427,220,514 31	421,182,774 24	6,037,740 07	9,785,362 63	3,609,274 94	3,609,274 94	9,785,362 63	6,037,740 07	421,182,774 24

Observations.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses excédant les crédits.
Report	7,073,601f 08c	2,288,546f 14c
Chap. 24. Ce chapitre aurait dû présenter le restant libre de 119,417f 18c, mais une dépense de 124,999f 74c, faite au compte du ministère de l'intérieur, pour le baraquement des prisonniers de Belle-Isle, n'ayant pas été remboursée par ce département, a converti l'excédant de crédit en excédant de dépense de 5,582f 56c, ci	"	5,582 56
Chap. 25. Travaux exécutés d'urgence, après les événements de février, pour la mise en état de défense de l'Algérie	"	514,343 52
Chap. 26. Incomplets dans le nombre des élèves entretenus; ajournement de travaux de bâtiment	300,240 16	"
Chap. 27. En raison de son peu d'importance, cette réduction ne nécessite aucune explication	174 96	"
Chap. 28. Ajournement de diverses dépenses prévues au budget	65,718 64	"
Chap. 29. Non-réalisation de la totalité de l'effectif prévu pour les corps indigènes	16,043 54	"
Chap. 30. Excédant de crédit dont le peu d'importance ne comporte aucune explication	907 39	"
Chap. 31. Économies résultant de diverses mesures administratives prise en 1848 pour les services civils en Algérie	383,774 68	"
Chap. 32. Report au chapitre 32 *bis* de quelques dépenses d'abord imputées sur le chapitre 32, et qui étaient applicables au service des colonies agricoles, réduction du nombre des inspecteurs de la colonisation	231,753 30	"
Chap. 32 *bis*. Conséquence de l'éventualité des dépenses des colonies agricoles et du peu d'exactitude des bases que l'administration avait dû prendre pour l'évaluation des dépenses	446,393 69	"
Chap. 33. Économies sur les divers travaux exécutés	71,390 35	"
Chap. 33 *bis*. Suspension des payements par suite de pourvois portés devant le conseil d'état, contre les décisions de la commission instituée à Alger, pour la liquidation des indemnités d'expropriation	825,714 95	"
Chap. 34. Restant libre. (Dépenses secrètes.)	200 00	"
Chap. 35. Créances ordonnancées et non payées. (Exercices périmés.)	470 60	"
Chap. 37. Crédit complémentaire à accorder, pour ordre, au titre des rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1848, et non passibles de déchéance	"	800,802 72
	9,416,383 34	3,609,274 94
Excédant de crédit sur la Ire section	5,807,108 40	"
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES. Les crédits primitivement assignés aux travaux extraordinaires pour 1848, ont été notablement réduits par le budget rectifié. (Loi du 12 décembre 1848.) Néanmoins, par suite de retards imprévus dans l'accomplissement des formalités relatives aux acquisitions consommées pour le service des fortifications et d'obstacles résultant de la nature même des travaux dans les bâtiments militaires, ces crédits présentent un restant libre de	368,979 29	"
Reste définitivement pour excédant de crédits	6,176,087 69	"

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget rectifié et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses. (B)	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits. (A)	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA MARINE.											
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.											
	Service central.											
1	Administration centrale. (Personnel.)	835,000f00c	794,389f83c	794,316f50c	73f33c	40,610f17c	"	"	40,610f17c	73f33c	794,316f50c	*Explication sommaire des causes d'excédants, tant des crédits que de la dépense.*
2	Administration centrale. (Matériel.)	153,000 00	152,882 59	148,331 52	4,551 07	117 41	"	"	117 41	4,551 07	148,331 52	
	Service général.											EXCÉDANTS DE DÉPENSES.
3	Officiers militaires et civils	7,453,617 00	7,444,309 55	7,441,890 17	2,419 38	9,307 45	"	"	9,307 45	2,419 38	7,441,890 17	
4	Maistrance, gardiennage et surveillance	1,767,321 00	1,756,582 14	1,756,573 72	8 42	10,738 86	"	"	10,738 86	8 42	1,756,573 72	Chapitre 6. Hôpitaux 85,051f22c
5	Solde et habillement des équipages et des troupes	30,793,020 00	29,129,767 98	29,123,398 58	6,369 40	1,663,252 02	"	"	1,663,252 02	6,369 40	29,123,398 58	Excédant portant sur les journées de malades traités, soit dans les hôpitaux civils et militaires de France, soit à l'extérieur, dans les colonies et consulats, et résultant, en outre, d'avances faites par la marine pour le service des transportés de juin, et non remboursées par le ministère de l'intérieur.
6	Hôpitaux	1,748,740 00	1,833,791 22	1,746,963 70	86,827 52	"	85,051f22c	85,051f22c	"	86,827 52	1,746,963 70	
7	Vivres	15,021,596 00	14,600,559 18	14,599,886 00	673 18	421,036 82	"	"	421,036 82	673 18	14,599,886 00	
8	Justice maritime	91,710 00	91,626 54	91,366 54	260 00	83 46	"	"	83 46	260 00	91,366 54	
9	Salaires d'ouvriers	11,300,000 00	11,106,600 49	11,102,139 29	4,461 20	193,399 51	"	"	193,399 51	4,461 20	11,102,139 29	
10	Approvisionnements généraux de la flotte	27,200,000 00	26,568,749 75	26,527,218 54	41,531 21	631,250 25	"	"	631,250 25	41,531 21	26,527,218 54	
10 *bis.*	——— (Croisière de la côte occidentale d'Afrique)	3,000,000 00	1,912,829 21	1,799,912 55	112,916 66	1,087,170 79	"	"	1,087,170 79	112,916 66	1,799,912 55	
11	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	3,497,000 00	3,456,004 40	3,412,430 39	43,574 01	40,995 60	"	"	40,995 60	43,574 01	3,412,430 39	
12	Poudres	433,912 00	330,688 35	330,688 35	"	103,223 65	"	"	103,223 65	"	330,688 35	
13	École navale en rade de Brest	103,400 00	92,708 61	92,708 61	"	10,691 39	"	"	10,691 39	"	92,708 61	
14	Affrétements et transports par mer	340,000 00	273,197 86	272,783 99	413 87	66,802 14	"	"	66,802 14	413 87	272,783 99	
15	Chiourmes	300,000 00	300,007 99	299,649 11	358 88	"	7 99	7 99	"	358 88	299,649 11	Chapitre 15. Chiourmes 7 99
												Augmentation de dépense dont le peu d'importance dispense d'explication.
16	Frais généraux d'impressions	305,000 00	303,249 85	303,245 51	4 34	1,750 15	"	"	1,750 15	4 34	303,245 51	
17	Frais de voyages, vacations et dépenses diverses	1,670,284 00	1,824,727 73	1,653,735 26	170,992 47	"	154,443 73	154,443 73	"	170,992 47	1,653,735 26	Chapitre 17. Frais de voyage, vacations et dépenses diverses 154,443 73
												Excédant de dépense résultant, toute compensation faite, d'économies réalisées sur divers articles,
												1° Jusqu'à concurrence d'environ 103,000 francs, du non-remboursement à la marine des avances qu'elle a faites aux départements de la guerre et de l'intérieur pour le service des transportés de juin ;
												2° Pour le surplus des secours accordés à l'équipage de *l'Abeille*, navire du commerce naufragé, ainsi que de la difficulté d'apprécier au budget, d'une manière exacte, les dépenses éventuelles de frais de voyage, de passage, etc.
18	Dépenses temporaires	100,000 00	70,225 44	70,225 44	"	29,774 56	"	"	29,774 56	"	70,225 44	
	Service scientifique.											
19	Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	445,160 00	425,142 12	425,137 95	4 17	20,017 88	"	"	20,017 88	4 17	425,137 95	
20	——— (Matériel.)	305,600 00	327,068 49	304,973 95	22,094 54	"	21,468 49	21,468 49	"	22,094 54	304,973 95	Chapitre 20. Sciences et arts maritimes. (Matériel.) 21,468 49
												Augmentation de dépense causée par la double nécessité de pourvoir à l'acquisition d'instruments indispensables pour la navigation de nos bâtiments, et de remplir les conditions des marchés qui liaient le département pour diverses publications de voyages scientifiques.
20 *ter.*	Dépenses des exercices périmés	20,670 00	20,296 14	20,296 14	"	373 86	"	"	373 86	"	20,296 14	
		106,885,030 00	102,815,405 46	102,317,871 81	497,533 65	4,330,595 97	260,971 43	260,971 43	4,330,595 97	497,533 65	102,317,871 81	260,971 43
20 *bis.*	Dépenses des exercices clos	728,799 80	728,799 80	728,799 80	"	"	"	"	"	"	728,799 80	
20 *quat*	Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1848.	"	365,855 36	365,855 36	"	"	365,855 36	365,855 36	"	"	365,855 36	Chapitre 20 *quater.* Dépenses payables sur les revues antérieures à 1848 365,855 36
												Résultat du virement autorisé par décret du Président de la République, en date du 7 novembre 1849, et relatif à des dépenses acquittées sur les crédits de l'exercice courant, aux termes des articles 9 de la loi du 8 juillet 1837 et 102 de l'ordonnance du 31 mai 1838, sur la comptabilité publique.
												NOTA. Il n'est pas accordé de dotation budgétaire à ce chapitre, dont le crédit se compose, en règlement d'exercice, des sommes annulées sur les chapitres auxquels la dépense a été primitivement imputée.
		107,613,829 80	103,910,060 62	103,412,526 97	497,533 65	4,330,595 97	626,826 79	626,826 79	4,330,595 97	497,533 65	103,412,526 97	
									4,828,129f62c			
	IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.											
	Ire PARTIE : *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*											
1	Fort Boyard	350,000 00	295,329 44	295,322 64	6 80	54,670 56	"	"	54,670 56	6 80	295,322 64	
2	Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
3	Établissement à créer à Castineau	400,000 00	282,513 84	282,513 84	"	117,486 16	"	"	117,486 16	"	282,513 84	
4	Digue et arsenal de Cherbourg	5,000,000 00	4,995,795 42	4,995,795 42	"	4,204 58	"	"	4,204 58	"	4,995,795 42	
		5,750,000 00	5,573,638 70	5,573,631 90	6 80	176,361 30	"	"	176,361 30	6 80	5,573,631 90	
	IIe PARTIE : *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*											
5	Curage et défense de la petite rade de Toulon	2,500,000 00	1,514,708 82	1,514,708 82	"	985,291 18	"	"	985,291 18	"	1,514,708 82	
6	Amélioration de Port-Vendres	1,000,000 00	642,715 48	642,715 48	"	357,284 52	"	"	357,284 52	"	642,715 48	
7	Salaires d'ouvriers	1,740,000 00	1,727,435 57	1,727,435 57	"	12,564 43	"	"	12,564 43	"	1,727,435 57	
8	Approvisionnements généraux de la flotte	7,839,303 46	7,770,950 09	7,770,874 47	75 62	68,353 37	"	"	68,353 37	75 62	7,770,874 47	
9	Approvisionnements de prévoyance	4,007,246 26	4,005,252 33	4,004,922 96	329 37	1,993 93	"	"	1,993 93	329 37	4,004,922 96	
		17,086,549 72	15,661,062 29	15,660,657 30	404 99	1,425,487 43	"	"	1,425,487 43	404 99	15,660,657 30	
	TOTAL de la IIe Section	22,836,549 72	21,234,700 99	21,234,289 20	411 79	1,601,848 73	"	"	1,601,848 73	411 79	21,234,289 20	
	RÉCAPITULATION.											
	1re SECTION. — Service ordinaire	107,613,829 80	103,910,060 62	103,412,526 97	497,533 65	4,330,595 97	626,826 79	626,826 79	4,330,595 97	497,533 65	103,412,526 97	SOMME ÉGALE 626,826 79
	2e SECTION. — Service extraordinaire	22,836,549 72	21,234,700 99	21,234,289 20	411 79	1,601,848 73	"	"	1,601,848 73	411 79	21,234,289 20	
		130,450,379 52	125,144,761 61	124,646,816 17	497,945 44	5,932,444 70	626,826 79	626,826 79	5,932,444 70	497,945 44	124,646,816 17	
									6,430,390f14c			

EXCÉDANTS DE CRÉDITS.

Ces excédants s'expliquent, savoir :

Quant au chiffre du personnel, par des avances temporaires ou par des incomplets.

Quant aux chiffres du matériel, par des différences survenues entre les prévisions et les faits; par des remboursements tardifs de cessions faites à des départements étrangers, retards qui n'ont pas permis d'opérer le placement des objets cédés; enfin par l'inexécution ou l'ajournement de livraisons de matières et de travaux divers.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget rectifié et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses à annuler définitivement	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES FINANCES.												
		Service général.											
25	Cour des comptes.	Personnel	1,057,068f 00c	1,024,854f 98c	1,024,854f 98c	"	(A) 32,213f 02c	"	"	32,213f 02c	"	1,024,854f 98c	
26		Matériel et dépenses diverses	70,495 00	70,481 49	70,467 82	13f 67c	(B) 13 51	"	"	13 51	13f 67c	70,467 82	
27	Administration centrale des finances.	Personnel	5,151,550 00	5,120,334 07	5,119,473 27	860 80	(C) 31,215 93	"	"	31,215 93	860 80	5,119,473 27	
28		Matériel	640,000 00	639,821 36	639,614 36	207 00	(D) 178 64	"	"	178 64	207 00	639,614 36	
29		Dépenses diverses	278,824 00	252,054 43	252,054 43	"	(E) 26,769 57	"	"	26,769 57	"	252,054 43	
30	Monnaies et médailles. (Services des établissements monétaires.)	Personnel	146,300 00	146,300 00	146,300 00	"	"	"	"	"	"	146,300 00	
31		Matériel	71,300 00	71,222 37	71,222 37	"	(D) 77 63	"	"	77 63	"	71,222 37	
31 *bis.*		Frais de réouverture des ateliers monétaires de Lyon.	3,559 00	3,559 00	3,559 00	"	"	"	"	"	"	3,559 00	
32		Dépenses diverses	7,629 25	7,344 01	7,344 01	"	(D) 285 24	"	"	285 24	"	7,344 01	
89		Réparations de bâtiments à l'atelier des médailles.	8,319 00	8,315 86	8,315 86	"	(D) 3 14	"	"	3 14	"	8,315 86	
89 *bis.*		Concours pour la gravure des monnaies de la République	65,000 00	36,216 70	36,216 70	"	(F) 28,783 30	"	"	28,783 30	"	36,216 70	
33	Service de trésorerie.	Frais de trésorerie	3,450,000 00	3,393,949 36	3,393,949 36	"	(G) 56,050 64	"	"	56,050 64	"	3,393,949 36	
34		Traitements et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances	5,081,000 00	5,080,589 97	5,080,583 97	6 00	(H) 410 03	"	"	410 03	6 00	5,080,583 97	
35		Traitements et frais de service des payeurs dans les départements	1,053,480 00	1,053,353 66	1,053,353 66	"	(I) 126 34	"	"	126 34	"	1,053,353 66	
84	Services extraordinaires.	Frais de secours pour les blessés et combattants de février 1848	30,000 00	30,000 00	30,000 00	"	"	"	"	"	"	30,000 00	
86		Frais de premier établissement des anciens détenus politiques promus à des fonctions publiques, à partir du 24 février 1848	100,000 00	14,402 90	13,852 90	550 00	(J) 85,597 10	"	"	85,597 10	550 00	13,852 90	
90		Remboursement au mont-de-piété de la valeur des objets engagés qui ont été rendus gratuitement aux déposants en vertu du décret du 24 février 1848.	312,664 36	312,664 31	281,362 95	31,301 36	(J) 0 05	"	"	0 05	31,301 36	281,362 95	
91		Avances aux comptoirs nationaux d'escompte	10,686,000 00	10,129,000 00	10,129,000 00	"	(K) 557,000 00	"	"	557,000 00	"	10,129,000 00	
36 *bis.*	Dépenses des exercices périmés		130,000 00	89,571 15	89,571 16	"	(L) 40,428 84	"	"	40,428 84	"	89,571 16	
			28,343,188 61	27,484,035 63	27,451,096 80	32,938 83	859,152 98	"	"	859,152 98	32,938 83	27,451,096 80	
36	Dépenses des exercices clos		1,336,707 21	1,336,707 21	1,336,707 21	"	"	"	"	"	"	1,336,707 21	
			29,679,895 82	28,820,742 84	28,787,804 01	32,938 83	859,152 98	"	"	859,152 98	32,938 83	28,787,804 01	
										892,091f 81c			

(A) Produits de vacances d'emplois par suite de décès, promotions, suspensions et retraites.

(B) Fraction non employée.

(C) Vacances d'emplois par suite de réformes.

(D) Reliquat sans emploi.

(E) Économies réalisées sur diverses dépenses, extinction d'indemnités de réforme.

(F) Reporté au budget de l'exercice 1849. (Loi du 4 février 1850.)

(G) Résultat des commissions retenues aux receveurs généraux pour retrait d'avances en compte courant.

(H) Résultats des reprises et des suppléments d'allocations auxquels donne lieu en fin d'exercice la fixité du crédit.

(I) Non payement de portion de traitement.

(J) Somme non employée à la clôture de l'exercice.

(K) Somme non payée en 1848 et réimputée sur l'exercice suivant.

(L) Reliquat de prévisions éventuelles applicable au service des rentes.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget rectifié et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au service départemental transportés à l'exercice 1850.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.												
	CONTRIBUTIONS DIRECTES ET TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES ET CADASTRE. Service administratif et de perception dans les départements.												
37	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Personnel	2,422,700f00c	2,400,632f23c	2,400,582f23c	50f00c	(A) 22,067f77c	"	"	21,067f 77c	50f 90c	"	2,400,582f23c	(A) Vacances d'emplois.
38	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Dépenses diverses	2,487,537 38	2,402,547 63	2,402,210 25	337 38	(B) 84,989 75	"	"	84,989 75	337 38	"	2,402,210 25	(B) Économies obtenues sur les frais de confection des rôles de diverses natures.
39	Cadastre — Dépenses à la charge du fonds commun	254,460 06	135,778 67	135,778 67	"	118,681 39	"	"	"	"	118,681f 39c	135,778 67	(C) Reliquat sans emploi.
	Cadastre — Dépenses imputables sur le produit des centimes facultatifs	769,220 13	674,183 02	674,183 02	"	95,037 11	"	"	"	"	95,037 11	674,183 02	(D) Somme restée sans affectation.
40	Mutations cadastrales	700,000 00	699,928 09	698,783 18	1,144 91	(C) 71 91	"	"	71 91	1,144 91	"	698,783 18	(E) Vacances d'emplois.
41	Frais de perception des contributions directes et autres taxes	13,517,831 77	13,503,301 77	13,502,405 81	895 96	(D) 14,530 00	"	"	14,530 00	895 96	"	13,502,405 81	(F) Diminution de dépense par suite du ralentissement des transactions.
	ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE. Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.												(G) Réformes d'emplois.
													(H) Somme restée sans affectation.
42	Enregistrement et domaines — Personnel	8,642,800 00	8,635,291 81	8,635,291 81	"	(E) 7,508 19	"	"	7,508 19	"	"	8,635,291 81	(I) Vacances d'emplois.
43	Enregistrement et domaines — Matériel	240,000 00	222,144 31	221,954 66	189 65	(F) 17,855 69	"	"	17,855 69	189 65	"	221,954 66	(J) Ajournement de travaux dans les forêts.
44	Enregistrement et domaines — Dépenses diverses	865,300 00	821,509 09	816,850 44	4,658 65	(F) 43,790 91	"	"	43,790 91	4,658 65	"	816,850 44	(K) Réduction des frais d'adjudication par suite d'ajournement de travaux.
91 *bis.*	Indemnités aux conservateurs des hypothèques pour travail extraordinaire relatif à l'impôt sur les créances hypothécaires	62,000 00	61,979 38	61,837 68	141 70	(G) 20 62	"	"	20 62	141 70	"	61,837 68	(L) Vacances d'emplois.
45	Timbre — Personnel	425,000 00	417,276 99	417,276 99	"	(G) 8,623 01	"	"	8,623 01	"	"	417,276 99	(M) Ajournement de dépenses de construction et de réparation des bureaux et corps de garde.
46	Timbre — Matériel et dépenses diverses	532,000 00	530,977 23	530,612 68	364 55	(H) 1,022 77	"	"	1,022 77	364 55	"	530,612 68	(N) Suppressions d'un certain nombre de bureaux et de brigades.
	FORÊTS. Service administratif et de surveillance dans les départements.												(O) Vacances d'emplois et ajournement de dépenses.
47	Personnel	3,841,609 00	3,818,639 40	3,816,699 75	1,939 65	(I) 22,969 60	"	"	22,969 60	1,989 65	"	3,816,699 75	(P) Économies sur les frais de composition.
48	Matériel	2,178,300 00	1,858,067 72	1,851,928 24	6,139 48	(J) 320,432 28	"	"	320,432 28	6,139 48	"	1,851,928 24	(Q) Vacances d'emplois.
49	Dépenses diverses	734,900 00	672,981 21	641,775 07	31,206 14	(K) 61,918 79	"	"	61,918 79	31,206 14	"	641,775 07	(R) Somme non employée en 1848, et susceptible de report à un exercice subséquent.
	DOUANES. Service administratif et de perception dans les départements.												
50	Personnel	23,564,100 00	23,515,079 31	23,514,969 21	110 10	(L) 49,020 96	"	"	49,020 69	110 10	"	23,514,969 21	
51	Matériel	405,300 00	371,630 11	371,562 10	68 01	(M) 33,669 89	"	"	33,669 89	68 01	"	371,562 10	
52	Dépenses diverses	1,434,250 00	1,363,880 95	1,363,314 55	566 40	(N) 70,369 05	"	"	70,369 05	566 40	"	1,363,314 55	
52 *bis.*	Service administratif des douanes en Algérie	630,000 00	578,611 19	577,983 39	627 80	(O) 51,388 81	"	"	51,388 81	627 80	"	577,983 39	
76	Frais d'impression du tableau décennal des importations et exportations	45,000 00	33,112 09	33,112 09	"	(P) 11,887 91	"	"	11,887 91	"	"	33,112 09	
77	Frais de nouveaux services des douanes	146,800 00	115,333 71	115,333 71	"	(Q) 31,466 29	"	"	31,466 29	"	"	115,223 71	
78	Acquisition de terrains et constructions pour la 2e ligne de douane, à Lille	111,452 00	48,062 26	31,262 53	16,799 73	(R) 63,389 74	"	"	63,389 74	16,799 73	"	31,262 53	
	À REPORTER	64,011,660 34	62,880,948 17	62,815,708 06	65,240 11	1,130,712 17	"	"	916,993 67	65,240 11	213,718 50	62,815,708 06	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget rectifié et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au service départemental transportés à l'exercice 1850.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.												
	Report	64,011,660f34c	62,880,948f17c	62,815,708f06c	65,240f11c	1,130,712f17c	"	"	916,993f67c	65,240f11c	213,718f50c	62,851,708f06c	
	CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET POUDRES À FEU. (Service administratif et de perception dans les départements.)												
53	Contributions indirectes. — Personnel	18,543,420 00	18,502,219 81	18,502,011 51	208 30	(A) 41,200 19	"	"	41,200 19	208 30	"	18,502,011 81	(A) Diminution des remises proportionnelles attribuées à divers agents.
54	Matériel	452,100 00	432,645 19	432,521 64	123 55	(B) 19,454 81	"	"	19,454 81	123 55	"	432,521 64	(B) Réductions de dépenses sur le service des impressions.
55	Dépenses diverses	2,266,000 00	2,198,261 04	2,196,286 24	1,974 80	(C) 67,738 96	"	"	67,738 96	1,974 80	"	2,196,286 24	(C) Réduction de diverses dépenses variables.
56	Avances recouvrables	952,000 00	952,710 87	952,580 87	130 00	"	(D) 710f87c	710f87c	"	130 00	"	952,580 87	(D) Frais éventuels de perception des octrois communaux.
56*bis*	Indem. de sup. de péages sur divers ponts soumissionnés (Déc. du 27 nov. 1848).	25,478 00	25,477 50	25,477 50	"	(E) 0 50	"	"	0 50	"	"	25,477 50	(E) Appoint sans emploi.
57	Poudres à feu. — Personnel	53,000 00	43,781 13	43,781 13	"	(F) 9,218 87	"	"	9,218 87	"	"	43,781 13	(F) Suppression des remises des entrepreneurs des poudres.
58	Matériel et dépenses diverses	2,719,500 00	2,685,863 30	2,684,896 67	966 63	(G) 33,636 70	"	"	33,636 70	966 63	"	2,684,896 67	(G) Affaiblissement des frais de transport des poudres; ralentissement de travaux de construction.
	TABACS. (Exploitation.)												
59	Personnel	955,000 00	941,261 75	941,261 75	"	(H) 13,738 25	"	"	13,738 25	"	"	941,261 75	(H) Vacances d'emplois.
60	Matériel	6,419,780 00	6,309,937 47	6,309,937 47	"	(I) 109,842 53	"	"	109,842 53	"	"	6,309,937 47	(I) Excédant d'évaluation sur les besoins du service dans les magasins et sur les travaux de bâtiments.
61	Achats et transports de tabacs	25,426,000 00	25,302,130 89	25,300,339 79	1,791 10	(J) 123,869 11	"	"	123,869 11	1,791 10	"	25,300,339 79	(J) Excédant de crédit non employé pour les achats d'échantillons.
62	Dépenses diverses	225,000 00	218,055 38	218,042 05	13 33	(K) 6,944 62	"	"	6,944 62	13 33	"	218,042 05	(K) Excédant de crédit applicable aux dépenses imprévues.
	POSTES. (Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.)												
63	Administration et perception. — Personnel	12,131,870 00	12,042,722 81	12,042,004 98	717 83	(H) 89,147 19	"	"	89,147 19	717 83	"	12,042,004 98	(L) Excédant de crédit sur le service des bureaux.
64	Matériel	925,099 73	925,618 52	924,738 19	880 33	"	(L) 518 79	518 79	"	880 33	"	924,738 19	(M) Reliquat de crédit sans emploi.
64*bis*	Fabrication de timbres franchises	50,000 00	49,041 34	49,041 34	"	(M) 958 66	"	"	958 66	"	"	49,041 34	(N) Excédant de crédit provenant de services éventuels.
65	Dépenses diverses	1,359,324 00	1,280,697 46	1,278,502 78	2,194 68	(N) 78,626 54	"	"	78,626 54	2,194 68	"	1,278,502 78	(O) Suppression des gages des nouveaux titulaires de relais de poste, et vacances d'emplois dans le service des paquebots.
66	Transport des dépêches. — Personnel	2,818,902 00	2,733,777 23	2,732,304 88	1,472 35	(O) 85,124 77	"	"	85,124 77	1,472 35	"	2,732,304 88	(P) Économie sur les frais de transport des bureaux ambulants et sur l'entretien et l'approvisionnement des paquebots.
67	Matériel	12,437,072 00	12,379,552 56	12,358,377 64	21,174 92	(P) 57,519 44	"	"	57,519 44	21,174 92	"	12,358,377 64	(Q) Excédant de crédit provenant de divers services accidentels.
68	Dépenses diverses	5,980,725 00	5,919,517 79	5,908,755 82	10,761 97	(Q) 61,207 21	"	"	61,207 21	10,761 97	"	5,908,755 82	(R) Économie sur la répartition du crédit.
81	Frais de construction de trois paquebots à vapeur destinés au transport de la correspondance entre Calais et Douvres	298,294 00	323,654 43	293,754 38	29,900 05	"	(S) 25,360 43	25,360 43	"	29,900 05	"	293,754 38	(S) Solde à payer pour primes allouées aux constructeurs, et frais divers occasionnés par la livraison des paquebots.
75	Subvention pour pourvoir au maintien des communications en poste sur les routes parallèles aux chemins de fer en cours d'exécution	290,000 00	281,702 00	241,702 00	"	(R) 8,298 00	"	"	8,298 00	"	"	281,702 00	
		158,340,225 07	156,429,576 64	156,292,026 69	137,549 95	1,937,238 52	26,590 09	26,590 09	1,723,520 02	137,549 95	213,718 50	156,292,026 69	
									1,861,069 97				

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget rectifié et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables aux non-valeurs sur contributions directes, transportés à l'exercice 1850.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS ET PRIMES.												
	RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR LES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET SUR LES TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.												
	Contributions directes.												
	Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires des communes		9,723,539f30c	9,723,539f30c	"								
	Idem pour dépenses extraordinaires des communes		20,532,470 39	20,530,202 37	2,268f 02c								
	Idem ——— des chemins vicinaux		9,658,732 99	9,658,720 21	12 78								
	Idem ——— de l'instruction primaire		4,576,840 11	4,576,835 80	4 31								
	Restitution du produit des centimes additionnels applicables aux frais de rôles spéciaux de diverses impositions communales		15,394 42	15,394 42	"								
	Idem du produit des centimes imposés pour frais de perception de diverses impositions communales		1,314,456 26	1,314,381 58	74 68								
	Dégrèvement pour démolitions et constructions nouvelles		131,759 84	131,759 52	0 32								
	Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière (1 centime de principal)	54,411,101f18c	1,728,646 54	1,728,646 54	"								
69	Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres (3 centimes du principal)		741,491 46	741,491 46	"	381,178f60c	"	"	(A) 696f 28c	2,567f 91c	380,482f 32c	54,046,354f67c	(A) Fonds disponibles des contributions directes non ordonnancés à la clôture de l'exercice.
	Dégrèvements et frais de confection de formule pour la contribution des patentes		1,927,811 71	1,927,685 29	126 42								(B) Reste disponible d'un crédit porté primitivement à 20 millions.
	Restitutions sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes		2,903,326 81	2,903,321 01	5 80								(C) Reste disponible d'un crédit porté primitivement à 30 millions.
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions (contributions foncière, personnelle et mobilière)		770,135 79	770,116 16	19 63								(D) Résultat éventuel subordonné au mouvement des produits.
	Taxes spéciales.												(E) Conséquence du ralentissement des opérations commerciales en 1848.
	Dégrèvements et non-valeurs sur les redevances des mines		5,224 28	5,224 28	"								(F) Résultat inhérent à la situation des recettes attribuées.
	Idem sur les rétributions universitaires et sur le droit annuel dû par les chefs d'école	19,000 00	1,607 95	1,607 95	"								(G) Résultat de l'impossibilité de déterminer à l'avance dans quelle proportion le commerce réclamera le bénéfice des primes.
	Idem sur les rétributions imposées pour vérification des poids et mesures.		17,484 73	17,428 78	55 95								(H) Même observation pour les escomptes.
69 *bis*.	Non-valeurs extraordinaires	5,000,000 00	4,107,733 70	4,106,894 04	839 66	(B) 892,266 30	"	"	892,266 30	839 66	"	4,106,894 04	
69 *ter*.	Dégrèvements et non-valeurs sur l'impôt des 45 centimes	21,000,000 00	17,794,362 56	17,792,328 46	2,034 10	(C) 3,205,637 44	"	"	3,205,637 44	2,034 10	"	17,792,328 46	
		80,430,101 18	75,951,018 84	75,945,577 17	5,441 67	4,479,082 34	"	"	4,098,600 02	5,441 67	380,482 32	75,945,577 17	
	REMBOURSEMENTS SUR PRODUITS INDIRECTS ET DIVERS.												
	Enregistrement et domaines		1,629,231 25	1,620,210 13	9,021 12								
	Forêts		102,850 77	101,670 35	1,180 42								
70	Douanes	2,342,000 00	74,881 42	74,209 85	671 57	(D) 166,142 77	"	"	166,142 77	11,243 40	"	2,164,613 83	
	Contributions indirectes		125,703 02	125,661 39	41 63								
	Postes		28,926 28	28,762 12	164 16								
	Produits divers		214,264 49	214,099 99	164 50								
71	Répartition des produits de plombage, d'estampillage, etc., en matière de douanes	950,000 00	926,463 16	926,462 49	0 67	(E) 23,536 84	"	"	23,536 84	0 67	"	926,462 49	
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS, ATTRIBUÉS À DIVERS.												
	Enregistrement et domaines		1,969,963 54	1,968,219 35	1,744 19								
	Forêts		175,637 25	175,532 25	105 00								
72	Douanes	3,268,513 00	622,348 62	622,159 70	188 92	(F) 26,908 76	"	"	26,908 76	2,038 11	"	3,239,566 13	
	Contributions indirectes		466,513 73	466,513 73	"								
	Postes		7,141 10	7,141 10	"								
73	Primes à l'exportation des marchandises	22,000,000 00	21,721,367 16	21,689,645 14	31,722 02	(G) 278,632 84	"	"	278,632 84	31,722 02	"	21,689,645 14	
74	Escompte sur droits divers	2,069,800 00	2,048,880 22	2,048,880 22	"	(H) 20,919 78	"	"	20,919 78	"	"	2,048,880 22	
		111,060,414 18	106,065,190 85	106,014,744 98	50,445 87	4,995,223 33	"	"	4,614,741 01	50,445 87	380,482 32	106,014,744 98	
									4,665,186f 88c				

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget rectifié et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DES MINISTRES. Pour les dépenses propres à l'exercice 1848.	Pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS À ANNULER. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits non consommés par les payements, représentant les dépenses restant à payer.	CRÉDITS À TRANSPORTER au budget de l'exercice 1849. — Crédits applicables au service départemental.	AU BUDGET DE L'EXERCICE 1850. Crédits applicables au service départemental.	Crédits applicables à divers services spéciaux.	CRÉDIT définitifs de l'exercice 1848.
RECAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.															
SERVICE ORDINAIRE.															
Dette publique	415,327,761f 01c	413,554,531f 98c	411,181,418f 21c	"	411,181,418f 21c	2,373,113f 77c	1,877,438f 63c	104,209f 60c	104,209f 60c	1,877,438f 63c	2,373,113f 77c	"	"	"	411,181,418f 21c
Dotations	9,364,147 54	9,320,398 05	9,256,657 26	"	9,256,657 26	63,740 79	43,749 49	"	"	43,749 49	63.740 79	"	"	"	9,256,657 26
Ministère de la justice	27,071,368 70	26,398,387 83	26,360,349 56	1,752f 67c	26,362,102 23	36,285 60	672,980 87	"	"	672,980 87	36,285 60	"	"	"	26,362,102 23
——— des affaires étrangères	11,776,997 78	11,107,798 46	10,781,262 93	280,275 31	11,061,538 24	46,260 22	685,609 72	16,839 87	16,839 87	685,609 72	46,260 22	"	"	"	11,061,538 24
——— de l'instr^on publique et des cultes	60,706,568 31	59,370,674 19	58,704,548 82	325,549 81	59,030,098 63	340,575 56	1,337,632 70	1,309 11	1,309 11	708,402 94	340,575 56	113,580f 05c	115,640f 71c	"	59,030,098 63
——— de l'intérieur	168,072,659 00	155,476,560 04	154,643,830 30	267,913 29	154,911,743 59	564,816 45	13,077,741 35	481,842 39	481,642 39	1,697,408 41	564,816 45	9,032,024 13	2,348,308 81	"	154,911,743 59
——— de l'agriculture et du commerce	25,782,135 70	21,941,734 47	21,820,077 94	67,539 11	21,887,617 05	54,117 42	3,840,401 23	"	"	3,233,894 38	54,117 42	"	"	606,506f 85c	21,887,617 05
——— des travaux publics	92,337,477 36	91,133,635 30	90,551,232 70	178,094 36	90,729,327 06	404,308 24	1,684,928 80	481,086 74	481,086 74	1,684,928 80	404,308 24	"	"	"	90,729,327 06
——— de la guerre	419,946,802 69	414,139,694 29	405,775,892 67	2,349,888 69	408,125,781 36	6,013,912 93	9,416,383 34	3,609,274 94	3,609,274 94	9,416,383 34	6,013,912 93	"	"	"	408,125,781 36
——— de la marine	107,613,829 80	103,910,060 62	102,683,727 17	728,799 80	103,412,526 97	497,533 65	4,330,595 97	626,826 79	626,826 79	4,330,595 97	497,533 65	"	"	"	103,412,526 97
——— des finances	29,079,895 82	28,820,742 84	27,451,096 80	1,336,707 21	28,787,804 01	32,938 83	859,152 98	"	"	859,152 98	32,438 83	"	"	"	28,787,804 01
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	158,340,225 07	156,429,576 64	156,292,026 69	"	156,292,026 69	137,549 95	1,937,238 52	26,590 09	26,590 09	1,723,520 02	137,549 95	"	213,718 30	"	156,292,026 69
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	111,060,414 18	106,065,190 85	106,014,744 98	"	106,014,744 98	50,445 87	4,995,223 33	"	4	4,614,741 01	50,445 87	"	"	380,482 32	106,014,744 98
	1,637,080,282 96	1,597,668,985 56	1,581,516,866 03	5,536,520 25	1,587,053,386 28	10,615,599 28	44,759,076 93	5,347,779 53	5,347,779 53	31,548,806 56	10,615,599 28	9,145,613 18	3,077,668 02	986 989 17	1,587,053,386 28
										42,164,405 84			4,064,657 19		
SERVICE EXTRAORDINAIRE.															
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.															
Ministère des travaux publics	6,138,675 21	5,291,349 37	4,980,364 31	298,675 21	5,279,039 52	12,309 85	847,325 84	"	"	847,325 84	12,309 85	"	"	"	5,279,039 52
——— de la guerre	8,682,164 54	8,371,538 09	8,364,645 92	"	8,364,645 92	6,892 17	310,626 45	"	"	310,626 45	6,892 17	"	"	"	8,364,645 92
——— de la marine	5,750,000 00	5,573,638 70	5,573,631 90	"	5,573,631 90	6 80	176,361 30	"	"	176,361 30	6 80	"	"	"	5,573,631 90
	20,570,839 75	19,236,526 16	18,918,642 13	298,675 21	19,217,317 34	19,208 82	1,334,313 59	"	"	1,334,313 59	19,208 82	"	"	"	19,217,317 34
										1,353,522 41					
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.															
Ministère des travaux publics	123,010,000 00	120,319,019 57	120,036,796 73	"	120,036,796 73	282,222 84	2,697,617 88	6,637 45	6,637 45	2,697,617 88	282,222 84	"	"	"	120,036,796 73
——— de la guerre	4,767,634 77	4,709,281 93	4,692,346 96	"	4,692,346 96	16,934 97	58,352 84	"	"	58,352 84	16,934 97	"	"	"	4,692,346 96
——— de la marine	17,086,549 72	15,661,062 29	15,660,657 30	"	15,660,657 30	404 99	1,425,487 43	"	"	1,425,487 43	404 99	"	"	"	15,660,657 30
	144,864,184 49	140,689,363 79	140,389,800 99	"	140,389,800 99	299,562 80	4,181,458 15	6,637 45	6,637 45	4,181,458 15	299,562 80	"	"	"	140,389,800 99
										4,481,020 95			"		
TOTAL GÉNÉRAL	1,802,515,307 20	1,757,594,875 51	1,740,825,309 15	5,835,195 46	1,746,660,504 61	10,934,370 90	50,274,848 67	5,354,416 98	5,354,416 98	37,064,578 30	10,934,370 90	9,145,613 18	3,077,668 02	986,989 17	1,746,660,504 61
													4,064,657 19		
										47,998,949 20		13,210,270 37			
										61,209,219 57					
Dépense pour ordre : Ministère des travaux publics, s/c du rachat du chemin de fer de Paris à Lyon															43,678,112 00

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Résultat général du Compte définitif du budget de l'exercice 1848.

SERVICE ORDINAIRE.

Recette.

Fonds reportés des exercices 1846 et 1847 pour le service départemental et pour divers services spéciaux		13,193,970f 35c	
Recouvrements effectués sur les droits constatés au profit du budget de l'exercice 1848 :			
Contributions directes	432,403,502f 48c		
Produits et revenus de domaines	5,249,279 95		
Produits des forêts et de la pêche	27,579,006 05		
Impôts et revenus indirects	683,705,289 98		
Divers produits et revenus	52,098,430 55	1,761,692,709 46	
Ressources extraordinaires	541,439,883 11		
Portion de l'emprunt de 450 millions applicable aux travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	19,217,317 34		
ENSEMBLE		1,774,886,679 81	
A déduire : Fonds transportés aux budgets des exercices 1849 et 1850, avec affectation au service départemental et à divers services spéciaux		13,210,270 37	
		1,761,676,409 44	
A ajouter : Fonds généraux du budget de 1847 que le règlement du service colonial de cet exercice a laissés disponibles		581,986 66	
TOTAL de la recette		1,762,258,396 10	1,762,258,396f 10c
Recette pour ordre du capital des rentes créées pour le rachat des actions du chemin de Paris à Lyon		43,678,112 00	

Dépense.

Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget de l'exercice 1848 :				
Dépenses ordinaires.	Dette publique	411,181,418f 21c	1,587,053,386 28	
	Dotations	9,256,657 26		
	Services généraux de ministères	904,308,539 14		
	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	156,292,026 69		
	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.	106,014,744 98		
Travaux extraordres régis par la loi du 25 juin 1841	Ministère des travaux publics	5,279,039f 52c	19,217,317 34	
	——— de la guerre	8,364,645 92		
	——— de la marine	5,573,631 90		
Travaux extraordres régis par la loi du 11 juin 1842	Ministère des travaux publics	120,036,796f 73c	140,389,800 99	
	——— de la guerre	4,692,346 96		
	——— de la marine	15,660,657 30		
ENSEMBLE			1,746,660,504 61	
Excédant de dépense du service colonial de l'exercice 1848, ainsi qu'il résulte du tableau page 572 et sauf règlement définitif dans la loi des comptes de 1849			18,602,942 00	
TOTAL de la dépense			1,765,263,446 61	1,765,263,446 61
Dépense pour ordre : Ministère des travaux publics, son compte du rachat du chemin de fer de Paris à Lyon			43,678,112 00	
Excédant de payement transporté parmi les avances et découverts du trésor restant provisoirement à la charge de la dette flottante. (Articles 36 de la loi du 25 juin 1841 et 18 de la loi du 11 juin 1842.)				3,005,050 51

ÉTATS COMPARATIFS,

PAR BRANCHE DE REVENUS ET PAR MINISTÈRE,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DES EXERCICES 1848 ET 1847.

COMPARAISON, PAR BRANCHE DE REVENUS, DES RECETTES DES EXERCICES 1848 ET 1847.

DÉSIGNATION DES BRANCHES DE REVENUS.	RECETTES CONSTATÉES. (*Voir, au compte définitif des recettes de l'exercice 1848, les développements par nature de recettes.*)		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1848,	
	Exercice 1848.	Exercice 1847.	en plus.	en moins.
Contributions directes	432,403,502f 48c	423,435,560f 44c	8,967,942f 04c	"
Enregistrement, timbre et domaines	205,852,740 30	271,496,058 97	"	65,643,318f 67c
Produits des forêts et de la pêche	27,579,006 05	29,434,929 38	"	1,855,923 33
Douanes et sels	147,707,919 56	201,100,440 28	"	53,392,520 72
Contributions indirectes. — Boissons, droits divers, tabacs et poudres	282,460,951 39	304,912,336 31	"	22,451,384 92
Produits des postes	52,932,958 68	53,287,196 30	"	354,237 62
Produits universitaires	2,257,818 10	2,423,488 07	"	165,669 97
Produits éventuels affectés au service départemental	14,986,932 84	16,903,248 33	"	1,916,315 49
Produits et revenus de l'Algérie	12,967,390 62	12,683,885 09	283,505 53	"
Produit de la rente de l'Inde	1,032,000 77	1,049,091 02	"	17,090 25
Produits divers	20,854,288 22	17,600,028 00	3,254,260 22	"
Ressources extraordinaires	560,657,200 45	"	560,657,200 45	"
	1,761,692,709 46	1,334,326,262 19	573,162,908 24	145,796,460 97
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1848			427,366,447f 27c	

COMPARAISON SPÉCIALE DES IMPÔTS ET REVENUS INDIRECTS RECOUVRES PENDANT LES EXERCICES 1848 ET 1847.

DÉSIGNATION DES IMPOTS ET REVENUS.	RECETTES de L'EXERCICE 1848.	RECETTES de L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1848, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1848, en moins.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.				
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc	169,682,981f 91c	223,790,093f 66c	"	54,107,111f 75c
Droit de timbre	30,920,478 44	41,692,333 51	"	10,771,855 07
DOUANES ET SELS.				
Droits de douanes à l'importation. Marchandises diverses	60,065,488 76	87,692,766 94	"	27,627,278 18
Droits de douanes à l'importation. Sucres des colonies françaises	22,656,716 64	41,562,664 31	"	18,905,947 67
Droits de douanes à l'importation. Sucres étrangers	7,219,233 71	7,231,115 39	"	11,881 68
Droits de douanes à l'exportation	2,447,504 19	2,039,196 55	408,307f 64c	"
Droits de navigation	2,071,645 62	2,847,840 47	"	776,194 85
Droits et produits divers des douanes	2,010,826 93	2,803,536 90	"	792,709 97
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	51,236,503 71	56,923,319 72	"	5,686,816 01
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.				
Droits sur les boissons	90,656,117 37	101,827,785 74	"	11,171,668 37
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	12,233,623 30	13,483,127 21	"	1,249,503 91
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	23,685,771 44	23,571,537 36	114,234 08	"
Droits divers et recettes à différents titres	32,994,010 44	41,336,745 87	"	8,342,735 43
Produit de la vente des tabacs	116,255,514 97	117,698,319 92	"	1,442,804 95
Produit de la vente des poudres	6,635,913 87	6,994,820 21	"	358,906 34
PRODUITS DES POSTES.				
Produit de la taxe des lettres	47,816,861 00	47,756,384 58	60,476 42	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	980,188 57	780,513 99	199,674 58	"
Droit sur les transports de matière d'or et d'argent sur les paquebots de la Méditerranée	418,728 04	412,950 95	5,777 09	"
Produit des places dans les malles-postes	1,583,322 55	2,048,019 08	"	464,696 53
Produit des places dans les paquebots	1,281,441 65	1,145,165 89	136,275 76	"
Droit de transit et de correspondances étrangères	822,069 97	1,103,679 36	"	281,609 39
Recettes accidentelles	30,346 90	40,482 45	"	10,135 55
	683,705,289 98	824,782,400 06	924,745 57	142,001,855 65
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1848			141,077,110f 08c	

RÉSUMÉ.

Enregistrement et timbre	200,603,460 35	265,482,427 17	"	64,878,966 82
Douanes et sels	147,707,919 56	201,100,440 28	408,307 64	53,800,828 36
Contributions indirectes	282,460,951 39	304,912,336 31	114,234 08	22,565,619 00
Produits des postes	52,932,958 68	53,287,196 30	402,203 85	756,441 47
	683,705,289 98	824,782,400 06	924,745 57	142,001,855 65
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1848			141,077,110 08	

COMPARAISON, PAR MINISTÈRE, DES DÉPENSES DES EXERCICES 1848 ET 1847.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES CONSTATÉES. (*Voir, aux comptes des ministres, les développements par chapitre.*)		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1848,	
	Exercice 1848.	Exercice 1847.	en plus.	en moins.
SERVICE ORDINAIRE.				
Dette publique	413,554,531f 98c	386,194,565f 46c	27,359,966f 52c	"
Dotations	9,320,398 05	14,819,271 00	"	5,498,872f 95c
Ministère de la justice	26,398,387 83	27,404,107 16	"	1,005,719 33
——— des affaires étrangères	11,107,798 46	10,215,123 67	892,674 79	"
——— de l'instruction publique et des cultes — Service de l'instruction publique	19,402,410 45	18,369,610 00	1,032,800 45	"
——— de l'instruction publique et des cultes — Service des cultes	39,968,263 74	39,109,694 72	858,569 02	"
——— de l'intérieur	155,476,560 04	133,548,301 46	21,928,258 58	"
——— de l'agriculture et du commerce	21,941,734 47	14,035,258 94	7,906,475 53	"
——— des travaux publics	91,133,635 30	69,681,161 00	21,452,474 30	"
——— de la guerre	414,139,694 29	350,244,185 44	63,895,508 85	"
——— de la marine	103,910,060 62	109,649,245 39	"	5,739,184 77
——— des finances	28,820,742 84	20,451,287 22	8,369,455 62	"
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	156,429,576 64	154,412,494 98	2,017,081 66	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	106,065,190 85	83,639,707 48	22,425,483 37	"
	1,597,668,985 56	1,431,774,013 92	178,138,748 69	12,243,777 05
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1848			165,894,971 64	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.				
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.				
Ministère des travaux publics	5,291,349 37	7,119,372 98	"	1,828,023 61
——— de la guerre	8,371,538 09	16,552,011 96	"	8,180,473 87
——— de la marine	5,573,638 70	6,029,017 52	"	455,378 82
	19,236,526 16	29,700,402 46	"	10,463,876 30
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.				
Ministère des travaux publics	120,319,019 57	127,338,566 59	"	7,019,547 02
——— de la guerre	4,709,281 93	7,503,011 75	"	2,793,729 82
——— de la marine	15,661,062 29	13,251,866 10	2,409,196 19	"
	159,925,889 95	177,793,846 90	2,409,196 19	20,277,153 14
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1848			17,867,956 95	

COMPARAISON DES DÉPENSES RESTÉES À PAYER À LA CLÔTURE DE CHACUN DES EXERCICES 1848 ET 1847.

MINISTÈRES ET SERVICES.	EXERCICE 1848.	EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1848, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1848, en moins.
SERVICE ORDINAIRE.				
Dette publique	2,373,113f 77c	1,592,208f 65c	780,905f 12c	"
Dotations	63,740 79	"	63,740 79	"
Ministère de la justice	36,285 60	10,299 65	25,985 95	"
——— des affaires étrangères	46,260 22	296,527 95	"	48,824f 66c
——— de l'instruction publique et des cultes — Service de l'instruction publique	103,848 33	95,084 88	9,518 00	"
——— de l'instruction publique et des cultes — Service des cultes	236,727 23	94,330 33	"	59,800 72
——— de l'intérieur	564,816 45	217,879 03	346,937 42	"
——— de l'agriculture et du commerce	54,117 42	20,128 88	33,988 54	"
——— des travaux publics	404,308 24	206,395 97	197,912 27	"
——— de la guerre	6,013,912 93	933,227 88	5,080,685 05	"
——— de la marine	497,533 65	292,619 89	204,913 76	"
——— des finances	32,938 83	1,767 70	31,171 13	"
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	137,549 95	106,131 76	31,418 19	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	50,445 87	56,151 69	"	5,705 82
	10,615,599 28	3,922,754 26	6,807,176 22	114,331 20
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1848			6,692,845 02	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.				
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.				
Ministère des travaux publics	12,309 85	122,306 51	"	109,996 66
——— de la guerre	6,892 17	"	6,892 17	"
——— de la marine	6 80	"	6 80	"
	19,208 82	122,306 51	6,898 97	109,996 66
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.				
Ministère des travaux publics	282,222 84	220,116 36	62,106 48	"
——— de la guerre	16,934 97	"	16,934 97	"
——— de la marine	404 99	"	404 99	"
	318,771 62	342,422 87	86,345 41	109,996 66
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1848			23,651f 25c	

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

NOTE

Sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1849.

Résultat du vote primitif du budget.

Les lois de finances en date des 20 février et 19 mai 1849 ont fixé, ainsi qu'il suit, les ressources et les besoins de l'ensemble des services du budget de l'exercice 1849 :

Recettes	1,414,732,007f
Dépenses	1,572,571,069
Excédant des dépenses	157,839,062

Modifications que les prévisions du budget rectifié ont éprouvées.

Mais les prévisions du budget ont éprouvé depuis diverses modifications qui sont indiquées dans deux tableaux spéciaux que l'on trouve ci-après, pages 296 à 299, et qui les récapitulent, par branches de revenus et par ministères. Ces modifications ne pouvant être arrêtées d'une manière définitive qu'à l'expiration de l'exercice, c'est seulement à cette époque que l'on publiera les développements justificatifs dont elles doivent être appuyées.

1° Évaluations des recettes.

Celles qui portent sur les évaluations de recettes sont les suivantes :

Les recettes de l'exercice 1849 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à.		1,414,732,007f 00c
Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux s'accroissent du montant de la plus-value réalisée sur lesdites ressources. Cette plus-value a été de		14,546,060 34
Les voies et moyens assignés à cet exercice s'augmentent en outre des fonds restés disponibles sur le service départemental et sur divers services spéciaux, à la clôture des exercices ci-après :		
Exercice 1847	3,392,520f 22c	12,538,133 40
Exercice 1848	9,145,613 18	
Ensemble		1,441,816,200 74
Mais, d'un autre côté, ils se réduisent du montant des prévisions de recettes inscrites pour le service colonial dans la loi des finances précitée, service dont le règlement législatif n'aura lieu, pour l'exercice 1849, que dans la loi des comptes de 1850, en exécution de l'article 11 de la loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1842, ci		5,676,134 00
Total des recettes affectées législativement au budget de 1849		1,436,140,066 74

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1849.

2° Crédits ouverts aux ministères.

Les modifications relatives aux crédits se résument comme il suit :

Les crédits ouverts par la loi du 19 mai 1849 s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a annoncé d'autre part, à..... 1,572,571,069f 00c

Ceux de ces crédits qui se rapportent au service départemental, ainsi qu'aux autres services spéciaux dont la dépense se règle d'après les ressources particulières que la loi leur assigne, ont été ramenés au montant des produits recouvrés (voir ci-dessus la modification correspondante qu'ont éprouvée les évaluations du budget des recettes) ci..... 14,546,060 34

Les crédits applicables aux dépenses des mêmes services dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds des budgets de 1847 et 1848, ont été transportés avec la même destination à l'exercice de 1849 (voir ci-contre)..... 12,538,133 40

Diverses lois spéciales, rendues pendant l'année 1849, ont ouvert aux ministres, pour les services ordinaires du budget, des crédits supplémentaires et extraordinaires montant à..... 114,182,869 34

Des décrets qui seront soumis à la régularisation de l'Assemblée législative, dans le projet de la loi de règlement définitif de l'exercice 1849, ont reporté au budget de 1849, en vertu des lois qui autorisaient les services, diverses portions de crédits non employées sur les exercices précédents et montant à.. 1,573,752 36

Ensemble..... 1,715,411,884 44

Mais il faut déduire, de ce dernier terme, des crédits non employés sur le budget de 1849, et qui ont été annulés..... 16,567,361 21

Reste..... 1,698,844,523 23

Enfin, la loi du 23 mai 1834, qui, par les articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des dépenses des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués chaque année pour ces dépenses sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins présumés de l'exercice 1849 s'accroissent, en vertu de cette loi, d'une somme de..... 3,390,703 30

Ensemble..... 1,702,235,226 53

Mais, d'un autre côté, les crédits de l'exercice 1849 doivent être réduits de ceux qui se rapportent au service colonial dudit exercice, lequel service sera, ainsi qu'on l'a dit plus haut, l'objet d'un règlement spécial dans la loi des comptes de 1850, ci..... 26,702,168 21

Total des crédits rectifiés de l'exercice 1849..... 1,675,533,058 32

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1849.

Résultat des votes législatifs pour le budget de 1849.

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de 1849, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Dépenses	1,675,533,058f 32c
Recettes	1,436,140,066 74
Il en résultait un excédant présumé de dépense de	239,392,991 58
Mais cet excédant de dépense, s'augmentant du prélèvement à faire sur les fonds généraux du budget de 1849, pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice, lequel a été autorisé en dépense pour 26,702,168 fr. 21 cent. et prévu seulement en recette pour 5,676,134 francs, différence	21,026,034 21
se trouvait ainsi porté à une somme totale de	260,419,025 79

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés ou à réaliser.

L'on va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou encore à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire de l'exercice 1849, telle qu'elle résulte des écritures de la comptabilité générale des finances.

1° Situation des recettes.

L'évaluation des ressources de 1849 a été formée d'après les diverses bases indiquées dans les développements publiés à l'appui du projet de budget de cet exercice.

Elles s'élèvent (non compris les fonds reportés des exercices précédents), à		1,423,601,933f 34c
Les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'État montent à	1,443,961,545f 37c	
Les recouvrements effectués sont de	1,277,789,624 49	
Au 1er janvier 1850, il restait à recouvrer	166,171,920 88	
Et il résulte de la comparaison des prévisions du budget avec les droits constatés, ci		1,443,961,545 37
que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du budget, un excédant des recettes sur les évaluations, de		20,359,612 03

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1849.

Cet excédant se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et revenus :

	RECETTES EXCÉDANT les évaluations.	ÉVALUATIONS EXCÉDANT les recettes.
Contributions directes	"	1,582,697 93
Taxe annuelle des biens de main-morte	168,078f 45c	"
Produits de domaines	2,723,552 30	"
Produits des forêts et de la pêche	5,216,193 10	"
Impôts et revenus indirects	19,263,012 57	"
Droits additionnels d'enregistrement et de timbre. (Décrets présentés les 3 juillet et 24 octobre 1848.)	"	19,229,000 00
Produits universitaires	101,416 94	"
Produits et revenus de l'Algérie	"	1,648,449 38
Produits divers	11,346,707 19	"
Ressources extraordinaires. Complément de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841, applicables aux travaux extraordinaires de l'exercice 1849	859,281 78	"
Ressources extraordinaires. Produit de la consolidation en rentes des bons du trésor formant la réserve de l'amortissement	3,141,517 01	"
	42,819,759 34	22,460,147 31
Excédant des recettes sur les évaluations	20,359,612 03	

Les prévisions du budget, quoique établies, en général, sur les recettes réelles d'une année antérieure, renfermant nécessairement plusieurs éventualités, la cause précise des excédants ci-dessus ne saurait être expliquée. Les produits d'un exercice ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison sera publiée, pour le budget de 1849, lorsqu'on en rendra le compte définitif.

2e Situation des dépenses.

Les crédits ordinaires et extraordinaires accordés aux ministres, tant par le vote primitif du budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à 1,675,533,058 32

Les dépenses liquidées jusqu'au 1er janvier 1849, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de l'exercice 1848, montent à 1,662,154,801 45

Les payements effectués d'après les ordonnances des ministres, pendant l'année 1849, n'ont été que de . . 1,386,951,882 83

Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1850 275,202,918 62

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1849.

REPORT.....	1,675,533,058f 32c
Si l'on compare les crédits accordés aux ministres, avec le montant des dépenses prévues pour l'exercice 1850, ci.....	1,662,154,801 45
L'ensemble de l'exercice présente, un excédant probable des crédits sur les dépenses de.....	13,378,256 87

Ce dernier terme se développe comme il suit, en se renfermant dans les principales divisions législatives du budget des dépenses :

	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.
Dette publique.....	"	6,408f 46c
Dotations.....	"	462,540 89
Ministère de la justice.....	"	334,052 78
——— des affaires étrangères.....	"	78,000 00
——— de l'instruction publique et des cultes. Instruction publique.....	"	609,500 00
——— de l'instruction publique et des cultes. Cultes.....	"	91,224 00
——— de l'intérieur.....	"	3,068,079 84
——— de l'agriculture et du commerce.....	"	1,526,445 05
——— des travaux publics.....	"	3,872,344 75
——— de la guerre.....	"	16,000 00
——— de la marine.....	"	2,748,000 00
——— des finances.....	"	309,404 67
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus....	"	725,930 33
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes.....	469,673f 90c	"
	469,673 90	13,847,930 77
EXCÉDANT des crédits sur les dépenses.....	13,378,256 87	

Le service colonial est reproduit dans le compte provisoire de l'exercice 1849, tel que l'ont déterminé les prévisions de recettes et de dépenses votées par l'Assemblée, et qui se trouvent rappelées plus haut. Ce n'est que lorsqu'on aura pu recevoir des administrations coloniales les informations nécessaires, qu'il y aura lieu de publier dans le compte général des finances la situation réelle de ce service. 3° Situation du service colonial.

On terminera l'exposé qui précède, de l'ensemble des dépenses de l'exercice 1849, en faisant remarquer qu'elles ne pourront être comparées avec celles de l'exercice précédent que lorsqu'elles auront atteint le dernier degré de leur liquidation, c'est-à-dire lorsque le compte définitif de 1849 pourra être rendu: cette comparaison se trouvera annexée tant au compte général des finances, qu'au compte de chaque département ministériel.

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1849.

Résultat général du budget de l'exercice 1849, en situation provisoire.

La situation du budget de 1849, d'après les faits connus ou appréciés au 1er janvier 1850, s'établit ainsi qu'il suit :

Les ressources constatées pour cet exercice s'élèvent à.....		1,443,961,545f 37c
Elles s'accroissent des fonds du service départemental et de divers services spéciaux, qui ont été reportés des exercices 1847 et 1848.....		12,538,133 40
ENSEMBLE.....		1,456,499,678 77
Les dépenses probables étant de.....		1,662,154,801 45
Il en résulterait un découvert de.....		205,655,122 68
Ce découvert s'accroît de l'excédant de dépense du service colonial de 1849, dont le règlement définitif doit avoir lieu dans la loi des comptes de 1850, excédant qui, d'après les fixations législatives et sauf les modifications ultérieures résultant des faits réellement accomplis pendant le cours de l'exercice, est de		21,026,034 21
Et se trouverait ainsi porté à la somme de.....		226,681,156 89

Mais le résultat ci-dessus est présumé devoir se modifier ainsi qu'il suit pour des opérations dont le montant ne pourra être connu d'une manière définitive qu'à l'époque du règlement de l'exercice :

D'une part, les droits constatés au profit du budget contiennent ceux qui sont restés à recouvrer à la clôture de l'exercice 1848, et qu'il y a lieu d'en défalquer pour les motifs ci-après :

1° Dixième du produit des octrois constaté à la charge de la ville de Paris, et dont, aux termes de la loi du 8 mars 1850, le recouvrement n'aura lieu qu'en annuités, à partir de 1850.....	5,993,167f 17c	
2° Restes à recouvrer sur les autres produits du budget, qui seront compensés par ceux que l'exercice 1849 laissera au profit de l'exercice suivant (par approximation).....	6,706,832 83	
	12,700,000 00	
D'autre part, les dépenses à payer en clôture d'exercice peuvent être évaluées à une somme à peu près égale aux dépenses d'exercices clos, supportés par l'exercice 1849, soit.....	3,400,000 00	9,300,00 00
Le budget de l'exercice 1849 est, en conséquence, présumé devoir présenter un découvert de.....		235,981,156 89

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1849.

Comparaison de la situation du budget de 1849, d'après les votes législatifs, avec celle que présente le compte provisoire de l'exercice.

On a vu plus haut que, d'après les votes législatifs, le budget de 1849 présentait un excédant de dépense de..... 260,419,041f 79c

Il résulte de la situation provisoire de cet exercice :

D'une part, que les recettes résultant des droits constatés excèdent l'évaluation qui en a été faite par la loi de finances, de..... 20,359,628f 03c

Mais qu'elles doivent être atténuées des restes à recouvrer qui sont présumés devoir exister en règlement d'exercice, et qu'on évalue à..... 12,700,000 00

Reste..... 7,659,628 03

D'autre part, que les crédits accordés excèdent les dépenses probables de..... 13,378,256f 87c
et que, sur ces dépenses, il y a lieu de prévoir des restes à payer en clôture d'exercice, pour..... 3,400,000 00 16,778,256 87

Ensemble..... 24,437,884 90 24,437,884 90

Et enfin, que le budget paraît, ainsi qu'on vient de l'établir, devoir se solder par un excédant de dépense de..... 235,981,156 89

Situation du budget de l'exercice 1849, relativement aux recettes et aux payements effectués à l'époque du 1er janvier 1850.

Les recettes réalisées sur l'exercice 1849, jusqu'au 1er janvier 1850, pour l'ensemble des services, y compris les fonds reportés à divers titres des exercices précédents, s'élèvent à 1,290,327,757f 89c

Les payements effectués sont de..... 1,386,951,882f 83c
Le prélèvement à faire pour le service colonial, de.. 21,026,034 21 } 1,407,977,917 04

Il existe, par conséquent, au 1er janvier 1850, un excédant de payement de.. 117,650,159 15

Le reste à recouvrer sur les produits constatés est de..... 153,471,920 88

Reste..... 35,821,761 73

Mais les dépenses restant à payer, pour acquitter tous les services de l'exercice 1849, montent, à la même époque, à..... 271,802,918 62

Et, lorsque ces dernières opérations seront consommées, le budget de l'exercice 1849 se soldera, pour l'ensemble des services, comme on le voit page 346, par un excédant de dépense, de..... 235,981,156 89

TABLEAUX MODIFICATIFS

A L'APPUI

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS

QUI SERVENT DE BASE

AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE 1849.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	CRÉDITS OUVERTS. d'après le budget. (Loi de finances du 19 mai 1849.)	CRÉDITS OUVERTS. d'après la loi du 20 février 1849 rattaché au budget.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. Augmentations.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. Diminutions.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de changements apportés législativement au budget de l'exercice 1849. Augmentations.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de changements apportés législativement au budget de l'exercice 1849. Diminutions.	ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget de 1849.	OBSERVATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.								
Contributions directes	(A) 426,039,998 00	"	13,161,972 35	"	"	"	439,201,970 35	(A) Une somme de 16 francs pour frais d'avertissement des redevances des mines, qui avait été comprise à tort dans les évaluations des contributions directes, a dû en être déduite pour être rétablie aux évaluations concernant ces redevances qui font partie des produits divers du budget.
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	"	3,000,000 00	5,182 95	"	"	"	3,005,182 95	
Enregistrement, timbre et domaines	214,869,296 00	"	"	"	"	"	214,869,296 00	
Droits additionnels d'enregistrement et de timbre. (Décrets présentés les 3 juillet et 24 octobre 1848.)	19,229,000 00	"	"	"	"	"	19,229,000 00	
Produits des forêts et de la pêche	27,072,100 00	"	"	"	"	"	27,072,100 00	
Douanes et sels	156,823,000 00	"	"	"	"	"	156,823,000 00	
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	287,696,000 00	"	"	"	"	"	287,696,000 00	
Produits des postes	49,876,000 00	"	"	"	"	"	49,876,000 00	
Divers revenus.. Produits universitaires	2,200,300 00	"	"	"	"	"	2,200,300 00	
Divers revenus.. Produits éventuels affectés au service départemental	21,117,800 00	"	1,401,616 70	"	"	"	22,519,416 70	
Divers revenus.. Produits et revenus de l'Algérie	12,825,000 00	"	"	"	"	"	12,825,000 00	
Divers revenus.. Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	"	"	"	"	"	1,050.000 00	
Divers revenus.. Recettes des colonies	5,676,134 00	"	"	"	"	(B) 5,676,134 00	"	(B) Exécution de l'article 11 de la loi de règlement du budget de l'exercice 1842.
Produits divers	(A) 16,423,016 00	"	"	22,711 66	"	"	16,400,304 34	
Remboursement à faire par la compagnie du chemin de fer du Nord. (Obligations échéant en 1849.)	12,000,000 00	"	"	"	"	"	12,000,000 00	
	1,252,897,644 00	3,000,000 00	14,568,772 00	22,711 66	"	5,676,134 00	1,264,767,570 34	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Complément de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841, applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1849	20,000,000 00	"	"	"	"	"	20,000,000 00	
Produit de la consolidation en rentes des bons du trésor formant la réserve de l'amortissement	138,834,363 00	"	"	"	"	"	138,834,363 00	
	1,411,732,007 00	3,000,000 00	14,568,772 00	22,711 66	"	5,676,134 00	1,423,601,933 34	
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.								
Fonds reportés des exercices 1847 et 1848 pour le service départemental et pour divers services spéciaux... Exercice 1847. 3,392,520f 22c; Exercice 1848. 9,145,613 18	"	"	"	"	(C) 12,538,133f 40c	"	12,538,133 40	(C) Lois de règlement des exercices 1847 et 1848.
	1,411,732,007 00	3,000,000 00	14,568,772 00	22,711 66	12,538,133 40	5,676,134 00	1,436,140,066 74	
	1,414,732,007 00		14,546,060 34		6,861,999 40			

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE 1849.

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après le budget rectifié. (Loi de finances du 19 mai 1849.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS des exercices 1847 et 1848 pour le service départemental et pour divers services spéciaux.	AUGMENTATIONS ET DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de lois spéciales. Crédits accordés. (A)	Crédits annulés. (B)	MODIFICATIONS RÉSULTANT de changements d'exercices opérés sur les crédits par décrets en vertu de lois qui ont autorisé les services. Crédits accordés. (C)	Crédits annulés. (D)	DÉDUCTION DES CRÉDITS du service colonial, en exécution de l'art. 11 de la loi de règlement de l'exercice 1842.	CRÉDITS POUR DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1849.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget de 1849.
Dette publique	455,143,796f 00c	"	"	"	8,559,228f 00	807,462f	"	"	"	"	462,895,562f 00
Dotations	9,608,288 00	"	"	"	101,000 00	"	"	"	"	"	9,709,288 00
Services des ministères. — Justice	26,460,230 00	"	"	"	353,032 21	"	"	"	"	2,475f 99c	26,815,738 20
Services des ministères. — Affaires étrangères	7,241,367 00	"	"	"	3,041,564 28	"	"	"	"	51,609 53	10,334,540 81
Services des ministères. — Instruction publique et cultes — Instruction publique	21,751,820 00	144,827f 85c	"	627,055f 65c	212,572 52	"	22,210f 00c	"	"	99,880 34	22,858,366 36
Services des ministères. — Instruction publique et cultes — Cultes	41,066,393 00	"	"	"	173,000 00	"	"	"	"	299,776 95	41,539,169 95
Services des ministères. — Intérieur	128,951,534 00	8.913,858 25	"	10,752,114 42	5,972,984 77	"	1,099,788 02	605,809f 21c	"	110,291 26	155,194,761 51
Services des ministères. — Agriculture et commerce	17,385,823 00	25,956 22	"	517,426 58	2,458,112 04	"	143,643 82	"	"	7,556 41	20,538,518 07
Services des ministères. — Travaux publics	157,746,633 00	"	"	"	13,736,082 01	5,000	308,110 52	"	"	723,582 46	172,509,407 99
Services des ministères. — Guerre	346,319,558 00	"	"	"	46,698,437 83	"	"	"	"	618,390 51	393,636,386 34
Services des ministères. — Marine — Service marine	98,893,647 00	"	"	"	3,928,356 85	"	"	"	"	426,155 52	103,248,159 37
Services des ministères. — Marine — Service colonial	20,313,210 00	"	"	"	6,388,958 21	"	"	"	26,702,168f 21c	"	"
Services des ministères. — Finances	15,927,110 00	"	"	"	944,613 24	198,000	"	"	"	1,050,984 33	17,724,707 57
Frais de régie, de percept. et d'expl. des impôts et revenus	155,265,320 00	48,327 47	"	405,508 76	3,396,927 38	11,674,990	"	"	"	"	147,441,093 61
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	70,496,340 00	5,413,090 55	"	236,027 99	18,218,000 00	3,276,100	"	"	"	"	91,087,358 54
	1,572,571,069 00	14,546,060 34	"	12,538,133 40	114,182.869 34	15,961,552	1,573,752 36	605,809 21	26,702,168 21	3,390,703 30	1,675,533,058 32
		14,546,060 34			98,221,317 34		967,943f 15c				

OBSERVATIONS.

(A) Ces crédits ont été accordés par les lois spéciales ci-après :

Loi du 9 novembre 1848.	2,500,000f 00c	Report.....	23,317,855f 16c
—— 12 déc. 1848....	1,800,000 00	Loi du 16 octobre 1849.	300,000 00
—— 10 février 1849..	6,000 00	—— 20 *idem*.....	8,763,120 00
—— 15 *idem*.....	500,000 00	—— 26 *idem*.....	1,959,541 00
—— 20 *idem*.....	37,500 00	—— 31 *idem*.....	216,706 29
—— 16 mars *idem*....	114,223 31	—— 14 novembre *idem*.	38,043,530 00
—— 30 *idem*.....	7,594 14	—— 15 *idem*.....	50,000 00
—— 7 avril *idem*.....	109,161 80	—— 20 *idem*.....	250,090 00
—— 17 *idem*.....	1,200,000 00	—— 26 *idem*.....	2,200,624 61
—— 21 *idem*.....	1,000,000 00	—— 3 décembre *idem*.	3,653 69
—— 23 *idem*.....	500,000 00	—— 4 *idem*.....	22,542,491 99
—— 30 *idem*.....	6,000,000 00	—— 21 *idem*.....	500,000 00
—— 2 mai.....	200,000 00	—— 26 *idem*.....	1,824,046 63
—— 7 *idem*.....	2,000,000 00	—— 7 janvier 1850..	1,800,000 00
—— 10 *idem*.....	2,500,000 00	—— 4 février *idem*...	2,995,783 00
—— 12 *idem*.....	94,572 52	—— 8 *idem*.....	11,000 00
—— 19 *idem*.....	5,564 28	—— 9 *idem*.....	1,202,543 06
—— 21 *idem*.....	140,000 00	—— 15 *idem*.....	200,000 00
—— 23 *idem*.....	221,000 00	—— 18 *idem*.....	70,000 00
—— 24 *idem*.....	60,000 00	—— 1er mars *idem*...	400,000 00
—— 26 *idem*.....	56,000 00	—— 15 *idem*.....	1,225,000 00
—— 14 juin *idem*....	25,000 00	—— 27 avril.....	325,407 60
—— 9 juillet *idem*....	17,500 00	—— 15 mai.....	356,500 00
—— 10 *idem*.....	60,000 00	—— 1er juin *idem*..	3,822,307 18
—— 26 *idem*.....	500,000 00	—— 8 *idem*.....	716,393 69
—— 30 *idem*.....	210,000 00	—— 12 *idem*.....	66,088 74
—— 3 août *idem*.....	3,000,000 00	—— 26 *idem*.....	1,020,276 70
—— 8 *idem*.....	200,000 00		114,182,869 34
—— 10 *idem*.....	92,574 06		
—— 11 *idem*.....	161,165 05		
A reporter....	23,317,855 16		

(B) Ces crédits ont été annulés par les lois et décrets ci-après :

Décret du 26 mai 1849	5,000f 00c
Loi du 1er juin 1850	15,956,552 90
	15,961,552 00

(C) Arrêté du 21 juillet 1848	143,111 09
—— 9 novembre 1848	22,210 00
—— 12 décembre 1848	70,534 00
—— 8 mai 1849	686,384 51
Loi du 12 mai 1849	143,643 82
Arrêté du 5 décembre 1849	199,758 42
Loi du 26 juin 1850	308,110 52
	1,573,752 36

(D) Décret du 4 mars 1849	2,554 18
—— 28 mars 1849	59,649 47
—— 30 décembre 1849	460,000 00
—— 24 juin 1850	83,605 56
	605,809 21

COMPTE PROVISOIRE
DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Compte provisoire des Recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	288,683,678f 28c	289,012,766f 85c	376,163,136f 39c	61,456,136f 03c	"	329,088f 57c	289,012,766f 85c	
——— personnelle et mobilière	62,420,792 25	62,401,335 51			19,456f 74c	"	62,401,335 51	
——— des portes et fenêtres	37,341,066 68	37,249,901 36			91,165 32	"	37,249,901 36	
——— des patentes	49,938,392 33	48,143,715 90			1,794,676 43	"	48,143,715 90	
Taxe de premier avertissement	818,040 81	811,552 80			6,488 01	"	811,552 80	
	439,201,970 35	437,619,272 42	376,163,136 39	61,456,136 03	1,911,786 50	329,088 57	437,619,272 42	
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte. (Loi du 20 février 1849.)	3,005,182 95	3,173,261 40	2,559,360 51	613,900 89	"	168,078 45	3,173,261 40	
	442,207,153 30	440,792,533 82	378,722,496 90	62,070,036 92	1,911,786 50	497,167 02	440,792,533 82	
					1,414,619 48			
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	179,424,000 00	192,558,264 41	184,397,951 75	8,160,312 66	"	13,134,264 41	192,558,264 41	
Droit de timbre	29,206,000 00	32,741,619 39	32,735,099 00	6,520 39	"	3,535,619 39	32,741,619 39	
Revenus et prix de vente de domaines	3,091,316 00	4,062,301 21	2,578,275 27	1,484,025 94	"	970,985 21	4,062,301 21	
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	2,236,500 00	3,989,829 04	3,309,187 90	680,641 14	"	1,753,329 04	3,989,829 04	
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	911,480 00	910,718 05	908,294 68	2,423 37	761 95	"	910,718 05	
	214,869,296 00	234,262,732 10	223,928,808 60	10,333,923 50	761 95	19,394,198 05	234,262,732 10	
Droits additionnels d'enregistrement et de timbre. (Décrets présentés les 3 juillet et 24 octobre 1848.)	19,229,000 00	"	"	"	19,229,000 00	"	"	
	234,098,296 00	234,262,732 10	223,928,808 60	10,333,923 50	19,229,761 95	19,394,198 05	234,262,732 10	
					164,436 10			
DES FORÊTS, ET DE LA PÊCHE.								
Produit des coupes de bois	16,770,100 00	25,318,514 14	24,907,610 25	410,903 89	"	8,548,414 14	25,318,514 14	
Produits divers et droits de pêche	3,092,400 00	5,194,523 34	2,063,656 97	3,130,866 37	"	2,102,123 34	5,194,523 34	
Taxe sur les concessions de défrichement de bois. (Décret du 2 mai 1848.)	1,000,000 00	251,759 90	179,339 86	72,420 04	748,240 10	"	251,759 90	
Contribution des communes et établissements publics pour frais de régie de leurs bois	1,209,600 00	1,523,495 72	1,324,260 88	199,234 84	"	313,895 72	1,523,495 72	
Produit de coupes extraordinaires de bois	5,000,000 00	"	"	"	5,000,000 00	"	"	
	27,072,100 00	32,288,293 10	28,474,867 96	3,813,425 14	5,748,240 10	10,964,433 20	32,288,293 10	
					5,216,193 10			
DOUANES ET SELS.								
Droits à l'importation. — Marchandises diverses	91,313,000 00	82,980,060 44	82,980,060 44	"	8,332,939 56	"	82,980,060 44	
Droits à l'importation. — Sucres des colonies françaises	35,000,000 00	30,753,845 74	30,753,845 74	"	4,246,154 26	"	30,753,845 74	
Droits à l'importation. — Sucres étrangers	1,570,000 00	14,122,375 50	14,122,375 50	"	"	12,552,375 50	14,122,375 50	
Droits à l'exportation	2,066,000 00	2,466,776 42	2,466,776 42	"	"	400,776 42	2,466,776 42	
Droits de navigation	2,847,000 00	2,528,624 60	2,528,624 60	"	318,375 40	"	2,528,624 60	
Droits et produits divers	2,874,000 00	2,724,999 07	2,714,999 07	10,000 00	149,000 93	"	2,724,999 07	
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	21,153,000 00	27,257,100 87	27,257,100 87	"	"	6,104,100 87	27,257,100 87	
	156,823,000 00	162,833,782 64	162,823,782 64	10,000 00	13,046,470 15	19,057,252 79	162,833,782 64	
					6,010,782 64			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.								
Droits sur les boissons	90,000,000f 00c	94,730,974f 87c	92,380,047f 43c	2,350,927f 44c	"	4,730,974f 87c	94,730,974f 87c	
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	4,657,000 00	6,107,846 26	6,107,846 26	"	"	1,450,846 26	6,107,846 26	
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	29,168,000 00	24,735,266 54	23,663,412 89	1,071,853 65	4,432,733 46	"	24,735,266 54	
Droits divers et recettes à différents titres	36,500,000 00	43,879,325 55	35,409,197 75	8,470,127 80	"	7,379,325 55	43,870,325 55	
Produit de la vente des tabacs	120,000,000 00	117,136,560 31	117,133,114 02	3,446 29	2,863,439 69	"	117,136,560 31	
Produit de la vente des poudres à feu	7,371,000 00	5,749,502 78	5,745,915 20	3,587 58	1,621,497 22	"	5,749,502 78	
	287,696,000 00	292,339,476 31	280,439,533 55	11,899,942 76	8,917,670 37	13,561,146 68	292,339,476 31	
					4,643,476 31			
PRODUITS DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres	44,829,000 00	36,582,008 89	36,582,008 89	"	8,246,991 11	"	36,582,008 89	
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,000,000 00	1,094,427 78	1,094,427 78	"	"	94,427 78	1,094,427 78	
Droit de transport de marchandises et de matières d'or et d'argent par les paquebots	210,000 00	517,385 25	517,385 25	"	"	307,385 25	517,385 25	
Produit des places dans les malles-postes	1,700,000 00	1,474,751 20	1,472,985 80	1,765 40	225,248 80	"	1,474,751 20	
Produit des places dans les paquebots	1,102,000 00	1,431,042 43	1,431,042 43	"	"	329,042 43	1,431,042 43	
Droit de transit des correspondances étrangères	1,000,000 00	663,403 62	432,351 13	231,052 49	336,596 38	"	663,403 62	
Recettes accidentelles	35,000 00	51,850 65	39,850 65	12,000 00	"	16,850 65	51,850 65	
	49,876,000 00	41,814,869 82	41,570,051 93	244,817 89	8,808,836 29	747,706 11	41,814,869 82	
					8,061,130 18			
PRODUITS UNIVERSITAIRES.								
Droits divers	1,660,000 00	1,773,048 86	1,763,698 75	9,350 11	"	113,048 86	1,773,048 86	
Produit des rentes et domaines	540,300 00	528,668 08	528,056 87	611 21	11,631 92	"	528,668 08	
	2,200,300 00	2,301,716 94	2,291,755 62	9,961 32	11,631 92	113,048 86	2,301,716 94	
					101,416 94			
DIVERS REVENUS.								
Produits éventuels affectés au service départemental	22,519,416 70	22,519,416 70	22,519,416 70	"	"	"	22,519,416 70	
Produits et revenus de l'Algérie	12,825,000 00	11,176,550 62	11,176,550 62	"	1,648,449 38	"	11,176,550 62	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,050,000 00	1,000,000 00	50,000 00	"	"	1,050,000 00	
Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord. (Obligations échéant en 1849)	12,000,000 00	12,000,000 00	12,000,000 00	"	"	"	12,000,000 00	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS AVEC LES DROITS recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
PRODUITS DIVERS.								
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et sur la vente des médailles	70,000f 00c	82,942f 21c	82,942f 21c	"	"	12,942f 21c	82,942f 21c	
Redevances et produits extraordinaires des mines	499,769 34	384,036 06	211,841 25	172,194f 81c	115,723f 28c	"	384,036 06	
Droits de vérification des poids et mesures	1,000,000 00	1,068,819 10	624,680 92	444,138 18	"	68,819 10	1,068,819 10	
Produit de la taxe des brevets d'invention	300,000 00	367,680 00	367,680 00	"	"	67,680 00	357,680 00	
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	24,000 00	63,018 58	63,018 58	"	"	39,018 58	63,018 58	
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	502,714 20	497,338 49	497,338 49	"	5,375 71	"	497,338 49	
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	6,265 00	7,056 45	7,056 45	"	"	791 45	7,056 45	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	740,200 00	467,257 59	346,398 53	120,859 06	272,942 41	"	467,257 59	
Recouvrements de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	37,500 00	34,600 00	34,600 00	"	2,900 00	"	34,600 00	
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	105,000 00	82,643 75	82,075 00	568 75	22,356 25	"	82,643 75	
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides sur les dépenses du personnel de la guerre	905,400 00	905,400 00	880,431 75	24,968 25	"	"	905,400 00	
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,000 00	48,000 00	32,447 72	15,552 28	"	"	48,000 00	
Produit de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides sur les anciens marchés dont l'exécution s'est prolongée en 1849	"	74,767 85	74,767 85	"	"	74,767 85	74,767 85	
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de la garde républicaine et des sapeurs-pompiers	6,000 00	6,000 00	858 37	5,141 63	"	"	6,000 00	
Revenus de div. établiss. spéciaux. (Ecoles vétér., écoles des arts et métiers, lazarets et établiss. sanit.)	737,875 00	518,603 12	449,336 40	69,266 72	219,271 88	"	518,603 12	
Produit provenant des ministères et autres recettes attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique	1,700,500 00	4,398,723 59	4,398,723 59	"	"	2,698,223 59	4,398,723 59	
Produit de la vente de cartes de dépôts de la guerre et de la marine	50,000 00	40,649 24	24,926 18	15,723 06	9,350 76	"	40,649 24	
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le ministère de la guerre, — au département de la guerre	1,347,270 00	1,347,270 00	"	1,347,270 00	"	"	1,347,270 00	
— au département de la marine	357,700 00	357,700 00	"	357,700 00	"	"	357,700 00	
— au département des finances	3,083,480 00	3,083,480 00	"	3,083,480 00	"	"	3,083,480 00	
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	196,000 00	68,144 13	68,144 13	"	127,855 87	"	68,143 13	
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais divers mis à leur charge	300,000 00	40,455 77	40,455 77	"	259,544 23	"	40,455 77	
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1849	500,000 00	1,611,650 04	1,611,650 04	"	"	1,111,650 04	1,611,660 04	
Recouvrements des prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie	100,000 00	88,038 13	88,038 13	"	11,961 87	"	88,038 13	
Portion des dépenses de la garde républicaine remboursée à l'État par la ville de Paris	"	1,038,186 24	1,038,186 24	"	"	1,038,186 24	1,038,186 24	
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursem. de frais de police et de surveillance	43,500 00	33,500 00	33,500 00	"	10,000 00	"	33,500 00	
Versements des associations ouvrières pour frais de police et de surveillance	9,809 80	9,809 80	9,809 80	"	"	"	9,809 80	
Recettes sur débets, créances litigieuses et divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif de l'administration des finances	80,000 00	305,327 82	305,327 82	"	"	225,327 82	305,327 82	
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes acquis au trésor pour cause de déchéance	14,900 00	14,864 03	14,864 03	"	35 97	"	14,864 03	
Versements de compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur prêts à elles faits par le trésor	660,000 00	"	"	"	660,000 00	"	"	
Fonds à verser par des dépts, des comm. et des part., pour concourir, avec ceux de l'État, à l'exéc. de trav. publ.	178,000 00	99,178 54	99,178 54	"	78,821 46	"	99,178 54	
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie nationale	168,458 00	168,458 00	"	168,458 00	"	"	168,458 00	
Produits divers des maisons centrales de force et de correction	1,800,000 00	862,785 12	862,785 12	"	937,214 88	"	862,786 12	
Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	408,000 00	308,972 60	308,972 60	"	99,027 40	"	308,972 60	
Produit des manufactures nationales	140,000 00	"	"	"	140,000 00	"	"	
Produit des musées nationaux	"	10,094 94	10,094 94	"	"	10,094 94	10,094 94	
Produit des chemins de fer exploités par l'État. — Chemin de Lyon	"	2,294,021 73	2,294,021 73	"	"	2,294,021 73	2,294,021 73	
— Chemin de Chartres	"	627,000 00	627,000 00	"	"	627,000 00	627,000 00	
Recouvrement d'avances faites aux comptoirs nationaux d'escompte	"	1,198,579 77	1,198,579 77	"	"	1,198,579 77	1,198,579 77	
Retenues pour cause de cumul. (Décret du 12 août 1848.)	"	293,983 92	293 983 92	"	"	293,983 92	293,983 92	
Dons patriotiques	"	68,740 65	68,740 65	"	"	68,740 65	68,740 65	
Arrérages d'une inscrip. de rente provenant de la liquid. de l'anc. comp. du chem. de fer de Paris à Lyon	"	80,000 00	80,000 00	"	"	80,000 00	80,000 00	
Intérêts et arrérages des valeurs provenant des caisses d'épargne qui ont été versées au trésor	"	2,682,678 53	2,682,678 53	"	"	2,682,678 53	2,682,678 53	
Recettes de différentes origines	279,963 00	2,006,555 74	2,006,555 74	"	"	1,726,592 74	2,006,555 74	
	16,400,304 34	27,747,011 53	21,921,690 79	5,825,320 74	2,972,391 97	14,319,099 16	27,747,011 53	
					11,346,707 19			
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Complém. de l'empr. autorisé par la loi du 25 juin 1841 applicable aux travaux extraord. de l'exe 1849	20,000,000 00	20,859,281 78	20,859,281 78	"	"	859,281 78	20,859,281 78	
Produit de la consolidation en rentes des bons du trésor formant la réserve de l'amortissement	138,834,363 00	141,975,880 01	70,061,387 40	71,914,492 61	"	3,141,517 01	141,975,880 01	
	158,834,363 00	162,835,161 79	90,920,669 18	71,914,492 61	"	4,000,798 79	162,835,161 79	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.

Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture des exercices 1847 et 1848 et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1849, savoir :

	SERVICE départemental.	DIVERS SERVICES spéciaux.
Par la loi de règlement de l'exercice 1847	2,639,065f 65c	753,454f 57c
——— de l'exercice 1848	9,145,613 18	"
	11,784,678 83	753,454 57
	12,538,133f 40c	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES.

PRODUITS ET REVENUS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (A)	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1849.
RESSOURCES ORDINAIRES.							
Contributions directes	439,201,970f 35c	437,619,272f 42c	376,163,136f 39c	61,456,136f 03c	1,582,697f 93c	"	437,619,272f 42c
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte. (Loi du 20 février 1849.)	3,005,182 95	3,173,261 40	2,559,360 51	613,900 89	"	168,078f 45c	3,173,261 40
Produits des domaines	6,239,296 00	8,962,848 30	6,795,757 85	2,167,090 45	"	2,723,552 30	8,962,848 30
Produits des forêts et de la pêche	27,072,100 00	32,288,293 10	28,474,867 96	3,813,425 14	"	5,216,193 10	32,288,293 10
Impôts et revenus indirects. — Enregistrement et timbre	208,630,000 00	225,299,883 80	217,133,050 75	8,166,833 05	"	16,669,883 80	225,299,883 80
Impôts et revenus indirects. — Droits additionnels d'enregistrement et de timbre. (Décret présentés les 3 juillet et 24 octobre 1848.)	19,229,000 00	"	"	"	19,229,000 00	"	"
Impôts et revenus indirects. — Douanes et sels	156,823,000 00	162,833,782 64	162,823,782 64	10,000 00	"	6,010,782 64	162,833,782 64
Impôts et revenus indirects. — Contributions indirectes	287,696,000 00	292,339,476 31	280,439,533 55	11,899,942 76	"	4,643,476 31	292,339,476 31
Impôts et revenus indirects. — Produits des postes	49,876,000 00	41,814,869 82	41,570,051 93	244,817 89	8,061,130 18	"	41,814,869 82
Divers revenus. — Produits universitaires	2,200,300 00	2,301,716 94	2,291,755 62	9,961 32	"	101,416 94	2,301,716 94
Divers revenus. — Produits éventuels affectés au service départemental	22,519,416 70	22,519,416 70	22,519,416 70	"	"	"	22,519,416 70
Divers revenus. — Produits et revenus de l'Algérie	12,825,000 00	11,176,550 62	11,176,550 62	"	1,648,449 38	"	11,176,550 62
Divers revenus. — Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,050,000 00	1,000,000 00	50,000 00	"	"	1,050,000 00
Produits divers	16,400,304 34	27,747,011 53	21,921,690 79	5,825,320 74	"	11,346,707 19	27,747,011 53
Remboursements faits par la compagnie du chemin de fer du nord (Obligations échues en 1849.)	12,000,000 00	12,000,000 00	12,000,000 00	"	"	"	12,000,000 00
	1,264,767,570 34	1,281,126,383 58	1,186,868,955 31	94,257,428 27	30,521,277 49	46,880,090 73	1,281,126,383 58
Ressources extraordinaires	158,834,363 00	162,835,161 79	90,920,669 18	71,914,492 61	"	4,000,798 79	162,835,161 79
	1,423,601,933 34	1,443,961,545 37	1,277,789,624 49	166,171,920 88	30,521,277 49	50,880,889 52	1,443,961,545 37
					20,359,612 03		
Fonds reportés des exercices 1847 et 1848 pour le service départemental et divers services spéciaux	12,538,133 40	.....		.....			12,538,133 40
	1,436,140,066 74						1,456,499,678 77

(A) Les droits constatés au profit du budget de 1849 contiennent ceux qui sont restés à recouvrer à la clôture de l'exercice 1848, et qui se divisent ainsi :

Dixième du produit des octrois à la charge de la ville de Paris, et dont, aux termes de la loi du 8 mars 1850, le recouvrement n'aura lieu que par annuités, à partir de 1850, ci 5,993,167f 17c

Reste à recouvrer sur divers autres produits du budget, qui seront compensés par ceux que l'exercice 1849 laissera au profit de l'exercice suivant. (Voir le détail page 19 du compte définitif des recettes de l'exercice 1848.) 6,771,049 36

ENSEMBLE 12,764,216 53

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Compte provisoire des Dépenses.

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	Dépenses résultant des services faits. — Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	Total.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer pour solder les dépenses.	Situation des crédits. — Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses probables de l'exercice 1849.	Observations.
	DETTE PUBLIQUE.										
	DETTE CONSOLIDÉE ET AMORTISSEMENT.										
1	Rentes 5 p. 0/0	192,922,617f 00c	192,916,209f 10c	"	192,916,209f 10c	185,025,273f 53c	7,890,935f 57c	"	6,407f 90c	192,916,209f 10c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget 455,143,796f
2	—— 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,026,600 00	"	1,026,600 00	1,021,073 00	5,527 00	"	"	1,026,600 00	Crédits accordés par les lois spéciales :
3	—— 4 p. 0/0	18,472,164 00	18,472,164 00	"	18,472,164 00	18,454,261 50	17,902 50	"	"	18,472,164 00	Loi du 16 octobre 1849 ..... 300,000f
4	—— 3 p. 0/0	94,652,653 00	94,652,652 50	"	94,652,652 50	87,488,287 50	7,164,365 00	"	0 50	94,652,652 50	Loi du 4 décembre 1849 7,981,167
5	Fonds d'amortissement	64,454,167 00	64,454,167 00	"	64,454,167 00	63,854,167 00	600,000 00	"	"	64,454,167 00	Loi du 1er juin 1850 278,061
											8,559,228
											A déduire, crédits annulés par la loi du 1er juin 1850 807,462
											7,751,766 — 7,751,766
											462,895,562
	EMPRUNTS SPÉCIAUX POUR CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.										
6	Intérêts et primes des emprunts à rembourser par le trésor	5,675,297 00	5,675,297 47	"	5,675,297 47	5,675,297 47	"	0f 47c	"	5,675,297 47	
7	Amortissement des emprunts à rembourser par le trésor	3,285,003 00	3,285,002 53	"	3,285,002 53	3,285,002 53	"	"	0 47	3,285,002 53	
	INTÉRÊTS DES CAPITAUX REMBOURSABLES À DIVERS TITRES.										
8	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,018,061 00	7,018,060 94	"	7,018,060 94	205,692 56	6,812,368 38	"	0 06	7,018,060 94	
9	Intérêts de la dette flottante du trésor	16,260,000 00	10,763,817 30	5,496,182f 70c	16,260,000 00	10,763,817 30	5,496,182 70	"	"	16,260,000 00	
	DETTE VIAGÈRE.										
10	Rentes viagères	1,900,000 00	1,091,911 60	808,088 40	1,900,000 00	1,091,911 60	808,088 40	"	"	1,900,000 00	
11	Pensions de la pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs	440,000 00	310,866 66	129,133 34	440,000 00	310,866 66	129,133 34	"	"	440,000 00	
12	——— civiles	1,485,000 00	1,094,857 87	390,142 13	1,485,000 00	1,094,857 87	390,142 13	"	"	1,485,000 00	
13	——— à titre de récompenses nationales	345,000 00	238,678 41	106,321 59	345,000 00	238,678 41	106,321 59	"	"	345,000 00	
14	——— militaires	39,750,000 00	28,630,070 51	11,119,929 49	39,750,000 00	28,630,070 51	11,119,929 49	"	"	39,750,000 00	
15	——— ecclésiastiques	410,000 00	225,354 75	184,645 25	410,000 00	225,354 75	184,645 25	"	"	410,000 00	
16	——— de donataires dépossédés	1,205,000 00	781,984 85	423,015 15	1,205,000 00	781,984 85	423,015 15	"	"	1,205,000 00	
17	——— accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	"	600,000 00	600,000 00	"	"	"	600,000 00	
18	Pensions et indemnités accordées à des employés réformés de divers ministères	910,000 00	635,316 66	274,683 34	910,000 00	635,316 66	274,683 34	"	"	910,000 00	
19	Subvention aux fonds de retraite des finances	11,455,000 00	11,455,000 00	"	11,455,000 00	11,455,000 00	"	"	"	11,455,000 00	
20	Subvention à la caisse des retraites des employés de l'ancienne Chambre des Pairs	62,000 00	62,000 00	"	62,000 00	62,000 00	"	"	"	62,000 00	
21	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	267,000 00	266,999 20	80	267,000 00	265,801 79	1,198 21	"	"	267,000 00	
21 *bis.*	Douaire de Madame la duchesse d'Orléans	300,000 00	275,000 00	25,000 00	300,000 00	250,000 00	50,000 00	"	"	300,000 00	
		462,895,562 00	443,932,011 35	18,957,142 19	462,889,153 54	421,414,715 49	41,474,438 05	0 47	6,408 93	462,889,153 54	
								6,408 46			
	DOTATIONS.										
22	Assemblée nationale	(B) 8,463,688 00	7,951,000 00	50,147 11	8,001,147 11	7,401,000 00	600,147 11	"	462,540 89	8,001,147 11	(B) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget 9,608,288f
23	Pouvoir exécutif	1,245,600 00	1,200,000 00	45,600 00	1,245,600 00	1,200,000 00	45,600 00	"	"	1,245,600 00	Crédits accordés par des lois spéciales :
											Loi du 23 mai 1849 ..... 25,000f
											Loi du 26 mai 1849 51,000
											Loi du 14 juin 1849 25,000
		9,709,288 00	9,151,000 00	95,747 11	9,246,747 11	8,601,000 00	645,747 11	"	462,540 89	9,246,747 11	101,000 — 101,000
											9,709,288
								462,540 89			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1849.
	Administration centrale.									
1	Administration centrale. (Personnel.)	399,500f 00c	394,230f 86c	2,016f 67c	396,247f 53c	394,036f 42c	2,211f 11c	"	3,252f 47c	396,247f 53c
2	——— (Matériel.)	91,333 00	67,021 52	24,311 48	91,333 00	65,004 07	26,328 93	"	"	91,333 00
	Conseil d'État.									
3	Conseil d'État. (Personnel.)	754,819 00	711,496 92	768 69	712,265 61	640,413 58	71,852 03	"	42,553 39	712,265 61
4	——— (Matériel.)	40,000 00	25,611 39	14,388 61	40,000 00	25,596 39	14,403 61	"	"	40,000 00
	Cours et Tribunaux.									
5	Cour de cassation	793,800 00	717,999 96	3,416 66	721,416 62	717,852 74	3,563 88	"	72,383 38	721,416 62
6	Cours d'appel	5,235,900 00	5,116,972 19	"	5,116,972 19	4,705,226 15	411,746 04	"	118,927 81	5,116,972 19
7	——— d'assises	154,400 00	151,800 00	"	151,800 00	116,600 00	35,200 00	"	2,600 00	151,800 00
8	Tribunaux de première instance	7,693,695 00	7,639,861 62	626 87	7,640,488 49	7,032,925 63	607,562 86	"	53,206 51	7,640,488 49
9	——— de commerce	179,900 00	179,450 00	450 00	179,900 00	159,595 73	20,304 27	"	"	179,900 00
10	——— de police	62,900 00	62,900 00	"	62,900 00	56,697 93	6,202 07	"	"	62,900 00
11	Justices de paix	6,047,800 00	6,030,064 96	1,605 82	6,031,670 78	5,237,559 51	794,111 27	"	16,129 22	6,031,670 78
12	Service de la justice en Algérie	597,183 00	570,236 67	1,946 33	572,183 00	450,541 50	121,641 50	"	25,000 00	572,183 00
	Frais de justice.									
13	Frais de justice criminelle et des statistiques	4,679,407 60	4,600,069 00	79,338 60	4,679,407 60	4,599,332 94	80,074 66	"	"	4,679,407 60
	Secours et subventions.									
14	Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés de l'administration, à leurs veuves et orphelins n'ayant pas droit à pension; dépenses extraordinaires et imprévues; indemnité au *Journal des Savants*	55,000 00	54,054 00	946 00	55,000 00	45,704 00	9,296 00	"	"	55,000 00
14 *bis.*	Dépenses diverses. (Sceaux de la République.)	27,624 61	27,624 61	"	27,624 61	27,624 61	"	"	"	27,624 61
		26,813,262 21	26,349,393 70	129,815 73	26,479,209 43	24,274,711 20	2,204,498 23	"	334,052 78	26,479,209 43
15	Dépenses des exercices clos	2,475 99	2,475 99	"	2,475 99	2,475 99	"	"	"	2,475 99
		26,815,738 20	26,351,869 69	129,815 73	26,481,685 42	24,277,187 19	2,204,498 23	"	334,052 78	26,481,685 42
								334,052 78		

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		26,460,230f 00c
Crédits accordés par des lois spéciales :		
Loi du 30 juillet 1849	27,000f 00c	
Loi du 26 novembre	624 61	
Loi du 27 avril 1850	325,407 60	
		353,032 21
Crédit pour dépenses des exercices clos		2,475 99
		26,815,738 20

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.										
	Administration centrale.										
1	Personnel	429,067f 00c	415,695f 50c	13,371f 50c	429,067f 00c	414,625f 50c	14,441f 50c	"	"	429,067f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget 7,241,367f 00c. Crédits accordés par des lois spéciales : Loi du 19 mai 1849 5,564f 28c; — du 21 mai 1849 140,000 00; — du 23 mai 1849 196,000 00; — du 21 décembre 1849 500,000 00; — du 7 janvier 1850 1,800,000 00; — du 1er mars 1850 400,000 00 — 3,041,564 28. Crédits pour dépenses des exercices clos 51,609 53. — 10,334,540 81
2	Matériel	145,333 00	131,204 92	26,128 08	157,333 00	130,711 46	26,621 54	12,000f 00c	"	157,333 00	
	Traitements des agents du service extérieur.										
3	Traitements des agents politiques et consulaires	3,647,800 00	3,016,433 68	511,366 32	3,527,800 00	2,644,337 23	883,462 77	"	120,000f 00c	3,527,800 00	
4	——— des agents en inactivité	86,000 00	84,490 52	1,509 48	86,000 00	65,434 85	20,565 15	"	"	86,000 00	
	Dépenses variables.										
5	Frais d'établissement	443,334 00	413,148 23	30,185 77	443,334 00	408,148 23	35,185 77	"	"	443,334 00	
6	Frais de voyage et de courriers	926,667 00	521,221 74	405,445 26	926,667 00	515,218 74	411,448 26	"	"	926,667 00	
7	Frais de service	1,043,333 00	647,982 09	395,350 91	1,043,333 00	625,396 09	417,936 91	"	"	1,043,333 00	
8	Présents diplomatiques	33,333 00	17,225 40	16,107 60	33,333 00	17,225 40	16,107 60	"	"	33,333 00	
9	Indemnités et secours	52,500 00	49,316 29	3,183 71	52,500 00	37,762 54	14,737 46	"	"	52,500 00	
10	Dépenses secrètes	400,000 00	390,000 00	10,000 00	400,000 00	390,000 00	10,000 00	"	"	400,000 00	
11	Missions extraordinaires	540,000 00	422,213 11	147,786 89	570,000 00	397,465 03	172,534 97	30,000 00	"	570,000 00	
12	Dépenses imprévues	30,000 00	18,437 80	11,562 20	30,000 00	18,169 93	11,830 07	"	"	30,000 00	
13	Subvention à la caisse des retraites	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	200,000 00	"	"	"	200,000 00	
	Service extraordinaire.										
16	Subsides au Gouvernement oriental	2,300,000 00	1,324,955 20	975,044 80	2,300,000 00	1,324,955 20	975,044 80	"	"	2,300,000 00	
15	Dépenses des exercices périmés	5,564 28	5,564 28	"	5,564 28	5,564 28	"	"	"	5,564 28	
		10,282,931 28	7,657,888 76	2,547,042 52	10,204,931 28	7,195,014 48	3,009,916 80	42,000 00	120,000 00	10,204,931 28	
14	Dépenses des exercices clos	51,609 53	51,609 53	"	51,609 53	51,609 53	"	"	"	51,609 53	
		10,334,540 81	7,709,498 29	2,547,042 52	10,256,540 81	7,246,624 01	3,009,916 80	42,000 00	120,000 00	10,256,540 81	
								78,000 00			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	Dépenses résultant des services faits. — Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	Total.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer pour solder les dépenses.	Situation des crédits. — Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses probables de l'exercice 1849.	Observations.
	1re Partie. — Dépenses de l'instruction publique.										
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.										
	Administration centrale.										
1	Personnel	382,773f 00c	382,771f 59c	1f 41c	382,773f 00c	381,299f 62c	1,473f 38c	"	"	382,773f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget 21,751,820f 00c
2	Matériel	91,792 00	48,133 08	43,658 92	91,792 00	46,348 65	45,443 35	"	"	91,792 00	Modification résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental. Augmentation ..... 190,848 65 ; Diminution ..... 46,020 80 ..... 144,827 85 ..... 144,827 85
	Université.										
3	Conseil et inspecteurs généraux de l'Université	231,000 00	218,567 80	432 20	219,000 00	205,938 15	13,061 85	"	12,000 00	219,000 00	
4	Services généraux	363,517 00	322,285 95	37,731 05	360,017 00	300,654 21	59,362 79	"	3,500 00	360,017 00	
5	Administrations académiques	534,892 00	461,418 79	43,473 21	504,892 00	451,336 56	53,555 44	"	30,000 00	504,892 00	
6	Instruction supérieure. (Facultés.)	2,929,943 00	2,414,513 72	410,429 28	2,824,943 00	2,322,235 12	502,707 88	"	105,000 00	2,824,943 00	
7	Instruction secondaire. (Frais généraux.)	87,000 00	60,056 03	24,943 97	85,000 00	45,035 15	39,964 85	"	2,000 00	85,000 00	Crédits reportés des exercices 1847 et 1848 pour le service départemental 627,055 65
8	Instruction secondaire. (Lycées nationaux et communaux.)	2,427,000 00	2,199,015 69	200,984 31	2,400,000 00	2,147,446 27	252,553 73	"	27,000 00	2,400,000 00	
9	Instruction primaire. (Inspection.)	606,400 00	525,956 00	80,444 00	606,400 00	501,377 52	105,022 48	"	"	606,400 00	Crédits accordés par des lois spéciales : Loi du 20 février 1849 ..... 37,500 00 ; — du 12 mai 1849 ..... 94,572 52 ; — du 26 mai 1849 ..... 5,000 00 ; — du 18 février 1850 ..... 70,000 00 ; — du 1er juin 1850 ..... 5,500 00 ..... 212,572 52
10	——— (Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État.)	5,920,000 00	3,009,093 16	2,910,906 84	5,920,000 00	2,492,986 22	3,427,013 78	"	"	5,920,000 00	
11	——— (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	5,088,140 17	2,788,933 73	1,899,206 44	4,688,140 17	2,391,762 47	2,296,377 70	"	400,000 00	4,688,140 17	
12	——— (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	564,443 33	432,044 11	122,399 22	554,443 33	369,990 16	184,453 17	"	10,000 00	554,443 33	
	Sciences et lettres.										
13	Institut	582,592 00	489,160 86	93,431 14	582,592 00	481,385 86	101,206 14	"	"	582,592 00	Modification résultant de changement d'exercice opéré sur les crédits : Arrêté du 9 novembre 1848 ..... 22,210 00 ; Crédits pour dépenses des exercices clos ..... 99,880 34 ..... 22,858,366 36
14	Collége de France	180,000 00	161,111 30	18,888 70	180,000 00	156,944 68	23,055 32	"	"	180,000 00	
15	École d'administration	55,000 00	13,549 88	21,450 12	35,000 00	13,549 88	21,450 12	"	20,000 00	35,000 00	
16	Muséum d'histoire naturelle	487,350 00	437,750 81	49,599 19	487,350 00	417,750 81	69,599 19	"	"	487,350 00	
17	Établissements astronomiques	121,760 00	87,846 57	33,913 43	121,760 00	87,846 57	33,913 43	"	"	121,760 00	
18	Bibliothèque nationale. (Dépenses ordinaires.)	283,600 00	212,661 68	70,938 32	283,600 00	212,186 68	71,413 32	"	"	283,600 00	
19	——— (Crédit extraordinaire, 11e annuité.)	79,167 00	46,484 62	32,682 38	79,167 00	43,425 15	35,741 85	"	"	79,167 00	
20	Bibliothèques publiques	229,896 00	210,495 53	19,400 47	229,896 00	200,742 67	29,153 33	"	"	229,896 00	
21	Académie de médecine	47,000 00	34,932 17	12,067 83	47,000 00	33,465 87	13,534 13	"	"	47,000 00	
22	Écoles des chartes	35,400 00	34,300 80	1,099 20	35,400 00	29,789 50	5,610 50	"	"	35,400 00	
23	École spéciale des langues orientales vivantes et cours d'arabe vulgaire, à Marseille	55,800 00	49,832 18	2,034 49	51,866 67	49,165 52	2,701 15	"	3,933 33	51,866 67	
24	Établissements divers	9,775 00	13,406 83	301 50	13,708 33	13,406 83	301 50	3,933 33	"	13,708 33	
25	Souscriptions	170,000 00	121,356 70	48,643 30	170,000 00	117,349 20	52,650 80	"	"	170,000 00	
26	Sociétés savantes	50,000 00	31,289 32	18,710 68	50,000 00	26,389 32	23,610 68	"	"	50,000 00	
27	Voyages et missions scientifiques et lectures publiques du soir	112,000 00	98,110 25	13,889 75	112,000 00	91,960 25	20,039 75	"	"	112,000 00	
28	Encouragements et secours aux savants et aux hommes de lettres	197,400 00	186,409 96	10,990 04	197,400 00	153,384 96	44,015 04	"	"	197,400 00	
29	Recueil et publication des documents inédits de l'histoire nationale	150,000 00	144,437 05	5,562 95	150,000 00	139,027 05	10,972 95	"	"	150,000 00	
30	Subvention aux caisses de retraite du ministère	500,000 00	500,000 00	"	500,000 00	375,000 00	125,000 00	"	"	500,000 00	
31	Réimpression des œuvres scientifiques de Laplace	1,936 00	1,662 74	273 26	1,936 00	1,662 74	273 26	"	"	1,936 00	
33	Indemnité temporaire aux employés supprimés	23,127 00	20,696 12	2,430 88	23,127 00	19,196 06	3,930 94	"	"	23,127 00	
33 *bis.*	Subvention à la ville de Rennes pour la construction d'un édifice destiné au service de l'instruction publique	37,500 00	37,500 00	"	37,500 00	37,500 00	"	"	"	37,500 00	
34	Acquisition d'un immeuble pour l'école de pharmacie	22,210 00	21,738 75	471 25	22,210 00	21,738 75	471 25	"	"	22,210 00	
35	Construction d'un conservatoire anatomique à la faculté de médecine de Montpellier	94,572 52	7,035 31	87,537 21	94,572 52	7,035 31	87,537 21	"	"	94,572 52	
36	Acquisition de collections pour le muséum	5,500 00	"	5,500 00	5,500 00	"	5,500 00	"	"	5,500 00	
		22,758,486 02	15,824,559 08	6,324,426 94	22,148,986 02	14,386,313 76	7,762,672 26	3,933 33	613,433 33	22,148,986 02	
32	Dépenses des exercices clos	99,880 34	99,880 34	"	99,880 34	99,880 34	"	"	"	99,880 34	
		22,858,366 36	15,924,439 42	6,324,426 94	22,248,866 36	14,486,194 10	7,762,672 26	3,933 33	613,433 33	22,248,866 36	
								609,500			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses*

Suite du MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
	2e PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.										
	Administration centrale.										
1	Personnel des bureaux des cultes	171,733f 00c	170,883f 36c	846f 64c	171,730f 00c	170,175f 03c	1,554f 97c	"	3f 00c	171,730f 00c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	25,667 00	18,186 20	7,473 80	25,660 00	18,056 10	7,603 90	"	7 00	25,660 00	
3	Subvention au fonds des retraites des employés des cultes	31,895 00	31,895 00	"	31,895 00	25,495 00	6,400 00	"	"	31,895 00	
	Culte catholique.										
4	Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,053,666 00	1,044,879 28	6,120 72	1,051,000 00	819,068 34	231,931 66	"	2,666 00	1,051,000 00	
5	——— et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	32,181,450 00	26,560,657 31	5,620,792 69	32,181,450 00	23,782,885 50	8,398,564 50	"	"	32,181,450 00	
6	Chapitre de Saint-Denis	68,667 00	60,374 16	8,125 84	68,500 00	55,874 16	12,625 84	"	167 00	68,500 00	
7	Bourses des séminaires	1,000,000 00	851,455 18	148,544 82	1,000,000 00	733,329 30	266,670 70	"	"	1,000,000 00	
8	Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	776,666 00	723,773 30	52,626 70	776,400 00	682,008 30	94,391 70	"	266 00	776,400 00	
9	Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	433,667 00	337,547 74	96,052 26	433,600 00	287,829 49	145,770 51	"	67 00	433,600 00	
10	Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	1,800,000 00	1,066,365 69	733,634 31	1,800,000 00	920,642 69	879,357 31	"	"	1,800,000 00	
11	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,066,667 00	928,505 00	138,095 00	1,066,600 00	833,305 00	233,295 00	"	67 00	1,066,600 00	
12	Secours à divers établissements ecclésiastiques	95,200 00	89,850 00	4,250 00	94,100 00	70,475 00	23,625 00	"	1,100 00	94,100 00	
13	Dépenses accidentelles	5,000 00	1,836 75	1,663 25	3,500 00	1,836 75	1,663 25	"	1,500 00	3,500 00	
14	Restauration de la cathédrale de Paris. (Loi du 19 juillet 1845.)	610,000 00	518,696 00	91,304 00	610,000 00	515,731 00	94,269 00	"	"	610,000 00	
	Cultes non catholiques.										
15	Dépenses du personnel des cultes protestants	1,164,550 00	935,483 74	226,516 26	1,162,000 00	844,305 11	317,694 89	"	2,550 00	1,162,000 00	
16	——— du matériel des cultes protestants	89,334 00	27,100 00	62,234 00	89,334 00	23,100 00	66,234 00	"	"	89,334 00	
17	Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	12,000 00	5,696 05	6,303 95	12,000 00	5,696 05	6,303 95	"	"	12,000 00	
18	Dépenses du culte israélite	123,700 00	92,058 34	31,641 66	123,700 00	82,320 56	41,379 44	"	"	123,700 00	
19	Dépenses des cultes en Algérie	529,531 00	237,622 88	209,077 12	446,700 00	232,158 06	214,541 94	"	82,831 00	446,700 00	
21	Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
		41,239,393 00	33,702,865 98	7,445,303 02	41,148,169 00	30,104,291 44	11,043,877 56	"	91,224 00	41,148,169 00	
20	Dépenses des exercices clos	299,776 95	299,776 95	"	299,776 95	299,776 95	"	"	"	299,776 95	
		41,539,169 95	34,002,642 93	7,445,303 02	41,447,945 95	30,404,068 39	11,043,877 56	"	91,224 00	41,447,945 95	
								91,224 00			
	RÉCAPITULATION										
	1re partie. — Dépenses de l'instruction publique	22,858,366 36	15,924,439 42	6,324,426 94	22,248,866 36	14,486,194 10	7,762,672 26	3,933 33	613,433 33	22,248,866 36	
	2e partie. — ——— des cultes	41,539,169 95	34,002,642 93	7,445,303 02	41,447,945 95	30,404,068 39	11,043,877 56	"	91,224 00	41,447,945 95	
		64,397,536 31	49,927,082 35	13,769,729 96	63,696,812 31	44,890,262 49	18,806,549 82	3,933 33	704,657 33	63,696,812 31	
								700,724 00			

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'ils suit :

Crédits accordés par le budget	41,066,393f 00c
——— par la loi du 26 décembre 1849	173,000 00
——— pour dépenses des exercices clos	299,776 95
	41,539,169 95

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales (A).	Dépenses résultant des services faits. — Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	Total.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer pour solder les dépenses.	Situation des crédits. — Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses probables de l'exercice 1849.
	DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.									
	Administration centrale.									
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	707,533f 00c	703,480f 49c	4,052f 51c	707,533f 00c	696,537c 59c	10,995f 41c	"	"	707,533f 00c
1 *bis.*	Indemnités temporaires aux employés supprimés	50,000 00	44,677 76	5,322 24	50,000 00	44,489 01	5,510 99	"	"	50,000 00
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	186,000 00	164,247 35	106,032 99	270,280 34	145,871 69	124,408 65	84,280f 34c	"	270,280 34
3	Subvention à la caisse des retraites des employés de l'administration centrale.	160,000 00	110,000 00	50,000 00	160,000 00	110,000 00	50,000 00	"	"	160,000 00
4	Archives nationales	108,000 00	86,767 54	21,232 46	108,000 00	79,875 97	28,124 03	"	"	108,000 00
	Services divers.									
5	Dépenses secrètes ordinaires de police générale	865,334 00	800,000 00	65 334 00	865,334 00	800,000 00	65,334 00	"	"	865,334 00
6	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques	994,266 00	925,522 16	62,743 84	988,266 00	885,155 10	103,110 90	"	6,000 00	988,266 00
7	Dépenses du matériel des lignes télégraphiques	124,700 00	67,894 00	56,806 00	124,700 00	64,542 59	60,157 41	"	"	124,700 00
8	Dépenses générales du personnel des gardes nationales	132,834 00	127,815 88	5,018 12	132,834 00	118,299 54	14,534 46	"	"	132,834 00
9	Dépenses générales de la garde nationale mobile	5,300,000 00	3,627,963 50	772,036 50	4,400,000 00	3,541,744 20	858,255 80	"	900,000 00	4,400,000 00
10	Dépenses générales du matériel des gardes nationales	64,333 00	21,604 42	12,728 58	34,333 00	20,682 44	13,650 56	"	30,000 00	34,333 00
11	Dépenses relatives à la surveillance de la librairie provenant de l'étranger	10,000 00	8,594 99	1,405 01	10,000 00	7,813 74	2,186 26	"	"	10,000 00
	Beaux-Arts.									
12	Établissements des beaux-arts	447,000 00	409,711 54	37,288 46	447,000 00	356,659 02	90,340 98	"	"	447,000 00
13	Musées nationaux et expositions annuelles. Personnel	167,700 00	157,437 91	10,262 09	167,700 00	156,771 25	10,928 75	"	"	167,700 00
13 *bis.*	——— Matériel	151,700 00	76,460 04	75,239 96	151,700 00	76,460 04	75,239 96	"	"	151,700 00
14	Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics	900,000 00	866,982 86	33,017 14	900,000 00	839,896 61	60,103 39	"	"	900,000 00
14 *bis.*	Acquisitions de tableaux et de statues pour le musée du Louvre	50,000 00	14,875 03	35,124 97	50,000 00	6,997 50	43,002 50	"	"	50,000 00
15	Conservation d'anciens monuments historiques	763,333 00	210,084 88	553,248 12	763,333 00	197,219 24	566,113 76	"	"	763,333 00
16	Encouragements et souscriptions concernant les beaux-arts	194,333 00	190,676 90	3,656 10	194,333 00	182,699 90	11,633 10	"	"	194,333 00
17	Indemnités annuelles ou secours à des artistes, auteurs dramatiques, et à leurs veuves	137,700 00	136,476 80	1,223 20	137,700 00	101,701 80	35,998 20	"	"	137,700 00
18	Subventions aux théâtres	1,278,625 00	1,278,575 57	49 43	1,278,625 00	1,263,908 84	14,716 16	"	"	1,278,625 00
19	Subvention à la caisse des pensions du théâtre de la Nation	200,000 00	190,000 00	10,000 00	200,000 00	190,000 00	10,000 00	"	"	200,000 00
20	Subvention à la caisse des retraites du conservatoire de musique	10,000 00	6,000 00	4,000 00	10,000 00	6,000 00	4,000 00	"	"	10,000 00
	Secours et subventions.									
21	Secours aux établissements généraux de bienfaisance	599,560 00	594,974 96	585 04	595,560 00	548,371 58	47,188 42	"	4,000 00	595,560 00
22	Secours génér. aux hospices, bureaux de charité, institutions de bienfais., etc.	797,000 00	751,810 00	45,190 00	797,000 00	674,305 00	122,695 00	"	"	797,000 00
23	Secours à des personnes dans l'indigence et qui ont des droits à la bienveillance du Gouvernement, frais de rapatriement de Français indigents	717,000 00	497,440 86	219,559 14	717,000 00	462,073 86	254,926 14	"	"	717,000 00
24	Subventions pour construction de ponts à péage sur des chemins vicinaux	400,000 00	175,750 00	224,250 00	400,000 00	175,750 00	224,250 00	"	"	400,000 00
25	Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	120,000 00	"	120,000 00	116,250 00	3,750 00	"	"	120,000 00
26	Secours aux étrangers réfugiés en France	1,600,000 00	1,038,362 05	261,637 95	1,300,000 00	995,584 85	304,415 15	"	300,000 00	1,300,000 00
27	Secours aux condamnés politiques	500,000 00	182,412 81	102,587 19	285,000 00	170,460 47	114,539 53	"	215,000 00	285,000 00
28	Secours aux combattants de juillet 1830, de juin 1832, de fév. et de juin 1848	150,000 00	141,070 00	8,930 00	150,000 00	100,035 00	49,965 00	"	"	150,000 00
	A reporter	17,886,951 00	13,727,670 30	2,788,561 04	16,516,231 34	13,136,156 83	3,380,074 51	84,280 34	1,455,000 00	16,516,231 34

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		32,846,460f 00c
Crédits accordés par des lois spéciales :		
Loi du 9 novembre 1848	2,500,000f 00c	
——— du 15 février 1849	500,000 00	
——— du 7 avril	73,579 80	
——— du 2 mai	200,000 00	
——— du 24 mai	60,000 00	
——— du 9 juillet	17,500 00	
——— du 26 juillet	500,000 00	
——— du 8 août	200,000 00	
——— du 11 août	101,165 05	
——— du 31 octobre	21,291 00	
——— du 20 novembre	250,000 00	
——— du 8 février 1850	11,000 00	
——— du 15 mars	1,225,000 00	
——— du 1er juin	187,360 18	
——— du 12 juin	66,088 74	
		5,972,984 77
Modifications résultant de changement d'exercices opérées sur les crédits.		
A ajouter : Crédits reportés de l'exercice 1848 :		
Arrêté du 21 juillet 1848	143,111f 09c	
——— du 12 décembre	70,534 00	
——— du 8 mai 1849	686,384 51	
——— du 5 décembre	199,758 42	
	1,099,788 02	
A déduire : Crédits reportés à l'exercice 1850 :		
Décret du 4 mars 1849. 2,554f 18c		
——— du 28 mars 59,649 47		
——— du 30 décembre. 460,000 00		
——— du 24 juin 1850. 83,605 56		
605,809 21 ci.	605,809 21	
	493,978 81 ci	493,978 81
Crédits pour dépenses des exercices clos		110,291 26
		39,423,714 84

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
						Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.					
	REPORT	17,886,951f 00c	13,727,670f 30c	2,788,561f 04c	16,516,231f 34c	13,136,156f 83c	3,380,074f 51c	84,280f 34c	1,455,000f 00c	16,516,231f 34c	
	SERVICES DÉPARTEMENTAUX À LA CHARGE DES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.										
	Administration départementale.										
29	Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départements	2,612,300 00	2,535,705 87	76,594 13	2,612,300 00	2,422,508 16	189,791 84	"	"	2,612,300 00	
30	Traitements et indemnités aux commissaires de police	100,000 00	93,283 52	6,716 48	100,000 00	84,090 88	15,909 12	"	"	100,000 00	
31	Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,086,000 00	5,043,549 26	42,450 74	5,086,000 00	4,922,830 96	163,169 04	"	"	5,086,000 00	
32	Inspections administratives des services départementaux	111,000 00	96,569 34	14,430 66	111,000 00	88,613 22	22,386 78	"	"	111,000 00	
	Détention des condamnés.										
33	Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention dans les maisons centrales de force et de correction, ou autres prisons; réparations des bâtiments; mobilier	6,485,000 00	5,247,892 54	1,237,107 46	6,485,000 00	4,875,690 91	1,609,369 09	"	"	6,485,000 00	
34	Remboursement sur le produit du travail des condamnés détenus dans les maisons centrales de force et de correction	1,400,000 00	675,189 17	274,810 83	950,000 00	590,038 97	359,961 03	"	450,000 00	950,000 00	
35	Transport des condamnés aux bagnes et aux maisons centrales de force, etc.	490,000 00	366,808 53	123,191 47	490,000 00	365,237 40	124,762 60	"	"	490,000 00	
	Matériel des cours d'appel.										
36	Loyers, entretien et réparations de bâtiments, mobilier et menues dépenses des cours d'appel; frais d'occupation du palais de justice de Paris par la cour de cassation	300,000 00	197,458 50	102,541 50	300,000 00	184,784 60	115,215 40	"	"	300,000 00	
37	Travaux de construction au palais de la cour d'appel de Pau	150,000 00	58,000 00	92,000 00	150,000 00	58,000 00	92,000 00	"	"	150,000 00	
	Dépenses extraordinaires.										
43	Subvention au département de la Seine pour secourir les citoyens nécessiteux	1,500,000 00	1,500,000 00	"	1,500,000 00	1,500,000 00	"	"	"	1,500,000 00	
44	Secours aux indigens invalides de la campagne	1,000,000 00	"	"	"	"	"	"	1,000,000 00	"	
45	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	67,818 56	1,729 82	66,088 74	67,818 56	1,729 82	66,088 74	"	"	67,818 56	
47	Érection d'un monument à la mémoire de l'archevêque de Paris	6,600 53	286 00	6,314 53	6,600 53	13 61	6,586 92	"	"	6,600 53	
48	Célébration de l'aniversaire des journées de février 1848	500,000 00	432,527 02	67,472 98	500,000 00	430,493 32	69,506 68	"	"	500,000 00	
49	Travaux d'achèvement du palais de la cour d'appel de Rouen	59,505 53	27,720 37	31,785 16	59,505 53	25,300 00	34,205 53	"	"	59,505 53	
50	Dépenses de l'exposition de peinture et de sculpture	73,579 80	43,278 00	30,301 80	73,579 80	43,228 00	30,351 80	"	"	73,579 80	
51	Célébration de l'anniversaire de la promulgation de la Constitution	200,000 00	125,530 30	74,469 70	200,000 00	125,530 30	74,469 70	"	"	200,000 00	
52	Achèvement de deux monuments historiques	226,384 51	162,431 48	63,953 03	226,384 51	150,803 67	75,580 84	"	"	226,384 51	
53	Érection d'un monument à la mémoire de Carnot	60,000 00	"	"	"	"	"	"	60,000 00	"	
54	Secours aux familles qui ont le plus souffert des inondations du Furens	200,000 00	"	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	"	"	200,000 00	
55	Achèvement du palais de justice de Montpellier	156,960 94	"	156,960 94	156,960 94	"	156,960 94	"	"	156,960 94	
56	Secours aux blessés de juin 1848	250,000 00	5,856 25	244,143 75	250,000 00	"	250,000 00	"	"	250,000 00	
57	Achèvement du palais de justice de Lyon	199,758 42	"	199,758 42	199,758 42	"	199,758 42	"	"	199,758 42	
58	Dépenses des procès jugés par la haute cour à Bourges et à Versailles	187,360 18	"	"	"	"	"	"	187,360 18	"	
58 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	4,204 11	4,204 11	"	4,204 11	4,102 81	101 30	"	"	4,204 11	
		39,313,423 58	30,345,690 38	5,899,653 36	36,245,343 74	29,009,153 46	7,236,190 28	84,280 34	3,152,360 18	36,245,343 74	
38	Dépenses des exercices clos	110,291 26	110,291 26	"	110,291 26	110,291 26	"	"	"	110,291 26	
	TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	39,423,714 84	30,455,981 64	5,899,653 36	36,355,635 00	29,119,444 72	7,236,190 28	84,280 34	3,152,360 18	36,355,635 00	
								3,068,079f 84c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
	SERVICE DÉPARTEMENTAL, IMPUTABLE SUR RESSOURCES SPÉCIALES.										
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
	Dépenses ordinaires.										
39	Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels accordés aux départements (10c 4/10e)	20,867,336f 57c	27,777,678f 13c	6,718,072f 80c	34,495,750f 93c	25,884,246f 15c	8,611,504f 78c	"	"	34,495,750f 93c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
	Dépenses sur le produit du fonds commun à répartir par arrêté du Pouvoir exécutif (7 centimes)	13,628,414 36									Crédits accordés par le budget 96,105,074f 00c
	Sur les produits éventuels ordinaires	543,282 80	245,059 88	298,222 92	543,282 80	204,699 14	338,583 66	"	"	543,282 80	Modification résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. (Augmentation) 8,913,858 25
	Dépenses facultatives.										Crédits reportés des exercices 1847 et 1848, pour le service départemental et pour divers services spéciaux 10,752,114 42
40	Dépenses d'utilité départementale imputables sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux	11,159,924 78	8,606,303 32	3,721,771 28	12,328,074 60	7,854,201 09	4,473,873 51	"	"	12,328,074 60	115,771,046 67
	Dépenses sur le produit du fonds commun	1,168,149 82		—							
	——— sur produits éventuels facultatifs	1,544,882 77	57,614 01	1,487,268 76	1,544,882 77	46,411 68	1,498,471 09	"	"	1,544,882 77	
	——— sur le produit des subventions pour travaux de routes	2,479,299 58	1,738,956 43	740,343 15	2,479,299 58	1,692,010 19	787,289 39	"	"	2,479,299 58	
	Dépenses extraordinaires.										
41	Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	31,651,609 77	19,533,041 69	12,118,568 08	31,651,609 77	18,170,012 77	13,481,597 00	"	"	31,651,609 77	
	Dépenses sur les fonds d'emprunts autorisés par des lois particulières	8,781,003 95	7,916,658 13	864,345 82	8,781,003 95	7,662 331 20	1,118,672 75	"	"	8,781,003 95	
	Dépenses spéciales.										
42	Dépenses des chemins vicinaux imputables sur le produit des centimes additionnels spéciaux (maximum, 5 centimes)	12,056,973 78	9,733,242 38	2,323,731 40	12,056,973 78	8,868,217 94	3,188,755 84	"	"	12,056,973 78	
	Dépenses sur contingents communaux et souscriptions particulières	11,890,168 49	9,836,827 97	2,053,340 52	11,890,168 49	8,750,698 57	3,139,469 92	"	"	11,890,168 49	
	TOTAL des dépenses départementales imputables sur ressources spéciales	115,771,046 67	85,445,381 94	30,325,664 73	115,771,046 67	79,132,828 73	36,638,217 94	"	"	115,771,046 67	
	RÉCAPITULATION.										
	Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	39,423,714 84	30,455,981 64	5,899,653 36	36,355,635 00	29,119,444 72	7,236,190 28	84,280f 34c	3,152,360f 18c	36,355,635 00	
	Dépenses départementales imputables sur ressources spéciales	115,771,046 67	85,445,381 94	30,325,664 73	115,771,046 67	79,132,828 73	36,638,217 94	"	"	115,771,046 67	
		155,194,761 51	115,901,363 58	36,225,318 09	152,126,681 67	108,252,273 45	43,874,408 22	84,280 34	3,152,360 18	152,126,681 67	
								3,068,079f 84c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1849.
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.									
	Administration centrale.									
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	440,900f 00c	439,405f 69c	1,488f 75c	440,894f 44c	437,455f 85c	3,438f 59c	"	5f 56c	440,894f 44c
2	Matériel et dépenses diverses	86,500 00	46,748 72	39,751 28	86,500 00	43,650 35	42,849 65	"	"	86,500 00
3	Subvention à deux caisses de retraites	150,000 00	150,000 00	"	150,000 00	150,000 00	"	"	"	150,000 00
	Agriculture et haras.									
4	Écoles vétérinaires	535,750 00	382,403 19	117,924 36	500,327 55	362,640 46	137,687 09	"	35,422 45	500,327 55
5	Enseignement professionnel de l'agriculture	2,520,000 00	1,750,219 37	756,649 43	2,506,868 80	1,618,505 54	888,363 26	"	13,131 20	2,506,868 80
6	Encouragements à l'agriculture	659,628 00	515,730 32	90,836 94	606,567 26	475,005 03	131,562 23	"	53,060 74	606,567 26
7	Haras, dépôts d'étalons	1,556,400 00	1,398,123 95	158,276 05	1,556,400 00	1,369,243 50	187,156 50	"	"	1,556,400 00
8	Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière	912,500 00	762,864 00	149,636 00	912,500 00	749,949 00	162,551 00	"	"	912,500 00
	Manufactures, commerce intérieur et extérieur.									
9	Manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais	639,000 00	534,714 33	104,285 67	639,000 00	523,590 95	115,409 05	"	"	639,000 00
10	Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,145,000 00	1,000,450 00	144,550 00	1,145,000 00	915,878 95	229,121 05	"	"	1,145,000 00
11	Encouragements au commerce et aux manufactures; publication des brevets d'invention, missions et travaux statistiques	273,000 00	151,406 10	118,919 50	270,325 60	148,362 00	121,963 60	"	2,674 40	270,325 60
12	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	37,071 61	35,307 55	"	35,307 55	35,007 55	300 00	"	1,764 06	35,307 55
13	Encouragements aux pêches maritimes	4,000,000 00	2,813,949 53	1,186,050 47	4,000,000 00	2,591,142 47	1,408,857 53	"	"	4,000,000 00
14	Poids et mesures	739,000 00	661,515 52	75,995 47	737,510 99	592,582 00	144,928 99	"	1,489 01	737,510 99
15	Exposition des produits de l'industrie nationale	900,143 82	535,363 49	364,780 33	900,143 82	533,180 24	366,963 58	"	"	900,143 82
	Établissements thermaux et sanitaires.									
16	Entretien des établissements thermaux	276,250 00	238,118 43	38,131 57	276,250 00	199,349 02	76,900 98	"	"	276,250 00
17	Subventions aux établissements d'eaux minérales dont l'État n'est pas propriétaire	37,500 00	32,700 00	4,800 00	37,500 00	23,000 00	14,500 00	"	"	37,500 00
18	Établissements et service sanitaires, encouragements à la vaccine	774,125 00	512,815 22	243,085 21	755,900 43	463,862 55	292,037 88	"	18,224 57	755,900 43
	Secours.									
19	Secours aux colons	760,000 00	622,129 87	121,676 13	743,806 00	590,234 87	153,571 13	"	16,194 00	743,806 00
20	Secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux	2,460,771 39	306,475 19	770,977 18	1,077,452 37	211,728 27	865,724 10	"	1,383,319 02	1,077,452 37
	Services supplémentaires.									
23	Secours à des employés réformés	16,000 00	15,049 84	"	15,049 84	13,249 84	1,800 00	"	950 16	15,049 84
24	Frais de surveillance des associations ouvrières	9,809 80	9,599 92	"	9,599 92	9,599 92	"	"	209 88	9,599 92
25	Indemnité à M. Allau, héritier de M. Paret, ancien titulaire des concessions d'Afrique	195,415 29	195,415 29	"	195,415 29	195,415 29	"	"	"	195,415 29
26	Encouragements aux associations librement contractées	1,202,543 06	"	1,202,543 06	1,202,543 06	"	1,202,543 06	"	"	1,202,543 06
27	Commande d'écharpe et de drapeaux	200,000 00	"	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	"	"	200,000 00
22	Dépenses des exercices périmés	3,653 69	"	3,653 69	3,653 69	"	3,653 69	"	"	3,653 69
		20,530,961 66	13,110,505 52	5,894,011 09	19,004,516 61	12,252,633 65	6,751,882 96	"	1,526,445 05	19,004,516 61
21	Dépenses des exercices clos	7,556 41	7,556 41	"	7,556 41	7,556 41	"	"	"	7,556 41
		20,538,518 07	13,118,061 93	5,894,011 09	19,012,073 02	12,260,190 06	6,751,882 96	"	1,526,445 05	19,012,073 02

OBSERVATIONS.

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		7,385,823f 00c
Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. (Augmentation.)		25,956 22
Crédits reportés de l'exercice 1847 pour le service départemental et pour divers services spéciaux		517,426 58
Crédits accordés par des lois spéciales :		
Loi du 23 avril 1849	500,000f 00c	
— du 31 octobre	195,415 29	
— du 3 décembre	3,653 69	
— du 9 février 1850	1,202,543 06	
— du 15 février	200,000 00	
— du 15 mai	356,500 00	
		2,458,112 04
Modification résultant de changements d'exercices opérés sur les crédits :		
Crédit reporté de l'exercice 1848, loi du 12 mai 1849		143,643 82
Crédits pour dépenses des exercices clos		7,556 41
		20,538,518 07

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte provisoire provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.										
	ADMINISTRATION CENTRALE ET PERSONNEL.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	502,437f 00c	496,058f 86c	6,316f 80c	502,375f 66c	475,705f 26c	26,670f 40c	"	61f 34c	502,375f 66c	
1 *bis.*	Indemnité aux employés supprimés	24,563 00	24,037 20	"	24,037 20	21,908 89	2,128 31	"	525 80	24,037 20	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	118,003 65	65,993 78	52,009 87	118,003 65	60,317 54	57,686 11	"	"	118,003 65	
3	Personnel du corps des ponts et chaussées	3,409,040 00	3,257,122 62	76,854 48	3,333,977 10	2,947,143 28	386,833 82	"	75,062 90	3,333,977 10	
4	Personnel des conducteurs embrigadés	3,245,500 00	3,048,556 53	192,563 89	3,241,120 42	2,721,841 11	519,279 31	"	4,379 58	3,241,120 42	
5	Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime et des inspecteurs de la navigation	162,500 00	148,727 06	6,199 56	154,926 62	133,420 65	21,505 97	"	7,573 38	154,926 62	
6	Personnel du corps des mines, enseignement, écoles	523,000 00	427,297 85	95,702 15	523,000 00	393,432 25	129,567 75	"	"	523,000 00	
7	Personnel des garde-mines	80,000 00	75,841 64	4,158 36	80,000 00	68,240 57	11,759 43	"	"	80,000 00	
8	Contrôle et surveillance des chemins de fer	300,000 00	288,358 95	11,641 05	300,000 00	258,019 80	41,980 20	"	"	300,000 00	
9	Conseil des bâtiments civils	34,000 00	33,999 97	"	33,999 97	33,999 97	"	"	0 03	33,999 97	
10	Subvention à la caisse des retraites	550,000 00	549,264 95	"	549,264 95	432,226 66	117,038 29	"	735 05	549,264 95	
	ROUTES NATIONALES ET PONTS.										
11	Routes nationales et ponts	37,265,000 00	36,100,006 67	622,993 33	36,723,000 00	30,302,453 60	6,420,546 40	"	542,000 00	36,723,000 00	
11 *bis.*	Réparations des dommages causés par les inondations aux routes nationales et départementales	183,110 52	183,110 52	"	183,110 52	111,442 36	71,668 16	"	"	183,110 52	
11 *ter.*	Subvention aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus qui ont été emportés par les eaux	125,000 00	125,000 00	"	125,000 00	82,000 00	43,000 00	"	"	125,000 00	
	NAVIGATION.										
12	Navigation intérieure. (Rivières.)	12,777,500 00	10,501,910 81	1,785,589 19	12,287,500 00	8,059,663 12	4,227,836 88	"	490,000 00	12,287,500 00	
13	Navigation intérieure. (Canaux.)	8,065,000 00	7,549,649 84	275,350 16	7,825,000 00	5,289,005 23	2,535,994 77	"	240,000 00	7,825,000 00	
14	Ports maritimes, phares et fanaux	10,758,250 00	10,044,228 98	714,021 02	10,758,250 00	7,867,969 72	2,890,280 28	"	"	10,758,250 00	
15	Dunes, semis, études d'irrigations et de desséchement	500,000 00	462,026 43	37,973 57	500,000 00	297,277 67	202,722 33	"	"	500,000 00	
16	Réparations des dommages causés par les inondations	1,200,000 00	963,807 36	296,192 64	1,200,000 00	617,252 90	582,747 10	"	"	1,200,000 00	
	À REPORTER	79,822,904 17	74,285,000 02	4,177,566 07	78,462,566 09	60,173,320 58	18,289,245 51	"	1,360,338 08	78,462,566 09	

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		157,746,633f 00c
Crédits accordés par des lois spéciales :		
Loi du 12 décembre 1848	1.800,000f 00c	
— du 10 février 1849	6,000 00	
— du 16 mars	114,223 31	
— du 7 avril	35,582 00	
— du 21 avril	1,000,000 00	
— du 7 mai	2,000,000 00	
— du 10 mai	2,500,000 00	
— du 10 juillet	60,000 00	
— du 3 août	3,000,000 00	
— du 26 novembre	2,200,000 00	
— du 26 juin 1850	1,020,276 70	
	13,736,082 01	
À déduire : Crédit annulé par le décret du 26 mai 1849	5,000 00	
	13,731,082 01	13,731,082 01
Modification résultant de changements d'exercices opérés sur les crédits :		
Crédits reportés de l'exercice 1848. (Loi du 26 juin 1850.)		308,110 52
Crédits pour dépenses des exercices clos		723,582 46
		172,509,407 99

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS effectués sur les ordonnances des ministres.	RESTE à payer pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES probables de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.										
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
	REPORT	79,822,904 17	74,285,000 02	4,177,566 07	78,462,566 09	60,173,320 58	18,289,245 51	"	1,360,338 08	78,462,566 09	
	CHEMINS DE FER.										
17	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	81,988,750 00	79,950,498 25	2,038,251 75	81,988,750 00	70,106,813 31	11,881,936 69	"	"	81,988,750 00	
18	Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	1,300,000 00	"	"	"	"	"	"	1,300,000 00	"	
	MINES.										
19	Matériel des mines. (Services divers.)	40,000 00	20,194 60	19,805 40	40,000 00	17,880 64	22,119 36	"	"	40,000 00	
19 *bis*	Appropriation des bâtiments de Chantegrillet destinés à l'école des mineurs de Saint-Étienne	60,000 00	15,000 00	33,000 00	48,000 00	7,266 13	40,733 87	"	12,000 00	48,000 00	
	BÂTIMENTS CIVILS.										
20	Entretien et réparations ordinaires des bâtiments civils d'intérêt général	589,860 36	106,507 56	483,352 80	589,860 36	102,705 99	487,154 37	"	"	589,860 36	
21	Constructions et grosses réparations d'intérêt général	2,693,148 34	1,045,925 68	1,647,222 66	2,693,148 34	1,004,957 21	1,688,191 13	"	"	2,693,148 34	
21 *bis*	Changements opérés à la salle des séances de l'Assemblée nationale et travaux exécutés à la Sainte-Chapelle et au Palais de justice pour la cérémonie de l'institution de la magistrature	109,175 62	"	109,175 62	109,175 62	"	109,175 62	"	"	109,175 62	
22	Palais et parcs nationaux	2,741,181 73	1,660,817 03	1,080,364 70	2,741,181 73	1,517,128 44	1,224,053 29	"	"	2,741,181 73	
22 *bis*	Restauration de diverses salles du Louvre. (Loi du 12 décembre 1848.)	1,800,000 00	41,926 89	558,073 11	600,000 00	40,035 25	559,964 75	"	1,200,000 00	600,000 00	
22 *ter*	Appropriation de diverses salles des Tuileries pour l'exposition de peinture	35,582 00	12,000 00	23,582 00	35,582 00	12,000 00	23,582 00	"	"	35,582 00	
	OBJETS GÉNÉRAUX.										
23	Frais généraux, secours, etc	35,000 00	27,554 50	7,445 50	35,000 00	26,954 50	8,045 50	"	"	35,000 00	
24	Subvention aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de concession de péage	450,000 00	348,221 45	101,778 55	450,000 00	334,001 36	115,998 64	"	"	450,000 00	
24 *bis*	Liquidation des dépenses des ateliers nationaux. (Loi du 10 février 1849.)	6,000 00	5,993 33	"	5,993 33	5,660 00	333 33	"	6 67	5,993 33	
26	Dépenses des exercices périmés	114,223 31	19,375 91	94,847 40	114,223 31	9,450 07	104,773 24	"	"	114,223 31	
		171,785,825 53	157,539,015 22	10,374,465 56	167,913,480 78	133,358,173 48	34,555,307 30	"	3,872,344 75	167,913,480 78	
25	Dépenses des exercices clos	723,582 46	723,582 46	"	723,582 46	723,582 46	"	"	"	723,582 46	
	TOTAL	172,509,407 99	158,262,597 68	10,374,465 56	168,637,063 24	134,081,755 94	34,555,307 30	"	3,872,344 75	168,637,063 24	
								3,872,344 75			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,716,300f 00c	1,678,288f 36c	1,011f 64c	1,679,300f 00c	1,668,109f 06c	11,190f 94c	"	37,000f 00c	1,679,300f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
2	——— (Matériel.)	291,000 00	161,036 06	129,963 94	291,000 00	119,072 93	171,927 07	"	"	291,000 00	Crédits accordés par le budget..... 346,319,558f 00c
3	Frais généraux d'impressions	260,000 00	127,873 02	103,126 98	231,000 00	126,372 90	104,627 10	"	29,000 00	231,000 00	Crédits accordés par des lois spéciales :
4	États-majors	15,553,793 00	14,475,463 78	578,329 22	15,053,793 00	13,361,132 10	1,692,660 90	"	500,000 00	15,053,793 00	Loi du 30 mars 1849..... 7,594f 14c
5	Gendarmerie	22,219,693 00	21,412,521 92	357,171 08	21,769,693 00	20,320,514 78	1,449,178 22	"	450,000 00	21,769,693 00	— du 17 avril..... 1,200,000 00
5	Garde républicaine	2,571,647 00	2,046,346 57	375,300 43	2,421,647 00	2,046,346 57	375,300 43	"	150,000 00	2,421,647 00	— du 30 juillet..... 183,000 00
6	Recrutement et réserve	470,000 00	428,542 17	41,457 83	470,000 00	420,256 50	49,743 50	"	"	470,000 00	— du 20 octobre..... 6,817,920 00
7	Justice militaire	960,800 00	806,652 81	154,147 19	960,800 00	773,922 10	186,877 90	"	"	960,800 00	— du 14 novembre..... 38,043,530 00
8	Solde et entretien des troupes	196,932,646 00	184,925,359 99	11,118,286 01	196,043,646 00	180,503,875 25	15,539,770 75	"	889,000 00	196,043,646 00	— du 8 juin 1850..... 446,393 69
9	Habillement et campement	18,909,769 00	13,027,219 24	5,882,549 76	18,909,769 00	12,743,807 01	6,165,961 99	"	"	18,909,769 00	46,698,437 83
10	Lits militaires	8,481,156 00	4,867,020 26	3,614,135 74	8,481,156 00	4,312,242 73	4,168,913 27	"	"	8,481,156 00	Crédits pour dépenses des exercices clos..... 618,390 51
11	Transports généraux	3,122,291 00	2,132,701 34	989,589 66	3,122,291 00	2,113,973 58	1,008,317 42	"	"	3,122,291 00	
12	Remonte générale	6,167,480 00	5,433,442 24	17,037 76	5,450,480 00	5,411,666 89	38,813 11	"	717,000 00	5,450,480 00	393,636,386 34
13	Harnachement	833,315 00	434,452 47	398,862 53	833,315 00	429,085 42	404,229 58	"	"	833,315 00	
14	Fourrages	37,540,967 00	34,150,505 26	3,390,461 74	37,540,967 00	33,735,252 27	3,805,714 73	"	"	37,540,967 00	
15	Soldes de non-activité et de réforme	535,800 00	383,241 65	52,558 35	435,800 00	336,130 96	99,669 04	"	100,000 00	435,800 00	
16	Secours	1,245,000 00	1,102,790 66	142,209 34	1,245,000 00	1,021,305 32	223,694 63	"	"	1,245,000 00	
17	Dépenses temporaires	342,600 00	283,518 55	37,081 45	320,600 00	219,206 04	101,393 96	"	22,000 00	320,600 00	
18	Subvention au fonds de retraite des employés	640,000 00	626,000 00	14,000 00	640,000 00	626,000 00	14,000 00	"	"	640,000 00	
19	Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	127,000 00	64,475 57	62,524 43	127,000 00	59,134 39	67,865 61	"	"	127,000 00	
20	Matériel de l'artillerie. (Intérieur.)	10,289,832 00	6,020,824 37	4,269,007 63	10,289,832 00	6,015,951 17	4,273,880 83	"	"	10,289,832 00	
21	——— (Algérie.)	275,000 00	29,800 65	245,199 35	275,000 00	5,300 00	269,700 00	"	"	275,000 00	
22	Poudres et salpêtres. (Personnel.)	560,055 00	456,716 96	52,338 04	509,055 00	443,686 51	65,368 49	"	51,000 00	509,055 00	
23	——— (Matériel.)	4,075,885 00	2,862,775 53	815,109 47	3,677,885 00	2,735,461 92	942,423 08	"	398,000 00	3,677,885 00	
24	Matériel du génie. (Intérieur.)	18,447,500 00	13,858,316 72	4,589,183 28	18,447,500 00	13,486,508 20	4,960,991 80	"	"	18,447,500 00	
25	——— (Algérie.)	4,300,000 00	3,388,992 16	911,007 84	4,300,000 00	3,262,820 37	1,037,179 68	"	"	4,300,000 00	
26	Écoles militaires	2,022,000 00	1,466,750 22	555,249 78	2,022,000 00	1,423,048 17	598,951 83	"	"	2,022,000 00	
27	Invalides de la guerre	2,730,204 00	2,292,665 80	437,538 20	2,730,204 00	2,263,162 06	467,041 94	"	"	2,730,204 00	
28	Gouvernement et administration générale de l'Algérie	771,000 00	574,598 37	196,401 63	771,000 00	537,446 98	233,553 02	"	"	771,000 00	
29	Services indigènes de l'Algérie	7,725,500 00	6,919,083 00	806,417 00	7,725,500 00	6,656,731 26	1,068,768 74	"	"	7,725,500 00	
30	Service maritime de l'Algérie	532,000 00	322,331 45	209,668 55	532,000 00	305,639 03	226,360 97	"	"	532,000 00	
31	Administration provinciale en Algérie	625,000 00	615,153 54	9,846 46	625,000 00	603,450 14	21,549 86	"	"	625,000 00	
32	Services financiers en Algérie	1,301,115 00	803,918 83	497,196 17	1,301,115 00	774,135 21	526,979 79	"	"	1,301,115 00	
33	Indemnités pour expropriations en Algérie, antérieures à 1845	2,000,000 00	526,022 74	1,473,977 26	2,000,000 00	255,933 14	1,744,066 86	"	"	2,000,000 00	
34	Colonisation en Algérie	1,684,000 00	697,776 45	986,223 55	1,684,000 00	656,288 20	1,027,711 80	"	"	1,684,000 00	
35	Colonies agricoles en Algérie	10,446,393 69	8,800,618 93	5,145,774 76	13,946,393 69	8,492,473 94	5,453,919 75	3,500,000f 00c	"	13,946,393 69	
36	Travaux civils en Algérie	6,053,660 00	4,702,044 64	1,351,615 36	6,053,660 00	4,543,600 78	1,510,059 22	"	"	6,053,660 00	
37	Dépenses secrètes	250,000 00	77,000 00	"	77,000 00	67,000 00	10,000 00	"	173,000 00	77,000 00	
38	Dépenses des exercices périmés	7,594 14	7,594 14	"	7,594 14	7,594 14	"	"	"	7,594 14	
		393,017,995 83	342,990,436 42	50,011,559 41	393,001,995 83	332,883,638 02	60,118,357 81	3,500,000 00	3,516,000 00	393,001,995 83	
39	Dépenses des exercices clos	618,390 51	618,390 51	"	618,390 51	618,390 51	"	"	"	618,390 51	
		393,636,386 34	343,608,826 93	50,011,559 41	393,620,386 34	333,502,028 53	60,118,357 81	3,500,000 00	3,516,000 00	393,620,386 34	
								16,000f 00c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses liquidées et constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA MARINE.										
	Service central.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	745,300f 00c	739,187f 77c	6,112f 23c	745,300f 00c	738,579f 45c	6,720f 55c	"	"	745,300f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
2	——— (Matériel.)	133,000 00	95,369 71	37,630 29	133,000 00	86,278 59	46,721 41	"	"	133,000 00	Crédits accordés par le budget 98,893,647f 00c
	Service général.										Crédits accordés par des lois spéciales :
3	Officiers militaires et civils	7,186,319 00	6,547,658 94	818,660 06	7,366,319 00	6,454,068 73	912,250 27	180,000f 00c	"	7,366,319 00	Loi du 10 août 1849 ..... 23,615f 85c
4	Maistrance, gardiennage et surveillance	1,863,889 00	1,650,006 64	195,882 36	1,845,889 00	1,637,101 74	208,787 26	"	18,000f 00c	1,845,889 00	— du 20 octobre 1,945,200 00
5	Solde et habillement des équipages et des troupes	27,355,548 00	19,521,347 14	7,634,200 86	27,155,548 00	19,273,824 29	7,881,723 71	"	200,000 00	27,155,548 00	— du 26 octobre 1,959,541 00
6	Hôpitaux	1,549,934 00	1,332,180 47	272,753 53	1,604,934 00	1,277,463 16	327,470 84	55,000 00	"	1,604,934 00	——— 3,928,356 85
7	Vivres	12,742,682 00	9,723,335 26	2,572,346 74	12,295,682 00	9,331,046 07	2,964,635 93	"	447,000 00	12,295,682 00	
8	Justice maritime	91,710 00	64,125 35	27,584 65	91,710 00	63,410 04	28,299 96	"	"	91,710 00	Crédits pour dépenses des exercices clos 426,155 52
9	Salaires d'ouvriers	11,628,666 00	10,578,953 56	889,712 44	11,468,666 00	10,170,823 06	1,297,842 94	"	160,000 00	11,468,666 00	
10	Approvisionnements généraux de la flotte	26,946,400 00	21,481,832 14	4,164,567 86	25,646,400 00	21,030,875 60	4,615,524 40	"	1,300,000 00	25,646,400 00	103,248,159 37
10*bis*	——— (Croisière de la côte occidentale d'Afrique.)	809,541 00	349,360 25	460,180 75	809,541 00	194,685 25	614,855 75	"	"	809,541 00	
11	Travaux hydrauliques et bâtiments civils. (Service ordinaire.)	2,169,666 00	1,593,842 59	575,823 41	2,169,666 00	1,535,695 34	633,970 66	"	"	2,169,666 00	
12	——— (Service extraordinaire.)	5,833,333 00	4,107,994 70	1,025,338 30	5,133,333 00	4,071,816 45	1,061,516 55	"	700,000 00	5,133,333 00	
13	Poudres	257,700 00	"	257,700 00	257,700 00	"	257,700 00	"	"	257,700 00	
14	École navale en rade de Brest	105,400 00	73,528 39	31,871 61	105,400 00	73,528 39	31,871 61	"	"	105,400 00	
15	Affrétements et transports par mer	340,000 00	155,761 67	119,238 33	275,000 00	154,718 43	120,281 57	"	65,000 00	275,000 00	
16	Chiourmes	328,000 00	300,175 97	19,824 03	320,000 00	290,003 77	29,996 23	"	8,000 00	320,000 00	
17	Frais généraux d'impressions	368,000 00	176,326 06	191,673 94	368,000 00	173,585 09	194,414 91	"	"	368,000 00	
18	Frais de voyage, vacations et dépenses diverses	1,358,650 00	1,077,080 05	281,569 95	1,358,650 00	1,047,191 96	311,458 04	"	"	1,358,650 00	
19	Dépenses temporaires	178,000 00	63,367 89	29,632 11	93,000 00	60,855 28	32,144 72	"	85,000 00	93,000 00	
	Service scientifique.										
20	Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	464,650 00	399,976 07	64,673 93	464,650 00	395,924 26	68,725 74	"	"	464,650 00	
21	——— (Matériel.)	342,000 00	242,652 02	99,347 98	342,000 00	210,381 87	131,618 13	"	"	342,000 00	
23	Dépenses des exercices périmés	23,615 85	22,943 41	672 44	23,615 85	22,158 04	1,457 81	"	"	23,615 85	
		102,822,003 85	80,297,006 05	19,776,997 80	100,074,003 85	78,294,014 86	21,779,988 99	235,000 00	2,983,000 00	100,074,003 85	
22	Dépenses des exercices clos	426,155 52	426,155 52	"	426,155 52	423,859 14	2,296 38	"	"	426,155 52	
		103,248,159 37	80,723,161 57	19,776,997 80	100,500,159 37	78,717,874 00	21,782,285 37	235,000 00	2,983,000 00	100,500,159 37	
	Payements faits par le Trésor sur les traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1849					1,214,474 14	1,214,474 14	"	"	"	
						79,932,348 14	20,567,811 23	235,000 00	2,983,000 00	100,500,159 37	
								2,748,000f 00c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
	Service général.					MINISTÈRE DES FINANCES.						
24	Cour des comptes.	Personnel	895,100f 00c	810,383f 80c	70,400f 00c	880,783f 80c	809,728f 16c	71,055f 64c	"	14,316f 20c	880,783f 80c	
26		Matériel et dépenses diverses	59,600 00	40,103 36	19,496 64	59,600 00	40,103 36	19,496 64	"	"	59,600 00	
75		Frais de transport des archives dans les nouveaux bâtiments de la rue de Lille	6,000 00	6,000 00	"	6,000 00	"	6,000 00	"	"	6,000 00	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget 15,927,110f 00c
26	Administration centrale des finances.	Personnel	5,023,200 00	4,845,758 27	127,441 73	4,973,200 00	4,782,866 99	190,333 01	"	50,000 00	4,973,200 00	Crédits accordés par des lois spéciales :
27		Matériel	705,000 00	623,857 25	66,142 75	690,000 00	375,934 48	314,065 52	"	15,000 00	690,000 00	Loi du 4 décembre 1849 131,830f 24c
28		Dépenses diverses	295,500 00	261,448 00	24,052 00	285,500 00	228,211 35	57,288 65	"	10,000 00	285,500 00	— du 26 décembre 1849 43,000 00
												— du 4 février 1850 725,783 00
29	Monnaies et médailles (service des établissements monétaires.)	Personnel	138,500 00	105,380 60	30,000 00	135,380 60	102,412 32	32,968 28	"	3,119 40	135,380 60	— du 1er juin 1850 44,000 00
30		Matériel	78,100 00	51,139 38	26,752 59	77,891 97	50,353 21	27,538 76	"	208 03	77,891 97	944,613 24
31		Dépenses diverses	6,400 00	2,000 00	3,804 96	5,804 96	2,000 00	3,804 96	"	595 04	5,804 96	A déduire : Crédits annulés par la loi du 1er juin 1850 198,000 00
75		Frais de concours pour la gravure des monnaies de la République	28,783 00	"	28,783 00	28,783 00	"	28,783 00	"	"	28,783 00	746,613 24 — 746,613 24
												Crédits pour dépenses des exercices clos 1,050,984 33
32	Service de trésorerie.	Frais de trésorerie	3,158,166 00	2,625,041 23	526,958 77	3,152,000 00	2,625,041 23	526,958 77	"	6,166 00	3,152,000 00	— 17,724,707 57
33		Traitement et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances	4,596,666 00	3,717,019 33	879,646 67	4,596,666 00	3,717,019 33	879,646 67	"	"	4,596,666 00	
34		Traitement et frais de service des payeurs dans les départements	946,000 00	931,591 38	14,408 62	946,000 00	850,818 82	95,181 18	"	"	946,000 00	
35	Avances aux comptoirs nationaux d'escomptes		607,000 00	332,000 00	75,000 00	407,000 00	332,000 00	75,000 00	"	200,000 00	407,000 00	
36 *bis*	Dépenses des exercices périmés		129,708 24	65,439 71	54,268 53	119,708 24	60,438 91	59,269 33	"	10,000 00	119,708 24	
			16,673,723 24	14,417,162 31	1,947,156 26	16,364,318 57	13,976,928 16	2,387,390 41	"	309,404 67	16,364,318 57	
			1,050,984 33	1,050,984 33	"	1,050,984 33	1,050,984 33	"	"	"	1,050,984 33	
36	Dépenses des exercices clos		17,724,707 57	15,468,146 64	1,947,156 26	17,415,302 90	15,027,912 49	2,387,390 41	"	309,404 67	17,415,302 90	
									309,404f 67c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.										
	CONTRIBUTIONS DIRECTES, TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES ET CADASTRE. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)										
37	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Personnel	2,399,800f 00c	2,399,770f 09c	"	2,399,770f 09c	2,190,267f 78c	209,502f 31c	"	29f 91c	2,399,770f 09c	
38	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Dépenses diverses	1,660,851 60	1,297,826 48	363,025f 12c	1,660,851 60	1,036,873 59	623,978 01	"	"	1,660,851 60	
39	Cadastre — Dépenses à la charge du fonds commun	169,264 93	66,066 69	103,198 24	169,264 93	48,631 02	120,633 91	"	"	169,264 93	
	Cadastre — ——— imputables sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux des départements	758,672 06	547,927 76	210,744 30	758,672 06	351,340 49	407,331 57	"	"	758,672 06	
40	Mutations cadastrales	720,500 00	720,464 22	35 78	720,500 00	697,785 49	22,714 51	"	"	720,500 00	
41	Remises aux percepteurs, frais de distribution de 1er avertissement, frais judiciaires et secours	12,008,909 64	8,927,956 43	3,080,953 21	12,008,909 64	8,927,956 43	3,080,953 21	"	"	12,008,909 64	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget ..... 155,265,320f 00c; Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées à divers services spéciaux : Augmentation ..... 48,328f 13c; Diminution ..... 66; 48,327 47 — 48,327 47; Crédits reportés de l'exercice 1847 pour divers services spéciaux ..... 405,508 76; Crédits accordés par des lois spéciales : Loi du 4 décembre 1849 ..... 1,228,494f 75c; — du 26 décembre 1849 ..... 1,608,046 63; — du 1er juin 1850 ..... 560,386 00; 3,396,927 38; A déduire : crédits annulés par la loi du 1er juin 1850 ..... 11,674,990 00; A déduire ..... 8,278,062 62 — 8,278,062 62; 147,441,093 61
	ENREGISTREMENT, DOMAINE ET TIMBRE. (*Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.*)										
42	Enregistrement et domaines — Personnel	8,750,000 00	8,750,000 00	"	8,750,000 00	8,727,059 27	22,940 73	"	"	8,750,000 00	
43	Enregistrement et domaines — Matériel	182,860 00	173,000 00	7,000 00	180,000 00	145,241 72	34,758 28	"	2,860 00	180,000 00	
44	Enregistrement et domaines — Dépenses diverses	1,022,900 00	976,000 00	46,900 00	1,022,900 00	927,954 46	94,945 54	"	"	1,022,900 00	
45	Timbre — Personnel	416,300 00	411,600 00	1,000 00	412,600 00	411,453 83	1,146 17	"	3,700 00	412,600 00	
46	Timbre — Matériel et dépenses diverses	535,400 00	520,000 00	15,400 00	535,400 00	467,637 68	67,762 32	"	"	535,400 00	
	FORÊTS. (*Service administratif et de surveillance dans les départements.*)										
47	Personnel	3,722,500 00	3,714,950 00	7,550 00	3,722,500 00	3,310,852 59	411,647 41	"	"	3,722,500 00	
48	Matériel	2,042,150 00	1,606,700 00	435,450 00	2,042,150 00	1,191,220 42	850,929 58	"	"	2,042,150 00	
49	Dépenses diverses	840,500 00	659,200 00	173,300 00	832,500 00	555,802 52	276,697 48	"	8,000 00	832,500 00	
	DOUANES. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)										
50	Personnel	23,108,400 00	22,731,287 53	368,712 47	23,100,000 00	22,731,287 53	368,712 47	"	8,400 00	23,100,000 00	
51	Matériel	519,900 00	405,898 00	114,002 00	519,900 00	365,077 02	154,822 98	"	"	519,900 00	
52	Dépenses diverses	1,896,000 00	1,302,881 00	587,119 00	1,890,000 00	1,182,475 24	707,524 76	"	6,000 00	1,890,000 00	
52 *bis.*	Dépense du service des douanes en Algérie	636,420 00	586,318 00	43,682 00	630,000 00	581,473 55	48,526 45	"	6,420 00	630,000 00	
	A REPORTER	61,391,328 23	55,797,846 20	5,558,072 12	61,355,918 32	53,850,390 63	7,505,527 69	"	35,409 91	61,355,918 32	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
	Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.										
	REPORT	61,391,328f 23c	55,797,846f 20c	5,558,072f 12c	61,355,918f 32c	53,850,390f 63c	7,505,527f 69c	"	35,409f 91c	61,355,918f 32c	
	CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET POUDRES À FEU. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)										
53	Contributions indirectes. — Personnel	17,030,900 00	16,917,354 78	65,500 00	16,982,854 78	16,904,912 21	77,942 57	"	48,045 22	16,982,854 78	
54	Contributions indirectes. — Matériel	459,758 38	269,631 13	82,000 00	351,631 13	156,542 21	195,088 92	"	108,127 25	351,631 13	
55	Contributions indirectes. — Dépenses diverses	2,899,050 00	2,689,337 32	190,000 00	2,879,337 32	2,627,325 66	252,011 66	"	19,712 68	2,879,337 32	
56	Contributions indirectes. — Avances recouvrables	992,000 00	801,471 64	150,000 00	951,471 64	782,907 36	168,564 28	"	40,528 36	951,471 64	
57	Poudres à feu. — Personnel	31,000 00	23,790 09	2,000 00	25,790 09	23,108 75	2,681 34	"	5,209 91	25,790 09	
58	Poudres à feu. — Matériel et dépenses diverses	2,538,780 00	2,470,761 12	2,000 00	2,472,761 12	195,196 04	2,277,565 08	"	66,018 88	2,472,761 12	
	TABACS. (*Exploitation.*)										
59	Personnel	902,300 00	892,698 72	"	892,698 72	892,698 72	"	"	9,601 28	892,698 72	
60	Matériel	5,730,000 00	5,275,374 02	421,729 21	5,697,103 23	5,257,978 22	439,125 01	"	32,896 77	5,697,103 23	
61	Achats et transports de tabacs	19,710,600 00	19,380,632 27	3,000 00	19,383,632 27	17,992,551 30	1,391,080 97	"	326,967 73	19,383,632 27	
62	Dépenses diverses	230,000 00	192,411 14	4,176 52	196,587 66	183,668 28	12,919 38	"	33,412 34	196,587 66	
	POSTES. (*Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.*)										
63	Administration et perception. — Personnel	11,992,100 00	11,861,674 89	130,425 11	11,992,100 00	11,774,179 68	217,920 32	"	"	11,992,100 00	
64	Administration et perception. — Matériel	1,226,286 00	732,823 82	493,462 18	1,226,286 00	714,669 49	511,616 51	"	"	1,226,286 00	
65	Administration et perception. — Dépenses diverses	1,808,224 00	1,568,323 54	239,900 46	1,808,224 00	1,500,574 93	307,649 07	"	"	1,808,224 00	
66	Transport des dépêches. — Personnel	2,545,329 00	2,224,902 27	320,426 98	2,545,329 25	2,090,280 24	455,049 01	0f 25c	"	2,545,329 25	
67	Transport des dépêches. — Matériel	11,860,198 00	11,183,961 99	676,235 76	11,860,197 75	10,568,653 60	1,291,544 15	"	0 25	11,860,197 75	
68	Transport des dépêches. — Dépenses diverses	6,093,240 00	4,570,541 59	1,522,698 41	6,093,240 00	4,488,337 96	1,604,902 04	"	"	6,093,240 00	
		147,441,093 61	136,853,536 53	9,861,626 75	146,715,163 28	130,003,975 28	16,711,188 00	0 25	725,930 58	146,715,163 28	
								725,930f 33c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.										
	RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES ET SUR AUTRES TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.										
	Contributions directes.										
	Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires des communes		9,734,944f 80c	31f 11c	9,734,975f 91c						(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
	Idem extraordinaires des communes		20,414,165 70	108,917 88	20,523,083 58						Crédits accordés par le budget 70,496,340f 00c
	Idem des chemins vicinaux		11,825,380 02	17,435 31	11,842,815 33						Modification résultant de la réalisation des ressources affectées à divers services spéciaux; augmentation 5,413,090 55
	Idem de l'instruction primaire		4,692,361 63	8,665 74	4,701,027 37						Crédits reportés de l'exercice 1847 pour divers services spéciaux 236,027 99
	Idem du produit des centimes imposés pour frais d'impression et de confection de rôles spéciaux d'impositions départementales et communales		27,755 49	1,019 04	28,774 53						Crédits accordés par des lois spéciales :
	Idem du produit des centimes imposés pour frais de perception de diverses impositions communales		1,398,047 85	4,117 81	1,402,165 66						Loi du 4 décembre 1849 ..... 13,201,000f 00c
	Idem sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribuées aux communes	58,542,958f 54c	2,745,062 79	28,772 28	2,773,835 07	41,032,523f 67c	17,510,485f 81c	1,200,050f 94c	1,200,000f 00c	58,543,009f 48c	— du 4 février 1850 ..... 2,270,000 00
69	Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière		648,970 05	1,533,974 36	2,182,944 41						— du 1er juin 1850 ..... 2,747,000 00
	Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres		259,418 74	496,019 46	755,438 20						18,218,000 00
	Dégrèvement et frais de confection de formules pour la contribution des patentes		2,054,187 74	880,000 00	2,934,187 74						Crédits annulés par la loi du 1er juin 1850 ..... 3,276,100 00
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions		713,761 68	"	713,761 68						14,941,900 00 .. 14,941,900 00
	Fonds spécial de non-valeurs sur les contributions de 1848		"	800,000 00	800,000 00						91,087,358 54
	Dégrèvement pour démolitions et constructions nouvelles		84,658 75	65,341 25	150,000 00						
	Taxes perçues en vertu de rôles.										
	Dégrèvements et non-valeurs sur la taxe des biens de mainmorte		8,511 10	76,488 90	85,000 00						
	——— sur les redevances des mines		41 72	5,958 28	6,000 00						
	——— sur le droit annuel dû par les chefs d'école	83,000 00	362 50	637 50	1,000 00	2,059 57	105,940 43	25,000 00	"	108,000 00	
	——— sur les taxes de vérification des poids et mesures		961 64	15,038 36	16,000 00						
		58,625,958 54	54,608,592 20	4,042,417 28	58,651,009 48	41,034,583 24	17,616,426 24	1,225,050 94	1,200,000 00	58,651,009 48	
	REMBOURSEMENTS SUR PRODUITS INDIRECTS ET DIVERS.										
	Enregistrement et domaines		1,600,000 00	40,000 00	1,640,000 00						
	Forêts		218,360 00	147,300 00	365,660 00						
70	Douanes		56,075 00	3,925 00	60,000 00						
	Contributions indirectes	6,657,500 00	4,048,608 39	10,000 00	4,058,608 39	6,095,387 46	502,933 48	"	59,179 06	6,598,320 94	
	Postes		19,490 85	3,009 15	22,500 00						
	Produits divers		424,241 39	27,311 16	451,552 55						
71	Répartitions de produits de plombage, d'estampillage, etc., en matière de douanes	1,000,000 00	965,451 00	14,549 00	980,000 00	953,103 23	26,896 77	"	20,000 00	980,000 00	
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.										
	Enregistrement et domaines		1.215,000 00	115,000 00	1,330,000 00						
	Forêts		102,000 00	"	102,000 00						
72	Douanes	3,088,400 00	878,786 00	21,214 00	900,000 00	2,758,534 66	267,667 36	"	62,197 98	3,026,202 02	
	Contributions indirectes		687,802 02	"	687,802 02						
	Postes		5,757 40	642 60	6,400 00						
73	Primes à l'exportation des marchandises	19,500,000 00	18,102,362 00	2,033,638 00	20,136,000 00	14,491,891 09	5,644,108 91	636,000 00	"	20,136,000 00	
74	Escompte sur divers droits	2,215,500 00	2,135,232 12	30,267 88	2,165,500 00	2,128,110 08	37,389 92	"	50,000 00	2,165,500 00	
		91,087,358 54	85,067,758 37	6,489,274 07	91,557,032 44	67,461,609 76	24,095,422 68	1,861,050 94	1,391,377 04	91,557,032 44	
								469,673f 90c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DES MINISTRES, pour les dépenses propres à l'exercice 1849.	pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.												
Dette publique	462,895,562f 00	443,932,011f 35	18,957,142f 19	462,889,153f 54	421,414,715f 49	"	421,414,715f 49	41,474,438f 05	"	6,408f 46	462,889,153f 54	
Dotations	9,709,288 00	9,151,000 00	95,747 11	9,246,747 11	8,601,000 00	"	8,601,000 00	645,747 11	"	462,540 89	9,246,747 11	
Ministère de la justice	26,815,738 20	26,351,869 69	129,815 73	26,481,685 42	24,274,711 20	2,475f 99	24,277,187 19	2,204,498 23	"	334,052 78	26,481,685 42	
——— des affaires étrangères	10,334,540 81	7,709,498 29	2,547,042 52	10,256,540 81	7,195,014 48	51,609 53	7,246,624 01	3,009,916 80	"	78,000 00	10,256,540 81	
——— de l'instruction publique et des cultes	64,397,536 31	49,927,082 35	13,769,729 96	63,696,812 31	44,490,605 20	399,657 29	44,890,262 49	18,806,549 82	"	700,724 00	63,696,812 31	
——— de l'intérieur	155,194,761 51	115,901,363 58	36,225,318 09	152,126,681 67	108,141,982 19	110,291 26	108,252,273 45	43,874,408 22	"	3,068,079 84	152,126,681 67	
——— de l'agriculture et du commerce	20,538,518 07	13,118,061 93	5,894,011 09	19,012,073 02	12,252,633 65	7,556 41	12,260,190 06	6,751,882 96	"	1,526,445 05	19,012,073 02	
——— des travaux publics	172,509,407 99	158,262,597 68	10,374,465 56	168,637,063 24	133,358,173 48	723,582 46	134,081,755 94	34,555,307 30	"	3,872,344 75	168,637,063 24	
——— de la guerre	393,636,386 34	343,608,826 93	50,011,559 41	393,620,386 34	332,883,638 02	618,390 51	333,502,028 53	60,118,357 81	"	16,000 00	393,620,386 34	
——— de la marine	103,248,159 37	80,723,161 57	19,776,997 80	100,500,159 37	79,508,489 00	423,859 14	79,932,348 14	20,567,811 23	"	2,748,000 00	100,500,159 37	
——— des finances	17,724,707 57	15,468,146 64	1,947,156 26	17,415,302 90	13,976,928 16	1,050,984 33	15,027,912 49	2,387,390 41	"	309,404 67	17,415,302 90	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	147,441,093 61	136,853,536 53	9,861,626 75	146,715,163 28	130,003,975 28	"	130,003,975 28	16,711,188 00	"	725,930 33	146,715,163 28	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.	91,087,358 54	85,067,758 37	6,489,274 07	91,557,032 44	67,461,609 76	"	67,461,609 76	24,095,422 68	469,673f 90	"	91,557,032 44	
TOTAUX	1,675,533,058 32	1,486,074,914 91	176,079,886 54	1,662,154,801 45	1,383,563,475 91	3,388,406 92	1,386,951,882 83	275,202,918 62	469,673 90	13,847,930 77	1,662,154,801 45	
									13,378,256 87			*Suit le Résultat général du Compte provisoire du budget de 1849.*

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Résultat général du Compte provisoire.

Il résulte des tableaux qui précèdent, que les dépenses probables de l'exercice 1849 s'élèvent à		1,662,154,801f 45c
Et que les ressources présumées du même exercice ne sont que de la somme de		1,456,499,678 77
Il en résulterait un excédant de dépense de		205,655,122 68
Mais, comme selon l'usage et d'après les dispositions de l'article 11 de la loi du 20 avril 1845, qui soumet le service colonial à un règlement ultérieur, on a retiré de la dépense et de la recette les résultats de ce service, il convient de les y rétablir pour faire connaître la situation complète de l'exercice, dont ils ne cessent pas de former un des éléments, savoir :		
En dépense (voir le tableau page 299) pour la somme de	26,702,168f 21c	
En recette (voir le tableau page 297) pour	5,676,134 00	
Excédant de dépense	21,026,034 21	21,026,034 21
Le découvert de l'exercice s'élèverait ainsi à		226,681,156 89
En outre, on doit, dès à présent, prévoir les augmentations et réductions suivantes, quoique le chiffre ne puisse en être déterminé avec certitude qu'à l'époque du règlement définitif de l'exercice.		
D'une part, les ressources du budget de 1849 comprennent les restes à recouvrer ci-après qui y ont été transportés lors du règlement de l'exercice 1848, et qu'il y a lieu d'en défalquer, savoir :		
Reste à recouvrer provenant du dixième de l'octroi constaté à la charge de la ville de Paris, et dont, aux termes de la loi du 8 mars 1850, le recouvrement ne s'effectuera que par annuités, à partir de 1850	5,993,167f 17c	
Restes à recouvrer sur divers produits qui ont été, pour 1849, une augmentation réelle de ressources; mais qui seront balancés, en règlement final, par des reliquats équivalents que l'exercice 1849 lèguera à l'exercice suivant (par approximation), ci	6,706,832 83	
Total des atténuations de ressources	12,700,000 00	
D'autre part, les dépenses doivent être réduites de celles qui resteront à payer en clôture d'exercice, et qu'on suppute, d'après le montant des restes à payer sur exercices clos qui ont été supportés par l'exercice 1849, soit	3,400,000 00	
Reste	9,300,000 00	9,300,000 00
Le découvert final de l'exercice 1849 doit, en conséquence, être évalué à		235,981,156 89

BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

État des Recettes et des Payements faits au 31 Décembre 1849.

BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

État des Recettes et des Payements faits à l'époque du 31 décembre 1849.

RECETTES.

NATURE DES RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	4,735f 29c	4,735f 29c	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	11,296 50	11,296 50	"
Droits divers et recettes à différents titres	18,342 06	18,342 06	"
Tabacs	0 25	0 25	"
Poudres à feu	"	"	"
	34,374 10	34,374 10	"
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DE L'EXERCICE 1848.			
Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1848, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1850, par le projet de loi de règlement de l'exercice 1848, SAVOIR :			
Service départemental	3,077,668f 02c	4,064,657 19	"
Divers services spéciaux	986,989 17		
		4,099,031 29	"

PAYEMENTS.

CHAPITRES spéciaux.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES CONSTATÉES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
	DOTATIONS.			
23	Pouvoir exécutif	50,000f 00c	50,000 00	"
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
	1re SECTION. — *Service ordinaire.*			
9	Solde et entretien des troupes	230,875 52	230,875 52	"
15	Fourrages	8,015,044 76	8,015,044 76	"
		8,245,920 28	8,245,920 28	"
	MINISTÈRE DE LA MARINE.			
	1re SECTION. — *Service ordinaire.*			
5	Solde et habillement des équipages	763,025 87	763,025 87	"
17	Frais de voyages	10,150 75	10,150 75	"
		773,176 62	773,176 62	"
"	Payements faits par le trésor sur traites de la marine, et restant à régulariser au 31 décembre 1849, en atténuation des restes à payer que le budget de la marine présente à la clôture des exercices antérieurs à 1849	228,006 44	228,006 44	"
		1,001,183 06	1,001,183 06	"
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.			
69	Restitutions sur les contributions directes. (Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions.)	866,912 00	866,912 00	"
	RÉCAPITULATION.			
	SERVICE ORDINAIRE.			
	Dotations	50,000 00	50,000 00	"
	Ministère de la guerre	8,245,920 28	8,245,920 28	"
	——— de la marine	1,001,183 06	1,001,183 06	"
	Remboursements et restitutions	866,912 00	866,912 00	"
		10,164,015 34	10,164,015 34	"

Voir à la page suivante le Résultat général des opérations relatives au budget de l'exercice 1850.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Résultat général des opérations constatées sur le budget de l'exercice 1850, au 31 décembre 1849.

Payements sur les services des ministères	10,164,015f 34c
Recouvrements sur les produits du budget	34,374 10
EXCÉDANT des payements	10,129,641 24
Fonds départementaux et spéciaux reportés des exercices précédents. (A déduire.)	4,064,657 19
EXCÉDANT de payement	6,064,984 05
Ce dernier résultat, rapproché du prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1850, pour couvrir l'insuffisance de ressources du service colonial de cet exercice, dont les besoins ont dû être, en partie, assurés d'avance par des envois de fonds faits aux colonies, dans les derniers mois de l'année 1849 (voir, page 574, l'application qui a été faite de ce prélèvement au compte du service colonial)	12,830,867 00
Fait ressortir l'excédant de dépense pour lequel le budget de l'exercice 1850 est employé dans la situation générale des finances. (Voir page 387.)	18,895,851 05

SITUATION FINANCIÈRE

DU SERVICE

DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES

IMPUTABLES SUR DES RESSOURCES SPÉCIALES.

1° Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.

2° Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.

NOTE

Sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires imputables sur des Ressources spéciales.

L'Etat fait exécuter, depuis 1837, des travaux extraordinaires qui se sont partagés en trois catégories distinctes, selon la nature des ressources que les lois leur ont primitivement affectées :

1° Travaux imputables sur les excédants de recette des budgets, ou sur le produit disponible de la réserve de l'amortissement. (Loi du 17 mai 1837.)

2° Travaux à la dépense desquels le produit d'un emprunt en rentes a été assigné. (Loi du 25 juin 1841.)

3° Travaux des grandes lignes de chemins de fer et autres dépenses provisoirement imputées sur les fonds de la dette flottante, et auxquels ont été ensuite attribuées diverses ressources spéciales ainsi que les fonds de réserve de l'amortissement, après l'extinction des découverts du trésor. (Loi du 11 juin 1842.)

Ainsi qu'on l'a annoncé, page 369 du compte général des finances de l'année 1843, les travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837 ont été l'objet, dans ledit compte, d'une situation complète et définitive qu'il n'y a plus eu lieu de reproduire dans ceux des années subséquentes, le régime financier appliqué, en vertu de la loi précitée, aux ressources et aux besoins des travaux extraordinaires des exercices 1837 à 1841, s'étant trouvé, à partir de l'exercice 1842, remplacé par celui qui a été consacré par la loi du 25 juin 1841.

Les explications qui suivent font connaître la situation financière des deux autres natures de travaux à la clôture du dernier exercice réglé définitivement, celui de 1848. Plusieurs motifs s'opposent à ce que cette situation comprenne, en outre, de même que pour les années précédentes, les crédits ouverts sur les budgets en cours d'exécution. D'une part, la spécialité du service des travaux extraordinaires a dû cesser d'être observée dans le budget de 1849 (1). D'une autre part, l'application en recette qui a été faite à ce budget, à titre de *ressource extraordinaire* du solde non employé sur l'exercice 1848, de l'emprunt affecté aux travaux régis par la loi du 21 juin 1841, a eu pour effet de clore

---

(1) Voir, 1° l'exposé des motifs, à l'Assemblée nationale, du projet de budget rectifié pour 1848, page 5; 2° le rapport du comité des finances de l'assemblée, sur ce budget, page 13; 3° la discussion du même budget (ministère des travaux publics) au *Moniteur* du 28 novembre 1848, page 3,376.

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

définitivement avec ledit exercice, le régime des travaux procédant de la loi du 25 juin 1841, et de nécessiter la réunion des crédits généraux restant à employer sous ce régime à ceux que la loi du 11 juin 1842 ou les lois subséquentes ont autorisés. Enfin, le rétablissement, au budget de 1850, d'une spécialité unique pour des travaux extraordinaires, doit donner lieu de coordonner, sous la nomenclature des chapitres adoptés dans ce budget, les entreprises qui, jusqu'à 1849, ont fait l'objet de deux séries de chapitres séparés. La nouvelle situation financière qui serait à dresser d'après ces vues, avec le concours des ministères ordonnateurs des travaux extraordinaires, ne pourrait, dans tous les cas, être établie qu'à la clôture définitive des payements de l'exercice 1849, attendu qu'ayant pour point de départ des crédits généraux ceux qui restaient à employer à l'ouverture de cet exercice pour les travaux régis par les lois du 25 juin 1841 et du 11 juin 1842, elle devrait, quant aux crédits spéciaux, présenter d'abord ceux qui ont été dépensés sur 1849. Or la fusion, indiquée ci-dessus, des travaux extraordinaires dans le budget de 1849, rendra nécessaire d'établir administrativement, au vu des comptes définitifs d'exercices rendus par articles de dépenses, les résultats que n'indiquent pas les écritures des comptables.

1° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

(SITUATION DÉFINITIVE.)

Le compte général des finances de l'année 1848 a fait connaître, page 365, que les crédits généraux accordés pour ces travaux, auxquels a été affecté l'emprunt de 450 millions, autorisé par la loi du 25 juin 1841, s'élevaient à la somme de..... 497,171,400f

Sur ces allocations générales, des crédits spéciaux par exercice ont été, ainsi qu'il suit, employés par les ministres, jusqu'à l'exercice 1848, inclusivement, savoir :

Exercice 1842.....	117,485,601f 01c	
——— 1843.....	109,881,025 16	
——— 1844.....	86,924,753 54	
——— 1845.....	63,095,420 70	
——— 1846.....	47,486,813 69	
——— 1847.....	29,388,004 36	
——— 1848.....	18,937,850 95	
ENSEMBLE.....	473,199,469 41	
Mais, ainsi qu'on l'a expliqué au compte général de finances des années précédentes, il est nécessaire de déduire de ces crédits spéciaux ceux qui, étant restés disponibles à la fin de la période antérieure au régime fondé par la loi du 25 juin 1841,		
A REPORTER.....	473,199,469 41	497,171 400

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

REPORTS		473,199,469f 41c	497,171,400f 00c
ont dû être employés, concurremment, sur les exercices 1842 et 1843, avec ceux qui avaient été ouverts sous ce régime, savoir :			
Crédits restés à la disposition du ministre des travaux publics, à l'époque de l'abrogation de la loi du 17 mai 1837, et réimputés aux exercices 1842 et 1843	19,830,199f 49c		
Crédits pour travaux de fortification de Paris non employés par le ministre de la guerre à la clôture de l'exercice 1841, et réimputés aux exercices 1842 et 1843	24,472,321 67	44,302,521 16	
Les crédits spéciaux auxquels les ressources déterminées par la loi du 25 juin 1841 ont dû subvenir, ne s'élèvent plus ainsi qu'à		428,896,948 25	428,896,948 25
Et il est resté, par conséquent, à la clôture de l'exercice 1848, des allocations générales à employer par exercice (voir les détails contenus dans le tableau, page 359) pour la somme de			68,274,451 75

On fait mention ici, que, comme on l'a indiqué au compte général des finances de 1848, page 367, ce solde contient, pour le ministère des travaux publics, des crédits généraux non encore répartis par entreprises, et dont le montant, réduit depuis 1842, par des affectations successives, ne s'élève plus qu'à 700,000 francs.

Quant au rapprochement des crédits spéciaux ci-dessus, avec les ressources qui ont été appliquées à en solder le montant, il s'établit ainsi qu'il suit :

Les crédits spéciaux employés sur les exercices 1842 à 1848 se sont élevés, ainsi qu'on vient de le dire, à		428,896,948 25
De plus, les dépenses faites sur ces crédits se sont augmentées de celles qui ont eu lieu de 1844 à 1848, à titre d'exercices clos, et pour lesquelles il n'existe pas de crédits généraux préalablement ouverts, ci	880,138f 82c	
Mais elles se sont atténuées des dépenses restées à payer sur les exercices 1842 à 1848, ci	636,368 85	
RESTE	243,769 97	243,769 97
En sorte que les dépenses se sont élevées, en définitive, à		429,140,718 22

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

REPORT..... 429,140,718f 22c

L'emprunt de 1841 a présenté une ressource de 450 millions, savoir :

Portion négociée le 18 octobre 1841.....	150,000,000c	
Portion négociée le 9 décembre 1844.....	200,000,000	
Complément réalisé en 1849, au moyen de la consolidation de fonds des caisses d'épargne. (Loi du 22 juin 1845.).....	100,000,000	
ENSEMBLE.....	450,000,000	450,000,000 00

Il est, en conséquence, resté disponible, après le payement des dépenses faites sur les exercices 1842 à 1848 inclusivement, un solde dont l'application aux besoins généraux de l'exercice 1849, a eu lieu en vertu de la loi de budget, et qui, évalué à 20,000,000 francs dans le tableau des voies et moyens de ce budget (État C), s'est élevé, en réalité, à..... 20,859,281 78

Ces différents termes se trouvent développés et justifiés par exercice, dans le tableau qui suit :

EXERCICES.	RESSOURCES APPLIQUÉES.	CRÉDITS EMPLOYÉS aux dépenses.	DÉPENSES PAYÉES à titre d'exercices clos.	DÉPENSES RESTÉES À PAYER.	DIFFÉRENCES ENTRE LES RESSOURCES ET LES CRÉDITS, pour l'excédant des dépenses d'exercices clos, sur celles qui sont restées à payer. En plus.	En moins.
1842.....	74,736,134f 52c	74,799,397f 81c	"	63,263f 29c	"	63,263f 29c
1843.....	108,154,230 27	108,264,707 20	"	110,476 93	"	110,476 93
1844.....	86,862,108 14	86,924,753 54	40,879f 55c	103,524 95	"	62,645 40
1845.....	63,068,109 74	63,095,420 70	107,584 50	134,895 46	"	27,310 96
1846.....	47,524,722 26	47,486,813 69	120,601 46	82,692 89	37,908f 57c	"
1847.....	29,578,095 95	29,388,004 36	312,398 10	122,306 51	190,091 59	"
1848.....	19,217,317 34	18,937,850 95	298,675 21	19,208 82	279,466 39	"
	429,140,718 22	428,896,948 25	880,138 82	636,368 85	507,466 55	263,696 58
Portion attribuée au budget général de 1849...	20,859,281 78		243,769 97		243,769 97	
TOTAL de l'emprunt.	450,000,000 00					

Enfin, l'on doit remarquer, au point de vue des charges que le régime des travaux autorisés par la loi du 25 juin 1841, laisse encore au trésor, et qui sont représentés par les crédits généraux non employés à la clôture de l'exercice 1848, qu'elles proviennent :

1° De la portion desdites allocations qui n'était pas couverte par les ressources que la loi précitée avait prévues, ci..... 47,171,400f 00c

2° Des crédits pour rappels d'exercices clos qui, déduction faite des restes à payer, sont également restés en dehors des prévisions de cette loi..... 243,769 97

3° Des dépenses auxquelles devait pourvoir la portion de l'emprunt portée en recette au budget général de 1849, ci..... 20,859,281 78

TOTAL, comme ci-dessus, des crédits généraux non employés sous le régime de la loi du 25 juin 1841, et qui, en vertu de l'art. 16 de la loi du 3 juillet 1846, sont à réunir aux travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842. (Voir ci-après.) 68,274,451 75

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

(*Établissement de grandes lignes de chemins de fer et Travaux divers.*)

La loi du 11 juin 1342 a créé, comme on l'a dit plus haut, un système général de grandes lignes de chemins de fer, dont la dépense, en ce qui concerne l'État, devait provisoirement être imputée sur les ressources de la dette flottante du trésor, jusqu'à ce que l'extinction des découverts constatés à la charge des budgets ordinaires des exercices 1840 et suivants ait permis d'y attribuer les fonds disponibles de l'amortissement; en outre, il a été ensuite affecté à l'atténuation de ces avances, 1° le montant des remboursements de diverses natures à faire par des compagnies de chemins de fer (article 16 de la loi du 3 juillet 1846); 2° le produit de l'emprunt de 350 millions négocié en vertu de la loi du 8 août 1847).

Les dépenses dont il s'agit, autorisées tant par la loi du 11 juin 1842 que par les autres lois subséquentes, et divers travaux dont l'exécution a été soumise au même régime de ressources, ont été l'objet d'allocations générales, qui se trouvent détaillées dans le tableau ci-après, pages 360 et 361, et se résument ainsi qu'il suit, pour chacune des années pendant lesquelles elles ont été accordées.

Les anciennes Chambres législatives ont successivement voté, pendant les sessions ci-après, des allocations montant à 1,109,218,361 francs, savoir:

Session de 1842	148,000,000f 00c	1,109,218,361f 00
—— de 1843	7,000,000 00	
—— de 1844	365,517,000 00	
—— de 1845	193,019,000 00	
—— de 1846	369,922,361 00	
—— de 1847	25,760,000 00	

Plusieurs décrets du Gouvernement provisoire et de l'Assemblée nationale ont, en outre, ouvert divers crédits pendant l'année 1848; bien que ces crédits n'aient pas été formulés explicitement dans lesdits décrets, comme *allocations générales*, ils doivent néanmoins être considérés comme tels, puisqu'ils s'appliquent à des dépenses nouvelles, non comprises parmi les travaux qui avaient déjà été autorisés; dépenses pour lesquelles les crédits spéciaux, accordés par exercice, doivent nécessairement, d'après la législation qui régit le service extraordinaire, procéder de crédits généraux préexistants et formant le point de départ de la situation financière de chaque entreprise. Ces crédits, dont le détail a été présenté page 368 du *Compte général des finances de 1848*, se sont élevés à..... 12,940,000 00

Enfin, les crédits généraux ci-après ont été ouverts par des lois spéciales votées pendant l'année 1849 :

Loi du 7 mai 1849. — Achèvement du chemin de fer de Tours à Nantes, ci	14,850,000c	20,421,000 00
Loi du 7 mai 1849. — Travaux à la charge de l'État sur le chemin de fer de Vierzon au Bec-d'Allier	5,200,000	
Loi du 7 mai 1849. — Liquidation de l'entreprise des chemins de fer de Montpellier à Nîmes	371,000	

A REPORTER..... 1,142,579,361 00

Note sur la situation financière du service des Travaux extraordinaires.

REPORT		1,142,579,361 00

Sur ces allocations générales, des crédits spéciaux par exercice ont été, ainsi qu'il suit, employés par les ministres, ou mis à leur disposition jusques et y compris l'exercice 1848, savoir :

Crédits employés aux dépenses définitivement liquidées pour les exercices ci-après :

Exercice 1842	1,368,937f 58c	
——— 1843	27,256,795 12	
——— 1844	43,244,801 45	
——— 1845	100,683,159 05	
——— 1846	121,927,755 35	
——— 1847	148,093,444 44	
——— 1848	140,689,363 79	
Les crédits spéciaux montant, dans leur ensemble, à	583,264,256 78	583,264,256 78

Il restait, au 1er janvier 1850, des allocations générales à répartir par exercice (voir les détails contenus dans le tableau ci-après, page 361) pour une somme totale de 559,315,104 22

De plus, il y a lieu d'y ajouter, comme on l'a vu ci-dessus, le solde des travaux autorisés par la loi du 27 juin 1841, et qui, à partir de 1849, doit être dépensé cumulativement avec ceux qui procèdent de la loi du 11 juin 1842, ci. 68,274,451 75

TOTAL des dépenses qui restent à faire pour les travaux extraordinaires, sur les exercices 1849 et subséquents 627,589,555 97

Suite de la SITUATION FINANCIÈRE DU SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

1° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

Tableau définitif des Allocations générales et des Crédits spéciaux par exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS GÉNÉRAUX accordés sous le régime de la loi du 25 juin 1841.	CRÉDITS COMPRIS DANS LES COMPTES DÉFINITIFS DES EXERCICES 1842.	1843.	1844.	1845.	CRÉDITS SPÉCIAUX. 1846.	1847.	1848.	TOTAL.	À DÉDUIRE. Solde des crédits accordés antérieurement à la loi du 25 juin 1841, et qui étaient restés à employer concurremment avec les crédits ci-contre.	MONTANT des crédits spéciaux employés sous le régime de la loi du 25 juin 1841.	RESTE À EMPLOYER à la clôture de l'exercice 1848, sur les crédits généraux procédant de la loi du 25 juin 1841.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.													
1	Routes nationales, classées avant le 1er janvier 1837..	25,800,000f 00c	9,304,866f 36c	9,994,883f 52c	7,585,927f 06c	688,795f 97f	159,292f 28c	28,767f 93	"	27,852,533f 12c	2,058,327f 56	25,794,205f 56c	5,794f 44	
2	Routes nationales classées depuis le 1er janvier 1837..	"	301,101 33	192,659 14	244,563 37	66,306 01	"	"	"	804,629 85	804,629 85	"	"	
3	Routes nationales et ports maritimes de la Corse.....	6,798,500 00	1,180,138 40	1,151,948 78	1,383,705 48	1,116,266 70	1,000,491 57	816,830 97	110,621f 40	6,760,003 30	784,040 93	5,975,962 37	822,537 63	
4	Achèvement des routes stratégiques de l'Ouest.....	"	56,498 07	3,505 08	17,788 27	22,068 57	"	"	"	99,859 99	99,859 99	"	"	
5	Ponts.....	200,000 00	442,659 36	318,438 88	57,944 41	6,339 12	17,779 20	22,691 57	"	865,852 54	708,486 03	157,366 51	42,633 49	
6	Amélioration de rivières.....	24,016,592 00	7,487,336 55	6,457,155 07	4,855,437 43	3,213,396 24	2,159,969 58	976,721 47	345,715 83	25,495,732 17	1,671,733 08	23,823,999 09	192,592 91	
6 *bis*.	Amélioration de rivières. (Loi du 8 juillet 1840.).....	5,850,000 00	1,205,000 00	870,615 94	1,000,000 00	829,035 17	863,842 99	509,314 78	240,000 00	5,517,808 88	335,835 87	5,181,973 01	668,026 99	
7	Service des canaux du Nivernais et du Berry.....	4,000,000 00	1,416,853 81	1,297,501 20	634,297 90	814,116 23	577,101 52	628,899 35	429,682 73	5,798,452 74	1,920,774 41	3,877,678 33	122,321 67	
8	Études de navigation.....	"	1,909 84	"	"	"	"	"	"	1,909 84	1,909 84	"	"	
9	Amélioration des ports maritimes.....	35,651,547 00	9,469,750 56	6,664,502 09	6,235,020 69	4,718,349 49	3,390,400 37	3,060,095 85	1,638,239 20	35,176,358 25	4,322,725 88	30,853,632 37	4,797,914 63	
10	Chemins de fer. (Garanties d'intérêts et prêts aux compagnies.).....	18,100,000 00	1,550,000 00	14,500,000 00	700,000 00	600,000 00	200,000 00	300,000 00	"	17,850,000 00	850,000 00	17,000,000 00	1,100,000 00	
10 *bis*.	Chemins de fer construits par l'État.....	16,500,000 00	8,861,717 24	6,328,342 87	4,704,747 48	1,164,990 99	137,797 65	608 71	"	21,198,204 94	5,012,608 88	16,185,596 06	314,403 94	
11	Établissement de nouveaux canaux.....	68,652,361 00	14,000,600 00	17,314,982 48	15,930,346 66	9,159,923 89	10,198,977 89	61,162 60	1,798,415 00	68,464,408 52	16,725 65	68,447,682 87	204,678 13	
11 *bis*	Établissement de nouveaux canaux. (Loi du 8 juillet 1840 et décret du 24 mai 1848.).....	14,500,000 00	2,949,450 26	3,390,000 00	3,900,000 00	2,825,093 88	1,840,450 00	401,881 65	430,000 00	15,736,875 79	1,242,541 52	14,494,334 27	5,665 73	
	Crédits généraux restant à répartir.....	(A) 700,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	700,000 00	
		220,769,000 00	58,317,881 78	68,484,535 05	47,249,778 75	25,224,682 26	20,546,103 05	6,806,974 88	4,992,674 16	231,622,629 93	19,830,199 49	211,792,430 44	8,976,569 56	
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.													
1	Travaux de fortification de Paris.....	92,000,000 00	41,894,663 32	22,506,762 48	20,035,763 68	19,224,131 31	9,166,765 28	2,643,192 68	599,988 10	116,071,266 85	24,472,321 67	91,598,945 18	401,054 82	
2	Travaux de fortification des autres places.....	47,280,900 00	6,289,609 89	7,016,678 33	6,121,314 59	4,570,195 09	4,545,750 25	4,070,915 20	2,126,403 96	34,740,867 31	"	34,740,867 31	12,540,032 69	
3	Travaux pour les bâtiments militaires.....	74,160,000 00	7,365,124 22	7,622,039 97	7,251,575 54	7,407,692 98	7,102,609 92	8,357,671 50	4,919,540 93	50,026,255 06	"	50,026,255 06	24,133,744 94	
4	Construction pour le service de l'artillerie.....	8,600,000 00	307,717 99	359,922 58	1,013,730 25	1,088,715 86	579,351 84	1,396,975 83	410,904 44	5,157,318 79	"	5,157,318 79	3,442,681 21	
5	Constructions aux établissements des poudres et salpêtres.....	3,011,500 00	255,878 16	309,539 62	310,186 94	330,549 87	200,046 58	83,256 75	314,700 66	1,804,158 58	"	1,804,158 58	1,207,341 42	
		225,052,400 00	56,112,993 58	37,814,942 98	34,732,571 00	32,621,285 11	21,594,523 87	16,552,011 96	8,371,538 09	207,799,866 59	24,472,321 67	183,327,544 92	41,724,855 08	
	MINISTÈRE DE LA MARINE.													
1	Fort Boyard (y compris 350,000 fr. par arrêté du 30 avril 1848) (B).....	2,850,000 00	353,813 91	567,843 85	514,292 64	376,330 83	373,303 29	50,563 56	295,329 44	2,531,477 52	"	2,531,477 52	318,522 48	
2	Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon..	1,500,000 00	699,999 73	700,000 00	99,991 28	"	"	"	"	1,499,991 01	"	1,499,991 01	8 99	
3	Établissements à créer à Castineau.....	3,000,000 00	984 00	313,881 78	1,188,096 23	199,628 36	246,127 13	288,736 51	282,513 84	2,519,967 85	"	2,519,967 85	480,032 15	
4	Digue et arsenal de Cherbourg.....	44,000,000 00	1,999,928 01	1,999,821 50	3,140,023 64	4,673,494 14	4,726,756 35	5,689,717 45	4,995,795 42	27,225,536 51	"	27,225,536 51	16,774,463 49	
		51,350,000 00	3,054,725 65	3,581,547 13	4,942,403 79	5,249,453 33	5,346,186 77	6,029,017 52	5,573,638 70	33,776,972 89	"	33,776,972 89	17,573,027 11	
	TOTAL GÉNÉRAL.....	(B) 497,171,400 00	117,485,601 01	109,881,025 16	86,924,753 54	63,095,420 70	47,486,813 69	29,388,004 36	18,937,850 95	473,199,469 41	44,302,521 16	428,896,948 25	68,274,451 75	

Suite de la SITUATION FINANCIÈRE DU SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

Tableau comparatif, au 1er janvier 1850, des Allocations générales et des Crédits spéciaux par exercice.

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS GÉNÉRAUX.	CRÉDITS SPÉCIAUX. — CRÉDITS COMPRIS DANS LES COMPTES DÉFINITIFS DES EXERCICES. 1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	TOTAL.	RESTE À EMPLOYER à la clôture de l'exercice 1848 sur les crédits généraux.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.										
13	Établissem^t de grandes lignes des chemins de fer.	659,356,000f 00c	1,368,937f 58c	27,256,795f 12c	34,351,899f 68c	71,497,024f 20c	82,379,852f 66c	77,831,744f 02c	83,542,691f 19c	378,228,944f 45c	281,127,055f 55c
14	Prêts et subvention aux compagnies des chemins de fer de Paris à Rouen et de Rouen au Havre.	22,000,000 00	"	"	6,600,000 00	13,400,000 00	"	1,500,000 00	450,000 00	21,950,000 00	50,000 00
14 *bis*.	Prêt à la compagnie du chemin de fer de Montereau à Troyes	3,000,000 00	"	"	"	"	"	3,000,000 00	"	3,000,000 00	"
15	Travaux de routes nationales	6,000,000 00	"	"	2,224,353 93	3,343,686 99	415,703 58	14,573 93	"	5,998,318 43	1,681 57
16	Ports maritimes, phares et fanaux	96,174,361 00	"	"	68,547 84	1,745,939 21	11,853,969 86	12,206,093 61	8,952,129 15	34,826,679 67	61,347,681 33
17	Achèvement et perfectionnement des routes nationales	77,500,000 00	"	"	"	7,429,940 06	14,856,140 84	14,830,282 29	12,340,113 75	49,456,476 94	28,043,523 06
18	Construction de trois édifices à affecter à des services d'intérêt général	7,461,000 00	"	"	"	445,940 68	1,681,788 39	2,485,922 25	1,199,870 15	5,813,521 47	1,647,478 53
19	Construction de divers ponts	5,150,000 00	"	"	"	12,652 92	973,311 87	1,746,471 92	1,468,900 93	4,201,337 64	948,662 36
19 *bis*.	Reconstruction de cinq ponts	2,940,000 00	"	"	"	"	"	"	1,349,992 39	1,349,992 39	1,590,007 61
20	Établissement de nouveaux canaux	39,500,000 00	"	"	"	"	1,899,843 64	8,905,366 67	3,918,189 66	14,723,399 97	24,776,600 03
21	Amélioration de rivières	78,000,000 00	"	"	"	"	687,331 03	4,818,111 90	6,097,132 35	11,602,575 28	66,397,424 72
22	Amélioration de la Marne entre son embouchure et Dizy	1,000,000 00	"	"	"	"	"	"	1,000,000 00	1,000,000 00	"
		998,081,361 00	1,368,937 58	27,256,795 12	43,244,801 45	97,875,184 06	114,747,941 87	127,338,566 59	120,319,019 57	532,151,246 24	465,930,114 76
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
6	Travaux de fortification du Havre	5,880,000 00	"	"	"	784,587 38	1,693,361 64	1,177,862 38	483,900 00	4,139,711 40	1,740,288 60
7	Armement des fortifications de Paris	14,130,000 00	"	"	"	847,763 89	2,979,990 62	2,711,269 07	2,125,270 77	8,664,294 35	5,465,705 65
8	Travaux de fortification de diverses places	18,140,000 00	"	"	"	1,175,284 97	2,345,830 54	3,358,344 50	2,055,534 61	8,934,994 62	9,205,005 38
9	Reconstruction de l'arsenal d'Amiens	188,000 00	"	"	"	338 75	44,569 35	99,694 15	42,375 07	186,977 32	1,022 68
10	Création d'un hôpital militaire thermal à Vichy.	160,000 00	"	"	"	"	"	155,841 65	2,201 48	158,043 13	1,956 87
		38,498,000 00	"	"	"	2,807,974 99	7,063,752 15	7,503,011 75	4,709,281 93	22,084,020 82	16,413,979 18
	MINISTÈRE DE LA MARINE.										
5	Curage et défense de la petite rade de Toulon	10,500,000 00	"	"	"	"	208 70	"	1,514,708 82	1,514,917 52	8,985,082 48
6	Amélioration de Port-Vendres	2,500,000 00	"	"	"	"	115,852 63	290,306 03	642,715 48	1,048,874 14	1,451,125 86
7	Salaires d'ouvriers	12,000,000 00	"	"	"	"	"	1,598,109 79	1,727,435 57	3,325,545 36	8,674,454 64
8	Approvisionnements généraux de la flotte	48,000,000 00	"	"	"	"	"	4,670,696 54	7,770,950 09	12,441,646 63	35,558,353 37
9	Approvisionnements de prévoyance	33,000,000 00	"	"	"	"	"	6,692,753 74	4,005,252 33	10,698,006 07	22,301,993 93
		106,000,000 00	"	"	"	"	116,061 33	13,251,866 10	15,661,062 29	29,028,989 72	76,971,010 28
	TOTAL GÉNÉRAL	1,142,579,361 00	1,368,937 58	27,256,795 12	43,244,801 45	100,683,159 05	121,927,755 35	148,093,444 44	140,689,363 79	583,264,256 78	559,315,104 22

OBSERVATIONS.		
Les crédits généraux accordés pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer se développent ainsi qu'il suit :		
Chemin du Nord.	Chemin de Paris à Lille et à Valenciennes. (Lois du 11 juin 1842, du 26 juillet 1844, du 5 août 1844, du 15 juillet 1845 et du 9 août 1847.)	83,435,000f
	Embranchement de Lille sur Calais et Dunkerque. (Loi du 26 juillet 1844.)	15,000,000
		98,435,000f
Chemin de Paris à Strasbourg.	Partie comprise entre Paris et Hommarting. (Loi du 2 août 1844.)	88,700,000
	Partie comprise entre Hommarting et Strasbourg. (Loi du 11 juin 1842 et décret du 24 avril 1848.)	13,500,000
		102,200,000
Chemin de Paris à la Méditerranée.	Partie (commune au chemin de la Méditerranée au Rhin) comprise entre Dijon et Châlons. (Lois du 11 juin 1842 et du 16 juillet 1845.)	16,000,000
	Parties comprises entre Paris et Dijon, et entre Châlon et Lyon. (Lois du 26 juillet 1844 et du 9 août 1847.)	71,000,000
		87,000,000
	Partie comprise entre Avignon et Marseille. (Lois du 11 juin 1842, du 24 juillet 1843, et du 9 août 1847.)	41,000,000
Chemin de Paris à l'Océan et à la frontière d'Espagne.	Partie (commune à ces deux chemins) comprise entre Orléans et Tours. (Loi du 11 juin 1842.)	17,000,000
	Partie du chemin de fer de Paris à la frontière d'Espagne comprise entre Tours et Bordeaux. (Loi du 26 juillet 1844.)	54,000,000
		71,000,000
	Partie du chemin de fer de Paris à l'Océan comprise entre Tours et Nantes. (Loi du 26 juillet 1844, décret du 10 juin 1848 et loi du 7 mai 1849)	45,650,000
Chemin de Paris au centre de la France.	Partie comprise entre Orléans et Vierzon. (Lois du 11 juin 1842, du 3 juillet 1846 et du 9 août 1847.)	21,000,000
	Partie comprise entre Vierzon et Limoges, par Châteauroux. (Lois des 26 juillet 1844 et 21 juin 1846.)	50,400,000
	Partie comprise entre Vierzon et Clermont, par la vallée de l'Allier. (Lois des 26 juillet 1844 21 juin 1846 et 7 mai 1849.)	42,500,000
		113,900,000
Chemin de Paris à l'ouest de la France.	Partie comprise entre Versailles et Chartres. (Lois du 26 juillet 1844, du 21 juin 1846 et du 9 août 1847, et décret du 16 juin 1848.)	27,000,000
	Partie comprise entre Chartres et Rennes. (Loi du 21 juin 1846.)	50,000,000
		77,000,000
Continuation des études de chemins de fer. (Loi du 11 juin 1842.)		1,500,000
Essai du système de chemin de fer atmosphérique. (Loi du 5 août 1844.)		1,800,000
Subvention à la compagnie du chemin de fer de Bordeaux à Cette. (Loi du 21 juin 1846.)		15,000,000
Travaux du chemin de fer de Saint-Dizier à Gray. (Loi du 21 juin 1846.)		4,000,000
Liquidation des entreprises du chemin de fer de Montpellier à Nîmes. (Loi du 3 juillet 1846 et du 7 mai 1849.)		871,000
TOTAL des crédits généraux pour les chemins de fer		659,356,000

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1848.

NOTE

Sur les résultats généraux des budgets de 1830 à 1848.

La présente partie du compte général des finances résume les résultats généraux et définitifs des budgets depuis 1830, en considérant chacun de ces budgets sous le double rapport de sa *situation financière* et de son *règlement législatif*.

La *situation financière* est formée des ressources et des besoins exclusivement propres à l'exercice.

La situation en *règlement législatif* comprend non-seulement ces ressources et ces besoins, mais encore les fonds disponibles qui ont été reportés des exercices précédents et ceux que l'exercice expiré a pu lui-même laisser au profit des exercices suivants.

Les exercices 1814 à 1829, formant une période entièrement accomplie, et dont les résultats généraux sont invariables, il a été jugé inutile de continuer à reproduire la situation de ces exercices dans le compte des finances. Elle se trouve pages 365 à 367 de celui de l'année 1845.

Le tableau général, que l'on publie ci-après, fait connaître la situation de chacun des exercices de 1830 à 1848, sous les deux aspects qui viennent d'être indiqués. La situation provisoire de l'exercice en cours d'exécution n'y est pas comprise, parce qu'elle ne se forme encore que de recettes et de dépenses présumées, qui seront remplacées l'année suivante par les résultats constatés définitivement en clôture d'exercice.

Ce tableau général est lui-même accompagné de tableaux de développements des recettes et des dépenses qui s'y trouvent comprises.

Les recettes et les dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets que présentent ces développements sont celles qui ont été portées dans les lois de règlement de comptes, et d'où est ressorti le résultat final propre à chaque exercice. Mais la nécessité de présenter ce résultat final comme ne ressortant que de deux termes de recette et de dépense oblige de rattacher à celles-ci, ainsi qu'on va l'expliquer, les excédants du *service départemental* et du *service colonial*, qui, dans les lois, s'ajoutent seulement au résultat général de l'exercice.

Les *fonds de report du service départemental* sont réunis aux recettes ordinaires des budgets; en conséquence, les recettes propres à chaque exercice se trouvent modifiées de la différence existant entre les fonds départementaux reportés des budgets précédents au compte de cet exercice, et ceux qu'il a laissés à transporter aux budgets suivants.

Le *service colonial*, dont le règlement législatif n'a lieu qu'un an après celui du budget général, ne peut figurer dans les lois de comptes que pour l'excédant de dépense qu'il met à la charge dudit budget, et qui est déterminé par les prévisions législatives de recette et de dépense. Dans les résultats du règlement général de chaque exercice, ces prévisions ont donc dû être rattachées, en recette, aux ressources ordinaires, et, en dépense, à celles du ministère de la marine et des colonies. Quant aux fonds disponibles dont le règlement définitif du service colonial de chaque exercice fait profiter le budget général d'un exercice subséquent, ils sont classés parmi les ressources ordinaires des exercices auxquels les lois des comptes les ont attribués.

Il est en outre essentiel de remarquer, en ce qui concerne le règlement des budgets de 1830 et exercices suivants, qui est l'objet du tableau, page 376, que l'on s'est trouvé dans la nécessité de reproduire les résultats de ce règlement, tels qu'ils ressortent des lois de comptes, tandis que l'application qui a été faite législativement en recette à plusieurs exercices, de la réserve de l'amortissement, les présente dans une situation différente de celle des exercices pour lesquels cette réserve, laissée en dehors des ressources, n'a été employée, aux termes de l'article 36 de la loi des recettes de 1842, qu'à l'extinction des découverts constatés et fixés par les lois de comptes. Il n'est toutefois pas possible, dans des vues d'uniformité, de retrancher du résultat de ceux des budgets qui en ont profité, les réserves de l'amortissement comprises en recette, attendu que la portion de ces réserves, demeurée disponible, ayant été reportée d'exercice en exercice, on serait conduit à altérer successivement la situation de chacun d'eux. De plus, la réserve de l'amortissement de l'année 1848 ayant été, ainsi que les autres ressources extraordinaires de cet exercice, affectée indistinctement aux dépenses des services ordinaires et des travaux extraordinaires, ne comporte pas de rapprochement, comme celles des années précédentes, avec les résultats du service ordinaire du budget, auquel elle a été appliquée.*

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1848.

Tableau général, par exercice, de la Situation financière et du Règlement législatif des budgets de 1830 à 1848.

SITUATION FINANCIÈRE.

EXERCICES.	RECETTES				DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires. (Voir ci-après l'état de développement.)	RÉSULTATS PAR EXERCICE.	
	RECETTES ordinaires.	RESSOURCES extraordinaires.	PRODUITS d'emprunts en rentes.	TOTAL (Voir ci-après l'état de développement.)		Excédants des recettes.	Excédants des dépenses.
1830	971,035,503f	60,760,551f	"	1,031,796,054f	1,095,142,115f	"	63,346,061f
1831	948,623,042	75,631,143	281,296,785f	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"
1832	984,736,797	57,079,943	21,283,469	1,063,100,209	1,174,350,197	"	111,249,988
1833	990,274,314	16,738,400	155,340,210	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"
1834	1,007,504,349	"	31,214,183	1,038,718,532	1,063,559,443	"	24,840,911
1835	1,020,838,394	21,139,130	26,125,277	1,068,102,801	1,047,207,680	20,895,121	"
1836	1,053,189,488	"	18,992,249	1,072,181,737	1,065,899,158	6,282,579	"
1837	1,076,164,588	"	11,082,180	1,087,246,768	1,078,902,494	8,344,274	"
1838	1,110,651,859	"	1,004,031	1,111,655,890	1,136,188,851	"	24,532,961
1839	1,123,791,139	"	57,326,633	1,181,117,772	1,179,046,335	2,071,437	"
1840	1,160,395,282	"	74,087,817	1,234,483,099	1,363,711,102	"	129,228,003
1841	1,197,750,966	"	183,518,177	1,381,269,143	1,425,239,623	"	43,970,480
1842	1,256,257,751	"	74,736,134	1,330,993,885	1,440,974,148	"	109,980,263
1843	1,270,069,971	"	108,154,230	1,378,224,201	1,445,265,740	"	67,041,539
1844	1,297,899,408	"	86,862,108	1,384,761,516	1,428,133,942	"	43,372,426
1845	1,330,218,735	"	63,068,110	1,393,286,845	1,489,432,101	"	96,145,256
1846	1,351,765,833	"	47,524,722	1,399,290,555	1,566,525,591	"	167,235,036
1847	1,342,809,354	"	29,578,096	1,372,387,450	1,629,678,089	"	257,290,639
1848	1,207,298,489	309,630,685	251,026,516	1,767,955,690	1,770,960,740	"	3,005,050
	21,701,275,262	540,979,852	1,522,220,927	23,764,476,041	24,753,601,238	152,113,416	1,141,238,613
EXCÉDANT de dépense sur l'ensemble des budgets de 1830 à 1848. (Voir ci-contre le résultat du règlement législatif de ces budgets.)						989,125,197f	

RÈGLEMENT LÉGISLATIF.

EXERCICES.	RECETTES.			DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	SITUATION DÉFINITIVE en RÈGLEMENT D'EXERCICE.	
	FONDS disponibles reportés des exercices précédents.	RECETTES ordinaires et extraordinaires.	TOTAL.		Excédants de recette formant ressources pour d'autres exercices.	Excédants de dépense formant découverts pour le Trésor.
1830	"	1,031,796,054f	1,031,796,054f	1,095,142,115f	"	63,346,061f
1831	"	1,305,550,970	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"
1832	86,239,995f	1,063,100,209	1,149,340,204	1,174,350,197	"	25,009,993
1833	"	1,162,352,924	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"
1834	28,280,010	1,038,718,532	1,066,998,542	1,063,559,443	3,439,099	"
1835	3,439,099	1,068,102,801	1,071,541,900	1,047,207,680	24,334,220	"
1836	24,334,220	1,072,181,737	1,096,515,957	1,065,899,158	30,616,799	"
1837	4,568,135	1,087,246,768	1,091,814,903	1,078,902,494	12,912,409	"
1838	38,961,073	1,111,655,890	1,150,616,963	1,136,188,851	14,428,112	"
1839	14,428,112	1,181,117,772	1,195,545,884	1,179,046,335	16,499,549	"
1840	"	1,234,483,099	1,234,483,099	1,363,711,102	8,776,526	138,004,529
1841	25,276,075	1,381,269,143	1,406,545,218	1,425,239,623	"	18,694,405
1842	"	1,330,993,885	1,330,993,885	1,440,974,148	"	109,980,263
1843	"	1,378,224,201	1,378,224,201	1,445,265,740	"	67,041,539
1844	"	1,384,761,516	1,384,761,516	1,428,133,942	"	43,372,426
1845	"	1,393,286,845	1,393,286,845	1,489,432,101	4,335,330	100,480,586
1846	4,335,330	1,399,290,555	1,403,625,885*	1,566,525,591	"	162,899,706
1847	"	1,372,387,450	1,372,387,450	1,629,678,089	"	257,291,039
1848	"	1,767,955,690	1,767,955,690	1,770,960,740	"	3,005,050
	229,862,049	23,764,476,041	23,994,338,090	24,753,601,238		
RÉSULTATS DÉFINITIFS DES BUDGETS DE 1830 À 1848 EN RÈGLEMENT LÉGISLATIF. — Excédants de recette formant ressources pour les exercices auxquels ils ont été transportés. (Voir ci-contre.)					229,862,049	
RÉSULTATS DÉFINITIFS DES BUDGETS DE 1830 À 1848 EN RÈGLEMENT LÉGISLATIF. — Excédants de dépense formant découverts pour le trésor						989,125,197

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1848.

Développement sur les Recettes ordinaires et extraordinaires des Budgets de 1830 à 1848.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES.							RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			PRODUITS D'EMPRUNTS EN RENTES.					TOTAL GÉNÉRAL.
	CONTRIBUTIONS DIRECTES.		PRODUITS des forêts et de la pêche. (B)	REVENUS et vente de domaines. (C)	IMPÔTS et revenus indirects. (D)	REVENUS et produits divers (E)	TOTAL.	RESSOURCES extraordinaires.		TOTAL.	Produit de rentes négociées à divers.	Consolidation des fonds des caisses d'épargne. (G)	Consolidations de la réserve de l'amortissement affectées (H)		TOTAL.	
	Fonds généraux du budget. (A)	Fonds spéciaux des départements et des communes.						PRODUIT d'aliénations de bois de l'État.	RESSOURCES de diverses natures (F).				aux besoins généraux des budgets.	aux travaux extraordinaires.		
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1830	249,723,722	81,004,330	27,110,665	5,861,543	574,572,442	32,762,801	971,035,503	"	60,760,551	60,760,551	"	"	"	"	"	1,031,796,054
1831	279,131,493	87,082,662	18,576,910	4,704,294	524,001,316	35,126,367	948,623,042	22,703,215	52,927,928	75,631,143	280,313,285	983,500	"	"	281,296,785	1,305,550,970
1832	267,761,354	88,695,681	23,693,492	7,557,355	554,738,991	42,289,924	984,736,797	53,716,531	3,363,412	57,079,943	10,125,629	"	11,157,840	"	21,283,469	1,063,100,209
1833	268,242,205	87,825,294	25,401,923	4,536,454	570,198,379	34,070,059	990,274,314	16,738,400	"	16,738,400	"	12,456,305	142,883,905	"	155,340,210	1,162,352,924
1834	269,288,157	93,095,189	24,949,964	6,169,952	578,950,284	35,050,803	1,007,504,349	"	"	"	"	31,214,183	"	"	31,214,183	1,038,718,532
1835	270,137,412	94,508,558	26,415,156	4,878,450	590,130,562	34,768,256	1,020,838,394	21,139,130	"	21,139,130	"	26,125,277	"	"	26,125,277	1,068,102,801
1836	271,387,153	96,199,987	33,170,791	5,277,654	616,498,003	30,655,900	1,053,189,488	"	"	"	"	18,992,249	"	"	18,992,249	1,072,181,737
1837	272,670,130	109,469,870	32,389,650	5,206,543	632,690,302	23,738,093	1,076,164,588	"	"	"	"	11,082,180	"	"	11,082,180	1,087,246,768
1838	285,730,324	101,493,472	34,579,114	6,022,397	653,919,279	28,907,273	1,110,651,859	"	"	"	"	1,004,031	"	"	1,004,031	1,111,655,890
1839	287,402,708	104,466,424	31,221,781	6,062,269	661,891,645	32,746,312	1,123,791,139	"	"	"	"	355,633	2,111,655	54,859,345	57,326,633	1,181,117,772
1840	287,216,741	108,495,317	33,189,975	5,668,278	687,448,841	38,376,130	1,160,395,282	"	"	"	"	102,817	8,776,526	65,208,474	74,087,817	1,234,483,099
1841	286,475,616	113,553,950	34,387,399	6,371,603	719,619,637	37,342,772	1,197,750,977	"	"	"	"	"	121,156,484	62,361,682	183,518,166	1,381,269,143
1842	289,967,511	115,870,225	35,382,101	9,208,719	754,851,176	50,978,019	1,256,257,751	"	"	"	74,736,134	"	"	"	74,736,134	1,330,993,885
1843	292,008,899	119,256,529	30,312,246	14,391,571	768,873,231	45,227,495	1,270,069,971	"	"	"	108,154,230	"	"	"	108,154,230	1,378,224,201
1844	291,369,176	122,506,647	31,803,481	8,537,172	791,391,542	52,291,390	1,297,899,408	"	"	"	86,862,108	"	"	"	86,862,108	1,384,761,516
1845	291,256,611	124,552,062	39,929,586	10,058,221	808,268,573	56,153,682	1,330,218,735	"	"	"	13,795,340	49,272,770	"	"	63,068,110	1,393,287,845
1846	290,479,410	128,058,972	38,382,674	6,079,232	827,236,091	61,529,454	1,351,765,833	"	"	"	634,287	46,890,435	"	"	47,524,722	1,399,290,555
1847	292,091,711	131,343,849	29,434,929	6,013,632	824,782,400	59,142,833	1,342,809,354	"	"	"	25,741,301	3,836,795	"	"	29,578,096	1,372,387,450
1848	294,098,198	138,305,304	27,579,006	5,249,280	683,705,290	58,361,411	1,207,298,489	"	203,699,886	203,699,886	251,026,516	"	105,930,799	"	560,657,201	1,767,955,690

NOTA. Les changements indiqués ci-après, ont dû être apportés aux classifications de produits de plusieurs exercices, afin de les ramener à celles des budgets actuels et de ne mettre en comparaison que des résultats formés des mêmes éléments :

(A) Déduction faite, pour les années 1830 à 1837, de la *contribution additionnelle des bois des communes et établissements publics* qui, à partir de 1838, a été réunie aux produits des forêts.

(B) Y compris, pour les années 1830 à 1837, la *contribution additionnelle* mentionnée ci-dessus, ainsi que les *produits accessoires des forêts*, retirés, depuis 1838, des recettes de l'enregistrement et des domaines.

(C) Déduction faite, pour les années 1830 à 1837, comme on vient de le dire, des *produits accessoires des forêts*, et y compris, jusqu'en 1840, les *prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères*, qui, en 1841, ont cessé de figurer dans les produits divers du budget.

(D) Y compris, de 1830 à 1837, les *produits d'amendes et confiscations*, retirés en 1838 des produits divers du budget.

(E) Déduction faite, pour les années mentionnées ci-dessus, des *produits provenant des ministères* et des *amendes et confiscations*. On a, en outre, réuni à cette catégorie les *bénéfices de la loterie royale* jusqu'en 1835, le *produit de la ferme des jeux* jusqu'en 1837, et celui des *salines et mines de sel de l'est* jusqu'en 1844. Elle comprend enfin le résultat, soit au profit, soit à la charge du budget, de la différence entre les fonds départementaux reportés d'exercices précédents ou transportés à des exercices suivants, ainsi que la portion de ressources que, depuis 1842, le règlement législatif du service colonial a laissée disponible.

(F)
1830... { Excédant de recette du budget de 1829..... 11,743,211f ; Trésor d'Alger..... 49,017,340 } 60,760,551f
1831... { Contribution extraordinaire de 30 centimes..... 46,442,590 ; Retenues proportionnelles sur les traitements..... 6,485,338 } 52,927,928
1832. Retenues proportionnelles sur les traitements..... 3,363,412
1848... { Contribution extraordinaire de 45 centimes..... 192,064,734 ; Retenues proportionnnelles sur les traitements..... 8,635,152 ; Remboursement de la compagnie du chemin du Nord.... 3,000,000 } 203,699,886

(G) Ce produit s'élève, en totalité, à 202,316,175 francs et représente, ainsi qu'on le fait connaître page 411 du compte des finances de l'année 1848, le résultat des consolidations, en rentes 4 p. 0/0, effectuées en vertu des lois des 31 mars 1847 et 22 juin 1845.

(H) La consolidation des fonds de réserve de l'amortissement a été jusqu'à 1848, exercice pour lequel elle figure en recette au budget, appliquée aux besoins généraux des budgets pour 286,086,410 fr.; et aux travaux extraordinaires pour 182,429,501 francs; ensemble, 468,515,910 francs. (Voir le compte de l'amortisssement des rentes, page 477.)

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1848.

Développement sur les Dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets de 1830 à 1848.

EXERCICES.	DÉPENSES ORDINAIRES.														TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.			TOTAL.
	DETTE publique et dotations.	MINISTÈRE de la justice et des cultes.	MINISTÈRE des affaires étrangères.	MINISTÈRE de l'instruction publique.	MINISTÈRE de l'intérieur.	MINISTÈRE de l'agriculture et du commerce.	MINISTÈRE des travaux publics.	MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine.	MINISTÈRE des FINANCES.	FRAIS de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	REMBOURSEMENTS et restitutions, non-valeurs et primes.	DÉPENSES à différents titres. (A)	MINISTÈRE des travaux publics.	MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine.	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1830	349,934,534	55,455,038	8,942,372	2,258,957	57,385,345	10,868,303	54,379,229	233,613,402	90,367,075	21,789,088	128,701,285	46,787,253	34,660,234	"	"	"	1,095,142,115
1831	367,154,718	53,928,139	8,626,333	2,594,703	67,562,262	10,380,751	51,483,149	386,624,854	71,362,272	22,636,133	120,144,792	52,112,869	4,700,000	"	"	"	1,219,310,975
1832	362,515,728	52,730,952	7,165,430	2,978,334	78,857,001	12,154,509	56,679,708	338,328,364	64,157,233	25,202,103	113,993,016	59,587,819	"	"	"	"	1,174,350,197
1833	366,438,755	52,354,054	7,558,674	5,095,489	67,558,281	10,800,397	62,374,363	300,981,062	63,756,613	23,476,727	114,279,661	54,320,228	"	5,078,610	"	"	1,134,072,914
1834	345,211,054	52,985,366	7,151,045	5,003,620	70,139,303	10,048,270	35,413,792	255,442,618	61,779,258	25,321,152	115,202,159	48,647,623	"	31,214,183	"	"	1,063,559,443
1835	344,015,052	53,589,526	6,876,260	12,352,331	68,485,301	11,203,464	35,850,177	237,487,849	62,671,429	23,375,904	117,752,716	47,422,394	"	26,125,277	"	"	1,047,207,680
1836	348,229,721	53,857,693	7,548,493	12,942,782	71,832,780	10,842,525	43,407,852	218,433,937	68,518,878	23,188,024	117,562,886	50,874,671	19,666,667	18,992,249	"	"	1,065,899,158
1837	347,585,763	54,707,410	7,222,131	13,720,936	79,489,567	11,770,325	45,810,499	230,582,531	66,417,962	24,961,754	121,254,807	51,874,674	5,587,432	17,916,703	"	"	1,078,902,494
1838	350,587,692	55,634,178	8,024,856	14,625,866	90,614,455	12,726,529	43,374,573	240,733,357	71,801,391	23,255,852	125,966,734	57,928,342	4,333,333	37,181,693	"	"	1,136,188,851
1839	352,716,642	56,107,164	8,587,911	14,802,308	93,421,861	17,837,336	51,043,220	241,135,931	79,469,305	22,168.183	124,748,253	61,793,243	"	55,214,978	"	"	1,179,046,335
1840	352,966,296	56,673,057	10,669,045	15,340,224	107,175,836	18,525,600	59,927,690	367,233,184	99,103,051	21,081,868	130,140,799	59,665,978	"	65,208,474	"	"	1,363,711,102
1841	364,078,930	56,846,658	8,079,490	15,835,666	107,371,158	13,186,539	59,558,654	385,537,070	124,914,222	20,703,688	139,358,007	67,407,859	"	62,361,682	"	"	1,425,239,623
1842	371,233,672	56,907,160	8,834,815	16,120,859	109,083,016	12,577,706	59,508,066	325,889,218	130,059,978	20,703,429	145,273,353	65,938,217	"	59,676,939	56,112,994	3,054,726	1,440,974,148
1843	375,182,215	58,061,235	9,529,545	16,411,280	114,711,286	13,587,801	57,095,643	310,532,894	116,108,431	18,175,302	149,187,789	69,639,806	"	95,648,031	37,814,943	3,579,539	1,445,265,740
1844	377,902,980	58,382,048	9,250,047	17,280,269	112,713,245	15,151,170	58,971,085	297,868,804	117,192,308	18,733,899	141,235,468	73,399,616	"	90,378,028	34,732,571	4,942,404	1,428,133,942
1845	383,998,729	58,648,921	9,509,480	17,056,545	111,837,609	15,109,498	61,445,265	302,400,913	114,760,255	19,151,644	150,688,641	81,275,903	"	122,869,977	35,429,260	5,249,461	1,489,432,101
1846	386,832,128	61,343,379	10,927,684	18,418,552	120,537,838	16,363,757	66,425,008	331,281,566	130,526,328	20,829,037	155,985,715	77,903,447	"	135,030,641	28,658,276	5,462,248	1,566,525,591
1847	399,421,628	66,206,974	10,120,039	18,275,280	133,330,422	14,015,130	69,474,765	349,310,957	133,732,030	20,449,520	154,306,363	83,583,556	"	134,115,517	24,055,024	19,280,884	1,629,678,089
1848	420,438,075	66,093,639	11,061,538	19,298,562	154,911,744	21,887,617	90,729,327	408,125,781	127,712,762	28,787,804	156,292,027	106,014,746	"	125,315,836	13,056,993	21,234,289	1,770,960,740

(A) Prêts au commerce et à l'industrie (exercice 1830) 29,811,329f
Avance aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti (exercice 1830) 4,848,905
Déficit Kesner (exercice 1831) 4,700,000
Créance des États-Unis d'Amérique (exercices 1836, 1837 et 1838) 29,587,432

68,947,666

BILAN

ET SITUATION GÉNÉRALE

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

AU 1er JANVIER 1850.

NOTE

Sur le Bilan et la Situation générale de l'Administration des Finances.

La situation générale de l'administration des finances présente le résultat, par branche de services, des opérations développées dans les comptes des *revenus*, des *dépenses* et de *trésorerie*, et qui ont produit l'*actif* et le *passif* de l'administration des finances au 1er janvier 1850. Elle est précédée d'un *bilan* ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1849 se rattachent aux résultats de la situation au 1er janvier 1849, et expliquent les augmentations et les diminutions qui établissent la situation à l'époque du 1er janvier suivant.

La *balance des comptes du grand livre*, qui démontre l'exactitude de tous les faits publiés dans le compte général des finances, est elle-même imprimée, avec un *résumé analytique du journal*, à la suite du procès-verbal de la commission chargée de la vérification de ce compte et de tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle.

Différents états, annexés à la situation générale des finances, ont pour objet de développer : les valeurs de portefeuille existant chez les comptables et les envois de fonds des derniers jours de l'année, qui n'étaient pas encore parvenus à leur destination au 1er janvier 1850; les avances, créances et débets que l'administration des finances avait à recouvrer, ainsi que les dettes en compte courant qu'il lui restait à rembourser à la même époque; et enfin le montant des avances et découverts du trésor sur le service des budgets.

Deux derniers tableaux ont pour destination de déterminer, d'après les résultats de la situation générale des finances, l'actif réel et la dette flottante du trésor public au 1er janvier 1850, et de présenter les mouvements et les développements de cette dette, avec la distinction des créances qui sont ou non passibles d'intérêts à la charge du trésor.

Ces divers tableaux expriment les résultats qui vont être sommairement expliqués.

Analyse de la situation générale des Finances.

Le tableau de la situation générale présente le rapprochement de l'actif et du passif de l'administration des finances, tels qu'ils résultent des opérations des comptables.

L'actif comprend les valeurs et les créances ci-après :

Valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances.	Caissier central du trésor public.	Valeurs existant au trésor.....	138,809,456f 98c	301,369,310f 30c
		Numéraire en dépôt à la Banque.	71,739,747 67	
	Receveurs généraux.....		18,050,760 22	
	Receveurs des revenus indirects.....		9,858,360 29	
	Payeurs du trésor.....		8,400,364 61	
	Comptables en Algérie.....		25,453,821 01	
	Directeurs de la fabrication des monnaies.....	Numéraire.....	55,305 65	
		Matières à fabriquer.	4,994,819 16	
	Fonds en route.....		24,006,674 71	
		A REPORTER.....		301,369,310 30

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

		REPORT	301,369,310f 30c
Créances actives.	Avances pour divers services	4,783,027f 68c	15,904,621 80
	Créances administratives	7,164,137 25	
	Débets de comptables et créances litigieuses	458,609 35	
	Compte à régler entre le trésor public et l'ancien trésor de la couronne	3,498,847 52	
		TOTAL de l'actif	317,273,932 10

Le passif se compose ainsi qu'il suit :

	Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	71,914,542f 06c	317,423,221 88
	Bons de garantie remis aux comptoirs nationaux d'escompte	42,682,500 00	
	Effets à payer	202,826,179 82	
Créances passives.	Fonds des correspondants du trésor	295,359,850 52	359,844,111 68
	——— des comptables des finances	6,987,789 64	
	Fonds particuliers des receveurs généraux	55,713,515 99	
	——— de divers comptables	1,782,955 53	
		TOTAL des effets à payer et des créances passives	677,267,333 56

A cette somme, il est nécessaire d'ajouter celle de 33,548,759 francs 71 cent. dont les recettes, réalisées ou constatées sur les services spéciaux, excèdent, au 1er janvier 1850, les payements applicables aux mêmes services. Quant aux budgets courants, ils présentent, à la même époque, un excédant de dépense à la charge du trésor (voir ci-après), ci 33,548,759 71

TOTAL du passif de l'administration des finances . . 710,816,093 27

Ce dernier résultat, rapproché du total de l'actif, qui n'est que de 317,273,932 10

fait ressortir un excédant de passif de la somme de 393,542,161 17

La somme de 393,542,161 francs 17 centimes représente le montant des découverts et avances du trésor, au 1er janvier 1850, savoir :

Anciens découverts sur le service des budgets antérieurs à 1848, ci		253,991,100f 46c
Découvert du budget de l'exercice 1848		3,005,050 51
TOTAL pour les services réglés définitivement		256,996,150 97
Excédant de dépense au 1er janvier 1850 sur le budget de l'exercice 1849	117,650,159f 15c	136,546,010 20
Idem sur le budget de 1850	18,895,851 05	
TOTAL, au 1er janvier 1850, des découverts et avances du trésor sur le service des budgets		393,542,161 17

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

Ainsi qu'on l'avait annoncé dans le dernier compte de l'administration des finances, les découverts résumés ci-dessus pour les exercices 1847 et précédents ne sont plus présentés d'après les trois divisions et le mode d'extinction que la législation antérieure à 1848 avait déterminés. A partir de l'année 1849, les découverts du trésor ne doivent plus se classer d'après les origines diverses, mais seulement par période. En effet, d'une part, la réserve de l'amortissement n'est plus affectée à ceux du service ordinaire des budgets, aux termes de l'article 4 de la loi du 12 décembre 1848; d'autre part, les ressources extraordinaires attribuées au budget de 1848 sont communes tant au service ordinaire qu'aux travaux extraordinaires de cet exercice, et enfin le régime spécial des travaux extraordinaires, régis par la loi du 11 juin 1842, a dû cesser d'être conservé dans le budget de 1849. D'ailleurs les ressources provenant de la consolidation, en 1848, d'une portion de la dette flottante, n'ayant pas une affectation précise, et excédant chaque nature de découvert, prise isolément, il n'a pu en être fait application qu'à l'ensemble des avances du trésor. Ces découverts ont donc été constatés sur le grand livre de la comptabilité générale des finances, pour l'année 1849, à un compte unique intitulé : *Découverts et avances du trésor sur le service des budgets antérieurs à 1848*, auquel seront appliquées les ressources qui pourraient ultérieurement venir en atténuation. Un développement auxiliaire de ce compte général permettra toutefois, dans le compte des finances de chaque année (voir le présent compte, pages 400 et 401), de connaître et de recomposer tous les éléments des découverts depuis leur origine.

Les causes pour lesquelles l'administration des finances a contracté la dette de 677,267,333 fr. 56 cent. formant le montant de ses effets à payer et de ses autres créances passives sont celles qui suivent :

1° Découverts et avances suivant le détail qui précède	393,542,161f 17c
2° Créances actives à recouvrer sur divers et dont le trésor a dû remplacer le montant dans ses caisses	15,904,621 80
4° Réserve en numéraire exigée par les besoins journaliers du service ou par des causes spéciales, valeurs de portefeuille non échues qui se trouvaient entre les mains des comptables des finances, et envois de fonds non encore parvenus à leur destination, y compris 71,739,747 francs 67 centimes pour fonds en dépôt à la banque, ci	301,369,310 30
ENSEMBLE	710,816,093 27
De cette somme il convient de déduire l'excédant de recette dont l'administration demeure reliquataire sur les services spéciaux, ci	33,548,759 71
RESTE égal au montant des effets à payer et des créances passives	677,267,333 56

Analyse de l'actif et du passif réels du Trésor public.

Le tableau présentant la situation générale des finances, telle qu'elle résulte des opérations des comptables, comprend, non-seulement les articles qui constituent l'actif et le passif réels du trésor public, et dont il demeure garant, mais encore ceux qui se rapportent à la situation personnelle des

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

comptables vis-à-vis d'eux-mêmes ou de leurs correspondants particuliers, et pour lesquels la responsabilité du trésor n'est pas engagée. D'autres articles, dont les écritures doivent conserver la trace, mais qui se neutralisent dans leurs effets, y sont également introduits pour ordre. L'administration connaît ainsi toutes les opérations, à quelque titre que ce soit, qui affectent les intérêts de l'État, ou dont elle doit suivre les mouvements dans le but de surveiller la gestion de ses préposés. Mais, pour obtenir la situation réelle du trésor public, c'est-à-dire l'actif qui lui appartient et les dettes auxquelles il est tenu de satisfaire, il faut déduire des résultats bruts de la situation générale des finances les sommes qui restent à verser par les comptables, ou dont ils demeurent en avance, et éliminer les opérations qui les concernent personnellement. Il y a également lieu de retrancher de la dette flottante les bons du trésor restant à consolider sur ceux qui ont été remis à la caisse d'amortissement, et qui expriment une ressource réalisée au profit des budgets, et ceux qui ont été créés en 1848 à titre de garantie du tiers du capital des comptoirs nationaux d'escompte.

Ces diverses déductions sont expliquées dans un tableau spécial qui fait connaître que le montant ci-dessus des créances passives de l'administration des finances, s'élevant, non compris les bons du trésor que l'on vient de désigner, à la somme de.....	605,352,791f 50c
doit être atténué, en même temps que les créances actives, de la somme de 65,739,073 francs 90 centimes pour les dettes personnelles aux comptables, représentées par les valeurs de caisse et de portefeuille qu'ils n'ont pas mises à la disposition du trésor, ci.....	65,739,073 90
En sorte qu'au 1er janvier 1850, la dette flottante du trésor public ne s'élève réellement qu'à.....	539,613,717 60

Un autre tableau a pour objet de développer les mouvements de la dette flottante. Cette dette était, au 1er janvier 1850, de..... 318,163,501f 46c

Pendant l'année 1849, elle a éprouvé une augmentation de 221,450,216 francs 14 cent., provenant du mouvement des articles ci-après.

Bons du trésor remis à divers.....	91,778,200f 36c		
Traites et mandats.....	5,345,008 93		
Avances des comptables.....	25,512,519 36	221,476,483f 42c	
Comptes courants et fonds en dépôt.....	98,340,754 77		221,450,216 14
Bons du trésor remis à la banque de France..	500,000 00		
Bons du trésor remis en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne. (Diminution.).....		26,267 28	

En conséquence, et comme on vient de le dire, la dette flottante s'élève, au 1er janvier 1850, à.....	539,613,717 60

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

Elle se compose ainsi qu'il suit.

Effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	110,084,629f 93c	202,826,179f 82c
	——— à la banque de France	50,500,000 00	
	——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	2,850 27	
	Traites et mandats	42,238,699 62	
Créances passives.	Comptes courants et fonds en dépôt	291,288,931 32	336,787,537 78
	Avances des receveurs généraux	44,549,306 67	
	Avances de divers comptables	949,299 79	
	SOMME PAREILLE		539,613,717 60

Enfin, un dernier tableau donne le développement de l'avance des receveurs généraux comprise dans la dette flottante du trésor public.

A la suite de ce tableau, se trouve le résumé des principaux résultats des situations générales des finances annuellement publiées depuis le 1er janvier 1831.

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

Présentant la Situation au 1er janvier 1849, les Opérations de l'année 1849, et la Situation au 1er janvier 1850.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1849. (Voir le compte de 1848, p. 393 à 395.)		OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1849.				SITUATION AU 1er JANVIER 1850. (Voir pages 384 à 387.)		OBSERVATIONS.
	ACTIF.	PASSIF.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANTS des recettes.	EXCÉDANTS des payements.	ACTIF.	PASSIF.	
BUDGETS.									
Budget de l'exercice 1848	378,666f 17c	"	(A) 292,003,732f 83	294,630,117f 17	"	2,626,384f 34c	3,005,050f 51c	"	(A) Recouvrements effectués pendant l'année ..... 304,632,016f 54c A déduire : Fonds départementaux et spéciaux transportés aux exercices 1849 et 1850. . 13,210,270 37 Reste ..... 291,421,746 17 A ajouter : Fonds généraux du budget de 1847 restés disponibles par suite du règlement du service colonial de cet exercice .... 581,986 66 Total 292,003,732 83
Budget de l'exercice 1849	7,731,723 17	"	(B) 1,266,594,472 19	1,376,512,908 17	"	109,918,435 98	117,650,159 15	"	
Budget de l'exercice 1850 ... Service ordinaire	"	"	(C) 4,099,031 29	22,994,882 34	"	18,895,851 05	18,895,851 05	"	
Budget de l'exercice 1850 ... Travaux extraordinaires	"	"	"	"	"	"	"	"	
	8,110,389 34	"	1,562,697,236 31	1,694,137,907 68	"	131,440,671 37	139,551,060 71	"	
SERVICES SPÉCIAUX.									
Service colonial	"	1,901,086f 33c	22,788,246 69	25,921,070 36	"	3,132,823 67	1,231,737 34	"	(B) Recouvrements effectués pendant l'année ..... 1,257,448,859f 01c A ajouter : Fonds départementaux reportés de l'exercice 1848 9,145,613 18 Total 1,266,594,472 19
—— municipal de l'Algérie	"	3,865,668 45	4,934,254 68	9,092,241 28	"	4,157,986 60	292,318 15	"	
Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	"	87,073 70	91,828 33	104,472 10	"	12,643 77	"	74,429f 93c	
Service départemental s/c de produits éventuels	"	4,490,583 62	26,081,238 88	26,616,095 17	"	534,856 29	"	3,955,727 33	
—— des cautionnements en numéraire (capitaux)	"	19,773,115 76	14,830,853 40	18,373,480 81	"	3,542,627 41	"	16,230,488 35	
Créance à réaliser sur la ville de Lille pour le compte du ministère de la guerre	"	117,103 93	"	117,103 93	"	117,103 93	"	"	(C) Recouvrements effectués pendant l'année ..... 34,374f 10c A ajouter : Fonds départementaux reportés de l'exercice 1848 4,064,657 19 Total 4,099,031 29
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	8,691,938 35	"	"	1,042,064 80	"	1,042,064 80	9,734,003 15	"	
Cautionnements des compagnies de chemins de fer acquis au trésor pour cause de déchéance, etc.	"	22,870,290 30	"	"	"	"	"	22,870,290 30	
Payement d'urgence pour dépenses extraordinaires à régulariser	1,146,317 42	"	416,317 42	"	416,317f 42c	"	730,000 00	"	
Ancienne liste civile s/c de liquidation	"	2,483,255 36	547,148 73	1,732,179 71	"	1,185,030 98	"	1,298,224 38	
Domaine privé s/c de liquidation	"	119,012 38	"	492,312 50	"	492,312 50	373,300 12	"	(D) Payements effectués pendant l'année ..... 1,370,123,949f 06c A ajouter : Augmentation du prélèvement au profit du service colonial, sur les fonds généraux du budget de 1849. 6,388,958 21 Total 1,376,512,908 17
Divers s/c de bons du trésor déposés pour être consolidés en rentes 3 p. 0/0	"	17,964,977 70	4,090,242 95	22,055,220 65	"	17,964,977 70	"	"	
Divers s/c de bons du trésor déposés pour être consolidés en rentes 5 p. 0/0 (caisses d'épargne)	"	2,597 31	10,228 88	12,826 19	"	2,597 31	"	"	
Produit de la consolidation des bons du trésor antérieurs au 24 février 1848	"	237,293,389 72	5,454,410 88	242,747,800 60	"	237,293,389 72	"	"	
—— des fonds des caisses d'épargne	"	78,471,905 79	7,000,000 00	33,374,730 10	"	26,374,730 10	"	52,097,175 69	
—— des bons du trésor émis en remboursement de dépôts faits aux caisses d'épargne	"	15,456 00	11,584 00	"	11,584 00	"	"	27,040 00	(E) Payements effectués pendant l'année ..... 10,164,015f 34c A ajouter : Augmentation du prélèvement au profit du service colonial, sur les fonds généraux du budget de 1850. 12,830,867 00 Total 22,994,882 34
Liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon	625,034 04	"	145,555 00	357,062 78	"	211,507 78	836,541 82	"	
Compagnie du chemin de fer du Nord s/c d'obligations à réaliser	"	57,000,000 00	"	12,000,000 00	"	12,000,000 00	"	45,000,000 00	
Part contributive du trésor dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte	42,332,500 00	"	"	350,000 00	"	350,000 00	42,682,500 00	"	
Avances aux comptoirs nationaux d'escompte	"	"	332,000 00	332,000 00	"	"	"	"	
A reporter	60,906,179 15	446,455,516 35	1,649,431,146 15	2,088,858,568 66	427,901 42	439,855,323 93	195,431,461 29	141,553,375 98	

Suite du BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

Présentant la Situation au 1er janvier 1849, les Opérations de l'année 1849, et la Situation au 1er janvier 1850.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1849. (Voir le compte de 1848, p. 393 à 395.)		OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1849.				SITUATION AU 1er JANVIER 1850. (Voir pages 384 à 387.)		OBSERVATIONS.
	ACTIF.	PASSIF.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT des recettes.	EXCÉDANT des payements.	ACTIF.	PASSIF.	
REPORT	60,906,179f 15c	446,455,516f 35c	1,649,431,146f 15c	2,088,858,568f 66c	427,901f 42c	439,855,323f 93c	195,431,461f 29c	141,553,375f 98c	
SERVICE DE TRÉSORERIE.									
Créances actives. — Avances, débets et créances à recouvrer	11,940,704 95	"	47,741,971 02	48,207,040 35	"	465,069 33	12,405,774 28	"	
Créances actives. — Compte à régler entre le trésor public et l'ancien trésor de la couronne, en exécution de la loi du 2 mars 1832	3,498,847 52	"	"	"	"	"	3,498,847 52	"	
Créances passives. — Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	"	65,348,506 95	141,975,897 51	135,409,862 40	6,566,035 11	"	"	71,914,542 06	
Créances passives. — Bons de garantie remis aux comptoirs nationaux d'escompte	"	42,332,500 00	350,000 00	"	350,000 00	"	"	42,682,500 00	
Créances passives. — Bons du trésor remis à la banque de France	"	50,000,000 00	201,500,000 00	201,000,000 00	500,000 00	"	"	50,500,000 00	
Créances passives. — ——— aux caisses d'épargne	"	40,701 55	"	37,851 28	"	37,851 28	"	2,850 27	
Créances passives. — ——— à divers	"	23,760,840 45	239,472,926 37	153,149,136 89	86,323,789 48	"	"	110,084,629 93	
Créances passives. — Traites et mandats à payer	"	36,893,690 69	193,971,437 81	188,626,428 88	5,345,008 93	"	"	42,238,699 62	
Créances passives. — Correspondants du trésor	"	200,346,244 22	970,701,889 18	875,688,282 88	95,013,606 30	"	"	295,359,850 52	
Créances passives. — Correspondants des comptables des finances	"	6,859,541 96	1,113,437,678 93	1,113,309,431 25	128,247 68	"	"	6,987,789 64	
Créances passives. — Fonds particuliers des comptables des finances	"	35,919,189 68	355,940,715 82	334,363,433 98	21,577,281 84	"	"	57,496,471 52	
Découverts et avances du trésor sur le service des budgets antérieurs à 1848	(A)551,881,742 88	"	245,766,426 73	"	245,766,426 73	"	(B)306,115,316 15	"	
	628,227,474 50	907,956,731 85	5,160,290,089 52	5,138,650,036 57	461,998,297 49	440,358,244 54	517,451,399 24	818,820,709 54	
Valeurs de caisse et de portefeuille (y compris les fonds en route)	279,729,257 35	"	21,640,052 95		21,640,052 95		301,369,310 30	"	
	907,956,731 85	907,956,731 85					818,820,709 54	818,820,709 54	

(A) Ce résultat ressortait ainsi qu'il suit, du bilan, au 1er janvier 1850 :

Anciens découverts détaillés pour la période de 1814 à 1840 (page 395)		256,039,934f 57c
Solde du découvert du service ordinaire du budget de 1847 (page 395)		13,762,837 35
Avances du trésor pour les trav. extraord. de 1842 à 1846 (page 395)	134,205,642f 88c	282,078,970 96
de 1847 (page 393)	147,873,328 08	
ENSEMBLE.		551,881,742 88

(B) Ce découvert de..... 306,115,316 15 étant atténué des soldes créditeurs qui y seront ultérieurement appliqués par le produit de la consolidation des fonds :

Des caisses d'épargne	52,097,175f 69c	52,124,215 69
Des bons du trésor remis à ces caisses	27,040 00	

reproduit le découvert réel constaté dans la situation générale des finances ci-après, pour la période antérieure à 1848 . 253,991,100 46

SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1850.

Tableau de l'Actif et du Passif du trésor public, tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

PAGES des états de développement.			NUMÉRAIRE.	PORTEFEUILLE.	TOTAL.	
388	Caissier payeur central du trésor public.	Valeurs existant au trésor	7,739,483f 34c	131,069,973f 64c	138,809,456f 98c	210,549,204f 65c
		Numéraire en dépôt à la banque	71,739,747 67	"	71,739,747 67	
	Receveurs généraux des finances		9,234,725 31	8,816,034 91	18,050,760 22	18,050,760 22
	Receveurs des impôts et revenus indirects.	Receveurs de l'enregistrement	294,476 25	"	294,476 25	9,858,360 29
		——— principaux des douanes	1,876,323 51	4,429,150 65	6,305,474 16	
		——— principaux des contributions indirectes	456,217 70	1,506,073 00	1,962,290 70	
		Directeurs des postes	1,286,105 32	10,013 86	1,296,119 18	
	Directeurs de la fabrication des monnaies		55,305 65	"	55,305 65	55,305 65
	Payeurs du trésor public.	Service ordinaire	3,280,670 74	277,200 00	3,557,870 74	8,400,364 61
		Service spécial à Toulon	4,842,493 87	"	4,842,493 87	
	Comptables en Algérie.	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	88,233 48	"	88,233 48	25,453,821 01
		——— des douanes	33,402 67	"	33,402 67	
		——— des contributions diverses	10,295 77	"	10,295 77	
		Trésoriers payeurs	13,260,089 09	17,401,800 00	25,321,889 09	
			108,857,570 37	163,510,246 06	272,367,816 43	272,367,816 43
"	Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)					4,994,819 16
389	Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination.)					24,006,674 71
	TOTAL des valeurs de caisse et de portefeuille					301,369,310 30

CRÉANCES ACTIVES.

390	Avances pour divers services	4,783,027f 68c	15,904,621 80
391	Créances administratives	7,164,137 25	
392	Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du trésor	458,609 35	
392	Compte entre le trésor public et l'ancien trésor de la couronne, à régler en exécution des lois des 2 mars 1832, 25 octobre 1848 et 4 février 1850	3,498,847 52	
	TOTAL de l'actif		317,273,932 10

PASSIF.

PAGES des états de développement.					
488	Bons du trésor représentant la réserve de l'amortissement pour les six derniers mois de l'année 1849				71,914,542f 06c
"	Bons de garantie remis aux comptoirs nationaux d'escompte				42,682,500 00
	EFFETS À PAYER.				
"	Effets émis par le caissier du trésor.	Bons du trésor remis à divers	110,084,629f 93c	196,268,252 88	202,826,179 82
		——— à la banque de France	50,500,000 00		
		——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	2,850 27		
		Traites du caissier du trésor sur lui-même	35,089,711 96		
		Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux	591,060 72		
"	Effets émis par les comptables extérieurs.	Traites tirées sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspondents	5,858,247 16	6,557,926 94	
		Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	338,985 43		
		——— des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	87,694 42		
		——— sur leurs préposés	55,314 61		
		——— sur leurs collègues	101,503 71		
		——— des préposés des trésoriers payeurs en Algérie	74,922 51		
		Traites et mandats du payeur du trésor à l'armée d'Italie	41,259 10		
	CRÉANCES PASSIVES.				
394 à 396	Correspondants du trésor.	Communes et établissements publics r/c de fonds placés au trésor	106,826,870 26	295,359,850 52	359,844,111 68
		Divers corps de troupes de la guerre et de la marine r/c de fonds déposés	3,905,152 20		
		Caisse des invalides de la marine	5,371,582 12		
		Caisse des dépôts et consignations s/c courant	39,321,686 24		
		——— s/c des fonds des caisses d'épargne non employés	38,863,022 35		
		——— s/c de compensation accordée aux déposants des caisses d'épargne	29,421,378 00		
		Banque de France s/c de prêt de 150 millions	50,000,000 00		
		Divers services publics	6,338,550 71		
		Établissements particuliers. (Fonds déposés au trésor.)	638,634 25		
		Fonds à rembourser à divers	2,331,703 44		
		Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	9,478,705 08		
		Divers correspondants	2,862,565 87		
397	Correspondants des comptables des finances			6,987,789 64	
397	Fonds particuliers des comptables des finances	Receveurs généraux	55,713,515 90	57,496,471 52	
		Divers comptables	1,782,955 53		
	TOTAL des effets à payer et des créances passives (à reporter)				677,267,333 56

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1850.

Suite du *Tableau de l'Actif et du Passif du trésor public, tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances.*

Suite de l'ACTIF.

DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.

1° Période antérieure à 1848.

PAGES des états de développement.		
400	Découverts et avances du trésor sur le service ordinaire et extraordinaires des budgets de 1847 et antérieurs. (Voir le tableau général de développement indiqué ci-contre.)	253,991,100f 46c

2° Période de 1848 et années suivantes.

400	Découvert du budget de l'exercice 1848	3,005,050 51
	TOTAL des découverts sur les budgets réglés définitivement	256,996,150 97
"	Excédants de dépenses existant, au 1er janvier 1850, sur les budgets en cours d'exécution. (Voir ci-contre.)	136,546,010 20

RÉSUMÉ.

VALEURS de caisse et de portefeuille et créances actives		317,273,932 10
AVANCES et découverts du trésor sur les budgets réglés définitivement	256,996,150f 97c	393,542,161 17
EXCÉDANTS de dépenses sur les budgets en cours d'exécution	136,546,010 20	
TOTAL ÉGAL à celui du Passif		710,816,093 27

Suite du PASSIF.

PAGES des états de développement.			
	REPORT		677,267,333f 56c

BUDGETS DES EXERCICES EN COURS D'EXÉCUTION ET SERVICES SPÉCIAUX.

		EXCÉDANT DE RECETTE.	EXCÉDANT DE DÉPENSE.
	BUDGETS.		
293	Budget de l'exercice 1849	"	117,650,159f 15c
350	Budget de l'exercice 1850... Service ordinaire	"	18,895,851 05
	Travaux extraordinaires	"	"
		"	18,895,851 05
	SERVICES SPÉCIAUX.		
"	Service colonial	"	1,231,737f 34c
597	Service municipal de l'Algérie	"	292,318 15
"	Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	74,429f 93c	"
"	Service départemental. (Produits éventuels.)	3,955,727 33	"
	——— des cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	16,230,488 35	"
"	Créance à réaliser sur la ville de Lille pour le compte du ministère de la guerre	"	"
399	Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	"	9,734,003 15
"	Cautionnements des compagnies de chemins de fer acquis au trésor pour cause de déchéance et dont l'imputation reste à régler	22,870,290 30	"
"	Payements d'urgence pour dépenses extraordinaires restant à régulariser	"	730,000 00
"	Liquidation de l'ancienne liste civile	1,298,224 38	"
"	Liquidation du domaine privé	"	373,300 12
"	Bons du trésor déposés pour être consolidés en rentes 3 p. 0/0	"	"
"	Bons du trésor déposés pour être consolidés en rentes 5 p. 0/0. (Caisses d'épargne.)	"	"
"	Liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon	"	836,541 82
"	Compagnie du chemin de fer du Nord s/c d'obligations à réaliser	45,000,000 00	"
"	Part contributive du trésor dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte	"	42,682,500 00
		89,429,160 29	55,880,400 58
		33,548,759 71	

RÉSULTAT GÉNÉRAL POUR LES BUDGETS EN COURS D'EXÉCUTION ET SUR LES SERVICES SPÉCIAUX.

Budgets	de l'exercice 1849	"	117,650,159f 15c
	de l'exercice 1850	"	18,895,851 05
Services spéciaux		33,548,759f 71c	"
EXCÉDANT de recette compris dans le passif de la situation des finances		33,548,759 71	"
EXCÉDANT de dépense compris à l'actif. (Voir ci-contre.)		"	136,546,010 20
TOTAL du Passif			710,816,093 27

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1850.

Développement des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables.

DÉSIGNATION des COMPTABLES.	DÉSIGNATION DES VALEURS.	TOTAUX par NATURE.	TOTAUX par COMPTABLE.
Caissier payeur central du trésor du public..	Effets de commerce sur Paris	1,928,858f 78c	131,069,973f 64c
	Inscription de rentes provenant de la reprise du chemin de fer de Paris à Lyon	1,140,000 00	
	Valeurs provenant de la consolidation des fonds des caisses d'épargne	46,206,355 71	
	Obligations du chemin de fer du Nord	45,000,000 00	
	Quittances d'avances sur emprunts autorisés	1,274,000 00	
	Traites de douanes payables à Paris	1,749,884 54	
	——— sur les départements	8,888,331 24	
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	20,904,504 12	
	Obligations des redevables des contributions indirectes	3,604,280 81	
	Effets provenant du sceau des titres	9,592 99	
	Effets à protester	25,394 63	
	Traites provenant des banques, de prêt de diverses colonies	49,355 00	
	Effets sur la caisse des dépôts et consignations	2,425 12	
	Valeurs représentatives des payements faits pour le compte du trésor	234,128 70	
	Quittances d'arrérages de rentes départementales à payer à Paris	2,862 00	
	Quittances des agents comptables des ministères pour fonds de subvention	50,000 00	
Receveurs généraux des finances	Effets sur Paris	813,877 09	8,816,034 91
	——— sur les départements	2,061,861 48	
	Bons du trésor	30 80	
	Traites et effets remis aux receveurs généraux par le caissier du trésor	4,925,558 16	
	——— de douanes	50,084 00	
	——— d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	21,099 90	
	——— d'adjudicataires des coupes de bois de l'État en souffrance	192,040 52	
	——— d'adjudicataires de coupes de bois provenant de l'ancienne liste civile	2,564 00	
	——— d'adjudicataires de coupes de bois provenant de l'anc. liste civile (en souffrance)	32,097 59	
	Effets divers en souffrance	292,571 50	
	Valeurs déposées à des banques de départements	413,018 07	
	——— provenant de l'ancienne liste civile	11,231 80	
Receveurs des douanes..	Traites de douanes payables à Paris	16,544 00	4,429,150 65
	——— sur les départements	1,707,786 00	
	——— en souffrance	1,572,682 50	
	Soumissions cautionnées pour garantie de droits de douanes	1,094,683 94	
	Effets divers	37,454 21	
Receveurs des contributions indirectes	Obligations des redevables des contributions indirectes	1,506,073 00	1,506,073 00
Directeurs des postes	Effets divers	10,013 86	10,013 86
Payeurs du trésor	Effets divers	277,200 00	277,200 00
Trésoriers payeurs en Algérie	Inscriptions de rentes 5 pour 0/0 déposées à titre de garantie	2,000 00	17,401,800 00
	Traites du caissier central du trésor	14,396,800 00	
	——— pour dépôts de fonds des corps de troupes	328,000 00	
	Effets divers chez les trésoriers et leurs préposés	2,675,000 00	
	TOTAL des valeurs de portefeuille		163,510,246 06

Développement des Valeurs en route.

Fonds en route au 31 décembre 1848. (Voir page 401 du compte de l'année 1848.)				24,589,660f 05c
Envois faits pendant l'année 1849. (Voir pages 174 à 177.)				
Envois des receveurs des revenus indirects	aux directeurs des postes	4,757,987f 84c	616,877,968f 64c	
	aux receveurs des finances	477,072,550 24		
	au caissier payeur central	135,042,990 55		
	aux receveurs des douanes en Algérie	4,440 01		
Envois des receveurs des finances	aux payeurs du trésor	761,766,165 68	1,277,396,482 76	
	au caissier payeur central	480,468,799 58		
	aux receveurs des revenus indirects	17,707,017 73		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	3,863 85		
	aux trésoriers des colonies	17,450,635 92		
Envois du caissier payeur central du trésor	aux payeurs du trésor	25,345,684 12	309,215,143 91	
	aux receveurs des finances	224,314,033 90		
	aux receveurs des revenus indirects	7,404,901 64		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	51,489,847 82		
	aux trésoriers des colonies	570,676 43		2,290,753,422 87
Envois des payeurs du trésor	aux receveurs des finances	2,065,538 44	13,790,398 47	
	au caissier payeur central	1,289,610 18		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	10,000,000 00		
	aux trésoriers des colonies	435,249 85		
Envois des comptables en Algérie	aux receveurs des douanes	952 89	17,681,769 95	
	au caissier payeur central	667,153 12		
	aux payeurs du trésor	1,687,618 80		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	15,135,119 55		
	aux receveurs des revenus indirects en Algérie	190,925 59		
Envois des trésoriers des colonies	au caissier payeur central du trésor	441 24	38,366 45	
	aux receveurs de finances	37,925 21		
Envois de divers comptables à leurs collègues			55,753,292 69	
TOTAL des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1849				2,315,343,082 92
Envois parvenus pendant l'année 1849. (Voir pages 174 à 177)				2,291,336,408 21
Fonds en route au 1er janvier 1850 :				
1° Versements faits aux receveurs particuliers des finances par les receveurs des revenus indirects, pendant la troisième dizaine du mois de décembre 1849, et dont la recette n'a été constatée dans les écritures des receveurs généraux que pendant la première dizaine du mois de janvier 1850.				
Versements des receveurs de l'enregistrement		6,763,425f 61c	12,033,422f 54c	
——— des receveurs des douanes		1,136,718 99		
——— des receveurs des contributions indirectes		3,039,819 86		
——— des directeurs des postes		1,092,720 48		
——— des directeurs de la fabrication des monnaies		737 60		
2° Envois faits, pendant les derniers jours du mois de décembre 1849, à des comptables directs du trésor, qui n'en ont constaté la recette qu'en janvier 1850.				
Envois des receveurs des finances	au caissier payeur central	6,537,995 53	11,973,252 17	24,006,674 71
	aux payeurs du trésor	128,821 68		
Envois des payeurs..	au caissier payeur central	9,924 55		
	aux trésoriers des colonies	62 99		
Envois du caissier payeur central	aux receveurs des finances	1,383,976 48		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	3,221,084 90		
Envois des comptables en Algérie	au caissier-payeur central	109,378 85		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	1,196 50		
Envois de divers comptables à leurs collègues		580,810 69		
TOTAL égal à celui des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1849				2,315,343,082 92

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1850.

Développement des Avances pour divers services.

DÉSIGNATION DES AVANCES.		SOMMES A RECOUVRER — PAR NATURE.	SOMMES A RECOUVRER — PAR SERVICE.
Avances des receveurs de l'enregistrement.	Pour frais de justice militaire	8,674f 89c	753,043f 17c
	—— frais de poursuites et d'instances concernant l'administration des domaines	359,594 66	
	—— l'administration des forêts	360,638 34	
	—— divers services	24,135 28	
Avances des receveurs des douanes.	Pour appointements des préposés, à payer par les contrôleurs de brigades	3,927 83	1,247,606 38
	—— pensions de retraite acquittées pour le compte des receveurs des finances	696,971 19	
	—— fonds de masse d'habillement des brigades	2,811 37	
	—— frais de saisies	96,219 90	
	—— parts de saisies	4,276 63	
	—— plombage, estampillage et marque de bestiaux	18,226 15	
	—— remboursement de consignations	112,110 20	
	—— divers services	313,063 11	
Avances des receveurs des contributions indirectes, pour frais judiciaires		.....	595,308 62
Avances des directeurs des postes.	Pour le service des voyages de l'ancienne cour	120,102 71	323,234 18
	—— timbre de reconnaissances de dépôts de valeurs	131,833 30	
	—— frais de poursuites et d'instances	9,627 02	
	—— divers services	61,671 15	
Avances des receveurs généraux.	Avances pour solde des comptes des contributions	144,698 74	1,110,233 00
	—— de frais de poursuites pour le recouvrement des contributions	594,428 14	
	—— pour timbre de formules de patentes	314,746 12	
	—— pour droits de permis de chasse	56,360 00	
Payeurs du trésor. Avances pour dépenses à régulariser sur ordonnances ultérieures du ministère de la marine		.....	5,174 04
Avances des comptables en Algérie.	Avances des trésoriers payeurs — Service des postes. (Solde créditeur à déduire.)	6,493 90	748,428 29
	Avances des trésoriers payeurs — Divers services	85 95	
	—— des receveurs de l'enregistrement et des domaines	243,587 19	
	—— des receveurs des douanes	13,369 39	
	—— des receveurs des contributions diverses	497,879 66	
	Total des avances pour divers services		4,783,027 68

Développement des Créances administratives.

Les créances administratives comprises dans l'actif de l'administration des finances, et qui s'élèvent, au 1er janvier 1849, à 7,164,137 fr. 25 cent., ont été constatées pour les motifs ci-après :

Créance mise à la charge de la ville de Lille (Nord) pour le recouvrement à faire sur cette ville, en exécution de la loi d'intérêt local du 19 juillet 1845, de sa part contributive dans les dépenses de construction d'une station intérieure du chemin de fer du Nord, ci	1,370,000f 00c
Versement à faire par la caisse des dépôts et consignations du montant des bénéfices de l'année 1848, ci	3,990,680 56
—— de l'année 1849 (effectué le 9 janvier 1850).	1,611,650 04
Solde de la créance constatée à la charge de l'imprimerie nationale pour le versement à faire par elle au trésor de l'excédant des recettes de l'exercice 1845	44,690 47
Créance de même nature constatée pour l'exercice 1846	7,490 69
Idem pour l'exercice 1847	68,620 03
Idem pour l'exercice 1848	71,005 46
Total	7,164,137 25

Nota. Indépendamment de ces créances, le trésor public se trouve créancier d'autres avances, dont le montant a été prélevé sur les recettes des budgets, et qui ne sont point entrées dans l'actif de l'administration des finances. Ces avances, constatées à des comptes d'ordre, sont :

D'une part, les avances que diverses lois ont autorisées en faveur des compagnies de chemins de fer. (Voir le compte des débets et créances litigieuses.)

Et d'autre part, les avances, cessions d'armes et de munitions, indemnités de route, concernant la légion étrangère et les volontaires français passés au service de l'Espagne, et dont le remboursement est dû au trésor par le gouvernement espagnol. Ces avances ont été imputées originairement, ainsi qu'il suit, sur les crédits des budgets :

Ministère de l'intérieur	32,132f 53c	1,748,713f 00c
Ministère de la guerre	1,716,580 47	

Et elles sont constatées pour ladite somme dans les écritures de la comptabilité générale des finances.

Leur remboursement est poursuivi en même temps que celui de la principale créance sur l'Espagne dont il est question ci-après (page 393).

A ces diverses créances, on peut ajouter, pour mémoire, les répétitions à exercer par la France :

Auprès du gouvernement belge, en raison des deux armements faits en 1831 et en 1832, pour la défense de la Belgique et la garantie de son territoire. Le règlement provisoire des réclamations à faire les a portées à 15,294,530 francs. Le remboursement de cette somme se poursuit en ce moment. (Voir page 63 du rapport de la commission du budget des recettes de 1851.)

Auprès du gouvernement russe, relativement à l'emprunt négocié en 1812 entre la France et la Saxe, et pour sûreté duquel le roi de Saxe, alors grand-duc de Varsovie, affecta le produit des mines de Wieliska. Somme non réglée.

Et auprès de la régence de Tunis, pour remboursement des frais d'un armement extraordinaire destiné à la défense du bey. Somme non réglée.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1850.

Développement des Débets de Comptables et Créances litigieuses poursuivis par l'Agence judiciaire du Trésor.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.		SOMMES A RECOUVRER.	
Débets de comptables.	Receveurs particuliers et percepteurs	239f 28c	406,931f 61c
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	56,069 13	
	Receveurs des douanes	20,990 33	
	Receveurs des contributions indirectes	55,023 47	
	Directeurs des postes	16,581 99	
	Receveurs de la loterie	437 96	
	Payeurs du trésor	244,224 98	
	Receveurs généraux	//	
	Ex-caissier central du trésor (déduction faite de la portion du débet qui a été présumée irrecouvrable et portée en dépense à l'exercice 1831)	13,164 47	
Créances litigieuses.	Prêts faits par le trésor à des manufacturiers, antérieurement à 1830	35,699 38	51,877 74
	Avances faites à divers manufacturiers et négociants de la capitale, sur le crédit de 5 millions ouvert par la loi du 8 septembre 1830	16,178 36	
Total des Débets de comptables et Créances litigieuses			458,809 35

Nota. Cette somme n'exprime que la portion des débets de comptables et des créances litigieuses qu'il y a eu lieu de constater dans l'actif de l'administration des finances; mais les débets et créances poursuivis par l'agence judiciaire en comprennent d'autres qui ne touchent point à la situation du trésor, tels que les débets des divers agents des ministères, les prêts et avances imputés sur les recettes des budgets, les accroissements de débets résultant, à la charge des comptables, de vérification de régie ou de liquidation d'intérêts, et qui ne mettent pas le trésor à découvert. Le recouvrement de ces sortes de débets, lorsqu'il s'effectue, fait ressource au profit des budgets des exercices courants. (Voir, à cet égard, le compte spécial des débets et des créances litigieuses.)

Note sur le Compte non encore réglé définitivement entre le Trésor public et l'ancien Trésor de la couronne, relativement à l'exécution de la disposition finale de la loi du 2 mars 1832.

Le solde du compte restant à régler entre le trésor public et l'ancien trésor de la couronne, en exécution de la disposition finale de la loi du 2 mars 1832, continue de figurer dans l'actif de l'administration des finances pour la somme de 3,498,847 fr. 52 cent. Cependant ce chiffre ne doit pas cesser d'être considéré comme provisoire, et même comme devant être considérablement réduit par le règlement définitif à intervenir, lequel ne saurait maintenant se faire attendre longtemps.

Dans le compte des finances de 1839, il a été expliqué, page 420, que le ministre des finances, après un examen approfondi des différentes questions qui se rattachaient à l'établissement de ce compte, avait rendu, sous la date du 31 janvier 1840, une décision portant que, toutes compensations faites, le solde débiteur à maintenir à la charge de la liste civile était arrêté à la somme de 1,242,737 fr. 32 cent. Depuis, la liste civile s'étant pourvue devant le conseil d'État contre cette décision, il est intervenu, le 1er décembre 1841, une ordonnance établissant de nouvelles bases de liquidation; mais cette ordonnance, ainsi que le ministre l'a déclaré à l'Assemblée nationale, dans la séance du 16 mai 1849, n'avait point reçu son exécution lorsque la révolution de février est arrivée, et, aucun remboursement n'ayant eu lieu, le trésor public est resté dans la plénitude de ses droits. En présence d'une décision infirmée sur certains points par une ordonnance du conseil d'État et de cette ordonnance restée sans application, il convient, jusqu'à solution définitive, de conserver le solde primitif de 3,498,847 fr. 52 cent. Des dispositions sont prises, au surplus, pour que cette créance telle qu'elle sera finalement réglée, soit admise au nombre de celles que l'État et les particuliers peuvent avoir à exercer sur les biens personnels de Louis-Philippe, en exécution du décret du 25 octobre 1848 et de la loi du 4 février 1850.

Développement relatif à la créance sur l'Espagne.

La créance sur l'Espagne provient des avances faites par le trésor de France pour les dépenses de l'armée française qui a occupé l'Espagne à la suite de la guerre de 1823, et dont, aux termes des traités, le gouvernement espagnol doit le remboursement à la France. Ces avances, qui se sont prolongées jusqu'en 1829, ont été portées, chaque année, en dépense au budget de l'État, et s'élèvent en définitive à la somme totale de..... 98,325,443f

Sur cette somme, celle de 40,325,443 francs, représentant les avances faites de 1825 à 1829, ayant été prélevée sur les fonds ordinaires des budgets, il n'y a pas eu lieu d'en accroître l'actif du trésor, ci..... 40,325,443

Le surplus, de..... 58,000,000

qui avait été avancé en 1823 et 1824, fut constaté alors, comme créance à recouvrer, dans l'actif de l'administration des finances, en même temps qu'on l'a fait figurer, à titre de ressource, parmi les recettes de ces deux exercices.

Un traité, conclu à Madrid, le 30 décembre 1828, entre les plénipotentiaires des deux puissances, a fixé provisoirement à 80 millions la créance de la France. Par ce traité, l'Espagne s'est engagée à payer annuellement une somme de 4 millions, savoir : 2,400,000 francs pour l'intérêt dudit capital à raison de 3 p. 0/0, et 1,600,000 francs pour prime d'amortissement à 2 p. 0/0, avec stipulation expresse que le fonds d'amortissement s'accroîtrait successivement de l'intérêt du capital racheté.

La portion de la créance sur l'Espagne, portée originairement dans l'actif de l'administration des finances, pour ladite somme de.... 58,000,000f

s'est, depuis, atténuée du montant des versements effectués en exécution du traité susénoncé, pour la prime d'amortissement des six années écoulées de 1829 à 1834, et qui ont procuré au trésor une rentrée de..... 10,432,953

et elle s'est trouvée dès lors réduite à..... 47,567,047

Ce solde est encore le même au 1er janvier 1850, attendu que le gouvernement espagnol n'a point fait compter au trésor des quinze annuités afférentes aux années 1835 à 1849, et qui étaient applicables de la manière suivante :

	PAYEMENT des intérêts.	AMORTISSEMENT du capital.	TOTAL.
Annuité de 1835	2,072,671f	1,927,329f	4,000,000f
—— de 1836	2,014,417	1,985,583	4,000,000
—— de 1837	1,954,404	2,045,596	4,000,000
—— de 1838	1,892,576	2,107,424	4,000,000
—— de 1839	1,828,880	2,171,120	4.000,000
—— de 1840	1,763,259	2,236,741	4,000,000
—— de 1841	1,695,655	2,304,345	4,000,000
—— de 1842	1,626,008	2,373,992	4,000,000
—— de 1843	1,554,255	2,445,745	4,000,000
—— de 1844	1,480,333	2,519,667	4,000,000
—— de 1845	1,404,177	2,595,823	4,000,000
—— de 1846	1,325,719	2,674,281	4,000,000
—— de 1847	1,244,890	2,755,110	4,000,000
—— de 1848	1,161,617	2,838,383	4,000,000
—— de 1849	5,075,828	2,924,172	4,000,000
	24,094,689	35,905,311	60,000,000

Ainsi, en ne considérant que la portion de la créance réglée par un traité provisoire, la somme de 80 millions qui reste à recouvrer sur l'Espagne comprend pour 35,905,311 francs de termes échus. Outre cet arriéré sur le capital, l'Espagne est redevable, au 1er janvier 1850, pour les intérêts des années 1835 à 1849, d'une somme de 24,094,689 fr., sans préjudice des décomptes d'intérêts auxquels pourra donner lieu le retard apporté dans le payement des annuités de ces quinze années. (Voir, au surplus, les explications plus détaillées données sur cette créance dans le compte des finances de l'année 1838, page 370.) En résumé la somme due par l'Espagne en capital et intérêts, peut s'établir ainsi :

Avance brute de la France sur laquelle l'Espagne n'a encore reconnu que 80,000,000f, ci..... 98,325,443f

Et sur laquelle il n'a été versé que..... 10,432,953

Reste..... 87,892,490

Intérêts échus au 1er janvier 1850 et non payés..... 24,094,689

Total, sauf règlement ultérieur avec l'Espagne..... 111,987,170

Les négociations sont reprises pour arriver à la solution des difficultés qui s'opposent au recouvrement de cette créance. (Voir le rapport de la Commission du budget des recettes de 1851, pages 59 à 63.)

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1850.

Développement sur les Correspondants du Trésor.

Communes et établissements publics *r/c* de fonds placés au trésor.	Ville de Paris	17,330,350f 06c	106,8268,70f 26c	
	Départements	89,496,520 20		
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *r/c* de fonds déposés		3,905,152 20	166,882,820 91	
Caisse des invalides de la marine		5,371,582 12		
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant au trésor. (*Voir l'état ci-après.*)		39,321,686 24		
——— *s/c* des fonds des caisses d'épargne (*Idem.*)		38,863,022 35		
——— *s/c* de compensation accordée aux déposants des caisses d'épargne		29,421,378 00		
Banque de France *s/c* de prêt de 150 millions		50,000,000 00		
Divers services.	Imprimerie nationale	239,289 72	6,338,550 71	
	Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	1.179,588 59		
	Divers *r/c* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	2,408,292 56		
	Départements *r/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	2,108,463 47		
	Chancelleries consulaires *r/c* de fonds commun	49,495 04		
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	225,168 47		
	Légion d'honneur *s/c* chez les receveurs généraux	35,148 84		
	Gestions intérimaires de recettes des finances *r/c* de bénéfices et de frais	93,104 02		
Établissements particuliers. (Fonds déposés au trésor.)	Caisse des employés et artisans	37,355 72	638,634 25	
	Tontine du pacte social	5,793 94		
	——— d'épargnes	363,569 61		
	Ministère de l'instruction publique *r/c* de fondations anglaises	109,922 82		
	——— écossaises	34,705 52		
	——— irlandaises	50,041 96		
	Divers établissements *r/c* de placements de fonds sans intérêt	37,244 68		
Fonds à rembourser à divers.	Ex-receveurs généraux *r/c* d'avances à leur rembourser		256,716 88	2,331,703 44
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* de recettes à lui verser :			
	Pour divers services spéciaux	121,843f 35c	1,919,847 00	
	Pour le service des retraites du ministère des finances	1,540,531 25		
	Pour le service des retraites du ministère de la justice	257,472 40		
	Fonctionnaires de l'instruction publique *r/c* de fonds de retraite		33,560 06	
	Divers *r/c* de dépôts et consignations chez les trésoriers payeurs en Algérie		379 00	
	Divers *r/c* d'arrérages de rentes départementales à payer à Paris		48,707 00	
	——— déposées		72,493 50	
	A REPORTER			283,018,579 57

Suite du *Développement sur les Correspondants du Trésor.*

	REPORT			283,018,579f 57c
Divers correspondants.		DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.	
	Receveurs généraux *r/c* intermédiaire de remboursements de dépôts antérieurs au 1er juin 1816	37f 67c	//	
	Ministères *r/c* de services d'estafettes	67,121 24	//	
	Maîtres de poste *r/c* de services d'estafettes	738 69	//	
	Directeurs des monnaies *r/c* intermédiaire de frais de fabrication	//	37,067f 31c	
	Divers comptables *r/c* intermédiaire de mouvements de fonds	//	2,421,647 43	
	Ministère de la marine *s/c* de banque de prêts de la Guadeloupe et de la Martinique	//	439,915 23	
	Divers correspondants	//	31,833 50	
		67,897 60	2,930,463 47	
		2,862,565f 87c		2,862,565 87
Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects.	Communes et établissements publics *r/c* avec les receveurs de l'enregistrement	103,036f 43c		
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* intermédiaire chez les receveurs de l'enregistrement	4,185 14		
	Légion d'honneur *s/c* avec les receveurs de l'enregistrement	14,681 60		
	Établissements d'aliénés *r/c* de recouvrements de pensions	17,418 75		
	Divers *r/c* de recouvrements de mandements exécutoires décernés par les préfets	22,639 35		
	Gendarmerie *s/c* de frais de captures pour contraintes par corps	3,001 50		
	Divers particuliers *r/c* avec les receveurs de l'enregistrement	4,129 44		
	Liste civile *s/c* intermédiaire de liquidation chez les receveurs de l'enregistrement	92 70		
	Receveurs de l'enregistrement *r/c* de frais de délimitation des forêts de l'État recouvrés sur les riverains	472 95		
	Divers *r/c* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	761,364 27		
	——— *r/c* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	218,633 32		
	Receveurs des douanes *r/c* de fonds recouvrés pour divers	9,205 62		
	——— *r/c* de fonds de retenues pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés des brigades	725,300 34		9,478,705 08
	——— *r/c* de primes pour saisies de tabacs et arrestations de fraudeurs	5,162 61		
	Préposés des douanes *r/c* de saisies faites à la requête d'autres administrations	3,112 90		
	Receveurs des contributions indirectes *r/c* de consignations à juger ou à répartir	50,096 71		
	Villes et communes *r/c* avec les receveurs des contributions indirectes. (*Service des octrois.*)	89,903 19		
	Divers *r/c* de fonds en dépôt chez les directeurs des postes	35,313 86		
	Pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée *r/c* d'indemnité	31 40		
	Divers *r/c* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	4,136,458 56		
	——— *r/c* de retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes de monnaies par le commerce	592 07		
	——— d'affinage d'or et d'argent	947 78		
	——— de viroles brisées dans la fabrication des pièces de 5 francs	241 51		
	Divers *r/c* avec les receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	4,548,227 30		
	——— des douanes en Algérie	72,491 88		
	——— des contributions diverses en Algérie. (Solde débiteur à déduire.)	1,348,036 10		
	TOTAL			295,359,850 52

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1850.

Développement sur les fonds déposés au trésor par la Caisse des dépôts et consignations, et compris dans le passif de la situation générale des finances, au 1er janvier 1850.

Les fonds déposés au trésor public par la caisse des dépôts et consignations sont de deux origines :		
1° Fonds placés en compte courant et dont l'intérêt est bonifié à la caisse des dépôts et consignations à raison de 4 p. 0/0, en vertu de décisions annuelles du ministre des finances; ces fonds s'élèvent, au 1er janvier 1850, à la somme de		(1) 40,398,675f 72c
2° Fonds appartenant aux caisses d'épargne, dont l'administration a été confiée par la loi du 31 mai 1837 à la caisse des dépôts et consignations, qui a la faculté de les placer au trésor à l'intérêt de 5 p. 0/0 par an. Le montant des fonds de cette nature s'élève, au 1er janvier 1850, à		38,863,022 35
Les fonds désignés ci-dessus et montant ensemble à		79,261,698 07
se rattachent ainsi qu'il suit à la situation active et passive de la caisse des dépôts et consignations à la même époque, soit envers les caisses d'épargne, soit vis-à-vis de ses divers correspondants :		
Trésor public s/c de la consolidation des fonds des caisses d'épargne		1,356,027 39
——— s/c de la compensation accordée aux déposants des caisses d'épargne		26,727,034 32
Inscriptions de rentes déposées à la banque en garantie de prêts		20,391,488 73
Intérêts sur obligations souscrites en garantie de prêts		5,844,836 40
Prêts à des établissements publics et à divers		48,276,952 72
Créances à recouvrer		55,060 73
Légion d'honneur s/c d'avances. (Loi du 21 juin 1845.)		2,080,759 46
Receveurs généraux r/c courant		1,693,586 85
Valeurs de caisse et de portefeuille		44,174,381 55
TOTAL de l'actif		229,861,826 22
Effets à payer. — Mandats sur Paris et sur les départements		1,465,895 10
Fonds des caisses d'épargne. — Fonds à consolider en rentes, en vertu du décret du 7 juillet 1847. (Voir ci-dessus.)	1,356,027f 39c	
Fonds des caisses d'épargne. — Fonds déposés au trésor. (Voir ci-dessus.)	38,863,022 35	
Fonds des caisses d'épargne. — Fonds dont le dépôt ne figurait pas encore au compte du trésor le 31 décembre 1849	6,673,686 96	
TOTAL des fonds des caisses d'épargne — de Paris	14,701,808 29	
TOTAL des fonds des caisses d'épargne — des départements	32,190,928 41	46,892,736 70
		46,892,736 70
Caisses d'épargne r/c de la compensation accordée aux déposants. (Loi du 21 novembre 1848.)		28,652,932 29
Consignations judiciaires et administratives		90,251,132 97
Fonds de l'indemnité des anciens colons de Saint-Domingue		1,616,317 45
Service des retraites des divers ministères		4,972,314 78
Dépôts volontaires		5,463,653 92
Légion d'honneur		2,076,993 86
Divers r/c d'intérêts échus		11,337,870 91
Caisse d'épargne des instituteurs communaux		5,602,800 77
Liquidation de l'ancienne liste civile et du domaine privé		3,863,445 46
Produit des biens particuliers de M. le duc d'Aumale et M. le prince de Joinville		1,101,693 59
Banque de France s/c d'avances à l'intérêt de 4 p. 0/0		12,000,000 00
Créanciers divers		3,112,351 02
Profits et pertes. (Année 1848.)		3,990,680 56
Profits et pertes. (Année 1849.)		1,611,650 04
Bénéfices à réaliser en 1849 et années suivantes		5,849,356 80
TOTAL du passif		229,861,826 22

(1) La différence que le solde ci-dessus présente, comparativement à celui qui est porté dans le passif de la situation générale des finances, provient d'intérêts dont la caisse des dépôts et consignations a rattaché le montant à ses écritures de l'année 1849, tandis que le trésor ne l'en a créditée que dans les premiers jours de janvier 1850.

Développement sur les Correspondants des Comptables des finances.

	CORRESPONDANTS — DÉBITEURS.	CORRESPONDANTS — CRÉDITEURS.
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.		
Receveurs particuliers r/c avec les receveurs généraux	527,166f 30c	"
——— r/c avec les percepteurs	"	1,649,163f 62c
Percepteurs r/c courant avec les receveurs particuliers	3,012,642 93	"
Agents comptables des facultés r/c courant	"	476,506 00
Receveur particulier de Bastia s/c de caisse de réserve	388,123 95	"
Greffiers-comptables des maisons centrales de force et de correction r/c de restes à recouvrer	15,268 53	"
Comptoirs d'escompte et sociétés commerciales r/c d'effets à recouvrer	"	12,797 35
Payeurs des départements r/c d'acquits à vérifier	475,368 06	"
Divers comptables des départements r/c de mandats des receveurs généraux	"	2,313,914 54
Divers r/c de fournitures de l'Imprimerie nationale	8,306 29	"
——— r/c d'effets à payer	"	153,724 20
——— r/c d'achats de rentes sur l'État	"	4,975,066 30
——— r/c de ventes de rentes sur l'État	"	1,067,459 80
Officiers et employés militaires r/c de retenues applicables aux contributions directes	"	1,324 61
Trésorier général des invalides de la marine	1,303,986 02	"
Agents forestiers r/c de masse	"	93 00
Condamnés libérés r/c de masse	"	5,647 27
Receveurs d'hospices r/c de versements pour le service des enfants trouvés	"	268,615 53
Communes et établissements publics r/c de produits de coupes extraordinaires de bois	"	5,790,531 70
Receveurs des communes et établissements publics r/c d'obligations de coupes ordinaires de bois en dépôt	"	1,707,178 95
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics r/c d'obligations	5,943,193 12	"
——— ordinaires de bois des communes et établissements publics r/c d'obligations en dépôt	1,707,545 95	"
Soumissionnaires de fournitures et travaux r/c de dépôt en effets publics	116,414 00	"
Ministères r/c de dépôt en effets publics des soumissionnaires de fournitures et travaux	"	129,314 00
——— r/c de dépôt en numéraire des soumissionnaires de fournitures et travaux	"	425,286 08
Divers correspondants	90,657 08	498,600 18
	13,588,672 23	20,475,223 13
CORRESPONDANTS DES PAYEURS ET DE DIVERS COMPTABLES.		
Divers correspondants. (Payeurs de l'armée d'Italie.)	"	17,744 66
Service communal en Algérie. (Trésoriers-payeurs.)	"	101,520 47
——— (Receveurs de l'enregistrement et des domaines.)	18,026 39	"
	13,606,698 62	20,594,488 26
	6,987,789 64	

Développement des Fonds particuliers des Comptables des finances.

Fonds particuliers des receveurs généraux		55,713,515f 99c
——— de l'enregistrement et des domaines	1,461f 90c	
——— des douanes	"	
——— des contributions indirectes	949,300 82	1,782,955 53
——— des directeurs de la fabrication des monnaies	833,655 74	
——— des payeurs du trésor. (Solde débiteur, à déduire.)	1,030 94	
——— des comptables en Algérie (*Idem.*)	431 99	
TOTAL des fonds particuliers		57,496,471 52

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1850.

Développement sur le produit, au 1er janvier 1850, de la consolidation des fonds des caisses d'épargne, effectuée en exécution du décret du 7 juillet 1848.

Le compte général de l'administration des finances, pour 1848, a fait connaître (pages 410 et 411), en les développant sous tous leurs détails, les opérations effectuées, pendant cette année, pour la consolidation des fonds des caisses d'épargne décrétée le 7 juillet 1848. D'après ledit document, le compte spécial, auquel a été constaté le produit de la consolidation dont il s'agit, présentait, au 1er janvier 1850, un solde créditeur de..... 78,471,905f 79c

Les opérations de l'année 1849 modifient, ainsi qu'il suit, le solde ci-dessus :

D'une part, un nouveau prélèvement a été effectué sur le compte courant des caisses d'épargne au trésor pour augmenter les fonds à consolider en rentes; l'évaluation qui en avait été faite, au mois de juillet 1848, s'étant trouvée dépassée par le montant des consolidations opérées..... 7,000,000f 00c

D'une autre part, il a été tenu compte à la caisse des dépôts et consignations de la différence entre le taux de 5 pour 0/0 qu'elle a bonifié, jusqu'au 7 juillet 1848, aux déposants des caisses d'épargne, en exécution du décret du 7 mars 1848, et le taux moyen que lui procurait l'emploi des fonds desdites caisses. Cette différence s'est élevée à..... 3,864,168f 18c

De plus, le présent compte a été débité du montant des livrets de compensation ou différence entre le taux de 71 fr. 60 cent., fixé par la loi du 21 novembre 1848, et celui de 80 francs, prix d'émission de la rente qui leur avait été attribuée par le décret du 7 juillet précédent. Ces compensations figurent en même temps au crédit du compte spécial : Caisse des dépôts et consignations s/c de compensation accordée aux déposants des caisses d'épargne. (Voir page 169), ci..... 29,421,378 00

Enfin, conformément à l'article 3 de la loi précitée du 21 novembre 1848, il a été tenu compte, par le trésor, aux caisses d'épargne de l'excédant de leurs frais d'administration. Ces frais se sont élevés, jusqu'au 31 décembre 1849, à..... 89,183 92

} 33,374,730 10

Résultat, en excédant, de dépense des opérations de l'année 1849.... 26,374,730 10 — 26,374,730 10

Le solde créditeur du compte du produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne à porter en atténuation des découverts du trésor (voir page 401) se trouve en conséquence réduit, au 1er janvier 1850, à la somme de..... 52,097,175 69

Développement sur le Solde, au 1er janvier 1850, des Payements d'urgence pour dépenses extraordinaires restant, à régulariser.

Les payements faits d'urgence pendant l'année 1848, en exécution de l'arrêté du ministre des finances du 2 mars de ladite année, pour des dépenses extraordinaires qui n'ont pu se rattacher à des ordonnances ministérielles préalables, restaient à régulariser au 31 décembre 1849, d'après le compte général des finances de cette année, pour..... 1,146,317f 42c

Ils ont été régularisés, en 1849, par la délivrance d'ordonnances imputables sur des crédits législatifs et portés au budget par le caissier central du trésor, qui en a en même temps crédité le présent compte, jusqu'à concurrence de..... 416,317 42

Ces payements présentent encore, au 1er janvier 1850, un solde à régulariser de la somme de..... 730,000 00

Le développement ci-après indique la nature de ces derniers payements, ainsi que les observations dont ils ont été l'objet de la part de la commission de l'Assemblée Nationale chargée de l'examen des comptes du Gouvernement provisoire (Rapport fait par M. Th. Ducos, le 14 avril 1849) :

Avances au ministre de l'intérieur pour dépenses des ateliers départementaux, à Belleville. Voir le rapport de M. Th. Ducos, page 38.)..... 10,000f 00c

Avances au ministre de l'intérieur pour fonds secrets dans le département de la Somme. (Voir le rapport de M. Th. Ducos, pages 97 et 98.)..... 20,000 00

Somme mise à la disposition du préfet de police, par décision du Pouvoir exécutif, pour l'habillement de la garde républicaine. (D'après le rapport de M. Ducos, pages 93 et suivantes, la moitié de cette somme devrait tomber à la charge du trésor, et l'autre moitié seulement serait à rembourser par la ville de Paris.) 300,000 00

Avances à la ville de Paris pour dépenses de police..... 200,000f 00c
Indemnités aux citoyens qui ont éprouvé des pertes dans les journées de février..... 200,000 00
(Voir le rapport de M. Ducos, pages 104 et 105.) } 400,000 00

Solde comme ci-dessus..... 730,000 00

Développement relatif à l'Avance pour la portion de l'Emprunt grec garantie par la France.

Les crédits successivement ouverts au ministre des finances par diverses lois et ordonnances, pour le payement des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt négocié le 12 janvier 1833 par le gouvernement grec, jusqu'à concurrence de la partie de cet emprunt garantie par la France, montaient, au 1er janvier 1849, d'après le compte général des finances de l'année 1848, à la somme de..... 8,745,556f 13c

Ils se sont accrus, pendant l'année 1849, de ceux qui suivent :

Semestre au 1er mars 1849. (Loi du 1er mars 1849.)..... 522,019f 83c
Semestre au 1er septembre 1849. (Décret du 29 août 1849, régularisé par la loi du 14 novembre 1849.) 522,019 83 } 1,044,039 66

Et ils s'élèvent, au 1er janvier 1850, à..... 9,789,595 79

Les payements effectués en vertu de ces crédits, pour les intérêts et l'amortissement de la portion de l'emprunt grec garantie par la France, s'élevaient, au 1er janvier 1849, à..... 8,691,938f 35c

Il a été payé au même titre, pendant l'année 1849, une somme de..... 1,042,064 80

Et au 1er janvier 1850, l'avance du trésor se trouvait portée à..... 9,734,003 15

D'après les dispositions des lois qui ont autorisé successivement cette avance, elle constitue une créance à recouvrer sur le gouvernement de la Grèce, et, jusque-là, le montant en figure dans la situation de l'administration des finances.

La différence que l'on remarque entre le chiffre des crédits et celui des payements représente les coupons d'intérêts et les obligations amorties dont le remboursement n'avait pas encore été réclamé à l'époque du 1er janvier 1850.

Le compte détaillé de cette opération fait partie des *documents divers* publiés par le ministère des finances, à la suite de la situation provisoire du budget de l'exercice 1849.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1850.

Développement sur les découverts et Avances du trésor pour le service des budgets antérieurs à 1848, et sur les ressources réalisées en atténuation de ces découverts, jusqu'au 1er janvier 1850.

DÉCOUVERTS CONSTATÉS.

1° Découverts à l'extinction desquels aucune ressource n'a été primitivement affectée.

Période antérieure au 1er avril 1814.	Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366f 56c	87,437,789f 57c	256,039,934f 57c
	Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés au 1er janvier 1836	567,228 12		
	Déficit sur le service des cautionnements remboursés à des titulaires des départements séparés de la France	6,401,889 79		
	Avance du trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements. (Loi du 9 juillet 1836.)	13,164,305 10		
Budgets de 1815 à 1830.	Créance à recouvrer sur l'Espagne. — Termes à échoir	14,585,908f	47,567,047 00	143,300,442 00
	Créance à recouvrer sur l'Espagne. — Termes échus et non versés au trésor	32,981,139		
	Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00		
	Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830. (Dépense non allouée sur l'exercice 1830.)	371,051 00		
	Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833.)	63,346,061 00		
Budgets des exercices 1832 à 1840.	Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1832. (Loi du 14 juin 1835.)	25,009,993 00	25,301,703 00	
	Payements pour l'arriéré de la guerre. (Dépense non allouée sur l'exercice 1832.)	270,560 00		
	Payements de créances d'exercices périmés concernant le ministère de la guerre, non alloués en dépense sur l'exercice 1838	16,150 00		
	Dépense du ministère des affaires étrangères non allouée dans le règlement de l'exercice 1840	5,000 00		

2° Découverts du service ordinaire des budgets à l'extinction desquels ont été affectés les fonds disponibles de la réserve de l'amortissement.

Budget de l'exercice 1840. (Découvert fixé par le loi de règlement de cet exercice.)	138,004,529f 64	456,009,951 93
— 1841. (*Idem.*)	18,694,405 42	
— 1842. (*Idem.*)	108,612,172 30	
— 1843. (*Idem.*)	39,826,738 40	
— 1844. (*Idem.*)	181,530 77	
— 1845. (Décret pour le règlement de cet exercice, en date du 20 juillet 1848.) Excédant de recette de 4,335,329 fr. 84 cent. *Mémoire*	"	
— 1846. (Découvert fixé par la loi de règlement de cet exercice)	41,273,264 48	
— 1847. (*Idem.*)	109,417,310 92	

3° Avances du trésor pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842.

Exercices 1842. (Avance constatée par la loi de règlement du budget.)	1,368,091 28	441,754,145 59
— 1843. (*Idem.*)	27,214,800 94	
— 1844. (*Idem.*)	43,190,895 22	
— 1845. (*Idem.*)	100,480,587 57	
— 1846. (*Idem.*)	121,626,442 50	
— 1847. (*Idem.*)	147,873,328 08	

Total des découverts constatés sur les services 1847 et antérieurs 1,153,804,032 09

ATTÉNUATIONS DES DÉCOUVERTS.

1° Fonds disponibles de l'amortissement appliqués à l'extinction des découverts du service ordinaire des budgets au fur et à mesure des consolidations, conformément à l'article 36 de la loi du 25 juin 1841.

Réserve de l'année 1842	67,111,792f 57c	442,247,114f 58c
— 1843	69,876,633 52	
— 1844	72,505,042 27	
— 1845	75,117,373 04	
— 1846	77,878,714 32	
— 1847	79,757,558 86	

2° Ressources affectées par les lois des 3 juillet 1846 et 8 août 1847 aux travaux extraordinaires autorisés sous le régime de la loi du 11 juin 1842.

Sommes versées par des compagnies adjudicataires de chemin de fer en remboursement de dépenses effectuées par le trésor public. (Article 16 de la loi du 3 juillet 1846.)

Compagnie du chemin de fer du Nord.	Année 1845	20,000,000f 00c	37,358,750f 00c	45,958,750 00
	— 1846	9,000,000 00		
	— 1847	8,358,750 00		
Compagnie du chemin de fer de Lyon.	Année 1845		8,000,000 00	
Recettes par virement de comptes en 1845 de la créance mise en même temps à la charge de la ville de Lille pour sa part contributive, dans la construction de la station du chemin de fer du Nord. (Loi d'intérêt local du 19 juillet 1845.)			600,000 00	130,171,110 50
Portion réalisée de l'emprunt de 250 millions négocié le 10 novembre 1847 (4e § de la loi spéciale du 8 août 1847.)				
Versement des adjudicataires en 1847			42,234,298 50	84,212,360 50
— en 1848			41,978,062 00	

3° Ressources provenant des consolidations en rentes décrétées en 1848 et qui ont été appliquées à l'ensemble des découverts du trésor.

Opérations liquidées définitivement.	Bons du trésor convertis en emprunt national. (Décret du 16 mars 1848.)	26,182,213f 29c	275,270,490 86
	Bons du trésor créés antérieurement au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.)	242,747,800 60	
	Fonds des sociétés et agences tontinières. (Décret du 29 juillet 1848.)	2,734,020 13	
	Fonds des communes et établissements publics. (Même décret.)	3,606,456 84	
Opérations non encore terminées.	Consolidation des fonds des caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.) (Voir le compte spécial qui précède, page 398.)	52,097,175 69	52,124,215 69
	Consolidation des bons du trésor émis en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848	27,040 00	

Total des ressources affectées au 1er janvier 1850, à l'atténuation des découverts des exercices 1847 et antérieurs 899,812,931 63

RÉSULTAT.

Découverts constatés	1,153,804,032f 09c
Atténuation des découverts	899,812,931 63
Reste, au 1er janvier 1850, pour découverts et avances du trésor sur le service des budgets antérieurs à 1848	253,991,100 46

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1850.

Tableau servant à déterminer l'Actif et le Passif réels du Trésor public.

ARTICLES COMPOSANT L'ACTIF.	MONTANT DE L'ACTIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE pour établir l'actif réel du trésor public.	ACTIF RÉEL du trésor public.
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.			
Caissier central du trésor public	210,549,204f 65c	"	210,549,204f 65c
Receveurs généraux des finances	18,050,760 22	(A) 18,050,760f 22c	"
——— des impôts et revenus indirects	9,858,360 29	"	9,858,360 29
Directeurs de la fabrication des monnaies	55,305 65	(B) 55,305 65	"
Payeurs du trésor public	8,400,364 61	"	8,400,364 61
Comptables des finances en Algérie	25,453,821 01	"	25,453,821 01
Directeurs des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)	4,994,819 16	(C) 4,914,808 65	80,010 51
Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination.)	24,006,674 71	"	24,006,674 71
CRÉANCES ACTIVES.			
Avances pour divers services	4,783,027 68	"	4,783,027 68
Créances administratives	7,164,137 25	"	7,164,137 25
Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du trésor	458,609 35	(D) 35,699 38	422,909 97
Compte entre le trésor public et l'ancien trésor de la Couronne, à régler en exécution des lois des 2 mars 1832, 25 octobre 1848 et 4 février 1850	3,498,847 52	"	3,498,847 52
TOTAUX pour l'actif	317,273,932 10	23,056,573 90	294,217,358 20
DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.			
Découverts du trésor sur le service des budgets	393,542,161 17	(E) 71,914,542 06	321,627,619 11
TOTAUX ÉGAUX au passif	710,816,093 27	94,971,115 96	615,844,977 31

(A) Le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux est compensé avec les fonds qui leur appartiennent personnellement ou à leurs correspondants particuliers, afin de déterminer le montant des avances réelles de ces comptables envers le trésor. (Voir ci-contre.)

(B) Solde en caisse des directeurs de la fabrication des monnaies, qui, réunie à une portion des matières restant à convertir en espèces, représente les fonds particuliers de ces comptables, et les sommes qu'ils ont à rembourser aux porteurs de leurs bons, pour les valeurs versées aux changes.

(C) Voir la note précédente.

(D) Créances qui ne sont inscrites que pour ordre dans l'actif de l'administration des finances et qui se trouvent balancées au passif par une dette de pareille somme envers les budgets appelés à profiter ultérieurement de la rentrée successive de ces créances.

(E) Réserve de l'amortissement à appliquer au budget de 1849. (Voir, au Passif, la note (H).

ARTICLES COMPOSANT LE PASSIF.	MONTANT DU PASSIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE ou à compenser pour établir le passif réel du Trésor public.	PASSIF RÉEL du Trésor public.
EFFETS A PAYER.			
Bons du trésor remis à divers	110,084,629f 93c	"	110,084,629f 93c
——— à la banque de France	50,500,000 00	"	50,500,000 00
——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	2,850 27	"	2,850 27
——— en garantie aux comptoirs nationaux d'escompte	42,682,500 00	(G) 42,682,500f 00c	"
Effets émis par le caissier du trésor	35,680,772 68	"	35,680,772 68
——— par les receveurs généraux	6,197,232 59	"	6,197,232 59
——— par les trésoriers payeurs en Algérie, etc	360,694 35	"	360,694 35
CRÉANCES PASSIVES.			
Communes et établissements publics *i/c* de fonds placés au trésor	106,826,870 26	"	106,826,870 26
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *i/c* de fonds déposés	3,905,152 20	"	3,905,152 20
Caisse des invalides de la marine	5,371,582 12	"	5,371,582 12
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant	39,321,686 24	"	39,321,686 24
——— *s/c* de fonds des caisses d'épargne	38,863,022 35	"	38,863,022 35
——— *s/c* de compensation accordée aux déposants des caisses d'épargne	29,421,378 00	"	29,421,378 00
Banque de France *s/c* de prêt	50,000,000 00	"	50,000,000 00
Divers services publics	6,338,550 71	"	6,338,550 71
Établissements particuliers *i/c* de fonds déposés au trésor	638,634 25	"	638,634 25
Fonds à rembourser à divers	2,331,703 44	"	2,331,703 44
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	9,478,705 08	(A) 4,136,458 56	5,342,246 52
Divers correspondants	2,862,565 87	(B) 35,699 38	2,826,866 49
Correspondants des comptables des finances	6,987,789 64	(C) 6,886,550 90	101,238 74
AVANCES DES COMPTABLES.			
Fonds particuliers des receveurs généraux	55,713,515 99	(D) 11,164,209 32	44,549,306 67
——— de divers comptables	1,782,955 53	(E) 833,655 74	949,299 79
BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.	605,352,791 50	65,739,073 90	(F) 539,613,717 60
Bons du trésor représentant le produit de la réserve de l'amortissement pour les six derniers mois de l'année 1849, applicable au budget de 1849	71,914,542 06	(H) 71,914,542 06	"
Excédant de recette sur les services spéciaux	33,548,759 71	(G) à aj. : 42,682,500 00	76,231,259 71
TOTAUX pour le passif	710,816,093 27	94,971,115 96	615,844,977 31

(A) Bons à payer à divers par les directeurs des monnaies pour valeur des matières versées aux changes et qui sont compensés avec les matières restant à fabriquer. Voir à l'Actif la note (B).

(B) Créances des budgets pour recouvrements ultérieurs à faire sur diverses villes, et qui, à l'époque où ils auront lieu, devront être appliqués, comme ressources nouvelles, aux budgets des exercices alors courants. Voir à l'Actif la note (D).

(C) Solde créditeur des comptes des correspondants particuliers des receveurs généraux des finances. Ce solde est compensé avec les autres articles de la situation des finances, d'où ressort la somme dont les comptables sont en avance envers le trésor. (Voir à l'Actif la note (A) et la note ci-dessous.)

(D) Portion des fonds particuliers des receveurs généraux que ces comptables n'ont pas mise à la disposition du trésor 11,164,209f 32
Laquelle somme, augmentée de celle que ces comptables doivent à leurs correspondants particuliers (Voir la note (B) ci-dessus) 6,886,550 90
représente le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux. (Voir la note (A) de l'Actif.) 18,050,760 22

(E) Fonds particuliers des directeurs de la fabrication des monnaies, compensés avec les autres articles qui établissent la situation de ces comptables vis-à-vis du trésor public 883,655 74
Ces fonds particuliers, réunis aux fonds à rembourser aux porteurs de matières (Voir la note (A) ci-dessus) 4,136,458 56
représentent une partie des valeurs de caisse des directeurs des monnaies. (Note (E) de l'Actif) 55,305f 65c
et les matières qui leur restaient à fabriquer. (Note (C) de l'Actif) ..... 4,914,808 65 } 4,970,114 30

(F) Montant de la dette flottante. (Voir le développement ci-après, pages 406 et 407.)

(G) Bons de garantie dont l'émission, en vertu du décret du 7 mars 1848, a donné lieu à une recette d'ordre compensée par une dépense égale parmi les *services spéciaux*, et qui représente la part contributive du trésor dans le capital des comptoirs d'escompte. Les bons sont souscrits pour toute la durée des opérations, et ne portent engagement que pour le tiers des pertes qui pourraient en résulter.

(H) Réserve de l'amortissement pour les six derniers mois de l'année 1849, dont la consolidation, au profit du budget de 1849, n'a eu lieu que dans le mois de janvier 1850.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1850.

Tableau présentant le Résumé de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Caissier central du trésor.	Numéraire	7,739,483f 34c	210,549,204f 65c	278,348,435f 78c
	Portefeuille	131,069,973 64		
	Numéraire en dépôt à la Banque	71,739,747 67		
Receveurs des impôts et revenus indirects			9,938,370 80	
Payeurs du trésor public			8,400,364 61	
Comptables en Algérie			25,453,821 01	
Valeurs en route			24,006,674 71	

CRÉANCES ACTIVES.

Avances pour divers services	4,783,027 68	15,868,922 42
Créances administratives	7,164,137 25	
Débets et créances litigieuses	422,909 97	
Compte à régler entre le trésor public et l'ancien trésor de la Couronne	3,498,847 52	
Total de l'Actif		294,217,358 20

DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.

1° *Période antérieure à 1848.*

Découverts et avances du trésor sur le service ordinaire et extraordinaire des budgets de 1847 et antérieurs. (Voir le tableau général de développement, pages 400 et 401)	253,991,100 46	

2° *Période de 1848 et années suivantes.*

Découvert du budget de l'exercice 1848		3,005,050 51	
Total pour les budgets réglés définitivement		256,996,150 97	
Excédant de dépense au 1er janvier 1850, du budget de l'exercice 1849	45,735,617f 09c	64,631,468 14	
——— de l'exercice 1850	18,895,851 05		
Total des découverts du trésor		321,627,619 11	321,627,619 11
Total égal au passif			615,844,977 31

PASSIF.

DETTE FLOTTANTE DU TRÉSOR.

Effets à payer	Bons du trésor remis à divers	110,084,629f 93c	202,826,179f 82c	539,613,717f 60c
	——— à la banque de France	50,500,000 00		
	——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	2,850 27		
	Traites du caissier central du trésor sur lui-même	35,089,711 96		
	Effets divers	7,148,987 66		
Créances passives	Communes et établissements publics	106,826,870 26	291,288,931 32	
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine	3,905,152 20		
	Caisse des invalides de la marine	5,371,582 12		
	Caisse des dépôts et consignations s/c courant	39,321,686 24		
	Caisse des dépôts et consignations s/c de fonds non employés des caisses d'épargne	38,863,022 35		
	——— s/c de compensation accordée aux déposants des caisses d'épargne	29,421,378 00		
	Banque de France s/c de prêt de 150 millions	50,000,000 00		
	Correspondants divers	17,579,240 15		
Avances des comptables.	Receveurs généraux	44,549,306 67	45,498,606 46	
	Divers comptables	949,299 79		

BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.

Budgets	Néant. (Voir ci-contre aux découverts et avances du trésor)			Mémoire.
Services spéciaux	Produits éventuels du service départemental		3,955,727 33	
	Cautionnements en numéraire		16,230,488 35	
	Cautionnements des compagnies de chemins de fer acquis au trésor pour cause de déchéance et dont l'imputation reste à régler		22,870,290 30	
	Obligations de la compagnie du chemin de fer du Nord restant à réaliser		45,000,000 00	
	Ensemble		88,056,505 98	
	A déduire :			
	Avances pour l'emprunt grec (excédant de dépense)	9,734,003f 15c	11,825,246 27	
	Dépenses diverses (*idem*)	2,091,243 12		
				76,231,259 71
Total du passif				615,844,977 31

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1850.

Développement, par nature de créances, des mouvements de la Dette flottante du Trésor pendant l'année 1849, et de la situation de cette Dette au 1er Janvier 1850.

	NATURE DES CRÉANCES COMPOSANT LA DETTE FLOTTANTE.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1849.	RÉSULTATS DES MOUVEMENTS DE LA DETTE FLOTTANTE pendant l'année 1849. AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1850. CRÉANCES passibles d'intérêts.	CRÉANCES sans intérêts.	OBSERVATIONS.
EFFETS À PAYER...	Bons du trésor remis à divers	18,306,429f 57c	91,778,200f 36c	"	110,084,629f 93c	"	
	——— à la banque de France	50,000,000 00	500,000 00	"	50,500,000 00	"	
	——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	29,117 55	"	26,267f 28c	2,850 27	"	
	Traites du caissier du trésor sur lui-même	32,583,545 56	2,506,166 40	"	"	35,089,711f 96c	
	Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux	496,901 87	94,158 88	"	"	591,060 72	
	Traites tirées sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	3,115,828 54	2,742,418 57	"	"	5,858,247 16	
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	436,568 79	"	97,583 34	"	338,985 43	
	——— des trésoriers-payeurs en Algérie sur leurs collègues	110,989 51	"	9,485 80	"	101,503 71	
	——— préposés	51,145 29	4,169 32	"	"	55,314 61	
	——— des préposés des mêmes comptables	36,960 54	37,961 97	"	"	74,922 51	
	Traites des trésoriers-payeurs en Algérie sur les receveurs généraux, etc., etc.	61,750 59	67,202 93	"	"	128,953 52	
		105,229,237 81	97,730,278 43	133,336 42	160,587,480 20	42,238,699 62	
			97,596,942 01		202,826,179 82		
COMPTES COURANTS ET FONDS EN DÉPÔT.	Communes et établissements publics *c/c* de fonds placés au trésor	85,116,332 72	21,710,537 54	"	106,826,870 26	"	
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *c/c* de fonds déposés	4,379,152 20	"	474 000f 00c	"	3,905,152 20	
	Caisse des invalides de la marine	5,860,226 09	"	488,643 97	3,871,582 12	1,500,000 00	
	——— des dépôts et consignations *s/c* courant	28,760,599 35	10,552,086 89	"	39,321,686 24	"	
	——— *s/c* des fonds des caisses d'épargne non employés	10,976,338 97	27,886,683 38	"	38,863,022 35	"	
	——— *s/c* des compensations accordées aux déposants des caisses d'épargne	"	29,421,378 00	"	29,421,378 00	"	
	Banque de France *s/c* de prêt de 150 millions	50,000,000 00	"	"	50,000,000 00	"	
	Imprimerie nationale	78,843 82	160,445 90	"	"	239,289 72	
	Chancelleries consulaires *c/c* de fonds commun	37,284 61	12,210 43	"	"	49,495 04	
	Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	1,516,976 79	"	337,388 20	"	1,179,588 59	
	Départements *c/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	1,134,348 21	974,115 26	"	"	2,108,463 47	
	Divers *c/c* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	1,732,220 13	676,072 43	"	"	2,408,292 56	
	Divers établissements *c/c* chez les receveurs généraux	303,500 26	"	43,182 95	"	260,317 31	
	Gestions intérimaires de recettes des finances *c/c* de bénéfices et de frais	50,061 09	43,042 93	"	"	93,104 02	
	Caisse des employés et artisans	17,091 89	20,263 83	"	37,355 72	"	
	Tontine du pacte social	6,725 54	"	931 60	5,793 94	"	
	——— d'épargnes	406,504 72	"	42,935 11	363,569 61	"	
	Divers établissements *c/c* de placements de fonds sans intérêt	32,405 92	4,838 76	"	"	37,244 68	
	Ministère de l'instruction publique *s/c* de fondations anglaises, écossaises et irlandaises	212,291 81	"	17,621 51	194,670 30	"	
	Fonds à rembourser à divers	1,659,969 61	671,733 83	"	2,331,703 44	"	
	Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	1,727,812 06	3,614,434 46	"	"	5,342,246 52	
	Divers correspondants	A déd. 1,069,509 24	3,997,614 47	"	"	2,928,105 23	
		192,948,176 55	99,745,458 11	1,404,703 34	271,237,631 98	20,051,299 34	
			98,340,754 77		291,288,931 32		
AVANCES DES COMPTABLES.	Receveurs généraux (voir le développement à la page 408)	19,706,067 70	24,843,238 97	"	44,549,306 67	"	
	——— des revenus indirects	281,204 90	669,557 82	"	"	950,762 72	
	Payeurs du trésor	à déduire : 1,000 00	"	30 94	"	A déd. 1,030 94	
	Comptables en Algérie	185 50	"	246 49	"	431 99	
		19,986,087 10	25,512,796 79	277 43	44,549,306 67	949,299 79	
			25,512,519 36		45,498,606 46		
RÉCAPITULATION....	Effets à payer	105,229,237 81	97,730,278 43	133,336 42	160,587,480 20	42,238,699 62	
	Comptes courants et fonds en dépôt	192,948,176 55	99,745,458 11	1,404,703 34	271,237,631 98	20,051,299 34	
	Avances des comptables	19,986,087 10	25,512,796 79	277 43	44,549,306 67	949,299 79	
		318,163,501 46	222,988,533 33	1,538,317 19	476,374,418 85	63,239,298 75	
			221,450,216 14		539,613,717 60		

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE
DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1850.

Développement sur les Avances des Receveurs généraux.

1° Fonds particuliers des receveurs généraux			55,713,515f 99c
2° Fonds appartenant aux correspondants particuliers des receveurs généraux, savoir :			
	CORRESPONDANTS débiteurs.	CORRESPONDANTS créditeurs.	
Receveurs particuliers L/C avec les receveurs généraux	527,166f 30c	"	
——— L/C avec les percepteurs	"	1,649,163f 62c	
Percepteurs L/C avec les receveurs particuliers	3,012,642 93	"	
Agents comptables des facultés L/C courant	"	476,506 00	
Receveur particulier de Bastia S/C de caisse de réserve	388,123 95	"	
Divers comptables L/C de mandats des receveurs généraux	"	3,313,914 54	
Divers L/C de fournitures de l'Imprimerie nationale	8,306 29	"	
——— d'effets à payer	"	153,724 20	
——— d'achats de rentes sur l'État	"	4,975,066 30	
——— de ventes de rentes sur l'État	"	1,067,459 80	
Officiers et employés militaires L/C de retenues pour contributions directes	"	1,324 61	
Trésorier des invalides de la marine S/C de payements à vérifier	1,303,986 02	"	
Agents forestiers L/C de masse	"	93 00	
Condamnés libérés L/C de masse	"	5,647 27	
Receveurs d'hospices L/C de versements pour le service des enfants trouvés	"	268,615 53	
Communes et établissements publics L/C de produits de coupes extraordres de bois	152,661 42	"	
Receveurs des communes et établissements publics L/C d'obligations de coupes ordinaires de bois en dépôt	367 00	"	
Soumissionnaires de fournitures et travaux L/C de dépôts en diverses valeurs	"	438,186 08	
Produits des souscriptions pour les inondés	"	1,211 47	
Divers correspondants	71,107 61	"	
	5,464,361 52	12,350,912 42	
Solde créditeur représentant les fonds appartenant aux correspondants des receveurs généraux	6,886,550 90		6,886,550 90
TOTAL des fonds appartenant aux receveurs généraux et à leurs correspondants			62,600,066 89
3° A déduire : les fonds que les receveurs généraux n'ont pas encore mis à la disposition du trésor, et formant le montant des valeurs de caisse et de portefeuille restées entre leurs mains, savoir :			
Numéraire		9,234,725f 31c	
Valeurs de portefeuille. Effets sur Paris	813,877f 09c	8,816,034 91	
——— sur les départements	2,061,861 48		
Effets remis aux receveurs gén. par le caissier du trésor	4,925,558 16		
Traites de douanes	50,084 00		
Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	34,895 70		
Effets divers en souffrance	516,709 61		
Valeurs déposées à des banques de départements	413,018 07		
Bons du trésor	30 80		
TOTAL		18,050,760 22	18,050,760 22
RESTE pour les fonds que les receveurs généraux ont mis à la disposition du trésor, et dont ils sont en avance au 1er janvier 1850, savoir :			
Fonds personnels des receveurs généraux		37,662,755f 77c	44,549,306 67
Fonds de leurs correspondants particuliers		6,886,550 90	

NOTA. Le tableau qui précède fait connaître l'augmentation que les avances des receveurs généraux ont éprouvée pendant l'année 1849, et l'on trouve dans un autre tableau pages 180 et 181, le développement des payements et des recettes qui ont produit cette augmentation.

RÉSUMÉ

DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES

DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1850.

NOTE

Sur le Résumé de la Situation générale des Finances, du 1er janvier 1831 au 1er janvier 1850.

Il a paru utile de continuer de faire suivre l'exposé de la Situation générale de l'administration des finances, à l'époque du 1er janvier 1850, d'un travail d'ensemble qui résume d'abord et développe ensuite les quatre principaux termes de la situation semblable publiée à la fin de chacune des années précédentes, en partant du 1er janvier 1831.

Ce travail, qui est établi à l'instar de celui que l'on trouve, pages 364 à 371, sur les Budgets de 1830 à 1848, se compose des six tableaux suivants :

Tableau récapitulatif de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

Développements...
- *Actif du Trésor.*
- *Découverts et Avances du Trésor.*
- *Dette Flottante du Trésor.*
- *Passif du Trésor sur les Budgets et les services spéciaux.*

Tableau résumé des CAUSES *et de la* COMPOSITION *de la Dette flottante du Trésor.*

Les résultats de ce travail d'ensemble sont extraits des comptes généraux de l'administration des finances depuis 1830, en modifiant, comme on le dit page 377 du présent compte, la situation générale des finances, telle qu'elle résulte des opérations des comptables, de manière à déterminer l'actif et le passif réels du trésor public. Ces modifications, concernant les années 1831 à 1844, s'appliquent aux avances des receveurs généraux, exprimées par la combinaison de leur encaisse avec leurs fonds particuliers et le solde du compte de leurs correspondants; à la compensation qui doit s'établir entre les divers termes de la gestion des directeurs des monnaies pour obtenir la situation du trésor sur cette partie de son service; à la réserve de l'amortissement des rentes, employée dès l'année où elle a été réalisée selon l'affectation préalable ou subséquente qui lui a été donnée législativement; à des créances constatées par voie administrative pour des ressources extraordinaires attribuées aux budgets de différents exercices, mais dont l'effet, au point de vue de trésorerie, ne s'est réellement manifesté dans la situation desdits budgets qu'à l'époque du recouvrement matériel de ces moyens extraordinaires; à des dépenses considérées dans l'origine comme des avances du trésor, et qui sont venues ensuite s'ajouter aux charges des budgets; et, enfin, à quelques articles de l'actif et du passif qui n'étaient pas classés autrefois comme ils le sont actuellement. Deux états spéciaux, imprimés pages 420 à 423 du compte général des finances de l'année 1847 et qu'il n'y a pas eu lieu de reproduire dans les comptes subséquents, ont justifié ces différentes modifications et les ont développées par année, par sommes et par causes.

En établissant une moyenne pour les 20 années écoulées, du 1er janvier 1831 au 1er janvier 1850, et ainsi que le fait connaître l'un des tableaux placés à la suite de la présente Note, *les Causes* et *la Composition* de la dette flottante du trésor se résument comme on va l'établir :

1° CAUSES DE LA DETTE FLOTTANTE (EN MOYENNE).

Découverts et avances du trésor (anciens découverts à l'extinction desquels aucune ressource n'a été affectée; découverts à éteindre avec la réserve disponible de l'amortissement des rentes; avances du trésor pour le service des travaux extraordinaires imputables sur des ressources spéciales).....	326,734,800f 76c
Insuffisance de l'excédant de recette des budgets en cours d'exécution et des services spéciaux suivis en dehors des budgets, comparativement à la réserve habituelle de caisse et aux créances actives du trésor. (Voir, page 419, le développement spécial dont ce résultat est l'objet.)...	53,340,570 19
TOTAL des besoins de trésorerie qui ont été à couvrir par la dette flottante (en moyenne, pour les 20 années).....	380,075,370 95

2° COMPOSITION DE LA DETTE FLOTTANTE (EN MOYENNE).

Bons du trésor.....	105,018,592 33
Effets divers à payer, fonds en dépôt et comptes courants.....	236,520,241 94
Avances des receveurs généraux.....	37,536,536 68
MONTANT de la dette flottante (en moyenne, pour les 20 années).....	380,075,370 95

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES,

DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1850.

Tableau récapitulatif de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	ACTIF (encaisse des comptables; fonds en dépôt à la banque de France; créances actives).	DÉCOUVERTS ET AVANCES du trésor.	TOTAL ÉGAL au passif.	PASSIF.		
				DETTE FLOTTANTE du trésor.	BUDGETS et services spéciaux.	TOTAL du passif.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er janvier 1831.....	132,792,837 32	160,431,262 70	293,224,100 02	252,921,131 63	40,302,968 39	293,224,100 02
—— 1832.....	107,846,942 21	223,299,284 70	331,146,226 91	311,502,481 70	19,643,745 21	331,146,226 91
—— 1833.....	103,341,737 19	264,084,669 44	367,426,406 63	356,001,185 20	11,425,221 43	367,426,406 63
—— 1834.....	101,390,375 88	272,146,090 30	373,536,466 18	365,980,254 73	7,556,211 45	373,536,466 18
—— 1835.....	123,548,449 16	281,525,129 55	405,073,578 71	381,540,417 43	23,533,161 28	405,073,578 71
—— 1836.....	103,300,943 78	311,201,785 63	414,502,729 41	311,874,695 69	102,628,033 72	414,502,729 41
—— 1837.....	158,344,273 53	337,475,566 75	495,819,840 28	315,134,883 16	180,684,957 12	495,819,840 28
—— 1838.....	211,383,152 52	259,169,982 65	470,553,135 17	217,004,448 88	253,548,686 29	470,553,135 17
—— 1839.....	276,039,505 42	277,707,605 22	553,747,110 64	230,956,516 92	322,790,593 72	553,747,110 64
—— 1840.....	278,430,579 51	256,010,175 62	534,440,755 13	224,363,783 99	310,076,971 14	534,440,755 13
—— 1841.....	215,797,902 17	256,028,249 62	471,826,151 79	261,027,340 20	210,798,811 59	471,826,151 79
—— 1842.....	219,840,854 67	394,038,579 26	613,879,433 93	417,739,349 14	196,140,084 79	613,879,433 93
—— 1843.....	266,899,789 29	326,926,950 99	593,826,740 28	456,487,964 61	137,338,775 67	593,826,740 28
—— 1844.....	225,493,690 03	400,893,578 77	626,387,268 80	518,664,708 52	107,722,560 28	626,387,268 80
—— 1845.....	265,085,172 93	498,916,445 27	764,001,618 20	604,898,146 16	159,103,472 04	764,001,618 20
—— 1846.....	252,362,727 58	398,220,789 56	650,583,517 14	428,461,618 78	222,121,898 36	650,583,517 14
—— 1847.....	219,404,969 20	487,291,712 57	706,696,681 77	458,377,663 91	248,319,017 86	706,696,681 77
—— 1848.....	214,946,222 75	580,044,176 26	794,990,399 01	630,793,609 63	164,196,789 38	794,990,399 01
—— 1849.....	267,956,732 63	227,656,361 47	495,613,094 10	318,163,501 46	177,449,592 64	495,613,094 10
—— 1850.....	294,217,358 20	321,627,619 11	615,844,977 31	539,613,717 60	76,231,259 71	615,844,977 31

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1850.

Développement de l'Actif du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE. CAISSIER CENTRAL DU TRÉSOR. Numéraire au trésor.	Numéraire à la banque de France.	Portefeuille.	COMPTABLES extérieurs.	CRÉANCES à RECOUVRER.	TOTAL DE L'ACTIF du trésor.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janvier 1831.....	28,335,366 62	"	52,637,835 31	43,657,099 73	8,162,535 66	132,792,837 32
——— 1832.....	13,814,381 52	"	36,190,502 41	48,155,161 16	9,686,897 12	107,846,942 21
——— 1833.....	4,489,388 34	"	41,642,270 78	48,774,149 60	9,035,928 47	103,341,737 19
——— 1834.....	10,457,849 75	"	52,206,405 39	32,456,919 30	6,269,201 44	101,390,375 88
——— 1835.....	11,354,238 66	9,628,791 72	62,638,706 32	33,851,426 86	6,075,285 60	123,548,449 16
——— 1836.....	9,143,569 80	"	52,593,554 74	34,717,334 21	6,846,485 03	103,300,943 78
——— 1837.....	22,729,466 45	25,306,824 02	64,978,215 23	37,213,317 59	8,116,450 24	158,344,273 53
——— 1838.....	2,419,844 80	99,835,388 29	61,203,539 74	40,874,938 21	7,049,441 48	211,383,152 52
——— 1839.....	3,370,546 04	156,846,564 20	60,536,876 53	47,795,708 04	7,489,810 61	276,039,505 42
——— 1840.....	3,610,047 73	168,231,707 59	54,987,357 52	43,469,225 05	8,132,241 62	278,430,579 51
——— 1841.....	3,284,243 09	106,453,775 46	48,929,935 17	48,623,534 95	8,506,413 50	215,797,902 17
——— 1842.....	2,648,798 90	100,729,613 21	55,433,585 45	53,249,813 99	7,779,043 12	219,840,854 67
——— 1843.....	2,789,786 26	133,741,142 74	57,323,462 45	64,057,518 86	8,987,878 98	266,899,789 29
——— 1844.....	3,437,323 03	109,078,106 45	51,729,776 88	51,592,923 00	9,655,560 67	225,493,690 03
——— 1845.....	3,982,756 94	135,837,720 19	50,762,171 91	66,147,809 75	8,354,714 14	265,085,172 93
——— 1846.....	22,165,176 40	90,945,944 21	63,597,880 30	66,204,127 95	9,449,598 72	252,362,727 58
——— 1847.....	6,186,225 34	50,069,730 38	64,112,498 19	87,368,181 51	11,668,333 78	219,404,969 20
——— 1848.....	7,695,300 19	62,746,910 44	55,651,517 76	76,841,436 13	12,011,058 23	214,946,222 75
——— 1849.....	8,366,410 58	19,664,119 51	155,173,468 41	69,348,881 04	15,403,853 09	267,956,732 63
——— 1850.....	7,739,483 34	71,739,747 67	131,069,973 64	67,799,231 13	15,868,922 42	294,217,358 20

Développement des Découverts et Avances du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	ANCIENS DÉCOUVERTS à l'extinction desquels aucune ressource n'a été affectée.	EXCÉDANTS TEMPORAIRES de dépenses sur le service ordinaire des budgets.	DÉCOUVERTS À L'EXTINCTION desquels la loi a affecté les fonds disponibles de l'amortissement.	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR DIVERSES LOIS. Loi du 27 juin 1833.	Loi du 17 mai 1837.	Loi du 25 juin 1841.	Loi du 11 juin 1842.	TOTAL des DÉCOUVERTS et avances du trésor.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janvier 1831.	160,431,262 70	"	"	"	"	"	"	160,431,262 70
——— 1832.	223,299,284 70	"	"	"	"	"	"	223,299,284 70
——— 1833.	221,563,039 03	42,521,630 41	"	"	"	"	"	264,084,669 44
——— 1834.	245,054,526 03	25,281,052 42	"	1,810,511 85	"	"	"	272,146,090 30
——— 1835.	254,371,079 68	"	"	27,154,049 87	"	"	"	281,525,129 55
——— 1836.	255,435,188 78	"	"	55,766,596 85	"	"	"	311,201,785 63
——— 1837.	260,089,504 90	"	"	77,386,061 85	"	"	"	337,475,566 75
——— 1838.	256,003,916 90	"	"	"	3,166,065 75	"	"	259,169,982 65
——— 1839.	256,005,028 96	"	"	"	21,702,576 26	"	"	277,707,605 22
——— 1840.	256,010,175 62	"	"	"	"	"	"	256,010,175 62
——— 1841.	256,028,249 62	"	"	"	"	"	"	256,028,249 62
——— 1842.	256,029,049 62	"	138,009,529 64	"	"	"	"	394,038,579 26
——— 1843.	256,034,249 62	"	70,892,701 37	"	"	"	"	326,926,950 99
——— 1844.	256,034,249 62	"	128,323,958 01	"	"	15,167,279 86	1,368,091 28	400,893,578 77
——— 1845.	256,034,832 62	"	95,644,356 52	"	"	84,957,416 56	62,279,839 57	498,916,445 27
——— 1846.	256,039,934 57	"	20,708,473 75	"	"	"	121,472,381 24	398,220,789 56
——— 1847.	256,039,934 57	"	"	"	"	"	231,251,778 00	487,291,712 57
——— 1848.	256,039,934 57	"	"	"	"	"	324,004,241 69	580,044,176 26
——— 1849.	.....	.....	.....	227,656,361 47	.....	.....	.....	227,656,361 47
——— 1850.	.....	.....	.....	321,627,619 11	.....	.....	.....	321,627,619 11

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES, DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1850.

Développement de la Dette flottante du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles les SITUATIONS SONT ARRÊTÉES.	EFFETS A PAYER.							FONDS EN DÉPÔT ET COMPTES COURANTS.							AVANCES DES COMPTABLES.		TOTAL DE LA DETTE flottante du trésor.
	BONS DU TRÉSOR				TRAITES du caissier du trésor.	EFFETS divers.	BANQUE de France.	COMMUNES et établissements publics.	CORPS de troupes de la guerre et de la marine.	CAISSES d'épargne et de prévoyance.	CAISSE des dépôts et consignations s/c de fonds des caisses d'épargne.	CAISSE des dépôts et consignations s/c de compensation accordée aux déposants des caisses d'épargne.	CAISSE des dépôts et consignations s/c courant.	DIVERS correspondants.	RECEVEURS généraux.	DIVERS comptables.	
	remis à la banque de France.	remis à la caisse des dépôts et consignations.	remis à divers.	TOTAL des bons du trésor.													
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janv. 1831.....	87,778,888 00	16,755,811 00	37,833,681 15	142,368,380 15	4,930,257 81	10,283,235 91	"	63,113,829 49	4,890,447 56	6,179,146 49	"	"	687,621 46	15,913,375 63	4,440,525 72	114,311 41	252,921,131 63
——— 1832.....	21,238,625 00	15,261,507 45	142,358,730 10	178,858,862 55	3,589,327 00	13,848,196 68	"	52,561,328 39	2,755,257 28	5,896,824 36	"	"	5,157,794 97	16,599,297 48	32,195,677 67	39,915 32	311,502,481 70
——— 1833.....	33,361,872 98	18,314,877 60	126,269,093 10	177,945,843 68	5,054,762 32	17,161,049 32	"	71,997,227 29	4,143,557 28	8,524,850 01	"	"	3,722,179 64	13,908,225 80	53,498,660 15	44,829 71	356,001,185 20
——— 1834.....	11,411,400 00	20,858,750 00	116,770,407 03	149,040,557 03	2,985,755 42	9,501,496 01	24,352,391 22	75,713,916 11	8,725,052 20	17,207,111 21	"	"	8,083,081 87	16,384,216 89	53,956 304 30	30,372 47	365,980,254 73
——— 1835.....	16,936,033 65	31,381,528 85	107,880,016 60	156,197,579 10	4,301,403 84	12,346,971 43	"	85,795,145 86	11,216,202 20	35,477,910 11	"	"	7,026,056 76	18 168,085 45	50,913,724 53	97.338 15	381,540,417 43
——— 1836.....	"	15,226,108 30	29,721,295 50	44,947,403 80	6,283,660 98	8,966,006 16	16,666,984 74	105,106,962 92	11,346,102 20	62,688,665 41	"	"	7,662,010 18	18,265,177 01	29,856,074 98	85,647 31	311,874,095 69
——— 1837.....	"	15,225,158 30	12,745,930 25	27,971,088 55	5,807,470 32	7,641,654 49	"	114,189,745 08	10,746,902 20	93,532,603 19	"	"	3,194,304 36	17,099,295 84	34,922,160 75	29,658 38	315,134,883 16
——— 1838.....	"	10,977,150 00	7,006,711 95	17,983,861 95	8,010,710 71	7,298,694 17	"	122,087,022 16	10,387,702 20	"	"	"	5,790,180 77	19,162,545 12	26,267,600 65	15,231 15	217,004,448 88
——— 1839.....	"	10,962,000 00	4,818,374 75	15,780,374 75	12,061,618 36	7,654,584 78	"	130,635,028 80	7,639,552 20	"	"	"	7,101,292 31	20,014,112 67	30,036,705 14	33,247 91	230,956,516 92
——— 1840	"	10,962,000 00	3,376,813 50	14,338,813 50	10,960,518 36	9,292,299 81	"	124,795,384 28	7,391,252 20	"	"	"	7,242,374 30	20,260,099 25	30,039,361 22	43,681 07	224,363,783 99
——— 1841	"	10,962,000 00	31,059,242 50	42,021,242 50	14,116,319 78	10,434,714 83	"	121,612,973 28	6,173,452 20	"	"	"	7.139,189 87	22,133,367 25	37,339,855 27	56,225 22	261,027,340 20
——— 1842	"	10,962,000 00	112,718,710 32	123,680,710 32	17,175,534 97	11,516,585 66	"	126,416,258 88	5,977.252 20	"	31,188,000 00	"	25,783,713 13	21,838,617 60	54,081,225 10	81,451 28	417,739,349 14
——— 1843	"	10,962,000 00	88,885,044 90	99,847,044 90	20,170,059 57	9,881,100 32	"	131,490,911 76	9,471,252 20	"	85.891,544 76	"	22,179,207 10	18,206,180 05	59,281,176 48	69,487 47	456,487,904 61
——— 1844	"	10,962,000 00	127,211,322 35	138,173,322 35	22,552,062 68	8,430,498 73	"	134,629,079 13	8,277,252 20	"	139,431,639 43	"	12,269,876 76	20,237,533 65	34,629,055 27	34,388 32	518,664,708 52
——— 1845	"	"	162,487,383 65	162,487,383 65	33,201,870 80	8,215,039 39	"	136,905,228 57	8,758,252 20	"	186,049,659 72	"	11,898,792 29	21,310,467 05	35,962,446 79	109,005 70	604,898,146 16
——— 1846	"	"	60,442,224 10	60,442,224 10	31,988,029 23	6,164,808 60	"	144,667,930 61	9,367,252 20	"	112,996,735 63	"	12,874,587 29	19,610,097 34	30,297,518 36	52,435 42	428,461,618 78
——— 1847	"	"	55,319,991 00	55,319,991 00	34,071,859 60	7,074,892 66	"	149,247,887 82	7,801,252 20	"	120,548,805 05	"	26,561,723 14	20,423,869 18	37,220,358 86	107,024 40	458,377,663 91
——— 1848.....	"	"	284,044,135 55	284,044,135 55	37,922,433 48	5,423,978 26		133,024,522 46	6,052,252 20	"	62,203,742 00	"	30,690,783 35	21,086,033 18	50,307,608 75	38,120 40	630,793,609 63
——— 1849.....	50,000,000 00	"	18,335,547 12	68,335,547 12	32,583,545 56	4,310,145 13	50,000,000 00	85,116,332 72	4,379,152 20	"	10,976,338 97	"	28,769,599 35	13,706,753 31	19,706,067 70	280,019 40	318,163,501 46
——— 1850.....	50,500,000 00	"	110,087,480 20	160,587,480 20	35,089,711 96	7,148,987 66	50,000,000 00	106,826,870 26	3,905,152 20	"	38,863,022 35	29,421,378 00	39,321,686 24	22,950,822 27	44,549,306 67	949,299 79	539,613,717 60

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1850.

Développement du Passif du Trésor sur les Budgets et les Services spéciaux.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	BUDGETS. SERVICE ordinaire.	BUDGETS. SERVICE des travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.	SERVICES SPÉCIAUX. SERVICE des cautionnements.	SERVICES SPÉCIAUX de divers ministères. Excédant de recette.	SERVICES SPÉCIAUX de divers ministères. Excédant de dépense.	SERVICES en liquidation. Excédant de recette.	SERVICES en liquidation. Excédant de dépense.	AVANCE pour l'emprunt grec. (Excédant de dépense.)	EXCÉDANT DE RECETTE pour les budgets et les services spéciaux.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er janvier 1831.	21,090,477 31	"	19,212,491 08	"	"	"	"	"	40,302,968 39
——— 1832.	6,638,964 22	"	12,481,941 27	"	"	522,839 72	"	"	19,643,745 21
——— 1833.	"	"	10,938,938 80	"	"	486,282 63	"	"	11,425,221 43
——— 1834.	"	"	6,918,888 67	"	"	637,322 78	"	"	7,556,211 45
——— 1835.	16,556,808 95	"	6,976,352 33	"	"	"	"	"	23,533,161 28
——— 1836.	89,672,962 47	"	11,853,585 70	"	"	1,101,485 55	"	"	102,628,033 72
——— 1837.	162,962,895 92	"	16,092,033 12	"	"	1,630,028 08	"	"	180,684,957 12
——— 1838.	235,730,085 52	"	15,743,783 04	"	"	2,074,817 73	"	"	253,548,686 29
——— 1839.	301,455,116 90	"	20,020,974 99	"	"	2,029,394 37	"	714,892 54	322,790,593 72
——— 1840.	288,598,998 76	"	22,523,951 85	150,598 39	"	565,482 65	"	1,762,060 51	310,076,971 14
——— 1841.	204,609,385 55	"	14,484,338 31	1,197,238 15	"	"	6,794,438 88	2,697,711 54	210,798,811 59
——— 1842.	151,252,579 57	32,831,757 71	13,551,270 09	2,285,068 43	"	"	1,037,579 78	2,743,011 23	196,140,084 79
——— 1843.	64,401,122 90	53,536,104 79	13,705,528 80	8,013,431 75	"	437,647 54	"	2,755,060 11	137,338,775 67
——— 1844.	91,622,897 56	"	13,406,469 39	5,313,619 43	"	839,804 94	"	3,460,231 04	107,722,560 28
——— 1845.	147,680,007 48	"	16,353,378 98	"	749,697 21	"	"	4,180,217 21	159,103,472 04
——— 1846.	138,741,970 58	58,370,479 43	17,042,063 93	13,202,009 29	"	"	"	5,234,624 87	222,121,898 36
——— 1847.	150,745,073 95	75,787,852 06	17,188,113 15	10,918,616 74	"	"	"	6,320,638 04	248,319,017 86
——— 1848.	98,500,257 52	45,393,159 28	17,587,724 31	10,255,257 63	"	"	"	7,539,609 36	164,196,789 38
——— 1849.	57,238,117 61		19,773,115 76	106,528,029 88	"	2,602,267 74	"	8,691,938 35	120,211,475 03
——— 1850.	"		16,230,488 35	68,809,930 25	"	924,924 26	"	9,734,003 15	76,231,259 71

Tableau résumé des Causes *et de la* Composition *de la Dette flottante du Trésor.*

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	CAUSES DE LA DETTE FLOTTANTE. DÉCOUVERTS et avances du trésor.	Différence entre L'ACTIF DU TRÉSOR et L'EXCÉDANT DE RECETTE DES BUDGETS ET DES SERVICES SPÉCIAUX. (Voir le développement spécial, à la page suivante.) Excédant de l'actif du trésor. — A AJOUTER.	Excédant des budgets et des services spéciaux. — À DÉDUIRE.	TOTAL des besoins de trésorerie à couvrir par la dette flottante.	COMPOSITION DE LA DETTE FLOTTANTE. BONS du trésor.	EFFETS DIVERS à payer, fonds en dépôt et comptes courants.	AVANCES des receveurs généraux.	MONTANT de la dette flottante.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er janvier 1831.	160,431,262 70	92,489,868 93	"	252,921,131 63	142,368,380 15	106,112,225 76	4,440,525 72	252,921,131 63
——— 1832.	223,299,284 70	88,203,197 00	"	311,502,481 70	178,858,862 55	100,447,941 48	32,195,677 67	311,502,481 70
——— 1833.	264,084,669 44	91,916,515 76	"	356,001,185 20	177,945,843 68	124,556,681 37	53,498,660 15	356,001,185 20
——— 1834.	272,146,090 30	93,834,164 43	"	365,980,254 73	149,040,557 03	162,983,393 40	53,956,304 30	365,980,254 73
——— 1835.	281,525,129 55	100,015,287 88	"	381,540,417 43	156,197,579 10	174,429,113 80	50,913,724 53	381,540,417 43
——— 1836.	311,201,785 63	672,910 06	"	311,874,695 69	44,947,403 80	237,071,216 91	29,856,074 98	311,874,695 69
——— 1837.	337,475,566 75	"	22,340,683 59	315,134,883 16	27,971,088 55	252,241,633 86	34,922,160 75	315,134,883 16
——— 1838.	259,169,982 65	"	42,165,533 77	217,004,448 88	17,983,861 95	172,752,986 28	26,267,600 65	217,004,448 88
——— 1839.	277,707,605 22	"	46,751,088 30	230,956,516 92	15,780,374 75	185,139,437 03	30,036,705 14	230,956,516 92
——— 1840.	256,010,175 62	"	31,646,391 63	224,363,783 99	14,338,813 50	179,985,609 27	30,039,361 22	224,363,783 99
——— 1841.	256,028,249 62	4,999,090 58	"	261,027,340 20	42,021,242 50	181,666,242 43	37,339,855 27	261,027,340 20
——— 1842.	394,038,579 26	23,700,769 88	"	417,739,349 14	123,680,710 32	239,977,413 72	54,081,225 10	417,739,349 14
——— 1843.	326,926,950 99	129,561,013 62	"	456,487,964 61	99,847,044 90	297,359,743 23	59,281,176 48	456,487,964 61
——— 1844.	400,893,578 77	117,771,129 75	"	518,664,708 52	138,173,322 35	345,862,330 90	34,629,055 27	518,664,708 52
——— 1845.	498,916,445 27	105,981,700 89	"	604,898,146 16	162,487,383 65	406,448,315 72	35,962,446 79	604,898,146 16
——— 1846.	398,220,789 56	30,240,829 22	"	428,461,618 78	60,442,224 10	337,721,876 32	30,297,518 36	428,461,618 78
——— 1847.	487,291,712 57	"	28,914,048 66	458,377,663 91	55,319,991 00	365,837,314 05	37,220,358 86	458,377,663 91
——— 1848.	580,044,176 26	50,749,433 37	"	630,793,609 63	284,044,135 55	296,441,865 33	50,307,608 75	630,793,609 63
——— 1849.	227,656,361 47	90,507,139 99	"	318,163,501 46	68,335,547 12	229,841,867 24	19,986,087 10	318,163,501 46
——— 1850.	321.627,619 11	217,986,098 49	"	539,613,717 60	160,587,480 20	333,527,630 94	45,498,606 46	539,613,717 60
MOYENNE...	326,734,800 76	53,340,570 19		380,075,370 95	106,018,592 33	236,520,241 94	37,536,536 68	380,075,370 95

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES.

Développement justificatif du résultat, exprimant, dans le Tableau résumé des causes et de la composition de la dette flottante du Trésor (page précédente), *la différence entre l'actif du Trésor et l'excédant de recette des budgets et des services spéciaux.*

ÉPOQUES AUXQUELLES LES SITUATIONS SONT ARRÊTÉES.	ACTIF DU TRÉSOR. (page 414).	EXCÉDANT DE RECETTE DES BUDGETS et des services spéciaux. (Page 418).	DIFFÉRENCES ENTRE LES DEUX TERMES CI-CONTRE. (Page 419.)	
			Excédant de l'actif du trésor.	Excédant des budgets et des services spéciaux.
1er janvier 1831	132,792,837f 32c	40,302,968f 39c	92,489,868f 93c	"
——— 1832	107,846,942 21	19,643,745 21	88,203,197 00	"
——— 1833	103,341,737 19	11,425,221 43	91,916,515 76	"
——— 1834	101,390,375 88	7,556,211 45	93,834,164 43	"
——— 1835	123,548,449 16	23,533,161 28	100,015,287 88	"
——— 1836	103,300,943 78	102,628,033 72	672,910 06	"
——— 1837	158,344,273 53	180,684,957 12	"	22,340,683f 59c
——— 1838	211,383,152 52	253,548,686 29	"	42,165,533 77
——— 1839	276,039,505 42	322,790,593 72	"	46,751,088 30
——— 1840	278,430,579 51	310,076,971 14	"	31,646,391 63
——— 1841	215,797,902 17	210,798,811 59	4,999,090 58	"
——— 1842	219,840,854 67	196,140,084 79	23,700,769 88	"
——— 1843	266,899,789 29	137,338,775 67	129,561,013 62	"
——— 1844	225,493,690 03	107,722,560 28	117,771,129 75	"
——— 1845	265,085,172 93	159,103,472 04	105,981,700 89	"
——— 1846	252,362,727 58	222,121,898 36	30,240,829 22	"
——— 1847	219,404,969 20	248,319,017 86	"	28,914,048 66
——— 1848	214,946,222 75	164,196,789 38	50,749,433 37	"
——— 1849	267,956,732 63	177,449,592 64	90,507,139 99	"
——— 1850	294,217,358 20	76,231;259 71	217,986,098 49	"
MOYENNE	201,921,210 77	148,580,640 57	53,340,570 20	

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE.

COMPTES DE DIVERS SERVICES.

COMPTES

DE LA DETTE PUBLIQUE.

Dette consolidée.

Amortissement des rentes.

Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.

Cautionnements en numéraire.

Rentes viagères.

Pensions inscrites au trésor.

COMPTE

DE LA DETTE CONSOLIDÉE

POUR L'ANNÉE 1849.

NOTE

Sur le Compte de la Dette consolidée pour l'année 1849.

La dette consolidée du trésor public se compose,

1° Des rentes 5 p. o/o provenant de la liquidation et de la consolidation de l'ancienne dette constituée par la loi du 24 frimaire an VI (voir page 472 du compte des finances de l'année 1832), et de celles dont les lois et décrets ont successivement autorisé la création;

2° Des rentes 3 p. o/o, inscrites, soit en vertu de la loi du 27 avril 1825, pour l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés, soit d'après les dispositions de celle du 1er mai de la même année, pour la conversion facultative des rentes 5 p. o/o, soit pour les emprunts affectés, par les lois des 25 juin 1841 et 8 août 1847, à la dépense des travaux extraordinaires, soit enfin pour l'exécution des mesures financières décrétées en 1848;

3° Des rentes 4 1/2 p. o/o remises, conformément à la loi du 1er mai 1825, en échange de rentes 5 p. o/o;

4° Et enfin des rentes 4 p. o/o négociées à plusieurs époques, à titre de moyens extraordinaires.

Le présent compte est formé d'une série de tableaux qui font connaître les causes pour lesquelles ces diverses natures de rentes ont été créées, la date des lois qui en ont autorisé l'inscription, la destination légale des ressources qui en sont provenues, leurs mouvements successifs en accroissement et en atténuation, leur situation au commencement et à la fin de l'année, les changements que les transferts à la bourse, ainsi que l'effet des mutations résultant de décès, partages et autres circonstances, ont apportés dans la propriété des titres d'inscription, et enfin le classement par catégorie de propriétaires, avec la distinction en rentes mobilisées et immobilisées.

Il se termine par la situation, au 1er janvier 1850, 1° de l'emprunt en rentes 5 p. o/o négocié le 25 juillet 1848; 2° des rentes 5 p. o/o délivrées pour le rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon, en exécution du décret de l'Assemblée nationale en date du 17 août 1848; 3° de l'emprunt national au pair, réalisé en exécution des décrets des 9 et 16 mars 1848.

Ces différents tableaux se résument ainsi qu'il suit:

D'après le compte de l'année 1847, page 437, les crédits ouverts au ministre des finances pour l'inscription des rentes 5 p. o/o, avaient été employés en totalité.

Les nouveaux crédits mis à la disposition du ministre se sont élevés :

Pour l'année 1848, à	50,018,843f 00c	56,217,976f 00c
Pour l'année 1849, à	6,199,133 00	
sur lesquels il a été annulé, pendant l'année 1849, une somme de		6,899,040 40
RESTAIT donc à employer		49,318,935 60
Il a été inscrit, pendant l'année 1848, une somme de rente de	28,440,238f 35c	41,809,913 60
Il a été inscrit, pendant l'année 1849, une somme de rente de	13,369,675 25	
En sorte qu'il reste à employer sur ces crédits d'inscription, au 1er janvier 1850		7,509,022 00

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Situation des rentes 5 p. 0/0.

Les rentes 5 p. o/o inscrites au 1er janvier 1849 s'élevaient, d'après le compte de l'année 1848 (voir page 445), à..... 175,189,829f 35c

Elles se sont augmentées, pendant l'année 1849, pour les causes ci-après :

Emprunt national au pair	5f 00c	
Consolidation des livrets des caisses d'épargne	4,223,687 00	
Emprunt de 13,107,000f négocié le 25 juillet 1848	5,660,481 25	
Rachat du chemin de fer de Paris à Lyon	3,093,262 00	
Divers motifs (voir page 438)	392,240 00	
TOTAL	13,369,675 25	

Elles ont été réduites, pendant la même année, par suite des annulations ci-après :

Rentes appartenant à la caisse d'amortissement	8,232,978f	8,239,464 00	
Divers motifs (voir page 439)	6,486		
RESTE en augmentation		5,130,211 25 ci.	5,130,211 25
Et s'élèvent, par conséquent, au 1er janvier 1850, à			180,320,040 60

Les rentes 5 p. o/o inscrites du 1er avril 1814 au 31 décembre 1849 montaient ensemble (voir page 439) à 193,236,175f 60c; et, d'après le tableau pages 440 et 441, elles ont été employées de la manière suivante :

Rentes négociées pour diverses causes	126,133,739f 00c
Rentes remises en nature à divers	67,102,436 60
	193,236,175 60

Pour comparer ce dernier résultat avec celui du paragraphe précédent, il est nécessaire de tenir compte des rentes qui avaient été inscrites antérieurement au 1er avril 1814, montant (voir page 439) à..... 63,307,637f

et des décroissements successifs que les rentes 5 p. o/o ont éprouvés pour diverses causes depuis cette dernière époque (voir page 439)..... 76,223,772

Cette dernière somme présente une différence en plus de..... 12,916,135

laquelle est égale à la différence qui existe entre la somme de 193,236,175 francs 60 centimes et celle de 180,320,040 francs 60 centimes.

Cette dernière somme de rentes 5 p. o/o n'est pas toute dans la circulation; près d'un tiers est possédé, soit par des établissements publics, les uns dotés ou subventionnés, les autres non dotés ni subventionnés; soit par des établissements particuliers. Un état publié (page 455) porte le montant des rentes ainsi classées au total de 50,896,440 francs.

Situation des rentes 3 p. 0/0.

Les rentes 3 p. o/o se trouvaient inscrites, au 1er janvier 1849, sur le grand-livre du trésor (voir

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

page 445 du compte de 1848) pour une somme de		86,153,920f
Elles ont été augmentées, pendant l'année 1849, pour les causes ci-après :		
Consolidation de la réserve du fonds d'amortissement des rentes au-dessus du pair.	8,174,853f	
Consolidation des bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848	329,772	
Consolidation des fonds placés par les communes et établissements publics	6,072	
Compensation aux porteurs des bons du trésor. (*Loi du 21 novembre 1848.*)	1,955,992	
Emprunt de 200,000,000. (*Loi du 25 juin 1841, ordonnance du 9 novembre 1844*)	60	
TOTAL	10,466,749	
Elles ont été réduites, par suite de l'annulation des rentes appartenant à la caisse d'amortissement (*Loi du 4 décembre 1849*) de	50,599,164	
EXCÉDANT de diminution	40,132,415 ci.	40,132,415
Et s'élèvent, par conséquent, au 1er janvier 1850, à		46,021,505

L'origine de cette nature de rente est celle qui suit :

Conversion des rentes 5 p. o/o en 3 p. o/o		24,459,035f
Indemnité des émigrés		25,995,310
Consolidation de la réserve des fonds d'amortissement		31,146,667
Emprunt de 150 millions adjugé le 18 octobre 1841		5,730,659
Emprunt de 200 millions adjugé le 9 décembre 1844		7,079,646
Emprunt de 250 millions adjugé le 10 novembre 1847		2,569,413
Consolidation des bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848		13,541,574
Divers motifs (voir page 443)		2,164,655
ENSEMBLE		112,686,959
A DÉDUIRE :		
Rentes annulées au profit de l'État pour divers motifs	475f	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement et annulées en exécution de la loi du 1er mai 1825	16,003,286	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, ci	62,343	
Rente provenant de la commission sanitaire d'Hyères, annulée en exécution de la loi du 24 juillet 1843	186	
Rentes appartenant à la caisse d'amortissement, annulées en exécution de la loi du 4 décembre 1849	50,599,164 ci.	66,665,454
RESTE égal au montant des rentes inscrites au 1er janvier 1850		46,021,505

Situation des rentes 4 1/2 p. 0/0.

Les rentes 4 1/2 p. o/o s'élevaient, d'après le compte de l'année 1848, page 445, au 1er janvier 1849, à	1,026,600f
Elles ont été réduites, pendant l'année 1849, par suite de l'annulation des rentes appartenant à la caisse d'amortissement (*Loi du 4 décembre 1849*), d'une somme de	131,298
Elles ne s'élèvent plus, par conséquent, au 1er janvier 1850, qu'à	895,302

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Situation des rentes 4 p. 0/0.

Les rentes 4 p. o/o s'élevaient, d'après le compte de l'année 1848 (page 445), au 1er janvier 1849, à..... 18,472,164f

Elles ont été réduites, pendant l'année 1849, par suite de l'annulation des rentes appartenant à la caisse d'amortissement (*Loi du 4 décembre 1849*), d'une somme de... 16,100,253

Elles ne s'élèvent plus, par conséquent, au 1er janvier 1850, qu'à..... 2,371,911

Résumé de la situation des rentes au 1er janvier 1850.

La situation des rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. o/o, au 1er janvier 1850, se résume de la manière suivante, quant au nombre d'articles inscrits, aux arrérages servis annuellement par le trésor et au capital nominal.

	NOMBRE D'INSCRIPTIONS.	ARRÉRAGES ANNUELS.	CAPITAL NOMINAL.
Rentes 5 p. 0/0.....	742,387f	180,320,040f 60c	3,606,400,812f
—— 3 p. 0/0.....	98,404	46,021,505 00	1,534,050,166
—— 4 1/2 p. 0/0.....	1,677	895,302 00	19,895,600
—— 4 p. 0/0.....	3,862	2,371,911 00	59,297,775
	846,330	229,608,758 60	5,219,644,353

Mouvement des rentes depuis le 1er avril 1814.

Le tableau pages 446 à 449 fait connaître, comme il suit, les mouvements que ces rentes ont éprouvés jusqu'au 1er janvier 1850 :

Au 1er avril 1814, la dette du trésor n'était composée que de rentes 5 p. o/o, qui s'élevaient à..... 63,307,637f 00c

Depuis cette époque, elle s'est accrue de 166,301,121 fr. 60 cent., savoir :

Du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, il a été créé des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o, pour une somme de..... 187,308,054f

Il en a été annulé pour celle de..... 51,198,483

Durant cette période, cette dette s'est augmentée de..... 136,109,571 ci 136,109,571 00

Elle s'élevait, par conséquent, au 31 juillet 1830, à..... 199,417,208 00

Du 1er août 1830 au 23 février 1848, les rentes créées se sont élevées à..... 77,746,064f

et les annulations à..... 32,876,066

En sorte que pendant cette seconde période, cette nature de dette a éprouvé une augmentation de..... 44,869,998 ci. 44,869,998 00

La dette consolidée était alors au 23 février 1848, de..... 244,287,206 00

Du 24 février 1848 au 31 décembre 1849, les rentes 5 et 3 p. o/o ont été augmentées de..... 68,426,942 60

et les rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o ont été réduites de... 83,105,390 00

Le décroissement pour cette dernière période étant de... 14,678,447 40 ci. 14,678,447 40

La dette consolidée s'élève, au 1er janvier 1850, comme on l'a établi plus haut, à 229,608,758 60

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

En récapitulant ces termes, pour les créations et annulations depuis 1814, on obtient les résultats ci-après :

Rentes créées.....	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	187,308,054f 00c	333,481,060f 60c
	du 1er août 1830 au 23 février 1848.....	77,746,064 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1850.....	68,426,942 60	
Rentes annulées....	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	51,198,483 00	167,179,939 00
	du 1er août 1830 au 23 février 1848.....	32,876,066 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1850.....	83,105,390 00	
	Accroissement pendant les trois périodes ci-dessus.....		166,301,121 60

Les rentes créées se sudivisent ainsi, sous le rapport de l'emploi qui en a été fait par le trésor :

Négociations et consolidations	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	99,073,619f 00c	199,182,141f 00c
	du 1er août 1830 au 23 février 1848.....	74,781,668 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1850.....	25,326,854 00	
Rentes remises à divers	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	88,234,435 00	134,298,919 60
	du 1er août 1830 au 23 février 1848.....	2,964,396 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1850.....	43,100,088 60	
			333,481,060 60

Les négociations et les consolidations de rentes ont eu lieu dans les fonds et pendant les années qui suivent :

	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.		RENTES 3 p. 0/0.	
	Négociations.	Négociations.	Consolidations.	Négociations.	Consolidations.
Année 1816.....	6,000,000f 00c	"	"	"	"
—— 1817.....	30,000,000 00	"	"	"	"
—— 1818.....	27,238,933 00	"	"	"	"
—— 1821.....	9,585,220 00	"	"	"	"
—— 1823.....	23,114,516 00	"	"	"	"
—— 1830.....	"	3,134,950f	"	"	"
—— 1831.....	7,142,858 00	"	"	"	"
—— 1831.....	1,021,945 00	"	"	"	"
—— 1832.....	7,614,213 00	"	"	"	"
—— 1835.....	"	"	4,765,811f	"	1,410,090f
—— 1837.....	"	"	4,092,647	"	"
—— 1840.....	"	"	6,242,357	"	"
—— 1841.....	"	"	4,286,252	5,730,659f	1,137,807
—— 1842.....	"	"	"	"	2,488,398
—— 1843.....	"	"	"	"	2,608,021
—— 1844.....	"	"	"	7,079,586	2,604,426
—— 1845.....	"	"	4,000,000	"	2,609,440
—— 1846.....	"	"	"	"	2,771,341
—— 1847.....	"	"	"	2,569,413	2,982,457
—— 1848.....	8,755,567 75	"	"	"	4,359,834
—— 1849.....	5,660,486 25	"	"	60	8,174,853
		3,134,950	23,387,067	15,379,718	31,146,667
Totaux par nature.....	126,133,739 00	26,522,017f 00c		46,526,385f 00c	
Total des négociations et consolidations.....	199,182,141f 00c				

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Ces opérations ont été nécessitées par les circonstances suivantes :

Service de l'arriéré.

Remboursement des reconnaissances de liquidation			20,409,292f 00c

Service des budgets (compléments de ressources).

Invasions de 1814 et 1815	Exercice 1816	6,000,000f	71,529,377 00
	——— 1817	30,000,000	
	——— 1818 et 1819.	35,529,377	
Guerre d'Espagne et affaires du Levant	——— 1823	4,000,000	7,134,950 00
	——— 1828 et 1829.	3,134,950	
Dépenses extraordinaires de 1831 à 1833 et de 1840 à 1849			100,108,522 00
SOMME ÉGALE			199,182,141 00

Les rentes remises à divers ont été créées pour les services ci-après :

Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,686,267f 00c
Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629 00
Créances étrangères résultant de conventions diplomatiques	24,253,168 00
Indemnités des émigrés	25,995,310 00
Rentes 3 et 4 1/2 p. o/o remises en échange de rentes 5 p. o/o converties	25,493,799 00
Remboursement des biens des communes	2,632,448 00
Consolidation des livrets des caisses d'épargne	19,610,843 00
Consolidation des bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848	13,541,574 00
Rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon	6,817,348 60
Rentes remises en payement de diverses natures de dettes	5,490,533 00
	134,298,919 60

Classement des rentes par catégories de propriétaires.

Les rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. o/o sont classées par catégories de propriétaires dans le tableau, pages 450 à 453, lequel fait connaître, quant au *montant des rentes* et au *nombre d'inscriptions*, les mouvements de l'année 1849, qui ont modifié la situation de chacune de ces natures de rentes, au commencement et à la fin de l'année; les résultats du tableau, sous ces deux rapports, se résument ainsi qu'il suit :

	SITUATION au 1er janvier 1849.	RÉSULTAT DU MOUVEMENT de l'année 1849. Augmentation.	Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1850.
		1° *Montant des rentes.*		
Rentes 5 p. 0/0	175,189,829f 35c	5,130,211f 25c	//	180,320,040f 60c
——— 3 p. 0/0	86,153,920 00	//	40,132,415f 00c	46,021,505 00
——— 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	//	131,298 00	895,302 00
——— 4 p. 0/0	18,472,164 00	//	16,100,253 00	2,371,911 00
	280,842,513 35	5,130,211 25	56,363,966 00	229,608,758 60
		Diminution : 51,233,754f 75c		
		2° *Nombre d'inscriptions.*		
Rentes 5 p. 0/0	669,164	73,223	//	742,387
——— 3 p. 0/0	73,123	25,281	//	98,404
——— 4 1/2 p. 0/0	1,522	155	//	1,677
——— 4 p. 0/0	3,935	//	73	3,862
	747,744	98,659	73	846,330
		Augmentation : 98,586 inscriptions.		

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Mouvement dans la propriété des rentes.

Le tableau publié pages 456 à 459 résume, pour l'année 1849, les nombreux mouvements qui, sans changer le total de la dette, modifient la situation des diverses catégories de propriétaires de rentes.

La première partie de ce tableau indique ces mouvements pour chacun des mois de l'année 1849; il est subdivisé de manière à distinguer :

1° Les *opérations réelles*, c'est-à-dire les mouvements qu'éprouve la rente par suite des transactions consommées *effectivement* à la bourse;

2° Les *opérations d'ordre*, dénomination sous laquelle on comprend les mouvements qui résultent de *mutations par suite de décès*, pour *réunions* ou *divisions;* de *reliquats de rentes* et autres opérations qui ne donnent pas lieu à déplacement de capitaux.

Le second cadre de ce tableau n'est que la reproduction des faits établis dans le premier, avec l'indication des principales classes de titulaires entre lesquelles se trouvent réparties les rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. o/o.

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 5 p. o/o.

Situation, au 1er janvier 1850, des crédits accordés pour l'inscription des Rentes 5 p. 0/0.

LOIS qui ont ouvert les crédits.	AFFECTATION DES CRÉDITS.	CRÉDITS ACCORDÉS antérieurement au 1er janvier 1849.	CRÉDITS ACCORDÉS pendant l'année 1849.	CRÉDITS ACCORDÉS TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS.	CRÉDITS RESTÉS à la disposition du ministre des finances.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS antérieurement au 1er janvier 1849.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS pendant l'année 1849. (Voir p. 450.)	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS TOTAL.	CRÉDITS RESTANT à employer au 1er janvier 1850.
Lois des 9 vendémiaire et 24 frimaire an VI, 12 brumaire an VII, 30 ventôse an IX, 21 floréal an X, et autres antérieures à 1814	Ancienne dette constituée et exigible. (Crédit illimité et dont les termes varient suivant les opérations qui l'affectent.)	63,496,706f	"	63,496,706f	14,767f 00c	63,481,939f 00c	63,481,939f 00c	"	63,481,939f 00c	"
Loi du 20 mars 1813. (Crédit illimité.)	Rentes des communes données en échange de leurs biens vendus. (Crédit illimité.)	2,631,303	"	2,631,303	"	2,631,303 00	2,631,303 00	"	2,631,303 00	"
Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816	Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"	8,777,629	"	8,777,629 00	8,777,629 00	"	8,777,629 00	"
Lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822	Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	2,400,000	"	2,400,000	270,133 00	2,129,867 00	2,129,867 00	"	2,129,867 00	"
Loi du 21 décembre 1814	Dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,500,000	"	1,500,000	346 00	1,499,654 00	1,499,654 00	"	1,499,654 00	"
Lois des 23 décembre 1815 et 6 mai 1818	Créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	43,244,187	"	43,244,187	61,642 00	43,182,545 00	43,182,545 00	"	43,182,545 00	"
Lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817 et 15 mai 1818	Rentes émises pour les dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants	52,600,000	"	52,600,000	"	52,600,000 00	52,600,000 00	"	52,600,000 00	"
Lois des 8 mars 1821, 1er mai et 17 août 1822	Remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	"	20,409,292	"	20,409,292 00	20,409,292 00	"	20,409,292 00	"
Loi du 31 juillet 1821	Rentes de la Légion d'honneur	240,000	"	240,000	"	240,000 00	240,000 00	"	240,000 00	"
Idem	Avances du trésor pour remboursement de cautionnements	2,654	"	2,654	"	2,654 00	2,654 00	"	2,654 00	"
Loi du 17 mars 1823	Moyens de crédit pour les dépenses extraordinaires du budget de 1823	4,000,000	"	4,000,000	"	4,000,000 00	4,000,000 90	"	4,000,000 00	"
Loi du 5 janvier 1831 et ordonnance du 29 octobre 1832	Fonds commun de l'indemnité des émigrés demeuré sans application	3,000,000	"	3,000,000	3,000,000 00	"	"	"	"	"
Lois des 5 janvier et 25 mars 1831	Rentes émises pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831	7,142,858	"	7,142,858	"	7,142,858 00	7,142,858 00	"	7,142,858 00	"
Lois des 25 mars et 18 avril 1831	Échange des obligations du trésor remises aux souscripteurs de l'emprunt national	1,071,120	"	1,071,120	49,175 00	1,021,945 00	1,021,945 00	"	1,021,945 00	"
Lois des 5 janvier, 5 mars, 18 avril 1831 et 21 avril 1832.	Rentes émises pour les besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	7,614,213	"	7,614,213	"	7,614,213 00	7,614,213 00	"	7,614,213 00	"
Décret du Gouvernement provisoire, du 9 mars 1848	Inscription au nom des souscripteurs de l'emprunt national au pair	5,000,000	"	5,000,000	3,690,889 00	1,309,111 00	1,309,049 00	5f 00c	1,309,054 00	57f
Décret du 7 juillet 1848	Compensation aux porteurs des bons du trésor versés dans l'emprunt national	400,000	"	400,000	"	400,000 00	280,576 00	2,897 00	283,473 00	116,527
Idem	Consolidation des livrets des caisses d'épargne	21,000,000	"	21,000,000	"	21,000,000 00	15,387,156 00	4,223,687 00	19,610,843 00	1,389,157
Décret du 24 juillet 1848	Rentes émises pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1848 (1)	13,131,500	"	13,131,500	24,500 00	13,107,000 00	7,446,518 75	5,660,481 25	13,107,000 00	"
Décret du 17 août 1848	Rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon	10,000,000	"	10,000.000	3,182,651 40	6,817,348 60	3,724,086 60	3,093,262 00	6,817,348 60	"
Décret du 9 août 1848	Compensations aux souscripteurs de l'emprunt national ayant versé en numéraire	45,000	"	45,000	1,000 00	44,000 00	41,537 00	776 00	42,313 00	1,687
Décret du 20 juillet 1848	Consolidation des fonds des communes et établissements publics	100,433	123,769f	230,202	"	230,202 00	106,433 00	123,769 00	230,202 60	"
Idem	Consolidation des fonds des établissements tontiniers	143,910	73,364	217,274	"	217,274 00	143,910 00	73,364 00	217,274 00	"
Décret du 7 juillet 1848 et décision ministérielle du 5 septembre.	Consolidation des bons émis en remboursement des livrets des caisses d'épargne	2,000	"	2,000	"	2,000 00	972 00	718 00	1,690 00	310
Loi du 21 novembre 1848	Compensations aux souscripteurs de l'emprunt national	190,000	2,000	192,000	"	192,000 00	"	190,716 00	190,716 00	1,284
Loi du 30 avril 1849	Indemnité aux colonies	"	6,000,000	6,000,000	"	6,000,000 00	"	"	"	6,000,000
		268,148,805	6,199,133	274,347,938	10,295,103 40	264,052,834 60	243,174,137 35	13,369,675 25	256,543,812 60	7,509,022

(1) Nota. Le crédit ouvert par le décret du 24 juillet s'élève à 13,131,500 francs; il a été calculé sur la totalité des certificats du dernier emprunt de 250 millions; l'annulation, de 24,500 fr., représente le montant des certificats qui n'ont pas été produits.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Situation des Rentes de cette nature au 1er janvier 1850.

Les rentes 5 pour 0/0 s'élevaient, au 1er avril 1814 (voir pages 473 et 474 du compte de 1832), à..... 63,307,637f00c

ACCROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1849.

Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1849, les rentes 5 pour 0/0 se sont accrues, pour les causes ci-après, d'une somme de 176,866,500f 35c savoir :

Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée, et inscrites en vertu des lois relatées dans le compte des finances de l'année 1832 (page 474).....	174,193f00c
Rentes inscrites au nom des communes en remboursement du prix de leurs biens. (*Loi du 20 mars 1813.*).....	2,631,303 00
Rentes données en payement du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816. (*Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816.*).....	8,777,629 00
Rentes remises en payement du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. (*Lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822.*)....	2,129,867 00
——— des dettes contractées par le roi Louis XVIII. (*Loi du 21 décembre 1814.*).....	1,499,654 00
——— des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818. (*Lois des 23 décembre 1815 et 6 mai 1818.*).....	43,182,545 00
Rentes créées pour les dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814 et les conventions du 20 novembre 1815. (*Lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817, 6 et 15 mai 1818.*).....	52,600,000 00
Rentes créées pour le remboursement des reconnaissances de liquidation. (*Lois des 8 mars 1821, 1er et 17 août 1822.*).....	20,409,292 00
Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus. (*Loi du 31 juillet 1821.*).....	240,000 00
Rente inscrite en remboursement de cautionnements à des Français, anciens comptables en Westphalie. (*Même loi.*).....	2,654 00
Rentes négociées pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1823. (*Loi du 17 mars 1823.*).....	4,000,000 00
Rentes négociées pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831. (*Loi du 25 mars 1831.*).....	7,142,858 00
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt national au pair, en échange, soit de leurs récépissés de versements, soit des obligations du trésor qui leur avaient été remises. (*Lois des 25 mars et 18 avril 1831.*).....	1,021,945 00
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt de 150 millions. (*Lois des 5 janvier, 25 mars, 18 avril 1831, 21 avril 1832; et ordonnance du 7 juillet 1832.*).....	7,614,213 00
Rétablissement d'une rente dont l'État avait la jouissance temporaire. (*Décision du 14 novembre 1832.*).....	109 00
Rentes inscrites aux noms des souscripteurs de l'emprunt national au pair. (*Décret du 9 mars 1848.*).....	1,309,049 00
Rentes inscrites pour compensations aux porteurs de bons du trésor versés dans l'emprunt national (*Décret du 7 juillet 1848.*)..	280,576 00
Rentes inscrites par suite de la consolidation des livrets des caisses d'épargne. (*Décret du 7 juillet 1848.*).....	15,387,156 00
Rentes inscrites aux noms des souscripteurs de l'emprunt de 13,107,000 francs. (*Décret du 24 juillet 1848.*).....	7,446,518 75
Rentes inscrites pour compensations aux souscripteurs de l'emprunt national. (*Décret du 9 août 1848.*).....	41,537 00
Rentes inscrites par suite du rachat du chemin de fer de Paris à Lyon. (*Décret du 17 août 1848*).....	3,724,086 60
Rentes inscrites par suite de la consolidation des fonds placés au trésor par les communes. (*Décret du 29 juillet 1848.*).....	106,433 00
Rentes inscrites par suite de la consolidation des fonds placés au trésor par les établissements tontiniers. (*Décret du 29 juillet 1848.*).	143,910 00
Rentes inscrites pour la consolidation des bons du trésor émis en remboursement des livrets des caisses d'épargne. (*Décision ministérielle du 5 septembre 1848.*).....	972 00
TOTAL des accroissements du 1er avril 1814 au 1er janvier 1849.....	179,866,500 35

DÉCROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1849.

Les décroissements que les rentes 5 p. 0/0 ont éprouvés du 1er avril 1814 au 1er janvier 1849 s'élèvent à 67,984,308 francs, savoir :

Amortissement de rentes admises pendant les années 1814, 1815 et 1817, en payement de domaines nationaux.....		1,812f
Annulation, en 1817, de deux rentes inscrites au nom du prince de Salm.....		173,000
Annulation, en 1818, de deux inscriptions au nom du prince de Carignan.....		100,000
Rentes annulées pendant les années 1817 et 1820, par suite d'abandon au profit de l'État.....		117
Rentes annulées, en 1821, sur celles que la loi du 24 juillet 1820 avait accordées au trésor pour le remboursement des créances algériennes.....		41,658
Annulation de rentes rachetées, en exécution de la loi du 26 juillet 1821, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire.		1,783,282
Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État.....		16,547
Rentes converties pendant l'année 1825, en exécution de l'article 4 de la loi du 1er mai 1825, savoir :		
En rentes 3 p. 0/0.....	30,574,116f	31,723,956
En rentes 4 1/2 p. 0/0.....	1,149,840	
Annulation, en exécution de la loi du 17 août 1828, de deux rentes appartenant à la caisse du sceau des titres.....		100,000
——— pendant les années 1828 et 1844, pour cause d'émigration des titulaires.....		985
——— pendant les années 1828, 1829 et 1830, pour déchéance encourue. (*Loi du 17 août 1822.*).....		29,864
——— en exécution de la loi du 28 mai 1829 de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs.....		1,330,818
——— en exécution de l'art. 13 de la loi du 29 janvier 1831, de la rente appartenant à l'ancienne caisse du sceau des titres.		20,690
——— en exécution de l'article 50 de la loi du 21 avril 1832, de rentes provenant, savoir :		
De la dotation des invalides de la guerre.....	45,116f	59,992
De successions non réclamées desdits invalides.....	14,876	
——— au profit de l'État, de rentes appartenant à la caisse d'amortissement. (*Lois des 27 et 28 juin 1833.*).....		32,000,000
——— par suite d'extinctions de divers majorats réversibles à l'État.....		110,801
——— en exécution de la loi du 29 juin 1835, des rentes appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile...		135,196
——— de rentes ayant appartenu à divers anciens régiments. (*Décisions des 26 novembre 1833 et 7 novembre 1840.*).....		2,318
——— d'une rente ayant fait partie de l'ancien domaine privé de l'empereur Napoléon. (*Décision du 23 mai 1840.*).....		750
——— de la rente formant la dotation de l'Université de France. (*Article 2 de la loi du 24 mars 1841.*).....		60,718
——— de la rente appartenant au pénitencier militaire de Saint-Germain. (Décision du 8 mars 1841.).....		1,550
——— par confusion, de deux rentes inscrites au nom de la caisse des fonds particuliers du Roi Charles X.....		927
——— en exécution de la loi du 19 juillet 1845, des rentes inscrites aux noms des maisons centrales de force et de correction		285,992
——— pour divers motifs.....		3,335
TOTAL des décroissements, du 1er avril 1814 au 1er janvier 1849.....		67,984,308

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Suite de la *Situation des Rentes de cette nature au 1er janvier 1850.*

ACCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1849.

Rentes inscrites avec jouissance du 22 mars 1848 :	
Aux noms des souscripteurs de l'emprunt national au pair. (Décret du 9 mars 1848.)	5f 00c
Pour compensations aux porteurs des bons du trésor versés dans l'emprunt national. (Décret du 7 juillet 1848.)	2,897 00
Par suite de la consolidation des livrets des caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)	4,223,687 00
Aux noms des souscripteurs de l'emprunt de 13,107,000 francs. (Décret du 24 juillet 1848.)	5,660,481 25
Pour compensations aux souscripteurs de l'emprunt national (Décret du 9 août 1848.)	776 00
Par suite du rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon. (Décret du 17 août 1848.)	3,093,262 00
Par suite de la consolidation des fonds placés au trésor :	
Par les communes et établissements publics. (Décret du 29 juillet 1848.)	123,769 00
Par les établissements tontiniers. (Décret du 29 juillet 1848.)	73,364 00
Pour la consolidation des bons du trésor émis en remboursement des dépôts des caisses d'épargne. (Décision ministérielle du 5 septembre 1848.)	718 00
Pour l'indemnité aux souscripteurs de l'emprunt national. (Loi du 21 novembre 1848.)	190,716 00
TOTAL des accroissements pendant l'année 1849	13,369,675 25

DÉCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1849.

Annulation, par suite de double emploi, d'une rente inscrite au nom d'une commune, en exécution du décret du 29 juillet 1848.		
Jouissance d'arrérages du 22 septembre 1848 afférents à l'exercice 1849		167f
Extinction d'usufruit d'une rente appartenant à l'État :		
Jouissance d'arrérages à compter du 22 septembre 1843. (Exercice 1848.)		59
Annulation, en exécution du décret du 19 septembre 1849, de sept inscriptions de rentes au porteur, faisant partie de l'actif d'une caisse particulière du ministère de la marine :		
Jouissance d'arrérages du 22 mars 1849	Exercice 1849 : 3,130f Exercice 1850 : 3,130	6,260
Annulation, en exécution de la loi du 1er décembre 1849, des rentes appartenant à la caisse d'amortissement :		
Journées d'arrérages du 22 septembre 1849. (Exercice 1850.)		8,232,978
TOTAL des décroissements pendant l'année 1849		8,239,464

RÉCAPITULATION AU 1er JANVIER 1850.

Rentes inscrites au 1er avril 1814		63,307,637f 00c	
Accroissements	Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1849 : 79,866,500f 35c Pendant l'année 1849 : 13,369,675 25	193,236,175 60	
TOTAL		256,543,812 60	
Décroissements	Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1849 : 67,984,308 Pendant l'année 1849 : 8,239,464	76,223,772 00	
RESTE pour le montant des rentes inscrites au nom des ayants droit, et dont le trésor avait à servir les arrérages au 1er janvier 1850		180,320,040 60	Capital nominal : 3,606,400,812f Nombre d'inscriptions : 742,387

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Emploi des Rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1850.

Les rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1850 se sont élevées (voir page 439), savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1849, à	179,866,500f 35c
Pendant l'année 1849, à	13,369,675 25
ENSEMBLE	193,236,175 60

Ces rentes ont été employées de la manière suivante :

Rentes négociées pour divers motifs. (Voir le compte des emprunts, pages 426 à 429 du compte de l'année 1837.)			
Remboursement des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818.			
Négociation du 9 octobre 1818	12,313,433f	18,929,377f 00c	
——— du 9 août 1821	6,615,944		
Dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814 et les conventions du 20 novembre 1815 :			
Négociation du 1er mai 1816 au 1er avril 1817	6,000,000f	52,600,000 00	
——— faites en 1817 et 1818	30,000,000		
——— du 9 mai 1818	14,925,500		
——— du 9 août 1821	1,674,500		
Remboursement des reconnaissances de liquidation données en payement des dépenses du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816 :			
Négociation du 9 août 1821	1,294,776f	20,409,292 00	
——— du 10 juillet 1823	19,114,516		
			126,133,739 00
Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1823 :			
Négociation du 10 juillet 1823		4,000,000 00	
Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1831 :			
Négociation du 19 avril 1831		7,142,858 00	
Rentes remises en échange des obligations du trésor délivrées aux souscripteurs de l'emprunt national		1,021,945 00	
Moyens extraordinaires attribués aux exercices 1831 et 1832 :			
Négociation du 8 août 1832		7,614,213 00	
Rentes remises aux souscripteurs de l'emprunt national au pair. (Décret du 9 mars 1848.)		1,309,054 00	
Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1848 :			
Négociation du 25 juillet 1848		13,107,000 00	
A REPORTER			126,133,739 00

REPORT		126,133,739f 00c

Rentes remises en nature à divers.

Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée	174,193f 00c	
Rentes remises aux communes en remboursement du prix de leurs biens. (Loi du 20 mars 1813.)	2,631,303 00	
Rentes données en payement du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816. (Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816.)	8,777,629 00	
Rentes données en payement des ordonnances délivrées par les ministres pour les dépenses du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. (L'émission de ces rentes a été imputée sur le crédit de 2,400,000 fr. ouvert pour les dépenses de cette nature, et sur lequel un prélèvement de 443,600 fr. avait eu lieu pour le remboursement des créances algériennes.)	1,686,267 00	
Rentes remises en payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII. (Loi du 21 décembre 1814.)	1,499,654 00	
Rentes remises en payement des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	24,253,168 00	
Rentes employées au remboursement des créances algériennes. (Loi du 24 juillet 1820.) Ces rentes ont été prélevées sur le crédit de 2,400,000 francs accordé, par les lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822, pour le payement des dépenses de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. Sur ces 443,600 fr. de rentes, 401,942 fr. ont été négociés (voir page 380 du compte de 1834), et le surplus, de 41,658 fr., a été annulé au compte des rentes 5 p. 0/0 (voir page 449)	443,600 00	
Rente remise à la Légion d'honneur, en remboursement de ses biens vendus. (Loi du 31 juillet 1821.)	240,000 00	67,102,436 60
Rente inscrite en remboursement de cautionnements, à des Français anciens comptables en Westphalie. (Même loi.)	2,654 00	
Rétablissement d'une rente dont le trésor avait la jouissance temporaire	109 00	
Rentes remises, à titre de compensation, aux porteurs des bons du trésor versés dans l'emprunt national. (Décret du 7 juillet 1848.)	283,473 00	
Rentes remises par suite de la consolidation des livrets des caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)	19,610,843 00	
Rentes remises, pour compensations, aux souscripteurs de l'emprunt national. (Décret du 9 août 1848.)	42,313 00	
Rentes remises par suite du rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon. (Décret du 17 août 1848.)	6,817,348 60	
Rentes remises aux communes, établissements publics et tontiniers, par suite de la consolidation de leurs fonds placés au trésor. (Décret du 29 juillet 1848.)	447,476 00	
Rentes remises pour la consolidation des bons du trésor émis en remboursement des dépôts des caisses d'épargne. (Décision du 5 septembre 1848.)	1,690 00	
Rentes remises à titre d'indemnité aux souscripteurs de l'emprunt national. (Loi du 21 novembre 1848.)	190,716 00	
SOMME ÉGALE au montant des rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1850		193,236,175 60

Ces rentes représentent, au pair, un capital de 3,864,723,512 francs.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 3 p. 0/0.

SITUATION DES CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'INSCRIPTION DES RENTES 3 p. 0/0,

AU 1er JANVIER 1850.

La loi du 1er mai 1825 et l'ordonnance du même jour ont accordé aux propriétaires de rentes 5 p. 0/0 la faculté, dans un délai déterminé, d'en requérir du ministre des finances la conversion en rentes 3 p. 0/0.		
Cette conversion a été réclamée pour une somme de rentes 5 p. 0/0, montant à		30,574,116f
Il a été déduit pour la différence d'intérêts entre les deux fonds		6,115,081
Et les nouvelles rentes 3 p. 0/0, inscrites en exécution de la loi précitée, se sont élevées à		24,459,035
L'article 6 de la loi du 27 avril 1825 a ouvert au ministre des finances un crédit de 30,000,000, pour la liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés, ci		30,000,000f
Sur ce crédit, il y a lieu de déduire 3,900,000 francs annulés au profit de l'État, en exécution des lois des 5 janvier 1831 et 24 avril 1833		3,900,000
RESTE, pour crédit maintenu à la disposition du ministre des finances		26,100,000
Sur ce crédit, il a été inscrit, suivant la situation ci-contre, une somme de rentes montant à		25,995,310
Partie de crédit non employée et annulée définitivement		104,690
Les deux emprunts suivants ont été contractés en exécution de l'article 35 de la loi du 25 juin 1841 :		
1° Emprunt de 150 millions, adjugé au cours de 78 fr. 52 cent. 1/2. (Ordonnance royale du 16 septembre 1841.) Ces rentes ont été inscrites en totalité. (Voir ci-contre.)		5,730,659
2° Emprunt de 200 millions, adjugé au cours de 84 fr. 75 cent. (Ordonnance royale du 9 novembre 1844.)		7,079,646
Il a été inscrit aux noms des souscripteurs (voir page 445 du compte de 1847)	7,079,586f	
Pendant l'année 1849, il a été inscrit le crédit restant à employer, de	60	
SOMME ÉGALE	7,079,646	
L'ordonnance royale du 9 octobre 1847 a autorisé le ministre des finances, en exécution de l'article unique de la loi du 8 août 1847, à contracter un emprunt de 250 millions. (Voir le compte spécial, page 473.)		
La somme de rentes adjugée au cours de 84 francs 75 cent., pour obtenir le capital ci-dessus, s'est élevée à		9,966,777
Sur ce crédit, il a été inscrit au nom des souscripteurs (voir ci-contre)		2,569,413
Partie de crédit non employée et annulée définitivement		7,397,364
Divers crédits d'inscription ont été mis à la disposition du ministre des finances, en 1848, pour les services ci-après :		
1° Pour la consolidation des bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.)		13,800,000
Sur ce crédit, il a été inscrit pendant les années 1848 et 1849 (voir ci-contre)		13,541,574
Crédit restant à employer au 1er janvier 1850		258,426
2° Pour compensation aux porteurs de bons du trésor, en exécution de la loi du 21 novembre 1848. (Décision ministérielle du 7 décembre 1848.)		2,500,000
Sur ce crédit, il a été inscrit en 1849 (voir ci-contre)		2,152,786
Crédit restant à employer au 1er janvier 1850		347,214
3° Pour la consolidation des fonds placés au trésor par les communes et établissements publics. (Décret du 29 juillet 1848.)		11,869

SITUATION DES RENTES 3 p. 0/0

AU 1er JANVIER 1850.

Rentes inscrites.

1° Rentes provenant de la conversion des rentes 5 p. 0/0. (Loi du 1er mai 1825)			24,459,035f
2° Rentes applicables à la liquidation de l'indemnité des émigrés et inscrites par cinquièmes, en exécution de la loi du 27 avril 1825. (Voir, pour le développement par années, page 449 du compte de 1843, et page 441 du compte de 1842.)			25,995,310
3° Rentes remises à la caisse d'amortissement, pour la consolidation en capital et en intérêts des bons du trésor représentatifs, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, des fonds d'amortissement applicables aux rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair.			
L'inscription de ces rentes, montant à 31,146,667 francs, a été autorisée :			
Antérieurement au 1er janvier 1849 (voir page 455 du compte de 1848) pour		22,971,814f	
Pendant l'année 1849 :			
Par l'arrêté du 19 janvier 1849,			31,146,667
Jouissance de l'exercice 1849, pour	4,238,820f		
Par le décret du 6 juillet 1849 :		8,174,853	
Jouissance de l'exercice 1849, pour	1,968,016f	3,936,033	
Jouissance de l'exercice 1850, pour	1,968,017		
4° Rentes inscrites au nom des adjudicataires de l'emprunt de 150 millions, en exécution de la loi du 25 juin 1841 (Voir, pour le développement par années, page 427 du compte de 1845.)			5,730,659
5° Rentes inscrites au nom des adjudicataires de l'emprunt de 200 millions (Loi du 25 juin 1841 et ordonnance du 9 novembre 1844.) (Voir page 445 du compte de 1847.)			7,079,646
6° Rentes inscrites au nom des adjudicataires de l'emprunt de 250 millions (loi du 8 août 1847, et ordonnance du 9 octobre 1847) savoir :			
Pendant l'année 1847 (jouissance de l'exercice 1848)		715,119f	2,569,413
Pendant l'année 1848 (jouissance de l'exercice 1848)		1,854,294	
7° Rentes inscrites pour la consolidation des bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.) (Jouissance du 22 juin 1848.)			13,541,574
8° Rentes inscrites pour compensation aux porteurs de bons du trésor (Loi du 21 novembre 1848.) (Jouissance du 22 juin 1848.)			2,152,786
9° Rentes inscrites, avec jouissance du 22 juin 1848, par suite de la consolidation des fonds placés au trésor par les communes et établissements publics. (Décret du 29 juillet 1848.)			11,869
			112,686,959
Rentes annulées.			
Rentes annulées au profit de l'État, pour divers motifs		475f	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement, du 22 juin 1825 au 22 juin 1830, et annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825		16,003,286	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821		62,343	
Rente provenant de la commission sanitaire d'Hyères, annulées en exécution de l'article 9 de la loi du 24 juillet 1843. (Décision ministérielle du 5 novembre 1844.)		186	
Annulation, en exécution de la loi du 4 décembre 1849, des rentes appartenant à la caisse d'amortissement; cessation d'arrérages à compter du 22 décembre 1849		50,599,164	66,665,454
RESTE, pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1850			46,021,505
Capital nominal	1,534,050,166f		
Nombre d'inscriptions	98,404		

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES 4 1/2 P. 0/0

AU 1er JANVIER 1850.

Rentes provenant de la conversion des 5 p. 0/0. (*Loi du 1er mai 1825.*)		
Ces rentes s'élevaient en arrérages à		1,149,840f
Il a été déduit, pour la différence résultant de la conversion en 4 1/2 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi précitée		115,076
RESTE en rentes 4 1/2 p. 0/0		1,034,764
A DÉDUIRE :		
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	7,068	
Rentes rachetées en 1833, par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821. (Voir le compte de l'ancien domaine extraordinaire, page 345 du compte de 1833.)	1,096	
Rentes appartenant à la caisse d'amortissement, annulées en exécution de la loi du 4 décembre 1849; cessation d'arrérages à compter du 22 septembre 1849	131,298	
		139,462
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1850		895,302
Capital nominal	19,895,600f	
Nombre d'inscriptions	1,677	

RENTES 4 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES 4 P. 0/0

AU 1er JANVIER 1850.

La loi du 19 juin 1828 a ouvert au ministre des finances, pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829, un crédit en rentes de 4,000,000 francs, somme présumée nécessaire pour produire le capital de 80 millions que réclamaient les besoins de ces exercices, ci		4,000,000f
La somme de rentes négociées au cours de 102 fr. 75 cent., pour obtenir le capital ci-dessus de 80 millions, n'a été que de		3,134,950
Et il est resté sur le crédit accordé un solde disponible de 865,050 francs, qui a été ajouté au fonds d'amortissement des nouvelles rentes 4 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi précitée, ci		865,050
Les rentes 4 p. 0/0 inscrites au grand-livre du trésor, à l'époque du 1er janvier 1849, se composent de celles qui suivent:		
1° Rentes négociées, comme il est dit ci-dessus, pour les dépenses extraordinaires des budgets de 1828 et de 1829, ci		3,134,950
2° Rentes remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation, en capital et en intérêts, des bons du trésor représentatifs, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, des fonds d'amortissement applicables aux rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair.		
L'inscription de ces rentes, montant à 15,294,420 francs, a été autorisée :		
En 1835, par l'article 1er de la loi du 17 août 1835, pour	4,765,811f	15,294,420
En 1840, par l'ordonnance du 29 septembre 1840, pour	6,242,357	
En 1841, par l'ordonnance du 29 juin 1841, pour	4,286,252	
3° Rentes transférées au nom de la caisse des dépôts et consignations pour la consolidation, en capital et en intérêts, des fonds que les caisses d'épargne et de prévoyance avaient été admises à placer en compte courant au trésor, conformément à l'article 2 de la loi du 5 juin 1835.		
L'inscription de ces rentes, montant à 8,092,647 francs, a été autorisée :		
En 1837, par l'article 2 de la loi du 31 mars 1837, pour	4,092,647f	8,092,647
En 1845, par l'article 7 de la loi du 26 juin 1845 et l'ordonnance du 16 juillet suivant (jouissance de l'exercice 1846), pour	4,000,000	
ENSEMBLE		26,522,017
A DÉDUIRE :		
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	9,740f	
Les rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, et annulées en exécution de la loi du 26 juillet 1821	4,902	
Les rentes appartenant aux caisses d'épargne et qui ont été annulées en exécution du décret du 7 juillet 1848, avec jouissance du 22 mars 1848	8,035,211	
Les rentes appartenant à la caisse d'amortissement, annulées en exécution de la loi du 4 décembre 1849, avec jouissance du 22 septembre 1849	16,100,253	
		24,150,106
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1850		2,371,911
Capital nominal	59,297,775f	
Nombre d'inscriptions	3,862	

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

ÉTAT présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, pendant les trois périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, du 1er août 1830 au 23 février 1848, et du 24 février 1848 au 1er janvier 1850.

	RENTES CRÉÉES.	PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 23 février 1848.				TROISIÈME PÉRIODE, du 24 février 1848 au 1er janvier 1850.			
		5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.
Rentes négociées.	Rentes créées pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité de paix du 30 mai 1814 et les conventions du 20 nov. 1815	52,600,000f	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour le payement des sommes dues aux puissances alliées	18,929,377	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour le remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour les dépenses extraordinaires de 1823. (Guerre d'Espagne.)	4,000,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829. (Affaires du Levant.)	"	"	3,134,950f	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831	"	"	"	"	7,142,858f	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour l'échange des obligations de l'emprunt national au pair	"	"	"	"	1,021,945	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour les besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	"	"	"	"	7,614,213	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour la consolidation des bons du trésor affectés à l'amortissement des rentes au-dessus du pair	"	"	"	"	"	"	15,294,420f	20,235,927f	"	"	"	10,910,740f
	——— des fonds appartenant aux caisses d'épargne et de prévoyance	"	"	"	"	"	"	8,092,647	"	"	"	"	"
	——— pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	"	12,810,245	"	"	"	60
	——— pour les avances du trésor sur les travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	"	"	"	"	2,569,413	"	"	"	"
	——— pour les besoins de l'exercice 1848. (Emprunt de 13,107,000 fr.)	"	"	"	"	"	"	"	"	13,107,000f 00c	"	"	"
	——— pour l'emprunt national au pair	"	"	"	"	"	"	"	"	1,309,054 00	"	"	"
	TOTAL des rentes négociées	95,938,669	"	3,134,950	"	15,779,016	"	23,387,067	35,615,585	14,416,054 00	"	"	10,910,800
		99,073,619				74,781,668				25,326,854f 00c			
		199,182,141 00											
Rentes remises à divers.	Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée	174,173	"	"	"	20	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes inscrites au nom des communes, en remboursement de leurs biens vendus	2,632,133	"	"	"	315	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes remises en payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,499,654	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes données en payement du service de l'arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes remises en payement de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,672,958	"	"	"	13,309	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes affectées au remboursement des créances algériennes	443,600	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes remises en payement des créances étrangères liquidées en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	24,251,175	"	"	"	1,993	"	"	"	"	"	"	"
	Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus	240,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rente inscrite pour remboursement de cautionnements à des Français, anciens comptables en Westphalie	2,654	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes provenant de la conversion de rentes 5 p. 0/0 en rentes 4 1/2 et 3 p. 0/0	"	1,034,764f	"	24,459,035f	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes inscrites au nom des anciens propriétaires dépossédés	"	"	"	23,046,660	"	"	"	2,948,650	"	"	"	"
	Rentes inscrites pour la consolidation des livrets des caisses d'épargne	"	"	"	"	"	"	"	"	19,610,843 00	"	"	"
	Rentes inscrites pour la consolidation des bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	13,541,574
	Rentes inscrites pour le rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon	"	"	"	"	"	"	"	"	6,817,348 60	"	"	"
	Rentes inscrites (non compris 109 fr. inscrits en 1832) pour diverses compensations accordées en 1848 aux porteurs des bons du trésor	"	"	"	"	109	"	"	"	518,102 00	"	"	2,152,786
	Rentes inscrites aux noms des communes, établissements publics et tontiniers	"	"	"	"	"	"	"	"	447,476 00	"	"	11,869
	TOTAL des rentes remises à divers	39,693,976	1,034,764	"	47,505,695	15,746	"	"	2,948,650	27,393,859 60	"	"	15,706,229
		88,234,435				2,964,396				43,100,088 60			
		134,298,919 60											
RÉCAPITULATION	Rentes négociées	95,938,669	"	3,134,950	"	15,779,016	"	23,387,067	35,615,585	14,416,054 00	"	"	10,910,800
	Rentes remises à divers	39,693,976	1,034,764	"	47,505,695	15,746	"	"	2,948,650	27,393,859 60	"	"	15,706,229
	TOTAL des rentes créées	135,632,645	1,034,764	3,134,950	47,505,695	15,794,762	"	23,387,067	38,564,235	41,809,913 60	"	"	26,617,029
		187,308,054				77,746,064				68,426,942 60			
		333,481,060 60											

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 pour 0/0, pendant les trois périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, du 1er août 1830 au 23 février 1848, et du 24 février 1848 au 1er janvier 1850.*

RENTES ANNULÉES.	PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 23 février 1848.				TROISIÈME PÉRIODE, du 24 février 1848 au 1er janvier 1850.			
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	3 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.
Amortissement de rentes admises en payement de domaines nationaux	1,812f	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes inscrites au nom du prince de Salm	173,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
——— du prince de Carignan	100,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes annulées sur celles affectées au remboursement des créances algériennes	41,658	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes rachetées avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire	1,664,527	"	"	"	118,755f	1,096f	4,902f	62,343f	"	"	"	"
Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État	11,357	"	"	"	5,190	"	"	"	"	"	"	"
Rentes 5 p. 0/0 converties, pendant l'année 1825, en rentes 3 et 4 1/2 p. 0/0	31,723,956	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant à la caisse du sceau des titres	100,000	"	"	"	20,690	"	"	"	"	"	"	"
——— pour déchéance encourue	29,756	"	"	"	158	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs	1.330,818	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes provenant de la dotation des invalides de la guerre	"	"	"	"	45,116	"	"	"	"	"	"	"
——— de successions non réclamées des invalides de la guerre	"	"	"	"	14,876	"	"	"	"	"	"	"
——— appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	"	"	"	"	135,196	"	"	"	"	"	"	"
——— à divers régiments	"	"	"	"	2,318	"	"	"	"	"	"	"
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 23 juin 1830 et annulées en exécution de la loi du 1er mai 1825	"	7,068f	9,740f	16,003,286f	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement	"	"	"	"	32,000,000	"	"	"	8,232,978f	131,298f	16,100,253f	50,599,164f
Extinction de majorats réversibles à l'État	"	"	"	"	110,801	"	"	"	"	"	"	"
Rentes annulées au profit de l'État pour divers motifs	1,030	"	"	475	3,282	"	"	"	226	"	"	"
Annulation de rentes qui, par l'effet d'erreurs de liquidation, avaient été indûment inscrites au nom des communes	"	"	"	"	1,145	"	"	"	"	"	"	"
Annulation d'une rente ayant fait partie de l'ancien domaine privé de l'empereur Napoléon	"	"	"	"	750	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de la rente formant la dotation de l'Université de France. (Article 2 de la loi du 24 mars 1841.)	"	"	"	"	60,718	"	"	"	"	"	"	"
Annulation d'une rente inscrite au nom du conseil d'administration du pénitencier militaire de Saint-Germain	"	"	"	"	1,550	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes inscrites aux noms des commissions sanitaires de Caen et d'Hyères (art. 9 de la loi du 24 juillet 1843)	"	"	"	"	75	"	"	186	"	"	"	"
Annulation de rentes provenant de la caisse des fonds particuliers du roi Charles X	"	"	"	"	927	"	"	"	"	"	"	"
Annulation des rentes inscrites au nom des maisons centrales de force et de correction. (art. 10 de la loi du 19 juillet 1845)	"	"	"	"	285,992	"	"	"	"	"	"	"
Annulation des rentes appartenant aux caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8,035,211	"
Annulation d'une rente appartenant à une caisse particulière du ministère de la marine	"	"	"	"	"	"	"	"	6,260	"	"	"
TOTAL des rentes annulées	35,177,914	7,068	9,740	16,003,761	32,807,539	1,096	4,902	62,529	8,239,464	131,298	24,135,464	50,599,164
	51,198,483				32,876,066				83,105,390			
	167,179,939											

RÉCAPITULATION.

NATURE DES RENTES.	DETTE inscrite au 1er avril 1814.	MOUVEMENTS DE LA DETTE INSCRITE. PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 23 février 1848.			
		Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.
Rentes 5 p. 0/0	63,307,637f	135,632,645f	35,177,914f	100,454,731f	"	15,794,762f	32,807,539f	"	17,012,777f
—— 4 1/2 p. 0/0	"	1,034,764	7,068	1,027,696	"	"	1,096	"	1,096
—— 4 p. 0/0	"	3,134,950	9,740	3,125,210	"	23,387,067	4,902	23,382,165f	"
—— 3 p. 0/0	"	47,505,695	16,003,761	31,501,934	"	38,564,235	62,529	38,501,706	"
	63,307,637	187,308,054	51,198,483	136,109,571	"	77,746,064	32,876,066	61,883,871	17,013,873

DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1850. TROISIÈME PÉRIODE, du 24 février 1848 au 1er janvier 1850.				TOTAUX POUR LES TROIS PÉRIODES.				TOTAL DES RENTES inscrites au 1er janvier 1850.
Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT Accroissement.	RÉSULTAT Décroissement.	
41,809,913f60c	8,239,464f	33,570,449f60c	"	193,237,320f60c	76,224,917f	117,012,403f60c	"	180,320,040f 60c
"	131,298	"	131,298f	1,034,764 00	139,462	895,302 00	"	895,302 00
"	24,135,464	"	24,135,464	26,522,017 00	24,150,106	2,371,911 00	"	2,371,911 00
26,617,029 00	50,599,164	"	23,982,135	112,686,959 00	66,665,454	46,021,505 00	"	46,021,505 00
68,426,942 60	83,105,390	33,570,449 60	48,248,897	333,481,060 60	167,179,939	166,301,121 60	"	229,608,758 60

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

État indiquant le Classement, par catégories, des Propriétaires de Rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de Fonds, au 1er janvier 1850.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 5 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1849. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1849. Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1849. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Augmentation. Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Diminution. Sommes.	Situation au 1er janvier 1850. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1850. Sommes.	RENTES 3 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1849. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1849. Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1849. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Augmentation. Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Diminution. Sommes.	Situation au 1er janvier 1850. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1850. Sommes.
RENTES IMMOBILISÉES (A).																
Caisse d'amortissement. (*S/C* de rentes non transférables)	1	8,232,978f 00	"	"	1	8,232,978f	"	"	1	42,424,311f	"	"	1	42,424,311f	"	"
Majorats sur demandes	96	636,296 00	"	15,785f 00	9	"	87	652,081f 00c	1	548	"	77	"	"	1	625
Dotations réversibles au domaine de l'État	79	795,828 00	"	692 00	9	"	70	796,520 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Compte d'accroissement de majorats et dotations, etc	1	232,072 00	"	"	"	100,362	1	131,710 00	1	77	"	"	1	77	"	"
Immobilisation provisoire	6	22,592 00	"	"	1	11,047	5	11,545 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Légion d'honneur	1	6,746,653 00	"	"	"	"	1	6,746,653 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C* particulier.)	"	"	1	1,050,000 00	"	"	1	1,050,000 00	"	"	1	160,544	"	"	1	160,544
Université nationale. (*Fonds de dotation.*)	1	536,410 00	"	200 00	"	"	1	536,610 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Invalides de la marine	1	4,844,239 00	"	"	"	"	1	4,844,239 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Fonds de retraite	251	1,041,385 00	"	42,464 00	"	"	251	1,083,849 00	19	11,907	4	1,777	"	"	23	13,684
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties.*)	585	292,413 00	171	46,200 00	"	"	756	338,613 00	230	168,856	70	27,610	"	"	300	196,466
Établissements français, publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	1,250	3,552,947 00	12	"	"	"	1,262	2,642,336 00	35	991,578	21	"	"	908,266	56	83,312
Établissements étrangers, publics et religieux	428	263,567 00	2	"	"	52,125	430	211,442 00	5	6,102	20	31,089	"	"	25	37,191
Établissements français publics et religieux. (*Inscriptions départementales.*)	46,320	12,833,906 00	3,044	599,272 00	"	"	49,364	13,433,178 00	739	311,136	86	66,854	"	"	825	377,990
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	1	500,000 00	"	"	"	"	1	500,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Trésor public *S/C* de rentes provenant des caisses d'épargne	1	1,463,547 00	"	"	"	"	1	1,463,547 00	1	493,217	"	"	"	"	1	493,217
Banque de France. (*S/C* de rentes appartenant à la caisse d'amortissement.)	1	4,308,000 00	"	"	"	"	1	4,308,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"
	49,023	46,302,833 00	3,230	1,754,613 00	20	9,307,123	52,233	38,750,323 00	1,032	44,407,732	202	287,951	2	43,332,654	1,232	1,363,029
RENTES MOBILISÉES.																
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	103	16,936 00	"	"	"	387	103	16,549 00	3	1,366	1	"	"	1,020	4	346
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	4	572,244 00	"	"	1	51,271	3	520,973 00	3	704,953	"	"	"	339,205	3	365,748
Banque de France. (*Fonds particuliers.*)	1	2,110,385 00	"	"	"	"	1	2,110,385 00	1	608,600	"	495,040	"	"	1	1,103,640
Banque de France. (*Fonds à divers.*)	1	2,743,320 00	"	"	"	1,311,458	1	1,431,862 00	1	290,282	"	"	"	120,521	1	169,761
Établissements tontiniers	7	1,647,662 00	24	4,883,809 00	"	"	31	6,531,471 00	5	420,953	"	"	"	"	5	420,953
Compagnies diverses d'assurances	135	4,891,711 00	"	"	4	3,062,887	131	1,828,824 00	46	842,713	9	300,983	"	"	55	1,143,696
Sociétés françaises	1,086	1,006,416 00	27	56,372 00	"	"	1,113	1,062,788 00	40	804,242	40	"	"	423,006	80	381,236
Sociétés étrangères	20	75,978 00	"	"	2	35,350	18	40,628 00	4	1,465	"	215	"	"	4	1,680
Établissements particuliers. (*Inscriptions départementales.*)	11,816	418,068 00	33	"	"	13,271	11,849	404,797 00	125	55,184	1	28,388	"	"	126	83,072
Propriétaires divers. (*Inscriptions départementales.*)	74,780	9,669,884 00	15,415	953,986 00	"	"	90,195	10,623,870 00	3,818	1,460,029	151	100,328	"	"	3,969	1,560,357
Rentes au porteur	25,131	4,077,640 00	30,063	1 590,480 00	"	"	55,194	5,668,120 00	9,383	1,811,720	16,422	1,190,600	"	"	25,805	3,002,320
Propriétaires divers (B)	506,946	100,140,519 35	24,434	9,138,451 25	"	"	531,380	109,278,970 00	58,555	33,995,551	8,468	1,026,567	"	"	67,023	35,022,118
Banquiers	31	906,776 00	10	603,001 00	"	"	41	1,509,777 00	28	390,628	"	538,660	2	"	26	929,288
Agents de change	80	609,457 00	14	"	"	68,754	94	540,703 00	79	358,102	"	115,259	9	"	70	473,361
	620,141	128,886,996 35	70,020	17,226,099 25	7	4,543,378	690,154	141,569,717 60	72,091	41,746,188	25,092	3,796,040	11	883,752	97,172	44,658,476
RÉSUMÉ.																
Rentes immobilisées	49,023	46,302,833 00	3,230	1,754,613 00	20	9,307,123	52,233	38,750,323 00	1,032	44,407,732	202	287,951	2	43,332,654	1,232	1,363,029
Rentes mobilisées	620,141	128,886,996 35	70,020	17,226,099 25	7	4,543,378	690,154	141,569,717 60	72,091	41,746,188	25,092	3,796,040	11	883,752	97,172	44,658,476
	669,164	175,189,829 35	73,250	18,980,712 25	27	13,850,501	742,387	180,320,040 60	73,123	86,153,920	25,294	4,083,991	13	44,216,406	98,404	46,021,505
			Augmentation . . .	5,130,211 / 73,223		francs 25 cent. inscriptions.					Augmentation	25,281 inscriptions.	Diminution	40,132,415 francs.		

(A) (B) } Voir les observations ci-après, pages 452 et 453 .)

Voir d'autre part la suite de ce tableau.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de l'*État indiquant le Classement, par catégories, des Propriétaires de rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de Fonds, au 1er janvier 1850.*

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.								RENTES 4 p. 0/0.								TOTAL GÉNÉRAL DES RENTES 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0, au 1er janvier 1850.	
	SITUATION au 1er janvier 1849.		RÉSULTAT DU MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1849. Augmentation.		Diminution.		SITUATION au 1er janvier 1850.		SITUATION au 1er janvier 1849.		RÉSULTAT DU MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1849. Augmentation.		Diminution.		SITUATION au 1er janvier 1850.			
	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.
RENTES IMMOBILISÉES (A).																		
Caisse d'amortissement. (*S/C* de rentes non transférables)	1	131,298f	"	"	1	131,298f	"	"	1	16,100,253f	"	"	1	16,100,253f	"	"	"	"
Majorats sur demandes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	88	652,706f 00
Dotations réversibles au domaine de l'État	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	70	796,520 00
Compte d'accroissement de majorats et dotations, etc	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	131,710 00
Immobilisation provisoire	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	11,545 00
Légion d'honneur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	6,746,653 00
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C* particulier)	1	16,653	"	"	"	"	1	16,653f	1	604,711	"	954	"	"	1	605,665f	4	1,832,862 00
Université nationale. (*Fonds de dotation.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	536,610 00
Invalides de la marine	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	4,844,239 00
Fonds de retraite	"	"	"	"	"	"	"	"	7	17,903	2	1,466	"	"	9	19,369	283	1,116,902 00
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties.*)	14	12,999	"	"	5	8,138	9	4,861	22	10,103	"	"	4	2,315	18	7,788	1,083	547,728 00
Établissements français, publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	6	503	2	16	"	"	8	519	6	3,058	3	"	"	299	9	2,759	1,335	2,728,926 00
Établissements étrangers, publics et religieux	"	"	"	"	"	"	"	"	2	1,900	1	"	"	600	3	1,300	458	249,933 00
Établissements français publics et religieux. (*Inscriptions départementales*)	23	6,094	"	"	"	"	23	6,094	76	14,199	9	21,060	"	"	85	35,259	50,297	13,852,521 00
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	500,000 00
Trésor public *S/C* de rentes provenant des caisses d'épargne	"	"	"	"	"	"	"	"	1	3,300	"	"	1	3,300	"	"	2	1,956,764 00
Banque de France. (*S/C* de rentes appartement à la caisse d'amortissement.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	4,308,000 00
	45	167,547	2	16	6	139,436	41	28,127	116	16,755,427	15	23,480	6	16,106,767	125	672,140	53,631	40,813,619 00
RENTES MOBILISÉES.																		
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	107	16,895 00
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	1	20,525	"	"	"	"	1	20,525	1	2,550	"	"	"	300	1	2,250	8	909,496 00
Banque de France. (*Fonds particuliers.*)	1	11,000	"	"	"	"	1	11,000	1	4,700	"	"	"	"	1	4,700	4	3,229,725 00
Banque de France. (*Fonds à divers*)	1	9,500	"	358	"	"	1	9,858	1	2,430	"	"	"	1,130	1	1,300	4	1,612,781 00
Établissements tontiniers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	36	6,952,424 00
Compagnies diverses d'assurances	9	9,169	"	32,303	"	"	9	41,472	11	10,957	"	22,179	1	"	10	33,136	205	3,047,128 00
Sociétés françaises	2	1,346	"	"	2	1,346	"	"	10	11,905	3	"	"	779	13	11,126	1,206	1,455,150 00
Sociétés étrangères	"	"	"	"	"	"	"	"	1	75	"	"	1	75	"	"	22	42,308 00
Établissements particuliers. (*Inscriptions départementales.*)	7	3,841	"	"	"	"	7	3,841	13	2,923	"	"	1	"	12	2,923	11,994	495,533 00
Propriétaires divers. (*Inscriptions départementales.*)	279	48,768	"	"	1	89	278	48,679	484	131,624	"	"	5	2,834	479	128,790	94,021	12,361,696 00
Rentes au porteur	53	9,090	5	"	"	100	58	8,990	334	64,910	"	"	11	30	323	64,880	81,380	8,744,310 00
Propriétaires divers (B)	1,113	722,688	158	"	"	30,658	1,271	692,030	2,951	1,463,676	"	"	67	23,586	2,884	1,440,090	602,558	146,433,208 60
Banquiers	5	20,978	3	2,690	"	"	8	23,668	7	10,245	3	"	"	"	10	10,245	85	2,472,978 00
Agents de change	6	2,148	"	4,964	4	"	2	7,112	5	10,742	"	"	2	10,411	3	331	169	1,021,507 00
	1,477	859,053	166	40,315	7	32,193	1,636	867,175	3,819	1,716,737	6	22,179	88	39,145	3,737	1,699,771	792,699	188,795,139 60
RÉSUMÉ.																		
RENTES immobilisées	45	167,547	2	16	6	139,436	41	28,127	116	16,755,427	15	23,480	6	16,106,767	125	672,140	53,631	40,813,619 00
RENTES mobilisées	1,477	859,053	166	40,315	7	32,193	1,636	867,175	3,819	1,716,737	6	22,179	88	39,145	3,737	1,699,771	792,699	188,795,139 60
	1,522	1,026,600	168	40,331	13	171,629	1,677	895,302	3,935	18,472,164	21	45,659	94	16,145,912	3,862	2,371,911	846,330	229,608,758 60
			Augmentation.... 155 inscriptions.								Diminution..... 16,100,253 francs. 73 inscriptions.							
			Diminution..... 131,298 francs.															

(A) Il n'y a de rentes immobilisées définitivement que celles qui sont rachetées par la caisse d'amortissement avec les fonds de sa dotation ; mais, comme cette puissance n'agit que sur les fonds publics qui se présentent journellement sur la place, on a cru nécessaire de distraire des rentes mobiles, auxquelles s'applique l'action de l'amortissement, celles qui sont immobilisées momentanément par quelque cause particulière, telles que emploi en majorats, les fonds de retraite, les dotations spéciales, etc., etc.

(B) Parmi les rentes au nom de divers propriétaires, qui sont indiquées ici comme mobiles, on ne se dissimule pas qu'il y en a encore une certaine partie qui ne prend point part à l'action de la caisse d'amortissement : ce sont celles qui s'appliquent à des constitutions dotales, à des fonds de mineurs ou de propriétaires absents, ou à tout autre emploi qui ne permet pas qu'il en soit immédiatement disposé ; mais il serait trop difficile d'arbitrer, même approximativement, le montant des rentes de cette nature.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Situation, à l'époque du 1er janvier 1850, des rentes 5 p. 0/0 possédées par des établissements publics et particuliers, tant comme propriétaires que comme nu-propriétaires.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.					ÉTABLISSEMENTS PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS directes.	ÉTABLISSEMENTS PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS départementales.	ÉTABLISSEMENTS PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS TOTAL.	ÉTABLISSEMENTS NU-PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS directes.	ÉTABLISSEMENTS NU-PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS départementales.	ÉTABLISSEMENTS NU-PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS. directes.	TOTAL GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS. départementales.	TOTAL GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS. TOTAL.
Établissements français.	Établissements publics	d'utilité générale,	Domaines de l'État	successions en déshérence	16,549	"	16,549	"	"	"	16,549	"	16,549
			dotés par l'État	Caisse d'amortissement, s/c de garantie à la banque de France	4,308,000	"	4,308,000	"	"	"	4,308,000	"	4,308,000
				Légion d'honneur	6,746,653	"	6,746,653	"	"	"	6,746,653	"	6,746,653
				Caisse des invalides de la marine	4,844,239	"	4,844,239	"	"	"	4,844,239	"	4,844,239
				Université nationale	536,610	"	536,610	"	"	"	536,610	"	536,610
			non dotés	Caisse des dépôts et consignations	1,050,000	"	1,050,000	"	"	"	1,050,000	"	1,050,000
				s/c particulier	455,191	"	455,191	"	"	"	455,191	"	455,191
				s/c à divers	22,406	"	22,406	"	"	"	22,406	"	22,406
				s/c de dépôts temporaires	43,376	"	43,376	"	"	"	43,376	"	43,376
				s/c d'établissements publics	10,948	"	10,948	"	"	"	10,948	"	10,948
			subventionnés par l'État	Institution nationale des sourds-muets	11,262	"	11,262	"	"	"	11,262	"	11,262
				Institution des jeunes aveugles	72,960	"	72,960	"	"	"	72,960	"	72,960
				Hospice national des Quinze-Vingts	166	"	166	"	"	"	166	"	166
				Hospice de Charenton (aliénés indigents)	42,057	280,772	322,829	4,993	"	4,993	47,050	280,772	327,822
				Grands séminaires	46,490	130,625	177,115	800	"	800	47,290	130,625	177,915
				Colléges nationaux	1,083,849	"	1,083,849	"	"	"	1,083,849	"	1,083,849
				Fonds de retraite des ministères et administrations	121,757	"	121,757	12,800	"	12,800	134,557	"	134,557
			non subventionnés	Académies de Paris, université	28,056	3,431,979	3,460,035	7,576	"	7,576	35,632	3,431,979	3,467,611
				Communes	1,704,648	5,851,862	7,556,510	67,629	"	67,629	1,772,277	5,851,862	7,624,139
				Hospices	69,128	2,744,974	2,814,102	20,343	"	20,343	89,471	2,744,974	2,834,445
				Bureaux de bienfaisance et de charité	101,986	734,280	836,266	12,700	"	12,700	114,686	734,280	848,966
				Fabriques des églises	8,435	17,439	25,874	750	"	750	9,185	17,439	26,624
		d'utilité locale.	idem	Petits séminaires	71,570	101,935	173,505	328	"	328	71,898	101,935	173,833
				Colléges, écoles primaires et gratuites	"	"	"	"	"	"	"	"	"
				Maisons centrales de détention	"	5,403	5,403	"	"	"	"	5,403	5,403
				Prisons	58,634	"	58,634	3,329	"	3,329	61,963	"	61,963
				Fondations et institutions particulières de bienfaisance	86,400	133,909	220,309	3,521	"	3,521	89,921	133,909	223,830
			secours par l'État ou sous la surveillance du Gouvernement	Congrégations, couvents, communautés de femmes enseignantes et hospitalières	13,246	"	13,246	700	"	700	13,946	"	13,946
				Missions étrangères et lazaristes	2,110,385	"	2,110,385	"	"	"	2,110,385	"	2,110,385
				Banque de France, s/c de fonds particuliers	500,000	"	500,000	"	"	"	500,000	"	500,000
				Banque de France, s/c de fonds de réserve	1,431,862	"	1,431,862	"	"	"	1,431,862	"	1,431,862
				Banque de France, s/c de fonds à divers	35,322	40,104	75,426	"	"	"	35,322	40,104	75,426
				Banques de Bordeaux, Marseille, Toulouse, Lille, Nantes, du Havre, etc.	1,380,189	99,104	1,479,293	"	"	"	1,380,189	99,104	1,479,293
				Caisses d'épargne	237,148	"	237,148	1,809	"	1,809	238,957	"	238,957
				Tontines	225,662	4,031	229,693	5,126	"	5,126	230,788	4,031	234,819
	Établissements particuliers.	Associations et entreprises diverses.		Caisses de retraite d'établissements particuliers	6,778,793	87,784	6,866,577	41,456	"	41,456	6,820,249	87,784	6,908,033
				Compagnies d'assurances	199,771	4,080	203,851	"	"	"	199,771	4,080	203,851
				Sociétés de secours mutuels	61,900	"	61,900	2,237	"	2,237	64,137	"	64,137
				Sociétés de secours	36,134	"	36,134	1,250	"	1,250	37,384	"	37,384
				Sociétés d'encouragement de l'industrie nationale	8,351	88,338	96,689	1,567	"	1,567	9,918	88,338	98,256
				Sociétés d'agriculture, de géologie, etc.	4,597	8,471	13,068	"	"	"	4,597	8,471	13,068
				Chemins de fer, ponts et canaux	36,799	20,861	57,660	5,278	"	5,278	42,077	20,861	62,938
				Chambres des avoués, notaires, huissiers, courtiers de commerce	275,498	52,024	327,522	84,196	"	84,196	359,694	52,024	411,718
				Exploitations, agences et associations à divers titres	652,081	"	652,081	"	"	"	652,081	"	652,081
	Majorats et dotations			Majorats sur demandes	796,520	"	796,520	"	"	"	796,520	"	796,520
				Dotations réversibles au domaine de l'État	131,710	"	131,710	"	"	"	131,710	"	131,710
				Compte d'accroissenent	11,545	"	11,545	"	"	"	11,545	"	11,545
				Immobilisations provisoires									
				TOTAUX pour les établissements français	36,468,883	13,837,975	50,306,858	278,388	"	278,388	36,747,271	13,837,975	50,585,246
Établissements étrangers			Établissements publics		211,442	"	211,442	59,124	"	59,124	270,566	"	270,566
			Sociétés à divers titres		40,628	"	40,628	"	"	"	40,628	"	40,628
				TOTAUX pour les établissements étrangers	252,070	"	252,070	59,124	"	59,124	311,194	"	311,194
				TOTAUX GÉNÉRAUX	36,720,953	13,837,975	50,558,928	337,512	"	337,512	37,058,465	13,837,975	50,896,440

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Tableau du mouvement dans la propriété des Rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0 pendant l'année 1849, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles.

MOIS.	RENTES 5 P. 0/0. Montant brut des opérations, par mutations, divisions et réunions.	Par transferts.	TOTAL.	À déduire pour opérations d'ordre. — Mutations, et restes de comptes.	Reste pour opérations réelles. — Transferts résultant de transactions effectives.	RENTES 3 P. 0/0. Montant brut des opérations, par mutations, divisions et réunions.	Par transferts.	TOTAL.	À déduire, pour opérations d'ordre. — Mutations, et restes de comptes.	Reste pour opérations réelles. — Transferts résultant de transactions effectives.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Janvier	6,547,417	8,556,885	15,104,302	5,188,654	9,915,648	25,591,906	4,146,815	29,738,721	25,092,957	4,645,764
Février	5,814,301	10,066.455	15,880,756	7,094,028	8,786,728	5,177,759	4,939,756	10,117,515	5,287,429	4,830,086
Mars	4,867,796	9,549,115	14,416,911	4,919,418	9,497,493	541,614	4,965,495	5,507,109	1,768,808	3,738,301
Avril	3,456,595	9,241,494	12,698,089	3,585,741	9,112,348	151,666	4,328,802	4,480,468	987,623	3,492,845
Mai	2,010,252	12,221,345	14,231,597	2,758,847	11,472,750	227,613	5,285,967	5,513,580	1,185,578	4,328,002
Juin	3,611,649	12,355,909	15,967,558	6,253,837	9,713,721	273,229	3,663,497	3,936,726	1,103,723	2,833,003
Juillet	3,187,618	7,894,072	11,081,690	2,933,133	8,148,557	4,275,348	2,879,010	7,154,358	4,977,846	2,176,512
Août	4,075,921	7,530,647	11,606,568	5,998,170	5,608,398	195,129	2,554,236	2,749,365	984,803	1,764,562
Septembre	831,608	6,178,826	7,010,434	2,755,214	4,255,220	108,506	3,151,218	3,259,724	972,291	2,287,433
Octobre	1,889,364	7,476,760	9,366,124	2,888,803	6,477,321	159,535	2,775,217	2,934,752	843,281	2,091,471
Novembre	812,566	9,155,920	9,968,486	3,177,895	6,790,591	210,494	3,305,932	3,516,426	1,111,411	2,405,015
Décembre	9,726,283	7,928,103	17,654,386	10,707,344	6,947,042	50,917,431	3,496,471	54,413,902	51,832,971	2,580,931
	46,831,370	108,155,531	154,986,901	58,261,084	96,725,817	87,830,230	45,492,416	133,322,646	96,148,721	37,173,925

MOIS.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. Montant brut des opérations, par mutations, divisions et réunions.	Par transferts.	TOTAL.	À déduire pour opérations d'ordre. — Mutations, et restes de comptes.	Reste pour opérations réelles. — Transferts résultant de transactions effectives.	RENTES 4 P. 0/0. Montant brut des opérations, par mutations, divisions et réunions.	Par transferts.	TOTAL.	À déduire pour opérations d'ordre. — Mutations, et restes de comptes.	Reste pour opérations réelles. — Transferts résultant de transactions effectives.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Janvier	1,088	1,238	2,326	1,652	674	5,476	10,228	15,704	8,328	7,376
Février	210	1,448	1,658	568	1,090	638	3,520	4,158	1,338	2,820
Mars	29,250	1,880	31,130	29,250	1,880	16,408	5,291	21,699	6,819	14,880
Avril	880	10,158	11,038	5,741	5,297	11,716	9,054	20,770	13,551	7,219
Mai	38	1,920	1,958	472	1,486	2,915	18,496	21,411	9,311	12,100
Juin	"	22,735	22,735	12,219	10,516	819	12,355	13,174	1,770	11,404
Juillet	2,906	9,829	12,735	2,906	9,829	2,577	39,893	42,470	26,091	16,379
Août	1,405	2,358	3,763	1,860	1,903	6,075	32,946	39,021	11,850	27,171
Septembre	1,032	6,587	7,619	747	6,872	1,652	5,964	7,616	5,841	1,775
Octobre	200	5,310	5,510	313	5,197	25,015	12,981	37,996	5,833	32,163
Novembre	896	18,649	19,545	8,012	11,533	7,806	15,966	23,772	12,583	11,189
Décembre	137,604	56,063	193,667	132,485	61,182	16,101,858	18,409	16,120,267	16,101,592	18,675
	175,509	138,175	313,684	196,225	117,459	16,182,955	185,103	16,368,058	16,204,907	163,151

Décomposition du Mouvement ci-dessus, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles qui ont eu lieu tant au débit qu'au crédit des comptes ouverts sur le Grand-Livre des rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0.

DÉSIGNATION des propriétaires.	MOIS.	RENTES 5 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À déduire : Opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.	RENTES 3 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À déduire : Opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Propriétaires divers.	Janvier	2,846,641	6,198,406	1,201,757	1,201,757	1,644,884	4,996,649	2,091,900	2,623,613	556,394	556,394
	Février	3,281,127	4,416,072	979,643	979,643	2,301,484	3,436,429	2,277,357	2,267,579	547,634	547,634
	Mars	3,597,891	4,737,590	1,312,559	1,312,559	2,285,332	3,425,031	2,099,445	2,226,450	1,360,266	1,360,266
	Avril	4,100,967	4,772,124	1,488,034	1,488,034	2,612,933	3,284,090	1,823,584	1,770,632	533,744	533,744
	Mai	4,523,624	5,425,384	1,432,866	1,432,866	3,090,758	3,992,518	1,788,865	1,978,157	297,373	297,373
	Juin	5,909,983	7,227,580	3,070,729	3,070,729	2,839,254	4,156,851	1,130,469	1,364,666	321,419	321,419
	Juillet	3,172,161	4,598,890	1,427,590	1,427,590	1,744,571	3,171,300	1,364,008	1,217,793	674,161	674,161
	Août	2,886,802	3,614,373	1,491,724	1,491,724	1,395,078	2,122,649	1,055,480	1,015,262	498,168	498,168
	Septembre	2,441,481	2,400,857	1,096,162	1,096,162	1,345,319	1,304,695	1,046,157	917,560	280,979	280,979
	Octobre	3,562,394	4,116,802	1,449,256	1,449,256	2,113,138	2,667,546	772,567	1,024,774	268,727	268,727
	Novembre	4,183,169	3,358,066	1,466,681	1,466,681	2,716,488	1,891,385	1,431,106	1,481,680	634,272	634,272
	Décembre	3,688,571	3,633,330	1,350,665	1,350,665	2,337,906	2,282,665	1,137,167	963,621	627,453	627,453
		44,194,811	54,499,474	17,767,666	17,767,666	26,427,145	36,731,808	18,018,105	18,851,787	6,600,590	6,600,590

DÉSIGNATION des propriétaires.	MOIS.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.	Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À déduire : Opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit	Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.	RENTES 4 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À déduire : Opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Propriétaires divers.	Janvier	1,535,506	2,067,219	2,326	2,326	1,652	1,652	674	674	13,158	13,078	7,628	7,628	5,530	5,450
	Février	1,729,723	1,719,945	1,113	1,068	568	568	545	500	2,008	2,489	1,338	1,338	670	1,151
	Mars	739,179	866,184	31,130	30,975	29,250	29,250	1,880	1,725	19,941	18,498	6,070	6,070	13,871	12,428
	Avril	1,289,840	1,236,888	8,573	5,506	4,391	4,391	4,182	1,115	7,981	8,354	5,191	5,191	2,790	3,163
	Mai	1,491,492	1,680,784	1,558	1,367	466	466	1,092	901	7,123	11,751	4,200	4,200	2,923	7,551
	Juin	809,050	1,043,247	2,906	3,976	220	220	2,686	3,756	6,800	7,313	1,576	1,576	5,224	5,737
	Juillet	689,847	543,632	3,616	3,456	2,906	2,906	710	550	31,115	28,914	26,091	26,091	5,024	2,823
	Août	557,312	517,094	2,202	1,757	1,520	1,520	682	237	27,214	16,951	11,442	11,442	15,772	5,509
	Septembre	765,178	636,581	6,427	5,115	455	455	5,972	4,660	5,333	5,425	5,310	5,310	23	115
	Octobre	503,840	756,047	2,758	1,323	310	310	2,448	1,013	30,473	9,661	4,697	4,697	25,776	4,964
	Novembre	796,834	847,408	13,813	10,285	7,672	7,672	6,141	2,613	16,707	15,400	11,298	11,298	5,409	4,102
	Décembre	509,714	336,168	38,616	8,434	1,187	1,187	37,429	7,247	8,475	3,834	940	940	7,535	2,894
		11,417,515	12,251,197	115,038	75,588	50,597	50,597	64,441	24,991	176,328	141,668	85,781	85,781	90,547	55,887

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de la *Décomposition du Mouvement dans la propriété des rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0 pendant l'année 1849, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles qui ont eu lieu, tant au débit qu'au crédit des comptes ouverts sur le Grand-Livre.*

DÉSIGNATION des propriétaires.	MOIS.	RENTES 5 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À déduire : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.	RENTES 3 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À déduire : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Agents de change et banquiers.	Janvier...	5,551,499	5,428,579	868,027	868,027	4,683,472	4,560,552	1,870,179	1,927,606	257,111	257,111
	Février...	5,107,253	5,130,796	641,487	641,487	4,465,766	4,489,309	2,516,325	2,911,696	287,422	287,422
	Mars....	5,923,843	6,340,176	811,956	811,956	5,111,887	5,528,220	2,925,623	3,134,014	405,436	405,436
	Avril....	5,450,958	6,115,151	621,496	621,496	4,829,462	5,493,655	2,485,063	2,509,600	328,874	328,874
	Mai.....	7,229,500	7,107,591	731,954	731,954	6,497,546	6,375,637	3,047,464	2,886,896	424,109	424,109
	Juin....	6,845,192	5,976,039	776,997	776,997	6,068,195	5,199,042	2,375,113	2,333,695	564,611	564,611
	Juillet...	4,938,991	5,510,724	1,103,493	1,103,493	3,835,498	4,407,231	1,787,112	1,775,855	404,499	404,499
	Août.....	4,513,922	4,041,136	724,234	724,234	3,789,688	3,316,902	1,540,263	1,526,377	347,836	347,836
	Septembre	3,748,143	3,867,313	1,018,723	1,018,723	2,729,420	2,848,590	1,661,855	1,644,361	345,373	345,373
	Octobre..	4,372,110	4,229,884	795,759	795,759	3,576,351	3,434,125	1,858,509	1,676,145	478,870	478,870
	Novembre.	4,499,458	5,114,172	652,323	652,323	3,847,135	4,461,849	1,937,007	1,930,051	417,693	417,693
	Décembre.	4,592,327	4,443,770	805,268	805,268	3,787,059	3,638,502	2,041,775	2,443,758	382,014	382,014
		62,773,196	63,305,331	9,551,717	9,551,717	53,221,479	53,753,614	26,046,288	26,700,054	4,643,848	4,643,848
Établissements publics.	Janvier...	6,254,469	2,954,151	2,765,725	2,765,725	3,488,744	188,426	24,963,475	23,530,236	23,527,238	23,527,238
	Février...	4,927,212	3,885,368	3,326,864	3,326,864	1,600,348	558,504	4,876,950	4,402,007	4,238,820	4,238,820
	Mars....	4,175,149	2,362,114	2,240,698	2,240,698	1,934,451	121,416	184,856	5,151	165	665
	Avril....	2,875,793	1,445,779	1,440,000	1,440,000	1,435,793	5,779	59,051	51,581	51,581	51,581
	Mai.....	1,482,599	1,274,583	531,247	531,247	951,352	743,336	642,545	475,870	437,224	437,224
	Juin.....	1,294,993	600,449	544,315	544,315	750,678	56,134	70,786	88,596	70,145	70,145
	Juillet...	2,698,346	268,245	209,439	209,439	2,488,907	58,806	3,959,312	3,960,900	3,887,540	3,887,540
	Août....	282,724	338,618	260,832	260,832	21,892	77,786	142,629	131,496	130,276	130,276
	Septembre	232,476	206,771	168,337	168,337	64,139	38,434	451,133	306,850	288,849	288,849
	Octobre..	1,197,139	675,725	542,260	542,260	654,879	133,465	66,810	114,261	59,431	59,431
	Novembre.	105,741	265,427	45,468	45,468	60,273	219,959	26,015	24,698	24,229	24,229
	Décembre.	8,366,429	8,369,608	8,232,978	8,232,978	133,451	136,630	50,636,976	50,634,284	50,628,838	50,628,838
		33,893,070	22,646,838	20,308,163	20,308,163	13,584,907	2,338,675	86,080,538	83,725,930	83,344,836	83,344,836
Établissements particuliers. (compagnies d'assurance, entreprises diverses, etc.)	Janvier...	451,693	523,166	353,145	353,145	98,548	170,021	813,167	1,657,266	752,214	752,214
	Février..	2,565,165	2,448,520	2,146,034	2,146,034	419,131	302,486	446,883	536,233	213,553	213,553
	Mars....	720,027	977,031	554,205	554,205	165,822	422,826	297,185	141,494	2,441	2,441
	Avril....	270,372	365,035	36,211	36,211	234,161	328,824	112,770	148,655	73,424	73,424
	Mai.....	995,873	424,039	62,780	62,780	933,093	361,259	34,706	172,657	26,872	26,872
	Juin.....	1,917,389	2,163,490	1,861,796	1,861,796	55,593	301,694	360,358	149,769	147,548	147,548
	Juillet...	272,192	703,831	192,611	192,611	79,581	511,220	43,926	199,810	11,646	11,646
	Août.....	3,923,120	3,612,441	3,521,380	3,521,380	401,740	91,061	10,993	76,230	8,523	8,523
	Septembre	588,334	585,493	471,992	471,992	116,342	63,501	100,579	390,953	57,090	57,090
	Octobre..	234,481	343,713	101,528	101,528	132,953	242,185	236,866	119,572	36,253	36,253
	Novembre.	1,180,119	1,230,821	1,013,423	1,013,423	166,696	217,398	122,298	79,997	35,217	35,217
	Décembre.	1,007,059	1,207,678	318,433	318,433	688,626	889,245	597,984	372,239	194,666	194,666
		14,125,824	14,535,258	10,633,538	10,633,538	3,492,286	3,901,720	3,177,715	4,044,875	1,559,447	1,559,447
RÉCAPITULATION.											
Propriétaires divers...		44,194,811	54,499,474	17,767,666	17,767,666	26,427,145	36,731,808	18,018,105	18,851,787	6,600,590	6,600,590
Agents de chang. et banq		62,773,196	63,305,331	9,551,717	9,551,717	53,221,479	53,753,614	26,046,288	26,700,054	4,643,848	4,643,848
Établissements publics.		33,893,070	22,646,838	20,308,163	20,308,163	13,584,907	2,338,675	86,080,538	83,725,930	83,344,836	83,344,836
Établissem^ts particuliers		14,125,824	14,535,258	10,633,538	10,633,538	3,492,286	3,901,720	3,177,715	4,044,875	1,559,447	1,559,447
		154,986,901	154,986,901	58,261,084	58,261,084	96,725,817	96,725,817	133,322,646	133,322,646	96,148,721	96,148,721

DÉSIGNATION des propriétaires.	MOIS.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.	Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit	À déduire : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit	Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.	RENTES 4 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À déduire : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Agents de change et banquiers.	Janvier...	1,613,068	1,670,495	"	"	"	"	"	"	2,546	2,626	700	700	1,846	1,926
	Février...	2,228,903	2,624,274	545	590	"	"	545	590	2,150	1,451	"	"	2,150	1,451
	Mars....	2,520,187	2,728,578	"	155	"	"	"	155	1,758	3,201	749	749	1,009	2,452
	Avril....	2,156,189	2,180,726	815	4,182	"	"	815	4,182	4,489	4,116	60	60	4,429	4,056
	Mai.....	2,623,355	2,462,787	400	591	6	6	394	585	14,088	9,600	5,111	5,111	8,977	4,489
	Juin....	1,810,502	1,769,084	19,829	18,759	11,999	11,999	7,830	6,760	6,024	5,861	194	194	5,830	5,667
	Juillet...	1,382,613	1,371,356	9,119	160	"	"	9,119	160	11,280	7,922	"	"	11,280	7,922
	Août.....	1,192,427	1,178,541	886	1,365	"	"	886	1,365	11,807	12,855	408	408	11,399	12,447
	Septembre	1,316,482	1,298,988	1,192	2,219	292	292	900	1,927	2,283	1,097	531	531	1,752	566
	Octobre..	1,379,639	1,197,275	2,752	2,485	3	3	2,749	2,482	5,923	5,636	1,136	1,136	4,787	4,500
	Novembre.	1,519,314	1,512,358	5,732	6,101	340	340	5,392	5,761	6,950	5,892	1,170	1,170	5,780	4,722
	Décembre.	1,659,761	2,061,744	23,753	36,026	"	"	23,753	36,026	11,239	10,679	399	399	10,840	10,280
		21,402,440	22,056,206	65,023	72,633	12,640	12,640	52,383	59,993	80,537	70,936	10,458	10,458	70,079	60,478
Établissements publics.	Janvier...	1,436,237	2,998	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Février...	638,130	163,187	"	"	"	"	"	"	"	218	"	"	"	218
	Mars....	184,191	4,486	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Avril....	7,470	"	"	"	"	"	"	"	8,300	8,300	8,300	8,300	"	"
	Mai.....	205,321	38,646	"	"	"	"	"	"	"	60	"	"	"	60
	Juin.....	641	18,451	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Juillet...	71,772	73,360	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Août....	12,353	1,220	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Septembre	162,284	18,001	"	"	"	"	"	"	"	603	"	"	"	603
	Octobre..	7,379	54,830	"	"	"	"	"	"	300	20,900	"	"	"	20,900
	Novembre.	1,786	469	"	"	"	"	"	"	"	370	"	"	300	370
	Décembre.	8,138	5,446	131,298	131,298	131,298	131,298	"	"	16,100,253	16,101,582	16,100,253	16,100,253	"	1,329
		2,735,702	381,094	131,298	131,298	131,298	131,298	"	"	16,108,853	16,132,033	16,108,553	16,108,553	300	23,480
Établissements particuliers. (compagnies d'assurance, entreprises diverses, etc.)	Janvier...	60,953	905,052	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Février..	233,330	322,680	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Mars....	204,744	139,053	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Avril....	39,346	75,231	1,650	1,350	1,350	1,350	300	"	"	"	"	"	"	"
	Mai.....	7,834	145,785	"	"	"	"	"	"	200	"	"	"	200	"
	Juin.....	212,810	2,221	"	"	"	"	"	"	350	"	"	"	350	"
	Juillet...	32,280	188,164	"	9,119	"	"	"	9,119	75	5,634	"	"	75	5,634
	Août.....	2,470	67,707	675	641	340	340	335	301	"	9,215	"	"	"	9,215
	Septembre	43,489	333,863	"	285	"	"	"	285	"	491	"	"	"	491
	Octobre..	200,613	83,319	"	1,702	"	"	"	1,702	1,300	1,799	"	"	1,300	1,799
	Novembre.	87,081	44,780	"	3,159	"	"	"	3,159	115	2,110	115	115	"	1,995
	Décembre.	403,318	177,573	"	17,909	"	"	"	17,909	300	4,172	"	"	300	4,172
		1,618,268	2,485,428	2,325	34,165	1,690	1,690	635	32,475	2,340	23,421	115	115	2,225	23,306
RÉCAPITULATION.															
Propriétaires divers...		11,417,515	12,251,197	115,038	75,588	50,597	50,597	64,441	24,991	176,328	141,668	85,781	85,781	90,547	55,887
Agents de chang. et banq		21,402,440	22,056,206	65,023	72,633	12,640	12,640	52,383	59,993	80,537	70,936	10,458	10,458	70,079	60,478
Établissements publics.		2,735,702	381,094	131,298	131,298	131,298	131,298	"	"	16,108,853	16,132,033	16,108,553	16,108,553	300	23,480
Établissem^ts particuliers		1,618,268	2,485,428	2,325	34,165	1,690	1,690	635	32,475	2,340	23,421	115	115	2,225	23,306
		37,173,925	37,173,925	313,684	313,684	196,225	196,225	117,459	117,459	16,368,058	16,368,058	16,204,907	16,204,907	163,151	163,151

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

SITUATION définitive au 1er janvier 1850 de l'Emprunt de 13,107,000 francs de rentes 5 p. 0/0, négocié le 25 juillet 1848.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

Le décret de l'Assemblée nationale, en date du 24 juillet 1848, a mis à la disposition du ministre des finances, un crédit de 13,131,500 francs de rentes 5 pour 0/0. Ce décret est ainsi conçu :

« ARTICLE 1er. Les engagements contractés par les souscripteurs du dernier emprunt de 250 millions, n'ayant pas été exécutés pour les derniers termes « échus, cet emprunt est déclaré nul en ce qui concerne les versements non effectués et les rentes non délivrées.

« ART. 2. Il est ouvert au ministre des finances un crédit de 13,131,500 francs de rentes 5 pour 0/0, jouissance du 22 mars 1848, qui seront négociées « au cours de 75 francs 25 centimes.

« ART. 3. Le prix des rentes négociées ainsi qu'il est dit à l'article précédent, devra être payé aux termes ci-après :

Au 7 août 1848	17 1/2 p. 0/0.	Au 20 février 1849	7 1/2 p. 0/0.
20 septembre	10 p. 0/0.	20 mars	10 p. 0/0.
20 octobre	7 1/2 p. 0/0.	20 avril	7 1/2 p. 0/0.
20 novembre	7 1/2 p. 0/0.	20 mai	7 1/2 p. 0/0.
20 décembre	7 1/2 p. 0/0.	20 juin	5 p. 0/0.
20 janvier 1849	7 1/2 p. 0/0.	20 juillet	5 p. 0/0.

« ART. 4. A l'acquittement de chacun de ces termes, excepté pour le premier, qui sera considéré comme dépôt de garantie, il sera délivré aux souscrip- « teurs un coupon de rente représentant, au cours de la négociation, la somme versée.

« Le coupon de rente afférent au premier versement de 17 1/2 pour 0/0, ne sera délivré qu'après le versement du dernier terme,

« ART. 5. Les certificats des deux premiers versements sur l'emprunt de 250 millions formant le dépôt de garantie de 7 francs 52 centimes 1/2 par 3 francs « de rente, devront, jusqu'au 12 août prochain, être compris pour la même valeur de 7 francs 52 centimes 1/2 par 5 francs de rente, dans le payement du « premier terme du nouvel emprunt, soit 10 p. 0/0. Le surplus sera versé en numéraire.

« Après l'expiration de ce délai, les certificats de l'ancien emprunt seront frappés de déchéance.

« ART. 6. Un fonds d'amortissement du centième du capital nominal des rentes créées en vertu du présent décret, sera ajouté à la dotation de la caisse « d'amortissement.

« ART. 7. Les mesures à prendre pour l'exécution du présent décret, notamment à l'égard des porteurs de certificats du nouvel emprunt qui n'auraient « pas effectué le payement des termes de l'échéance, seront déterminées par le ministre des finances. »

Ce décret a été suivi d'un arrêté d'exécution, pris le 25 juillet 1848, par le ministre des finances, et qui se trouve au *Moniteur* du même jour.

NÉGOCIATION DES RENTES.

La négociation s'est effectuée avec les anciens souscripteurs de l'emprunt de 250 millions, conformément aux dispositions du décret ci-dessus.

APPLICATION DU PRODUIT DE LA NÉGOCIATION.

Le produit de la négociation de cet emprunt est affecté aux besoins extraordinaires de l'exercice 1848.

NOTA. Le crédit de 13,131,500 francs, avait été calculé sur la totalité des certificats du dernier emprunt de 250 millions.

Il n'a été employé que pour une somme de 13,107,000 francs; la différence de 24,500 francs représente le montant des certificats qui n'ont pas été produits.

SITUATION DES VERSEMENTS ET DES INSCRIPTIONS DE RENTES.

ÉCHÉANCE DES TERMES de versements.	VERSEMENTS. SOMMES À VERSER en certificats de dépôt de garantie de l'emprunt de 250 millions. (*Article 5 du décret du 24 juillet.*)	en numéraire.	TOTAL.	VERSEMENTS effectués.	RESTE à verser.	INSCRIPTION DES RENTES RENTES à inscrire.	RENTES inscrites.	RESTE à inscrire.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.
FONDS DE GARANTIE. 1er 7 août 1848	19,723,401 25	14,797,171 38	34,520,572 63	34,520,572 63	"	2,293,725	2,293,725	"
11 DERNIERS TERMES.								
2e. 20 septemb. 1848.	"	19,726,035 00	19,726,035 00	19,726,035 00	"	1,310,700	1,310,700	"
3e. 20 octobre	"	14,794,515 99	14,794,515 99	14,794,515 99	"	983,025	983,025	"
4e. 20 novembre	"	14,794,537 63	14,794,537 63	14,794,537 63	"	983,025	983,025	"
5e. 20 décembre	"	14,794,515 99	14,794,515 99	14,794,515 90	"	983,025	983,025	"
6e. 20 janvier 1849	"	14,794,535 39	14,794,535 39	14,794,535 39	"	983,025	983,025	"
7e. 20 février	"	14,794,515 99	14,794,515 99	14,794,515 99	"	983,025	983,025	"
8e. 20 mars	"	19,726,035 00	19,726,035 00	19,726,035 00	"	1,310,700	1,310,700	"
9e. 20 avril	"	14,794,537 63	14,794,537 63	14,794,537 63	"	983,025	933,025	"
10e. 20 mai	"	14,794,513 75	14,794,513 75	14,794,513 75	"	983,025	983,025	"
11e. 20 juin	"	9,863,018 62	9,863,018 62	9,863,018 62	"	655,350	655,350	"
12e. 20 juillet	"	9,863,016 38	9,863,016 38	9,863,016 38	"	655,350	655,350	"
	"	162,739,777 37	162,739,777 37	162,739,777 37	"	10,813,275	10,813,275	"
REPORT du fonds de garantie	19,723,401 25	14,797,171 38	34,520,572 63	34,520,572 63	"	2,293,725	2,293,725	"
		177,536,948 75						
				197,260,350 00	"		13,107,000	"
	19,723.401 25	177,536,948 75	197,260,350 00	197,260,350f		13,107,000	13,107,000	

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

SITUATION définitive, au 1er janvier 1850, des rentes 5 p. 0/0 délivrées pour le rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon,

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

Le décret de l'Assemblée nationale, en date du 17 août, relatif à la prise de possession, par l'État, du chemin de fer de Paris à Lyon, est ainsi conçu :

ART. 1er. A dater de la promulgation du présent décret, le chemin de fer de Paris à Lyon rentre dans la possession de l'État.

En conséquence, les travaux de ce chemin seront continués aux frais du trésor national, et sous la direction du ministère des travaux publics.

La compagnie sera tenue à cet effet de remettre au ministre les plans et devis qu'elle a fait rédiger pour l'exécution desdits travaux, et les marchés ou traités de toute nature qu'elle a passés pour la fourniture du matériel fixe et mobile nécessaire à l'exploitation.

L'État est substitué à la compagnie pour l'exécution des marchés ou traités mentionnés au paragraphe précédent, et antérieurs au présent décret, sauf, pour les entrepreneurs et fournisseurs, à se soumettre aux règles qui régissent les entreprises de travaux publics.

Les plans et devis du chemin de fer relatifs à la traversée de Lyon seront soumis à l'Assemblée nationale, et approuvés par elle avant le commencement de cette partie des travaux.

ART. 2. L'État entrera immédiatement en jouissance des terrains acquis et payés, des travaux exécutés, et du matériel fixe ou mobile approvisionné par la compagnie, pour le service du chemin de fer.

La compagnie lui fera remise également, dans les trois jours qui suivront la promulgation du décret, de toutes les valeurs qui existent dans sa caisse, rentes bons du trésor, effets de commerce ou numéraire, à la charge, par l'État, d'acquitter, 1° les sommes qui ont été versées par quelques actionnaires en sus des 250 francs par action, et qui doivent leur être rendues; 2° les intérêts dus aux actionnaires au 1er mars 1848 sur les versements qu'ils ont opérés, et montant à deux millions; pour mémoire, indemnités qui pourraient être dues à MM. les ingénieurs et autres agents; restitutions de la retenue faite sur les appointements des employés, et la suspension des jetons de présence, et fournitures diverses pour l'administration centrale.

ART. 3. Moyennant l'exécution, par la compagnie, des conditions stipulées aux articles précédents, il sera délivré aux actionnaires, pour chacune des quatre cent mille actions, sur lesquelles le versement de 250 francs aura été opéré, une rente de 5 p. 0/0 de 7 fr. 60 cent. avec jouissance du 22 mars 1848.

ART. 4. Les porteurs d'actions qui déclareront, avant le 1er septembre prochain, leur intention de verser les 250 francs formant le complément de leurs engagements envers la compagnie, recevront, en échange de leur titre, un certificat donnant droit à 25 francs de rentes 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars 1848.

Les 250 francs déjà payés formeront un dépôt de garantie, qui décroîtra au fur et à mesure que les nouveaux versements seront effectués.

Les 250 francs restant à payer, seront versés par cinquième, de trois mois en trois mois, aux échéances ci-après :

50 francs	le 5 octobre 1848.
50	le 5 janvier 1849.
50	le 5 avril 1849.
50	le 5 juillet 1849.
50	le 5 octobre 1849.
250 francs ensemble.	

A l'acquittement de chacun de ces termes, il sera délivré, au porteur de certificat, un coupon de rentes de 5 francs.

Les mesures à prendre pour l'exécution de cet article, notamment à l'égard des porteurs de certificats qui n'auraient pas effectué le payement des termes à l'échéance, seront déterminées par le ministre des finances.

SUITE DU DÉCRET DU 17 AOUT 1848.

ART. 5. Le ministre des finances est autorisé à inscrire au grand-livre de la dette publique, la somme de rentes nécessaire pour les liquidations réglées par le présent décret.

ART. 6. Un fonds d'amortissement du centième du capital nominal des rentes émises en vertu des articles précédents sera ajouté à la dotation de la caisse d'amortissement.

ART. 7. Pour subvenir aux dépenses mises à la charge de l'État par l'article 1er du présent décret, il est ouvert au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1848, chapitre XIII de la 2e section du budget, un crédit de 20 millions.

Ce décret a été suivi d'un arrêté d'exécution, pris le 19 août 1848, par le ministe des finances, et qui se trouve au *Moniteur* du même jour.

APPLICATION DU PRODUIT DES VERSEMENTS.

Le produit des versements opérés en vertu de l'article 4 du décret ci-dessus est affecté aux besoins extraordinaires de l'exercice 1848.

SITUATION DES VERSEMENTS ET DES INSCRIPTIONS DE RENTES.
(Article 4 du décret du 17 août 1848.)

	ÉCHÉANCE DES TERMES DE VERSEMENTS.	VERSEMENTS. SOMMES à verser.	VERSEMENTS. VERSEMENTS effectués.	VERSEMENTS. RESTE à verser.	INSCRIPTION DES RENTES. RENTES à inscrire.	INSCRIPTION DES RENTES. RENTES inscrites.	INSCRIPTION DES RENTES. RESTE à inscrire.
1er	5 octobre 1848	10,854,450f	10,854,450f	"	1,085,445f 00	1,085,445f 00	"
2e	5 janvier 1849	10,854,450	10,854,450	"	1,085,445 00	1,085,445 00	"
3e	5 avril 1849	10,854,450	10,854,450	"	1,085,445 00	1,085,445 00	"
4e	5 juillet 1849	10,854,450	10,854,450	"	1,085,445 00	1,085,445 00	"
5e	5 octobre 1849	10,854,450	10,854,450	"	1,085,445 00	1,085,445 00	"
		54,272,250	(a)54,272,250	"	5,427,225 00	5,427,225 00	"
	Situation des rentes délivrées en exécution de l'article 3 du décret du 17 août 1848, à raison de 7 fr. 60 cent. par action				1,390,123 00	1,390,123 00	"
					6,817,348 60	6,817,348 60	"
						6,817,348f 60c	

(a) Sur cette somme de 54,272,250f 00c
Il a été versé par les porteurs d'actions qui ont adhéré à l'article 4 du décret du 17 août 1848 ..... 54,108,250 00
LA DIFFÉRENCE de 164,000 00

représente le capital des certificats non acquittés dans les délais prescrits.
Au 20 décembre 1849, il restait à inscrire sur les certificats en déchéance, SAVOIR :

Pour le 1er terme échu le	5 octobre 1848	220f	en tout 16,400 francs de rente.
—— 2e ——	5 janvier 1849	1,100	
—— 3e ——	5 avril	2,250	
—— 4e ——	5 juillet	3,180	
—— 5e ——	5 octobre	9,650	

La réalisation de cette rente à la bourse du 21 décembre 1849, au cours de 91f 72c 1/2, a produit en capital 300,858f 00c
Plus, pour les arrérages échus 12,785 00
TOTAL 313,643 00

Sur cette somme, le trésor a prélevé :
1° Pour les versements restant à effectuer par les souscripteurs (voir ci-dessus) 164,000f 00c
2° Pour les intérêts de retard, calculés à 6 p. 0/0 (dette flottante) 3,721 46
3° Pour bonification de 1/2 centime négligé sur 468 certificats (produits divers) 2 34
} 167,723 80
L'EXCÉDANT de 145,919 20
a été versé à la caisse des dépôts et consignations pour le compte des porteurs de certificats non libérés. (Arrêté ministériel du 19 août 1848, art. 7.)

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

SITUATION définitive de l'Emprunt national réalisé en exécution des décrets des 9 et 16 mars 1848.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 9 MARS 1848.

«ART. 1er. La somme de 100 millions qui reste encore à émettre sur le montant de l'emprunt décrété par la loi du 8 août 1847, sera immédiatement émise par les soins du ministre des finances.

«ART. 2. Cet emprunt portera le titre d'*Emprunt national*.....

«ART. 4. Les souscripteurs recevront une rente de 5 p. 0/0 nominative ou au porteur, laquelle sera inscrite au grand-livre de la dette publique, «jouissance du 22 mars 1848.

«ART. 5.....Les titres de l'emprunt national seront délivrés au pair.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 16 MARS 1848.

«ART. 1er. A partir du jour de la promulgation du présent décret et jusqu'à la décision de l'Assemblée nationale, les détenteurs des *bons royaux* créés «antérieurement à la date du 24 février 1848 pourront les échanger contre des coupons de l'*emprunt national*, rentes 5 p. 0/0 au pa ir.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 7 JUILLET 1848.

«ART. 3. Il sera délivré aux personnes qui, conformément au décret du 16 mars 1848, ont échangé des bons du trésor contre des coupons de rente «5 p. 0/0 au pair, un coupon de rente 5 p. 0/0 représentant la différence entre le cours de 80 francs et le pair de 100 francs, sur le montant des bons «échangés.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 9 AOUT 1848.

«ART. 3. Les personnes qui ont souscrit à l'emprunt national, en exécution du décret du 9 mars dernier, recevront un coupon de rente 5 p. 0/0 repré«sentant la différence entre le cours de 80 francs et le pair de 100 francs, sur le montant des bons échangés.

EXTRAIT DE LA LOI DU 21 NOVEMBRE 1848.

«ART. 4. .....Pour les consolidations prescrites par l'article 3 du décret du 7 juillet 1848, et l'article 1er du décret du 9 août 1848, «il sera délivré aux ayants droit une inscription supplémentaire de rente 5 p. 0/0, représentant, au prix de 71 fr. 60 cent., la différence de ce prix et celui «de 80 francs.

APPLICATION DU PRODUIT DE L'EMPRUNT NATIONAL.

Le produit de l'emprunt national, décrété le 9 mars 1848, avait été porté par le Gouvernement parmi les ressources du budget rectifié de l'exercice 1848. (Voir le tableau C joint au projet de loi.) Mais ce produit ayant été réalisé presque exclusivement au moyen de la conversion des bons du trésor compris dans la dette flottante, le comité des finances de l'Assemblée nationale a jugé qu'il constituait moins une recette nouvelle à appliquer au budget qu'une réduction des charges pour lesquelles la dette flottante avait été contractée. L'emprunt national, considéré ainsi comme le premier pas dans la voie des consolidations, décrétées le 7 juillet 1848, a été, en conséquence, inscrit dans la situation générale des finances, en atténuation des découverts du trésor supportés par la dette flottante. (Voir page 401.)

MOIS.	VERSEMENTS			INSCRIPTIONS DES RENTES.		
	effectués EN NUMÉRAIRE conformément au décret du 9 mars 1848.	en BONS DU TRÉSOR conformément au décret du 16 mars 1848.	TOTAL.	RENTES à inscrire.	RENTES inscrites.	RESTE à inscrire.
Janvier 1848.....	"	"	"		"	
Février.....	"	"	"		"	
Mars.....	266,750f 00c	12,952,782f 67c	13,219,532f 67c		630,114	
Avril.....	151,732 73	5,392,593 73	5,544,326 46		297,758	
Mai.....	11,048 12	7,238,785 93	7,249,834 05		348,031	
Juin.....	10,480 55	56,506 20	66,986 75		26,021	
Juillet.....	1,333 34	100,000 00	101,333 34	1,309,111	6,955	57
Août.....	33 34	"	33 34		30	
Septembre.....	166 68	"	166 68		30	
Octobre.....	"	"	"		"	
Novembre.....	"	"	"		"	
Décembre.....	"	"	"		110	
Mai 1849.....	"	"	"		5	
TOTAUX.....	441,544 76	25,740,668 53	26,182,213 29	1,309,111	1,309,054	(A) 57

(A) Cette rente représente des versements s'élevant à 1,133 francs 29 cent. faits dans le département de l'Ariége, dont l'inscription n'avait point été réclamée par les ayants droit à l'époque du 1er janvier 1850.

COMPTE

DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES

POUR L'ANNÉE 1849.

NOTE

Sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Le régime fondé pour l'amortissement des rentes par la loi du 10 juin 1833, et les modifications apportées aux dispositions de cette loi, tant par les trois premiers articles de la loi de finances du 17 août 1835 que par les articles 2, 3 et 4 de la loi du 17 mai 1837, portant création d'un fonds extraordinaire des travaux publics, ont été exposés dans la note, page 510, du compte des finances de l'année 1838, et on ne peut que s'y référer. Depuis, trois autres lois, en date des 11 et 25 juin 1841 et du 12 décembre 1848 ont déterminé, la première, que « la portion non consolidée de la réserve de l'amortissement qui « aura été réalisée jusqu'au 1er janvier 1841, sera et demeurera affectée aux dépenses générales du budget de l'exercice 1841, où il en sera fait recette à titre de moyens extraordinaires » (*art. 8 de la loi*); la deuxième, que : « Les fonds de l'amortissement qui, à partir du 1er janvier 1842, seront rendus libres « par l'élévation du cours des rentes au-dessus du pair, seront et demeureront affectés à l'extinction « successive des découverts du trésor public sur les budgets des exercices 1840, 1841 et 1842. » (*Art. 36 de la loi.*) La troisième a abrogé cette disposition (*art. 4 de la loi*), et, par suite, la réserve de l'amortissement a dû être comprise parmi les ressources du budget. Enfin on doit mentionner ici que le décret rendu par le Gouvernement provisoire, le 29 février 1848, ayant autorisé le ministre des finances à prendre les mesures qu'il croira nécessaires relativement au service de l'amortissement, un arrêté du 8 mars a décidé que les rentes 5 p. o/o et 4 1/2 p. o/o, quoique au-dessous du pair, continueraient, comme avant le 24 février, à ne pas être rachetées, et une autre décision, du 22 juillet, a étendu la suspension des rachats aux rentes 4 p. o/o et 3 p. o/o. Ceux de l'année 1848 se sont, en conséquence, arrêtés à cette dernière époque du 22 juillet.

Pour rendre compte de l'exécution des lois précitées, en ce qui concerne les opérations attribuées au ministre des finances, on publie à la suite de la présente note :

Un résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement à l'époque du 1er janvier 1850. (Voir *pages* 473 à 475);

Un autre résumé sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement, à la même époque (voir *pages* 476 et 477);

L'état des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement pendant l'année 1849, indiquant l'emploi qui en a été fait par cette caisse (*pages* 478 et 479);

Le développement par mois des fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la caisse d'amortissement pendant l'année 1849 (*page* 480);

Le développement de la consolidation en rentes opérée les 17 février et 25 juillet 1849 des bons du trésor formant la réserve des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o (*page* 481);

Un tableau de la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin de la même année (*pages* 482 et 483);

Un tableau, par année et par origine, des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1850 (*pages* 484 et 485);

L'état des mêmes fonds, par affectation de rentes (*pages* 484 et 485);

L'état indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des rentes que possédait la caisse d'amortissement, au 1er janvier 1850 (*pages* 486 et 487);

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Un développement sur la formation et la consolidation de la réserve de l'amortissement du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1850 (voir *page* 488);

Il a paru utile de joindre, en outre, au présent document, ainsi qu'on l'a fait dans les comptes des finances des années précédentes, le tableau, accompagné de développements, des rachats de rentes effectués par la caisse d'amortissement, depuis la fondation de cette caisse jusqu'au 31 décembre 1849 (*pages* 489 à 493); et le relevé, par année, depuis 1814, du cours moyen des différentes natures de rentes, d'après les bulletins journaliers de la bourse (*pages* 494 et 495).

Les principaux résultats que présentent ces différents tableaux sont ceux qui suivent:

Les fonds restant à employer à l'amortissement des rentes, à la fin de l'année 1848, s'élevaient à..... 65,348,506f 95c

Ceux que le trésor a eus à remettre à cette caisse, pendant l'année 1849, montent à 141,287,181 fr. 50 cent., savoir:

Dotation annuelle	63,883,505f 00c	141,287,181 50
Arrérages de rentes appartenant à la caisse d'amortissement	32,930,606 00	
Arrérages de rentes provenant de la consolidation de la réserve de l'amortissement	44,473,070 50	

A la recette ci-dessus, il faut ajouter les intérêts acquis à l'amortissement pendant l'année 1849, sur les bons délivrés par le trésor, ci..... 688,716 01

TOTAL des recettes effectuées par la caisse d'amortissement pendant l'année 1849. 207,324,404 46

Cette caisse a remis au trésor, en exécution de la loi du 25 juin 1841, les bons formant les réserves des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o aux 31 décembre 1848 et 30 juin 1849, et qui ont été consolidés pour la somme de 135,409,862 fr. 40 cent., représentant celle de 8,174,853 francs en rentes 3 p. o/o (*voir pages* 479 et 481), ci..... 135,409,862 40

Et les fonds qui restaient à employer par elle à l'amortissement des rentes s'élevaient, au 31 décembre 1849, à 71,914,542 fr. 06 cent., savoir:

Numéraire	00f 00c	71,914,542 06
Bons du trésor. (Capital et intérêts.)	71,914,542 06	

TOTAL ÉGAL à celui qui est établi ci-dessus..... 207,324,404 46

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Ces résultats se divisent, ainsi qu'il suit, par nature de rentes :

	SOLDE disponible au 1er janvier 1849.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE. Fonds reçus du trésor.	Fonds employés. Rentes rachetées.	Fonds employés. Fonds versés au trésor sur la réserve.	Fonds employés. TOTAL.	SOLDE disponible au 1er janvier 1850.
Rentes 5 p. 0/0.	45,973,485f 47c	96,210,076f 06c	»	93,444,682f 85c	93,444,682f 85c	48,738,878f 68c
—— 4 1/2 p. 0/0.....	325,354 79	675,553 62	»	656,041 73	656,041 73	344,866 68
—— 4 p. 0/0	1,009,389 03	2,250,863 49	»	2,118,084 02	2,118,084 02	1,142,168 50
—— 3 p. 0/0	18,040,277 66	42,839,404 34	»	39,191,053 80	39,191,053 80	21,688,628 20
	65,348,506 95	141,975,897 51	»	135,409,862 40	135,409,862 40	71,914,542 06
	207,324,404 46				207,324,404 46	

Après avoir ainsi présenté le mouvement des opérations de l'année 1849, on développe dans divers tableaux les résultats obtenus de l'action de la caisse d'amortissement jusqu'au 1er janvier 1850.

Un premier tableau fait connaître par année que, depuis la création de la caisse d'amortissement, par la loi de finances du 28 avril 1816, jusqu'au 1er juillet 1833, époque de la mise en vigueur du nouveau régime d'amortissement fondé par la loi du 10 juin de cette dernière année, ladite caisse a reçu du trésor :

Pour sa dotation annuelle.....		690,343,463f 10c
Pour les arrérages des rentes successivement rachetées par elle.....		483,587,072 00
Et pour le produit des bois vendus en exécution de la loi du 25 mars 1817..		88,241,164 97
TOTAL.....		1,262,171,700 07
Qu'elle a employé en achat de rentes une somme de....	1,257,395,664f 08c	
Que les primes et les frais de recouvrement des aliénations de bois lui ont occasionné une dépense de.....	4,775,825 99	
	1,262,171,490 07	1,262,171,490 07
Et, enfin, qu'au 1er juillet 1833 il lui restait à employer au rachat des rentes un solde de.....		210 00

Du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1850, les recettes et les dépenses de la caisse d'amortissement ont été celles qui suivent :

RECETTE.

Dotation annuelle.....	786,132,446f 50c	
Arrérages de rentes rachetées par la caisse d'amortissement.....	438,217,509 50	
Arrérages de rentes provenant de la consolidation des bons du trésor.....	286,731,696 00	
Intérêts des bons composant la réserve des rentes au-dessus du pair.....	23,666,317 76	
TOTAL.....	1,534,747,969 76	
A REPORTER.....		210 00

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

REPORT.....		210f 00c

DÉPENSE.

Rachats de rentes.....	376,078,425f 98c	
Bons du trésor consolidés en rentes.....	1,086,755,211 72	
TOTAL.....	1,462,833,637 70	
La recette étant de.....	1,534,747,969 76	
Et la dépense de.....	1,462,833,637 70	
L'excédant de recette pour la période soumise au régime de la loi du 10 juin 1833 est de.....	71,914,332 06	71,914,332 06
Et il reste, en dernier résultat, au 1er janvier 1850, pour fonds à employer au rachat des rentes.....		71,914,542 06

L'action produite par l'ensemble des dispositions législatives sur l'amortissement des rentes se résume, en définitive, de la manière ci-après, pour les deux périodes dont on vient d'analyser les principaux résultats :

		RENTES RACHETÉES.			FONDS de réserve formé depuis le 1er juillet 1833, pour les rentes dont le cours a été au-dessus du pair.	TOTAL GÉNÉRAL des charges imposées pour l'amortissement des rentes.
		Première période. Depuis la fondation de la caisse d'amortissement jusqu'au 1er juillet 1833.	Deuxième période. Depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1850.	TOTAL des fonds employés au rachat des rentes.		
Désignation des rentes qui étaient à amortir.	5 p. 0/0.....	734,042,001f 05c	685,449f 03c	734,727,450f 08c	1,073,190,184f 81c	1,807,917,634f 89c
	4 1/2 p. 0/0..	2,050,956 06	852,859 41	2,903,815 47	7,387,136 74	10,290,952 21
	4 p. 0/0.....	7,737,877 06	10,318,021 70	18,055,898 76	17,212,750 23	35,268,648 99
	3 p. 0/0.....	513,564,829 91	364,222,095 84	877,786,925 75	60,879,682 00	938,666,607 75
TOTAL.....		1,257,395,664 08	376,078,425 98	1,633,474,090 06	1,158,669,753 78 (A)	2,792,143,843 84

Quant à la puissance de l'amortissement, le résumé spécial qui suit la présente note et qui explique

(A) Voir, page 488 du présent compte, la formation et l'emploi de la réserve de l'amortissement, du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1849.

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

comment elle s'est successivement formée, fait connaître qu'elle s'est élevée, pendant l'année 1849, à 143,225,860 francs, et que, par suite des annulations prononcées par la loi du 4 décembre 1849, elle a été réduite, au 1er janvier 1850, à 68,162,167 francs, savoir :

		DOTATIONS annuelles.	RENTES inscrites au nom de la caisse d'amortissement.	TOTAL des fonds attribués à l'amortissement.
Rentes auxquelles le fonds d'amortissement est affecté.	5 p. 0/0	40,708,577f 00c	4,308,000f 00c	45,016,577f 00c
	4 1/2 p. 0/0	246,254 00	»	246,254 00
	4 p. 0/0	821,439 00	»	821,439 00
	3 p. 0/0	22,077,897 00	»	22,077,897 00
	TOTAL	63,854,167 00	4,308,000 00	68,162,167 00

Le tableau de développement justificatif de la consolidation en rentes, opérée en 1835 et 1836, de portion des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement, se trouve pages 526 et 527 du compte des finances de l'année 1838, celui des consolidations opérées en 1840, 1841, 1842, 1843, 1844, 1845, 1846, 1847 et 1848, pages 539, 479, 455, 459, 463, 473, 481 et 495 des comptes desdites années, et enfin celui des consolidations opérées en 1849, page 481 du présent compte.

RÉSUMÉ

Sur la formation successive de la puissance de l'amortissement, à l'époque du 1er janvier 1850.

La caisse instituée pour l'amortissement de la dette publique a été créée par la loi du 28 avril 1816, qui, en lui attribuant à cet effet une dotation annuelle, a statué que les intérêts des rentes successivement rachetées seraient employés en achats de nouvelles rentes.

La dotation de la caisse d'amortissement, fixée d'abord par les articles 104 et 105 de ladite loi, à 20 millions, savoir : 14 millions exclusivement imputables sur le produit des postes et payables par le caissier de cette administration, et 6 millions payables par le Trésor à raison de 500,000 francs pour chaque mois, a été élevée, par l'article 139 de la loi du 25 mars 1817, à la somme de 40,000,000f

Cette dernière loi ayant, en outre, autorisé (art. 145) la vente, au profit de la caisse d'amortissement, de 150,000 hectares de bois, les ventes réalisées en vertu de cette autorisation ont produit une somme de 88,241,164 fr. 97 cent., sur laquelle, prélèvement fait, pour frais de recouvrement et primes allouées en raison de payements anticipés, de 4,775,825 fr. 99 cent., il est resté, pour produit net appliqué extraordinairement à l'amortissement, 83,465,338 fr. 98 cent.

Les rentes rachetées sous l'empire des lois de 1816 et de 1817, jusqu'au 22 juin 1825, époque à laquelle le système et l'emploi des rachats ont été changés par la loi du 1er mai 1825, se sont élevées à une somme totale de 37,503,204 francs, savoir :

Rentes 5 p. o/o	37,070,107f	37,503,204
——— 3 p. o/o	433,097	
Ce qui a porté le fonds d'amortissement à		77,503,204

La loi précitée du 1er mai 1825, qui a autorisé la conversion des rentes 5 p. o/o, en 3 p. o/o au taux de 75 francs ou en 4 1/2 au pair, a voulu qu'à dater de sa promulgation il ne fût plus racheté de rentes au-dessus du pair, et a prononcé l'annulation, au profit de l'État, de toutes celles qui seraient acquises par la caisse d'amortissement du 22 juin 1825 au 22 juin 1830. Les rentes rachetées et annulées en conséquence, pendant cette période de 5 années, ont été, en 4 1/2 p. o/o, de 7,068 francs; en 4 p. o/o, de 9,740 francs; et en 3 p. o/o, de 16,003,286 francs; ensemble 16,020,094 francs. Quant aux rentes 5 p. o/o, comme elles se sont constamment maintenues au-dessus du pair, pendant ladite période, elles n'ont donné lieu à aucun rachat.

Depuis le 22 juin 1830 jusqu'au 1er juillet 1833, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où la loi du 10 juin 1833 a fondé le nouveau régime d'amortissement qui est encore aujourd'hui en vigueur, il a été racheté et transféré au nom de la caisse d'amortissement, une somme de 12,858,526 francs, savoir :

En rentes 5 p. o/o	7,436,673f	12,858,526
——— 4 1/2 p. o/o	92,928	
——— 4 p. o/o	353,296	
——— 3 p. o/o	4,975,629	

En même temps, la dotation primitive de l'amortissement a été augmentée d'une somme de 4,616,463 francs, par suite des emprunts effectués en vertu de diverses lois, savoir :

A REPORTER	90,361,730

Suite du *Résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement, à l'époque du 1er janvier 1850.*

REPORT		90,361,730f
1° Emprunt de 80 millions, pour lequel la loi du 19 juin 1828 a autorisé une émission de rentes jusqu'à concurrence de 4 millions, et qui a été négocié le 12 janvier 1830, moyennant 3,134,950 fr. de rentes 4 p. 0/0 au taux de 102 fr. 7 cent. 1/2. Aux termes de l'article 3 de cette loi, l'amortissement devait s'accroître : 1° de 800,000 francs; 2° de la portion que le résultat de la négociation rendrait disponible sur l'émission de 4 millions de rentes autorisée; or cette portion, qui a été de 865,050 fr., réunie aux 800,000 francs d'abord fixés, a porté l'accroissement à	1,665,050f	
2° Emprunt de 120 millions, réalisé le 19 avril 1831, sur les 200 millions de moyens extraordinaires mis à la disposition du ministre des finances, par la loi du 25 mars précédent, dont l'article 7 porte qu'en cas de négociation de rentes, la dotation de l'amortissement sera accrue d'une somme égale au centième du capital nominal des rentes émises. Cet emprunt, négocié en rentes 5 p. 0/0 au taux de 84 francs, a donné lieu à une création de rentes de 7,142,858 francs, au capital nominal de 142,857,160 fr. dont le centième, attribué à l'amortissement, est de	1,428,571	4,616,463
3° Emprunt de 150 millions dont la réalisation, opérée le 8 août 1832, en vertu des crédits ouverts par la loi du 25 mars 1831, ainsi que des suppléments qui y ont été ajoutés par les lois des 18 avril 1831 et 21 avril 1832, a eu lieu également en rentes 5 p. 0/0, mais au taux de 98 fr. 50 cent. Il a été, en conséquence, émis pour cet emprunt une rente de la somme de 7,614,213 francs, représentant un capital nominal de 152,284,260 francs; l'augmentation du fonds d'amortissement, formée pareillement du centième de ce capital, d'après le mode établi par ladite loi du 25 mars, et qui continue de régir la matière, monte à	1,522,842	
TOTAL		94,978,193

Mais, d'un autre côté, sur les rentes 5 p. 0/0 rachetées par la caisse d'amortissement et inscrites en son nom, la loi du 27 juin 1833, sur les travaux publics, ayant prescrit une annulation de 5,000,000f
et la loi des dépenses de l'exercice 1834, en date du 28 dudit mois de juin, une autre annulation de ..... 27,000,000 } 32,000,000

le fonds d'amortissement s'est, en conséquence, trouvé réduit, au 1er juillet 1833, à 62,978,193f, savoir :

Dotation primitive	40,000,000f	44,616,463f	62,978,193
——— supplémentaire	4,616,463		
Rentes rachetées : 5 p. 0/0	12,506,780	18,361,730	
Rentes rachetées : 4 1/2 p. 0/0	92,928		
Rentes rachetées : 4 p. 0/0	353,296		
Rentes rachetées : 3 p. 0/0	5,408,726		

La loi du 10 juin 1833, relative à la dotation de la caisse d'amortissement, a fondé, pour chaque nature de dette, une dotation spéciale, d'après une répartition au marc le franc et proportionnellement au capital nominal du montant de la dotation et des rentes amorties, entre les quatre espèces de rentes restant à racheter; et, tout en maintenant la disposition de la loi de 1825, qui veut que les rachats cessent d'avoir lieu pour les rentes dont le cours est supérieur au pair, elle statue que les fonds d'amortissement appartenant à ces rentes seront mis en réserve et acquittés au moyen de bons du trésor portant intérêt à 3 p. 0/0, lesdits bons remboursables ultérieurement à la caisse d'amortissement, dans le cas où les rentes redescendraient au pair ou au-dessous du pair, pour être employés au rachat des rentes auxquelles appartiendrait la réserve. La même loi, prévoyant le cas d'une négociation de rentes sur l'État, autorise la conversion, en une portion des rentes à négocier, des bons du trésor dont la caisse d'amortissement se trouvera propriétaire, et prononce leur réunion au fonds d'amortissement affecté à l'espèce de dette d'où sera provenue la réserve.

La répartition du fonds d'amortissement, au 1er juillet 1833, entre les différentes natures de dettes fondées, a été réglée, ainsi qu'on va le faire connaître, par une ordonnance royale en date du 29 juin 1833, et, depuis cette époque, chaque sorte de rente a eu sa dotation spéciale, dont la situation est suivie distinctement :

Suite du *Résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement à l'époque du 1er janvier 1850.*

	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.
Dotations annuelles	32,035,779f00c	246,254f00c	821,439f00c	11,512,991f00c	44,616,463f00c
Rentes rachetées	13,184,199 00	101,345 00	338,060 00	4,738,126 00	18,361,730 00
TOTAUX au 1er juillet 1833	45,219,978 00	347,599 00	1,159,499 00	16,251,117 00	62,978,193 00
Ces divers fonds ont reçu depuis les accroissements ci-après :					
1° Rentes rachetées du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1849 : Sur le 5 p. 0/0 ..... 34,198f; Sur le 4 1/2 p. 0/0 ..... 38,370; Sur le 4 p. 0/0 ..... 452,537; Sur le 3 p. 0/0 14,043,771	34,198 00	38,370 00	452,537 00	14,043,771 00	14,568,876 00
2° Rentes provenant de la consolidation des réserves de l'amortissement, opérée, d'après diverses lois de finances, pour les besoins extraordinaires des budgets, jusqu'au 31 décembre 1849 : En rentes 4 p. 0/0 ..... 15,294,420f; En rentes 3 p. 0/0 31,146,667	43,126,784 00	295,899 00	659,978 00	2,358,426 00	46,441,087 00
Augmentation de la dotation annuelle des rentes 5 et 3 p. 0/0 pour le centième du capital nominal des emprunts ci-après, attribué à l'amortissement, en exécution des lois qui les ont autorisés :					
Emprunt de 150 millions négocié le 18 octobre 1841 au capital nominal de 191,021,967f.	"	"	"	1,910,220 00	1,910,220 00
Emprunt de 200 millions négocié le 9 décembre 1844 au capital nominal de 235,988,233f.	"	"	"	2,359,882 00	2,359,882 00
Emprunts et consolidations en rentes votés pendant l'année 1848 (1)	8,672,798 00	"	"	6,294,804 00	14,967,602 00
	97,053,758 00	681,868 00	2,272,014 00	43,218,220 00	143,225,860 00
Mais, en réduisant cette somme du montant de l'annulation prononcée par la loi du 4 décembre 1849 (voir le tableau, page 486), ci...	52,037,181 00	435,614 00	1,450,575 00	21,140,323 00	75,063,693 00
On obtient le total du fonds d'amortissement au 1er janvier 1850 (voir le tableau, page 487), ci	45,016,577 00	246,254 00	821,439 50	22,077,897 00	68,162,167 00

(1) Emprunt de 250 millions négocié en 1847 ..... 856,471f
Consolidation des bons du trésor antérieurs au 24 février 1848 4,600,000
Consolidation des fonds des caisses d'épargne 4,200,000
Emprunt national 350,577
Indemnités aux porteurs de bons du trésor versés dans l'emprunt national 38,000
Emprunt décrété le 24 juillet 1848 2,626,300
A REPORTER 12,671,348

REPORT 12,671,348f
Consolidation des actions du chemin de fer de Paris à Lyon 1,362,244
Consolidation des fonds des tontines 42,000
Consolidation des fonds des communes, etc 58,677
Compensation accordée aux porteurs de bons du trésor 833,333
TOTAL 14,967,602

RÉSUMÉ

Sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement au 1er janvier 1850.

Le système consacré pour l'amortissement par la loi du 10 juin 1833 a procuré au trésor, du 1er juillet de cette dernière année au 31 décembre 1849, c'est-à-dire pendant seize ans et six mois, une ressource totale de 1,158,669,753 fr. 78 cent. qui résulte des termes suivants :

Fonds d'amortissement que l'élévation du cours des rentes a permis de mettre en réserve.....	1,137,594,649f 63c
Intérêts à 3 p. o/o bonifiés par le trésor à la caisse d'amortissement sur le capital de ces fonds.	23,666,317 76
ENSEMBLE.....	1,161,260,967 39
A déduire : la portion de la réserve que l'abaissement momentané du cours des rentes, en 1836, 1837, 1840, 1841, 1842, 1847 et 1848, a donné lieu de restituer à la caisse d'amortissement 2,828,662 fr. 68 cent.), compensation faite de 237,449 fr. 07 cent., reliquats réintégrés par elle au trésor, pour cause de non emploi à des rachats.....	2,591,213 61
RESTE comme on l'a dit ci-dessus.....	1,158,669,753 78

L'emploi de cette ressource extraordinaire a d'abord été déterminé législativement comme il suit :

La loi de finances de 1836, en date du 17 août 1835, a attribué aux budgets de 1832 et 1833, à titre de moyens extraordinaires, une somme de.....	154,041,745f 07c
Celle de 1841, portant la date du 16 juillet 1840, a fait profiter le service des travaux extraordinaires des exercices 1839, 1840 et 1841, de.....	148,255,978 75
La loi générale des crédits supplémentaires de 1841, du 11 juin 1841, a affecté aux besoins généraux de cet exercice, d'une part, le solde de la réserve qui restait disponible au 31 décembre 1840, après les prélèvements ci-dessus (105,013,174 fr.), et, d'autre part, la réserve accumulée pendant l'année 1841 (61,205,013 fr. 09 cent.), ensemble.....	166,218,187 09
L'article 36 de la loi de finances de 1842, en date du 25 juin 1841, a décidé que les fonds de réserve devenus disponibles, à partir du 1er janvier 1842, demeureront affectés à l'extinction des découverts du trésor sur les budgets des exercices 1840 et suivants, lesquels ont été atténués pour cette cause, jusques y compris une portion de celui de 1847, de.....	442,247,114 58
Enfin l'article 4 de la loi du 12 décembre 1848, en abrogeant cette affectation, a eu pour effet d'attribuer aux budgets, à partir de celui de 1848, la réserve formée pendant chaque année.....	247,906,728 29
ENSEMBLE... { Service des budgets..... 716,422,639f 20c Découverts du trésor..... 442,247,114 58 }	1,158,669,753 78

Quant à l'imputation d'abord réglée par les lois précitées, elle s'est trouvée modifiée en partie, à l'époque du règlement des exercices, d'après les comptes rendus alors, et la ressource ci-dessus a, en définitive, été employée législativement, comme on va l'indiquer, pour la somme de 1,016,693,856 francs 27 centimes, savoir :

1° Portion de la réserve de l'amortissement affectée aux dépenses générales des budgets.

Réserve consolidée en 1835 et 1836, qui a été appliquée à l'extinction des créances à recouvrer, portées en recette à titre de moyens extraordinaires :

Au budget de 1832	11,157,840f 00c	154,041,745f 07c	
——— de 1833	142,883,905 07		
Réserve attribuée aux dépenses générales du budget de 1841, savoir :			
Réserve restée disponible au 31 décembre 1840	105,013,152f 75c		286,086,409f 87c
Prélèvements sur les fonds de réserve de l'amortissement primitivement affectés aux travaux extraordinaires de 1839 et 1840	16,000,000 00	132,044,664 80	
Réserve restée définitivement libre sur celle qui avait été affectée aux travaux extraordinaires des exercices 1839, 1840 et 1841. (Voir au renvoi ci-dessous.)	11,031,512 05		

2° Portion de la réserve de l'amortissement employée aux travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837.

Exercice 1839	54,859,344f 82c	182,429,501 04 (1)
——— 1840	65,208,474 14	
——— 1841	62,361,682 08	

3° Portion de la réserve de l'amortissement appliquée à l'extinction des découverts du trésor sur les budgets des exercices 1840 à 1847.

Exercice 1840 (soldé)	138,004,529f 64c	442,247,114 58
——— 1841 (soldé)	18,694,405 42	
——— 1842 (soldé)	108,612,172 30	
——— 1843 (soldé)	39,826,738 40	
——— 1844 (soldé)	181,530 77	
——— 1846 (soldé)	41,273,264 48	
——— 1847 (portion du découvert)	95,654,473 57	

4° Portion de la réserve de l'amortissement portée en recette aux budgets.

Exercice 1848	105,930,830f 78c	247,906,728 29
——— 1849	141,975,897 51	
		1,158,669,753 78

En résumé, pendant une période de seize ans et six mois, le trésor a supporté, pour l'amortissement des rentes, la dépense d'un capital de 1,158 millions que l'élévation au-dessus du pair du cours de ces rentes a rendu ensuite disponible pour lui, et qu'il a pu, en y substituant une charge annuelle de 48 millions, appliquer au service général du budget.

La formation et la consolidation de la réserve de l'amortissement sont développées par année et par nature de rentes dans un tableau spécial qui se trouve ci-après, page 488.

---

(1) Cette somme de 182,429,501 fr. 04 cent., comparée à la ressource totale de 193,461,013 fr. 09 cent. affectée législativement aux travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837 (voir la dernière situation financière dont ce service a été l'objet, page 372 du compte général des finances de l'année 1843), présente une différence en moins de la somme ci-dessus de 11,031,512 fr. 05 cent. formant le montant de la réserve de l'amortissement d'abord attribuée aux travaux extraordinaires des exercices ci-après, qui, étant restée sans emploi, a été appliquée aux besoins généraux du budget de 1841, lequel a ainsi profité du solde disponible résultant de la liquidation du service des travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837, savoir :

Réserve restée disponible sur l'exercice 1839		2,111,655f 18c
——— sur l'exercice 1840		8,776,525 86
——— sur l'exercice 1841	Réserve réalisée 62,505,013f 09c	143,331 01
	Réserve employée aux payements 62,361,682 08	
TOTAL ÉGAL à la ressource provenant du service des travaux extraordinaires qui a été attribuée aux dépenses générales du budget de 1841. (Voir pour cette somme totale et celles qui la composent, le résultat général du budget de l'exercice 1841, page 256 du compte des finances de 1842.)		11,031,512 05

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

État des Fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, pendant l'année 1849.

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1848. (Voir le tableau publié dans le compte des finances de 1848, pages 492 et 493.) 65,348,506f 95c

FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR PUBLIC.

Fonds remis sur les dotations, savoir :

FONDS DOTÉS.	SOMMES REMISES — EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
5 p. 0/0	"	40,735,415f 00c	40,735,415f 00c	
4 1/2 p. 0/0	"	246,254 00	246,254 00	
4 p. 0/0	"	821,439 00	821,439 00	
3 p. 0/0	"	22,080,397 00	22,080,397 00	
	"	63,883,505 00	63,883,505 00	(A) 63,883,505 00

Fonds remis en payement des arrérages de rentes appartenant à l'amortissement, savoir :

NATURE DES RENTES.		EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833.	5 p. 0/0	"	13,184,199f 00c	13,184,199f 00c	
	4 1/2 p. 0/0	"	101,345 00	101,345 00	
	4 p. 0/0	"	338,060 00	338,060 00	
	3 p. 0/0	"	4,738,126 00	4,738,126 00	
Rentes rachetées depuis le 1er juillet 1833.	5 p. 0/0	"	34,198 00	34,198 00	
	4 1/2 p. 0/0	"	38,370 00	38,370 00	
	4 p. 0/0	"	452,537 00	452,537 00	
	3 p. 0/0	"	14,043,771 00	14,043,771 00	
		"	32,930,606 00	32,930,606 00	(A) 32,930,606 00

Fonds remis pour le payement des arrérages de rentes provenant de la consolidation de la réserve des 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0; savoir :

FONDS AUXQUELS SONT AFFECTÉES LES RENTES PROVENANT DE LA CONSOLIDATION.	EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
5 p. 0/0	"	41,793,323f 00c	41,793,323f 00c	
4 1/2 p. 0/0	"	286,610 00	286,610 00	
4 p. 0/0	"	628,834 50	628,834 50	
3 p. 0/0	"	1,764,303 00	1,764,303 00	
	"	44,473,070 50	44,473,070 50	(A) 44,473,070 50

Intérêts acquis à l'amortissement pendant l'année 1849, et pour lesquels il a été remis des bons du trésor avec affectation

aux rentes	5 p. 0/0	462,941f 06c	
	4 1/2 p. 0/0	2,974 62	
	4 p. 0/0	9,992 99	688,716 01
	3 p. 0/0	212,807 34	

TOTAL GÉNÉRAL 207,324,404 46

(A) Ces trois sommes représentent le montant des fonds qui étaient à verser par le trésor public à la caisse d'amortissement pendant l'année 1849, ci 141,287,181f 50c

Mais il est à remarquer que dans ce total se trouvent compris 29,338 francs qui se rapportent à la dotation de 1848, et pour lesquels le crédit n'a été voté qu'en 1849, ci 29,338 00

RESTE pour le fonds d'amortissement applicable à l'année 1849 ..... 141,257,843 50

EMPLOI DES FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR.

Fonds employés au rachat des rentes (voir page 480 le développement par mois de ces rachats); savoir :

NATURE des RENTES RACHETÉES.	ÉPOQUES des JOUISSANCES.	COURS MOYEN des rachats.	MONTANT DES RENTES RACHETÉES avec arrérages à recevoir — en 1849.	en 1850.	TOTAL.	COÛT des RACHATS.	
Néant	"	"	"	"	"	"	
	"	"	"	"	"	"	
	"	"	"	"	"	"	
	"	"	"	"	"	"	
			"	"	"	"	"

Consolidation du fonds de réserve affecté au rachat des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0. (Voir le tableau page 481.)

ORIGINE des BONS.	NATURE DES RENTES remises en échange des bons du trésor.	ÉPOQUE de JOUISSANCE.	COURS auquel A ÉTÉ OPÉRÉE la consolidation.	FONDS auxquels APPARTENAIT la réserve.	MONTANT DES RENTES remises à la caisse d'amortissement avec arrérages à recevoir en 1849 et 1850.	CAPITAL REPRÉSENTATIF des rentes.	
1re CONSOLIDATION.							
Bons formant la réserve de l'amortissement au 31 décembre 1848. (Loi du 25 juin 1841 et arrêté du 19 janvier 1849)	3 p. 0/0	22 déc. 1848.	46f 25c	5 p. 0/0	2,982,063c 00f	45,973,471f 25c	
				4 1/2 p. 0/0	21,104 00	325,353 33	
				4 p. 0/0	65,473 00	1,009,375 42	
				3 p. 0/0	1,170,180 00	18,040,275 00	
					4,238,820 00	65,348,475 00	
2e CONSOLIDATION.							
Bons remis à la caisse d'amortissement pendant les six premiers mois de 1849. (Loi du 25 juin 1841 et arrêté du 6 juillet 1849.)	3 p. 0/0	22 juin 1849.	53 40	5 p. 0/0	2,666,922 00	47,471,211 60	
				4 1/2 p. 0/0	18,578 00	330,688 40	
				4 p. 0/0	62,287 00	1,108,708 60	
				3 p. 0/0	1,188,246 00	21,150,778 80	
					3,936,033 00	70,061,387 40	
				REPORT des opérations de la première consolidation.	4,238,820 00	65,348,475 00	
				TOTAL	8,174,853 00	135,409,862 40	135,409,862 40

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1849 :

Numéraire en caisse ..... "

Bons du trésor affectés aux rentes ci-après :

	CAPITAL.	INTÉRÊTS.	TOTAL.		
Rentes 5 p. 0/0	48,583,553f 50c	155,325f 18c	48,738,878 68		
—— 4 1/2 p. 0/0	344,017 00	849 68	344,866 68		71,914,542 06
—— 4 p. 0/0	1,139,374 00	2,794 50	1,142,168 50		
—— 3 p. 0/0	21,613,407 00	75,221 20	21,688,628 20		
	71,680,351 50	234,190 56	71,914,542 06	71,914,542 06	

TOTAL GÉNÉRAL 207,324,404 46

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement, par mois, des Fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la Caisse d'amortissement, pendant l'année 1849.

MOIS.	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.
1° FONDS EMPLOYÉS AUX RACHATS DES RENTES.					
Néant... Janvier	"	"	"	"	"
Février	"	"	"	"	"
Mars	"	"	"	"	"
Avril	"	"	"	"	"
Mai	"	"	"	"	"
Juin	"	"	"	"	"
Juillet	"	"	"	"	"
Août	"	"	"	"	"
Septembre	"	"	"	"	"
Octobre	"	"	"	"	"
Novembre	"	"	"	"	"
Décembre	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"
2° FONDS MIS EN RÉSERVE.					
Janvier	7,710,950f 00c	53,690f 00c	180,440f 00c	3,448,900f 00c	11,393,980f 00c
Février	7,117,800 00	49,560 00	166,560 00	3,183,600 00	10,517,520 00
Mars	8,007,525 00	55,755 00	187,380 00	3,581,550 00	11,832,210 00
Avril	7,414,375 00	51,625 00	173,500 00	3,316,250 00	10,955,750 00
Mai	7,710,950 00	53,690 00	180,440 00	3,448,900 00	11,393,980 00
Juin	9,201,981 50	64,242 00	213,176 50	4,033,990 00	13,513,390 00
Juillet	7,710,950 00	53,690 00	180,440 00	3,448,900 00	11,393,980 00
Août	7,710,950 00	53,690 00	180,440 00	3,448,900 00	11,393,980 00
Septembre	7,441,213 00	51,625 00	173,500 00	3,318,750 00	10,985,088 00
Octobre	8,007,525 00	55,755 00	187,380 00	3,581,550 00	11,832,210 00
Novembre	7,414,375 00	51,625 00	173,500 00	3,316,250 00	10,955,750 00
Décembre	10,298,540 50	77,632 00	244,114 00	4,499,057 00	15,119,343 50
Intérêts pour l'année 1849	462,941 06	2,974 62	9,992 99	212,807 34	688,716 01
	96,210,076 06	675,553 62	2,250,863 49	42,839,404 34	141,975,897 51

État de développement des consolidations en rentes opérées pendant l'année 1849, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons du trésor formant la réserve des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 pour 0/0.

	RENTES D'OU PROVENAIT LA RÉSERVE.				
	5 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0	3 p. 0/0.	TOTAL.
Consolidation opérée le 17 février 1849, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons formant la réserve de l'amortissement pendant les six derniers mois de l'année 1848.					
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour les fonds provenant des origines ci-après, savoir :					
Dotation annuelle	20,327,769f 00c	123,854f 00c	384,596f 22c	9,179,956f 29c	30,016,175f 51c
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833	6,592,959 00	50,855 00	158,760 00	2,214,886 00	9,017,460 00
——— depuis le 1er juillet 1833	17,099 00	19,185 00	210,798 50	6,531,864 50	6,778,947 00
Arrérages des rentes provenant de consolidations précédentes	18,738,770 50	129,398 00	248,948 50	"	19,117,117 00
Intérêts attachés aux bons, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 31 décembre 1848	296,875 39	2,057 21	6,275 67	113,570 87	418,779 14
Appoints excédant le capital de la rente remise pour la consolidation précédente	12 58	5 58	10 14	"	28 30
	45,973,485 47	325,354 79	1,009,389 03	18,040,277 66	65,348,506 95
À DÉDUIRE :					
Appoints excédant le capital de la rente à remettre à la caisse	14 22	1 46	13 61	2 66	31 95
Montant des bons du trésor dont la consolidation a eu lieu au cours de 46f 25c et au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 4,238,820f remise à la caisse d'amortissement, avec jouissance du 22 décembre 1848	45,973,471 25	325,353 33	1,009,375 42	18,040,275 00	65,348,475 00
Consolidation opérée le 22 juillet 1849, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons formant la réserve de l'amortissement pendant les six premiers mois de l'année 1849.					
Bons du trésor remis à la caisse pour les fonds provenant des origines ci-après :					
Dotation annuelle	20,326,460f 00f	122,430f 00c	410,410f 00f	11,035,640f 00c	31,894,940f 00c
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833	6,591,200 00	49,280 00	167,860 00	2,370,060 00	9,178,400 00
——— depuis le 1er juillet 1833	16,940 00	18,480 00	224,840 00	7,022,400 00	7,282,660 00
Arrérages de rentes provenant de consolidations précédentes	20,228,981 50	138,372 00	298,386 50	585,090 00	21,250,830 00
Intérêts ajoutés aux bons, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 30 juin 1849	307,622 46	2,141 90	7,198 73	137,590 97	454,554 06
Appoints excédant le capital de la rente remise pour la consolidation précédente	14 22	1 46	13 61	2 66	31 95
	47,471,218 18	330,705 36	1,108,708 84	21,150,783 63	70,061,416 01
À DÉDUIRE :					
Appoints excédant le capital de la rente à remettre à la caisse	6 58	16 96	0 24	4 83	28 61
Montant des bons du trésor dont la consolidation a eu lieu au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 3,936,033f au cours de 53f 40c, remise à la caisse d'amortissement avec jouissance du 22 juin 1849	47,471,211 60	330,688 40	1,108,708 60	21,150,778 80	70,061,387 40
RÉCAPITULATION.					
Consolidation des six derniers mois de 1848	45,973,471f 25c	325,353f 33c	1,009,375f 42c	18,040,275f 00c	65,348,475f 00c
——— des six premiers mois de 1849	47,471,211 60	330,688 40	1,108,708 60	21,150,778 80	70,061,387 40
	93,444,682 85	656,041 73	2,118,084 02	39,191,053 80	135,409,862 40

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

TABLEAU présentant la Situation des Fonds affectés à l'Amortissement des Rentes, au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin précédent.

RECETTES.

ANNÉES.	FONDS VERSÉS PAR LE TRÉSOR PUBLIC — pour la dotation annuelle accordée par le budget.	pour les arrérages des rentes rachetées par la caisse d'amortissement. — 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRODUIT des bois vendus par la caisse d'amortissement en exécution de la loi du 25 mars 1817.	TOTAUX des RECETTES.
1816	20,000,000f 00c	439,950f 50c	"	"	"	439,950f 50c	"	20,439,950f 50c
1817	40,000,000 00	3,086,087 50	"	"	"	3,086,087 50	"	43,086,087 50
1818	40,000,000 00	6,447,986 00	"	"	"	6,447,986 00	7,368,981f 74c	53,816,967 74
1819	40,000,000 00	10,991,172 00	"	"	"	10,991,172 00	16,862,930 90	67,854,102 90
1820	40,000,000 00	15,882,024 00	"	"	"	15,882,024 00	18,029,602 77	73,911,626 77
1821	40,000,000 00	20,500,619 50	"	"	"	20,500,619 50	18,604,504 63	79,105,124 13
1822	40,000,000 00	25,161,344 00	"	"	"	25,161,344 00	16,846,439 30	82,007,783 30
1823	40,000,000 00	29,532,018 00	"	"	"	29,532,018 00	5,979,168 29	75,511,186 29
1824	40,000,000 00	33,601,187 00	"	"	"	33,601,187 00	3,894,067 31	77,495,254 31
1825	40,000,000 00	36,747,577 00	"	"	216,548f 50c	36,964,125 50	473,145 76	77,437,271 26
1826	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	165,906 42	77,669,110 42
1827	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,221 42	77,511,425 42
1828	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	13 92	77,503,217 92
1829	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,182 51	77,511,386 51
1830 (7 1ers mois)	23,802,250 00	21,439,053 50	"	"	354,548 50	21,793,602 00	"	45,595,852 00
	563,802,250 00	352,109,447 00	"	"	2,303,485 00	354,412,932 00	88,241,164 97	1,006,456,346 97
1830 (5 der s mois).	17,862,800 00	15,634,286 00	432f 50c	15,422f	549,284 50	16,199,425 00	"	34,062,225 00
1831	43,093,621 00	39,259,415 00	9,491 50	103,094	2,379,502 50	41,751,503 00	"	84,845,124 00
1832	43,276,560 60	42,453,859 50	41,355 50	186,405	3,538,179 50	46,219,799 50	"	89,496,360 10
6 1ers mois de 1833	22,308,231 50	22,253,390 00	33,562 50	134,960	2,581,500 00	25,003,412 50	"	47,311,644 00
TOTAUX....	690,343,463 10	471,710,397 50	84,842 00	439,881	11,351,951 50	483,587,072 00	88,241,164 97	1,262,171,700 07

DÉPENSES

ANNÉES.	FONDS QUE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT a employés pendant chaque année au rachat des rentes. — 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRIMES ALLOUÉES sur les payements faits par anticipation et frais de recouvrement des bois vendus.	TOTAUX des DÉPENSES.
1816	20,439,724f 42c	"	"	"	20,439,724f 42c	"	20,439,724f 42c
1817	43,084,946 66	"	"	"	43,084,946 66	"	43,084,946 66
1818	51,832,333 85	"	"	"	51,832,333 85	369,092f 26c	52 201,426 11
1819	67,094,882 00	"	"	"	67,094,882 00	853,322 28	67,948,204 28
1820	73,583,386 69	"	"	"	73,583,386 69	964,800 12	74,548,186 81
1821	77,603,426 45	"	"	"	77,603,426 45	912,160 12	78,515,586 57
1822	80,836,284 53	"	"	"	80,836,284 53	1,141,589 54	81,977,874 07
1823	75,839,022 22	"	"	"	75,839,022 22	292,299 16	76,131,321 38
1824	77,928,109 49	"	"	"	77,928,109 49	201,293 31	78,129,402 80
1825	26,671,963 24	"	"	50,902,623f 73c	77,574,586 97	28,084 68	77,602,671 65
1826	"	"	"	77,709,481 70	77,709,481 70	8,260 26	77,717,741 96
1827	"	"	"	77,538,617 35	77,538,617 35	305 26	77,538,922 61
1828	"	121,818f 54c	"	77,382,901 71	77,504,720 25	4,578 45	77,509,298 70
1829	"	"	"	77,509,912 30	77,509,912 30	40 55	77,509,952 85
1830 (7 1ers mois)..	128,723 50	34,188 82	601,527f 55c	44,475,193 64	45,239,633 51	"	45,239,633 51
	595,042,803 05	156,007 36	601,527 55	405,518,730 43	1,001,319,068 39	4,775,825 99	1,006,094,894 38
1830 (5 der s mois).	16,120,711 11	86,430 09	1,077,394 61	17,130,842 53	34,415,378 34	"	34,415,378 34
1831	56,530,523 15	443,974 29	1,625,091 10	26,204,698 41	84,804,286 95	"	84,804,286 95
1832	62,352,055 86	533,069 55	1,703,518 47	24,924,108 95	89,512,752 83	"	89,512,752 83
6 1ers mois de 1833.	3,995,907 88	831,474 77	2,730,345 33	39,786,449 59	47,344,177 57	"	47,344,177 57
TOTAUX.....	734,042,001 05	2,050,956 06	7,737,877 06	513,564,829 91	1,257,395,664 08	4,775,825 99	1,262,171,490 07

RÉSULTAT.

Recette		1,262,171,700f 07
Dépense		1,262,171,490 07
Fonds restant à employer au rachat des rentes, au 1er juillet 1833		210 00
savoir :	Rentes 4 1/2 p. 0/0	177f 10c
	—— 4 p. 0/0	15 27
	—— 3 p. 0/0	17 63
		210f 00c

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau, par année et par origine, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1850.

RECETTE : Fonds remis par le Trésor.

ANNÉES.	DOTATION ANNUELLE AFFECTÉE AUX RENTES					ARRÉRAGES DES RENTES RACHETÉES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.					ARÉRAGES DE RENTES PROVENANT DE LA CONSOLIDATION DES BONS DU TRÉSOR.					INTÉRÊTS DES BONS DU TRÉSOR FORMANT LA RÉSERVE DES RENTES.					TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES, par année.
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 00.	3 p. 00.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
6 dernier mois de 1833..	16,017,889 50	123,127 00	410,719 50	5,756,495 50	22,308,231 50	18,080,514 00	140,948 50	470,011 50	6,709,337 50	25,400,811 50	»	»	»	»	»	253,029 05	»	»	»	253,029 05	47,962,072 05
1834.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	120,042 00	398,368 50	5,683,969 00	19,420,776 50	»	»	»	»	»	1,676,304 40	»	»	»	1,676,304 40	65,713,543 90
1835.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	132,364 00	450,485 00	6,358,344 00	20,109,590 00	1,875,388 00	»	»	»	1,875,388 00	785,040 15	2,198 64	»	»	787,238 79	67,438,679 79
1836.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	133,160 00	483,873 50	7,041,223 00	20,876,653 50	5,866,770 00	16,870 00	16,014 50	»	5,899,654 50	385,165 76	3,084 17	3,436 05	»	391,685 98	71,784,456 98
1837.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	133,892 50	529,868 50	7,763,028 50	21,645,186 50	6,134,013 00	18,951 00	22,937 00	»	6,175,901 00	3,163,746 53	23,560 39	27,726 42	»	3,215,033 34	76,419,044 84
1838.....	32,035,770 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	8,503,349 50	22,411,647 50	6,134,013 50	18,951 00	22,937 00	»	6,175,901 00	4,806,192 59	36,303 87	70,624 64	»	4,913,121 10	78,833,988 10
1839.....	32,035,770 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	9,270,205 00	23,178,503 00	6,134,013 00	18,951 00	22,937 00	»	6,175,901 00	5,310,419 97	39,772 99	90,434 52	»	5,440,627 48	80,200,107 48
1840.....	32,035,779 00	246,254 00	821,433 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	553,276 00	10,058,818 00	23,967,116 00	14,899,854 00	83,256 00	147,177 50	»	15,130,287 50	1,108,753 62	7,876 96	10,506 34	»	1,127,136 92	85,766,979 42
1841.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	139,715 00	625,030 50	10,909,049 50	24,893,692 00	19,403,386 50	116,003 00	183,236 00	»	19,702,625 50	423,147 55	3,283 41	9,954 63	»	436,385 59	92,518,766 09
1842.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	669,179 50	11,825,780 50	25,853,072 00	21,905,417 00	135,424 00	241,585 00	»	22,282,426 00	443,880 86	3,440 70	11,450 52	»	458,772 08	96,093,370 08
1843.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	12,793,518 00	26,825,489 00	24,428,947 00	155,015 50	306,860 50	»	24,890,822 50	463,251 13	3,588 11	11,915 15	»	478,754 39	99,703,958 89
1844.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	13,775,528 00	27,807,699 00	26,943,259 00	174,037 50	371,893 00	»	27,489,690 00	476,319 28	3,695 98	12,265 28	»	492,280 54	105,728,700 54
1845.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	15,783,093 00	48,886,565 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	14,828,194 00	28,860,165 00	29,598,159 00	805,170 00	440,577 50	»	80,233,906 50	492,807 22	3,837 11	12,710 11	»	509,354 44	109,615,094 44
1846.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,783,093 00	48,886,565 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	15,955,297 50	29,985,268 50	32,430,706 50	217,167 50	504,056 50	»	33,151,930 50	511,261 08	3,987 05	8,148 33	»	523,396 46	113,791,894 96
1847.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	15,783,093 00	48,886,565 00	13,218,397 00	139,715 00	686,659 50	17,185,240 50	31,230,003 00	36,120,321 50	245,751 00	532,218 00	»	36,898,290 50	561,243 18	4,109 33	6,285 81	113,570 87	685,209 19	127,124,592 19
1848.....	36,345,339 00	246,254 00	821,439 00	19,356,230 00	56,769,262 00	13,218,397 00	139,715 00	759,581 50	18,654,137 00	32,771,830 50	41,793,323 00	286,610 00	628,834 50	1,764,303 00	44,473,070 50	462,941 06	2,974 62	9,992 99	212,807 34	688,716 01	141,975,897 51
1849.....	40,735,415 00	246,254 00	821,439 00	22,080,397 00	63,883,505 00	13,218,397 00	139,715 00	790,597 00	18,781,897 00	32,930,606 00											
	541,599,549 50	4,063,191 00	13,553,743 50	226,915,962 50	786,132,446 50	229,574,866 00	2,321,717 00	10,225,810 00	106,095,116 50	438,217,509 50	279,801,583 50	1,701,608 50	3,464,201 00	1,764,303 00	286,731,696 00	22,899,634 84	153,302 55	287,002 16	326,378 21	23,666,317 76	1,534,747,969 76

DÉPENSE : Emploi des fonds remis par le Trésor.

ANNÉES.	RACHATS DE RENTES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. — MONTANT DES RENTES RACHETÉES.					COÛT DES RENTES RACHETÉES.				TOTAL.	CONSOLIDATION DES BONS DU TRÉSOR REMIS À LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. — Montant des rentes provenant de la consolidation.			Montant, par origine, des bons consolidés.					TOTAL GÉNÉRAL, PAR ANNÉE, des fonds employés.
	5. p. 0/0.	4 1/2 p. 00.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.		4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
6 derniers mois de 1833.....	34,198 00	11,859 00	38,359 00	494,868 00	579,284 00	685,449 03	263,468 36	878,905 89	12,463,221 18	11,291,044 46	»	»	»	»	»	»	»	»	14,291,044 46
1834.....	»	15,226 00	52,557 00	668,664 00	736,447 00	»	339,100 14	1,221,639 22	17,199,383 43	18,760,322 79	»	»	»	»	»	»	»	»	18,760,322 79
1835.....	»	4,730 00	51,861 00	671,690 00	728,281 00	»	106,116 73	1,271,917 76	17,871,150 32	19,249,384 81	4,765,811 00	»	4,765,811 00	115,819,324 30	189,022 95	»	»	116,008,347 25	135,257,732 06
1836.....	»	»	28,435 00	693,566 00	722,001 00	»	»	707,483 35	18,554,589 77	16,261,673 12	»	1,410,090 00	1,410,090 00	37,113,414 38	302,695 77	617,287 67	»	38,033,397 82	57,295,070 94
1837.....	»	1,465 00	45,374 00	727,948 00	774,787 00	»	32,756 74	1,133,352 77	19,276,031 12	20,442,140 63	»	»	»	»	»	»	»	»	20,442,140 63
1838.....	»	»	630 00	745,816 00	746,446 00	»	»	15,046 14	20,016,341 47	20,032,287 61	»	»	»	»	»	»	»	»	20,032,287 61
1839.....	»	»	»	775,885 00	775,885 00	»	»	»	20,781,654 37	20,781,654 37	»	»	»	»	»	»	»	»	20,781,654 37
1840.....	»	5,090 00	51,336 00	806,354 00	842,780 00	»	111,417 44	747,870 97	21,569,382 28	22,428,670 69	6,242,357 00	»	6,242,357 00	144,630,612 50	1,086,847 50	2,538,518 75	»	148,255,978 75	170,684,649 44
1841.....	»	»	80,371 00	861,980 00	942,351 00	»	»	1,990,867 55	22,424,338 10	24,415,205 65	4,286,252 00	1,137,807 00	5,424,059 00	132,264,874 66	917,447 05	854,412 50	»	134,036,734 21	158,451,939 86
1842.....	»	»	6,876 00	948,237 00	955,113 00	»	»	173,883 25	23,248,550 80	25,422,464 05	»	2,488,393 00	2,488,398 00	63,985,141 19	496,202 37	915,575 72	»	65,396,919 28	90,819,383 33
1843.....	»	»	»	968,192 00	968,192 00	»	»	»	26,215,623 45	26,215,623 45	»	2,608,021 00	2,608,021 00	66,521,109 68	516,203 82	1,544,996 17	»	68,582,309 67	94,797,933 12
1844.....	»	»	»	986,505 00	986,505 00	»	»	»	27,193,680 85	27,193,680 85	»	2,604,426 00	2,604,426 00	68,788,173 15	534,070 64	1,779,695 70	»	71,101,939 49	98,295,620 34
1845.....	»	»	»	1,090,194 00	1,090,194 00	»	»	»	30,592,642 95	30,592,642 95	»	2,609,440 00	2,609,440 00	71,296,374 18	553,741 61	1,844,611 95	»	73,694,727 74	104,287,370 69
1846.....	»	»	»	1,144,584 00	1,144,584 00	»	»	»	31,761,047 20	31,761,047 20	»	2,771,341 00	2,771,341 00	73,750,716 28	573,680 80	1,908,522 51	»	76,232,919 59	107,993,966 79
1847.....	»	»	42,534 00	1,280,163 00	1,322,697 00	»	»	1,066,007 00	32,970,243 70	34,036,251 40	»	2,982,457 00	2,982,457 00	76,720,955 43	595,968 05	1,477,087 42	»	78,794,010 90	112,830,262 30
1848.....	»	»	74,204 00	1,178,625 00	1,252,829 00	»	»	1,110,147 10	20,084,184 85	21,194,331 95	»	4,359,834 00	4,359,834 00	80,115,927 53	620,347 77	471,789 32	»	81,208,064 62	102,402,396 57
1849.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8,174,853 00	8,174,853 00	93,444,682 85	656,041 73	2,118,084 02	39,191,053 80	135,409,862 40	135,409,862 40
	34,198 00	38,370 00	452,537 00	14,043,771 00	14,568,876 00	685,449 03	852,859 41	10,318,021 70	364,222 095 84	376,078,425 98	15,294,420 00	31,146,667 00	46,441,087 00	1,024,451,306 13	7,042,270 06	16,070,581 73	39,191,053 80	1,086,755,211 72	1,462,833,637 70

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

RECETTE.....	Fonds qui restaient à employer au 1er juillet 1833 (Voir page 486)	210f 00c	1,534,748,179f 76c
	Fonds reçus du trésor, du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1849	1,534,747,969 76	
DÉPENSE.....	.....		1,462,833,637 70
	Fonds restant à employer au rachat des rentes, au 1er janvier 1850.....		71,914,542 06

savoir :
- Rentes 5 p. 0/0..... 48,738,878f 68c
- —— 4 1/2 p. 0/0..... 344,866 68
- —— 4 p. 0/0..... 1,142,168 50
- —— 3 p. 0/0..... 21,688,628 20

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau, par affectation, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1850.

AFFECTATION DES FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR.	RECETTES. FONDS qui restaient à employer au 1er juillet 1833.	DOTATIONS annuelles.	ARRÉRAGES DE RENTES acquises antérieurement au 1er juillet 1833.	ARRÉRAGES DE RENTES acquises depuis le 1er juillet 1833.	ARRÉRAGES DE RENTES provenant de la consolidation des bons du trésor.	INTÉRÊTS des bons du trésor.	TOTAL de la recette.	DÉPENSE. RACHATS de rentes.	DÉPENSE. BONS remis au trésor en échange de rentes.	DÉPENSE. TOTAL de la dépense.	FONDS RESTANT À EMPLOYER au 1er janvier 1850. Numéraire.	FONDS RESTANT À EMPLOYER au 1er janvier 1850. Bons du trésor.	TOTAL ÉGAL à celui de la recette.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Rentes 5 p. 0/0	"	541,599,549 50	229,027,698	547,168 00	279,801,583 50	22,899,634 84	1,073,875,633 84	685,449 03	1,024,451,306 13	1,025,136,755 16	"	48,738,878 68	1,073,875,633 84	(A) Capital ..... 71,680,351f 50c Intérêts 234,190 56
—— 4 1/2 p. 0/0	177 10	4,063,191 00	1,760,503	561,214 00	1,701,608 50	153,302 55	8,239,996 15	852,859 41	7,042,270 06	7,895,129 47	"	344,866 68	8,239,996 15	Total (V. pag. 479).. 71,914,542 06
—— 4 p. 0/0	15 27	13,553,743 50	5,872,568	4,353,242 00	3,464,201 00	287,002 16	27,530,771 93	10,318,021 70	16,070,581 73	26,388,603 43	"	1,142,168 50	27,530,771 93	
—— 3 p. 0/0	17 63	226,915,962 50	82,307,776	113,787,340 50	1,764,303 00	326,378 21	425,101,777 84	364,222,095 84	39,191,053 80	403,413,149 64	"	21,688,628 20	425,101,777 84	
Totaux	210 00	786,132,446 50	318,968,545	119,248,964 50	286,731,696 00	23,666,317 76	1,534,748,179 76	376,078,425 98	1,086,755,211 72	1,462,833,637 70	"	71,914,542 06 (A)	1,534,748,179 76	
			438,217,509 50								71,914,542 06			
			724,949,205 50											

État indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des Rentes que possédait la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1850, et Situation du fonds d'amortissement à la même époque.

NATURE DES RENTES.	RENTES ACQUISES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT — AVANT LE 1er JUILLET 1833. RENTES rachetées.	À DÉDUIRE les rentes annulées par les lois des 1er mai 1825, 27 et 28 juin 1833.	RESTE pour les rentes acquises avant le 1er juillet 1833.	DEPUIS LE 1er JUILLET 1833. RENTES rachetées.	RENTES provenant de la consolidation des bons du trésor.	TOTAL des rentes acquises depuis le 1er juillet 1833.	À DÉDUIRE les rentes annulées par la loi du 4 décembre 1849.	TOTAL des rentes appartenant à la caisse d'amortissement.	AFFECTATION DES RENTES CI-CONTRE AUX DIVERSES NATURES DE FONDS. AFFECTATION réglée par la loi du 10 juin 1833 des rentes acquises avant le 1er juillet 1833.	AFFECTATION d'après l'origine des rentes acquises depuis le 1er juillet 1833. Rentes rachetées.	AFFECTATION d'après l'origine des rentes acquises depuis le 1er juillet 1833. Rentes provenant de la consolidation de la réserve.	TOTAL, par affectation, des rentes appartenant à l'amortissement.	DOTATION ANNUELLE de l'amortissement.	TOTAL DES FONDS attribués à l'amortissement des rentes.	OBSERVATIONS.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
Rentes 5 p. 0/0	44,506,780	32,000,000	12,506,780	34,198	"	34,198	8,232,978	4,308,000	4,308,000	"	"	4,308,000	40,708,577	45,016,577
—— 4 1/2 p. 0/0	99,996	7,068	92,928	38,370	"	38,370	131,298	"	"	"	"	"	246,254	246,254
—— 4 p. 0/0	363,036	9,740	353,296	452,537	15,294,420	15,746,957	16,100,253	"	"	"	"	"	821,439	821,439
—— 3 p. 0/0	21,412,012	16,003,286	5,408,726	14,043,771	31,146,667	45,190,438	50,599,164	"	"	"	"	"	22,077,897	22,077,897
Totaux	66,381,824	48,020,094	18,361,730	14,568,876	46,441,087	61,009,963	75,063,693	4,308,000	4,308,000	"	"	4,308,000	63,854,167	68,162,167

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement sur la Formation et la Consolidation de la Réserve de l'amortissement, du 1er juillet 18[illegible] au 1er janvier 1850.

FORMATION DE LA RÉSERVE EN CAPITAL.

ANNÉES.	RENTES 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.
1833. (6 derniers mois.)	33,665,983f 52c	"	"	"	33,665,983f 52c
1834	46,930,480 40	"	"	"	46,930,480 40
1835	47,914,604 15	302,680f 01c	"	"	48,217,284 16
1836	51,506,111 76	399,368 17	617,287f 67c	"	52,522,767 60
1837	52,964,320 41	377,929 98	242,450 03	"	53,584,700 42
1838	54,551,935 53	423,390 39	1,411,432 28	"	56,386,758 20
1839	56,194,381 59	436,133 87	1,470,276 64	"	58,100,792 10
1840	56,698,608 97	328,185 55	725,185 96	"	57,751,980 48
1841	61,262,783 62	477,101 96	(A) 384,693 88	"	61,355,191 70
1842	65,080,710 05	505,255 41	1,525,835 14	"	67,111,800 60
1843	67,603,473 86	524,833 70	1,748,333 52	"	69,876,641 08
1844	70,146,374 13	544,572 61	1,814,073 15	"	72,505,019 89
1845	72,673,754 28	564,202 48	1,879,456 78	"	75,117,413 54
1846	75,345,142 22	584,976 11	1,948,585 61	"	77,878,703 94
1847	78,196,143 58	607,123 55	954,286 63	"	79,757,553 76
1848	86,245,300 68	635,829 33	1,009,377 21	18,040,277 66	105,930,784 88
1849. (Voir le tableau, p. .)	96,210,076 06	675,553 62	2,250,863 49	42,839,404 34	141,975,897 51
	1,073,190,184 81	7,387,136 74	17,212,750 23	60,879,682 00	1,158,669,753 78

(A) Ce chiffre exprime une réduction sur la réserve des années antérieures applicables aux rentes 4 p. 0/0, lesquelles étaient descendues au-dessous du pair, pendant l'année 1841.

CONSOLIDATION DE LA RÉSERVE EN RENTES.

ANNÉES.	RÉSERVE CONSOLIDÉE. CAPITAL.	RENTES 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. 4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.
1835	116,008,347f 25c	4,758,080f	7,731f	"	"	4,765,811f	4,765,811f	"	4,765,811f
1836	38,033,397 82	1,375,933	11,220	22,937f	"	1,410,090	"	1,410,090f	1,410,090
1840	148,255,978 75	6,089,710	45,762	106,885	"	6,242,357	6,242,357	"	6,242,357
1841	134,036,734 21	5,352,262	37,086	34,711	"	5,424,059	4,286,252	1,137,807	5,424,059
1842	65,396,919 28	2,434,855	18,883	34,660	"	2,488,398	"	2,488,398	2,488,398
1843	68,582,309 67	2,529,668	19,631	58,722	"	2,608,021	"	2,608,021	2,608,021
1844	71,101,939 49	2,519,670	19,564	65,192	"	2,604,426	"	2,604,426	2,604,426
1845	73,694,727 74	2,524,521	19,606	65,313	"	2,609,440	"	2,609,440	2,609,440
1846	76,232,919 59	2,681,102	20,856	69,383	"	2,771,341	"	2,771,341	2,771,341
1847	78,794,010 90	2,904,341	22,560	55,556	"	2,982,457	"	2,982,457	2,982,457
1848	81,208,064 62	4,307,657	33,318	18,859	"	4,359,834	"	4,359,834	4,359,834
1849	135,409,862 40	5,648,985	39,682	127,760	2,358,426f	8,174,453	"	8,174,853	8,174,853
1850. (6 dern. mois de 1849.) Bons du Trésor consolid. en rentes.	34,376,677 50	1,214,880	6,666	22,129	594,650	1,838,325	"	1,838,325	1,838,325
1850. (6 dern. mois de 1849.) Bons remis au Trésor	37,537,815 11	"	"	"	"	"	"	"	"
	1,158,669,704 33	44,341,664	302,565	682,107	2,953,076	48,279,412	15,294,420	32,984,992	48,279,412
Fraction restant à consolider	49 45								
	1,158,669,753 78								

DÉVELOPPEMENT DES RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

D'APRÈS L'ORIGINE DE LA RÉSERVE CONSOLIDÉE.

RENTES D'OÙ PROVENAIT la réserve.	RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.
Rentes 5 p. 0/0	(B) 15,074,972f	29,266,692	44,341,664f
Rentes 4 1/2 p. 0/0	81,812	220,753	302,565
Rentes 4 p. 0/0	137,636	544,471	682,107
Rentes 3 p. 0/0	"	2,953,076	2,953,076
	15,294,420	32,984,992	48,279,412

(B) Ces rentes ont été remises à la caisse d'amortissement pendant les années ci-après :

Année 1835	4,758,080f
Année 1840	6,089,710
Année 1841	4,227,182
	15,074,972

Tableau général des rachats de la Caisse d'amortissement, jusqu'au 1er janvier 1850.

FONDS RACHETÉS.		RACHATS EFFECTUÉS. Du 1er juin 1816 au 1er juillet 1833.	DU 1er JUILLET 1833 AU 31 DÉCEMBRE 1849. Du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1849.	Pendant l'année 1849.	TOTAL.	TOTAL au 1er janvier 1850	OBSERVATIONS.
1° Fonds employés aux rachats.	Rentes 5 p. 0/0	734,042,001f 05c	685,449f 03c	"	685,449f 03c	734,727,450f 08c	Les divers résultats ci-contre sont développés, par année, dans le tableau qui se trouve aux pages suivantes, où l'on fait connaître en même temps les rentes annulées et les rentes transférées à la caisse d'amortissement, ainsi que le cours moyen auquel les rachats ont eu lieu.
	— 4 1/2 p. 0/0	2,050,956 06	852,859 41	"	852,859 41	2,903,815 47	
	— 4 p. 0/0	7,737,877 06	10,318,021 70	"	10,318,021 70	18,055,898 76	
	— 3 p. 0/0	513,564,829 91	364,222,095 84	"	364,222,095 84	877,786,925 75	
		1,257,395,664 08	376,078,425 98	"	376,078,425 98	1,633,474,090 06	
2° Rentes rachetées.	Rentes 5 p. 0/0	44,506,780 00	34,198 00	"	34,198 00	44,540,978 00	
	— 4 1/2 p. 0/0	99,996 00	38,370 00	"	38,370 00	138,366 00	
	— 4 p. 0/0	363,036 00	452,537 00	"	452,537 00	815,573 00	
	— 3 p. 0/0	21,412,012 00	14,043,771 00	"	14,043,771 00	35,455,783 00	
		66,381,824 00	14,568,876 00	"	14,568,876 00	80,950,700 00	
3° Capital nominal des rentes rachetées	Rentes 5 p. 0/0	890,135,600 00	683,960 00	"	683,960 00	890,819,560 00	
	— 4 1/2 p. 0/0	2,222,132 00	852,666 00	"	852,666 00	3,074,798 00	
	— 4 p. 0/0	9,075,900 00	11,313,425 00	"	11,313,425 00	20,389,325 00	
	— 3 p. 0/0	713,733,733 00	468,125,700 00	"	468,125,700 00	1,181,859,433 00	
		1,615,167,365 00	480,975,751 00	"	480,975,751 00	2,096,143,116 00	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement, par année, des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1850.

RENTES 5 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1816	1,782,765f	35,655,300f	20,439,724f 42c	57f 33c
—— 1817	3,322,114	66,442,280	43,084,946 66	64 85
—— 1818	3,675,642	73,512,840	51,832,333 85	70 51
—— 1819	4,854,776	97,095,520	67,094,882 00	69 10
—— 1820	4,871,085	97,421,700	73,583,386 69	75 53
—— 1821	4,541,262	90,825,240	77,603,426 45	85 44
—— 1822	4,496,321	89,926,420	80,836,284 53	89 89
—— 1823	4,368,056	87,361,120	75,839,022 22	86 81
—— 1824	3,864,222	77,284,440	77,928,109 49	100 83
—— 1825	1,293,864	25,877,280	26,671,963 24	103 07
—— 1826	"	"	"	"
—— 1827	"	"	"	"
—— 1828	"	"	"	"
—— 1829	"	"	"	"
—— 1830	868,142	17,362,840	16,249,434 61	93 59
—— 1831	3,156,807	63,136,140	56,530,523 15	89 54
—— 1832	3,213,555	64,271,100	62,352,055 86	97 10
—— 1833 (6 premiers mois)	198,169	3,963,380	3,995,907 88	100 80
	44,506,780	890,135,600	734,042,001 05	
—— 1833 (6 derniers mois)	34,198	683,960	685,440 03	100 51
—— 1834	"	"	"	"
—— 1835	"	"	"	"
—— 1836	"	"	"	"
—— 1837	"	"	"	"
—— 1838	"	"	"	"
—— 1839	"	"	"	"
—— 1840	"	"	"	"
—— 1841	"	"	"	"
—— 1842	"	"	"	"
—— 1843	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"
—— 1847	"	"	"	"
—— 1848	"	"	"	"
—— 1849	"	"	"	"
	44,540,978	890,819,560	734,727,450 08	

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissem^t, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissem^t, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1828	5,527f	122,822f	"	"	121,818f 54c	99f 18c
—— 1829	"	"	"	"	"	"
—— 1830	1,541	34,244	4,463f	99,178f 00c	120,618 91	90 30
—— 1831	"	"	24,204	537,866 00	443,974 29	82 54
—— 1832	"	"	26,811	595,800 00	533,069 55	89 37
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	37,450	832,222 00	831,474 77	99 91
	7,068	157,066	92,928	2,065,066 00	2,050,956 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	11,859	263,533 00	263,468 36	99 97
—— 1834	"	"	15,226	338,355 00	339,100 14	100 22
—— 1835	"	"	4,730	105,111 00	106,116 73	100 95
—— 1836	"	"	"	"	"	"
—— 1837	"	"	1,465	32,556 00	32,756 74	100 61
—— 1838	"	"	"	"	"	"
—— 1839	"	"	"	"	"	"
—— 1840	"	"	5,090	113,111 00	111,417 44	98 50
—— 1841	"	"	"	"	"	"
—— 1842	"	"	"	"	"	"
—— 1843	"	"	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"	"	"
—— 1847	"	"	"	"	"	"
—— 1848	"	"	"	"	"	"
—— 1849	"	"	"	"	"	"
	7,068	157,066	131,298	2,917,732 00	2,903,815 47	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Suite du *Développement, par année, des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1850.*

RENTES 4 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1830	9,740f	243,500f	65,315f	1,632,875f	1,678,922f 16c	89f 48c
—— 1831	"	"	87,093	2,177,325	1,625,091 10	74 64
—— 1832	"	"	83,654	2,091,350	1,703,518 47	81 47
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	117,234	2,930,850	2,730,345 33	93 15
	9,740	243,500	353,296	8,832,400	7,737,877 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	38,359	958,975	878,905 89	91 65
—— 1834	"	"	52,557	1,313,925	1,221,639 22	92 97
—— 1835	"	"	51,861	1,296,525	1,271,917 76	98 10
—— 1836	"	"	28,435	710,875	707,483 35	99 52
—— 1837	"	"	45,374	1,134,350	1,133,352 77	99 91
—— 1838	"	"	630	15,750	15,946 14	101 25
—— 1839	"	"	"	"	"	"
—— 1840	"	"	31,336	783,400	747,870 97	95 46
—— 1841	"	"	80,371	2,009,275	1,990,867 55	99 09
—— 1842	"	"	6,876	171,900	173,883 25	101 15
—— 1843	"	"	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"	"	"
—— 1847	"	"	42,534	1,063,350	1,066,007 70	100 39
—— 1848	"	"	74,204	1,855,100	1,110,147 10	66 92
—— 1849	"	"	"	"	"	"
	9,740	243,500	805,833	20,145,825	18,055,898 76	
Développements des rachats de l'année 1849. (Néant.) — Janvier	"	"	"	"	"	"
Février	"	"	"	"	"	"
Mars	"	"	"	"	"	"
Avril	"	"	"	"	"	"
Mai	"	"	"	"	"	"
Juin	"	"	"	"	"	"
Juillet	"	"	"	"	"	"
Août	"	"	"	"	"	"
Septembre	"	"	"	"	"	"
Octobre	"	"	"	"	"	"
Novembre	"	"	"	"	"	"
Décembre	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"

RENTES 3 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Antérieurement au 21 juin 1825	"	"	433,097f	14,436,567f	10,819,374f 01c	71f 51c
Du 22 juin 1825 au 31 décembre 1825	1,702,525f	56,750,833f	"	"	40,083,249 72	71 51
Année 1826	3,508,701	116,956,700	"	"	77,709,481 70	66 64
—— 1827	3,303,540	110,118,000	"	"	77,538,617 35	70 41
—— 1828	3,242,483	108,082,767	"	"	77,382,901 71	71 60
—— 1829	2,907,829	96,927,633	"	"	77,509,912 30	79 97
—— 1830	1,338,208	44,606,933	1,030,990	34,366,333	61,606,036 17	78 01
—— 1831	"	"	1,312,787	43,759,566	26,204,698 41	59 88
—— 1832	"	"	1,096,132	36,537,733	24,924,108 95	68 22
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	1,535,720	51,190,667	39,786,449 59	77 71
	16,003,286	533,442,866	5,408,726	180,290,866	513,564,829 91	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	494,868	16,495,600	12,463,221 18	75 55
—— 1834	"	"	668,664	22,288,800	17,199,583 43	77 16
—— 1835	"	"	671,690	22,389,667	17,871,350 32	79 82
—— 1836	"	"	693,566	23,118,867	18,554,189 77	80 25
—— 1837	"	"	727,948	24,264,933	19,276,031 12	79 44
—— 1838	"	"	745,816	24,860,533	20,016,341 47	80 51
—— 1839	"	"	775,885	25,862,834	20,781,654 37	80 35
—— 1840	"	"	806,354	26,878,467	21,569,382 28	80 25
—— 1841	"	"	861,980	38,732,667	22,424,338 10	78 04
—— 1842	"	"	948,237	31,607,900	25,248,580 80	79 87
—— 1843	"	"	968,692	32,289,733	26,215,623 45	81 05
—— 1844	"	"	986 505	32,883,500	27,193,680 85	82 70
—— 1845	"	"	1,090,194	36,339,800	30,592,642 95	84 27
—— 1846	"	"	1,144,584	38,152,800	31,761,047 20	83 33
—— 1847	"	"	1,280,163	42,672,100	32,970,243 70	77 29
—— 1848	"	"	1,178,625	39,287,500	20,084,184 85	54 16
—— 1849	"	"	"	"	"	"
	16,003,286	533,442,866	19,452,497	658,416,567	877,786,925 75	
Développements des rachats de l'année 1849. (Néant.) — Janvier	"	"	"	"	"	"
Février	"	"	"	"	"	"
Mars	"	"	"	"	"	"
Avril	"	"	"	"	"	"
Mai	"	"	"	"	"	"
Juin	"	"	"	"	"	"
Juillet	"	"	"	"	"	"
Août	"	"	"	"	"	"
Septembre	"	"	"	"	"	"
Octobre	"	"	"	"	"	"
Novembre	"	"	"	"	"	"
Décembre	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau du Cours moyen des Rentes à divers taux, d'après les Bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1849.

RENTES 5 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE. — ANNÉES.	COURS MOYEN.
Année 1814	62f 43c
—— 1815	63 41
—— 1816	59 25
—— 1817	63 90
—— 1818	70 65
—— 1819	68 34
—— 1820	75 08
—— 1821	83 73
—— 1822	89 64
—— 1823	85 02
—— 1824	100 50
—— 1825	99 44
—— 1826	98 24
—— 1827	101 14
—— 1828	104 76
—— 1829	108 65
—— 1830	98 97
—— 1831	89 40
—— 1832	97 00
—— 1833	102 82
—— 1834	105 58
—— 1835	108 27
—— 1836	107 77
—— 1837	108 68
—— 1838	109 66
—— 1839	111 01
—— 1840	111 80
—— 1841	114 04
—— 1842	119 00
—— 1843	121 30
—— 1844	121 65
—— 1845	119 95
—— 1846	120 77
—— 1847	116 88
—— 1848	77 04
—— 1849	86 10

DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1848. — ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
22 septembre 1848	Janvier	75f 34c
	Février	79 96
	Mars	84 63
22 mars 1849	Mars	84 69
	Avril	88 51
	Mai	85 75
	Juin	84 43
	Juillet	87 77
	Août	89 08
	Septembre	90 90
22 septembre 1849	Septembre	89 30
	Octobre	87 92
	Novembre	89 23
	Décembre	91 39
Cours moyen de l'année 1849		86 10

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

ANNÉES.	COURS MOYEN.
Année 1825	102 42
—— 1826	93 17
—— 1827	91 60
—— 1828	97 05
—— 1829	103 13
—— 1830	100 30
—— 1831	81 00
—— 1832	89 38
—— 1833	99 55
—— 1834	100 32
—— 1835	101 44
—— 1836	102 91
—— 1837	102 28
—— 1838	105 46
—— 1839	105 62
—— 1840	104 15
—— 1841	103 09
—— 1842	106 88
—— 1843	108 65
—— 1844	112 20
—— 1845	113 94
—— 1846	112 11
—— 1847	105 82
—— 1848	71 60
—— 1849	76 70

ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
22 septembre 1848	Janvier	66 00
	Février	70 00
	Mars	"
22 mars 1849	Mars	"
	Avril	77 50
	Mai	76 25
	Juin	77 00
	Juillet	79 88
	Août	79 42
	Septembre	80 00
22 septembre 1849	Septembre	79 12
	Octobre	77 50
	Novembre	78 58
	Décembre	80 34
Cours moyen de l'année 1849		76 70

RENTES 4 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE. — ANNÉES.	COURS MOYEN.
Année 1830	91 96f
—— 1831	74 71
—— 1832	81 50
—— 1833	92 36
—— 1834	93 16
—— 1835	98 14
—— 1836	100 82
—— 1837	100 18
—— 1838	102 61
—— 1839	101 99
—— 1840	101 51
—— 1841	99 37
—— 1842	102 12
—— 1843	103 63
—— 1844	106 05
—— 1845	108 55
—— 1846	106 67
—— 1847	101 29
—— 1848	61 80
—— 1849	67 85

DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1848. — ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
22 septembre 1848	Janvier	58f 25c
	Février	64 10
	Mars	"
22 mars 1849	Mars	66 50
	Avril	67 00
	Mai	68 30
	Juin	69 98
	Juillet	69 19
	Août	70 45
	Septembre	70 00
22 septembre 1849	Septembre	70 00
	Octobre	68 95
	Novembre	69 71
	Décembre	71 48
Cours moyen de l'année 1849		67 85

RENTES 3 p. 0/0.

ANNÉES.	COURS MOYEN.
Année 1825	68 62
—— 1826	67 11
—— 1827	69 92
—— 1828	71 43
—— 1829	80 05
—— 1830	70 78
—— 1831	60 59
—— 1832	68 30
—— 1833	76 33
—— 1834	77 94
—— 1835	79 86
—— 1836	80 29
—— 1837	79 48
—— 1838	80 60
—— 1839	80 90
—— 1840	78 79
—— 1841	78 02
—— 1842	80 09
—— 1843	81 05
—— 1844	82 70
—— 1845	84 20
—— 1846	83 19
—— 1847	77 31
—— 1848	49 80
—— 1849	53 65

ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
22 décembre 1848	Janvier	45 54
	Février	48 49
	Mars	53 41
	Avril	56 50
	Mai	54 76
	Juin	52 56
22 juin 1849	Juin	52 58
	Juillet	53 55
	Août	54 24
	Septembre	56 06
	Octobre	55 64
	Novembre	56 63
	Décembre	56 55
22 décembre 1849	Décembre	56 50
Cours moyen de l'année 1849		53 65

COMPTE

DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX

ET TRAVAUX DIVERS.

NOTE

Sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

Différentes lois spéciales, et principalement celles des 5 août 1821 et 14 août 1822, ont autorisé le Gouvernement à emprunter à des compagnies soumissionnaires et à la caisse des dépôts et consignations les fonds nécessaires pour subvenir, soit à la construction ou à l'achèvement de plusieurs ponts et canaux, soit aux travaux d'amélioration à exécuter dans divers ports.

Le tableau publié au compte de l'année 1838, pages 412 à 433, a fait connaître la date des lois qui ont autorisé ces emprunts, le nom des soumissionnaires avec lesquels ils ont été contractés, leur montant, les travaux qui les ont motivés, les époques des versements effectués au trésor public, et les conditions diverses stipulées pour chacun d'eux, relativement aux intérêts, aux primes, aux concessions de droits spéciaux et à l'amortissement.

Il résulte de ce tableau, dont les résultats sont invariables, et que, par conséquent, il n'y avait pas lieu de reproduire ultérieurement dans le Compte général des finances, que les emprunts se partagent en six catégories, sous le rapport du mode adopté pour leur amortissement :

1° Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités (ponts de Bordeaux, de Libourne et de Laval).	3,700,000f 00c
2° Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs, jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté (port du Havre).....	2,800,000 00
3° Emprunts remboursables au moyen, 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget, pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités (ports de Boulogne et de Rouen).....	2,490,000 00
4° Emprunts remboursables au moyen d'une annuité fixe servie à la charge du budget de l'État pendant un nombre déterminé d'années, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement (navigation de l'Isle).....	2,500,000 00
A REPORTER.....	11,490,000 00

Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

REPORT		11,490,000f 00c
5° Emprunts dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par les départements ou les villes (portion de l'emprunt du port de Dunkerque à amortir par la ville et par le département du Nord)		392,000 00
TOTAL des emprunts auxquels divers modes particuliers d'amortissement ont été appliqués		11,882,000 00
6° Emprunts dont le trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital :		
Ponts de Bergerac, de Montrejeau et de Pensaguel	4,850,000f 00c	
Canaux du Rhône au Rhin, de la Somme, des Ardennes, de Bourgogne, d'Arles, de Bretagne, du Nivernais, de Berry, et canal latéral à la Loire	123,100,000 00	
Navigation de l'Oise et du Tarn	3,800,000 00	
Ports de Dunkerque et de Granville	2,148,000 00	
		133,898,000 00
MONTANT TOTAL des emprunts effectués		145,780,000 00

Le versement de ces emprunts a eu lieu pendant les années indiquées ci-après :

ANNÉES 1818	250,000f	REPORT	119,836,753f
—— 1819	525,000	ANNÉES 1830	9,832,833
—— 1820	1,675,000	—— 1831	6,871,219
—— 1821	3,453,333	—— 1832	6,034,154
—— 1822	11,018,037	—— 1833	560,041
—— 1823	16,619,391	—— 1834	440,000
—— 1824	15,647,492	—— 1835	880,000
—— 1825	16,880,706	—— 1836	590,000
—— 1826	16,329,773	—— 1837	430,000
—— 1827	15,121,266	—— 1838	100,000
—— 1828	11,745,111	—— 1839	205,000
—— 1829	10,571,644		145,780,000
A REPORTER	119,836,753		

Sur les emprunts que le trésor doit rembourser matériellement, ci		133,898,000f 00c
il a été amorti, savoir :		
Antérieurement au 1er janvier 1849	41,074,650f 70c	44,459,653 22
Pendant l'année 1849	3,385,002 52	
et, au 1er janvier 1850, il restait à amortir		89,438,346 78

Le temps probable qui doit s'écouler, à partir de la même époque, pour compléter l'amortissement de ces emprunts, varie selon les conditions propres à chacun d'eux; cependant on peut résumer de la manière suivante les indications données à cet égard dans le tableau précité du compte de 1838 :

de 10 à 14 ans 1/2, pour	8,710,907f 01c
de 17 à 20 ans, pour	80,727,439 67
TOTAL	89,438,346 78

Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

Les charges qui sont résultées, pour les budgets, des diverses conditions stipulées par les traités en faveur des prêteurs, sont celles dont on va présenter le détail; mais, en les examinant, il importe de ne pas perdre de vue l'observation reproduite annuellement au compte général des finances sur les améliorations résultant, pour le trésor, des grands travaux d'utilité publique exécutés au moyen des emprunts spéciaux dont il s'agit. Ces emprunts n'ont point été consommés improductivement, comme ceux que l'État s'est trouvé dans la nécessité, à plusieurs époques, de contracter en rentes, et à des conditions souvent très-onéreuses. Les canaux, les ponts subsistent et constituent un immense capital; ils sont une source féconde de prospérité pour le pays, d'abord par les revenus directs qu'ils procurent au trésor, et ensuite par les avantages indirects qui en résultent pour l'État et pour les particuliers, tels que l'abaissement du prix des transports, l'augmentation de la valeur des propriétés et de la matière imposable, l'accroissement des droits de mutation et de succession, etc. Il serait impossible, au reste, d'apprécier en chiffres la plus-value de ressources dont on aurait à tenir compte pour ces diverses causes, si l'on pouvait, dans un même document, rapprocher les recettes et les dépenses qui ont été la conséquence des emprunts et des travaux : on doit, en conséquence, se borner à énoncer ici celui des termes de ce tableau général, qui se forme de la dépense à laquelle les budgets ont eu à subvenir pour assurer le service annuel de la dette contractée par le trésor.

	DÉPENSES EFFECTUÉES		
	antérieurement au 1er janvier 1849.	pendant l'année 1849.	TOTAL.
1° *Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.*			
Intérêts et primes	160,193,974f 16c	5,575,297f 47c	165,769,271f 63c
2° *Emprunts contractés à des conditions diverses.*			
Annuités fixes tenant lieu d'intérêts, de primes, etc	6,938,376 76	"	6,938,376 76
Remboursement de droits spéciaux de tonnage, etc	5,798,690 78	"	5,798,690 78
Insuffisance de droits de péage	2,883,873 95	"	2,883,873 95
	175,814,915 65	5,575,297 47	181,390,213 12

Les payements ordonnancés sur les budgets, à titre d'amortissement des emprunts et mentionnés d'autre part, ne sont pas compris dans les charges ci-dessus, parce que leur effet est de libérer le trésor public et non de constituer pour lui une dépense réelle.

On se réfère, au surplus, aux explications données page 411 du compte des finances de l'année 1838, sur les causes de l'impossibilité où l'administration se trouve de faire connaître, en une seule expression, un taux fixe d'intérêts servant à déterminer, en définitive, la dépense annuelle qui pèse sur le trésor pour le service des emprunts spéciaux formant l'objet du présent compte.

COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau présentant la classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	CONDITIONS des emprunts. — Pages du compte de 1838.	MONTANT DES EMPRUNTS, par emprunt.	MONTANT DES EMPRUNTS, par catégorie.	OBSERVATIONS.
EMPRUNTS DONT LE TRÉSOR S'EST ENGAGÉ À REMBOURSER MATÉRIELLEMENT LE CAPITAL.					
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt que le trésor a prise à sa charge)	Caisse des dépôts et consignations	415	1,548,000f		
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	Balguerie et compagnie.	415	2,900,000		
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	Urbain-Sartoris et compagnie	417	1,800,000		
Pont de Pensaguel	*Idem*	419	150,000		
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	419	10,000,000		
Canaux de la Somme et de Manicamp	Urbain-Sartoris et Cie.	421	6,600,000		
Canal des Ardennes	(Compagnie dite des	421	8,000,000		
Navigation de l'Oise	*Trois-Canaux.*)	423	3,000,000	133,898,000f	
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et Cie.	425	25,000,000		
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	425	5,500,000		
Canaux de Bretagne	André-Cottier et Cie.	427	36,000,000		
Canal du Nivernais	(Compagnie dite des	427	8,000,000		
Canal du Berry	*Quatre-Canaux.*)	429	12,000,000		
Canal latéral à la Loire		429	12,000,000		
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	431	800,000		
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	431	600,000		
EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES.					
Pont de Bordeaux (1)	Balguerie et compagnie	413	2,000,000f		
Pont de Libourne (1)	*Idem*	413	1,500,000		
Pont de Laval (1)	Dubois-Fresnay et Cie.	417	200,000		
Grands travaux du port du Havre (2)	Homberg et compagnie	431	2,800,000		
Travaux d'amélioration du port de Boulogne (3)	Caisse des dépôts et consignations	433	1,650,000		
Travaux de perfectionnement à exécuter au port et aux quais de Rouen (3)	Barbet et compagnie. Caisse des dépôts et consignations	433	840,000	11,882,000f	
Navigation de l'Isle (4)	Froidefond de Bellisle et compagnie	423	2,500,000		
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt mise à la charge du département et de la ville) (5)	Caisse des dépôts et consignations	415	392,000		
				145,780,000	

(1) Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités.

(2) Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté.

(3) Emprunts remboursables au moyen, 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités.

(4) Emprunt remboursable au moyen d'une annuité fixe, servie à la charge du budget de l'État pendant un nombre d'années déterminé, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement.

(5) Emprunt dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par le département et par la ville.

Situation, au 1er janvier 1850, des Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	SOMMES AMORTIES.	SOMMES restant À AMORTIR au 1er janvier 1849.	TEMPS PROBABLE restant à courir pour compléter l'amortissement.
PONTS.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac, de Coëmont	Balguerie et compagnie.	2,900,000	2,900,000 00	"	Terminé.
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey, de Souillac	Urbain Sartoris	1,800,000	1,800,000 00	"	*Idem.*
Pont de Pensaguel	*Idem*	150,000	150,000 00	"	*Idem.*
CANAUX.					
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	10,000,000	4,757,541 57	5,242,458 43	10 ans.
Canaux de la Somme et de Manicamp	*Idem*	6,600,000	1,203,155 77	5,396,844 23	20 ans.
Canal des Ardennes	*Idem*	8,000,000	1,458,370 62	6,541,629 38	*Idem.*
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	6,637,418 28	18,362,581 72	18 ans 1/2.
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	5,500,000	2,031,551 42	3,468,448 58	14 ans 1/2.
Canaux de Bretagne	André Cottier et compagnie	36,000,000	10,029,282 00	25,970,718 00	17 ans.
Canal du Nivernais	*Idem*	8,000,000	2,781,417 00	5,218,583 00	16 ans.
Canal du Berry	*Idem*	12,000,000	3,857,029 00	8,142,971 00	*Idem.*
Canal latéral à la Loire	*Idem*	12,000,000	3,800,706 00	8,199,294 00	17 ans.
PORTS.					
Port de Dunkerque	Caisse des dépôts et consignations	1,548,000	1,548,000 00	"	Terminé.
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	600,000	600,000 00	"	*Idem.*
TRAVAUX DE NAVIGATION.					
Navigation de l'Oise	Urbain Sartoris et compagnie	3,000,000	546,888 96	2,453,111 04	20 ans.
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	800,000	358,292 60	441,707 40	16 ans.
		133,898,000	44,459,653 22	89,438,346 78	

Suite du COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau des charges supportées par les budgets, jusqu'au 1er janvier 1850, pour les Emprunts applicables aux Ponts, Canaux et Travaux divers.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	DATES DES LOIS qui ont autorisé les emprunts.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	CHARGES DES EMPRUNTS. EMPRUNTS À REMBOURSER MATÉRIELLEMENT PAR LE TRÉSOR. — Intérêts et primes.	EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES. Payements d'annuités fixes tenant lieu d'intérêts de primes et d'amortissement.	Remboursement de produits de droits de tonnage ou de navigation concédés aux compagnies.	Payements pour insuffisance de droits de péage.	TOTAL PAR EMPRUNT.	OBSERVATIONS.
PONTS.									
Pont de Bordeaux	10 avril 1818.	Balguerie et compagnie	2,000,000f	"	"	"	199,475f 99c	199,475f 99c	(A) Emprunts pour lesquels le trésor a soldé, en totalité, la dépense qui était à sa charge.
Pont de Libourne	13 mai 1818.	*Idem*	1,500,000	"	"	"	2,601,444 59	(A) 2,601,444 59	
Pont de Laval	5 août 1821.	Dubois-Fresnay et compagnie	200,000	(B) 15,597f 03c	"	"	82,953 37	(A) 98,550 40	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	*Idem.*	Balguerie et compagnie	2,900,000	3,436,387 43	"	"	"	(A) 3,436,387 43	
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	*Idem.*	Urbain Sartoris et compagnie	1,800,000	2,249,797 29	"	"	"	(A) 2,249,797 29	(B) Payements d'intérêts, faits à la compagnie, en 1822 et 1823, avant l'établissement du péage.
Pont de Pensaguel	*Idem.*	*Idem*	150,000	180,515 40	"	"	"	(A) 180,515 40	
CANAUX.									
Canal du Rhône au Rhin	6 août 1821.	Humann et compagnie	10,000,000	15,274,228 43	"	"	"	15,274,228 43	
Canal de la Somme et de Manicamp	*Idem.*	Urbain-Sartoris et compagnie	6,600,000	10,297,344 23	"	"	"	10,297,344 23	
Canal des Ardennes	*Idem.*	*Idem*	8,000,000	13,361,629 38	"	"	"	13,361,629 38	
Canal de Bourgogne	14 août 1822.	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	27,789,950 12	"	"	"	27,789,950 12	
Canal d'Arles à Bouc	*Idem.*	Odier et compagnie	5,500,000	6,449,348 58	"	"	"	6,449,348 58	
Canaux de Bretagne	*Idem.*	André Cottier et compagnie	36,000,000	43,661,118 00	"	"	"	43,661,118 00	
Canal du Nivernais	*Idem.*	*Idem*	8,000,000	9,544,983 00	"	"	"	9,544,983 00	
Canal du Berry	*Idem.*	*Idem*	12,000,000	14,218,571 00	"	"	"	14,218,571 00	
Canal latéral à la Loire	*Idem.*	*Idem*	12,000,000	13,887,494 00	"	"	"	13,887,494 00	
PORTS.									
Port de Dunkerque	20 juin 1821.	Caisse des dépôts et consignations	1,940,000	707,636 10	"	"	"	(A) 707,636 10	
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	29 juillet 1829.	*Idem*	600,000	"	"	"	"	(C) "	(C) Cet emprunt n'a mis aucune dépense à la charge des budgets, attendu qu'il n'a donné lieu, de la part du trésor, qu'à l'amortissement de la somme prêtée, les intérêts ayant été payés par la ville de Granville.
Travaux du port et des quais de Rouen	31 mai 1831.	Barbet et comp. et Caisse des dépôts et consig.	840,000	"	212,968f 75c	538,747f 96c	"	(A) 751,716 71	
Grands travaux du port du Havre	28 juin 1829.	Homberg et compagnie	2,800,000	"	"	4,607,944 97	"	(A) 4,607,944 97	
Travaux d'amélioration du port de Boulogne	28 juin 1829 et 30 juin 1835.	Caisse des dépôts et consignations	1,650,000	(D) 131,398 26	1,287,908 01	651,997 85	"	(A) 2,071,304 12	(D) Payements d'intérêts, faits à la compagnie, de 1830 à 1834, pendant la durée des versements du premier emprunt.
TRAVAUX DE NAVIGATION.									
Navigation de l'Isle	6 août 1821.	Froidefond de Bellisle et compagnie	2,500,000	"	5,437,500 00	"	"	(A) 5,437,500 00	
Navigation de l'Oise	*Idem.*	Urbain Sartoris et compagnie	3,000,000	3,956,861 04	"	"	"	3,956,861 04	
Navigation du Tarn	14 août 1822.	Caisse des dépôts et consignations	800,000	706,412 35	"	"	"	706,412 35	
			145,780,000	165,769,271 63	6,938,376 76	5,798,690 78	2,883,873 95	181,390,213 12	
					15,620,941f 49c				

COMPTE

DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE

POUR L'ANNÉE 1849.

NOTE

Sur le compte des cautionnements en numéraire pour l'année 1849.

Le compte des capitaux de cautionnements en présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement pendant cette période. Il fait connaître les capitaux de cautionnements restant dus par l'État, ceux qui ont été reçus ou remboursés pendant l'année, l'indication des classes de titulaires des emplois, et, enfin, la situation du trésor, au 1er janvier 1850, relativement au solde dont il demeure débiteur.

Les capitaux de cautionnements versés en numéraire au trésor pendant l'année 1849 sont de	14,832,653f 40c
Les remboursements montent à	18,373,480 81
Remboursememts excédant les recettes	3,540,827 41
Les capitaux qui restaient dus au 1er janvier 1849 s'élevaient à	237,871,023 38
Par conséquent le trésor demeure débiteur, au 1er janvier 1850, envers les titulaires de cautionnements, de la somme totale de	234,330,195 97

SAVOIR :

Ministère de la justice	28,470	Parties.	65,768,247f 00c
——— de l'instruction publique	78	.....	600,334 00
——— de l'intérieur	559	.....	2,682,259 83
——— de l'agriculture et du commerce	959	.....	7,257,785 22
——— de la guerre	463	.....	2,939,771 34
——— de la marine	70	.....	1,204,027 00
——— des finances	27,533	.....	153,485,409 13
——— divers	118	.....	392,362 45
	58,250		234,330,195 97

La situation du trésor, quant à la dette que ce service a mise à sa charge, se résume ainsi qu'il suit :

Note sur le Compte des Cautionnements en numéraire.

Les cautionnements restant inscrits au 1er avril 1814, et dont les fonds ont été employés aux dépenses générales de l'État pendant la période qui se termine à cette époque, s'élèvent à	152,975,907f 62c
Ceux qui ont été versés au trésor en exécution des lois des 28 avril 1816 et 23 juillet 1820, et dont les budgets des mêmes années ont profité à titre de ressources extraordinaires, montent à	65,122,000 00
TOTAL des fonds de cautionnements portés en recette aux budgets	218,097,907 62
Et, enfin, compensées entre elles pour obtenir l'excédant de la recette ou de la dépense, les opérations auxquelles ont donné lieu, depuis la loi du 28 avril 1816, les créations et les suppressions d'emplois, les augmentations ou les réductions dans les fixations primitives des cautionnements et les mutations de titulaires, font ressortir au compte spécial qui sert à les constater, et sur l'emploi duquel il a été donné dans le compte de l'année 1838, page 460, des explications auxquelles on pourra utilement se reporter, un solde créditeur de	16,232,288 35
TOTAL ÉGAL au montant des cautionnements inscrits sur les livres du trésor à l'époque du 1er janvier 1850	234,330,195 97

Le compte des finances a compris, pour les années 1839 et antérieures, un tableau présentant la situation des capitaux de cautionnements originairement inscrits au crédit de titulaires français dans les départements séparés. Cette situation n'étant pas susceptible d'éprouver de changements, on a cru pouvoir s'abstenir de la reproduire dans les comptes ; elle se trouve page 533 de celui de 1839.

COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE

Situation, au 1er janvier 1850, des Capitaux de Cautionnements.

MINISTÈRES auxquels ressortissent les emplois et classes des titulaires.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1849.		RECETTE DE L'ANNÉE 1849. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			DÉPENSES DE L'ANNÉE 1849. (*Suppressions d'emplois, réduction dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			CAPITAUX dus au 1er janvier 1850.		RÉSULTAT, par classe de titulaires, du mouvement de l'année 1849.				OBSERVATIONS.
	Nombre de parties.	Sommes.	Recettes effectives en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Nombre de parties.	Sommes.	Nombre de parties. Augmentation.	Nombre de parties. Diminution.	Sommes. Excédant de recette.	Sommes. Excédant de dépense.	
Ministère de la justice.															
Avocats au conseil d'État et à la cour de cassation	61	427,000f 00c	7,000f 00c	"	7,000f 00c	7,000f 00c	"	7,000f 00c	61	427,000f 00c	"	"	"	"	
Avoués	3,523	10,487,909 54	421,000 00	"	421,000 00	397,600 00	"	397,600 00	3,538	10,511,309 54	15	"	23,400f 00c	"	
Commissaires-priseurs	470	4,502,543 27	285,200 00	"	285,200 00	208,043 27	"	208,043 27	480	4,579,700 00	10	"	77,156 73	"	
Gardes du commerce	11	66,000 00	"	"	"	6,000 00	"	6,000 00	10	60,000 00	"	1	"	6,000f 00c	
Greffiers des cours d'appel, des tribunaux civils et de commerce	632	2,713,455 14	152,500 00	"	152,500 00	102,500 00	"	102,500 00	644	2,763,455 14	12	"	50,000 00	"	
Greffiers des justices de paix	3,069	4,434,073 91	258,800 00	"	258,800 00	224,600 00	1,200f 00c	225,800 00	2,995	4,467,073 91	"	74	33,000 00	"	
Greffiers des tribunaux de police	106	329,075 00	14,250 00	"	14,250 00	8,400 00	"	8,400 00	109	334,925 00	3	"	5,850 00	"	
Huissiers	9,671	7,778,585 31	396,424 79	1,200f 00c	397,624 79	369,439 33	"	369,439 33	9,717	7,806,770 77	46	"	28,185 46	"	
Notaires	10,982	34,571,088 53	1,800,700 00	"	1,800,700 00	1,553,775 89	"	1,553,775 89	10,912	34,818,012 64	"	70	246,924 11	"	
Ministère de l'instruction publique.															
Agents comptables et préposés divers	65	582,460 00	62,540 00	34,000 00	96,540 00	44,666 00	34,000 00	78,666 00	78	600,334 00	13	"	17,874 00	"	
Ministère de l'intérieur.															
Journaux ou écrits périodiques	456	5,635,778 85	781,700 00	109,000 00	890,700 00	3,735,219 02	109,000 00	3,844,219 02	559	2,682,259 83	103	"	"	2,953,519 02	
Ministère de l'agriculture et du commerce.															
Agents de change et courtiers de commerce dans les départements et courtiers à Paris	952	7,150,650 22	462,900 00	"	462,900 00	355,765 00	"	355,765 00	959	7,257,785 22	7	"	107,135 00	"	
Ministère de la guerre.															
Agents comptables et préposés divers	453	3,093,348 15	120,020 00	163,200 00	283,220 00	273,596 81	163,200 00	436,796 81	463	2,939,771 34	10	"	"	153,576 81	
Ministère de la marine.															
Agents comptables et préposés divers	51	869,526 00	53,000 00	48,000 00	101,000 00	34,666 00	63,000 00	97,666 00	50	872,860 00	"	1	3,334 00	"	
Préposés divers et officiers ministériels dans les colonies	20	346,250 00	"	15,000 00	15,000 00	30,083 00	"	30,083 00	20	331,167 00	"	"	"	15,083 00	
A reporter	30,522	82,987,743 92	4,816,034 79	370,400 00	5,186,434 79	7,351,354 32	370,400 00	7,721,754 32	30,595	80,452,424 39	219	146	592,859 30	3,128,178 83	

Suite du COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

Suite de la *Situation, au 1er janvier 1850, des Capitaux de Cautionnements.*

MINISTÈRES auxquels ressortissent les emplois et classes des titulaires.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1849.		RECETTE DE L'ANNÉE 1849. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			DEPENSES DE L'ANNÉE 1849. (*Suppressions d'emplois, réductions dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			CAPITAUX dus au 1er janvier 1850.		RÉSULTAT, par classe de titulaires, du mouvement de l'année 1849.				OBSERVATIONS.
	Nombre de parties.	Sommes.	Recettes effectives en numéraire.	Application à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Nombre de parties.	Sommes.	Nombre de parties. Augmentation.	Nombre de parties. Diminution.	Sommes. Excédant de recette.	Sommes. Excédant de dépense.	
Report	30,522	82,987,743f 92c	4,816,034f 79c	370,400f 00c	5,186,434f 79c	7,351,354f 32c	370,400f 00c	7,721,754f 32c	30,595	80,452,424f 39c	219	146	592,859f 30c	3,128,178f 83c	
Ministère des Finances.															
Agents de change à Paris	62	7,750,000 00	625,000 00	"	625,000 00	625,000 00	"	625,000 00	62	7,750,000 00	"	"	"	"	
Caissier payeur central et caissiers divers	2	400,000 00	"	"	"	"	"	"	2	400,000 00	"	"	"	"	
Contributions indirectes et tabacs	4,976	19,694,679 32	1,104,640 60	"	1,104,640 60	2,120,147 22	"	2,120,147 22	4,857	18,679,172 70	"	119	"	1,015,506 62	
Douanes (préposés de l'administration des)	1,340	2,774,362 84	231,633 00	"	231,633 00	397,368 00	"	397,368 00	1,135	2,608,627 84	"	205	"	165,735 00	
Enregistrement (préposés de l'administration de l')	3,898	17,846,746 03	1,218,321 00	"	1,218,321 00	762,245 20	"	762,245 20	3,892	18,302,821 83	"	6	456,075 80	"	
Octrois	2,046	1,981,578 08	213,024 90	45,780 00	258,804 90	307,222 78	45,780 00	353,002 78	3,309	1,887,380 20	1,263	"	"	94,197 88	
Payeurs du trésor dans les départements	116	3,608,564 92	491,933 00	259,067 00	751,000 00	317,955 37	234,667 00	552,622 37	124	3,806,942 55	8	"	198,377 63	"	
Percepteurs et receveurs communaux	10,611	49,137,954 68	3,901,271 02	1,543,126 50	5,444,397 52	2,351,444 78	1,629,226 50	3,980,671 28	10,531	50,601,680 92	"	80	1,463,726 24	"	
Postes (préposés de l'administration des)	3,214	5,216,603 66	474,081 11	"	474,081 11	395,489 64	"	395,489 64	3,231	5,295,195 13	17	"	78,591 47	"	
Receveurs généraux des finances	91	28,431,847 83	761,361 98	882,371 00	1,643,732 98	2,356,794 45	576,795 00	2,933,589 45	92	27,141,991 36	1	"	"	1,289,856 47	
Receveurs particuliers des finances	287	17,660,929 65	961,352 00	692,536 00	1,653,888 00	1,366,809 05	936,412 00	2,303,221 05	302	17,011,596 60	15	"	"	649,333 05	
Ministères divers.															
Agents comptables et préposés divers	123	380,012 45	34,000 00	"	34,000 00	21,650 00	"	21,650 00	118	392,362 45	"	5	12,350 00	"	
	57,288	237,871,023 38	14,832,653 40	3,793,280 50	18,625,933 90	18,373,480 81	3,793,280 50	22,166,761 31	58,250	234,330,195 97	1,523	561	2,801,980 44	6,342,807 85	
											962		3,540,827f 41c		

Situation, au 1er janvier 1850, des Fonds de cautionnements compris dans le passif de la situation de l'Administration des finances.

Solde dont le trésor était débiteur au 1er janvier 1849. (Voir le compte des finances de l'année 1848, page 526.)		19,773,115f 76c
Opérations de l'année 1849 (A). Recettes	14,832,653f 40c	
Opérations de l'année 1849. Remboursements	18,373,480 81	
Excédant des dépenses pendant l'année 1849. (Voir page 178.)	3,540,827 41	3,540,827 41
Solde débiteur du trésor au 1er janvier 1850. (Voir page 381.)		16,232,288 35

(A) Ce chiffre comprend un cautionnement de 1,800 francs qui ne figure pas en recette au compte de trésorerie, ni dans la situation générale des finances, attendu que le receveur général du département des Vosges en a effectué à tort le remboursement par réduction sur ses recouvrements de l'année 1849. La réintégration en a été prescrite, mais elle n'a pu avoir lieu que pendant l'année 1850, et elle produira dans les comptes de cette dernière année une différence inverse à celle qui vient d'être signalée.

EN NUMÉRAIRE.

Cautionnements de Caisse.

Noms des cautionnés.	Appellations et noms des communes (ou sections de communes) intéressées.	Nature des cautionnements.	Montant des cautionnements.	CAPITAUX DÉPOSÉS au 1er janvier 1890. Numéros des polices.	Sommes.	RÉSULTAT. Pertes et vingtièmes de l'année 1890. Nombre de polices. Sommes. Sommes de recouvrement. Excédant de dépenses.	OBSERVATIONS.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	

COMPTE

DES RENTES VIAGÈRES

POUR L'ANNÉE 1849.

NOTE

Sur le compte des rentes viagères pour l'année 1849.

Le compte des rentes viagères présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement durant cette période, de chaque classe de rentes de cette nature, suivant qu'elles ont été constituées sur une, deux, trois ou quatre têtes.

Les rentes viagères qui figurent encore aujourd'hui sur les livres de la dette inscrite sont les restes des emprunts qui ont été contractés dans cette nature de dette pendant les dernières années du XVIIIe siècle.

Le tableau placé ci-après a pour objet de faire connaître les rétablissements des parties qui, ayant négligé de réclamer le payement de leurs arrérages, ont été relevées de la déchéance qu'elles avaient encourue; les mutations effectuées entre les différentes classes par suite de décès, et qui, sans libérer définitivement l'État, ont eu pour effet de réduire le nombre des rentiers au profit desquels il doit successivement servir les arrérages, et enfin les extinctions absolues produites par les décès applicables aux rentes qui n'ont été instituées ou qui ne reposent plus que sur une seule tête.

La dette viagère du trésor s'élevait, au 1er janvier 1849 (voir page 531 du compte de 1848), à	2,123,527^f
Pendant l'année 1849, et indépendamment des mutations de classes par suite de décès, partages, successions, etc., dont le résultat se balance, les rentes viagères se sont accrues de rétablissements au profit de titulaires présumés décédés, et qui ont justifié de leur existence, de	3,192
	2,126,719
Elles ont été réduites pendant la même année, et par suite d'extinctions résultant de décès notifiés ou présumés, de	127,619
et s'élevent, à l'époque du 1er janvier 1850, à	1,999,100

SAVOIR :

1re classe sur 1 tête	6,495	parties	1,557,926^f
2e —— sur 2 têtes	2,448	——	404,606
3e —— sur 3 têtes	127	——	24,768
4e —— sur 4 têtes	49	——	11,800
	9,119	——	1,999,100

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

Situation, au 1er janvier 1850, des Rentes inscrites.

CLASSES.	SITUATION au 1er janvier 1849.	MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1849. AUGMENTATIONS. Rétablissements. (a)	Mutations de classes par suite de décès. (b)	Mutations résultant de partages, successions et autres causes. (c)	TOTAUX.	DIMINUTIONS. Extinctions résultant de décès notifiés ou présumés. (d)	Mutations de classes par suite de décès. (e)	Mutations résultant de partages, successions et autres causes. (f)	TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1850.	OBSERVATIONS.
					MONTANT DES RENTES.						
1re classe, sur 1 tête	1,659,601	2,488	3,160	7,261	12,909	107,323	"	7,261	114,584	1,557,926	
2e *idem*.. sur 2 têtes	424,785	624	"	310	934	17,643	3,160	310	21,113	404,606	
3e *idem*.. sur 3 têtes	27,271	"	"	"	"	2,503	"	"	2,503	24,768	
4e *idem*.. sur 4 têtes	11,870	80	"	"	80	150	"	"	150	11,800	
	2,123,527	3,192	3,160	7,571	13,923	127,619	3,160	7,571	138,350	1,999,100	
			10,731				10,731				
					NOMBRE DE PARTIES.						
1re classe, sur 1 tête	6,962	23	18	22	63	489	"	41	530	6,495	
2e *idem*.. sur 2 têtes	2,595	8	"	2	10	135	20	2	157	2,448	
3e *idem*.. sur 3 têtes	133	"	"	"	"	6	"	"	6	127	
4e *idem*.. sur 4 têtes	50	1	"	"	1	2	"	"	2	49	
	9,740	32	18	24	74	632	20	43	695	9,119	
			42				63				

(*a*) Rétablissement, sur les états de payement, de rentes dont les arrérages avaient cessé d'être réclamés pendant trois années consécutives, et qui, aux termes du décret du 8 ventôse an XIII, ont été rejetées du grand-livre comme éteintes, et portées au compte des extinctions présumées. Ces rétablissements sont toujours l'objet d'un examen approfondi et de décisions spéciales.

(*b*) Cette colonne comprend les rentes qui passent, à la mort d'une ou plusieurs têtes sur lesquelles elles reposent, à celles des classes qui sont composées du nombre de têtes survivantes, sans qu'il résulte de cette opération un accroissement de la dette; seulement cette dette ne repose plus que sur un nombre réduit de rentiers vivants.

(*c*) Dans cette colonne figurent les mutations résultant de partages, successions et autres causes qui, en changeant la personne du rentier ayant droit à la jouissance, ne changent pas la nature de la rente, puisque aucune extinction n'est survenue dans les têtes sur lesquelles cette jouissance repose. Le nombre des mutations par décès est inférieur à celui des mutations résultant de partages, successions et autres causes : il faut remarquer que dans ces dernières se trouvent compris les transferts de propriété qui sont opérés par des ventes, bien que cette nature de rente soit moins succeptible de transfert que les rentes perpétuelles; cependant celles qui sont assises sur plusieurs têtes, et notamment les rentes génevoises, offrent encore à des vieillards des chances de durée plus grande que celles de leur vie : de là la multiplicité des ventes, lesquelles, jointes aux divisions par succession ou réunion dans une même main d'une rente viagère possédée par plusieurs, viennent rendre cette nature de mutation plus multipliée que celles qui arrivent par décès, en observant que les parties ne notifient souvent le décès que lorsque celui de la dernière tête est arrivé.

Toutes les extinctions de la quatrième classe ne forment pas une augmentation du nombre des parties de la troisième, et successivement jusqu'à la classe de rentes sur une seule tête. La plupart des rentiers viagers négligent de faire connaître les décès à mesure qu'ils ont lieu, et les lois des 24 frimaire an VI et 22 floréal an VII ne les obligent à présenter que le certificat de vie de l'une des têtes sur lesquelles la rente est assise; le trésor peut ne connaître en conséquence tous les décès que lorsque la dernière tête vient à décéder. L'extinction totale au profit du trésor peut donc aussi s'appliquer à une rente encore inscrite sur deux, trois ou quatre têtes; ces diverses circonstances rendent difficile de suivre avec une précision rigoureuse le mouvement de chaque classe. Celui qu'indique le tableau ci-dessus n'offre que le résultat des notifications de décès parvenues à la connaissance du trésor. Il faut observer néanmoins qu'il ne peut y avoir aucun préjudice pour l'État, puisque le trésor demeure débiteur de la rente tant qu'il reste une tête vivante, et qu'au moment du décès de la dernière le rentier ne pourrait plus, qu'à l'aide d'un faux, en toucher les arrérages.

(*d*) Les extinctions qui sont portées dans cette colonne se divisent comme il suit :

Extinctions définitives résultant de décès notifiés	98,336f
Extinctions présumées. (*En exécution du décret du 8 ventôse an XIII, mentionné ci-contre.*)	29,283
SOMME ÉGALE	127,619

(*e*) Colonne correspondant à celle (*b*).

(*f*) *Idem*..... (*c*).

COMPTE

DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR

POUR L'ANNÉE 1849.

NOTE

Sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.

Le présent compte fait connaître les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds généraux du budget, les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés et leur situation, les nouvelles pensions liquidées et inscrites, et enfin celles qui ont été éteintes pour cause de décès.

Les crédits ouverts depuis 1817 pour l'inscription des pensions tant civiles que militaires, et que l'on reproduit dans le présent compte afin de présenter l'ensemble des opérations qui ont eu lieu depuis le nouveau régime consacré par la loi du 25 mars 1817 pour cette nature de dette, s'élevaient, au 1er janvier 1849, à la somme de..... 109,207,797f

Les mouvements que ces crédits ont éprouvés, pendant l'année 1849, sont ceux qui suivent:

Crédits alloués pour l'inscription des pensions militaires:

Loi du 8 août 1847..... 1,500,000

110,707,797

A DÉDUIRE:

Réductions pour cause d'extinctions sur les crédits précédemment accordés pour les pensions de la pairie, les pensions ecclésiastiques et les pensions de donataires, ci..... 163,770

Reste pour le montant des crédits à rapprocher du résultat des mouvements que les pensions de toute nature ont présentés pendant l'année 1849, et qui sont expliqués ci-après..... 110,544,027

Sur cette somme, les pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1849 s'élevaient (voir page 538 du compte de 1848) à..... 107,403,402f

et celles dont l'inscription a eu lieu pendant l'année 1849, déduction faite des pensions annulées, sont de..... 1,606,736

ENSEMBLE..... 109,010,138 ci 109,010,138

Crédits d'inscription restant disponibles au 1er janvier 1850, savoir:

Pensions civiles..... 1,533,591f
Pensions militaires..... 298 } 1,533,889

Les pensions de toute nature inscrites sur les livres du trésor, au 1er janvier 1849, montaient (voir page 540 du compte de 1848) à..... 44,512,506

A REPORTER..... 44,512,506

Note sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.

REPORT			44,512,506f

Elles ont été diminuées pendant l'année 1849, principalement par l'excédant des extinctions sur les nouvelles concessions, et pour diverses autres causes qui varient suivant la classe des pensions, d'une somme de 1,015,513 francs, savoir:

Excédants de décroissements :

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	54,000	1,081,250f	
——— ecclésiastiques	93,790		
——— militaires	904,030		
——— de donataires	15,980		
——— à titre de récompenses nationales	13,450		
Excédants d'accroissements.			
Pensions civiles		65,737	
RESTE en diminution		1,015,513	ci 1,015,513

Les charges du trésor pour les pensions de toute nature s'élèvent, au 1er janvier 1850, à 43,496,993

SAVOIR :

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	43	parties	457,000f
——— civiles	2,003	.....	1,466,409
——— ecclésiastiques	1,702	.....	378,539
——— militaires	83,440	.....	39,663,718
——— de donataires	2,674	.....	1,192,627
——— pour récompenses nationales	774	.....	338,700
TOTAUX	90,636		43,496,993

D'après la situation qui précède des crédits d'inscription de pensions, il résulterait de ces inscriptions, pour l'année 1849, que cette nature de dette aurait éprouvé un accroissement de.. 1,606,736f
Tandis que, d'après les termes que l'on vient de rapprocher pour déterminer la situation des pensions inscrites, ces pensions présentent, pendant la même période, une diminution de 1,015,513

DIFFÉRENCE apparente entre les deux situations 2,622,249

Cette différence s'explique ainsi:

Dans le compte de l'emploi des crédits d'inscription ne sont pas compris les mouvements qu'ont éprouvés les pensions militaires ou à titre de récompenses nationales inscrites pour des causes qui n'affectent pas ces mêmes crédits, c'est-à-dire les réversions et réunions de pensions et le montant de celles éteintes après jouissance par les titulaires, savoir:

Décroissements	2,638,071f
A déduire, accroissements	15,822
RÉSULTAT PAREIL	2,622,249

COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Situation, au 1er janvier 1850, des Crédits accordés pour l'inscription des pensions.

NATURE DES PENSIONS et DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	LOIS QUI ONT OUVERT les crédits.	SITUATION DES CRÉDITS — Crédits accordés antérieurement au 1er janvier 1849.	SITUATION DES CRÉDITS — pendant l'année 1848. Augmentation.	SITUATION DES CRÉDITS — pendant l'année 1848. Diminution.	SITUATION DES CRÉDITS — Montant des crédits au 1er janvier 1850.	SITUATION DES INSCRIPTIONS. — Pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1849.	SITUATION DES INSCRIPTIONS. — Opérations pendant 1849. Pensions inscrites.	SITUATION DES INSCRIPTIONS. — Opérations pendant 1849. Pensions annulées.	SITUATION DES INSCRIPTIONS. — Pensions imputées sur les crédits au 1er janvier 1850.	RESTE DISPONIBLE sur les crédits au 1er janvier 1850.	OBSERVATIONS.
PENSIONS DE LA PAIRIE ET DE L'ANCIEN SÉNAT.											
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que la loi a fixées	28 mai 1829	511,000f	"	54,000f	457,000f	511,000f	"	54,000f	457,000f	"	(a) Les crédits affectés aux pensions de cette nature n'étant pas déterminés par les lois, les modifications que ces crédits éprouvent résultent des pensions inscrites ou annulées pendant l'année.
PENSIONS CIVILES.											
Crédit permanent de 3,000,000, réduit, en 1818, à 2,450,000f et augmenté, depuis 1819, des 20/20 des 550,000 francs accordés temporairement aux fonds de retenue des ministères et administrations	25 mars 1817 (*art. 30.*) 15 mai 1818 (*art. 17.*)	3,000,000	"	"	3,000,000	1,400,672	160,470f	94,733	1,466,309	1,533,591f	
PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.											
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que les lois ont fixées	Diverses lois	472,329	"	93,790	378,539	472,329	"	93,790	378,539	"	
PENSIONS MILITAIRES.											
Crédits de 1847 et années antérieures	Diverses lois	100,317,611	"	"	100,317,611	100,317,611	"	"	100,317,611	"	
Crédits de 1848	Loi du 8 août 1847 Décret du 3 mai 1848	2,900,000	"	"	2,900,000	2,694,933	216,013	11,244	2,899,702	298	
Crédits de 1849	Loi du 19 mai 1849	"	1,500,000f	"	1,500,000	"	1,541,580	41,580	1,500,000	"	
		103,217,611	1,500,000	"	104,717,611	103,012,544	1,757,593	52,824	104,717,313	298	
PENSIONS DE DONATAIRES.											
Crédit indéterminé : les nouvelles concessions résultent de réversibilités dont les conditions sont réglées par la loi	26 juillet 1821	1,208,607	"	15,980	1,192,627	1,208,607	42,242	58,222	1,192,627	"	
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.											
Crédits spéciaux	13 décembre 1830 (*art. 7.*) 24 novembre 1831 (*art. 1er*) 5 avril 1833	700,650	"	"	700,650	700,650	"	"	700,650	"	
	21 avril 1833 20 juin 1836	53,850	"	"	53,850	53,850	"	"	53,850	"	
	26 avril 1833	26,750	"	"	26,750	26,750	"	"	26,750	"	
	15 juin 1836	17,000	"	"	17,000	17,000	"	"	17,000	"	
		798,250	"	"	798,250	798,250	"	"	798,250	"	

RÉCAPITULATION.

Nature des pensions	Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	511,000	"	54,000	457,000	511,000	"	54,000	457,000	"
	——— civiles	3,000,000	"	"	3,000,000	1,400,672	160,470	94,733	1,466,309	1,533,591
	——— ecclésiastiques	472,329	"	93,790	378,539	472,329	"	93,790	378,539	"
	——— militaires	103,217,611	1,500,000	"	104,717,611	103,012,544	1,757,593	52,824	104,717,313	298
	——— de donataires	1,208,607	"	15,980	1,192,627	1,208,607	42,242	58,222	1,192,627	"
	——— pour récompenses nationales	798,250	"	"	798,250	798,250	"	"	798,250	"
		109,207,797	1,500,000	163,770	110,544,027	107,403,402	1,960,305	353,569	109,010,038	1,533,889
			1,336,230f				1,606,736f			

SUITE DU COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Situation, au 1er janvier 1850, des Pensions inscrites.

NATURE DES PENSIONS.	SITUATION au 1er janvier 1849.	OPÉRATIONS PENDANT L'ANNÉE 1849. ACCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS TOTAL.	DÉCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1850.	NOMBRE DE PARTIES. SITUATION au 1er janvier 1849.	MOUVEMENTS pendant l'année 1849. Accroissements.	MOUVEMENTS pendant l'année 1849. Décroissements.	SITUATION au 1er janvier 1850.
Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	511,000f	"	"	"	54,000f	"	54,000f	457,000f	48	"	5	43
Pensions civiles	1,400,672	160,470f	"	160,470f	94,733	"	94,733	1,466,409	2,040	120	157	2,003
Pensions ecclésiastiques	472,329	"	"	"	93,790	"	93,790	378,539	2,135	"	433	1,702
PENSIONS MILITAIRES.												
Militaires	36,634,729	1,527,793	14,102f	1,541,895	52,824	2,390,236f	2,443,060	35,733,564	73,129	2,067	4,922	70,274
Vétérans	61,955	"	1,047	1,047	"	3,923	3,923	59,079	236	4	18	222
Veuves et orphelins	3,871,064	229,800	173	229,973	"	229,962	229,962	3,871,075	13,036	763	855	12,944
	40,567,748	1,757,593	15,322	1,772,915	52,824	2,624,121	2,676,945	39,663,718	86,401	2,834	5,795	83,440
Pensions de donataires	1,208,607	42,242	"	42,242	58,222	"	58,222	1,192,627	2,694	102	122	2,674
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.												
Pensionnaires de juillet 1830 et juin 1832	349,400	"	500	500	"	13,200	13,200	336,700	796	2	32	766
Vainqueurs de la Bastille	2,750	"	"	"	"	750	750	2,000	11	"	3	8
	352,150	"	500	500	"	13,950	13,950	338,700	807	2	35	774

RÉCAPITULATION.

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	511,000f	"	"	"	54,000f	"	54,000f	457,000f	48	"	5	43
—— civiles	1,400,672	160,470f	"	160,470f	94,733	"	94,733	1,466,409	2,040	120	157	2,003
—— ecclésiastiques	472,329	"	"	"	93,790	"	93,790	378,539	2,135	"	433	1,702
—— militaires	40,567,748	1,757,593	15,322f	1,772,915	52,824	2,624,121f	2,676,945	39,663,718	86,401	2,834	5,795	83,440
—— de donataires	1,208,607	42,242	"	42,242	58,222	"	58,222	1,192,627	2,694	102	122	2,674
—— pour récompenses nationales	352,150	"	500	500	"	13,950	13,950	338,700	807	2	35	774
	44,512,506	1,960,305	15,822	1,976,127	353,569	2,638,071	2,991,640	43,496,993	94,125	3,058	6,547	90,636
	Diminution : 1,015,513f									Diminution : 2,489		

OBSERVATIONS.

MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.

PENSIONS DE LA PAIRIE.

PENSIONS CIVILES.

160,470 nouvelles concessions.

PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.

PENSIONS MILITAIRES.

1,772,915 :
- 1,746,055 nouvelles concessions.
- 3,113 concessions antérieures à 1817.
- 8,425 secours à des orphelins.
- 14,102 rétablissements.
- 1,047 réversions.
- 173 réunions.

PENSIONS DE DONATAIRES.

42,242 :
- 375 rétablissements.
- 34,575 réversions.
- 1,167 divisions.
- 6,125 réunions.

PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.

500 rétablissements.

MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.

PENSIONS DE LA PAIRIE.

- 54,000 décès notifiés.

PENSIONS CIVILES. 94,733 :
- 91,982 décès notifiés.
- 894 décès présumés. (*Art. 9 de l'arrêté du 15 floréal an XI.*)
- 1,857 rejets par suite de concessions plus fortes.

PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES. 93,790 :
- 87,951 décès notifiés.
- 5,839 décès présumés.

PENSIONS MILITAIRES. 2,676,945 :
- 2,593,121 décès notifiés.
- 38,728 décès présumés. (*Arrêté précité du 15 floréal an XI.*)
- 37,163 rejets par suite de concessions plus fortes.
- 300 condamnations à des peines infamantes. (*Article 6 de la loi du 11 avril 1831.*)
- 7,225 secours éteints à la vingt et unième année des titulaires.
- 173 réunions.
- 235 doubles emplois.

PENSIONS DE DONATAIRES. 58,222 :
- 51,068 décès notifiés.
- 2,250 décès présumés.
- 1,167 divisions.
- 3,737 réunions.

PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES. 13,950 :
- 8,500 décès notifiés.
- 1,950 décès présumés. (*Arrêté précité.*)
- 3,500 secours éteints à la dix-huitième année des titulaires.

D'après la situation des crédits d'inscription (voir le tableau précédent), les pensions imputées sur les crédits jusqu'au 1er janvier 1850 s'élèvent à 109,010,038f
D'après le présent tableau, les pensions restant encore inscrites à la même époque ne s'élèvent qu'à 43,496,993

DIFFÉRENCE en plus au tableau des crédits d'inscription 65,513,045

Cette différence représente les pensions éteintes pour cause de décès des titulaires ou rejetées pour divers motifs, et dont l'annulation n'a pas dû faire retour aux crédits sur lesquels ces pensions avaient été originairement et régulièrement imputées, savoir :

Pensions militaires	65,079,295f
Pensions pour récompenses nationales	433,750
SOMME ÉGALE	65,513,045

COMPTE D'APUREMENT

DES

DÉPENSES DES EXERCICES CLOS,

AU 1er JANVIER 1850.

NOTE

Sur le Compte d'apurement des dépenses des Exercices clos.

Objet du compte.

Les comptes des finances rendus depuis l'année 1829 ont expliqué les mesures successivement prises par l'administration et les assemblées législatives, pour assurer l'apurement régulier des dépenses restées à payer sur le budget de chaque exercice, à l'époque de son règlement législatif. Le régime qui doit être désormais suivi pour cet apurement a été définitivement consacré par les articles 9 et 10 de la loi du 29 janvier 1831 et par les articles 8, 9 et 10 de celle du 23 mai 1834; et il a été depuis complété par le paragraphe 6 du chapitre IX de l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement sur la comptabilité publique. On croit inutile de reproduire l'ensemble de ces dispositions, dont le texte se trouve d'ailleurs page 387 du compte des finances de l'année 1838.

On se borne, en conséquence, à résumer, dans la présente note, les opérations relatives aux exercices dont l'apurement a dû faire l'objet du compte à rendre à l'Assemblée nationale pour l'année 1849, c'est-à-dire ceux de 1845, 1846, 1847 et 1848.

Les tableaux de la présente section du compte des finances sont divisés seulement par exercice et par ministère. Pour les détails par chapitre, il est nécessaire de se reporter aux comptes rendus par chaque département ministériel.

On les fait précéder d'un état général qui présente l'ensemble des opérations constatées pendant l'année 1849, et qui sert de base au compte spécial à produire à la Cour des comptes, en exécution de l'article 115 de l'ordonnance du 31 mai 1838.

Ces opérations sont celles qui suivent :

Résumé des opérations de l'année 1849.

1° Nouvelles créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels aux restes à payer des exercices ci-après :

Exercice 1844 (Droits au profit de créanciers résidant hors du territoire européen)	5,497f 01c	827,018f 17c
——— 1845	79,706 30	
——— 1846	587,792 07	
——— 1847	154,022 79	

2° Créances de l'exercice 1848 restées à payer à la clôture de cet exercice, ci. 10,933,370 90

3° Payements effectués sur le budget de l'exercice 1849 pour solder les créances des exercices suivants :

Exercice 1844. (Payements sur les créances ci-dessus mentionnées)	2,997f 01c	3,388,406f 94c
——— 1845	212,674 70	
——— 1846	873,017 91	
——— 1847	1,805,646 85	
——— 1848	494,070 47	

Note sur le Compte des dépenses des exercices clos.

4° Créances de l'exercice 1845 éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne peuvent plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires 1,109,746f 77c

Situation des exercices au 1er janvier 1850.

Le tableau expositif des opérations constatées pendant l'année 1849 est suivi de ceux qui résument et rapprochent les différents termes de la situation au 1er janvier 1850, des exercices 1845, 1846, 1847 et 1848, dont l'apurement devait faire l'objet du présent compte.

Cette situation est celle que l'on va faire connaître :

Exercice 1845.

Exercice 1845. — Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1849, le terme de sa prescription quinquennale. Le compte en est publié pour la dernière fois, et les créances qui pourraient être encore à solder jusqu'au 31 décembre 1850, époque à laquelle il se trouvera définitivement forclos, seront ordonnancées en vertu de crédits spéciaux, et classées dans les écritures des ministres, comme *dépenses des exercices périmés.*

Les dépenses qui étaient réellement à payer, à l'époque de la clôture dudit exercice, s'élevaient à..... 4,977,133f 16c

De nouvelles créances liquidées depuis, et admises en vertu de crédits additionnels régulièrement ouverts aux ministres, ont augmenté ce reste à payer de..... 597,146 53

et l'ont ainsi porté à..... 5,574,279 69

Les payements effectués en atténuation de ces créances, et qui ont eu lieu sur les fonds des budgets des exercices 1846, 1847, 1848 et 1849, se sont élevés à.. 4,464,532 92

Le surplus représente les créances qui demeurent éteintes pour cause de déchéance, ci..... 1,109,746 77

Exercice 1846.

Exercice 1846. — L'apurement de cet exercice doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1850.

Lors de son règlement définitif, il présentait un reste à payer de..... 5,308,710f 74c
qui s'est accru, pour de nouvelles créances constatées à la charge du trésor, de... 799,712 54

Ensemble..... 6,108,423 28

Sur ce reliquat, il a été payé par imputation sur les budgets des exercices 1847, 1848 et 1849..... 5,048,787 08

Et, au 1er janvier 1850, les créances restant à solder ne sont plus que de.... 1,059,636 20

Note sur le Compte des dépenses des exercices clos.

Exercice 1847. — Deux années sont encore nécessaires pour compléter l'apurement de cet exercice, qui ne cessera de figurer dans la comptabilité des ministères qu'au 1er janvier 1852. Exercice 1847.

A l'époque où le compte définitif en a été rendu, le reste à payer était de..... 4,265,177f 13c

Mais de nouvelles créances, tardivement réclamées, ont ajouté à la dette du trésor une somme de..... 154,022 79

En sorte que les payements à faire, pour solder les dépenses de l'exercice, montaient réellement à..... 4,419,199 92

Ceux que les ministres ont ordonnancés sur les budgets des exercices 1848 et 1849 ne s'élevant qu'à..... 2,352,656 45

il reste à imputer sur les ressources des budgets des exercices suivants, sauf la portion de ces créances dont le trésor pourra demeurer exonéré pour cause de forclusion définitive..... 2,066,543 47

Exercice 1848. — Cet exercice a atteint le terme de sa clôture législative, le 31 octobre 1849, et le trésor restait alors débiteur, envers les créanciers des services constatés, d'une somme de..... 10,933,370f 90c Exercice 1848.

qui a été réduite, par des payements faits, depuis cette époque, sur les voies et moyens du budget de l'exercice 1849, de..... 494,070 47

En sorte qu'elle ne s'élève plus, au 31 décembre 1849, qu'à..... 10,439,300 43

La prescription de cinq ans n'expirera, pour cet exercice, qu'à la fin de l'année 1853.

Les créances restant à solder au 31 décembre 1849, sur les exercices qui se trouvaient en cours d'apurement à cette époque, s'élèvent à 13,565,480 fr. 10 cent., savoir : Créances restant à solder au 1er janvier 1850.

Exercice 1846.....	1,059,636f 20c	13,565,480f 10c
——— 1847.....	2,066,543 47	
——— 1848.....	10,439,300 43	

COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

État général des opérations constatées pendant l'année 1849 pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement.

MINISTÈRES	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, ouverts par les décrets, lois ou arrêtés rendus pendant l'année 1849 (a).					CRÉANCES de l'exercice 1848 restées à payer à l'époque de la clôture de cet exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur l'exercice 1849. (Chapitre spécial des exercices clos.)						CRÉANCES de l'exercice 1845 éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
	Exercice 1844.	Exercice 1845.	Exercice 1846.	Exercice 1847.	TOTAL.		Exercice 1844.	Exercice 1845.	Exercice 1846.	Exercice 1847.	Exercice 1848.	TOTAL.		
SERVICE ORDINAIRE.														
Justice	"	"	"	"	"	36,285f 60c	"	"	562f 50c	1,913f 49c	"	2,475f 99c	4,436f 15c	(a) Ces crédits sont développés par exercice et par ministère dans les pages suivantes.
Affaires étrangères	5,497f 01c	3,115f 97c	23,767f 22c	"	32,380f 20c	46,260 22	2,997f 01c	3,949f 80c	24,022 22	20,640 50	"	51,609 53	5,804 50	
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	"	"	"	"	"	103,848 33	"	15 00	27,497 65	72,367 69	"	99,880 34	1,304 53	
Instruction publique et cultes. — des cultes	"	100 00	66,978 59	"	67,078 59	236,727 23	"	1,875 51	65,649 59	232,251 85	"	299,776 95	21,316 37	
Intérieur	"	6,048 56	22,705 24	3,162f 20c	31,916 00	564,816 45	"	13,202 95	30,220 98	66,867 33	"	110,291 26	7,042 72	
Agriculture et commerce	"	"	"	787 81	787 81	54,117 42	"	150 00	2,138 08	5,268 33	"	7,556 41	6,175 29	
Travaux publics	"	8,058 79	14,319 69	50,372 88	72,751 36	404,308 24	"	17,798 05	69,805 55	174,609 44	197,370f 49c	459,583 53	36,332 67	
Guerre	"	26,465 64	68,957 82	"	95,423 46	6,013,912 93	"	19,677 73	70,953 94	527,758 84	"	618,390 51	42,486 80	
Marine	"	29,090 58	358,550 87	76,957 67	464,599 12	497,533 65	"	39,870 37	292,647 49	91,341 28	"	423,859 14	378,822 65	
Finances	"	6,826 76	32,512 64	22,742 23	62,081 63	2,657,789 21	"	101,900 20	246,810 45	405,573 72	296,699 98	1,050,984 35	581,490 80	
	5,497 01	79,706 30	587,792 07	154,022 79	827,018 17	10,615,599 28	2,997 01	198,439 61	830,308 45	1,598,592 47	494,070 47	3,124,408 01	1,085,212 48	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.														
Travaux publics	"	"	"	"	"	293,532 69	"	14,235 09	42,709 46	207,054 38	"	263,998 93	24,534 29	
Guerre	"	"	"	"	"	23,827 14	"	"	"	"	"	"	"	
Marine	"	"	"	"	"	411 79	"	"	"	"	"	"	"	
	5,497 01	79,706 30	587,792 07	154,022 79	827,018 17	10,933,370 90	2,997 01	212,674 70	873,017 91	1,805,646 85	494,070 47	3,388,406 94	1,109,746 77	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DEPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1845. (Loi de règlement du 20 juillet 1848.)

Situation définitive, au 1er janvier 1850, époque à partir de laquelle cet exercice, ayant atteint sa période quinquennale, cessera de figurer dans la comptabilité des ministères.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient À PAYER à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES ADMISES EN VERTU DE CRÉDITS ADDITIONNELS aux restes à payer, par le décret du 16 septembre 1848.	par la loi du 27 nov. 1848.	par divers arrêtés rendus pendant l'année 1848.	par des lois ou arrêtés rendus pendant l'année 1849.	CRÉANCES QUI RESTAIENT réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES COURANTS. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1846.	Exercice 1847.	Exercice 1848.	Exercice 1849.	TOTAL.	CRÉANCES ÉTEINTES pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.													
Justice	5,373f 93c	"	"	"	"	5,373f 93c	"	793f 35c	144f 43c	"	937f 78c	4,436f 15c	(A) Arrêté du 12 octobre 1848.
Affaires étrangères	204,060 95	32,674f 10c	"	"	3,115f 97c	239,851 02	"	4,570 57	225,526 15	3,949f 80c	234,046 52	5,804 50	(B) Arrêté du 21 octobre 1848.
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	19,995 06	"	"	"	"	19,995 06	"	18,576 53	99 00	15 00	18,690 53	1,304 53	(C) Loi du 1er août 1849. (D) Loi du 10 janvier 1849.
Instruction publique et cultes. — des cultes	140,366 43	29,053 08	45,192f00	"	100 00 (D)	214,711 51	"	104,075 80	87,443 83	1,875 51	193,395 14	21,316 37	(E) Loi du 11 août 1849 ..... 4,192f 96c; Loi du 3 décembre 1849 ..... 1,855 60 — 6,048f 56c
Intérieur	116,426 74	943 00	"	8,923f 89c (A)	6,048 56 (E)	132,342 19	"	69,999 26	42,097 26	13,202 95	125,299 47	7,042 72	(F) Loi du 16 mars 1849 ..... 7,319 43; Loi du 26 novembre 1849 ..... 739 36 — 8,058 79
Agriculture et commerce	27,679 12	2,222 85	"	1,151 44 (B)	"	31,053 41	"	6,599 33	18,128 79	150 00	24,878 12	6,175 29	(G) Loi du 30 mars 1849.
Travaux publics	153,073 54	57,839 16	"	"	8,058 79 (F)	218,971 49	"	104,870 46	59,970 31	17,798 05	182,638 82	36,332 67	(H) Loi du 9 février 1849 ..... 25,402 12; Loi du 10 août 1849 ..... 3,688 46 — 29,090 58
Guerre	1,356,878 10	36,886 22	"	"	26,465 64 (G)	1,420,229 96	"	1,274,178 00	83,887 43	19,677 73	1,377,743 16	42,486 80	(I) Arrêté du 24 janvier 1849 ..... 2,573 72; Loi du 2 novembre 1849 ..... 5 13; Loi du 4 décembre 1849 ..... 4,247 91 — 6,826 76
Marine	653,295 06	269,260 88	"	"	29,090 58 (H)	951,646 52	"	278,675 53	254,277 97	39,870 37	572,823 87	378,822 65	
Finances	1,962,517 29	33,293 61	"	"	6,826 76 (I)	2,002,637 66	544,073f 20c	531,725 56	243,447 90	101,900 20	1,421,146 86	581,490 80	
	4,639,666 22	462,172 90	45,192 00	10,075 33	79,706 30	5,236,812 75	544,073 20	2,394,064 39	1,015,023 07	198,439 61	4,151,600 27	1,085,212 48	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.													
Travaux publics	337,466 94	"	"	"	"	337,466 94	"	258,057 52	40,640 04	14,235 09	312,932 65	24,534 29	
	4,977,133 16	462,172 90	45,192 00	10 075 33	79,706 30	5,574,279 69	544,073 20	2,652,121 91	1,055,663 11	212,674 70	4,464,532 92	1,109,746 77	
		597,146 53											

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1846. (Loi de règlement du 8 décembre 1848.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1850.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par la loi du 27 novembre 1848.	par divers arrêtés rendus pendant l'année 1848.	par des lois et arrêtés rendus pendant l'année 1849.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1847.	Exercice 1848.	Exercice 1849.	TOTAL.	RESTE à payer au 1er janvier 1850.
SERVICE ORDINAIRE.										
Justice	7,592f 07c	"	"	"	7,592f 07c	"	1,608f 24c	562f 50c	2,170f 74c	5,421f 33c
Affaires étrangères	56,651 34	"	"	(D) 23,767f 22c	80,418 56	"	50,712 58	24,022 22	74,734 80	5,683 76
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	77,141 87	"	"	"	77,141 87	"	37,506 61	27,497 65	65,004 26	12,137 61
Instruction publique et cultes. — des cultes	173,780 65	26,023f 23c	(A) 24,862f 71c	(E) 66,978 59	291,645 18	"	186,128 03	65,649 59	251,777 62	39,867 56
Intérieur	117,236 34	"	(B) 160,019 00	(F) 22,705 24	299,960 58	"	222,605 92	30,220 98	252,826 90	47,133 68
Agriculture et commerce	54,451 09	"	(C) 1,015 53	"	55,466 62	"	48,238 07	2,138 08	50,376 15	5,090 47
Travaux publics	179,681 36	"	"	(G) 14,319 69	194,001 05	"	102,109 13	69,805 55	171,914 68	22,086 37
Guerre	2,297,522 83	"	"	(H) 68,957 82	2,366,480 65	"	2,244,296 41	70,953 94	2,315,250 35	51,230 30
Marine	131,079 28	"	"	(I) 358,550 87	489,630 15	"	92,551 92	292,647 49	385,199 41	104,430 74
Finances	1,829,568 17	"	"	(K) 32,512 64	1,862,080 81	473,457f 05c	488,256 29	246,810 45	1,208,523 79	653,557 02
	4,924,705 00	26,023 23	185,897 24	587,792 07	5,724,417 54	473,457 05	3,474,013 20	830,308 45	4,777,778 70	946,638 84
SERVICE EXTRAORDINAIRE.										
Travaux publics	384,005 74	"	"	"	384,005 74	"	228,298 92	42,709 46	270,008 38	112,997 36
	5,308,710 74	26,023 23	185,897 24	587,792 07	6,108,423 28	473,457 05	3,702,312 12	873,017 91	5,048,787 08	1,059,636 20
		799,712f 54c								

OBSERVATIONS.

(A) Arrêté du 27 mars 1848.
(B) *Idem* du 12 octobre 1848.
(C) *Idem* du 21 octobre 1848.
(D) Loi du 1er août 1849.
(E) *Idem* du 10 janvier 1849.
(F) Loi du 11 août 1849 ..... 20,917f 34c; Loi du 3 décembre 1849 ..... 1,787 90 — 22,705f 24c
(G) Loi du 16 mars 1849 ..... 9,808 01; Loi du 26 novembre 1849 ..... 4,511 68 — 14,319 69
(H) Loi du 30 mars 1849.
(I) Loi du 9 février 1849 ..... 316,677 01; Loi du 10 août 1849 ..... 41,873 86 — 358,550 87
(K) Arrêté du 24 janvier 1849 ..... 22,981 79; Loi du 2 novembre 1849 ..... 1 71; Loi du 4 décembre 1849 ..... 9,529 14 — 32,512 64

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1847. (Loi de règlement du 8 mars 1850.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1850.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par des lois et arrêtés rendus pendant l'année 1849.	CRÉANCES qui restaient à payer réellement à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1848.	Exercice 1849.	TOTAL.	RESTE à payer au 1er janvier 1850.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.								
Justice	10,299f 65c	"	10,299f 65c	"	1,913f 49c	1,913f 49c	8,386f 16c	
Affaires étrangères	95,084 88	"	95,084 88	"	20,640 50	20,640 50	74,444 38	
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	94,330 33	"	94,330 33	12,626f 74c	72,367 69	84,994 43	9,335 90	
Instruction publique et cultes. — ——— des cultes	296,527 95	"	296,527 95	"	232,251 85	232,251 85	64,276 10	
Intérieur	217,879 03	(A) 3,162f 20c	221,041 23	"	66,867 33	66,867 33	154,173 90	
Agriculture et commerce	20,128 88	(B) 787 81	20,916 69	"	5,268 33	5,268 33	15,648 36	
Travaux publics	206,395 97	(C) 50,372 88	256,768 85	"	174,609 44	174,609 44	82,159 41	
Guerre	933,227 88	"	933,227 88	"	527,758 84	527,758 84	405,469 04	
Marine	292,619 89	(D) 76,957 67	369,577 56	"	91,341 28	91,341 28	278,236 28	
Finances	1,756,259 80	(E) 22,742 23	1,779,002 03	534,382 86	405,573 72	939,956 58	839,045 45	
	3,922,754 26	154,022 79	4,076,777 05	547,009 60	1,598,592 47	2,145,602 07	1,931,174 98	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.								
Travaux publics	342,422 87	"	342,422 87	"	207,054 38	207,054 38	135,368 49	
	4,265,177 13	154,022 79	4,419,199 92	547,009 60	1,805,646 85	2,352,656 45	2,066,543 47	

(A) Loi du 11 août 1849 ..... 1,984f 80c
Loi du 3 décembre 1849 ..... 1,177 40
} 3,162f 20c

(B) Loi du 3 décembre 1849.

(C) Loi du 26 novembre 1849.

(D) Loi du 10 août 1849.

(E) Loi du 2 novembre 1849 ..... 938 32
Loi du 4 décembre 1849 ..... 14,750 66
Loi du 26 décembre 1849 ..... 7,053 25
} 22,742 23

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

EXERCICE 1848. (Loi de règlement à intervenir.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1850.

MINISTÈRES.	CRÉANCES QUI RESTAIENT à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur l'exercice 1847. (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE À PAYER au 1er janvier 1850.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.				
Justice	36,285f 60c	"	36,285f 60c	
Affaires étrangères	46,260 22	"	46,260 22	
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	103,848 33	"	103,848 33	
Instruction publique et cultes. — ——— des cultes	236,727 23	"	236,727 23	
Intérieur	564,816 45	"	564,816 45	
Agriculture et commerce	54,117 42	"	54,117 42	
Travaux publics	404,308 24	197,370f 49c	206,937 75	
Guerre	6,013,912 93	"	6,013,912 93	
Marine	497,533 65	"	497,533 65	
Finances	2,657,789 21	296,699 98	2,361,089 23	
	10,615,599 28	494,070 47	10,121,528 81	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.				
Travaux publics	293,532 69	"	293,532 69	
Guerre	23,827 14	"	23,827 14	
Marine	411 79	"	411 79	
	10,933,370 90	494,070 47	10,439,300 43	

État général des créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1850, et dont le payement peut avoir lieu par imputation sur les budgets des exercices courants, selon le mode réglé par l'article 8 de la loi du 23 mai 1834.

MINISTÈRES.	MONTANT DES CRÉANCES RESTANT À PAYER. Exercice 1846.	Exercice 1847.	Exercice 1848.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.					
Justice	5,421f 33c	8,386f 16c	36,285f 60c	50,0 93f 09c	
Affaires étrangères	5,683 76	74,444 38	46,260 22	126,388 36	
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	12,137 61	9,335 90	103,848 33	125,321 84	
Instruction publique et cultes. — ——— des cultes	39,867 56	64,276 10	236,727 23	340,870 89	
Intérieur	47,133 68	154,173 90	564,816 45	766,124 03	
Agriculture et commerce	5,090 47	15,648 36	54,117 42	74,856 25	
Travaux publics	22,086 37	82,159 41	206,937 75	311,183 53	
Guerre	51,230 30	405,469 04	6,013,912 93	6,470,612 27	
Marine	104,430 74	278,236 28	497,533 65	880,200 67	
Finances	653,557 02	839,045 45	2,361,089 23	3,853,691 70	
	946,638 84	1,931,174 98	10,121,528 81	12,999,342 63	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.					
Travaux publics	112,997 36	135,368 49	293,532 69	541,898 54	
Guerre	"	"	23,827 14	23,827 14	
Marine	"	"	411 79	411 79	
	1,059,636 20	2,066,543 47	10,439,300 43	13,565,480 10	

COMPTE

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL.

NOTE

Sur le Compte du Service départemental.

Dans l'intention de procurer au Pouvoir législatif les moyens d'apprécier et de suivre les effets de la loi du 10 mai 1838, qui a déterminé les attributions des conseils généraux, et d'exercer ainsi leur haute surveillance sur cette partie importante des affaires générales du pays, le Gouvernement a, depuis la promulgation de cette loi, joint chaque année au budget de l'État, à partir de celui de 1840, un tableau d'ensemble du *Service départemental*, applicable aux opérations des trois ministères qui concourent à son exécution (l'Intérieur, l'Instruction publique et les Finances), et dans lequel les ressources et les besoins de ce service ont été résumés selon les spécialités réglées par la loi précitée. Ainsi que le Gouvernement l'annonçait, en proposant l'adoption, ce nouveau tableau devait ensuite être remplacé, à l'époque du règlement définitif de l'exercice, par un autre tableau de même forme, où les recettes et les dépenses effectivement réalisées seraient substituées aux prévisions de la loi de finances et soumises ainsi au contrôle législatif.

Le budget de l'exercice 1839 n'a pas pu être accompagné d'un semblable tableau de prévision, parce que ce budget a été voté avant la promulgation de la loi du 10 mai 1838. Cependant, le Gouvernement n'en avait pas moins pensé qu'il devait provoquer la sanction législative sur les opérations effectuées pendant la première année de l'application du nouveau régime financier fondé par ladite loi ; et, à cet effet, il avait été annexé à la loi des comptes de 1839 un tableau destiné à devenir la base de l'apurement définitif du service départemental de l'exercice 1839.

Le volume du projet de la loi de règlement du budget de l'exercice 1843 a compris, pages 167 à 173, un document spécial contenant extrait des exposés, rapports et discussions dont le règlement législatif du service départemental a été successivement l'objet. On remarque dans ce document que la pensée du Gouvernement a reçu l'entier assentiment du pouvoir législatif; mais qu'il n'a pas cru devoir statuer prématurément sur des opérations qui, d'après l'article 24 de la loi du 10 mai 1838, devaient être arrêtées plus tard par les conseils généraux et réglées par ordonnances; et qu'en définitive elles ont été d'opinion que la sanction législative sur le service départemental ne pouvait avoir lieu que lorsque l'administration aurait fixé la clôture de chaque exercice à une époque qui permît aux conseils généraux d'exercer préalablement l'action que leur attribue la loi du 10 mai 1838.

Cette dernière condition s'est trouvée remplie à partir de l'exercice 1843 par l'ordonnance royale du 4 juin 1843, aux termes de laquelle la clôture de l'exercice départemental a été reportée au 30 juin de chaque année. Depuis cette époque, les conseils généraux des départements ont pu arrêter les comptes de chaque exercice dans l'année même de sa clôture; le ministre de l'intérieur, de son côté, a pu les faire régler définitivement par des ordonnances royales, dont le relevé est publié à l'appui du compte définitif de ses dépenses, et le Gouvernement s'est trouvé ainsi en mesure de soumettre au contrôle législatif le service départemental d'un exercice, dans la loi de règlement du budget général de l'État du même exercice. De plus, la cour des comptes statue actuellement chaque année sur ce service par ses Déclarations générales.

Ces dispositions, déjà appliquées aux exercices 1843 à 1845, le sont aujourd'hui aux résultats du service départemental de l'exercice 1848, qui ont été arrêtés par les conseils généraux dans leur session de 1849.

Note sur le Compte du Service départemental.

D'après le tableau du service départemental de l'exercice 1848, annexé sous la lettre E à la loi sur le budget des recettes dudit exercice, les ressources de ce service étaient présumées devoir s'élever à..... 94,419,050f 00c

Cette prévision s'est augmentée de la portion des contributions directes attribuée au fonds commun des dépenses cadastrales, ci..... 150,000 00

Et du produit probable des recettes spéciales affectées aux dépenses des écoles normales primaires..... 550,000 00

Le tableau page 548 fait connaître que les modifications résultant de la réalisation des ressources de différentes natures assignées au service départemental ont, en outre, accru les appréciations ci-dessus d'une somme de..... 2,512,465 99

Enfin il faut encore y ajouter les fonds restés libres à l'époque de la clôture des budgets départementaux des exercices 1846 et 1847, et dont les conseils généraux ont prononcé le report à l'exercice 1848, ci..... 13,001,846 50

Les ressources du service départemental se sont ainsi trouvées portées dans leur ensemble à..... 110,633,362 49

Ces ressources ont été employées de la manière suivante :

Dépenses payées pendant l'exercice.....	98,410,081f 29c	110,633,362 49
Fonds reportés à l'exercice 1849.....	9,145,613 18	
Fonds reportés à l'exercice 1850.....	3,077,668 02	

Ces résultats généraux s'appliquent ainsi qu'il suit aux trois ministères ordonnateurs du service départemental, savoir :

Ministère de l'intérieur.....	104,018,570f 73c	110,633,362f 49c
——— de l'instruction publique.....	5,591,111 57	
——— des finances.....	1,023,680 19	

Ils sont développés, avec tous les détails qu'ils comportent, dans les comptes rendus pour l'exercice 1848 par chacun de ces trois ministères, ainsi que dans le compte définitif des recettes publié par le ministère des finances.

On joint au compte définitif du service départemental de l'exercice 1848 le compte provisoire de ce même service pour l'exercice 1849, d'après les résultats recueillis par la comptabilité générale des finances jusqu'au 31 décembre; mais il importe de remarquer que ce n'est qu'en clôture d'exercice, et après les votes des conseils généraux, que le montant réel des ressources et des besoins dudit exercice sera connu, notamment les fonds restés disponibles et qu'il y aura eu lieu de reporter aux exercices subséquents. Ce compte provisoire n'est donc, en conséquence, publié qu'à titre de renseignement.

SERVICE DÉPARTEMENTAL.

COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1848.

1° RÉSULTATS GÉNÉRAUX PAR MINISTÈRES.

MINISTÈRES ET SERVICES.	FIXATIONS LÉGISLATIVES SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT DE L'EXERCICE.				RÈGLEMENT LÉGISLATIF DE L'EXERCICE.								
					RECETTE.				DÉPENSE.				
	Fonds reportés des exercices précédents. (*Tableau C.*)	Recettes et dépenses prévues par le budget. (*Tableau E, y compris 150,000 fr. pour le fonds commun du cadastre et 550,000 fr. pour les écoles normales primaires.*)	Augmentation résultant de la plus-value des ressources réalisées. (*Tableau B annexé à la présente loi.*)	TOTAL des recettes et des dépenses servant de base au règlement législatif de l'exercice.	Fonds reportés de l'exercice 1846.	Fonds reportés de l'exercice 1847.	RECETTES de l'exercice 1848.	TOTAL de la recette.	DÉPENSES de l'exercice 1848.	FONDS RESTÉS sans emploi, appliqués au budget général de 1848.	Fonds reportés à l'exercice 1849.	Fonds reportés à l'exercice 1850.	TOTAL de la dépense.
Ministère de l'intérieur.. 1re Section. — Dépenses ordinaires	800,880f 01c	32,845,040f 00c	A déd. 117,258f 98c	33,528,661f 03c	537,935f 20c	262,944f 81c	32,727,781f 02c	33,528,661f 03c	32,527,253f 06c	//	375,704f 65c	625,703f 32c	33,528,661f 03c
2e Section — Dépenses facultatives	3,536,877 13	13,131,710 00	385,431 30	17,054,018 43	557,596 22	2,979,280 91	13,517,141 30	17,054,018 43	13,741,657 98	//	2,866,073 18	446,287 27	17,054,018 43
3e Section. — Dépenses extraordinaires	6,487,042 17	19,868,300 00	3,667,000 42	30,022,342 59	759,933 13	5,727,109 04	23,535,300 42	30,022,342 59	23,984,026 57	//	5,006,608 33	1,031,707 19	30,022,342 59
4e Section. — Dépenses spéciales	1,225,772 76	23,765,000 00	A d. 1,577,224 08	23,413,548 68	316,316 97	909,455 79	22,187,775 92	23,413,548 68	22,385,300 18	//	783,637 47	244,611 03	23,413,548 68
TOTAL du service départemental du ministère de l'intérieur	12,050,572 07	89,610,050 00	2,357,948 66	104,018,570 73	2,171,781 52	9,878,790 55	91,967,998 66	104,018,570 73	92,638,237 79	//	9,032,024 13	2,348,308 81	104,018,570 73
Ministère de l'instruction publique. — Instruction primaire	601,416 93	4,785,000 00	204,694 64	5,591,111 57	465,705 60	135,711 33	4,989,694 64	5,591,111 57	4,961,881 81	//	113,589 05	515,640 71	5,591,111 57
Ministère des finances. — Cadastre	349,857 50	724,000 00	A déd. 50,177 31	1,023,680 19	349,857 50	//	1,673,822 69	1,023,680 19	809,961 69	//	//	213,718 50	1,023,680 19
TOTAL GÉNÉRAL du service départemental	13,001,846 50	95,119,050 00	2,512,465 99	110,633,362 49	2,987,344 62	10,014,501 88	97,631,515 99	110,633,362 49	98,410,081 29	//	9,145,613 18	3,077,668 02	110,633,362 49
					13,001,846f 50c						12,223,281f 20c		

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

1re SECTION. — Dépenses ordinaires (art. 12, 13, 14 et 15 de la loi du 10 mai 1838).

RECETTE.					DÉPENSE.		
FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1846 ET 1847.					*DÉPENSES DE L'EXERCICE 1848.*		
Exercice 1846..	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	399,866f 72c	537,935f 20c	800,880f 01c	Travaux ordinaires des bâtiments civils	1,414,505f 71c	32,527,253f 06c
	Produits éventuels ordinaires	138,068 48			Contributions dues par les propriétés des départements	3,837 09	
Exercice 1847..	Produits des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	203,830 30	262,944 81		Loyers des hôtels de préfecture et de sous-préfecture	179,344 74	
	Produits éventuels ordinaires	59,114 51			Mobilier des préfectures et des bureaux des sous-préfectures	195,729 08	
RECETTES DE L'EXERCICE 1848.					Casernement de la gendarmerie	1,515,190 90	
Produit des 10 centimes additionnels ordinaires imposés par la loi		19,446,222 90	31,855,538 80	32,727,781 02	Prisons départementales	5,927,848 27	
Produit des 6 centimes 4/10es additionnels imposés par la loi pour fonds commun à répartir entre les départements		12,409,315 90			Cours et tribunaux	1,119,370 13	
Produits éventuels ordinaires			872,242 22		Corps de garde des établissements départementaux	21,404 57	
					Entretien des routes départementales	12,061,113 01	
					Enfants trouvés ou abandonnés	4,712,304 19	
					Aliénés	3,267,908 72	
					Impressions	261,171 47	
					Archives départementales	190,053 55	
					Frais de translation, de routes et autres dépenses ordinaires	790,830 94	
					Dettes départementales ordinaires	847,948 86	
					Frais d'impressions, payés à Paris à titre de dépenses départementales	18,691 83	
					FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1849 ET 1850.		
					Exercice 1849.. Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	323,756f 91c	375,704 75 / 1,001,407 97
					Produits éventuels ordinaires	51,947 74	
					Exercice 1850.. Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	533,430 43	625,703 32
					Produits éventuels ordinaires	92,272 89	
				33,528,661 03			33,528,661 03

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Suite du COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1848.

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES. (Suite.)

RECETTE.

Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

2e SECTION. — Dépenses facultatives (art. 16, 17 et 18 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1846 ET 1847.

Exercice 1846.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	406,395f 46c	557,596f 22c	3,536,877f 13c
	Produits éventuels facultatifs	45,532 01		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	105,667 85		
Exercice 1847.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	1,180,854 74	2,979,280 91	
	Produits éventuels facultatifs	1,403,508 16		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de route	394,918 01		

RECETTES DE L'EXERCICE 1848.

Produits des centimes additionnels facultatifs votés par les conseils généraux	9,735,659f 53c	10,899,032 97	13,517,141 30
Produit des 6/10es de centime additionnels imposés par la loi pour fonds commun à répartir entre les départements	1,163,373 44		
Produits éventuels facultatifs		250,179 20	
Subventions communales ou particulières pour travaux de routes		2,367,929 13	
			17,054,018 43

3e SECTION. — Dépenses extraordinaires (art. 19 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1846 ET 1847.

Exercice 1846.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	603,937f 04c	759,933f 13c	6,487,042f 17c
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	155,996 09		
Exercice 1847.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	5,350,790 66	5,727,109 04	
	Produits des emprunts autorisés par des lois spéciales	376,318 38		

RECETTES DE L'EXERCICE 1848.

Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	22,630,948 42	23,535,300 42
Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	904,352 00	
		30,022,342 59

4e SECTION. — Dépenses spéciales (art. 19 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1846 ET 1847.

Exercice 1846.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	307,257f 74c	316,316f 97c	1,225,772f 76c
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	9,059 23		
Exercice 1847.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	363,430 22	909,455 79	
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	546,025 57		

RECETTES DE L'EXERCICE 1848.

Produit des centimes additionnels spéciaux votés par les conseils généraux pour dépenses des chemins vicinaux	11,595,545 63	22,187,775 92
Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	10,592,230 29	
		23,413,548 68

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1848.

Travaux neufs des édifices départementaux	1,606,611f 14c	13,741,657f 98c
Travaux des routes départementales	4,938,535 30	
Subventions aux communes	703,440 50	
Encouragements	2,551,990 46	
Cultes	240,233 86	
Secours contre la mendicité	2,174,788 53	
Dépenses diverses	1,219,422 23	
Dettes départementales extraordinaires	306,635 96	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1849 ET 1850.

Exercice 1849.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	1,101,925f 57c	2,866,073 18	3,312,360 45
	Produits éventuels facultatifs	1,382,114 57		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	382,033 04		
Exercice 1850.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	266,954 27	446,287 57	
	Produits éventuels facultatifs	60,030 06		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	119,302 94		
				17,054,018 43

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1848.

Dépenses de travaux divers imputés sur le produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	22,745,893 19	23,984,026 57
——— sur le produit d'emprunts autorisés par des lois spéciales	1,238,133 38	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1849 ET 1850.

Exercice 1849.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	4,843,501f 13c	5,006,608 83	6,038,316 02
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	163,107 70		
Exercice 1850.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	996,281 80	1,031,707 19	
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	35,425 39		
				30,022,342 59

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1848.

Dépenses des chemins vicinaux de grande communication et autres chemins vicinaux, imputées sur le produit des centimes additionnels spéciaux votés par les conseils généraux	11,672,098 98	22,385,300 18
Dépenses des chemins vicinaux de grande communication imputées sur le produit des contingents communaux et souscriptions particulières	10,713,201 20	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1849 ET 1850.

Exercice 1849.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	349,523f 58c	783,637 47	1,028,248 50
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	434,113 89		
Exercice 1850.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	244,611 03	244,611 03	
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	"		
				23,413,548 68

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Suite du COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1848.

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES. (Suite.)

RECETTE.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1846 ET 1847.

Exercice 1846..	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire.....	465,705f 60c	465,705f 60c	601,416f 93c
	Ressources spéciales des écoles normales primaires.....	"		
Exercice 1847..	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire.....	129,938 42	135,711 33	
	Ressources spéciales des écoles normales primaires.....	5,772 91		

RECETTES DE L'EXERCICE 1848.

Produit des centimes additionnels votés par les conseils généraux pour dépenses de l'instruction primaire.....	4,407,630 10	4,989,694 64
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires.....	558,349 34	
Produits éventuels.....	23,715 20	
		5,591,111 57

MINISTÈRE DES FINANCES.

FONDS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1846.

Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre.....	104,460f 06c	349,857f 50c
Produit des centimes additionnels facultatifs pour dépenses du cadastre.....	245,397 44	

RECETTES DE L'EXERCICE 1848.

Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre.....	150,000 00	673,822 69
Produit des centimes additionnels facultatifs votés par les conseils généraux pour dépenses du cadastre.....	523,822 69	
		1,023,680 19

DÉPENSE.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1848.

Dépenses ordinaires et obligatoires.

Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux.	Complément du traitement fixe des instituteurs et des loyers de maisons d'école.....	1,504,478f 67c	2,898,545f 39c		
	Dépenses ordinaires des écoles normales primaires.....	1,282,870 10			
	Dépenses des comités d'arrondissement et des commissions d'examen; frais généraux d'impressions.....	111,196 62			
	Dépenses extraordinaires.				
	Dépenses extraordinaires des écoles normales primaires (achats de livres, mobilier, etc.).....	124,637 90		4,425,535f 38c	
	Subvention aux communes pour acquisition, construction et réparation de maisons d'école.....	453,373 82			
	Idem pour achat et renouvellement du mobilier des écoles.....	82,490 73			
	Subvention pour élever le traitement des instituteurs au-dessus du minimum.....	156,728 01			
	Don aux caisses d'épargne établies en faveur des instituteurs...	6,646 88			
	Subventions spéciales aux écoles primaires supérieures et aux écoles chrétiennes de frères, etc.....	61,465 70			
	Achats de livres pour les élèves indigents.....	37,184 46	1,526,989 99		
	Encouragements pour l'instruction des filles.....	252,824 29			
	Subventions aux classes d'adultes.....	29,705 72			
	Idem aux salles d'asile.....	113,382 93			4,961,881f 81c
	Encouragements et secours aux instituteurs et institutrices en exercice.....	60,594 61			
	Secours aux anciens instituteurs et institutrices.....	16,035 00			
	Indemnités aux inspecteurs des écoles primaires.....	36,909 17			
	Dépenses non acquittées des années antérieures.....	86,960 75			
	Produits éventuels.....	8,050 75			
Dépenses de l'instruct. prim. imputables sur les ressources spéciales des é s normales primaires.	Dépenses ordinaires.....		534,339 63	536,346 48	
	Dépenses extraordinaires.....		2,006 80		

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1849 ET 1850.

Exercice 1848..	Produits des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire.....	103,552 59	113,589 05	629,229 76
	Ressources spéciales des écoles normales primaires.....	10,036 46		
Exercice 1849..	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire.....	497,901 35	515,640 71	
	Ressources spéciales des écoles normales primaires.....	17,739 36		
				5,591,111 57

MINISTÈRE DES FINANCES.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1848.

Dépenses du cadastre.	Frais d'arpentage.....	473,321 48	809,961 69
	—— d'expertise.....	156,652 51	
	Dépenses diverses.....	150,034 48	
	Essais de renouvellement et de conservation du cadastre, arpentage des terrains inondés par la Loire.	29,953 22	

FONDS REPORTÉS À L'EXERCICE 1850.

Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre.....	118,681 39	213,718 50
——— des centimes additionnels facultatifs pour dépenses du cadastre.....	95,037 11	
		1,023,680 19

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Compte provisoire des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1849.

RECETTE.

NATURE DES RECETTES.	FONDS REPORTÉS de L'EXERCICE 1847.	FONDS REPORTÉS de L'EXERCICE 1848.	RECETTES de L'EXERCICE 1849.	TOTAL de LA RECETTE.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.				
Produit des centimes additionnels pour dépenses des départements	1,414,186f 34c	6,618,707f 19c	82,499,515f 55c	90,532,409f 08c
Produits éventuels affectés au service départemental	305,903 95	2,413,316 94	22,519,416 70	25,238,637 59
	1,720,090 29	9,032,024 13	105,018,932 25	115,771,046 67
	10,752,114 42			
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.				
Produits des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	466,773 93	103,552 59	4,517,813 65	5,088,140 17
Ressources spéciales des écoles normales primaires	46,692 67	10,036 46	507,714 20	564,443 33
	513,466 60	113,589 05	5,025,527 85	5,652,583 50
	627,055 65			
MINISTÈRE DES FINANCES.				
Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre	109,264 93	"	60,000 00	169,264 93
Produit des centimes additionnels facultatifs pour dépenses cadastrales	296,243 83	"	462,428 23	758,672 06
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	"	"	"	"
	405,508 76	"	522,428 23	927,936 99
	405,508 76			
RÉCAPITULATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'EXERCICE 1849.				
Ministère de l'intérieur	1,720,090 29	9,032,024 13	105,018,932 25	115,771,046 67
——— de l'instruction publique	513,466 60	113,589 05	5,025,527 85	5,652,583 50
——— des finances	405,508 76	"	522,428 23	927,936 99
	2,639,065 65	9,145,613 18	110,566,888 33	122,351,567 16
	11,784,678 83			

DÉPENSES.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1849.	FONDS A REPORTER à L'EXERCICE 1850.	FONDS A REPORTER à L'EXERCICE 1851.	TOTAL de LA DÉPENSE.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.				
Dépenses départementales — ordinaires	"	"	"	35,039,033f 73c
Dépenses départementales — facultatives	"	"	"	16,352,256 95
Dépenses départementales — extraordinaires	"	"	"	40,432,613 72
Dépenses départementales — spéciales	"	"	"	23,947,142 27
	"	"	"	115,771,046 67
		"		
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.				
Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux	"	"	"	5,088,140 17
Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les ressources des écoles normales primaires	"	"	"	564,443 33
	"	"	"	5,652,583 50
		"		
MINISTÈRE DES FINANCES.				
Dépenses du cadastre imputables sur le fonds commun	"	"	"	169,264 93
Dépenses du cadastre imputables sur le produit des centimes additionnels facultatifs	"	"	"	758,672 06
	"	"	"	927,936 99
		"		
RÉCAPITULATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'EXERCICE 1849.				
Ministère de l'intérieur	"	"	"	115,771,046 67
——— de l'instruction publique	"	"	"	5,652,583 50
——— des finances	"	"	"	927,936 99
	"	"	"	122,351,567 16
		"		

COMPTE

DU SERVICE COLONIAL.

(RÉGIME FINANCIER DE LA LOI DU 25 JUIN 1841.

NOTE

Sur le Compte du Service Colonial.

Mesures arrêtées pour l'exécution de la loi du 25 juin 1841 sur le régime financier des colonies.

La loi du 25 juin 1841 ayant changé, à partir du 1er janvier 1842, le régime financier des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de l'île de la Réunion, les départements de la marine et des finances ont eu à régler, de concert, suivant leurs attributions respectives, les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de ladite loi.

Celles de ces mesures qui se rapportent à l'action du contrôle législatif vont être résumées ci-après :

Le règlement définitif des recettes et des dépenses du service colonial a lieu, pour chaque exercice, dans la loi des comptes de l'exercice suivant, où il est l'objet d'un titre spécial (article 11 de la loi des comptes de 1842).

Cette disposition est appliquée, non-seulement aux quatre colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841, mais encore aux divers établissements coloniaux laissés en dehors de ce régime, pour lesquels il existe des causes de retard et d'empêchement semblables à celles qui ont motivé la disposition ci-dessus.

Les prévisions législatives de recettes et de dépenses, pour l'ensemble du service colonial, sont distraites de celles qui servent de base au projet de loi présenté chaque année pour le règlement des services généraux du budget.

L'excédant de dépense que détermine le rapprochement de ces prévisions est prélevé sur les fonds généraux du budget, pour conserver au service colonial, jusqu'à l'époque de son règlement définitif, la somme de ressources qui lui a été attribuée.

A cette époque, si l'excédant de dépense réel du service colonial est inférieur au prélèvement d'abord effectué sur les fonds généraux du budget de l'exercice auquel il se rapporte, la portion devenue disponible de ce prélèvement est transportée au budget de l'exercice alors courant, en accroissement de ses ressources. Dans le cas contraire, ce serait le budget de ce même exercice qui aurait à supporter la différence nécessaire pour combler l'insuffisance de ressources résultant de la liquidation définitive des services.

Les différents termes du service colonial sont, chaque année, consacrés législativement à l'aide de deux tableaux spéciaux où ils se trouvent résumés; le premier de ces tableaux est annexé au budget, et le second est ensuite joint à la loi de règlement de ce même budget, de manière que l'Assemblée nationale détermine ainsi à l'avance les fixations particulières de ce service sur lesquelles elle aura ultérieurement à exercer son contrôle.

Les diverses informations que comporte le service colonial sont portées à la connaissance de l'Assemblée nationale dans les comptes publiés par les ministères de la marine et des finances.

Enfin, la Cour des comptes statue, par ses *déclarations générales*, sur les résultats définitifs de ce service en règlement d'exercice.

Quant aux mesures qui ont dû être adoptées pour retracer dans les écritures de la Comptabilité générale des finances les recettes et les dépenses effectuées par les agents coloniaux, ce sont celles qui suivent :

Les distances et les éventualités maritimes ne permettant pas de comprendre dans les écritures centrales de l'administration des finances d'une année, et de rattacher aux parties corrélatives de la Situation générale les opérations coloniales de la même année (impossibilité qui s'applique également aux divers travaux de contrôle de la cour des comptes), il a été reconnu nécessaire, en présence

Note sur le Compte du Service Colonial.

de cet empêchement insurmontable, de consacrer une section entièrement séparée de la Balance des comptes du grand livre de l'administration des finances à la description, lorsque cette administration en a les moyens, des opérations déclarées par les comptables coloniaux eux-mêmes : de ne retracer dans le compte de l'administration des finances, pour prendre place dans sa Situation générale, que les opérations effectuées en France, pendant l'année, pour le service des colonies, c'est-à-dire les envois de fonds faits aux trésoriers des colonies, la portion de ces envois de fonds employée par eux à solder des services généraux de la métropole, les dépenses acquittées par elle pour le service colonial, et enfin les prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets, pour couvrir les insuffisances de ressources de ce service, opérations qui, dans leur ensemble, sauf les différences forcément causées par les distances, dégagent, en réalité, sous une expression indirecte, des résultats semblables à ceux des recettes et des dépenses que l'on retrouve plus tard accusées dans les comptabilités coloniales.

Documents dont se compose le compte du service colonial.

D'après les explications qui précèdent, il y a eu lieu de publier dans le compte du service colonial rendu pour l'année 1849 les cinq documents ci-après :

1° Compte des recettes et des dépenses constatées pendant l'année 1849 pour le service colonial;

2° Compte définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1847;

3° Tableau des recettes et des dépenses de l'exercice 1848 à régler définitivement dans la loi des comptes de 1849;

4° Tableau des prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice 1849;

5° Enfin, un Tableau semblable pour les prévisions applicables à l'exercice 1850.

Les résultats de ces divers documents se résument ainsi qu'il suit :

Résumé des opérations de l'année 1849.

Le service colonial présentait, au 1er janvier 1849 (voir page 583 du compte général des finances de 1848), un excédant de recette de		1,901,086f 33c
Pendant l'année 1849, les opérations ci-après ont été constatées en recette :		
Portion des envois de fonds du trésor public que les comptables coloniaux ont employée à l'acquit de payements sur les services généraux de la métropole, ci	3,021,284f 86c	
Application aux comptes de divers services métropolitains effectués dans les colonies	25,560 81	
Envois faits au caissier central du trésor et aux receveurs généraux des finances	38,366 45	
Recettes constatées en atténuation de payements effectués en France pour le service colonial de l'exercice 1847	934,448 72	
Réduction de la somme précédemment mise à la charge du trésorier de l'île de la Réunion, sur le produit de la réalisation de la rente de l'Inde pour l'année 1847, et dont il a été fait, en même temps, application au budget de cet exercice	17,999 23	
Régularisation d'avances faites par les trésoriers des colonies pour divers services de la métropole	8,766 35	
Recette, en atténuation des payements faits aux colonies, du montant d'une ordonnance délivrée au profit du trésor par le ministère de la marine	158,000 00	
A REPORTER	4,204,426 42	1,901,086 33

Note sur le Compte du Service Colonial.

REPORT.....	4,204,426f 42c	1,901,086f 33c
Recettes des fonds généraux prélevés sur les budgets de 1849 et 1850, pour subvenir à l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de ces exercices (voir ci-après).....	19,219,825 21	
	23,424,251 63	
Opérations diverses résultant de l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1847, lesquelles opérations font ressortir une annulation de recette de.....	636,004 94	
	22,788,246 69	22,788,246 69
ENSEMBLE.....		24,689,333 02

Les opérations de dépense, également constatées pendant l'année 1849, sont celles qui suivent :

Envois de fonds faits aux trésoriers coloniaux par les comptables de France, y compris ceux qui ont eu lieu pendant les derniers mois de l'année 1849, pour assurer d'avance le service de l'exercice 1850.....	18,456,499f 21	
Payements faits par ces mêmes comptables pour le service des colonies.....	5,197,129 55	
Application, au budget des recettes de 1849, du produit probable de la rente de l'Inde qui était à réaliser pour cette année par le trésorier de la colonie de la Réunion.....	1,000,000 00	
Application, aux comptes de divers services métropolitains, de recettes effectuées dans les colonies.....	278,295 94	
Transport, aux produits divers du budget, de recettes faites dans les colonies pour le compte du trésor.....	1,043,163 94	
Réduction, au profit du budget de 1848, du prélèvement qui avait été fait sur les fonds généraux du budget de 1847 pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice (voir ci-après).....	581,986 66	
	26,557,075 30	
Opérations diverses résultant de l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1847, lesquelles opérations se résolvent par une annulation de payement de.....	636,004 94	
	25,921,070 36	25,921,070 36
Ces diverses opérations, constatées en recette et en dépense, ont finalement déterminé, au 31 décembre 1849, un excédant de payement dont il est fait emploi, comme on vient de le dire, dans la Situation générale des finances (voir page 387).		1,231,737 34

Compte définitif de l'exercice 1847.

Quant aux opérations de recettes et de dépenses, sur lesquelles il a été proposé à l'Assemblée nationale de statuer, pour l'exercice 1847, par le titre IV de la loi de règlement de l'exercice 1848, elles s'établissent ainsi qu'il suit :

Note sur le Compte du Service Colonial.

Les recettes coloniales ont été prévues, au budget de 1847, pour une somme de..		6,506,085f 00c
Mais, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, l'évaluation de celles de ces recettes qui se rapportent au service local des quatre colonies régies par la loi du 25 juin 1841 a dû être élevée au montant des produits réalisés pendant l'exercice, c'est-à-dire augmentée d'une somme (voir le tableau I, annexé au projet de loi) de.....		519,508 82
et portée ainsi à.....		7,025,593 82
Les droits liquidés, tant pour les recettes du service général que pour celles du service local, se sont élevés à.....	8,327,143f 54c	
Les recouvrements effectués jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice n'ont été que de.....	7,305,565 47	
Et il y a eu un reste à recouvrer, dont profitera l'exercice suivant, de.....	1,021,578 07	
Les recouvrements opérés pendant l'exercice, sur les produits attribués au service général des quatre colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841 ont excédé l'appréciation qui en avait été faite de.....		279,971 65
Et, en définitive, les recettes de l'exercice 1847 demeurent fixées à.....		7,305,565 47
Les dépenses du service colonial avaient été primitivement comprises dans la loi de finances de l'exercice 1847 pour.....		22,257,885f 00c
De plus, des lois particulières, rendues pendant les sessions de 1847, 1848 ayant ouvert (y compris 194,737 fr. 60 cent. pour payements effectués à titre d'exercices clos) de nouveaux crédits, montant à.....		2,312,257 60
Les dépenses autorisées pour l'exercice 1847 se sont élevées (voir le tableau, page 570) à.....		24,570,142 60
A cette somme vient encore s'ajouter, comme on l'a vu ci-dessus pour les recettes, l'accroissement de crédits résultant de la plus-value des produits réalisés au profit du service local des quatre colonies susmentionnées.....		519,508 82
TOTAL.....		25,089,651 42
Les dépenses liquidées pendant l'exercice montent à.....	24,606,612f 79c	
Les payements effectués sont de.....	24,592,898 81	
Et le reste à payer à la clôture de l'exercice, de.....	13,713 98	
Le règlement des crédits dégage les termes suivants :		
Crédits annulés définitivement.....	1,031,788 22	
A déduire : crédits complémentaires accordés pour dépenses effectuées en excédant des crédits.....	548,749 59	
RESTE.....	483,038 63	
Crédits annulés pour payements restant à effectuer.....	13,713 98	
ENSEMBLE.....	496,752 61	496,752 61
En définitive, les dépenses du service colonial payées pendant l'exercice 1847 ont été fixées à.....		24,592,898 81

Note sur le Compte du Service Colonial.

Considéré dans son ensemble, ce service a présenté le résultat général qui va être établi :

Les dépenses formant la charge de l'exercice ont été, comme on vient de le dire, de		24,592,898f 81c
Les produits coloniaux n'ayant procuré qu'une recette de		7,305,565 47
L'insuffisance de ressources du service colonial de l'exercice 1847 a été couverte, en règlement définitif, par un prélèvement sur les fonds généraux du budget de cet exercice, de la somme de		17,287,333 34
La somme prélevée, à ce titre, dans la loi des comptes de 1847 (article 7) était de		17,869,320 00
Mais, en règlement définitif, et comme le font connaître le tableau I, annexé au projet de loi, et le tableau ci-après (page 569),		
1° Les recettes du service général des colonies se sont trouvées accrues de	279,971f 65c	
2° Des crédits sont restés sans emploi, sur les services militaires, pour 313,636 fr. 50 cent., sur le service général et sur le service local des colonies administrées sous le régime de la loi du 25 juin 1841, pour 84,735 fr. 87 cent., et, enfin, sur les subventions aux établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841, pour 633,415 fr. 85 cent. Toutefois, ces sommes, formant ensemble celle de 1,031,788 fr. 22 cent., se sont trouvées atténuées de 743,487 fr. 19 cent. dont 548,749 fr. 59 cent. pour des crédits complémentaires à accorder aux chapitres des services militaires et des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841, et 194,737 fr. 60 cent. pour des dépenses d'exercices clos, en sorte que la différence procédant de cette cause n'a plus été que de	288,301 03	
3° Enfin, des dépenses sont restées à payer à la charge des exercices subséquents pour	13,713 98	
Ces trois natures de différences ont réduit d'une somme totale de 581,986 fr. 66 cent. le prélèvement d'abord effectué sur les fonds généraux du budget de 1847, et, par l'article 11 du projet de la loi de règlement des comptes de 1848, il a été proposé de faire profiter de cette somme les ressources du budget de 1848, ci	581,986 66	581,986 66
Ce prélèvement s'est trouvé, en conséquence, ramené, comme il est établi ci-dessus, à		17,287,333 34

Note sur le Compte du Service colonial.

Tableau provisoire de l'exercice 1848.

Les prévisions de recettes et de dépenses du service colonial de l'exercice 1848, qui ont été retranchées du budget général de cet exercice pour être réglées définitivement dans la loi des comptes de 1849, sont celles qui suivent :

Crédits accordés par la loi sur le budget rectifié de l'exercice 1848	24,300,235f 00c
Recettes coloniales prévues par la même loi	5,697,293 00
Fonds généraux prélevés sur le budget pour couvrir l'insuffisance probable de ressources du service colonial de l'exercice 1848 (voir le tableau, page 572)	18,602,942 00

Tableau provisoire de l'exercice 1849.

Le tableau publié pour les recettes et les dépenses présumées du service colonial de l'exercice 1849 se résume ainsi qu'il suit :

Crédits ouverts par la loi de finances	20,313,210f 00c
Nouvelles allocations de crédits résultant de diverses lois spéciales	6,388,958 21
ENSEMBLE	26,702,168 21
Les ressources coloniales évaluées par la loi de finances de cet exercice n'étant que de	5,676,134 00
Il résulte de ces dispositions législatives que le prélèvement à effectuer provisoirement, et sauf règlement définitif, sur les fonds généraux de 1848, pour couvrir l'insuffisance de recette du service colonial dudit exercice est de (voir le tableau, page 573)	21,026,034 21

Tableau provisoire de l'exercice 1850.

Le service colonial a ce caractère particulier, qu'attendu l'éloignement des lieux où il s'exécute, il doit être pourvu à ses besoins avant l'ouverture de l'exercice auquel il se rapporte; c'est ainsi que, dans les derniers mois de l'année 1849, il a été fait par le trésor métropolitain des envois de fonds destinés aux payements à solder sur les crédits de l'exercice 1850. Ces envois de fonds ayant dû être portés au débit du compte du service colonial, il y a eu lieu, en même temps, de créditer d'avance ce compte du montant du prélèvement à effectuer sur les fonds généraux du budget de cet exercice, pour couvrir l'insuffisance de ressources qui ressort, comme il suit, des allocations de crédits obtenus jusqu'à ce jour sur ledit exercice, savoir :

Crédits ouverts par la loi de finances	18,267,767f 00c
Recettes coloniales prévues par la loi de finances de 1849	5,436,900 00
Fonds généraux prélevés sur le budget pour couvrir l'insuffisance probable des ressources coloniales de l'exercice 1850 (voir le tableau, page 574)	12,830,867 00

Excédant de Recette au 1er janvier 1849 (voir page 582 du compte des finances de l'année 1848)..... 1,901,086f 33c

RECETTES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1849.

Recette, par application au budget des ministères ci-après, des payements effectués sur l'exercice 1848, pour les services généraux du budget, par les trésoriers des colonies, savoir :

	MINISTÈRE de l'intérieur.	MINISTÈRE de la marine.	MINISTÈRE des finances.	TOTAL.	
Martinique	900f 00c	859,831f 43c	3,603f 00c	864,334f 43c	
Guadeloupe	"	858,660 89	17,592 54	876,253 43	
Guyane française	"	250,780 63	10,721 09	261,501 72	
Ile de la Réunion	266 66	1,010,441 58	8,487 04	1,019,195 28	
	1,166 66	2,979,714 53	40,403 67	3,021,284 86	3,021,284f 86c

Envois de fonds reçus des trésoriers des colonies ci-après par le caissier central du Trésor public à Paris et les receveurs généraux des finances :

Guadeloupe	66f 22c	38,366 45
Guyane française	37,925 21	
Ile de la Réunion	375 02	

Recette pour réduction de payements faits aux colonies ci-après par suite de remboursements de droits de douanes indûment perçus :

Martinique	141f 75c	3,621 85
Guadeloupe	964 55	
Ile de la Réunion	2,515 55	

Recette pour la moins-value réalisée sur la rente de l'Inde de l'année 1848..... 17,999 23

Recette pour réduction de payements faits en France sur le service colonial de l'exercice 1847, par suite de reprise de reversements effectués dans les caisses des trésoriers des colonies :

Dépenses des services militaires aux colonies. Personnel	68,177f 92c	150,324 05
——— Matériel	3,499 10	
Dépenses du service général des colonies	11,019 87	
——— local des colonies	67,627 16	

Recette pour réduction de payements faits en France sur le service colonial de l'exercice 1847, par suite de reversements effectués dans la caisse centrale du trésor :

Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	1,333f 00c	476,764 85
Dépenses du service général des colonies	16 00	
Subvention à divers établissements coloniaux	222,415 85	
Dépenses des établissements français de l'Océanie	253,000 00	

Recette pour réduction de payements faits en France pour le service colonial de l'exercice 1847, par suite de réimputation desdits payements à d'autres chapitres :

Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	144,217f 68c	307,359 82
——— (Matériel.)	137,347 57	
Dépenses du service général des colonies	6,038 93	
Dépenses du service local des colonies	19,755 64	

Recette pour transport au débit d'un compte du service de trésorerie (Dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes) de remboursements de mandats d'articles d'argent reçus en France et acquittés par les trésoriers coloniaux pendant l'année 1848 :

Martinique	12,268f 69c	25,560 81
Guadeloupe	7,544 35	
Guyane française	1,555 47	
Ile de la Réunion	4,192 30	

Recette pour réduction sur les payements faits aux colonies (subventions à divers établissements coloniaux) du montant d'une ordonnance au profit du trésor, délivrée en 1848 par le ministère de la marine..... 158,000 00

Recette pour transport au débit de la caisse des dépôts et consignations de payements d'arrérages de pensions effectuées dans les colonies ci-après pour le compte de la caisse des retraites du ministère des finances :

Guadeloupe	3,487f 50c	5,144 50
Guyane française	700 00	
Ile de la Réunion	957 00	

A reporter..... 4,204,426 42 | 1,901,086 33

SERVICE COLONIAL.

Compte des Recettes et des Dépenses constatées pendant l'année 1849.

DÉPENSES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1849.

Envois de fonds faits par les comptables de France aux trésoriers des colonies régies par la loi du 25 juin 1841, savoir :

	CAISSIER CENTRAL du trésor.	RECEVEURS généraux.	PAYEURS.	TOTAL.	
Martinique	59,400f 00c	5,429,885f 80c	"	5,489,285f 80c	
Guadeloupe	128,959 11	5,827,164 85	"	5,956,123 96	
Guyane française	21,504 18	2,093,571 88	"	2,115,076 06	
Ile de la Réunion	360,813 14	4,100,013 39	435,186f 86c	4,896,013 39	
	570,676 43	17,450,635 92	435,186 86	18,456,499 21	18,456,499f 21c

Payements faits en France, pour le service des colonies, sur les exercices ci-après :

		EXERCICE 1847.	EXERCICE 1848.	EXERCICE 1849.	EXERCICE 1850.	
Dépenses des services militaires aux colonies	Personnel	53,882f 32c	*A déd.* 149,797f 68c	610,894f 16c	318,284f 05c	
	Matériel	"	308,232 74	274,356 68	115,000 00	
Dépenses du service général des colonies		"	166,006 06	442,791 63	6,808 33	
Approvisionnement des colonies françaises		"	6,388 22	"	"	
Dépenses du service local des colonies		"	160,425 87	84,145 15	"	
Subvention à divers établissements coloniaux		"	*A déd.* 41 67	674,200 00	600,000 00	
Dépenses des établissements français de l'Océanie		"	"	440,000 00	450,000 00	
Dépenses des exercices clos		"	24,465 07	416,377 39	"	
——— périmés		"	2,549 17	63,184 31	"	
Indemnité par suite de l'affranchissement des esclaves		"	"	117,661 08	11,316 67	
		53,882 32	518,227 78	3,123,610 40	1,501,409 05	5,197,129 55

Reprise de reversements de fonds effectués dans les colonies, sur les dépenses de l'exercice 1848 constatées en France, tant pour le service marine que pour le service colonial :

Martinique	64,280f 43c	234,735 59
Guadeloupe	85 00	
Guyane française	315 25	
Ile de la Réunion	170,054 91	

Transport, au crédit de la caisse des retraites du ministère des finances, du produit de retenues opérées pour ce service, dans les colonies, pendant les années 1847 et 1848 :

Martinique	14,152f 22c	33,121 89
Guadeloupe	8,363 82	
Guyane française	2,013 62	
Ile de la Réunion	8,592 23	

Transport, au crédit de la caisse des dépôts et consignations, des recettes effectuées pour divers services spéciaux dans les colonies, et dont le montant a dû être versé par le trésor à ladite caisse :

Martinique	361f 18c	4,300 16
Guadeloupe	3,605 68	
Guyane française	333 30	

Transport, au crédit de la caisse des dépôts et consignations, du montant d'une recette faite en 1848 par le trésorier de la Martinique à titre de cautionnement versé en garantie d'exécution de marché..... 5,000 00

Transport, aux produits divers du budget, du montant des recettes faites aux colonies pour le compte du trésor, pendant les années 1847 et 1848..... 1,043,163 94

Dépense pour annulation d'une recette constatée à tort au crédit du trésorier de Bourbon, à titre de remboursement de mandats d'articles d'argent reçus en France et acquittés par lui pendant l'année 1846..... 1,138 30

A reporter..... 24,975,088 64

Suite du SERVICE COLONIAL.

Suite du *Compte des Recettes et des Dépenses constatées pendant l'année 1849.*

Suite des RECETTES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1849.

REPORT.....	4,204,426f 42c	1,901,086f 33c
Augmentation du prélèvement provisoire de 14,637,076 francs effectué sur les fonds généraux du budget de 1849 (voir page 582 du compte des finances de 1848); cette augmentation, qui s'élève à 6,388,958f 21c, résulte de nouveaux crédits accordés par diverses lois spéciales, ci.....	6,388,958 21	
Prélèvement provisoire sur les fonds généraux du budget de 1850, pour couvrir l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de cet exercice, dont le règlement n'aura lieu que dans la loi des comptes de 1850 (voir le tableau page 574).....	12,830,867 00	
	23,424,251 63	

Opérations de diverses natures auxquelles a donné lieu l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1847, et dont il sera justifié à la cour des comptes, dans les comptes individuels produits à son jugement, tant par les trésoriers coloniaux que par les comptables de France, savoir :

	COLONIES.				TOTAL.		
	Martinique.	Guadeloupe.	Guyane.	ÎLE de la Réunion.			
Recettes.....	"	7,239f 41c	"	"	7,239f 41c		
Annulation de recettes.....	"	518,308 85	124,935f 50c	"	643,244 35		
RESTE en annulation de recettes (*à déduire*).....					636,004 94	636,004 94	
MONTANT NET des recettes constatées pendant l'année 1849.....						22,788,246 69	22,788,246 69
							24,689,333 02
EXCÉDANT de dépense au 1er janvier 1850. (Voir la situation générale des finances, page 387.).....							1,231,737 34
TOTAL.....							25,921,070 36

Suite des DÉPENSES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1849.

REPORT.....	24,975,088f 64c	"
Application provisoire, au budget des recettes de l'exercice 1848, de la rente de l'Inde à réaliser pour cette année par le trésorier de la colonie de la Réunion.....	1,000,000 00	
Application aux ressources du budget de 1848, de la somme dont s'est trouvé réduit en règlement d'exercice, le prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1847, pour couvrir l'insuffisance de recettes du service colonial, lequel prélèvement, constaté provisoirement en 1847 au crédit du compte de ce service pour 17,869,320 francs (voir page 588 du compte des finances de 1848), a été fixé définitivement par le règlement du service colonial de 1847 à 17,287,333 fr. 34 cent. Différence en plus au prélèvement effectué.....	581,986 66	
ENSEMBLE.....	26,557,075 30	

Opérations de diverses natures auxquelles a donné lieu l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1847, et dont il sera justifié à la cour des comptes, dans les comptes individuels produits à son jugement, tant par les trésoriers coloniaux que par les comptables de France, savoir :

	COLONIES.				TOTAL.		
	Martinique.	Guadeloupe.	Guyane.	ÎLE de la Réunion.			
Payements.....	7,391f 25c	9,275f 10c	33,134f 15c	1,631f 36c	51,431f 86c		
Annulation de payements.....	16,739 55	511,069 44	157,996 45	1,631 36	687,436 80		
RESTE en annulation de payements (*à déduire*).....					636,004 94	636,004 94	
MONTANT NET des dépenses constatées pendant l'année 1849.....						25,921,070 36	25,921,070f 36c
TOTAL.....							25,921,070 36

Suite du SERVICE COLONIAL.

Compte définitif des Recettes de l'exercice 1847.

NATURE DES RECETTES.		SITUATION DES RECETTES. — RECETTES QUI ÉTAIENT À RÉGLER. — Recettes portées au tableau D annexé à la loi des comptes de 1847.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A ajouter.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A déduire.	Évaluations servant de base au règlement définitif des recettes de l'exercice 1847.	PRODUITS résultant des droits constatés.	RECOUVREMENTS effectués sur les droits constatés.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés transporté à l'exercice suivant.	RÈGLEMENT DES RECETTES. — EXCÉDANT des évaluations sur les produits recouvrés.	EXCÉDANT des produits recouvrés sur les évaluations.	PRODUITS définitifs de l'exercice 1847.
Recettes des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841. — Recettes du service général	Martinique	669,685f 00c	"	"	669,685f 00c	661,294f 02c	661,294f 02c	"	8,390f 98	"	661,294f 02c
	Guadeloupe	663,460 00	"	"	663,460 00	674,029 50	674,029 50	"	"	10,569f 50c	674,029 50
	Guyane française	89,960 00	"	"	89,960 00	105,543 43	105,543 43	"	"	15,583 43	105,543 43
	Ile de la Réunion	710,000 00	"	"	710,000 00	991,514 99	972,209 70	19,305f 29c	"	262,209 70	972,209 70
Recettes du service local	Martinique	1,345,880 00	"	36,440f 24c	1,309,439 76	1,722,745 99	1,309,439 76	413,306 23	"	"	1,309,439 76
	Guadeloupe	1,156,700 00	240,909f 43c	"	1,397,609 43	1,697,553 31	1,397,609 43	299,943 88	"	"	1,397,609 43
	Guyane française	186,500 00	125,252 92	"	311,752 92	328,401 05	311,752 92	16,648 13	"	"	311,752 92
	Ile de la Réunion	1,683,900 00	189,786 71	"	1,873,686 71	2,146,061 25	1,873,686 71	272,374 54	"	"	1,873,686 71
TOTAL		6,506,085 00	555,949 06	36,440 24	7,025,593 82	8,327,143 54	7,305,565 47	1,021,578 07	8,390 98	288,362 63	7,305,565 47
			519,508f 82c						279,971f 65c		
FONDS GÉNÉRAUX du budget applicables à l'insuffisance des ressources du service colonial. (Art. 7 du projet de loi sur le règlement définitif du budget de l'exercice 1847) (A)											17,287,333 34
											24,592,898 81

OBSERVATIONS.

(A) Par l'article 7 de la loi des comptes de 1847, il a été prélevé sur les fonds généraux du budget de cet exercice, pour l'excédant présumé de dépense du service colonial, une somme de..... 17,869,320f 00c

En règlement définitif d'exercice, ce prélèvement se trouve réduit de 581,986 fr. 66 cent. pour les causes ci-après :

Service général des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.

Recettes réalisées en excédant des prévisions	279,971f 65c	376,053f 07c
Crédits non consommés	84,735 87	
Dépenses restées à payer	11,345 55	

Subvention aux établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841.

Crédits non consommés	633,415f 85c	448,173 99
A DÉDUIRE : Crédits complémentaires	185,241 86	
		824,227 06

A DÉDUIRE : *Services militaires.*

Crédits complémentaires		363,507f 73c	47,502f 80c
Crédits non consommés	313,636f 50c	316,004 93	
Dépenses restant à payer	2,368 43		
			242,240 40

Dépenses d'exercices clos.

Payements faits, à la charge du budget de 1847, de dépenses d'exercices clos restées à solder à la clôture de ces exercices	194,737 60
	581,986 66

	581,986 66
Le prélèvement provisoirement effectué sur les fonds généraux du budget de 1847 demeure, en conséquence, fixé à	17,287,333 34

La somme ci-dessus de 581,986 fr. 66 cent. est portée en recette au budget de l'exercice 1848, en accroissement de ses ressources.

Suite du SERVICE COLONIAL.

Compte définitif des Dépenses de l'exercice 1847.

CHAPITRES spéciaux.	NATURE DES DÉPENSES.	SITUATION DES DÉPENSES. — DÉPENSES QUI ÉTAIENT À RÉGLER. — Dépenses portées au tableau D annexé à la loi des comptes de 1847.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A ajouter.	A déduire.	Crédits servant de base au règlement définitif des dépenses de l'exercice 1847.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers.	RÈGLEMENT DES DÉPENSES. — PAYEMENTS effectués.	RESTE à payer à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS complémentaires accordés pour l'excédant des dépenses sur les crédits.	CRÉDITS ANNULÉS. — Crédits non consommés par les dépenses annulés définitivement.	Crédits non consommés par les payements représentant les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs, égaux aux payements effectués sur l'exercice 1847.
21	Dépenses des services militaires — Personnel	5,972,660f 00c	"	"	5,972,660f 00c	6,336,167f 73c	6,334,830f 23c	1,337f 50c	363,507f 73c	"	1,337f 50c	6,334,830f 23c
22	Dépenses des services militaires — Matériel	2,816,600 00	"	"	2,816,600 00	2,502,963 50	2,501,932 57	1,030 93	"	313,636f 50c	1,030 93	2,501,932 57
23	Dépenses du service général des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841 — Martinique	1,808,465 00	"	"	1,808,465 00	1,756,729 40	1,754,854 80	1,874 60			1,874 60	1,754,854 80
	Guadeloupe	1,866,997 00	"	"	1,866,997 00	1,867,047 21	1,858,883 63	8,163 58	"	(a) 84,735 87	8,163 58	1,858,883 63
	Guyane française	631,701 00	"	"	631,701 00	620,693 43	620,684 17	9 26			9 26	620,684 17
	Ile de la Réunion	1,343,982 00	"	"	1,343,982 00	1,378,356 04	1,377,575 38	780 66			780 66	1,377,575 38
	Services communs	600,900 00	"	"	600,900 00	544,483 05	543,965 60	517 45			517 45	543,965 60
24	Dépenses du service local des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841 — Martinique	1,424,700 00	"	36,440f 24c	1,388,259 76	1,522,581 08	1,522,581 08	"	134,321 32	"	"	1,522,581 08
	Guadeloupe. — Service ordinaire	1,156,700 00	240,909f 43c	"	1,397,609 43	1,942,609 43	1,942,609 43	"	"	"	"	1,942,609 43
	Guadeloupe. — Service extraordinaire	545,000 00	"	"	545,000 00							
	Guyane française	482,000 00	125,252 92	"	607,252 92	607,252 92	607,252 92	"	"	"	"	607,252 92
	Ile de la Réunion	1,683,900 00	189,786 71	"	1,873,686 71	1,924,607 25	1,924,607 25	"	50,920 54	"	"	1,924,607 25
25	Subvention à divers établissements coloniaux. — Mana	54,600 00	"	"	54,600 00	54,600 00	54,600 00	"	"	"	"	54,600 00
	Sénégal	546,300 00	"	"	546,300 00	546,300 00	546,300 00	"	"	"	"	546,300 00
	Comptoirs fortifiés sur la côte occidentale d'Afrique.	453,000 00	"	"	453,000 00	376,105 30	376,105 30	"	"	76,894 70	"	376,105 30
	Saint-Pierre et Miquelon	198,500 00	"	"	198,500 00	198,500 00	198,500 00	"	"	"	"	198,500 00
	Mayotte et dépendances	764,000 00	"	"	764,000 00	460,478 85	460,478 85	"	"	303,521 15	"	460,478 85
26	Dépenses des établissements français de l'Océanie	2,024,800 00	"	"	2,024,800 00	1,771,800 00	1,771,800 00	"	"	253,000 00	"	1,771,800 00
28	Dépenses des exercices périmés	600 00	"	"	600 00	600 00	600 00	"	"	"	"	600 00
		24,375,405 00	555,949 06	36,440 24	24,894,913 82	24,411,875 19	24,398,161 21	13,713 98	548,749 59	1,031,788 22	13,713 98	24,398,161 21
27	Dépenses des exercices clos	194,737 60	"	"	194,737 60	194,737 60	194,737 60	"	"	"	"	194,737 60
		24,570,142 60	555,949 06	36,440 24	25,089,651 42	24,606,612 79	24,592,898 81	13,713 98	548,749 59	1,031,788 22	13,713 98	24,592,898 81
			519,508f 82c							1,045,502f 20c		
									496,752f 61c			

OBSERVATIONS.

(a) Excédants de crédits :

Martinique	51,735f 60c
Guyane française	11,007 57
Services communs	56,416 95
	119,160 12

Insuffisance de crédits :

Guadeloupe	50f 21c	34,424 25
Réunion	34,374 04	
		84,735 87

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Recettes	24,592,898f 81c
Dépenses	24,592,898 81

Suite du SERVICE COLONIAL.

Tableau des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1848, à régler définitivement dans la loi des comptes de 1849.

RECETTES.

Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Recettes affectées au service général.	Martinique	567,800f 00c	2,093,710f 00c	5,697,293f 00c
		Guadeloupe	687,050 00		
		Guyane française	68,460 00		
		Ile de la Réunion	770,400 00		
	Recettes affectées au service local.	Martinique	1,315,925 00	3,603,583 00	
		Guadeloupe	552,788 00		
		Guyane française	179,900 00		
		Ile de la Réunion	1,554,970 00		
Fonds généraux du budget, applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial, savoir :					
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel et matériel.)				8,413,535 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 :					
Service général		Martinique	1,113,430f 00c	3,822,082 00	
		Guadeloupe	1,165,882 00		
		Guyane française	575,680 00		
		Ile de la Réunion	586,190 00		
		Service commun aux quatre colonies	381,500 00		
Approvisionnements des colonies				1,500,000 00	18,602,942 00
Service local		Martinique	223,695f 00c	1,718,070 00	
		Guadeloupe	822,285 00		
		Guyane française	415,720 00		
		Ile de la Réunion	256,370 00		
Subvention à divers établissements coloniaux				1,343,660 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie				1,784,300 00	
Dépenses des exercices périmés				20,695 00	
Total des Recettes					24,300,235 00

DÉPENSES.

Dépenses des services militaires		Personnel		6,223,772f 00c	8,413,535f 00c
		Matériel		2,189,763 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses du service général.	Martinique	1,681,230f 00c	5,916,392 00	12,738,045 00
		Guadeloupe	1,852,932 00		
		Guyane française	644,140 00		
		Ile de la Réunion	1,356,590 00		
		Service commun aux quatre colonies	381,500 00		
	Approvisionnements des colonies.	Martinique	160,000 00	1,500,000 00	
		Guadeloupe	160,000 00		
		Guyane française	60,000 00		
		Saint-Pierre et Miquelon	120,000 00		
		Ile de la Réunion	1,000,000 00		
	Dépenses du service local.	Martinique	1,539,620 00	5,321,653 00	
		Guadeloupe	1,375,073 00		
		Guyane française	595,620 00		
		Ile de la Réunion	1,811,340 00		
Subvention à divers établissements coloniaux		Mana		62,200 00	1,343,660 00
		Sénégal		609,400 00	
		Comptoirs fortifiés sur la côte d'Afrique		173,000 00	
		Saint-Pierre et Miquelon		186,000 00	
		Mayotte et dépendances		313,060 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie					1,784,300 00
Dépenses des exercices périmés					20,695 00
Total des dépenses					24,300,235 00

Tableau des Recettes et des Dépenses présumées de l'exercice 1849.

RECETTES.

Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Recettes affectées au service général.	Martinique	415,388f 00c	1,557,720f 00c	5,676,134f 00c
		Guadeloupe	529,462 00		
		Guyane française	81,345 00		
		Ile de la Réunion	531,525 00		
	Recettes affectées au service local.	Martinique	1,348,554 00	4,118,414 00	
		Guadeloupe	1,222,458 00		
		Guyane française	156,110 00		
		Ile de la Réunion	1,391,292 00		
Fonds généraux du budget, applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial, savoir :					
Dépenses des services militaires aux colonies				7,299,000 00	21,026,034 21
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 :					
Service général		Martinique	1,273,812f 00c	4,041,290 00	
		Guadeloupe	1,199,838 00		
		Guyane française	589,455 00		
		Ile de la Réunion	906,585 00		
		Service commun aux quatre colonies	71,600 00		
Service local		Martinique	261,046 00	1,152,586 00	
		Guadeloupe	209,442 00		
		Guyane française	474,490 00		
		Ile de la Réunion	207,608 00		
Subvention à divers établissements coloniaux				1,174,200 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie				1,240,000 00	
Indemnités aux colons				6,050,000 00	
Dépenses des exercices périmés				68,958 21	
Total des Recettes					26,702,168 21

DÉPENSES.

Dépenses des services militaires		Personnel		5,949,400f 00c	7,299,000f 00c
		Matériel		1,349,600 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses du service général.	Martinique	1,689,200f 00c	5,599,010 00	10,870,010 00
		Guadeloupe	1,729,300 00		
		Guyane française	670,800 00		
		Ile de la Réunion	1,438,110 00		
		Service commun aux quatre colonies	71,600 00		
	Dépenses du service local.	Martinique	1,609,600 00	5,271,000 00	
		Guadeloupe	1,431,900 00		
		Guyane française	630,600 00		
		Ile de la Réunion	1,598,900 00		
Subvention à divers établissements coloniaux		Mana		62,200 00	1,174,200 00
		Sénégal		360,000 00	
		Comptoirs fortifiés sur la côte d'Afrique		223,000 00	
		Saint-Pierre et Miquelon		235,500 00	
		Mayotte et dépendances		293,500 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie					1,240,000 00
Indemnités aux colons					6,050,000 00
Dépenses des exercices périmés					68,958 21
Total des Dépenses					26,702,168 21

Suite du SERVICE COLONIAL.

Tableau des Recettes et des Dépenses présumées de l'exercice 1850.

RECETTES.

Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Recettes affectées au service général.	Martinique	533,800f 00c	1,771,900f 00c	5,436,900f 00c
		Guadeloupe	529,500 00		
		Guyane française	81,300 00		
		Ile de la Réunion	627,300 00		
	Recettes affectées au service local.	Martinique	1,215,300 00	3,665,000 00	
		Guadeloupe	1,120,000 00		
		Guyane française	156,100 00		
		Ile de la Réunion	1,173,600 00		
Fonds généraux du budget applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial, savoir :					
Dépenses des services militaires aux colonies				6,511,500 00	12,830,867 00
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 :					
Service général		Martinique	1,132,670f 00c	3,808,370 00	
		Guadeloupe	1,217,700 00		
		Guyane française	607,100 00		
		Ile de la Réunion	759,300 00		
		Service commun aux quatre colonies	91,600 00		
Service local		Martinique	212,200 00	920,309 00	
		Guadeloupe	177,898 00		
		Guyane française	464,600 00		
		Ile de la Réunion	65,611 00		
Subventions à divers établissements coloniaux				1,131,218 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie				558,000 00	
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance				1,470 00	
Total des Recettes					18,267,767 00

DÉPENSES.

Dépenses des services militaires		Personnel		5,591,500f 00c	6,511,500f 00c
		Matériel		920,000 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses du service général.	Martinique	1,666,470f 00c	5,580,270 00	10,165,579 00
		Guadeloupe	1,747,200 00		
		Guyane française	688,400 00		
		Ile de la Réunion	1,386,600 00		
		Service commun aux quatre colonies	91,600 00		
	Dépenses du service local.	Martinique	1,427,500 00	4,585,309 00	
		Guadeloupe	1,297,898 00		
		Guyane française	620,700 00		
		Ile de la Réunion	1,239,211 00		
Subvention à divers établissements coloniaux		Sénégal et dépendances		326,118 00	1,031,218 00
		Comptoirs fortifiés sur la côte d'Afrique		193,000 00	
		Saint-Pierre et Miquelon		235,500 00	
		Mayotte et dépendances		276,600 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie					558,000 00
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance					1,470 00
Total des Dépenses					18,267,767 00

COMPTE

DES

SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE,

POUR L'ANNÉE 1849.

NOTE

Sur le compte des services financiers en Algérie, pour l'année 1849.

Le compte des services financiers en Algérie a pour destination d'exposer, par nature de recettes et de dépenses, et par classe de comptables, les opérations effectuées en Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État que pour le service municipal, et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

Il se compose d'un tableau général qui présente l'ensemble des recettes et des payements effectués, pendant l'année 1849, par les comptables du trésor en Algérie, c'est-à-dire par les receveurs de l'enregistrement et des domaines, les receveurs des douanes, et les receveurs des contributions diverses, et enfin par les trésoriers payeurs en Algérie.

Les mêmes opérations sont ensuite développées, par classe de comptables et par nature de services, dans une série d'états placés à la suite de ce tableau général.

D'autres états font connaître, avec la distinction des exercices, les branches de revenus et les natures de perception auxquelles s'appliquent les recouvrements opérés sur les contributions et revenus de l'Algérie, ainsi que les ministères et les natures de dépenses qui ont donné lieu aux payements faits par les agents du trésor sur les crédits du budget.

Un tableau, divisé par province et par catégories de comptables, permet d'apprécier l'importance des opérations pour chacune des localités de l'Algérie.

Enfin, ce compte se termine par un tableau comparatif des recettes et des payements effectués pendant les années 1849 et 1848 pour le service des budgets et pour le service municipal.

L'ordonnance, en date du 21 août 1839, portant organisation du régime financier en Algérie ayant créé un service municipal dont les mouvements, en recette et en dépense, se réalisent en dehors du budget général de l'État, on joint au présent compte une situation détaillée de ce service spécial, arrêtée au 1er janvier 1850. Une ordonnance du 17 janvier 1845, rendue en exécution de l'article 5 de la loi sur le budget des dépenses de l'exercice 1845, a réglé ce service sur de nouvelles bases; cette nouvelle ordonnance a reçu son exécution à partir du 1er janvier 1845.

Considérées dans leur ensemble, les opérations constatées pendant l'année 1849, par les comptables du Trésor en Algérie, se résument ainsi qu'il suit :

	RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANTS	
			de recette.	de dépense.
Service des budgets	15,080,774f 08c	73,737,620f 78c	"	58,656,846f 70c
Service municipal	4,934,254 68	9,092,241 28	"	4,157,986 60
Service de trésorerie	17,063,199 77	13,103,055 54	3,960,144f 23c	"
Mouvements de fonds	59,133,244 68	2,634,094 16	56,499,150 52	"
Diminution des en-caisse	2,355,538 55	"	2,355,538 55	"
	98,567,011 76	98,567,011 76	62,814,833 30	62,814,833 30

Note sur le compte des services financiers en Algérie.

On présente ci-après, pour chaque branche principale de service, le résultat du rapprochement des recettes et des dépenses que l'on vient de résumer :

			EXCÉDANTS	
			DE RECETTES.	DE PAYEMENTS.
Service des budgets :				
Recettes sur les produits et revenus de l'Algérie		11,907,066f 19c		
Recettes provenant des services ministériels		3,173,707 89		
ENSEMBLE		15,080,774 08		
Payements faits sur les ordonnances des ministres de la justice, de l'instruction publique et des cultes, de la guerre, de la marine et des finances		73,737,620 78		
		58,656,846 70	//	58,656,846f 70c
Service municipal de l'Algérie :				
Recettes		4,934,254 68		
Dépenses		9,092,241 28		
		4,157,986 60	//	4,157,986 60
Services spéciaux :				
Recettes		323,778 33		
Dépenses		143,337 10		
		180,441 23	180,441f 23c	//
Opérations de trésorerie :				
Recettes		16,739,421 44		
Dépenses		12,959,718 44		
		3,779,703 00	3,779,703 00	//
Mouvements de fonds :				
Envois de traites du caissier du trésor sur lui-même		23,387,000 00		
Idem ——— sur le receveur général des Bouches-du-Rhône		24,209,000 00		
Envois de pièces de dépenses par le caissier central du trésor		1,533,380 83		
Envois en numéraire par le payeur de Toulon		10,000,000 00		
Envois de divers receveurs généraux en pièces de dépenses		3,863 85		
		59,133,244 68		
A DÉDUIRE :				
Envois en pièces de dépenses faites au caissier central du trésor à Paris	665,957f 13c	2,634,094 16		
Envois de fonds aux payeurs de France	1,687,618 80			
Envois de fonds faits par les comptables de l'Algérie en 1848 et parvenus en 1849	280,518 23			
		56,499,150 52	56,499,150 52	//
			60,459,294 75	62,814,833 30
EXCÉDANT des payements sur les recettes			2,355,538 55	

Cet excédant de payements représente la diminution que les en-caisse des comptables en Algérie ont éprouvée pendant l'année 1849.

Ces en-caisse s'élevaient, au commencement de l'année 1849, à..... 27,809,359f 56c
Tandis qu'au 1er janvier 1850 ils ne montaient qu'à..... 25,453,821 01

DIFFÉRENCE pareille.... 2,355,538 55

COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

État général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1849 par les Comptables du Trésor en Algérie.

Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1849 :			
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	137,484f 05c		
——— des douanes	34,876 30	225,012f 65c	27,809,359f 56c
——— des contributions diverses	52,652 30		
Trésoriers payeurs en Algérie		27,584,346 91	

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.	EXERCICE 1848.	EXERCICE 1849.	
Enregistrement et timbre, domaines et perceptions diverses	425,368f 41c	7,437,332f 78c	
Produit des forêts	825 65	7,334 57	
Droit de douanes, de navigation et de recettes accessoires	26,836 26	2,119,943 16	
Contributions diverses	112,213 65	883,460 97	
Produits universitaires	»	300 00	
Produits des postes	»	432,377 82	
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	250,239 64	179,134 56	
Retenues proportionnelles	28,361 30	»	
Retenues en vertu du décret du 12 août 1848	73 87	3,263 55	
	843,918 78	11,063,147 41	
PRODUITS DIVERS.			
Recettes provenant des services ministériels	11,186 32	3,162,521 57	
	855,105 10	14,225,668 98	15,080,774 08

SERVICE MUNICIPAL.

Recettes — de l'exercice 1848		156,205f 09c	4,934,254 68
Recettes — de l'exercice 1849		4,777,959 59	

SERVICES SPÉCIAUX.

Recettes de capitaux de cautionnements inscrits au trésor	231,950 00	323,778 33
Produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie, à répartir	91,828 33	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Émission de mandats — des préposés sur les trésoriers	2,814,751f 40c		
Émission de mandats — des trésoriers sur les préposés	1,552,041 88		
Émission de mandats — ——— sur leurs collègues	554,545 26	5,891,934 31	
Émission de mandats — ——— sur les receveurs généraux	970,595 77		
Recette pour le compte de l'imprimerie nationale		46 75	
——— des invalides de la marine		57,991 77	
Recette de dépôts d'articles d'argent versés pour être payés à destination		1,067,324 31	
Remplacement d'articles d'argent et recettes de dépôts divers pour le service des postes		1,205 90	
Indemnités aux pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée		4,764 55	
Agent comptable des établissements coloniaux		145 50	
Retenues au profit de la caisse des dépôts et consignations pour le service des retraites		122,832 71	16,739,421 44
Recettes pour le compte de la caisse des dépôts et consignations		138,891 32	
Recettes effectuées pour le compte de divers par les receveurs de l'enregistrement, par les receveurs des douanes et par les receveurs des contributions diverses		7,305,013 45	
Service communal de l'Algérie		897,548 31	
Comptoir d'escompte		175,589 88	
Monnaies arabes		55,382 66	
Fonds particuliers des comptables des finances		750 67	
Recouvrement et régularisation d'avances		1,019,999 35	

MOUVEMENTS DE FONDS.

Envois faits aux trésoriers payeurs par le caissier central du trésor :				
En traites du caissier du trésor sur lui-même	23,387,000f 00c			
——— sur le receveur général des Bouches-du-Rhône	24,209,000 00	49,129,380 83		
En pièces de dépenses	1,533,380 83			
Envois en numéraire expédiés au trésorier par le payeur de Toulon		10,000,000 00		
Fonds reçus par les trésoriers payeurs pour le compte de divers receveurs généraux		3,863 85		
——— de leurs collègues		7,887,889 02		
——— des receveurs de l'enregistrement	7,280,807f 24c			
——— des receveurs des douanes	4,713,866 26	15,146,244 61	82,554,403 26	
——— des receveurs des contributions diverses	3,151,571 11			
Fonds reçus des trésoriers payeurs par les receveurs de l'enregistrement	188,400 00			
——— des douanes	»	198,925 59		
——— des contributions diverses	10,525 59			
Fonds que les receveurs de l'enregistrement ont reçus de leurs collègues	123,193 81			
——— des douanes ont reçus de leurs collègues	23,742 75	188,099 36		
——— des contributions diverses ont reçus de leurs collègues	41,162 80			
Total des recettes de l'année			119,632,631 79	119,632,631 79
Total général				147,441,991 35

DÉPENSE.

SERVICE DES BUDGETS.

	EXERCICE 1848.	EXERCICE 1849.	
Ministère de la justice	74,257f 78c	448,454f 83c	
——— de l'instruction publique et des cultes (Service de l'instruction publique.)	26,019 35	137,315 36	
——— (Service des cultes.)	25,997 29	230,358 06	
——— de la guerre	9,145,058 38	61,226,016 85	
——— de la marine	34,417 72	703,419 60	
——— des finances	259,568 45	1,426,737 11	
	9,565,318 97	64,172,301 81	73,737,620f 78c

SERVICE MUNICIPAL.

Dépenses — de l'exercice 1848		1,546,118 35	9,092,241 28
Dépenses — de l'exercice 1849		7,546,122 93	

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de capitaux de cautionnements inscrits au trésor	38,865 00	143,337 10
Répartition de produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	104,472 10	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Remboursements de mandats — des préposés sur les trésoriers		2,776,789 43		
Remboursements de mandats — des trésoriers sur les préposés		1,547,872 56		
Remboursements de mandats — ——— sur leurs collègues		564,031 06	4,888,921 85	
Remboursements de mandats — du payeur de l'armée d'Italie		228 80		
Payements pour le compte de la caisse des invalides de la marine			57,991 77	
Remboursement de dépôts d'argent pour le service des postes			2,309,550 64	
Indemnités aux pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée			4,733 15	
Agent comptable des établissements coloniaux			145 50	
Payements pour le compte de la caisse des dépôts et consignations			14,435 67	
Payements effectués, pour le compte de divers, par les receveurs de l'enregistrement, par les receveurs des douanes et par les receveurs des contributions diverses			3,537,108 85	12,959,718 44
Remboursement de capitaux de cautionnements non inscrits au trésor			500 00	
Service communal de l'Algérie			879,186 35	
Comptoirs d'escompte			185,939 93	
Monnaies arabes			55,382 66	
Fonds particuliers des comptables			597 77	
Avances à régulariser			1,001,501 28	
Débets de comptables			23,923 02	

MOUVEMENTS DE FONDS.

Envois de pièces de dépenses par les trésoriers payeurs au caissier central du trésor à Paris			665,957 13	
Fonds envoyés par les trésoriers payeurs aux payeurs de France			1,687,618 80	
——— à leurs collègues			8,131,627 09	
——— aux receveurs de l'enregistrement et des domaines		188,400 00	198,925 59	
——— aux receveurs des douanes et des contributions diverses		10,525 59		
Fonds envoyés au trésoriers payeurs par les receveurs de l'enregistrement		9,184,412 33		26,055,252 74
——— par les receveurs des douanes		4,700,135 46	15,187,904 89	
——— par les receveurs des contributions diverses		1,303,356 10		
Fonds envoyés aux receveurs de l'enregistrement par leurs collègues		123,193 81		
——— des douanes par leurs collègues		20,255 63	183,219 24	
——— des contributions diverses par leurs collègues		39,769 80		
Total des dépenses de l'année				121,988,170 34	121,988,170f 34c
Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1850 :					
Receveurs de l'enregistrement et des domaines			88,233 48		
——— des douanes			33,402 67	131,931 92	
——— des contributions diverses			10,295 77		
Trésoriers payeurs en Algérie				25,321,889 09	
					25,453,821 01
Total général					147,441,991 35

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs de l'Enregistrement et des Domaines pendant l'année 1849.

SOLDE en caisse au 1er janvier 1849		8,534f 68c	
A AJOUTER			
SOLDES en caisse des receveurs des contributions diverses chargés de la perception des contributions arabes, service qui a été rattaché à celui des domaines à partir de l'année 1849, par un arrêté du chef du pouvoir exécutif en date du 30 novembre 1848. (Voir la réduction correspondante, page 584.)		128,949 37	
		137,484 05	137,484f 05c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 588.)

Exercice 1848	Enregistrement, greffe, hypothèques	4f 00c	426,194f 06c	7,870,861 41
	Timbre	2 40		
	Amendes de toute nature	683 60		
	Produits des domaines et prix de vente d'imm. et d'effets mobil.	188,255 67		
	——— des forêts	825 65		
	——— de contributions arabes	207,685 69		
	——— divers	27,285 32		
	——— de différentes origines	1,451 73		
Exercice 1849	Enregistrement, greffe, hypothèques	686,320 85	7,444,667 35	
	Timbre	407,689 00		
	Amendes de toute nature	26,796 28		
	Produits des domaines et prix de vente d'imm. et d'effets mobil.	1,286,386 44		
	——— des forêts	7,334 57		
	——— de contributions arabes	4,578,935 40		
	——— divers	303,308 18		
	——— de différentes origines	147,896 63		

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 596.)

Recettes de l'exercice 1848	156,295 09	1,598,612 78
Recettes de l'exercice 1849	1,442,317 69	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants des comptables. — Service communal en Algérie				20,939 61
Correspondants du trésor.	Caisse des dépôts et consignations. (Retenues pour la caisse des retraites des finances sur les salaires des conservateurs des hypothèques.)	2,004 77		4,763,767 04
	Fonds reçus pour le compte de divers	4,761,762 27		
Fonds particuliers. — Fonds que les receveurs ont versés dans leur caisse				10 07
Recouvrements ou régularisations d'avances.	Traitements des préposés de l'enregistrement et des domaines	26,617 37		303,027 73
	Frais de justice criminelle	19,673 28		
	——— de justice militaire	36,481 61		
	——— de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	10,396 78		
	——— d'adjudications diverses	3,847 80		
	——— de bureaux, chauffage et éclairage	766 20		
	Loyer d'immeubles affectés aux services des domaines et forestier	"		
	Crédit aux agents forestiers	3,263 53		
	Dépenses diverses du service des forêts	1,254 25		
	3 p. 0/0 alloués aux distributeurs de papier timbré	3,830 09		
	Successions vacantes. — Frais urgents	2,447 40		
	Frais de vente d'effets mobiliers	4,576 41		
	Honoraires aux traducteurs du conseil de direction	219 75		
	Frais de transport de papier timbré	64 20		
	Commissions consultatives	25,781 09		
	Crédits ouverts aux conseillers de préfecture	200 00		
	Parts payées aux chefs arabes sur le produit des amendes	163,304 32		
	Restitution d'amendes consignées	112 50		
	Frais de bureau du receveur de Biskara	12 50		
	Frais de perception de l'achour	160 00		
	Achat de types de monnaies indigènes	18 65		
Mouvements de fonds.	Fonds reçus des trésoriers payeurs ou de leurs préposés	188,400 00		311,593 81
	——— reçus de leurs collègues	13,000 00		
	Recettes par virement entre les receveurs de l'enregistrement et des domaines	110,193 81		
	TOTAL des recettes de l'année			14,868,812 45
	TOTAL GÉNÉRAL			15,006,296 50

DÉPENSE.

NOTA. Les receveurs de l'enregistrement n'effectuent aucune dépense pour le service des budgets.

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 597.)

Dépenses de l'exercice 1848	"	4,269,501f 34c
Dépenses de l'exercice 1849	4,269,501f 34c	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants des comptables. — Service communal de l'Algérie			26,644 44
Correspondants du trésor. — Fonds remboursés à divers			1,013,659 45
Fonds particuliers. — Remboursements aux receveurs de fonds qu'ils avaient versés dans leur caisse			334 46
Avances à charge de recouvrements ou de régularisations.	Traitements des préposés de l'enregistrement et des domaines	14,017f 17c	276,776 67
	Frais de justice criminelle	17,002 35	
	——— de justice militaire	41,994 75	
	——— de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	18,071 89	
	——— d'adjudications diverses	3,201 95	
	Frais de bureaux, chauffage et éclairage	591 05	
	Crédit aux agents forestiers	2,466 11	
	Dépenses diverses du service des forêts	557 25	
	Honoraires aux traducteurs du conseil de direction	579 07	
	Frais de vente d'effets mobiliers appartenant à l'État	5,397 31	
	Successions vacantes. (Frais urgents.)	2,398 50	
	3 p. 0/0 alloués aux distributeurs de papier timbré	4,420 83	
	Frais de transport de papier timbré	140 75	
	——— urgents de déclarations de faillites	1,357 90	
	Restitutions d'amendes consignées	112 50	
	Parts payées aux chefs arabes sur le produit des amendes	164,160 13	
	Traitements des juges de paix	291 33	
	Créances pour le compte des receveurs des finances	15 83	
Débets de comptables			23,540 52
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés. (Produits de l'enregistrement.)	9,183,215 83	9,307,606 14
	——— (Produits des services communaux.)	1,196 50	
	——— à leurs collègues	13,000 00	
	Dépenses par virements entre les receveurs de l'enregistrement et des domaines	110,193 81	
	TOTAL des dépenses de l'année		14,918,063 02
Solde en caisse au 1er janvier 1850			88,233 48
	TOTAL GÉNÉRAL		15,006,296 50

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Douanes pendant l'année 1849.

Solde en caisse au 1er janvier 1849 ..... 34,876f 30c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement pages 588 et 590.)

Exercice 1848	Recettes accessoires	26,826f 26c	26,836f 26c	2,146,779f 42c
	Amendes et confiscations	10 00		
Exercice 1849	Droits de douanes à l'importation et à l'exportation	1,452,065 31	2,119,943 16	
	—— de navigation	392,682 03		
	Recettes accessoires	217,986 33		
	Amendes et confiscations	40,115 63		
	Taxes de plombage et d'estampillage	17,093 86		

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement page 596.)

Recettes de l'exercice 1848	"	3,045,772 53
Recettes de l'exercice 1849	3,045,772 53	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Fonds particuliers. — Fonds que les receveurs ont versés dans leurs caisses				39 75
Divers. — Leur compte de fonds à rembourser.	Caissse des dépôts et consignations.	Recettes de sommes remboursées par cette caisse	"	36,569 35
		Prélèvements pour le service des retraites. — Exercice 1848	"	
		Prélèvements pour le service des retraites. — Exercice 1849	36,569f 35c	
Divers. — Leur compte avec les receveurs des revenus indirects.	Fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement de préposés de brigades		22,072 82	2,053,612 29
	Primes de capture. (Arrestations de fraudeurs et de déserteurs.)		"	
	Sommes afférentes aux préposés des douanes dans les saisies faites à la requête des autres administrations		"	
	Consignations en garantie de droits et pour tenir lieu de cautionnements		1,405,901 77	
	Recouvrements pour des tiers		2,641 70	
	Fonds particuliers de divers et recettes à classer		622,996 00	
Avances pour divers services des ministères.	Avances aux contrôleurs de brigades pour appointements des préposés, etc		353,215 16	484,350 62
	Pensions de retraites acquittées pour le compte des trésoriers payeurs		1,212 75	
	Avances sur les fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement des préposés des brigades		59 85	
	—— pour frais de saisies		3,566 03	
	—— pour parts de saisies		2,804 54	
	—— de primes de captures. (Arrestations de fraudeurs et déserteurs.)		20 00	
	—— de plombage et marques pour les bestiaux		4,263 99	
	Fonds remis aux receveurs subordonnés pour subvenir aux remboursements de consignations		83,142 38	
	Préemptions exercées pour le compte des préposés		20,311 16	
	Frais de bureaux, chauffage et éclairage		1,525 40	
	Loyer d'immeubles affectés au service		11,465 00	
	Avances diverses		2,764 36	
Mouvements de fonds.	Fonds reçus de leurs collègues		"	23,742 75
	Recettes pour virements entre les receveurs des douanes de l'Algérie		19,302 74	
	—— de l'intérieur de la France		4,440 01	
		Total des recettes de l'année		7,790,866 71
		Total général		7,825,743 01

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs des douanes n'effectuent aucune dépense pour le service municipal.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 591.)

Exercice 1849	Ministère des finances		581,381f 64c

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Fonds particuliers	Remboursements aux receveurs de fonds qu'ils avaient versé dans leur caisse		63 31
Divers, leur compte avec les receveurs des revenus publics.	Fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement des préposés de brigade	17,669f 16c	2,031,558 91
	Consignations en garantie de droits et pour tenir lieu de cautionnements	1,390,974 63	
	Versements sur recouvrements faits par des tiers	3,558 45	
	Fonds particuliers de diverses recettes à classer	619,356 67	
Avances pour divers services des ministères.	Avances aux contrôleurs de brigades pour appointements des préposés, etc	332,683 70	458,944 39
	Pensions de retraites acquittées pour le compte des receveurs des finances	1,212 75	
	Avances sur fonds de retenues pour l'habillement et l'équipement des préposés de brigades	59 85	
	—— pour frais de saisies	10,641 83	
	—— pour parts de saisies	2,804 04	
	—— de primes de captures. (Arrestation de fraudeurs et déserteurs.)	"	
	—— de plombage et marques pour les bestiaux	2,958 02	
	Fonds remis aux receveurs subordonnés pour subvenir aux remboursements de consignations	86,298 03	
	Préemptions exercées pour le compte des préposés	6,350 76	
	Frais de bureaux, chauffage et éclairage	1,525 40	
	Loyers d'immeubles affectés au service	11,535 00	
	Avances diverses	2,875 01	
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers-payeurs ou à leurs préposés	4,700,136 46	4,720,392 09
	Dépenses par virements entre les receveurs des douanes de l'Algérie	19,302 74	
	—— de l'intérieur de la France	952 89	
	Total des dépenses de l'année		7,792,340 34
Solde en caisse au 1er janvier 1850			33,402 67
	Total général		7,825,743 01

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des contributions diverses pendant l'année 1849.

Solde en caisse au 1er janvier 1849	181,601f 67c	
A DÉDUIRE :		
Solde en caisse des receveurs des contributions diverses, chargés de la perception des contributions arabes, service qui a été rattaché à celui des domaines, à partir de l'année 1849, par un arrêté du Chef du Pouvoir exécutif, en date du 30 novembre 1848. (Voir l'augmentation correspondante, page 580.)	128,949 37	
	52,652 30	52,652f 30c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 590.)

Exercice 1848	Contributions directes (patentes)	61,934f 12c	112,213f 65c		
	Contributions indirectes	49,545 29			
	Produits divers	734 24			
	Produits à répartir	"			
Exercice 1849	Contributions directes (patentes)	291,958 53	883,460 97	995,674f 62c	
	Contributions indirectes	563,134 38			
	Produits divers	23,709 98			
	Produits à répartir	4,658 08			

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 596.)

Recettes de l'exercice 1848	"	289,869 37	
Recettes de l'exercice 1849	289,869 37		

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du Trésor.	Cautionnements des fabricants et débitants de boissons et de tabacs	156,552 00	489,638 89		
	Prix des estampilles délivrées aux débitants	968 00			
	Consignations pour assurer l'exécution des transactions	11,065 48			
	Fonds reçus pour le compte de divers	321,053 41			
Recouvrements et régularisations d'avances			231,213 50		
Fonds particuliers des comptables			610 81		
Mouvements de fonds	Fonds reçus des trésoriers-payeurs	10,525 59	51,688 39		
	Fonds reçus pour compte de leurs collègues	30,403 54			
	Recettes en acquit de dépenses payées pour le compte des comptables par leurs collègues	10,759 26			
TOTAL des recettes de l'année			2,058,695 58	2,058,695 58	
TOTAL GÉNÉRAL				2,111,347 88	

DÉPENSE.

NOTA. Les receveurs des contributions diverses n'effectuent aucune dépense, ni pour le service des budgets, ni pour le service municipal.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor.	Cautionnements des fabricants et débitants de boissons et de tabacs.	Application aux droits	11,577f 89c	139,980f 00c		
		Application aux frais	40 90			
		Restitutions aux consignataires	127,886 30			
		Application aux amendes	141 48			
		Versement à la caisse des dépôts et consignations	333 43			
	Estampilles délivrées aux débitants.	Restitutions aux consignataires	687 50	711 00		
		Application à la recette des estampilles perdues	23 00			
		Versements à la caisse des dépôts	0 50			
	Consignations	Application aux amendes et confiscations	4,647 63	6,588 98		491,890f 49c
		Application au payement des droits	1,287 15			
		Remboursement des frais	654 20			
		Restitutions aux consignataires	"			
	Payements sur les fonds particuliers reçus de divers				344,011 12	
	Reprise par les comptables de fonds qu'ils ont versés à L/C				599 39	
Avances à recouvrer et à régulariser						265,653 22
Débets de comptables						382 50
Mouvements de fonds	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés				1,303,356 10	1,343,125 90
	Fonds envoyés à leurs collègues				9,366 26	
	Dépenses par virements de comptes entre les receveurs des contributions diverses de l'Algérie				30,403 54	
TOTAL des Dépenses de l'année						2,101,052 11
Solde en caisse au 1er janvier 1850						10,295 77
TOTAL GÉNÉRAL						2,111,347 88

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les trésoriers payeurs en Algérie pendant l'année 1849.

Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1849	Numéraire	chez les trésoriers payeurs	6,487,085f 80c	9,069,547f 41c	27,584,346f 91c
		chez leurs préposés	2,582,461 61		
	Traites du caissier du trésor et autres effets	chez les trésoriers payeurs	14,654,599 50	18,514,799 50	
		chez leurs préposés	3,860,200 00		

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 590.)

Exercice 1848.	Produits des postes	//	289,861 13
	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	250,239 64	
	Produits divers	11,186 32	
	Retenues proportionnelles	28,361 30	
	Retenues en vertu du décret du 12 août	73 87	
Exercice 1849.	Produits universitaires	300 00	3,777,597 50
	Produits des postes	432,377 82	
	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	179,134 56	
	Produits divers	3,162,521 57	
	Retenues en vertu du décret du 12 août	3,263 55	

SERVICE MUNICIPAL.

(Les trésoriers payeurs n'effectuent aucune recette pour le service municipal.)

SERVICES SPÉCIAUX.

Recette de capitaux de cautionnements inscrits au trésor	231,950 00	323,778 33
Produit des prises faites sur l'ennemi en Algérie, à répartir	91,828 33	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Émission de traites et mandats	des préposés sur les trésoriers	2,814,751f 40c	5,891,934 31	90,523,020 09
	des trésoriers sur les préposés	1,552,041 88		
	des trésoriers sur leurs collègues	554,545 26		
	des trésoriers sur les receveurs généraux	970,595 77		
Dépôts d'argent pour le service des postes, à rembourser à destination			1,067,324 31	
Remplacement d'articles d'argent indûment payés			1,200 00	
Indemnités aux pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée			4,764 55	
Retenues au profit de la caisse des dépôts et consignations, pour le service des retraites	Ministère de la justice	21,933f 27c	84,258 59	
	——— de l'instruction publique	173 54		
	——— des travaux publics	5,494 43		
	——— des finances	56,657 35		
Recettes pour le compte de la caisse des invalides de la marine			57,991 77	
——— de la caisse des dépôts et consignations			138,891 32	
——— de l'imprimerie nationale			46 75	
——— de l'agent comptable des établissements coloniaux			145 50	
Recettes de dépôts divers pour le service des postes			5 90	
Timbre des mandats d'articles d'argent			//	
Recouvrements d'avances pour le service des postes			1,407 50	
Comptoirs d'escompte, c/c d'effets à recevoir			175,589 88	
Recette pour le compte du service local et municipal			876,608 70	
Monnaies arabes			55,382 66	
Fonds particuliers des payeurs			90 04	
Mouvements de fonds.	Envois faits aux trésoriers payeurs par le caissier central du trésor à Paris :			
	en traites du caissier du trésor sur lui-même	23,387,000 00	49,129,380f 83c	82,167,378 31
	——— sur le recevr général des B.-du-Rhône	24,209,000f 00c		
	en pièces de dépenses	1,533,380 83		
	Envois en numéraire expédiés aux trésoriers par le payr de Toulon		10,000,000 00	
	Fonds reçus pour le compte de divers receveurs généraux		3,863 85	
	——— des trésoriers payeurs en Algérie		7,887,889 02	
	——— des receveurs de l'enregistrement et des domaines		7,280,807 24	
	——— des receveurs des douanes		4,713,865 26	
	——— des receveurs des contributions diverses		3,151,571 11	
Total des Recettes de l'année				94,914,257 05
Total général				122,498,603 96

DÉPENSE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, pages 589 et 591.)

	EXERCICE 1848.	EXERCICE 1849.	TOTAL.	
Ministère de la justice	74,257f 78c	448,454f 83c	522,712f 61c	
——— de l'instruction publique et des cultes. (Service de l'instruction publique)	26,019 35	137,315 36	163,334 71	
——— (Service des cultes.)	25,997 29	230,358 06	256,355 35	
——— de la guerre	9,145,058 38	61,226,016 85	70,371,075 23	
——— de la marine	34,417 72	703,419 60	737,837 32	
——— des finances	259,568 45	845,355 47	1,104,923 92	
	9,565,318 97	63,590,920 17	73,156,239 14	73,156,239f 14

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 597.)

Dépenses de l'exercice 1848	1,546,118f 35c	4,822,739f 94c	4,822,739 94
Dépenses de l'exercice 1849	3,276,621 59		

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de capitaux de cautionnements inscrits au trésor	38,865 00	143,337 10	143,337 10
Répartition de produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	104,472 10		

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Remboursement de traites et mandats	des préposés sur les trésoriers	2,776,789 43	4,888,921 85	19,054,398 69
	des trésoriers sur les préposés	1,547,872 56		
	des trésoriers sur leurs collègues	564,031 06		
	du payeur de l'armée d'Italie	228 80		
Payements pour le compte de la caisse des invalides de la marine			57,991 77	
——— de la caisse des dépôts et consignations			14,435 67	
——— de l'agent comptable des établissements coloniaux			145 50	
Remboursement de dépôts d'argent pour le service des postes			2,300,550 64	
Indemnités aux pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée			4,733 15	
Remboursement de capitaux de cautionnements non inscrits au trésor			500 00	
Avances à charge de recouvrements. (Service des postes.)			127 00	
Dépenses pour le chef du service local et municipal			852,541 91	
Comptoirs d'escompte. (Leurs comptes d'effets à recevoir.)			185,939 93	
Monnaies arabes			55,382 66	
Mouvements de fonds	Fonds envoyés au caissier central du trésor (Pièces de dépenses)	665,957 13	10,684,128 61	
	——— aux payeurs de France	1,687,618 80		
	——— aux trésoriers payeurs de l'Algérie	8,131,627 09		
	——— aux receveurs de l'enregistrement en Algérie	188,400 00		
	——— aux receveurs des contributions diverses	10,525 59		
Total des dépenses de l'année				97,176,714 87
Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1850	Numéraire — chez les trésoriers payeurs	5,079,850 16	7,920,089 09	25,321,889 09
	Numéraire — chez leurs préposés	2,840,238 93		
	Traites du caissier du trésor et autres effets — chez les trésoriers payeurs	14,726,800 00	17,401,800 00	
	Traites du caissier du trésor et autres effets — chez leurs préposés	2,675,000 00		
Total général				122,498,603 96

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1849.

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICES. Exercice 1848.	Exercice 1849.
PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
Enregistrement, timbre et domaines.	Enregistrement, greffes, hypothèques.	Enregistrement	4f 00c	614,344f 41c
		Greffe	"	59,182 91
		Hypothèques	"	8,865 17
		Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	"	3,928 36
	Timbres.	Débité	"	336,750 65
		Extraordinaire et visa	2 40	44,796 35
		Passe-ports	"	16,242 00
		Permis de ports d'armes	"	9,900 00
	Amendes de toute nature autres que celles forestières		683 60	26,796 28
	Produits des domaines et prix de ventes d'immeubles et d'objets mobiliers.	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	10,506 71	25,879 23
		Revenus des domaines de l'État. (Loyers et fermages.)	85,937 31	411,928 21
		Rentes foncières	83,885 47	215,958 07
		Prix de vente de domaines de l'État	"	27,487 32
		Prix des récoltes sur les terres du domaine de l'État	"	3,269 70
		Produits de pépinières et plantations faites par le Gouvernement	24 00	16,128 00
		Prix de vente d'objets mobiliers appartenant à l'État. (Guerre)	7,902 18	581,546 36
		——— (Marine)	"	1,233 00
		Prix d'effets déposés dans les greffes	"	261 40
		Épaves, déshérences et biens vacants	"	2,695 15
	Produits des forêts.	Prix des coupes de bois	"	1,485 32
		Recouvrement de frais d'adjudication	"	18 81
		Menus produits forestiers	366 50	3,938 64
		Amendes de condamnations pour délits forestiers	440 00	1,752 60
		Dommages-intérêts pour délits dans les bois de l'État	"	50 00
		Recouvrement de frais de poursuites et d'instances en matière forestière	19 15	89 20
	Produits des contributions arabes.	Hockor, ou loyer de terres occupées par les tribus nomades	108,638 94	676,465 93
		Achour. (Impôt sur les grains.)	53,798 52	1,343,916 66
		Zekkat. (Impôt sur les bestiaux.)	3,844 41	1,496,467 77
		Eussa. (Impôt payé par les tribus du désert.)	"	40,552 86
		Lezma. (Impôt kabyle.)	41,403 82	1,021,532 18
	Produits divers.	Redevances et produits extraordinaires des mines	144 51	578 06
		Abonnement et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel	64 00	726 32
		Recouvrement de frais de justice	5,932 61	29,359 56
		Recouvrement de frais de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement	92 35	818 00
		Dommages-intérêts adjugés à l'État	"	428 00
		Frais d'adjudication payés par les adjudicataires	611 00	853 62
		Résultat de vérification de régie	115 85	141 21
		Remplacement de dépenses rejetées ou d'avances relevées par la cour des comptes	"	2,025 34
		Produits de vente de chevaux de soumission et d'investiture	20,325 00	229,900 00
		Confiscations opérées au préjudice de tribus rebelles ou insoumises	"	1,091 75
		Produits de droits de successions arabes	"	36,088 74
		Sommes mises, à cause de responsabilité, à la charge des receveurs	"	49 98
		Créances de l'État autres que rentes	"	1,130 00
		Plus-value des monnaies arabes	"	117 00
		Produit des prises sur l'ennemi	"	49,473 39
Produits de différentes origines		Produit des contributions extraordinaires de guerre	1,451 73	98,411 90
		Recettes diverses	"	11 34
			426,194 06	7,444,667 35
Douanes.	Droits de douanes.	à l'importation	"	1,441,049 04
		à l'exportation	"	11,016 27
	Droits de navigation.	Entrée des navires. — Droits de tonnage	"	266,340 75
		Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	"	654 50
		Droit de permis relatifs aux cargaisons des navires	"	2,807 50
		Droit de congé des bateaux français. (Pêcheurs, alléges, etc.)	"	242 00
		Droit de passe-ports des bateaux étrangers. (*Idem.*)	"	4,135 00
		Droit de patente des bateaux corailleurs étrangers	2,000 00	79,200 00
		Droits sanitaires et de port	"	39,302 28
		À REPORTER	2,000 00	1,844,747 34

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. Exercice 1848.	Exercice 1849.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
Justices de paix en Algérie	74,257f 78c	"
Service de la justice en Algérie	"	448,304f 83c
Dépenses diverses. — Secours à d'anciens magistrats et employés de l'administration	"	150 00
	74,257 78	448,454 83
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.		
DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Services généraux	987 61	674 54
Administrations académiques	"	24,584 31
Instruction supérieure. (Facultés.)	"	7,493 33
Instruction secondaire. (Frais généraux.)	207 41	281 83
——— (Colléges nationaux et communaux.)	2,283 38	77,815 00
Instruction primaire. (Inspections.)	"	9,481 26
——— (Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État.)	"	10,604 00
Bibliothèques publiques	"	6,381 09
Encouragements et secours aux savants et hommes de lettres	100 00	"
Dépenses en Algérie	22,440 95	"
	26,019 35	137,315 36
DÉPENSES DES CULTES.		
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	"	500 00
Dépenses des cultes en Algérie	25,997 29	229,858 06
	25,997 29	230,358 06
TOTAL	52,016 64	367,673 42
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
États-majors	169,557f 31c	1,599,514 60
Gendarmerie	51,083 81	548,996 85
Recrutement et réserve	511 00	255 00
Justice militaire	36,127 21	199,206 69
Solde et entretien des troupes	2,276,397 23	29,012,108 97
Habillement et campement	156,899 48	417,350 84
Lits militaires	34,670 88	347,965 32
Transports généraux	21,468 83	313,929 63
Remonte générale	19,636 70	413,097 71
Harnachement	5,086 75	19,852 84
Fourrages	560,377 03	3,730,408 86
Solde de non-activité et solde de réforme	1,338 68	5,814 06
Secours	340 00	1,970 00
Dépenses temporaires	175 00	262 50
Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	560 13	6,361 32
Matériel de l'artillerie	181,454 45	116,190 75
——— du génie. (Divisions territoriales de l'intérieur.)	72 00	"
——— (Algérie.)	472,949 14	3,262,820 37
Écoles militaires	396 30	"
Gouvernement et administration générale de l'Algérie	214,988 76	471,013 28
Services militaires indigènes en Algérie	166,975 44	5,383,217 19
——— maritimes en Algérie	30,842 28	220,389 03
——— civils en Algérie	408,637 96	"
À REPORTER	4,810,546 37	46,070,725 81

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1849.

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1848.	Exercice 1849.
Suite des PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
		REPORT	2,000f 00c	1,844,747 34
Douanes. (Suite.)	Recettes accessoires.	Timbre des expéditions, et des commissions d'emplois	"	9,902 35
		Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	"	6 80
		Droit de magasinage et de dépôt	"	103 17
		——— des marchandises en entrepôt réel	"	6,410 17
		Dixième du produit net de l'octroi de mer	24,826 26	201,358 39
		Recettes accidentelles	"	205 45
	Amendes et confiscations.	Ventes des marchandises et des moyens de transport saisis, etc	"	32,233 71
		Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires	10 00	7,881 92
	Taxes de plombage et d'estampillage.	Produit des taxes	"	15,914 75
		Produit de la vente des vieux plombs	"	1,179 11
			26,836 26	2,119,943 16
Contributions diverses.	Contributions directes. — Contributions des patentes. (Produit brut.)		61,934 12	291,958 53
	Contributions indirectes.	Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons	46,061 39	348,969 62
		——— des tabacs	3,483 90	31,926 00
		Produit de la vente des poudres à feu	"	182,238 76
	Produits divers.	Droits de vérification des poids et mesures	101 09	14,235 68
		Prix des estampilles perdues	"	18 50
		Timbre des expéditions et quittances	"	6,482 50
		Recouvrement de frais de poursuites et d'instances	633 15	2,714 73
		Recettes accidentelles	"	258 57
	Produits à répartir, amendes et confiscations ..	Sommes reçues par suite de condamnations pécuniaires ou de transactions	"	4,658 08
			112,213 65	883,460 97
Trésoriers payeurs.	Produits universitaires		"	300 00
	Postes et paquebots à vapeur.	Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	"	315,682 60
		Droit de 2 p. 0/0 sur les articles d'argent	"	21,336 72
		Prix des places dans les paquebots	"	95,338 50
		Recettes accidentelles	"	20 00
			"	432,377 82
	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes faites pour le service local et municipal		250,239 64	179,134 56
	Retenues proportionnelles et retenues par suite de cumul		28,435 17	3,263 55
	PRODUITS DIVERS DU BUDGET.			
	Recettes provenant des services ministériels.	Reten. de 2 p. 0/0 exercée sur les dép^ces du personnel de la guerre pour l'hôtel des Invalides.	11,186 32	121,271 65
		Reversements de fonds sur les dépenses du ministère de la guerre	"	2,949,638 37
		Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	"	61,027 83
		Recettes sur divers débets poursuivis par l'agent judiciaire du trésor	"	28,617 57
		Dons et offrandes à la patrie	"	1,966 15
			11,186 32	3,162,521 57
RÉCAPITULATION.				
Produits et revenus de l'Algérie			843,918 78	11,063,147 41
Produits divers du budget			11,186 32	3,162,521 57
			855,105 10	14,225,668 98
		TOTAL GÉNÉRAL des recettes	15,080,774 08	

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. Exercice 1848.	Exercice 1849.
REPORT	4,810,546f 37c	46,070,725f 81c
Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Administration provinciale en Algérie	"	597,177 15
Services financiers en Algérie	"	771,744 93
Indemnités pour expropriations	1,127,291 95	252,933 14
Colonisation en Algérie	470,470 01	613,828 92
Colonies agricoles en Algérie	1,480,757 03	8,358,419 04
Travaux civils en Algérie	1,244,661 79	4,380,171 72
Dépenses secrètes	"	50,000 00
——— des exercices périmés	11,331 23	2,509 03
——— des exercices clos	"	128,507 11
	9,145,058 38	61,226,016 85
MINISTÈRE DE LA MARINE.		
SERVICE MARINE.		
Officiers militaires et civils	11,500 20	138,595 13
Maistrance, gardiennage et surveillance	"	5,417 50
Solde et habillement des équipages et des troupes	3,961 24	348,380 76
Hôpitaux	347 95	1,298 25
Vivres	12,715 84	143,579 86
Justice maritime	"	75 00
Salaires d'ouvriers	2,627 65	19,588 47
Approvisionnements généraux de la flotte	640 07	18,446 98
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	199 95	1,179 71
Chiourmes	100 00	"
Frais généraux d'impressions	267 05	"
Frais de voyages, vacations et dépenses diverses	2,057 77	26,557 94
	34,417 72	703,119 60
SERVICE COLONIAL.		
Dépenses des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de Bourbon. — Service général	"	300 00
TOTAL	34,417 72	703,419 60
MINISTÈRE DES FINANCES.		
Dette publique	78,847 07	183,313 72
Divers services du ministère. — Administration centrale des finances. (Dépenses diverses.)	410 75	"
Frais de trésorerie	19,920 46	491,826 82
Dépenses des exercices clos	"	2,937 34
Dépenses des exercices périmés	160 00	200 00
Frais de régie et de perception. — Service administratif et de surveillance des forêts. (Personnel.)	200 00	"
Service administratif des douanes en Algérie	68,731 06	581,381 64
Achats et transports de tabacs	90,000 00	162,000 00
Remboursements et restitutions. — Service administratif et de perception des postes. (Personnel.)	141 66	25 00
Remboursement sur produits indirects et divers. (Postes.)	500 00	996 00
——— (Produits divers.)	657 45	4,056 59
	259,568 45	1,426,737 11
	9,565,318 97	64,172,301 81
TOTAL GÉNÉRAL des payements	73,737,620 78	

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Récapitulation, par classe de Comptables, des opérations de l'année 1849.

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1848.	RECETTES FAITES pendant l'année 1849.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1849.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1849.
RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	798f 78c	1,974,724f 36c	1,975,523f 14c	1,974,050f 49c	1,472f 65c
Blidah	914 23	578,344 09	579,258 32	578,390 63	867 69
Bougie	17 96	230,138 13	230,156 09	230,099 26	65 83
Cherchell	0 28	103,115 31	103,115 59	103,114 89	0 70
Coléah	294 13	21,605 28	21,899 41	21,650 53	248 88
Dellys	2,213 28	38,393 68	40,606 96	40,606 34	0 62
Douera	433 19	12,952 88	13,386 07	13,340 63	36 44
Médéah	62 35	756,099 29	756,161 64	756,033 19	128 45
Milianah	286 86	981,886 90	982,173 76	982,039 61	134 15
Orléansville	68 83	422,717 06	422,785 89	422,483 74	302 15
Tenez	67 07	201,483 26	201,550 33	201,518 89	31 44
	5,156 96	5,321,460 24	5,326,617 20	5,323,328 20	3,289 00
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	476 50	1,367,184 80	1,367,661 30	1,367,167 62	493 68
Arzew	28 95	8,666 58	8,695 53	8,654 70	40 83
Mascara	11 33	1,121,233 11	1,121,244 44	1,121,244 44	"
Mers-el-Kébir	22 20	293 10	315 30	283 00	32 30
Mostaganem	198 01	1,100,814 34	1,101,012 35	1,100,661 36	350 99
Tlemcen	195 81	551,095 21	551,291 02	550,899 75	391 27
Nemours	3 20	138,320 68	138,323 88	138,323 73	0 15
Thiaret	90,761 43	1,031,565 96	1,122,327 39	1,087,993 42	34,333 97
	91,697 43	5,319,173 78	5,410,871 21	5,375,228 02	35,643 19
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Constantine	303 70	1,660,008 82	1,660,312 52	1,659,229 89	1,082 63
Bône	348 79	502,740 23	503,089 02	503,052 15	36 87
Djigelly	565 19	7,692 32	8,257 51	8,254 46	3 05
Guelma	395 07	256,326 25	256,721 32	250,702 23	6,019 09
La Calle	569 37	95,760 63	96,330 00	87,243 42	9,086 58
Philippeville	727 17	347,075 58	347,802 75	347,627 50	175 25
Setif	147 55	622,761 00	622,908 55	622,854 62	53 93
Biskara	36,723 27	515,196 87	551,920 14	519,137 20	32,782 94
Bathna	849 55	220,616 73	221,466 28	221,405 33	60 95
	40,629 66	4,228,178 43	4,268,808 09	4,219,506 80	49,301 29
TOTAL GÉNÉRAL	137,484 05	14,868,812 45	15,006,296 50	14,918,063 02	88,233 48
RECEVEURS PRINCIPAUX DES DOUANES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	17,717 26	4,085,581 49	4,103,298 75	4,078,823 49	24,475 26
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	3,799 60	2,330,808 06	2,334,607 66	2,328,578 96	6,028 70
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Bône	8,390 98	607,363 56	615,754 54	614,323 23	1,431 31
Philippeville	4,968 46	767,113 60	772,082 06	770,614 66	1,467 40
	13,359 44	1,374,477 16	1,387,836 60	1,384,937 89	2,898 71
TOTAL GÉNÉRAL	34,876 30	7,790,866 71	7,825,743 01	7,792,340 34	33,402 67

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1848.	RECETTES FAITES pendant l'année 1849.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1849.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1849.
RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger. Receveurs des contributions intra-muros	2,659f 72c	411,557f 15c	414,216f 87c	414,216f 87c	"
Alger. des contributions banlieue	"	54,734 89	54,734 89	54,734 89	"
Alger. Entreposeur des poudres à feu	"	123,342 61	123,342 61	117,827 10	5,515f 51c
Blidah	2,859 90	62,871 15	65,731 05	65,731 05	"
Bougie	"	8,096 30	8,096 30	8,096 30	"
Cherchell	500 40	18,651 15	19,151 55	19,151 55	"
Dellys	"	2,806 03	2,806 03	2,806 03	"
Douera	"	26,516 33	26,516 33	26,516 33	"
Medéah	1,171 81	52,827 42	53,999 23	53,999 23	"
Milianah	676 34	44,177 21	44,853 55	44,853 55	"
Orléansville	928 23	17,483 22	18,411 45	18,411 45	"
Tenez	1,031 41	29,687 70	30,719 11	30,719 11	"
	9,827 81	852,751 16	862,578 97	857,063 46	5,515 51
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	3,068 84	287,659 44	290,728 28	288,643 87	2,084 41
Arzew	116 70	7,363 98	7,480 68	7,317 00	163 68
Mascara	1,543 05	27,890 72	29,433 77	29,153 15	280 62
Nemours	73 32	4,705 48	4,778 80	4,735 07	43 73
Mostaganem	"	88,806 03	88,806 03	88,806 03	"
Tlemcen	60 30	63,971 27	64,031 57	63,979 02	52 55
Thiaret	"	1,319 30	1,319 30	670 70	648 60
Oran. — Entrepôt des poudres à feu	56 25	31,089 15	31,145 40	31,143 40	2 00
	4,918 46	512,805 37	517,723 83	514,448 24	3,275 59
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Constantine	2,602 85	283,699 97	286,302 82	286,302 82	402 47
Bône	236 08	195,313 69	195,549 77	195,147 30	546 58
Djigelly	51 75	4,428 61	4,480 36	3,933 78	56 49
Guelma	826 64	27,446 25	28,272 89	28,216 40	498 57
La Calle	2,976 28	5,361 54	8,337 82	7,839 25	0 56
Philippeville	0 54	117,777 53	117,778 07	117,777 51	"
Sétif	92 80	15,155 66	15,248 46	15,248 46	"
Biscara	"	"	"	"	"
Philippeville. — Entrepôt des poudres à feu	93 60	28,049 60	28,143 20	28,143 20	"
Bathna	31,025 49	15,906 20	46,931 69	46,931 69	"
	37,906 03	693,139 05	731,045 08	729,540 41	1,504 67
TOTAL GÉNÉRAL	52,652 30	2,058,695 58	2,111,347 88	2,101,052 11	10,295 77

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite de la *Récapitulation, par classe de Comptables, des Opérations de l'année 1849.*

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1848.	RECETTES FAITES pendant l'année 1849.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1849.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1849.
TRÉSORIERS PAYEURS ET LEURS PRÉPOSÉS.					
PROVINCE D'ALGER.					
Trésorier payeur à Alger	9,948,497f 20c	31,009,604f 92c	40,958,102f 12c	30,726,577f 42c	1231,524f 70
Préposés payeurs — à Aumale	86,514 04	1,320,901 99	1,407,416 03	1,238,268 66	169,147 37
à Blidah	321,116 77	5,213,993 10	5,535,109 87	5,001,369 26	533,740 61
à Bougie	157,650 12	684,536 84	842,186 96	703,084 74	139,102 22
à Cherchell	250,157 72	1,662,157 07	1,912,314 79	1,637,617 29	274,697 50
à Dellys	105,049 81	361,932 24	466,982 05	394,694 77	72,287 28
à Médéah	233,009 05	2,651,498 44	2,884,507 49	2,612,067 85	272,439 64
à Milianah	264,981 77	2,290,710 38	2,555,692 15	2,271,465 09	284,227 06
à Orléansville	213,071 91	2,166,204 63	2,379,276 54	2,097,628 63	281,647 91
à Tenez	185,337 21	1,423,398 13	1,608,735 34	1,373,873 89	234,861 45
Préposé payeur chargé du service des postes à Alger	"	"	"	"	"
Idem à Douéra	156,990 41	451,122 51	608,112 92	606,069 04	2,043 88
	11,922,376 01	49,236,060 25	61,158,436 26	48,662,716 64	12,495,719 62
PROVINCE D'ORAN.					
Trésorier payeur à Oran	5,929,797 07	11,750,566 87	17,680,363 94	12,731,524 17	4,948,839 77
Préposés payeurs — à Djema el Gazaouel (Nemours)	154,567 39	476,614 49	631,181 88	493,139 42	138,042 46
à Mascara	581,280 28	3,189,883 73	3,771,164 01	3,441,600 73	329,563 28
à Mostaganem	601,698 28	5,375,068 58	5,976,766 86	5,732,528 11	244,238 75
à Tlemcen	398,484 84	2,779,259 65	3,177,744 49	2,921,732 19	256,012 30
Préposé chargé du service des postes à Oran	"	371,657 74	371,657 74	370,118 34	1,539 40
	7,665,827 86	23,943,051 06	31,608,878 92	25,690,642 96	5,918,235 96
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Trésorier payeur à Constantine	5,266,329 26	8,057,575 03	13,323,904 29	8,697,618 60	4,626,285 69
Préposés payeurs — à Bathna	"	1,655,382 77	1,655,382 77	1,240,045 49	415,337 28
à Bône	1,127,076 32	5,225,648 55	6,352,724 87	5,764,265 30	588,459 57
à Djigelly	201,771 29	331,781 23	533,552 52	415,730 01	117,822 51
à Philippeville	819,689 21	4,436,029 81	5,255,719 02	4,636,131 83	619,587 19
à Sétif	577,170 21	1,879,977 86	2,457,148 07	1,916,706 80	540,441 27
Préposé payeur chargé du service des postes à Constantine	4,106 75	148,750 49	152,857 24	152,857 24	"
	7,996,143 04	21,735,145 74	29,731,288 78	22,823,355 27	6,907,933 51
TOTAL GÉNÉRAL	27,584,346 91	94,914,257 05	122,498,603 96	97,176,714 87	25,321,889 09
RÉCAPITULATION.					
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	137,484 05	14,868,812 45	15,006,296 50	14,918,063 02	88,233 48
Receveurs des douanes	34,876 30	7,790,866 71	7,825,743 01	7,792,340 34	33,402 67
Receveurs des contributions diverses	52,652 30	2,058,695 58	2,111,347 88	2,101,052 11	10,295 77
Trésoriers payeurs et leurs préposés	27,584,346 91	94,914,257 05	122,498,603 96	97,176,714 87	25,321,889 09
TOTAUX GÉNÉRAUX	27,809,359 56	119,632,631 79	147,441,991 35	121,988,170 34	25,453,821 01

Tableau comparatif des Recettes et des Payements effectués pendant les années 1849 et 1848 pour le service des Budgets.

		OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1849.	OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1848.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1849. en plus.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1849. en moins.
Recettes	Enregistrement et domaines	7,862,701f 19c	2,682,166f 87c	5,180,534f 31c	"
	Produits des forêts	8,160 22	9,770 13	"	1,609f 90c
	Douanes	2,146,779 42	2,618,048 33	"	471,268 91
	Contributions diverses	995,674 62	5,574,488 68	"	4,578,814 06
	Produits universitaires	300 00	"	300 00	"
	Produits des postes et des paquebots à vapeur	432,377 82	551,487 54	"	119,109 72
	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	429,374 20	345,741 27	83,632 93	"
	Retenues proportionnelles	28,361 30	204,129 01	"	175,767 71
	Retenues en vertu du décret du 12 août	3,337 42	271 08	3,066 34	"
	TOTAL des produits et revenus de l'Algérie	11,907,066 19	11,986,102 91	5,267,533 58	5,346,570 30
	Produits divers du budget, étrangers aux produits et revenus de l'Algérie	3,173,707 89	3,269,010 87	"	95,302 98
		15,080,774 08	15,255,113 78	5,267,533 58	5,441,873 28
	DIFFÉRENCE en moins à 1849			174,339 70	
Dépenses	Ministère de la justice	522,712 61	430,731 98	91,980 63	"
	Ministère de l'instruction publique et des cultes — Dépenses de l'instruction publique	163,334 71	86,973 43	76,361 28	"
	Ministère de l'instruction publique et des cultes — Dépenses des cultes	256,355 35	176,802 95	79,552 40	"
	Ministère de la guerre	70,371,075 23	80,701,422 10	"	10,330,346 87
	Ministère de la marine	737,837 32	958,230 70	"	220,393 38
	Ministère des finances — Dette publique	262,160 79	220,639 36	41,521 43	"
	Ministère des finances — Divers services du ministère	515,455 37	514,607 88	847 49	"
	Ministère des finances — Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	902,479 36	619,458 34	283,021 02	"
	Ministère des finances — Remboursements et restitutions, non valeurs, primes et escompte	6,210 04	12,536 64	"	6,326 60
		73,737,620 78	83,721,403 38	573,284 25	10,557,066 85
	DIFFÉRENCE en moins à 1849			9,983,782 60	

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

SERVICE MUNICIPAL.

Développement des Opérations de l'année 1849, et Situation au 1er janvier 1850.

EXCÉDANT de recette au 1er janvier 1849. (Voir page 613 du compte des finances de l'année 1848.)		3,865,668f 45c

RECETTES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1849.

	MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1848.	Exercice 1849.	
Recettes effectuées par les Receveurs de l'enregistrement et des domaines.			
Produits des immeubles appartenant aux communes. — Loyers et fermages	52,335f 60c	121,672f 87c	
Produits des immeubles appartenant aux communes. — Rentes foncières	73,968 64	63,307 68	
Produits des immeubles appartenant aux communes. — Vente de récolte	"	315 00	
Mezouard	"	9,530 00	
Fourrière publique	221 97	1,371 70	
Diplômes et livrets d'hôteliers et d'ouvriers	"	88 00	
Rachat de rentes	"	"	
Prix des plaques livrées aux chevriers	"	170 50	
Dixième du produit des représentations théâtrales	"	"	
Autorisations de la police délivrées aux établissements publics	"	"	
Prix de concessions dans les cimetières	87 20	285 40	
Cinquième des rétributions d'amendes versé par les accises	"	"	
Produits des concessions d'eau	1,219 92	649 57	
Produit des expéditions des actes administratifs et de l'état civil	"	409 40	
Amendes de condamnations attribuées aux communes	4,311 27	7,931 09	
Produit des saisies de police	"	7 90	
Prix de vente de mobilier appartenant aux communes	"	15,432 24	
Remboursements de capitaux exigibles ou de rentes rachetées	"	23,594 80	
Versement pour le compte de Beït-el-Mal	"	2,250 62	
Recouvrement d'avances et remplacement de dépenses	3,358 78	32,174 13	
Dixième du produit net des contributions arabes	9,167 21	424,626 10	
Amendes payées par les Arabes	10,924 50	726,529 54	
Mises en ferme de marchés arabes	700 00	9,201 15	
Prix des abonnements aux publications faites aux frais des communes	"	2,770 00	
Octroi municipal	"	3,045,772 53	
Produit net versé aux trésoriers	"	289,869 37	
	156,295 09	1,442,317 69	
Recettes effectuées par les Receveurs des douanes.			
Octroi municipal	"	3,045,772 53	
Recettes effectuées par les Receveurs des contributions diverses.			
Produit net versé aux trésoriers	"	289,869 37	
	156,295 09	4,777,959 59	
TOTAL des recettes effectuées pendant l'année 1849	4,934,254 68		4,934,254 68
TOTAL			8,799,923 13
EXCÉDANT de dépense au 1er janvier 1850 compris dans l'actif de la situation générale des finances. (Voir page 387.)			292,318 15
			9,092,241 28

PAYEMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1849.

	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. Exercice 1848.	Exercice 1849.	
Contributions arabes.			
Dixième du produit brut payé aux chefs indigènes pour frais de perception	"	774,669f 55c	
Dixième du produit brut au profit de la caisse locale et municipale	"	433,793 31	
Portion nette revenant au trésor	"	2,544,253 58	
Amendes arabes.			
Dixième du produit brut payé aux collecteurs	"	8,973 86	
Amendes imposées en pays arabe	"	507,811 04	
	"	4,269,501 34	4,269,501f 34c
TITRE 1er. *Dépenses sur fonds provincial.*			
Finances et commerce	394,795f 21c	420,433 17	
Intérieur et colonisation	668,801 51	1,322,174 23	
Travaux et bâtiments civils	344,619 36	370,769 92	
Subventions aux communes	132,900 52	675,679 98	
TITRE 2. *Dépenses sur fonds général.*			
Finances et commerce	2,429 58	"	
Intérieur et colonisation	668 83	28,682 55	
Travaux et bâtiments civils	"	8,506 59	
Dépenses des exercices clos	"	392,713 51	
Restes à payer du budget colonial	"	57,661 64	
TITRE 3. *Dépenses sur fonds de réserve et de prévoyance.*			
Intérieur et colonisation	1,632 80	"	
Travaux et bâtiments civils	270 54	"	
	1,546,118 35	3,276,621 59	4,822,739 94
TOTAL des payements effectués pendant l'année 1849			9,092,241 28

COMPARAISON DES RECETTES ET DES PAYEMENTS POUR LES ANNÉES 1849 ET 1848.

	ANNÉE 1849.	ANNÉE 1848.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1849, en plus.	en moins.
RECETTES	4,934,254f 68c	4,791,093f 70c	143,160f 98c	"
PAYEMENTS	9,092,241 28	5,633,998 99	3,458,242f 29c	"

COMPTE

DU SERVICE DES MONNAIES

POUR L'ANNÉE 1849.

NOTE

Sur le Compte du service des Monnaies pour l'année 1849.

Les opérations du service des monnaies sont, depuis le 1er janvier 1838, concentrées dans sept ateliers monétaires, en exécution de l'ordonnance du 16 novembre 1837. Elles résultent des mouvements en matières et en espèces auxquels a donné lieu la fabrication des monnaies pendant l'année 1849, ainsi que de la fabrication et de la vente des médailles, qui, à dater de 1832, ont fait partie des attributions de la commission des monnaies.

Les tableaux relatifs à la fabrication des monnaies ont pour objet d'exposer le mouvement des matières d'or et d'argent depuis le moment de leur entrée dans les ateliers monétaires jusqu'à celui où elles sont rendues à la circulation en espèces monnayées. 1re PARTIE. Fabrication des monnaies.

Les matières versées aux changes sont reçues par les directeurs de la fabrication des monnaies, qui les prennent en charge pour leur valeur réelle, fabriquent les espèces au titre de 900 millièmes de fin, et en appliquent le montant au payement des frais de fabrication et au remboursement des bons remis aux propriétaires des matières.

Les opérations des monnaies se divisent en deux séries principales, désignées comme il suit :

1° Compte de la fabrication des matières versées aux changes ;

2° Compte des espèces résultant du mouvement de la fabrication.

La recette du compte de la fabrication se compose :

1° Des matières versées aux changes, pour lesquelles les directeurs de la fabrication des monnaies délivrent aux parties versantes un bon remboursable à échéance, en espèces monnayées, déduction faite d'une retenue effectuée pour frais de fabrication ; Compte de la fabrication des matières versées aux changes.

2° Du montant de la retenue opérée sur la valeur réelle des matières reçues (1).

La dépense du compte de la fabrication résulte des délivrances d'espèces et échantillons, et des versements en numéraire faits par les directeurs en remplacement des matières qui n'ont pu être fabriquées.

---

(1) Cette retenue a été opérée jusqu'au 30 juin 1835, savoir :

Sur l'or, à raison de 9f par kil. à 900/1000 ou 29 centimes par 100 francs, et elle a servi à couvrir les frais de fabrication et les déchets dans les proportions suivantes, savoir :

9 centimes pour frais de fabrication,

et 20 centimes pour les déchets.

Sur l'argent, à raison de 3f par kil. à 900/1000 ou 1f 50c par 100 francs, applicables, savoir :

1 franc aux frais de fabrication,

et 50 centimes aux déchets.

Une ordonnance du 25 février 1835 a réduit le montant de la retenue, à partir du 1er juillet de la même année, et en a affecté le produit au remboursement des frais de fabrication, tous déchets compris.

Cette nouvelle retenue a été fixée, savoir :

Pour l'or, à 6f par kil. à 900/1000 ou 19 centimes 355/1000 par 100 francs;

Pour l'argent, à 2f par kil. à 900/1000 ou 1 franc par 100 francs.

Mais un décret du 22 mai 1849 a encore réduit, à dater du 1er octobre de la même année, la retenue pour l'argent à 1 fr. 50 cent. par kilogramme, à 900/1000 ou à 75 cent. par 100 francs.

Cette retenue étant effectuée en dehors de la valeur des monnaies, les espèces fabriquées mises en circulation représentent la valeur exacte de leur expression nominale, à la différence près du résultat des tolérances en faible ou en fort.

Note sur le Compte du service des monnaies.

Compte des espèces résultant du mouvement de la fabrication.

Le compte en espèces est principalement destiné à constater les versements successifs des espèces fabriquées, et le payement des bons à échéance délivrés aux propriétaires des matières.

Les produits bruts compris dans ce compte consistent en droit d'essais, en recettes extraordinaires et en tolérances en faible. Les deux premiers articles n'exigent pas d'explications; quant au dernier produit, intitulé *tolérances en faible*, il provient d'une latitude accordée aux directeurs, au moyen de laquelle une légère différence est tolérée entre le titre et le poids des espèces fabriquées, et le degré de fin et de pesanteur qu'elles devraient avoir d'après le taux légal. Toutes les fois, en effet, que les espèces n'atteignent pas, soit pour le titre, soit pour le poids, le point fixé, il y a tolérance en faible et bénéfice pour le trésor en ce que les pièces fabriquées sont livrées à la circulation pour leur valeur nominale, tandis qu'il n'est tenu compte aux directeurs que de la valeur réelle du fin contenu dans lesdites espèces.

La dépense comprend, outre les payements faits aux propriétaires de matières en remboursement de celles qu'ils ont versées aux changes, les mouvements de valeurs entre les comptables, et les payements imputables sur les produits bruts; ces derniers payements se composent des frais de fabrication et des tolérances en fort, lesquelles ont lieu lorsque les espèces fabriquées dépassent le titre ou le poids déterminé, c'est-à-dire dans le cas inverse de celui qui est expliqué ci-dessus pour les tolérances en faible.

Ce compte présente de plus les résultats de la fabrication des pièces de 1 centime, qui a été autorisée provisoirement, par arrêtés du ministre des finances des 9 et 15 avril 1848, jusqu'à concurrence de 300,000 francs. La fabrication de ces pièces a été soumissionnée par les directeurs des monnaies, et les frais de toute nature qu'elle nécessite sont de 4 fr. 89 cent. par kilogramme de cuivre converti en espèces, y compris la valeur de la matière. D'après cette base, la fabrication de 300,000 francs en pièces de 1 centime coûtera à l'État 293,400 francs.

Les résultats de ces deux comptes se trouvent principalement résumés dans les tableaux n°s 1 et 2.

Le premier de ces tableaux explique les mouvements et les transformations des matières d'or et d'argent entrées aux changes et fabriquées pendant l'année 1849, en distinguant la nature de ces matières, et en faisant connaître le poids du fin qu'elles contiennent, leur valeur réelle et leur valeur nominale.

Le tableau n° 2 renferme, outre les soldes en matières et en espèces, dont les directeurs de la fabrication étaient dépositaires au commencement et à la fin de 1849, les diverses opérations auxquelles a donné lieu la fabrication de l'année. Les résultats de ces opérations se trouvent rattachés, selon leur nature, aux autres sections du compte des finances à laquelle ils appartiennent, savoir : au *Compte des contributions et revenus publics*, pour le bénéfice net revenant au trésor sur le produit des monnaies et des médailles (voir pages 84 et 85); au *Compte de trésorerie*, pour les mouvements d'espèces relatifs à la fabrication (voir pages 168 et 170), et à la *Situation générale des finances*, pour le solde de ces opérations au 1er janvier 1850 (voir page 396).

Le tableau n° 3 présente le détail des recettes et des prélèvements qui déterminent le bénéfice net résultant de la fabrication des monnaies et des médailles pour les exercices 1848 et 1849.

L'état n° 4 développe, par atelier monétaire, pour les exercices 1848 et 1849, les recettes brutes attribuées au trésor, les prélèvements qu'elles ont dû supporter, et le résultat en recette ou en dépense que la fabrication des monnaies a offert sur chacun de ces deux exercices.

Note sur le Compte du service des monnaies.

Le tableau n° 5 indique, par hôtel des monnaies, par nature d'espèces en valeur nominale, et par division de types, les pièces d'or et d'argent qui ont été fabriquées pendant l'année 1849, ainsi que le total de celles dont la fabrication a eu lieu antérieurement à cette année, depuis l'adoption du système décimal (1795). Tableau des monnaies d'or et d'argent en circulation.

Enfin, le tableau n° 7 fait connaître le montant des fabrications qui ont été opérées en monnaie de cuivre depuis 1719 jusqu'à 1849. Tableau des monnaies de cuivre en circulation.

Ces différents états se résument dans leur ensemble comme il suit :

Les anciennes espèces monnayées et les matières à divers titres versées aux changes, pendant l'année 1849, pour être converties en espèces nouvelles, se sont élevées, savoir : Opérations de l'année 1849.

Or.....	Louis fabriqués depuis 1726.....	"	27,338,115f 63c
	Matières à divers titres.....	27,338,115f 63c	
Argent...	Espèces duodécimales.....	13,895 38	205,895,506 00
	Pièces de 30 sous.....	529 04	
	Pièces de 15 sous.....	"	
	Matières à divers titres.....	205,881,081 58	
	TOTAL.....		233,233,621 63

Les fabrications faites en 1849, tant avec ces matières qu'avec celles qui restaient dans les travaux au commencement de l'année, ont été, *en valeur nominale* (voir pages 606 et 607) :

Or.....	Pièces de 20 francs.....		27,109,560f 00c	233,658,223f 90c
Argent...	Pièces de 5 francs.....	203,831,545f 00c	206,548,663 90	
	—— de 2 francs.....	1,391,200 00		
	—— de 1 franc.....	1,323,616 00		
	—— de 50 centimes.....	1,327 50		
	—— de 25 centimes.....	975 40		

La conversion, en espèces, des valeurs reçues aux changes s'élève, en *valeur réelle* (voir page 607), à..... { or..... 27,097,779f 92c ; argent..... 206,516,666 40 } 233,614,446 32

Différence en plus à la valeur nominale, représentant le résultat des tolérances en faible (voir page 607)..... 43,777 58

Les recettes et les frais qui résultent pour le trésor des fabrications faites en 1848 et 1849 se résument ainsi qu'il suit, au 31 décembre 1849, savoir :

		EXERCICE 1848.	EXERCICE 1849.
Retenues sur les matières apportées aux changes, droit d'essais, bénéfice pour tolérances en faible, produit de la fabrication des pièces de 1 centime, etc....		1,409,844f 52c	2,106,943f 93c
A déduire : Frais de fabrication alloués aux directeurs, et perte pour tolérances en fort de poids et de titre.....		1,363,332 27	2,060,085 14
Résultat pour le trésor public.....	Bénéfice.....	46,512 25	46,858 79
	Perte.....	"	"

Le bénéfice pour le trésor, résultant des opérations de l'exercice 1848, s'élève à la somme de 46,512 fr. 25 cent., et se compose, 1° de 23 733 fr. 67 cent. sur la fabrication des monnaies d'or

et d'argent; 2° de 1,773 fr. 61 cent. sur la fabrication des pièces de 1 centime; 3° de 44 fr. de droit d'essai; 4° et enfin de 20,960 fr. 97 cent. formant l'excédant des tolérances en faible sur les tolérances en fort. Le bénéfice sur la fabrication provient principalement de la réduction de 5 centimes par kilogramme, opérée sur les frais alloués aux directeurs qui n'ont pas fourni, en 1848, le quarantième de leur fabrication d'argent en pièces divisionnaires de la pièce de 5 francs. A l'égard du produit des tolérances, il est à remarquer qu'au moyen de la compensation entre la recette et la dépense, cet article ne présente qu'un bénéfice de 20,960 fr. 97 cent., tandis que ce bénéfice est réellement de 24,690 fr. 22 cent. La différence de 3,729 fr. 25 cent., montant des tolérances en fort constatées dans les monnaies de Bordeaux, Lyon, Paris et Strasbourg, ayant été remboursée aux directeurs en vertu d'un crédit spécial ouvert au ministre des finances, cette somme a dû, dès lors, être retranchée de la dépense de la fabrication des monnaies, pour être classée parmi les dépenses du budget de 1848. Il est résulté de cette opération, qu'au lieu d'un bénéfice de 46,512 fr. 25 cent., la fabrication des monnaies offre un bénéfice de 50,241 fr. 50 cent., lequel, ajouté à celui des médailles, qui est de 25,637 fr. 20 cent., représente la somme de 75,878 fr. 70 cent., portée en recette aux produits divers du budget. (Voir page 84.)

En ce qui concerne l'exercice 1849, le bénéfice pour le trésor, qui est de 46,858 fr. 79 cent., se compose, 1° de 43,546 fr. 43 cent., excédant des tolérances en faible sur les tolérances en fort; 2° de 2,198 fr. 99 cent. de bénéfice sur la fabrication des pièces de 1 centime; 3° d'une recette extraordinaire de 742 fr. 77 cent., qui a pour cause un remboursement fait par le directeur de Bordeaux pour prélèvement trop fort sur ses frais de fabrication de 1848; 4° enfin, d'une somme de 370 fr. pour droit d'essai. Toutefois, ce résultat sera susceptible d'être modifié en fin d'exercice pour divers motifs, et principalement à cause des tolérances en fort, figurant aujourd'hui en dépense au compte des monnaies, qui devront être remboursées aux directeurs et portées en dépense au budget de l'exercice 1849, en vertu d'un crédit qui y sera ouvert pour cet objet.

IIe Partie. — Fabrication et vente des médailles.

La fabrication et la vente des médailles qui, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, avaient fait partie, jusqu'au 1er janvier 1832, de la dotation de la couronne, sont rentrées, à partir de cette époque, dans le domaine de l'État, et ont été attribuées, à partir du 5 avril suivant, à la commission des monnaies.

Le directeur de la monnaie de Paris est chargé de toutes les opérations de la fabrication et de la vente des médailles, jetons ou pièces de plaisir, d'or, d'argent, de platine, de cuivre ou de bronze, et il est tenu de se conformer aux conditions établies par l'ordonnance du 24 mars 1832 et par l'arrêté ministériel du 30 du même mois. Il doit se procurer, à ses frais, les matières de toute nature qui sont nécessaires à cette fabrication. Le prix brut de la matière, au titre de 916 millièmes pour l'or et 950 millièmes pour l'argent, ainsi que les frais de fabrication pour chaque nature de pièces, a été fixé conformément à un tarif arrêté par la commission des monnaies, consenti par le directeur, et approuvé par le ministre des finances; ce tarif établit, en outre, le prix des médailles et jetons de bronze d'après leur module.

Le prix de cette fabrication se trouvant ainsi réglé à forfait, le directeur a été dispensé de compter du *fin* contenu dans les matières d'or et d'argent qu'il emploie à cet effet. Il est seulement tenu de rendre compte des *flans* d'or et d'argent préparés pour la fabrication des médailles et dont la commission des monnaies a reconnu le titre.

Note sur le Compte du service des monnaies.

Les médailles et autres pièces de toute nature sont vendues aux prix fixés par un second tarif. La différence qui résulte de ces prix, comparés à ceux qui sont payés pour la valeur de la matière et la montant des frais de fabrication, constitue le bénéfice qui est porté dans le budget de l'État et dont le directeur rend compte avec le produit de ses autres recettes.

Les recettes brutes qui résultent de la vente des médailles, ainsi que les dépenses auxquelles cette exploitation a donné lieu pour l'année 1849, sont comprises distinctement dans l'état général des opérations réalisées pendant cette année par les ateliers monétaires.

Enfin, un état de développement (n° 6), qui fait suite aux tableaux relatifs à la fabrication des monnaies, présente le mouvement des médailles fabriquées et des médailles vendues durant le cours de ladite année, et fait connaître, en outre, le produit réalisé sur les ventes faites en exécution de l'ordonnance qui a placé ce service dans les attributions de la commission des monnaies.

ÉTAT N° 1.

COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Mouvement des Matières d'or et d'argent entrées aux Changes des Ateliers monétaires pendant l'année 1849.

ENTRÉES AUX CHANGES.

	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.	
	k. g. m.	fr. c.	fr. c.
MATIÈRES D'OR.			
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1849	127,349,667	438,648 86	438,648 86
Matières versées aux changes pendant l'année. — Louis fabriqués depuis 1726	"	"	27,338,115 63
Matières versées aux changes pendant l'année. — Matières à divers titres	7,936,872,290	27,338,115 63	
	8,064,221,957	.....	27,776,764 49
MATIÈRES D'ARGENT.			
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1849	22,216,535,409	4,937,007 82	4,937,007 82
Matières versées aux changes pendant l'année. — Espèces duodécimales	62,529,218	13,895 38	205,895,506 00
Matières versées aux changes pendant l'année. — Pièces de 30 sous	2,380,665	529 04	
Matières versées aux changes pendant l'année. — Pièces de 15 sous	"	"	
Matières versées aux changes pendant l'année. — Matières à divers titres	926,464,876,148	205,881,081 58	
	948,746,321,440	.....	210,832,513 82

Décompte de la valeur réelle des matières versées aux changes, en retenues et en valeur à payer aux propriétaires des matières.

Les matières versées aux changes s'élèvent, pour l'or, à	27,338,115f 63c
Et pour l'argent, à	205,895,506 00
ENSEMBLE	233,233,621 63
Les retenues faites sur ces matières pour couvrir le Trésor public des frais de fabrication (voir le tableau suivant) ont été de	1,974,464 26
RESTE pour valeur à rembourser aux propriétaires des matières (Voir page 608)	231,259,157 37

FABRICATION.

	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.	
	k. g. m.	fr. c.	fr. c.
MATIÈRES D'OR.			
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 27,109,560 fr. (voir page 614)	7,867,097,408	.....	27,097,779 92
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	154	.....	0 54
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1849	197,124,395	.....	678,984 03
	8,064,221,957	.....	27,776,764 49
MATIÈRES D'ARGENT.			
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 206,548,663 fr. 90 cent. (voir page 615)	929,325,008,149	.....	206,516,666 40
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	55,334	.....	12 29
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1849	19,421,257,957	.....	4,315,835 13
	948,746,321,440	.....	210,832,513 82

Décompte et application aux exercices 1848 et 1849 des tolérances en faible et en fort résultant des fabrications de l'année 1849.

La valeur nominale des fabrications de pièces d'or a été de	27,109,560f 00c	
La valeur réelle de	27,097,779 92	
Résultat, au bénéfice du Trésor public, des tolérances en faible et en fort	11,780 08	11,780f 08c
La valeur nominale des fabrications de pièces d'argent a été de	206,548,663 90	
La valeur réelle de	206,516,666 40	
Résultat, au bénéfice du Trésor public, des tolérances en faible et en fort	31,997 50	31,997 50
BÉNÉFICE résultant des tolérances en faible et en fort		43,777 58
Le tableau qui suit présente : En recette, des tolérances en faible, à l'exercice 1848, pour 557 fr. 66 cent., et à l'exercice 1849, pour 44,728 fr. 62 cent., ensemble		45,286 28
En dépense, des tolérances en fort, à l'exercice 1848, pour 326 fr. 51 cent., et à l'exercice 1849, pour 1,182 fr. 19 cent., ensemble		1,508 70
SOMME PAREILLE		43,777 58

Les fabrications d'espèces d'or et d'argent sont développées, par hôtel de monnaies et par nature de pièces, dans l'état n° 5.

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

État général des Opérations des Ateliers monétaires pendant l'année 1849.

Solde au 1er janvier 1849	Numéraire		55,625f 42c	5,431,282f 10c
	Matières — Or	438,648f 86c	5,375,656 68	
	Matières — Argent	4,937,007 82		

RECETTE.

		Exercice 1848.	Exercice 1849.	
RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	Retenues sur les matières reçues aux changes pour couvrir les frais de fabrication	"	1,974,464f 26c	
	Bénéfice pour tolérances en faible	557f 66c	44,728 62	
	Droit d'essais	"	370 60	
	Recettes extraordinaires	"	742 77	
	Fabrication des pièces de 1 centime (délivrances et échantillons)	"	86,637 68	
		557 66	2,106,943 93	2,107,501 59
RECETTES brutes sur les produits des médailles.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	"	498,889 41	
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze, reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	"	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	"	653 17	
		"	499,542 58	499,542 58

MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Valeur des matières reçues aux changes pour être converties en espèces (1)		231,259,157 37
	Recette en espèces nouvellement fabriquées — Espèces d'or	27,097,779f 92c	233,614,446 32
	Recette en espèces nouvellement fabriquées — Espèces d'argent	206,516,666 40	
	Recette en espèces pour remplacement de matières qui n'ont pu être fabriquées		12 83
	Retenue de 5 cent. par kil. de matières fabriquées, pour frais de coins		54,044 97
	Retenue de 40 fr. par 200,000 pièces fabriquées, pour frais de viroles brisées		8,744 01
	Recette pour droit d'affinage		312,099 97
	Bonification de 1 fr. 19 cent. allouée par kilogramme aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent		81 67
	Bonification de 3 fr. 02 cent. allouée par kilogramme aux porteurs de pièces de 30 sous		10 78
	Bonification de 3 fr. 51 cent. allouée par kilogramme aux porteurs de pièces de 15 sous		"
	Retenues pour frais de vérification des espèces d'or et d'argent		22,865 69
	Retenues pour frais de polissage de coins et de viroles brisées		4,064 60
	Dépôt — Échantillons adressés par les directeurs à la commission des monnaies pour être déposés dans la caisse à trois clefs	82,433f 20c	156,582 20
	Caisse à 3 clefs. Valeur des échantillons reçus de la commission des monnaies pour être renvoyés aux directeurs de la fabrication	74,149 00	
	Espèces reçues par les directeurs de la fabrication en remplacement d'échantillons envoyés par eux à la commission des monnaies		75,589 00
Fonds reçus du Trésor en remboursement des tolérances en fort dans la fabrication de l'exercice 1848			3,729 25
Recette provenant des fonds particuliers des directeurs de la fabrication			23,851,229 40
			491,969,702 23

(1) Déduction faite de 1,974,464 fr. 26 cent., montant des retenues faites au profit du Trésor. (Voir la recette de cette somme à l'exercice 1849, et la note du tableau qui précède, page 606, d'après laquelle la valeur des matières versées aux changes s'élève à 233,233,621 fr. 63 cent.)

TOTAL . . . . . 491,969,702 23 | 491,969,702 23

DÉPENSE.

		Exercice 1848.	Exercice 1849.	
PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	Frais de fabrication des espèces d'or et d'argent	43,123f 35c	1,937,396f 95c	
	Perte pour tolérances en fort	326 51	1,182 19	
	Frais de fabrication des pièces de 1 centime, y compris la valeur de la matière	"	84,438 69	
		43,449 86	2,023 017 83	2,066,467f 69c
PRÉLÈVEMENTS sur les produits des médailles.	Frais de fabrication des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	"	463,459 16	463,459 16
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	"	

MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Conversion en espèces des valeurs reçues aux changes — Espèces d'or	27,097,779f 92c	233,614,446 32
	Conversion en espèces des valeurs reçues aux changes — Espèces d'argent	206,516,666 40	
	Retrait de matières qui n'ont pu être fabriquées		12 83
	Remboursement en espèces nouvelles de la valeur des matières versées aux changes		231,594,235 81
	Payements faits sur la retenue de 5 cent. pour frais de coins		56,623 70
	Payements faits sur la retenue de 40 fr. pour frais de viroles brisées		9,190 91
	Frais d'affinage		312,099 97
	Payements faits pour bonification de 1 fr. 19 cent. par kilogramme d'espèces duodécimales d'argent		83 43
	Payements faits pour bonification de 3 fr. 02 cent. par kilogramme de pièces de 30 sous		10 78
	Payements faits pour bonification de 3 fr. 51 cent. par kilogramme de pièces de 15 sous		"
	Frais de vérification des espèces d'or et d'argent		22,865 69
	Frais de polissage de coins et de viroles brisées		4,064 60
	Envois d'espèces à la commission des monnaies à titre d'échantillons		90,711 80
	Dépôt — Fonds remis à la commission des monnaies à valoir sur les échantillons déposés dans la caisse à 3 clefs	74,149f 00c	148,298 00
	Caisse à 3 clefs. Renvois aux directeurs de la fabrication de la valeur des échantillons en remplacement de ceux adressés par eux pour être déposés dans la caisse à 3 clefs	74,149 00	
Remboursement des fonds particuliers des directeurs de la fabrication			23,884,453 72
Versements dans les caisses du Trésor public	au caissier central du Trésor	75,645 30	83,835 11
	aux receveurs généraux dans les départements	8,189 81	
			492,350,859 52

Solde au 31 décembre 1849	Numéraire		55,305 65	5,050,124 81
	Matières — Or	678,984 03	4,994,819 16	
	Matières — Argent	4,315,835 13		
	TOTAL		.....	497,400,984 33

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

État présentant les recettes et les prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des Monnaies et des Médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les Exercices 1848 et 1849.

EXERCICE 1848.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT et de cuivre.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	77,671f 09c	1,221,288f 75c	1,298,959f 84c
Droit d'essais	24 00	20 00	44 00
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	6,877 52	17,812 70	24,690 22
Recettes extraordinaires	"	"	"
Produit de la fabrication des pièces de 1 centime, délivrances et échantillons	"	86,150 46	86,150 46
Total des Recettes brutes	84,572 61	1,325,271 91	1,409,844 52
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs	77,661 32	1,197,564 85	1,275,226 17
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	"	3,729 25	3,729 25
Frais de fabrication des pièces de 1 centime, y compris la valeur de la matière	"	84,376 85	84,376 85
Total des Prélèvements	77,661 32	1,285,670 95	1,363,332 27
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	84,572f 61c	1,325,271 91	1,409,844 52
Prélèvements sur les recettes brutes	77,661 32	1,285,670 95	1,363,332 27
Bénéfice sur la fabrication des monnaies	6,911 29	39,600 96	46,512 25
Perte sur la fabrication des monnaies	"	"	"

MÉDAILLES.

Recettes brutes	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	270,082f 86c	270,545 05
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	189 75	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	273 34	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	244,899 26	244,908 75
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	9 49	
Bénéfice sur la fabrication des médailles			25,637 20

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies	46,512f 25c (A)	
Bénéfice sur la fabrication des médailles	25,637 20	
Reste en bénéfice	72,149 45	

(A) On voit par le tableau ci-dessus que les recettes brutes de l'exercice 1848, applicables à la fabrication des monnaies, se sont élevées à 1,409,844f 52c
et que les prélèvements sur ces recettes ont été de 1,363,332f 27c
Mais, si l'on déduit de ces prélèvements le montant des tolérances en fort, qui ont été remboursées à divers directeurs des monnaies en vertu d'un crédit spécial, et portées en dépense au budget de l'exercice 1848 pour une somme de 3,729 25
le montant des prélèvements sur les recettes brutes se trouve réduit à ..... 1,359,603 02 ci 1,359,603 24
et on obtient dès lors un bénéfice sur la fabrication des monnaies de 50,241 50
Le bénéfice sur la fabrication des médailles étant de 25,637 20
on retrouve la somme qui a été portée aux produits divers (voir page 84) 75,878 70

EXERCICE 1849.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT et de cuivre.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	52,916f 17c	1,921,548f 09c	1,974,464f 26c
Droit d'essais	201 00	169 60	370 60
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	11,388 40	33,340 22	44,728 62
Recettes extraordinaires	"	742 77	742 77
Fabrication des pièces de 1 centime, délivrances et échantillons	"	86,637 68	86,637 68
Total des Recettes brutes	64,505 57	2,042,438 36	2,106,943 93
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs	52,916 17	1,921,548 09	1,974,464 26
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	"	1,182 19	1,182 19
Frais de fabrication des pièces de 1 centime, y compris la valeur de la matière	"	84,438 69	84,438 69
Total des Prélèvements	52,916 17	2,007,168 97	2,060,085 14
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	64,505 57	2,042,438 36	2,106,943 93
Prélèvements sur les recettes brutes	52,916 17	2,007,168 97	2,060,085 14
Bénéfice sur la fabrication des monnaies	11,589 40	35,269 39	46,858 79
Perte sur la fabrication des monnaies	"	"	"

MÉDAILLES.

Recettes brutes.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	498,889f 41c	499,542f 58c
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	653 17	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	463,459 16	463,459 16
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
Bénéfice sur la fabrication des médailles			36,083 42

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies	46,858f 79c
Bénéfice sur la fabrication des médailles	36,083 42
Total (Voir page 85)	82,942 21

ÉTAT N° 4.

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Développement, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du Trésor public sur la fabrication des Monnaies, pour les Exercices 1848 et 1849.

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS DES MONNAIES.	EXERCICE 1848. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état, p. 610.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	29,704f 92c	30,154f 36c	"	449f 44c
Nord	Lille	"	"	"	"
Rhin (Bas-)	Strasbourg	166,227 80	164,744 50	1,483f 30c	"
Rhône	Lyon	7,482 79	8,513 33	"	1,030 54
Seine	Paris	1,206,429 01	1,159,920 08	46,508 93	"
Seine-Inférieure	Rouen	"	"	"	"
	TOTAUX	1,409,844 52	1,363,332 27	47,992 23	1,479 98
	BÉNÉFICE			46,512f 25c	

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS DES MONNAIES.	EXERCICE 1849. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état, p. 611.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	23,614f 83c	23,807f 09c	"	192f 26c
Nord	Lille	"	"	"	"
Rhin (Bas-)	Strasbourg	160,718 32	154,826 57	5,891f 75c	"
Rhône	Lyon	332 02	9 87	322 15	"
Seine	Paris	1,922,278 76	1,844,374 30	77,904 46	"
Seine-Inférieure	Rouen	"	"	"	"
	TOTAUX	2,106,943 93	2,023,017 83	84,118 36	192 26
	Frais de fabrication portés en dépense par anticipation, et qui ne seront alloués aux comptables qu'en 1850	"	37,067 31	"	37,067 31
	TOTAUX	2,106,943 93	2,060,085 14	84,118 36	37,259 57
	BÉNÉFICE			46,858f 79c	

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Tableau des Espèces d'or et d'argent fabriquées selon le Système décimal jusqu'au 31 Décembre 1849.

DÉSIGNATION des HÔTELS DES MONNAIES.	OR. [Valeur nominale.] PIÈCES de 40 francs.	PIÈCES de 20 francs.	TOTAL de l'or.	PIÈCES de 5 francs.	PIÈCES de 2 francs.	ARGENT. [Valeur nominale.] PIÈCES de 1 franc.	PIÈCES de 50 centimes.	PIÈCES de 25 centimes.	PIÈCES de 20 centimes.	TOTAL de l'argent.	TOTAL DES FABRICATIONS en espèces d'or et d'argent faites pendant l'année 1849.	MONTANT DES FABRICATIONS faites jusqu'au 31 décembre 1848. (Voir au compte précédent, page 629.)	TOTAL GÉNÉRAL DES FABRICATIONS faites au 31 décembre 1849.
Paris	"	27,109,560f	27,109,560f	183,876,175f	1,329,780f	1,289,478f	1,327f 50c	"	975f 40c	186,497,735f 90c	213,607,295f 90c	2,699,903,696f 75c	2,913,510,992f 65c
Bordeaux	"	"	"	2,353,675	"	19,302	"	"	"	2,406,753 00	2,406,753 00	152,191,532 50	154,598,285 50
Lille	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	967,460,560 25	967,460,560 25
Lyon	"	"	"	48,555	33,776	"	"	"	"	48,555 00	48,555 00	153,606,884 25	153,655,439 25
Marseille	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	99,912,188 00	99,912,188 00
Rouen	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	459,932,111 75	459,932,111 75
Strasbourg	"	"	"	17,553,140	27,644	14,836	"	"	"	17,595,620 00	17,595,620 00	168,072,144 50	185,667,764 50
MONNAIES SUPPRIMÉES.													
Bayonne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	106,854,540 75	106,854,540 75
La Rochelle	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	79,508,761 50	79,508,761 50
Limoges	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	107,726,426 25	107,726,426 25
Nantes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	65,279,975 50	65,279,975 50
Perpignan	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	106,333,574 25	106,333,574 25
Toulouse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	134,600,925 00	134,600,925 00
Gênes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	315,238 50	315,238 50
Genève	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	225,153 00	225,153 00
Rome	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	725,625 00	725,625 00
Turin	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,236,997 00	6,236,997 00
Utrecht	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,077,109 00	4,077,109 00
TOTAL des espèces fabriquées en 1849	"	27,109,560	27,109,560	203,831,545	1,391,200	1,323,616	1,327 50	"	975 40	206,548,663 90	233,658,223 90	5,312,963,443 75 (a)	5,546,621,667 65
Montant des espèces fabriquées jusqu'au 31 décembre 1848 (Voir au compte précédent, pages 628 et 629.)	204,432,360f	1,012,618,680	1,012,618,680	3,932,074,085	64,920,294	60,571,961	30,674,962 50	7,671,101f 25c	"	4,095,912,403 75	5,312,963,443 75		
TOTAL des espèces fabriquées au 31 décembre 1849	204,432,360	1,039,728,240	1,039,728,240	4,135,905,630	66,311,494	61,895,577	30,676,290 00	7,671,101 25	975 40	4,302,461,067 65	5,546,621,667 65		

(a) On a cru devoir reporter aux différents établissements monétaires où elles ont été fabriquées les pièces de 5 francs, au type d'Hercule, frappées depuis 1795 jusqu'en 1802, pour une somme de 106,237,255 francs. Cette somme avait jusqu'à présent figuré en un seul article au tableau ci-dessus.

DIVISION DES FABRICATIONS PAR TYPES.

TYPES.												
Première République	"	"	"	106,237,255	"	"	"	"	"	106,237,255 00	106,237,255 00	
Napoléon Bonaparte	132,689,880	395,334,560	528,024,440	817,952,380	24,554,454	31,362,123	13,713,364 50	247,734 00	"	887,830,055 50	1,415,854,495 50	
Louis XVIII	21,579,440	367,753,620	389,333,060	601,048,050	7,374,764	4,393,242	1,852,464 00	161,589 75	"	614,830,109 75	1,004,163,169 75	
Charles X	19,152,960	33,765,960	52,918,920	616,468,675	8,089,604	5,282,890	2,073,468 50	596,683 00	"	632,511,320 50	685,430,240 50	
Louis-Philippe	31,010,080	184,902,720	215,912,800	1,692,802,395	24,901,472	19,533,706	13,035,665 50	6,665,094 50	"	1,756,938,333 00	1,972,851,133 00	
Deuxième République	"	56,921,220	56,921,220	259,628,845	"	"	"	"	"	259,628,845 00	316,550,065 00	
Nouvelle République	"	1,050,160	1,050,160	41,768,030	1,391,200	1,323,616	1,327 50	"	975 40	44,485,148 90	45,535,308 90	
TOTAUX pareils	204,432,360	1,039,728,240	1,244,160,600	4,135,905,630	66,311,494	61,895,577	30,676,290 00	7,671,101 25	975 40	4,302,461,067 65	5,546,621,667 65	

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Mouvement des Médailles fabriquées pendant l'année 1849.

Médailles fabriquées et entrées au bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
		k g c		k g c		k g c				
Médailles et jetons restant au 1er janvier 1849.....	〃	〃 〃 〃	〃	〃 〃 〃	2,156	52 406 〃	3,961	〃	3,044	〃
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1849. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.....	397	16 745 30	〃	〃 〃 〃	20,245	421 122 80	3,710	〃	〃	〃
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1849. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.....	1,462	35 155 70	4	〃 657 40	134,185	736 075 90	19,564	〃	〃	〃
	1,859	51 901 00	4	〃 657 40	156,586	1,209 604 70	27,235	〃	3,044	〃

Médailles sorties du bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
		k g c		k g c		k g c				
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1849. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.....	397	16 745 30	〃	〃 〃 〃	19,955	411 214 80	3,780	〃	〃	〃
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1849. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.....	1,462	35 155 70	4	〃 657 40	134,185	736 075 90	19,662	〃	〃	〃
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1849. — Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.....	〃	〃 〃 〃	〃	〃 〃 〃	〃	〃 〃 〃	〃	〃	543	〃
Médailles et jetons restant au bureau de vente au 31 décembre 1849.....	〃	〃 〃 〃	〃	〃 〃 〃	2,446	62 314 〃	3,793	〃	2,501	〃
	1,859	51 901 〃	4	〃 657 40	156,586	1,209 604 70	27,235	〃	3,044	〃

Résultat, en espèces, des Médailles et Jetons vendus du 1er janvier au 31 décembre 1849.

		MÉDAILLES ET JETONS. — Nombre.	Poids.	Valeur au tarif.	Frais de fabrication des médailles et jetons frappés et vendus en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832.	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.	Produit net de la vente des médailles et jetons.	MÉDAILLONS DE SAINTETÉ ET BOUTONS. — Nombre.	Montant des frais de fabrication.	Droit de 10 p. 0/0 à prélever sur le prix de la fabrication.	TOTAL DU BÉNÉFICE pour le trésor public.
			k g c	f c	f c	f c	f c		f c	f c	f c
Médailles et jetons frappés en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.	Or.....	397	16 745 30	59,278 36	55,477 16	〃	3,801 20	〃	〃	〃	3,801 26
	Platine.....	〃	〃 〃 〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃
	Argent.....	19,955	411 214 80	108,946 96	100,456 82	〃	8,490 14	〃	〃	〃	8,490 14
	Cuivre et bronze.....	3,780	〃 〃 〃	8,607 30	2,731 45	〃	5,875 85	〃	〃	〃	5,875 85
Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.	Or.....	1,462	35 155 70	118,144 85	116,470 82	〃	1,674 03	〃	〃	〃	1,674 03
	Platine.....	4	〃 657 40	789 54	727 74	〃	61 80	〃	〃	〃	61 80
	Argent.....	134,185	736 075 90	188,513 50	178,770 27	〃	9,743 23	〃	〃	〃	9,743 23
	Cuivre et bronze.....	19,662	〃 〃 〃	14,608 90	8,824 90	〃	5,784 00	〃	〃	〃	5,784 00
Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.....	Cuivre et bronze.....	543	〃 〃 〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃
Médaillons de sainteté et boutons.	Or.....	〃	〃 〃 〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃
	Argent.....	〃	〃 〃 〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃
	Cuivre.....	〃	〃 〃 〃	〃	〃	〃	〃	525,921	6,531 87	653 17	653 17
	TOTAUX.....			458,889 41	463,459 16	〃	35,430 25	525,921	6,531 87	653 17	36,083 42
					463,459f 16c						

(Voir l'État n° 3, page 611.)

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Tableau des fabrications faites en monnaie de cuivre de 1719 à 1849.

MONNAIE DE CUIVRE.

Sous royaux.	Édits de mai 1719 et d'août 1768...	Sou		8,053,064f 00c	10,244,394f 00c
		2 liards		2,191,330 00	
		1 liard			
Sous en métal de cloche.	Loi du 6 août 1791	Sou double			19,232,543 00
		Sou simple			
Sous à la tête de la Liberté. (De 1795 à 1800.)	Loi du 15 août 1795	2 décimes	3,275,428f 80c	4,385,352 60	24,076,619 29
		1 décime	455,490 30		
		5 centimes	654,433 50		
	Loi du 24 octobre 1796. Refrappage des sous fabriqués en vertu de la loi du 15 août 1795, comme faibles de poids	1 décime	1,576,771 60	1,677,105 25	
		5 centimes	100,333 65		
	Loi du 24 octobre 1796	1 décime	4,485,033 70	8,250,695 09	
		5 centimes	2,764,828 80		
		1 centime	1,000,832 59		
	Loi du 17 février 1799	1 décime	5,265,269 80	9,763,466 35	
		5 centimes	4,498,196 55		
Fabrications faites à Strasbourg pendant les deux blocus (1814 et 1815).		A la lettre N		54,381 90	175,133 10
		A la lettre L		120,751 20	
Arrêtés du ministre des finances des 9 et 15 avril 1848.		1 centime (à la tête de la Liberté)			172,788 14
		Total des fabrications faites en monnaie de cuivre			53,901,477 53
Sur quoi il convient de déduire :					
1° La fabrication du 15 août 1795, dont la loi du 24 octobre 1796 avait ordonné la refonte des 5 centimes et le refrappage des décimes comme étant trop faibles de poids				4,385,352f 60c	14,385,352 00
2° Les dix millions refondus pour faire des canons, savoir.		Sous royaux	5,000,000f	10,000,000 00	
		Sous en métal de cloche	5,000,000		
		Total de la monnaie de cuivre présumée rester en circulation au 1er janvier 1850			39,516,124 93

COMPTE

DE

L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE

POUR L'ANNÉE 1849.

NOTE

Sur le compte de l'ancien Domaine extraordinaire pour l'année 1849.

Le domaine extraordinaire a été réuni, par la loi du 15 mai 1818, au domaine de l'État, et l'administration de l'enregistrement a été chargée de poursuivre le recouvrement des créances qui en dépendaient, de percevoir les revenus, et de mettre en vente les biens-fonds et maisons non affectés à des dotations. Le produit de ces recouvrements et de ces ventes a dû être versé à la caisse des dépôts et consignations, et employé à des achats de rentes sur l'État.

La loi du 26 juillet 1821, après avoir accordé des pensions sur le grand-livre aux donataires dépossédés, en tout ou en partie, de leurs dotations, a statué que les rentes acquises avec les produits du domaine extraordinaire seraient et demeureraient immédiatement éteintes.

Cette même loi a affecté le solde en caisse au 31 décembre 1820, et les revenus à percevoir dans le courant de l'année 1821, au payement de ce qui restait dû sur les indemnités qui avaient été autorisées tant par la loi du 15 mai 1818, ci-dessus rappelée, que par l'ordonnance royale du 1er avril 1820, et à l'acquittement, pour l'année 1821, au profit des donataires et pensionnaires y désignés, d'une somme équivalente auxdites indemnités.

Le ministre des finances a périodiquement rendu compte des opérations qui ont été effectuées, en exécution de ces dispositions, depuis l'origine jusqu'au 1er janvier 1831. (Voir pages 350 à 364 du compte général des finances pour l'année 1830.)

Les comptes publiés jusqu'à cette dernière année ont présenté le tableau complet et détaillé de toutes les créances actives du domaine extraordinaire à l'époque où, par la loi du 15 mai 1818, il a été réuni au domaine de l'État. La plus grande partie de ces créances se trouvant éteintes au 1er janvier 1831, soit qu'elles aient été recouvrées ou portées en non-valeurs, il devenait inutile d'en reproduire le détail dans le compte des années suivantes, où l'on s'est borné à rappeler celles dont la rentrée devait se continuer par les soins de l'administration.

C'est conformément à cette règle que les comptes ont été établis depuis 1831 jusques et y compris l'année 1836. (Voir pages 488 à 494 du compte général des finances pour l'année 1836.)

Mais les dispositions de la loi du 26 juillet 1821, en ce qui concerne l'affectation des fonds provenant du domaine extraordinaire, ont été modifiées par l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837, d'après lequel les sommes recouvrées sur les créances, revenus et prix de vente de biens immeubles appartenant à l'ancien domaine extraordinaire ont dû, à partir du 1er janvier 1837, être appliquées au budget général de l'État; la disposition contraire de l'article 7 de la loi du 26 juillet 1821 étant rapportée.

Enfin, l'article 12 de la loi de règlement du budget de l'exercice 1840, en date du 6 juin 1843, porte ce qui suit : « Le solde existant à la caisse des dépôts et consignations à l'époque de la promul-« gation de la présente loi, des fonds affectés par l'article 8 de la loi du 26 juillet 1821 aux indemnités « autorisées par l'article 98 de la loi du 15 mai 1818, en faveur des donataires de l'ancien domaine « extraordinaire, sera versé au trésor public et appliqué aux produits divers du budget de l'exercice « courant. Les payements qui pourront encore être effectués pour les indemnités de cette nature

« auront lieu dans les formes précédemment réglées, et seront portés en dépense au budget de l'exer-« cice courant, avec imputation au chapitre des remboursements et restitutions. »

Le compte de l'ancien domaine extraordinaire, pour la présente année, est rendu conformément à ces nouvelles prescriptions; il fait connaître :

1° Les créances qui restaient à recouvrer au 31 décembre 1848, les recettes obtenues pendant l'année 1849, et la nouvelle situation de ces créances à la fin de la même année;

2° L'état des diverses recettes provenant de l'actif de l'ancien domaine extraordinaire, et l'emploi qui a été fait de ces recettes, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837;

3° Enfin la situation, au 1er janvier 1850, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées des donataires dépossédés, dont la caisse des dépôts et consignations, en conformité de l'article 12 de la loi du 6 juin 1843, a versé le solde au 1er janvier 1844 dans la caisse centrale du trésor public.

Les opérations exposées dans ces différents tableaux peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

1° Les créances à réaliser au 1er janvier 1848 montaient à 218,761 fr. 61 cent.; elles se sont accrues en 1849 de 18,654 fr. 45 cent.; il en a été recouvré pour 18,445 fr. 08 cent. Au 1er janvier 1850, ces créances présentaient encore un actif de 218,974 fr. 98 cent.

2° Les recettes faites en 1849 proviennent des causes ci-après :

Réalisation de créances qui restaient à recouvrer au commencement de 1849, ou qui ont été constatées pendant ladite année	18,445f 08c
Intérêts applicables au produit des dotations ayant fait retour, et intérêts de prix de vente	15,351 16
TOTAL de la recette	33,796 24

L'application de cette recette a été faite aux budgets, ainsi que le prescrivent les dispositions législatives.

3° Enfin le solde disponible des fonds affectés au payement des indemnités arriérées, lequel a été versé au trésor public et appliqué en recette aux produits divers du budget de 1843, était, au 1er janvier 1849, de

	173,376f 03c
Les indemnités payées sur ces fonds pendant l'année 1849, se sont élevées à	63 85
Et ont, par conséquent, réduit le solde, au 1er janvier 1850, à	173,312 18

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 16 juillet 1821 et 8 juillet 1837.)

Situation, au 1er janvier 1850, des Créances actives restant à recouvrer.

DÉSIGNATION DES CRÉANCES.	CRÉANCES qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1848. (*Voir* le compte des finances de l'année 1848, *page 637.*)	CRÉANCES constatées pendant l'année 1849.	TOTAL des créances.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1849.	RÉDUCTIONS PRONONCÉES sur les créances.	CRÉANCES restant à recouvrer au 1er janvier 1850.	OBSERVATIONS.
Prêt au duc de Monteleone	100,000f 00c	"	100,000f 00c	"	"	100,000f 00c	Ce prêt n'est remboursable, aux termes du décret qui l'a autorisé, qu'après que le débiteur aura recouvré ses biens en Amérique, et il n'a pu y parvenir jusqu'à ce jour.
Créance sur M. de Grammont	37,456 88	"	37,456 88	"	"	37,456 88	M. de Grammont est mort en faillite; il n'y a pas encore eu de distribution de deniers.
——— sur la succession de M. le général Belliard	71,342 53	"	71,342 53	"	"	71,342 53	Solde de la portion en numéraire du majorat du général Belliard, reversible au domaine extraordinaire. Il y a à espérer quelques recouvrements sur cette créance.
Recouvrement de prix de matériaux vendus, en 1813, au sieur Picard, sous la caution Kaulek	7,834 44	"	7,834 44	"	"	7,834 44	Les débiteurs de cette somme paraissent insolvables.
Produit de dotations ayant fait retour à l'État	2,131 76	18,654f 45c	20,786 21	18,445f 08c	"	2,341 13	La somme ci-contre sera versée en 1850.
	218,765 61	18,654 45	237,420 06	18,445 08	"	218,974 98	
				237,420f 06c			

Suite du COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821 et 8 juillet 1837.)

État des Recettes effectuées, pendant l'année 1849, sur les Fonds spéciaux provenant de l'ancien Domaine extraordinaire, et de l'emploi qui a été fait du produit de ces recettes.

Recettes effectuées.	Versements faits à la caisse centrale du trésor, par la caisse des dépôts et consignations :		
	Pour produit de dotations ayant fait retour à l'État	18,445f 08c	33,744f 30c
	Pour intérêts applicables au produit de dotations ayant fait retour à l'État	15,299 22	
	Recettes faites par les receveurs de l'enregistrement et des domaines sur les intérêts de prix de ventes restant à recouvrer dans le département des Deux-Sèvres		50 94
	TOTAL		33,795 24
Emploi des recettes effectuées.	Application au budget de l'État, du montant des recettes ci-dessus, sous le titre de *Revenus et prix de vente de domaines* (produits de l'ancien domaine extraordinaire), savoir :		
	A l'exercice 1849 (voir page 65 du présent compte)		33,795 24

Situation, au 1er janvier 1850, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées.

(Art. 8 de la loi du 26 juillet 1821.)

Solde disponible, au 1er janvier 1849, des fonds affectés, par l'article 8 de la loi du 26 juillet 1821, au payement des indemnités arriérées dues aux donataires et pensionnaires de l'ancien domaine extraordinaire	173,376f 03c
Payement effectué sur ces fonds, le 13 août 1849 (ordonnance n° 435), au sieur Ménétrier (Louis-Joseph), héritiers de Canaux, 2e semestre 1849	63 85
SOLDE disponible au 1er janvier 1850	173,312 18

NOTA. Les fonds de cette nature, qui ne sont pas susceptibles de recevoir d'accroissement, et dont, jusqu'en 1843, la caisse des dépôts et consignations était demeurée dépositaire, ont été versés au trésor public, en vertu de l'article 12 de la loi du 6 juin 1843, et portés en recette au budget de l'exercice 1843; les indemnités qui précédemment étaient payées par la caisse des dépôts le sont maintenant par le trésor, au moyen d'imputation sur le crédit des remboursements et restitutions de l'exercice courant.

COMPTE

DES DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES,

DES PRÊTS AU COMMERCE,

DES

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

ET AUX ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

NOTE

Sur le Compte des Débets et Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et des Associations ouvrières.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Le compte des débets et créances litigieuses dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du trésor public se résume, pour l'année 1849, en deux états.

L'état n° 1 présente :

1° La situation au 1er janvier 1849, telle qu'elle résultait du compte des finances de 1848;

2° Le mouvement, en accroissements et en atténuations, pendant l'année 1849, de tous les articles du compte des débets et créances;

3° Et enfin la situation au 1er janvier 1850.

Cet état est divisé en deux parties :

Dans la première, on a compris les débets et créances litigieuses susceptibles de figurer dans l'actif du trésor, sous le titre d'avances, débets et créances à recouvrer.

La seconde comprend les débets et créances de toute nature qui ne font pas partie de l'actif du trésor, et dont la recette est appliquée aux produits divers du budget.

On voit que, dans le cours de l'année 1849, il est survenu 608 affaires nouvelles, s'élevant ensemble à 1,112,642 fr. 21 cent.

Il a été terminé, pendant la même année, 330 affaires, et les atténuations opérées se sont élevées, savoir :

En versements effectués dans les caisses du trésor, à.....	858,138f 09c
En réductions ou régularisations, à.....	21,184 38
TOTAL des atténuations.....	879,322 47

En sorte que, d'une part, les débets et créances, qui, au commencement de l'année 1849, présentaient un total de 18,697,015 francs 08 centimes, s'élèvent, à la fin, à 18,930,334 francs 82 centimes; et que, de l'autre, le nombre des affaires en instance, qui était, au 1er janvier 1849, de 1,762, se trouve porté à 2,040 au 1er janvier 1850.

Les *accroissements* des débets et créances sont justifiés par des arrêts de la Cour des comptes, des états de liquidations d'intérêts, des états de situation formés sur les écritures appuyées de pièces justificatives, ou par des bordereaux de débets notifiés par les ministères.

Les *réductions* et *régularisations* sont justifiées par des arrêts de la Cour des comptes et des décisions ministérielles.

Les *créances déclarées caduques* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le trésor public, soit parce que l'insolvabilité des redevables a été régulièrement établie, soit parce que leur résidence et leur actif sont demeurés inconnus, soit enfin parce que la discussion de leur actif est terminée. Le comité des finances du conseil d'État est appelé à émettre un avis spécial sur chaque affaire, et la caducité est prononcée par un décret du Président de la République.

La déclaration de caducité ne déroge point aux droits du trésor public : si les débiteurs reviennent à meilleure fortune, ou si la résidence de ceux qui étaient inconnus est découverte, le trésor public reprend alors contre eux les poursuites primitivement entamées. La déclaration de caducité n'est qu'une

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et des Associations ouvrières.

mesure d'ordre essentielle à l'apurement de la comptabilité, en ce qu'elle fait disparaître des écritures du trésor public une masse de créances sans valeur.

Il n'y a pas eu de créances déclarées caduques pendant l'année 1849.

L'état n° 2 développe, sous divers aspects, le montant des débets et créances au 1er janvier 1850; il en fait ainsi connaître,

1° La classification par époque, suivant les années pendant lesquelles ils ont pris naissance : cette classification, dont l'établissement satisfait aux observations émises à la tribune de la Chambre des Députés, dans la session de 1838, sur le compte des débets de 1837, a été introduite, en 1838 dans le compte de l'administration des finances; elle se divise actuellement en six périodes ou époques, SAVOIR :

1re époque.—1789 et années antérieures	8,842f 05c
2e époque.—De 1789 au consulat	4,006,511 80
3e époque.—Consulat et empire	4,692,024 15
4e époque.—Gouvernement de la restauration	4,183,216 12
5e époque.—Gouvernement de juillet 1830	4,439,506 94
6e époque.—République de février 1848	1,600,233 76
	18,930,334 82

2° La situation dans les écritures de la comptabilité générale des finances : sur le total ci-dessus de 18,930,334 francs 82 centimes, l'actif de l'administration des finances comprend seulement une somme de 458,609 francs 35 centimes, qui a fait originairement déficit dans les caisses publiques, et dont il restait à couvrir le trésor au 1er janvier 1850;

3° L'appréciation sommaire par l'agence judiciaire du trésor public : les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur des états détaillés, dressés par nature de créance et classés par section. La masse des débets et créances au 1er janvier 1850, résultant de 2,040 affaires et montant à la somme de 18,930,334 francs 82 centimes, a été appréciée et classée comme suit :

1° Créances bonnes	1,269,748f 12c
2° Créances d'un recouvrement douteux	2,513,817 20
3° Créances mauvaises et irrécouvrables	15,146,769 50
SOMME ÉGALE	18,930,334 82

Le travail de l'appréciation présente, aussi exactement qu'il est possible, la valeur actuelle des débets et créances.

On a compris dans la classe des *créances bonnes* celles qui reposent sur des gages certains et celles qui concernent des débiteurs solvables.

Les *créances d'un recouvrement douteux* sont celles sur lesquelles il n'existe pas de garanties suffisantes, ou qui donnent lieu à des contestations avec les débiteurs. Ces créances produiront, sans doute, des recouvrements importants; mais, dans l'état actuel des affaires, il n'est pas possible d'arbitrer le montant des rentrées qui pourront être obtenues.

Les créances classées comme *mauvaises ou irrecouvrables* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le trésor public, parce que l'actif des débiteurs est épuisé, et qu'il ne reste plus qu'à constater régulièrement leur insolvabilité.

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et des Associations ouvrières.

On renouvelle ici l'observation consignée, chaque année, dans les comptes, que la masse des créances mauvaises ne doit pas être considérée comme une perte réelle pour le trésor public. Le chiffre n'est aussi élevé que parce qu'il résulte, en grande partie, de liquidations faites en l'absence des pièces comptables, que les héritiers des débiteurs décédés insolvables ou les débiteurs eux-mêmes, en fuite ou en faillite, n'avaient aucun intérêt à produire.

PRÊTS AU COMMERCE ET À L'INDUSTRIE.

La loi du 17 octobre 1830 a ouvert un crédit de 30 millions destinés à être employés en prêts ou avances au commerce et à l'industrie.

Les comptes des finances des années précédentes (voir celui de 1843, page 608) ont fait connaître le mode de répartition de ces avances entre les divers négociants et manufacturiers qui ont été appelés à en profiter, ainsi que les différentes natures de garanties qu'ils ont dû fournir au trésor.

Les prêts effectués en vertu de la loi précitée se sont élevés, en définitive, à 29,811,329 francs, dont la dépense a été comprise au budget de l'exercice 1830.

L'avance de ladite somme principale de		29,811,329f 00c
s'est augmentée :		
1° Pour intérêts, de	3,857,227f 59c	3,941,555 84
2° Pour frais de protêts et autres, de	84,328 25	
TOTAL		33,752,884 84

Elle s'est atténuée du montant des recouvrements opérés par le trésor, savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1849	26,791,941f 85c	26,879,979 98
Pendant l'année 1849	88,038 13	
RESTE à recouvrer au 1er janvier 1850		6,872,904 86

Les prêts au commerce sont l'objet d'un tableau particulier (état n° 3), qui fait connaître le nombre des maisons de commerce ou fabricants qui ont participé aux prêts, la classification des divers emprunteurs d'après la nature de la garantie donnée au trésor, le montant des payements effectués en vertu des ordonnances délivrées par le ministre des finances sur le crédit de 30 millions, les accroissements provenant des intérêts et frais, le nombre des affaires finies, le montant des recouvrements effectués, et enfin le solde restant dû au trésor public au 1er janvier 1850, développé, d'après l'appréciation des créances, en bonnes, douteuses ou irrecouvrables.

Les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur un état général et détaillé, qui comprend les 437 comptes des emprunteurs.

Les créances résultant des 204 affaires principales sur lesquelles il reste encore à suivre au 1er janvier 1850, et montant à la somme de 6,872,904 fr. 86 cent., ont été appréciées et classées comme il suit, d'après la valeur actuellement présumée des créances restant à recouvrer.

1° Créances bonnes	903,958f 46c
2° Créances d'un recouvrement douteux	263,705 46
3° Créances mauvaises ou irrécouvrables	5,705,240 94
SOMME ÉGALE	6,872,904 86

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et des Associations ouvrières.

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Diverses lois ont autorisé, en faveur des compagnies concessionnaires de chemins de fer, des avances pour lesquelles des crédits ont été ouverts au ministre des travaux publics, et dont le montant a été successivement porté en dépense au budget de l'État, au fur et à mesure des payements que ces avances ont donné lieu d'effectuer.

Les compagnies qui, jusqu'à présent, ont ainsi obtenu des avances de fonds de la part du trésor sont celles qui suivent :

Loi du 17 juillet 1837. —	Chemins de fer du Gard. *Avance autorisée*		6,000,000f
Loi du 1er août 1839. —	Chemins de fer de Paris à Versailles. *Idem*		5,000,000
Loi du 15 juillet 1840...	Chemin de Strasbourg à Bâle. *Idem*	12,600,000f	30,600,000
	Chemin d'Andrezieux à Roanne. *Idem*	4,000,000	
	Chemin de Paris à Rouen. *Idem*	14,000,000	
Loi du 11 juin 1842....	Chemin de Paris à Rouen. *Idem*	4,000,000	14,000,000
	Chemin de Rouen au Havre. *Idem*	10,000,000	
Loi du 9 août 1847. —	Chemin de fer de Montereau à Troyes. *Idem*		3,000,000
			58,600,000

Les avances faites par le trésor, en vertu des lois précitées, et qui sont appuyées des obligations notariées ou de quittances souscrites par les diverses compagnies, s'élevaient, au 1er janvier 1850, à la somme principale de..... 57,500,000f 00c

Et à la même époque il avait été liquidé des intérêts à la charge des compagnies, pour celle de..... 6,080,188 13

ENSEMBLE..... 63,580,188 13

Les avances effectuées pendant l'année 1849 montent à..... »
Et les intérêts liquidés, à..... 1,010,042f 35c } 1,010,042 35

TOTAL de la créance dont les compagnies ont été constituées débitrices jusqu'au 1er janvier 1850..... 64,590,230 48

Les recouvrements effectués sur cette créance totale se sont élevés :

Antérieurement à l'année 1849, à.....	6,422,188f 13c	
Pendant l'année 1849, à.....	»	
ENSEMBLE.....	6,422,188 13	6,422,188 13

En sorte qu'au 1er janvier 1850, la créance du trésor classée comme *bonne*, dans les appréciations de l'agence judiciaire du trésor, ne montait en définitive qu'à.... 58,168,042 35

Un tableau particulier (état n° 4) présente le développement des avances aux compagnies de chemins de fer, qui sont l'objet de 8 affaires suivies par l'agence judiciaire du trésor.

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et des Associations ouvrières.

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

(*Décret du 5 juillet 1848.* — Crédit de 3,000,000 francs ouvert au ministre de l'agriculture et du commerce.)

Par son décret du 5 juillet 1848, l'Assemblée nationale a ouvert au ministre de l'agriculture et du commerce un crédit de 3,000,000 francs destiné à être réparti entre les associations librement contractées, soit entre ouvriers, soit entre patrons et ouvriers.

Par le même décret, elle a ordonné la formation d'un conseil d'encouragement sur l'avis duquel le montant du crédit sera avancé, à titre de prêt, aux sociétés de travailleurs.

Ce conseil a été institué par un arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce.

Le conseil d'encouragement, pour se conformer aux instructions de l'Assemblée, a décidé qu'elle n'accorderait le concours de l'État qu'aux associations industrielles entre ouvriers et patrons qui lui présenteraient des garanties sérieuses de succès et de durée; que les avances ne seraient faites qu'aux associations ayant pour objet l'exploitation d'une profession ou d'une entreprise déterminée, les fonds alloués étant destinés à développer les associations de travailleurs et non à être prêtés à titre de secours aux industries en souffrance.

Le conseil d'encouragement s'est réservé le droit de surveiller les opérations des associations et de suivre l'emploi des sommes qui seront avancées.

Les demandes de prêts adressées au ministre de l'agriculture et du commerce font connaître l'objet de l'association, la nature de l'industrie qu'elle se propose d'exploiter, le mode d'exploitation, les éléments de succès, le nombre des sociétaires, les ressources dont l'association peut déjà disposer, les avances dont elle aurait besoin.

Les demandes sont accompagnées des statuts de la société et du compte rendu des opérations antérieures, si l'association est déjà en activité.

Les demandes sont renvoyées au conseil d'encouragement, qui fait prendre les renseignements nécessaires et soumet au ministre un avis sur chaque demande.

L'avis du conseil d'encouragement, portant qu'il y a lieu d'accorder à une association un prêt, est soumis au ministre de l'agriculture et du commerce, qui décide si le prêt doit être fait.

Quand le ministre décide qu'un prêt sera fait, un acte est passé par-devant notaire, entre le ministre de l'agriculture et du commerce et le gérant de l'association.

Les dispositions principales de cet acte sont :

Que le ministre s'engage à prêter au nom de l'État à l'association la somme de..... dont le payement aura lieu, entre les mains du gérant de l'association, aux époques et suivant les quotités déterminées;

Que ladite somme sera productive d'intérêts au fur et à mesure des avances,

à 5 p. o/o, pour prêts excédant 25,000 francs, etc.

à 3 p. o/o, pour prêt au-dessous de 25,000 (*loi du 15 novembre 1848*) (1);

---

(1) *Loi du 15 novembre 1848.* — « ART. 1er. Les actes à passer pour la constitution des associations ouvrières, encouragées en exécution du décret du 5 juillet 1848, ainsi que ceux qui constatent les prêts faits par l'État à ces associations, seront enregistrés *gratis*; « en cas de constitution d'hypothèque, il ne sera payé d'autres frais d'inscription que le salaire revenant au conservateur.

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et des Associations ouvrières.

Que l'intérêt sera exigible et payable entre les mains du ministre des finances au 31 décembre de chaque année;

Que la somme prêtée sera remboursée en 5, 10, 15 et même 20 ans (de 1849 à 1869) suivant la nature des associations), exigible et payable entre les mains du ministre des finances au 31 décembre de chaque année;

Que le payement de ces annuités se fera sur *les bénéfices seulement*, tels qu'ils seront établis par les inventaires généraux annuels, de telle sorte que, si les bénéfices d'une année ne suffisaient pas pour payer l'annuité exigible, la portion non payée, augmentée de son intérêt d'un an, serait reportée à l'année suivante et ainsi de suite jusqu'à parfait payement; toutefois, l'époque du dernier payement ne pourra pas être reculée au delà du 31 décembre 1869; à cette époque, le ministre de l'agriculture et du commerce pourra décider que l'entier remboursement se fera dans tels délais qu'il jugera convenable;

Qu'à défaut par l'association de payer de la manière et aux époques fixées, le *capital* et les *intérêts* de la somme avancée, le recouvrement en sera poursuivi contre elle, par la voie de *contrainte administrative*, comme rétentionnaire de deniers publics;

Que chaque année, au 31 janvier, l'association devra verser dans la caisse du receveur central du département de la Seine, à Paris, ou dans la caisse du receveur général du département dans lequel l'établissement exploité est situé, 3/4 p. o/o de la somme prêtée pour sa portion contributive dans les *frais de surveillance administrative des associations;*

Que dans un délai déterminé par le ministre, l'association justifiera que la somme prêtée a été employée au profit de l'association;

Que l'association adressera tous les six mois au ministre de l'agriculture et du commerce et au ministre des finances, une copie de l'inventaire général de son actif et de son passif.

Le ministre de l'agriculture et du commerce transmet au ministre des finances les actes qu'il a signés avec les gérants des associations, et prie le ministre de donner les ordres nécessaires pour la perception du *capital* et *des intérêts* des sommes prêtées aux échéances fixées par les contrats, et pour le recouvrement des *frais de surveillance*. Il prie également le ministre de lui faire connaître les remboursements qui seront effectués dans les caisses de l'État.

Les prêts effectués en vertu du décret du 5 juillet 1848 se sont élevés à 1,789,000 francs, dont la dépense a été comprise au budget de l'exercice 1848 (agriculture et commerce, chap. 21).

« Le ministre de l'agriculture et du commerce, sur l'avis du conseil d'encouragement institué conformément au décret susdaté, « déterminera dans chaque affaire les actes admis au bénéfice du présent décret.

« ART. 2. — Les prêts seront faits sous la condition d'un intérêt annuel, savoir :

« De *5 p. 0/0* pour ceux qui excéderont 25,000 francs, et de *3 p. 0/0* pour ceux de 25,000 francs et au-dessous.

« Le produit des *intérêts*, ainsi que celui des remboursements successifs sur le capital, seront versés au trésor et réunis aux fonds « généraux de l'État. »

Sur le Compte des Débets et Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et des Associations ouvrières.

L'avance principale de la somme de		1,789,000f 00c
s'est augmentée :		
1° Pour les intérêts jusqu'au 31 décembre 1849, de	45,451f 29c	56,881 49
2° Pour frais de surveillance, de (1)	11,390 00	
3° Pour frais judiciaires	40 20	
TOTAL		1,845,881 49
Elle *s'est atténuée* du montant des recouvrements opérés par le trésor ; savoir :		
Sur le capital (2)	2,000f 00c	13,961 78
Sur les intérêts	2,151 98	
Sur les frais de surveillance (3)	9,809 80	
RESTE à recouvrer au 1er janvier 1850		1,831,919 71

Le ministre de l'agriculture et du commerce a fait connaître que les prêts faits aux associations *Perrenoud* et compagnie, *Petit* et compagnie, *Lelong* et compagnie et *Finino* et compagnie, étaient révoqués, et qu'il y avait lieu de poursuivre par contrainte administrative la rentrée des sommes avancées.

En conséquence, des contraintes ont été décernées contre les associations ci-dessus désignées, et des poursuites sont dirigées par l'agent judiciaire du trésor public.

Les créances résultant de ces quatre affaires ont été classées comme suit :

Créances bonnes	17,000f 00c
Créances douteuses	27,781 35
Créances mauvaises	3,179 20
	47,960 55
Et les quarante-cinq autres affaires ont été considérées comme *bonnes*	1,783,959 16
SOMME ÉGALE	1,831,919 71

(1) A l'égard des associations formées postérieurement au mois de janvier 1849, la contribution de 3/4 p. 0/0 sur la somme avancée a été réduite *au douzième restant à courir à partir du 1er mai*, qui a suivi la remise du premier à-compte.

(2) Les annuités indiquées payables en 1849, s'élèvent à 37,100 francs; aucune somme n'a été payée au 31 décembre et ne deviendra d'ailleurs exigible que lorsque les situations seront arrêtées et que l'administration connaîtra les associations qui ont pu réaliser des *bénéfices* sur lesquels seulement le payement doit avoir lieu.

Les 2,000 francs portés au crédit, proviennent d'un premier remboursement fait par une association dont le prêt a été révoqué.

(3) Les recouvrements des frais de surveillance sont d'abord portés aux produits divers du budget, puis ils sont reportés au budget particulier du ministère de l'agriculture et du commerce. (Exercice 1849, chap. 24.)

ÉTAT N° 1.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

État présentant la Situation au 1er janvier 1849, les Accroissements et les Atténuations pendant l'année 1849, et la Situation au 1er janvier 1850.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1849.	ACCROISSEMENTS pendant l'année 1849.	TOTAL.	ATTÉNUATIONS pendant l'année 1849. — VERSEMENTS effectués dans les caisses du trésor.	ATTÉNUATIONS — RÉDUCTIONS prononcées par décrets, arrêts de la Cour des comptes, jugements, etc.	DÉCLARATIONS de caducité prononcées par décrets.	TOTAL des atténuations.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1850.	MOUVEMENTS DANS LE NOMBRE DES COMPTES DES DÉBETS. — Comptes au 1er janv. 1849.	Accroissements de l'année.	TOTAL.	Atténuations de l'année.	Comptes au 1er janv. 1850.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	1,623,448f 89c	1,250f 16c	1,624,699f 05c	150,551f 10c	"	"	150,551f 10c	1,474,147f 95c	12	"	12	3	9	
7	Receveurs particuliers et percepteurs	22,138 87	"	22,138 87	"	"	"	"	22,138 87	4	"	4	"	4	(A) La somme de 151,520 fr. 28 cent. représente des débets et accroissements de débets à la charge de divers comptables, résultant de déficit de caisse, de vérification de régie par les agents de surveillance, d'intérêts liquidés par l'agence judiciaire, et de frais de poursuites.
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	341,564 27	82,288 31	423,852 58	35,715 68	7,815f 70c	"	43,531 38	380,321 20	73	23	96	26	70	
31	Receveurs des douanes	167,055 00	17,500 00	184,555 00	"	"	"	"	184,555 00	5	1	6	"	6	
33	Receveurs des contributions indirectes	89,083 60	15,517 86	104,601 46	31,564 15	754 83	"	32,318 98	72,282 48	34	16	50	21	29	
32	Directeurs des postes	83,619 49	8,841 95	92,461 44	10,534 23	"	"	10,534 23	81,927 21	34	9	43	4	39	Sur cette somme de 151,520 fr. 28 cent., celle de 101,432 fr. 02 cent. figure dans l'actif de l'administration des finances, ci..... 101,452f 02c
30	Receveurs des loteries	76,589 75	"	76,589 75	"	"	"	"	76,589 75	2	"	2	"	2	
5	Payeurs des départements et divisions militaires	539,257 22	26,122 00	565,379 22	66 67	"	"	66 67	565,312 55	8	1	9	3	6	(Voir le compte du service de trésorerie, page .)
36	Caissier central du trésor	37,663 02	"	37,663 02	"	"	"	"	37,663 02	1	"	1	"	1	
		2,980,420 11	(A) 151,520 28	3,131,940 39	228,431 83	8,570 53	"	237,002 36	2,894,938 03	173	50	223	57	166	Le surplus, de 50,088 fr. 26 c., représentant des débets provenant de vérifications de régie qui n'ont point fait déficit dans les caisses du trésor, n'a pas été constaté dans l'actif, ci..... 50,088 26
19	Prêts faits à divers négociants, antérieurement à 1818	1,385,089 51	"	1,385,089 51	296 30	"	"	296 30	1,384,793 21	4	"	4	"	4	
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	195,778 04	"	195,778 04	"	"	"	"	195,778 04	4	"	4	"	4	
	TOTAL	4,561,287 66	151,520 28	4,712,807 94	228,728 13	8,570 53	"	237,298 66	4,475,509 28	181	50	231	57	174	SOMME PAREILLE..... 151,520 28
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	7,048 75	"	7,048 75	"	"	"	"	7,048 75	1	"	1	"	1	
2	Receveurs et préposés des économats	2,794 81	"	2,794 81	"	"	"	"	2,794 81	1	"	1	"	1	
3	Receveurs des finances, domaines et bois	124,211 39	"	124,211 39	"	"	"	"	124,211 39	2	"	2	"	2	
8	Comptables divers	337,590 65	87,646 76	425,237 41	73,317 10	"	"	73,317 10	351,920 31	10	3	13	1	12	(B) Ces revenus ont été constatés en recette ainsi qu'il suit :
9	Comptables des colonies	7,368 59	"	7,368 59	"	"	"	"	7,368 59	2	"	2	"	2	
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814)	91,521 76	"	91,521 76	"	"	"	"	91,521 76	1	"	1	"	1	1° Aux comptes de débets et créances compris dans l'actif de l'administration des finances (voir le compte du service de trésorerie, page), pour..... 201,647f 35c
11	Fournisseurs	6,792,757 28	49,664 39	6,842,421 67	38,545 73	2,752 50	"	41,298 23	6,801,123 44	60	14	74	4	70	
13	Officiers et sous-officiers	555,502 26	452 36	555,954 62	4,247 31	1,605 70	"	5,853 01	550,101 61	101	6	107	11	96	
14	Gardes-magasins	70,186 71	"	70,186 71	270 00	"	"	270 00	69,916 71	7	"	7	"	7	2° Au compte des produits divers de l'exercice 1848 (voir le compte des contributions et revenus publics, pages et), pour 748,680 fr. 85 cent., savoir :
17	Économes des hôpitaux militaires	23,347 58	"	23,347 58	"	"	"	"	23,347 58	3	"	3	"	3	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux, subsistances	1,464,594 56	85,202 29	1,549,796 85	39,038 62	3,576 05	"	42,614 67	1,507,182 18	57	8	65	7	58	
22	Entrepreneurs de travaux	480,787 98	88,169 24	568,957 22	32,816 64	1,704 98	"	34,521 62	534,435 60	74	35	109	22	87	Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances..... 27,070f 46c
23	Pensionnaires de l'État (remboursement d'arrérages, cumul illégal)	37,315 04	8,481 60	45,796 64	69 16	"	"	69 16	45,727 48	18	2	20	"	20	Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif..... 278,535 17
24	Directeurs des postes (anciennes affaires)	3,326 28	"	3,326 28	"	"	"	"	3,326 28	5	"	5	"	5	Recouvrements sur prêts au commerce... 88,038 13
27	Effets divers (douanes, adjudicat^ces de coupes de bois, etc.)	198,934 48	15,184 18	214,118 66	1,415 11	"	"	1,415 11	212,703 55	19	2	21	"	21	Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes..... 308,972 60 } 748,680 85
28	Débiteurs divers	1,187,671 07	217,343 55	1,405,014 62	87,337 18	2,974 62	"	90,311 80	1,314,702 82	1,061	484	1,545	216	1,329	Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais de police et de surveillance..... 41,906 51
34	Effets provenant de la caisse du sceau des titres	77,036 60	976 90	78,013 50	1,474 00	"	"	1,474 00	76,539 50	121	4	125	4	121	Versements desdites compagnies en intérêts sur les avances à elles faites par le trésor.. "
38	Créances provenant de l'actif de l'ancienne liste civile. (Loi du 28 avril 1834.)	1,367,786 80	"	1,367,786 80	"	"	"	"	1,367,786 80	8	"	8	"	8	Versements des associations ouvrières en capital et intérêts..... 4,151 98
40	Frais de police et de surveillance des chemins de fer	173,942 19	"	173,942 19	41,906 51	"	"	41,906 51	132,035 68	29	"	29	8	21	
41	Exploitation du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	1,132,002 64	408,000 66	1,540,003 30	308,972 60	"	"	308,972 60	1,231,030 70	1	"	1	"	1	
	TOTAL des divers débiteurs	14,135,727 42	961,121 93	15,096,849 35	629,409 96	12,613 85	"	642,023 81	14,454,825 54	1,581	558	2,139	273	1,866	TOTAL..... 950,328 20
	REPORT des débets des comptables des finances et des prêts faits à divers négociants et manufacturiers	4,561,287 66	151,520 28	4,712,807 94	228,728 13	8,570 53	"	237,298 66	4,475,509 28	181	50	231	57	174	
	TOTAL	18,697,015 08	1,112,642 21	19,809,657 29	858,138 09	21,184 38	"	879,322 47	18,930,334 82	1,762	608	2,370	330	2,040	
35	Prêts au commerce et à l'industrie. — Loi du 17 octobre 1830. — (Voir l'état n° 3.)	6,954,615 46	6,327 53	6,960,942 99	88,038 13	"	"	88,038 13	6,872,904 86	205	"	205	1	204	
39	Prêts à diverses compagnies de chemins de fer. (Voir l'état n° 4.)	57,158,000 00	1,010,042 35	58,168,042 35	"	"	"	"	58,168,042 35	8	"	8	"	8	
42	Associations ouvrières. (Décret du 5 juillet 1848.) — Avances faites par le trésor	"	1,789,000 00	1,789,000 00	2,000 00	"	"	2,000 00	1,787,000 00	"	49	49	"	49	
	Intérêts au 31 décembre 1849	"	45,451 29	45,451 29	2,151 98	"	"	2,151 98	43,299 31	"	"	"	"	"	
	Frais de surveillance	"	11,390 00	11,390 00	"	9,809 80	"	9,809 80	1,580 20	"	"	"	"	"	
	Frais judiciaires	"	40 20	40 20	"	"	"	"	40 20	"	"	"	"	"	
	TOTAL GÉNÉRAL	82,809,630 54	3,974,893 58	86,784,524 12	(B) 950,328 20	30,994 18	"	981,322 38	85,803,201 74	1,975	657	2,632	331	2,301	

ÉTAT N° 2.

Suite des DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Classification, Situation et Appréciation des Débets et Créances, au 1er janvier 1850.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	CLASSIFICATION PAR ÉPOQUE D'ORIGINE. 1789 et années antérieures.	De 1789 au Consulat.	Consulat et Empire.	Gouvernement de la Restauration.	Gouvernement de juillet 1830.	République de février 1848.	SITUATION DANS LES ÉCRITURES de la comptabilité générale des finances. Débets compris dans l'actif de l'administration des finances.	Débets non compris dans l'actif de l'administration des finances.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances bonnes.	Créances douteuses.	Créances mauvaises.	MONTANT DES DÉBETS et créances au 1er janvier 1850.	NOMBRE de comptes.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	"	"	1,474,147f 95c	"	"	"	"	1,474,147f 95	8,800f 00	6,672f 47c	1,458,675f 48	1,474,147f 95	9	
7	Receveurs particuliers et percepteurs	"	"	14,777 66	7,361f 21c	"	"	239f 28c	21,899 59	2,000 00	"	20,138 87	22,138 87	4	
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	"	"	4,475 98	93,550 00	225,469f 76c	56,825f 46c	54,418 64	325,902 56	48,059 89	48,753 87	283,507 44	380,321 20	70	La différence qui existe entre les *débets compris dans l'actif de l'administration des finances* et les *créances* estimées *bonnes* par l'agence judiciaire du trésor résulte du mouvement qu'opèrent, sur la masse des créances, les appréciations de l'agence judiciaire, dont les bases essentiellement variables font rentrer, chaque année, dans les créances bonnes, des créances précédemment jugées mauvaises ou douteuses, ou rejettent dans les créances douteuses et mauvaises des créances qui avaient d'abord été présumées bonnes; tandis que les débets compris dans l'actif de l'administration des finances n'en peuvent sortir que par suite de versements matériels effectués dans les caisses du trésor, ou d'imputation sur les crédits des budgets, en vertu d'ordonnances et décisions qui doivent être ultérieurement soumises à la sanction législative. Voir, pour la portion de débets comprise dans l'actif, et montant à 458,609f 35c, la *Situation générale de l'administration des finances*, page .
31	Receveurs des douanes	"	"	144,366 06	22,688 94	"	17,500 00	21,010 12	163,544 88	4,100 00	20,660 39	159,794 61	184,555 00	6	
33	Receveurs des contributions indirectes	"	"	6,364 74	11,848 06	44,539 53	9,530 15	56,654 17	15,628 31	3,685 71	6,885 03	61,711 74	72,282 48	29	
32	Directeurs des postes	"	"	60,165 04	5,292 54	7,424 48	9,045 15	16,581 99	65,345 22	6,981 41	7,288 66	67,657 14	81,927 21	39	
30	Receveurs des loteries	"	"	76,589 75	"	"	"	437 96	76,151 79	7,728 86	"	68,860 89	76,589 75	2	
5	Payeurs des départements et divisions militaires	"	"	321,087 57	"	74,102 29	170,122 69	244,224 98	321,087 57	36,122 00	30,000 00	499,190 55	565,312 55	6	
36	Caissier central du trésor	"	"	"	"	37,663 02	"	13,164 47	24,498 55	4,000 00	"	33,663 02	37,663 02	1	
		"	"	2,101,974 75	140,740 75	389,199 08	263,023 45	406,731 61	2,488,206 42	121,477 87	120,260 42	2,653,199 74	2,894,938 03	166	
19	Prêts faits à divers négociants, antérieurement à 1818	"	"	1,274,103 90	110,689 31	"	"	16,178 36	1,368,614 85	2,370 00	"	1,382,423 21	1,384,793 21	4	
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	"	"	"	"	195,778 04	"	35,699 38	160,078 66	25,841 85	150,000 00	19,936 19	195,778 04	4	
	TOTAL	"	"	3,376,078 65	251,430 06	584,977 12	263,023 45	458,609 35	4,016,899 93	149,689 72	270,260 42	4,055,559 14	4,475,509 28	174	
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	"	7,048f 75c	"	"	"	"	"	7,048 75	"	"	7,048 75	7,048 75	1	
2	Receveurs et préposés des économats	2,794f 81c	"	"	"	"	"	"	2,794 81	"	"	2,794 81	2,794 81	1	
3	Receveurs des finances, domaines et bois	5,080 42	119,130 97	"	"	"	"	"	124,211 39	"	"	124,211 39	124,211 39	2	
8	Comptables divers	"	"	106,478 54	18,675 66	158,985 54	67,780 57	"	351,920 31	1,000 00	95,218 90	255,701 41	351,920 31	12	
9	Comptables des colonies	"	"	"	"	7,368 59	"	"	7,368 59	1,000 00	3,793 20	2,575 39	7,368 59	2	
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814)	"	"	91,521 76	"	"	"	"	91,521 76	"	2,000 00	89,521 76	91,521 76	1	
11	Fournisseurs	966 82	3,254,546 51	247,588 79	2,171,616 08	929,267 67	197,137 57	"	6,801,123 44	128,615 10	424,293 07	6,248,215 27	6,801,123 44	70	
13	Officiers et sous-officiers	"	"	375,595 79	17,955 93	133,664 22	22,885 67	"	550,101 61	12,628 82	33,716 02	503,756 77	550,101 61	96	
14	Gardes-magasins	"	"	13,662 76	56,116 80	137 15	"	"	69,916 71	1,080 00	11,646 05	57,190 66	69,916 71	7	
17	Économes des hôpitaux militaires	"	"	23,347 58	"	"	"	"	23,347 58	"	"	23,347 58	23,347 58	3	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux, subsistances	"	351,382 78	209,770 96	18,077 02	874,669 31	53,282 11	"	1,507,182 18	30,818 58	460,058 36	1,016,305 24	1,507,182 18	58	
22	Entrepreneurs de travaux	"	"	"	"	479,327 27	55,108 33	"	534,435 60	48,850 83	49,754 43	435,830 34	534,435 60	87	
23	Pensionnaires de l'État. (Remboursement d'arrérages.)	"	"	"	"	37,255 04	8,472 44	"	45,727 48	6,149 84	2,687 60	36,890 04	45,727 48	20	
24	Directeurs des postes. (Affaires anciennes.)	"	3,326 28	"	"	"	"	"	3,326 28	"	"	3,326 28	3,326 28	5	
27	Effets divers. (Douanes, coupes de bois, etc.)	"	"	135,112 55	58,161 38	4,439 75	14,989 87	"	212,703 55	16,017 15	2,377 63	194,308 77	212,703 55	21	
28	Débiteurs divers	"	271,076 51	112,626 77	200,919 89	529,309 07	200,770 58	"	1,314,702 82	160,349 13	469,029 56	685,324 13	1,314,702 82	1,329	
34	Effets provenant de la caisse du sceau des titres	"	"	240 00	22,476 50	53,041 15	781 85	"	76,539 50	9,515 63	29,948 90	37,074 97	76,539 50	121	
38	Créances provenant de l'actif de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834.)	"	"	"	1,367,786 80	"	"	"	1,367,786 80	"	"	1,367,786 80	1,367,786 80	8	
40	Frais de police et de surveillance des chemins de fer	"	"	"	"	132,035 68	"	"	132,035 68	104,033 32	28,002 36	"	132,035 68	21	
41	Exploitation du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	"	"	"	"	515,029 38	716,001 32	"	1,231,030 70	600,000 00	631,030 70	"	1,231,030 70	1	
	TOTAL des divers débiteurs	8,842 05	4,006,511 80	1,315,945 50	3,931,786 06	3,854,529 82	1,337,210 31	"	14,454,825 54	1,120,058 40	2,243,556 78	11,091,210 36	14,454,825 54	1,866	
	REPORT des débets des comptables des finances et des prêts faits à divers négociants et manufacturiers	"	"	3,376,078 65	251,430 06	584,977 12	263,023 45	458,609 35	4,016,899 93	149,689 72	270,260 42	4,055,559 14	4,475,509 28	174	
	TOTAL	8,842 05	4,006,511 80	4,692,024 15	4,183,216 12	4,439,506 94	1,600,233 76	458,609 35	18,471,725 47	1,269,748 12	2,513,817 20	15,146,769 50	18,930,334 82	2,040	
35	Prêts faits au commerce et à l'industrie. — Loi du 17 octobre 1830	"	"	"	"	6,872,904 86	"	"	6,872,904 86	903,958 46	263,705 46	5,705,240 94	6,872,904 86	204	
39	Prêts faits à diverses compagnies de chemins de fer. (Voir l'état n° 4)	"	"	"	"	56,368,000 00	1,800,042 35	"	58,168,042 35	58,168,042 35	"	"	58,168,042 35	8	
42	Associations ouvrières. (Décret du 5 juillet 1848.) — Avances faites par le trésor	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	Intérêts au 31 décembre 1849	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	Frais de surveillance	"	"	"	"	"	1,831,919 71	"	1,831,919 71	1,800,959 16	27,781 35	3,179 20	1,831,919 71	49	
	Frais judiciaires	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	TOTAL GÉNÉRAL	8,842 05	4,006,511 80	4,692,024 15	4,183,216 12	67,680,411 80	3,232,195 82	458,609 35	85,344,592 39	62,142,708 09	2,805,304 01	20,855,189 64	85,803,201 74	2,301	

ETAT N° 3.

PRÊTS AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE.

(Loi du 17 octobre 1830.)

Développement des prêts effectués et Appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1850.

NOMBRE d'établissements.	CLASSIFICATION des DIVERS EMPRUNTEURS.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur le crédit ouvert par la loi du 17 octobre 1830.	ACCROISSEMENTS divers, intérêts et frais.	TOTAL DU DÉBET.	NOMBRE d'affaires finies.	RECOUVREMENTS effectués.	SOLDE DÛ AU 1er JANVIER 1850. NOMBRE d'affaires.	SOLDE DÛ AU 1er JANVIER 1850. SOMMES.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES bonnes.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES douteuses.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES irrecouvrables.
186	Emprunteurs qui ont fourni une garantie hypothécaire	10,899,686f 10c	1,935,539f 18c	12,835,225f 28c	95	8,304,102f 80c	91	4,531,122f 42c	681,983f 83c	80,403f 77c	3,768,734f 82c
100	Emprunteurs qui ont déposé des marchandises en garantie (y compris 328 fabricants d'ébénisterie du faubourg Saint-Antoine, en compte collectif)	3,290,931 00	514,315 85	3,805,246 85	48	2,981,042 66	52	824,204 19	79,680 59	98,705 12	645,818 48
36	Emprunteurs qui ont été cautionnés	4,300,500 00	160,632 42	4,461,132 42	28	4,329,451 36	8	131,681 06	19,287 44	5,851 94	106,541 68
37	Emprunteurs qui ont engagé le matériel de leur établissement	761,798 00	112,149 05	873,947 05	11	479,578 17	26	394,368 88	14,559 41	51,258 25	328,551 22
14	Emprunteurs qui ont versé à la caisse du trésor des effets de portefeuille en garantie	1,545,513 90	150,090 37	1,695,604 27	9	1,551,341 57	5	144,262 70	734 18	9,875 54	133,652 98
55	Emprunteurs qui ont fourni des garanties de différentes natures	4,653,400 00	985,976 75	5,639,376 75	34	4,960,670 83	21	678,705 92	107,713 01	14,694 08	556,298 83
8	Comptoirs d'escompte dans les départements	2,659,500 00	80,036 83	2,739,536 83	8	2,739,536 83	"	"	"	"	"
1	Comité d'escompte de Paris, créé par ordonnance du 26 octobre 1830	1,700,000 00	2,815 39	1,702,815 39	"	1,534,255 70	1	168,559 69	"	2,916 76	165,642-93
437		29,811,329 00	3,941,555 84 (A)	33,752,884 84	233	26,879,979 98 (B)	204	6,872,904 86 (C)	903,958 46	263,705 46	5,705,240 94
									6,872,904f 86c		

OBSERVATIONS.

(A) Antérieurement au 1er janvier 1849,
Intérêts 3,852,409f 47c
Frais ..... 82,818 84 } 3,935,228f 31c

Pendant l'année 1849,
Intérêts 4,818 12
Frais ..... 1,509 41 } 6,327 53

3,941,555 84

(B) Antérieurement au 1er janvier 1849 ..... 26,791,941 85
Pendant l'année 1849 ..... 88,038 13

26,879,979 98

Voir, pour l'application des recouvrements antérieurs à l'année 1849, le compte des finances, page , et pour ceux de l'année 1849, le compte des contributions de revenus publics de cette année, page .

c) Ce solde de 6,872,904f 86c
ne comprend pas les intérêts liquidés pour la totalité des 204 affaires contre lesquelles il reste encore à suivre, parce que dans l'état actuel elles sont pour la plupart irrécouvrables, et que celles qui sont d'un recouvrement certain ne s'élèvent, comme on le voit ci-contre, qu'à 903,958 fr. 46 cent.
D'après les décomptes établis par l'agence judiciaire du trésor, pour tous les prêts, au 31 décembre 1849, ces intérêts irrécouvrables montent à 5,736,137 31

et porteraient le solde dû à la même époque :
Sur le capital, à 9,326,254f 96c
Sur les intérêts, à 3,274,507 68
Sur les frais, à ..... 8,279 53 } 12,609,042 17

ÉTAT N° 4.

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Développement des avances effectuées et appréciation de celles qui restent à recouvrer au 1er janvier 1850.

NOMBRE des AVANCES.	DÉSIGNATION DES COMPAGNIES AUXQUELLES IL A ÉTÉ FAIT DES AVANCES.	DATES DES LOIS qui ont autorisé les avances.	MONTANT DES AVANCES autorisées par les lois.	AVANCES FAITES. MONTANT des avances faites et des intérêts liquidés au 1er janvier 1849.	AVANCES FAITES. ACCROISSEMENTS pendant l'année 1849. Avances effectuées.	AVANCES FAITES. ACCROISSEMENTS pendant l'année 1849. Intérêts et frais liquidés.	AVANCES FAITES. TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. ANTÉRIEUREMENT à l'année 1849.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. PENDANT l'année 1849.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. TOTAL.	SOLDE À RECOUVRER au 1er janvier 1850.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances bonnes.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances douteuses.	OBSERVATIONS.
1	Chemin de fer du Gard	17 juillet 1837	6,000,000f	7,816,188f 13	"	120,000f 00c	7,936,188f 13c	4,394,188f 13c	"	4,394,188f 13c	3,542,000f 00c	3,542,000f 00c	"	(a) Les avances aux compagnies de chemins de fer étant portées en dépense au budget, les recouvrements auxquels elles donnent lieu s'opèrent au profit des exercices courants. Les payements ont été imputés sur les budgets des exercices suivants : Chemins de fer du Gard. Exercice 1839 ..... 6,000,000f
1	——— de Paris à Versailles (rive gauche)	1er août 1839	5,000,000	6,666,000 00	"	200,042 35	6,866,042 35	"	"	"	6,866,042 35	6,866,042 35	"	Chemin de fer de Versailles... Exercice 1839 .... 2,000,000; Exercice 1840 .... 3,000,000; 5,000,000
1	——— de Strasbourg à Bâle	15 juillet 1840	12,000,000	11,550,000 00	"	"	11,550,000 00	"	"	"	11,550,000 00	11,550,000 00	"	Chemin de fer de Strasbourg.. Exercice 1840 .... 3,000,000; Exercice 1841 .... 7,500,000; Exercice 1842 .... 1,050,000; 11,550,000
1	——— d'Andrezieux à Roanne	15 juillet 1840	4,000,000	3,950,000 00	"	"	3,950,000 00	"	"	"	3,950,000 00	3,950,000 00	"	Chemin de fer d'Andrezieux ... Exercice 1841 .... 1,150,000; Exercice 1842 .... 500,000; Exercice 1843 .... 500,000; Exercice 1844 .... 700,000; Exercice 1845 .... 500,000; Exercice 1846 .... 300,000; Exercice 1847 .... 300,000; 3,950,000
2	——— de Paris à Rouen	15 juillet 1840 11 juin 1842	14,000,000 4,000,000	16,040,000 00 4,408,000 00	" "	420,000 00 120,000 00	16,460,000 00 4,528,000 00	1,740,000 00 288,000 00	" "	1,740,000 00 288,000 00	14,720,000 00 4,240,000 00	14,720,000 00 4,240,000 00	" "	
1	——— de Rouen au Havre	11 juin 1842	10,000,000	10,000,000 00	"	"	10,000,000 00	"	"	"	10,000,000 00	10,000,000 00	"	Chemin de fer de Paris à Rouen. Exercice 1843 .... 12,000,000; Exercice 1844 .... 2,000,000; 14,000,000
1	——— de Montereau à Troyes	9 août 1847	3,000,000	3,150,000 00	"	150,000 00	3,300,000 00	"	"	"	3,300,000 00	3,300,000 00	"	*Idem.* (Prêt supplémentaire.).. Exercice 1844 .... 1,600,000; Exercice 1845 .... 2,400,000; 4,000,000
														Chemin de fer de Rouen au Havre ..... Exercice 1844 .... 3,000,000; Exercice 1845 .... 7,000,000; 10,000,000
8			58,600,000	63,580,188 13	"	1,010,042 35	64,590,230 48	6,422,188 13	"	6,422,188 13	58,168,042 35	58,168,042 35	"	Chemin de fer de Montereau à Troyes. Exercice 1847. 3,000,000
						1,010,042 35						58,168,042 35		

TABLE

DÉTAILLÉE

DES MATIÈRES.

TABLE SOMMAIRE ..... *Pag.* 3
NOTE PRÉLIMINAIRE ..... 5 à 12

COMPTES GÉNÉRAUX.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1849.

NOTE EXPLICATIVE ..... 17 à 27
TABLEAU général des opérations de l'administration des finances pendant l'année 1849 ..... 28 à 35
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes et des payements de l'année 1849, pour servir de base aux déclarations générales de la cour des comptes ..... 36 à 45

COMPTE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

NOTE EXPLICATIVE ..... 49 à 51
ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des recouvrements effectués et des restes à recouvrer sur les exercices 1848, 1849 et 1850, au 1er janvier 1850 ..... 52 à 57
CONTRIBUTIONS directes ..... Exercices 1848 et 1849 .... 58 à 61
ENREGISTREMENT, Timbre et Domaines ..... ——— 1848 et 1849 .... 62 à 65
PRODUITS des forêts et de la pêche ..... ——— 1848 et 1849 .... 66 et 67
DOUANES et Sels ..... ——— 1848 et 1849 .... 68 et 69
CONTRIBUTIONS indirectes ..... ——— 1848 et 1849 .... 70 et 71
PRODUITS des Postes ..... ——— 1848 et 1849 .... 72 et 73
PRODUITS UNIVERSITAIRES ..... ——— 1848 et 1849 .... 74 et 75
PRODUITS éventuels affectés au service départemental. ——— 1848 et 1849 .... 76 et 77
PRODUIT de la rente de l'Inde ..... ——— 1848 et 1849 .... *Ibid.*
PRODUITS et revenus de l'Algérie ..... ——— 1848 et 1849 .... 78 à 83
PRODUITS divers du budget ..... ——— 1848 et 1849 .... 84 à 87
RÉSUMÉ spécial pour les impôts et revenus indirects des exercices 1848 et 1849 .... 88 et 89
ÉTAT des recettes faites, en 1849, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1850. 90
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1849 ..... 91 à 93

COMPTE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 95 à 97

ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des payements effectués et des restes à payer sur les exercices 1848, 1849 et 1850, au 1er janvier 1850..... 98 à 103

DETTE PUBLIQUE, Liste civile et Dotations..... Exercices 1848 et 1849.... 104 et 105

DÉPENSES du Ministère de la Justice..... ——— 1848 et 1849.... 106 et 107

——— des Affaires étrangères..... ——— 1848 et 1849.... 108 et 109

——— de l'Instion publie et des Cultes ——— 1848 et 1849.... 110 à 113

——— de l'Intérieur..... ——— 1848 et 1849.... 114 à 119

——— de l'Agriculture et du Commerce..... ——— 1848 et 1849.... 120 et 121

——— des Travaux publics..... ——— 1848 et 1849.... 122 à 125

——— de la Guerre..... ——— 1848 et 1849.... 126 à 129

——— de la Marine..... ——— 1848 et 1849.... 130 à 133

——— des Finances..... ——— 1848 et 1849.... 134 et 135

FRAIS de régie, de perception et d'exploitation des Impôts et Revenus..... ——— 1848 et 1849.... 136 à 139

REMBOURSEMENTS et Restitions, Non-valrs, Primes et Escles ——— 1848 et 1849.... 140 et 141

DÉVELOPPEMENT des annulations de payements constatées, pendant l'année 1849, sur les dépenses des ministères..... Exercices 1848 et 1849..... 142 à 143

DÉVELOPPEMENT sur les remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes..... ——— 1848 et 1849.... 144 à 149

ÉTAT des dépenses constatées et des payements effectués sur l'exercice 1850..... 150

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1849..... 151 et 152

COMPTE DU SERVICE DE TRÉSORERIE.

NOTE EXPLICATIVE..... 155 à 159

ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes et des Payements de l'année 1849..... 160 et 161

ÉTAT présentant le mouvement, pendant l'année 1849, des bons du Trésor remis à divers. 162 et 163

TABLEAU indiquant les causes des mouvements, pendant l'année 1849, des bons du trésor remis à divers..... 164 et 165

TABLEAU de la consolidation au 1er janvier 1849, des bons du trésor antérieurs au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.)..... 166 et 167

TABLEAU de la consolidation des bons du trésor, créés depuis le 1er juillet 1848 en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)..... *Ibid.*

ÉTAT présentant le mouvement des traites et mandats, pendant l'année 1849..... 168

——— des fonds particuliers des comptables des finances, pendant l'année 1849..... *Ibid.*

——— des fonds des correspondants du Trésor, pendant l'année 1849..... 169 et 170

——— des fonds des correspondants des comptables des finances, pendant l'année 1849..... 171

État présentant le mouvement des avances pour divers services, pendant l'année 1849. *Pag.* 172
État des Créances administratives constatées et des recettes effectuées sur ces Créances, pendant l'année 1849 173
État présentant le mouvement des Débets de comptables et des Créances litigieuses, pendant l'année 1849 . . . . . *Ibid.*
État présentant le mouvement des fonds entre les comptables des finances, *idem* . . . 174 à 177
État présentant le mouvement, pendant l'année 1849, des fonds des Budgets et des services spéciaux, ainsi que des avances du Trésor sur les mêmes services 178
État des Valeurs de caisse et de portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1849 179
État des opérations que les receveurs généraux des finances ont faites pour le compte du Trésor public pendant l'année 1849 . . . . . 180 et 181
État de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département pendant l'année 1849, sur les budgets et les services spéciaux . . . . . 182 et 183

COMPTES DES BUDGETS.

Note générale sur les comptes des budgets . . . . . 187 à 189

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Note explicative . . . . . 193 à 209
Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au règlement du budget de l'exercice 1848 :
Tableaux modificatifs des évaluations de recettes . . . . . 212 à 215
Tableaux modificatifs des crédits . . . . . 216 à 228
Compte définitif des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1847, à l'époque de sa clôture :
Compte définitif des recettes . . . . . 230 à 237
Compte définitif des dépenses . . . . . 238 à 277
Résultat général du compte définitif de l'exercice 1848 278
État comparatif, par branche de revenus des Recettes des exercices 1848 et 1847 . . 280
Comparaison des Impôts et Revenus indirects recouvrés pendant les exercices 1848 et 1847 281
État comparatif, par ministère, des Dépenses des exercices 1848 et 1847 282
Comparaison des Dépenses restées à payer à la clôture de chacun des exercices 1848 et 1847 283

COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Note explicative . . . . . 287 à 293
Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au compte provisoire du budget de l'exercice 1849 . . . . . 296 à 299
Compte provisoire des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1849, au 1er janvier 1850 :
Compte provisoire des recettes . . . . . 302 à 309
Compte provisoire des dépenses . . . . . 310 à 345
Résultat général du compte provisoire du budget de l'exercice 1849 346

BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

État des Recettes et des Payements faits à l'époque du 1er janvier 1850.....*Pag.* 348 et 349
Résultat général des opérations constatées sur le budget de l'exercice 1850, au 31 décembre 1849..... 350

SITUATION FINANCIÈRE DU SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

Note explicative sur la situation des ressources et des besoins au 1er janvier 1850.*Pag.* 352 à 357
Tableau définitif des allocations générales et des crédits spéciaux pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841..... 358 et 359
Tableau comparatif des allocations générales et des crédits spéciaux pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842..... 360 et 361

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 À 1848.

Note explicative..... 364 et 365
Tableau général, par exercice, de la situation financière et du règlement législatif des Budgets de 1830 à 1848..... 366 et 367
Développement sur les recettes..... 368 et 369
——————— sur les dépenses..... 370 et 371

BILAN ET SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1850.

Note explicative..... 375 à 379
Bilan de l'Administration des finances, au 1er janvier 1850..... 380 à 383
Tableau de l'actif et du passif du Trésor public tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances..... 384 à 387
Développement des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables..... 388
——————— des Valeurs en route..... 389
——————— des Avances pour divers services..... 390
——————— des Créances administratives..... 391
——————— des Débets et Créances litigieuses poursuivis par l'agence judiciaire.. 392
Note sur le compte non encore réglé définitivement entre le Trésor public et l'ancien trésor de la couronne..... *Ibid.*
Développement relatif à la Créance sur l'Espagne..... 393
——————— sur les Correspondants du Trésor..... 394 et 395
——————— sur les fonds déposés au Trésor par la caisse des dépôts et consignations. 396
——————— sur les Correspondants des Comptables des finances..... 397
——————— des fonds particuliers des comptables des finances..... *Ibid.*
——————— sur le produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne... 398
——————— sur le solde des payements d'urgence pour dépenses extraordinaires restant à régulariser..... 399

Développement relatif à l'avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France..... *Pag.* 399
——— sur les découverts du service ordinaire des Budgets, à éteindre au moyen des fonds disponibles de la réserve de l'amortissement.... 400 et 401
Tableau servant à déterminer l'actif et le passif réels du Trésor public, au 1er janvier 1850..... 402 et 403
Tableau présentant le résumé de l'actif et du passif réels du Trésor public..... 404 et 405
Développement, par nature de créances, des mouvements de la Dette flottante pendant l'année 1849, et de la situation de cette dette au 1er janvier 1850..... 406 et 407
Développement sur les avances des Receveurs généraux, au 1er janvier 1850..... 408

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1850.

Note explicative..... 411 et 412
Tableau récapitulatif de l'actif et et du passif réels du Trésor public..... 413
Développements. { Actif du Trésor..... 414
Découverts et avances du Trésor..... 415
Dette flottante..... 416 et 417
Passif du Trésor sur les budgets et les services spéciaux..... 418 }
Tableau résumé des *causes* et de la *composition* de la dette flottante du Trésor..... 419
Développement justificatif de la différence entre l'actif du Trésor et l'excédant de recette des budgets et services spéciaux..... 420

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE.

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Note explicative..... 427 à 433
Situation des rentes 5 p. o/o, au 1er janvier 1850..... 434 à 441
——— des rentes 3 p. o/o, *idem*..... 442 et 443
——— des rentes 4 1/2 p. o/o, *idem*..... 444
——— des rentes 4 p. o/o, *idem*..... 445
État présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o, pendant les deux périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, et du 1er août 1830 au 1er janvier 1850..... 446 à 449
État indiquant le classement, par catégorie, des propriétaires de rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. o/o, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de fonds, au 1er janvier 1850..... 450 à 453

SITUATION, à l'époque du 1er janvier 1850, des rentes 5 p. o/o possédées par des établissements publics et particuliers, tant comme propriétaires que comme nu-propriétaires..... *Pag.* 454 et 455
TABLEAU du mouvement dans la propriété des Rentes, pendant chacun des mois de l'année 1849, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles... 456 et 457
DÉCOMPOSITION du mouvement ci-dessus, par mois et par catégorie de propriétaires de rentes..... 458 et 459
SITUATION définitive, au 1er janvier 1849, de l'emprunt de 13,107,000f en rentes 5 p. o/o, négocié le 25 juillet 1848..... 460 et 461
SITUATION définitive, au 1er janvier 1850, des rentes 5 p. o/o délivrées pour le rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon..... 462 et 463
SITUATION définitive de l'emprunt national réalisé en exécution des décrets des 9 et 16 mars 1848..... 464 et 465

COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

NOTE EXPLICATIVE..... 468 à 472
RÉSUMÉ sur la formation successive de la puissance de l'amortissement au 1er janvier 1850, indiquant l'origine et l'affectation des ressources que le Trésor public a dû mettre à la disposition de la Caisse d'amortissement pendant l'année 1849..... 473 à 475
RÉSUMÉ sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement au 1er janvier 1850..... 476 et 477
ÉTAT des fonds remis par le Trésor à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, pendant l'année 1849..... 478 et 479
DÉVELOPPEMENT, par mois, des fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la Caisse d'amortissement pendant l'année 1849..... 480
ÉTAT de développement de la consolidation en rentes opérée en 1849 des bons du Trésor remis à la Caisse d'amortissement..... 481
TABLEAU présentant la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes, au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin de la même année. 482 et 483
TABLEAU, par année et par origine, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1850..... 484 et 485
TABLEAU présentant les mêmes résultats par affectation de rentes..... 486 et 487
ÉTAT indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des rentes que possédait la caisse d'amortissement au 1er janvier 1850, et situation du fonds d'amortissement à la même époque..... *Ibid.*
DÉVELOPPEMENT sur la formation et emploi de la réserve de l'amortissement du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1850..... 488
TABLEAU général des rachats de la caisse d'amortissement, au 1er janvier 1850..... 489
DÉVELOPPEMENT, par année, des rachats de la Caisse d'amortissement au 1er janvier 1850..... 490 à 493
TABLEAU du cours moyen des rentes à divers taux, d'après les bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1849..... 494 et 495

COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 499 à 501
TABLEAU présentant la classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux..... 502
SITUATION, au 1er janvier 1850, des emprunts à rembourser matériellement par le Trésor..... 503
TABLEAU des charges supportées par les Budgets, jusqu'au 1er janvier 1850, pour les emprunts applicables aux ponts, canaux et travaux divers..... 504 et 505

COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

NOTE EXPLICATIVE..... 508 et 509
SITUATION, au 1er janvier 1849, des capitaux de cautionnements en numéraire..... 510 à 513

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

NOTE EXPLICATIVE..... 517
DÉVELOPPEMENTS sur les Rentes viagères, au 1er janvier 1850..... 518 et 519

COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

NOTE EXPLICATIVE..... 522 et 523
SITUATION, au 1er janvier 1850, des crédits accordés pour l'inscription des pensions..... 524 et 525
SITUATION des Pensions de toute nature inscrites au 1er janvier 1850..... 526 et 527

COMPTES DE DIVERS SERVICES.

COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

NOTE EXPLICATIVE..... 531 à 533
ÉTAT général des opérations constatées, pendant l'année 1849, pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement..... 534 et 535
SITUATION définitive de l'exercice 1845, au 1er janvier 1850..... 536 et 537
SITUATION des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1850, sur l'exercice 1846..... 538 et 539
——————————— sur l'exercice 1847..... 540 et 541
——————————— sur l'exercice 1848..... 542
ÉTAT général des Créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1850.... 543

COMPTE DU SERVICE DÉPARTEMENTAL.

NOTE EXPLICATIVE..... 546 et 547
COMPTE définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1848..... 548 à 553
COMPTE provisoire des recettes et des dépenses de l'exercice 1849..... 554 et 555

COMPTE DU SERVICE COLONIAL.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 558 à 563
COMPTE des recettes et des dépenses constatées pendant l'année 1849..... 564 à 567
COMPTE définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1847..... 568 à 571
TABLEAU provisoire des recettes et des dépenses de l'exercice 1848..... 572
TABLEAU des recettes et des dépenses présumées pour l'exercice 1849..... 573
——————————— pour l'exercice 1850..... 574

COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

NOTE EXPLICATIVE..... 576 et 577
ÉTAT général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1849..... 578 et 579
RÉSUMÉS des Recettes et des Dépenses faites par les comptables des finances en Algérie, pendant l'année 1849 :
Receveurs de l'enregistrement..... 580 et 581
Receveurs des douanes..... 582 et 583
Receveurs des contributions diverses..... 584 et 585
Trésoriers-payeurs en Algérie..... 586 et 587
DÉVELOPPEMENT des Recettes et des Payements effectués sur le service des budgets pendant l'année 1849..... 588 à 591
RÉCAPITULATION, par classe de comptables, des opérations de l'année 1849..... 592 à 594
TABLEAU comparatif des Recettes et des Payements effectués pendant les années 1849 et 1848, pour le service des budgets..... 595
DÉVELOPPEMENT, pour le service municipal de l'Algérie, des opérations de l'année 1849, et Situation au 1er janvier 1850..... 596 et 597

COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

NOTE EXPLICATIVE..... 601 à 605
TABLEAU du mouvement des matières d'or et d'argent entrées aux changes des ateliers monétaires pendant l'année 1849..... 606 et 607
ÉTAT GÉNÉRAL des Opérations des ateliers monétaires pendant l'année 1849..... 608 et 609
ÉTAT présentant les Recettes et les Prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des monnaies et des médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les exercices 1848 et 1849..... 610 et 611
DÉVELOPPEMENT, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du trésor public sur la fabrication des monnaies, pour les exercices 1848 et 1849..... 612 et 613
TABLEAU des espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal jusqu'au 31 décembre 1849..... 614 et 615
MOUVEMENT des médailles fabriquées pendant l'année 1849..... 616 et 617
RÉSULTAT, en espèces, des médailles et jetons vendus du 1er janvier au 31 décembre 1849..... *Ibid.*
TABLEAU des fabrications faites en monnaies de cuivre, de 1719 à 1849..... 618

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 620 et 621
SITUATION, au 1er janvier 1850, des créances actives restant à recouvrer..... 622 et 623
ÉTAT des Recettes faites, pendant l'année 1849, sur les fonds spéciaux provenant de l'ancien domaine extraordinaire, et de l'emploi qui a été fait du produit de ces recettes..... 624
ÉTAT des fonds affectés au payement des indemnités arriérées..... *Ibid.*

COMPTE DES DÉBETS, CRÉANCES LITIGIEUSES ET PRÊTS AU COMMERCE.

NOTE EXPLICATIVE..... 627 à 633
ÉTAT présentant la situation des débets au 1er janvier 1849, les accroissements et les atténuations qui ont eu lieu pendant l'année 1849, et la situation au 1er janvier 1850..... 634 et 635
CLASSIFICATION, par période de Gouvernement, situation et appréciation des créances au 1er janvier 1850..... 636 et 637
DÉVELOPPEMENT des Prêts au commerce et à l'industrie qui ont été effectués en 1830, et appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1850..... 638 et 639
DÉVELOPPEMENT des avances faites aux compagnies de chemins de fer et appréciation de celles qui restent à recouvrer au 1er janvier 1850..... 640 et 641